WIDENER
HN XUJ5 +

Digitized by Google

HARVARD
COLLEGE LIBRARY

FROM THE FUND BEQUEATHED BY
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
A·B·1887 PROFESSOR OF HISTORY
1908-1928 DIRECTOR OF THE
UNIVERSITY LIBRARY 1910-1928

# RECHERCHES

SUR

# L'ILE DE NOIRMOUTIER

PAR FRANÇOIS PIET

---

SECONDE ÉDITION

PUBLIÉE ET ANNOTÉE

PAR JULES PIET, SON FILS.

---

NANTES,

IMPRIMERIE DE Mme Ve MELLINET, PLACE DU PILORI, 5.

1863

Offert à Mr. Chatignier avoca
au Conseil d'état et à la Cour de Cassa
à Paris. = [illegible]

# RECHERCHES

## TOPOGRAPHIQUES, STATISTIQUES ET HISTORIQUES

# SUR L'ILE DE NOIRMOUTIER.

# RECHERCHES

TOPOGRAPHIQUES

STATISTIQUES ET HISTORIQUES

SUR

# L'ILE DE NOIRMOUTIER

PAR FRANÇOIS PIET

PUBLIÉES ET ANNOTÉES

PAR JULES PIET, SON FILS.

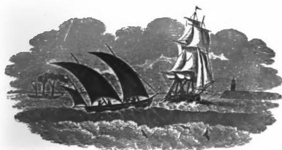

NANTES,

IMPRIMERIE DE M^me V^e MELLINET, PLACE DU PILORI, 5.

1863

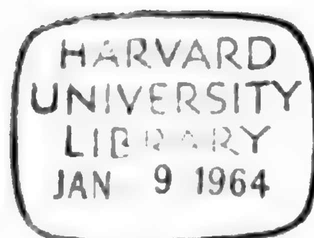
HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
JAN 9 1964

# INTRODUCTION.

Le volume que nous publions sous le titre de : *Recherches topographiques, statistiques et historiques sur l'île de Noirmoutier,* forme les quatrième et cinquième livres de l'ouvrage de François Piet, intitulé : *Mémoires laissés à mon fils.* (Noirmoutier, 1809.)

Ces mémoires ont été imprimés par l'auteur lui-même, format in-4°, à l'aide d'une petite presse à main et au nombre de seize exemplaires, répartis, d'après ses intentions, ainsi qu'il suit :

Un pour la Bibliothèque impériale ;
Un pour celle de Nantes ;
Un pour celle de Napoléon-Vendée ;
Un pour celle des Sables-d'Olonne ;
Un pour celle de Poitiers.

Le surplus est resté entre les mains de ses enfants, parents et amis.

Les trois premiers livres sont consacrés à la vie de l'auteur, depuis sa naissance jusqu'à son arrivée à Noirmoutier. Outre les faits qui lui sont purement personnels, il raconte les principaux événements politiques auxquels il a pris part.

Cette biographie intime est une sorte de *confessions* où F. Piet déroule, pour ainsi dire, grain à grain, le chapelet des vingt premières années de sa vie, son enfance, ses premières amours, ses déceptions au début de sa carrière militaire, ses petites mi-

sères en marche et au bivouac ; les dangers du champ de bataille, sa joie délirante en recevant le brevet de sous-lieutenant, ses faits d'armes, et enfin les nombreuses mésaventures que lui attirèrent son inexpérience et sa présomption. Tout cela, ainsi qu'il le prévoit dans l'introduction placée en tête de ses Mémoires, a vivement excité notre intérêt ; mais nous nous sommes défié de notre amour filial, et nous avons craint que ces détails de la vie privée, livrés à la publicité, ne laissassent le lecteur complètement indifférent.

Ces motifs nous ont déterminé à donner une simple notice sur la vie et les ouvrages de F. Piet, et à publier seulement *in extenso* ce qui est relatif à *la topographie, à la statistique et à l'histoire de Noirmoutier.*

A l'exemple de M. de la Fontenelle de Vaudoré, dans sa réimpression de la *Statistique de la Vendée,* de Cavoleau, nous avons joint au texte des annotations imprimées en caractères plus petits et destinées, soit à rectifier certains passages, soit à ajouter des renseignements nouveaux.

« Les faits, dit F. Piet, seulement conservés dans la mémoire des hommes, s'altèrent. D'abord, ils approchent plus ou moins de la vérité ; mais bientôt ils s'en éloignent pour jamais et se trouvent remplacés par des fables ; il n'en est pas ainsi de ceux qui nous sont transmis par écrit, surtout par des contemporains dignes de foi. L'authenticité en est garantie d'une manière invariable ; il n'est plus à craindre qu'ils dégénèrent en contes absurdes et que, dans aucun temps, ils trompent les personnes dont ils auront excité la curiosité. Ce sera donc un bien qu'il existe à Noirmoutier un ouvrage qu'on puisse consulter sur le passé. Outre les événements dont j'ai été témoin oculaire depuis que je suis dans ce pays, j'ai pu m'instruire de ceux qui y sont survenus avant mon arrivée ; j'ai questionné des vieillards, j'ai rassemblé des notes, j'ai fait des extraits, des recherches ; j'ai visité toutes les parties de l'île, j'ai concentré en quelque sorte mes regards sur ce point imperceptible du globe où le sort m'a placé ; j'ai pris du plaisir à l'étudier, et je suis persuadé que si ces petits faits particuliers, ces remarques locales et minu-

tieuses peuvent paraître indignes de la majesté de l'histoire, ils ne le sont pas de l'attention de mes compatriotes. »

Notre but, en donnant une plus grande publicité à l'ouvrage de F. Piet, est donc de faciliter aux habitants de Noirmoutier l'étude de l'histoire et des productions naturelles de leur pays, et d'appeler en même temps sur cette île l'attention des étrangers. Nulle localité, en France, ne présente, en effet, des sujets d'études plus variés, surtout en ce qui concerne l'histoire naturelle; ses champs, ses prairies, ses bois, ses marais, ses dunes et ses rivages, offrent une variété de plantes terrestres et marines, de minéraux, d'insectes, d'oiseaux, de poissons, de crustacés et de mollusques, qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs réunis dans un aussi petit espace.

Quant aux personnes que la médecine envoie aux bains de mer, où trouveraient-elles un air plus pur, des plages plus unies et plus sûres, et des promenades plus agréables qu'à Noirmoutier, dont les coteaux, couronnés de chênes verts et pittoresquement étagés près des plages mêmes où l'on se baigne, offrent au peintre des paysages grâcieux et des sites sauvages, et aux promeneurs des sentiers ombreux, des grottes et des bosquets d'où l'œil embrasse une vaste étendue de côtes ayant pour ceinture cette ravissante baie de Bourgneuf, à la physionomie changeante et toujours animée.

Il existe déjà beaucoup d'écrits sur Noirmoutier.

Nous indiquerons notamment la *Statistique de la Vendée*, par *Cavoleau*, annotée et publiée en 1844, par M. de la *Fontenelle de Vaudoré*; les *Lettres Vendéennes*, du vicomte *Walsh*; un article du *Magasin Pittoresque*, année 1849; une notice de M. *Bertrand-Geslin*, insérée dans la deuxième partie du premier volume des *Mémoires de la Société géologique de France* (1833); une autre notice intitulée : *Quelques mots sur les îles voisines des côtes de France, et en particulier sur l'île de Noirmoutier*, par *A. Rivière*, in-8°; enfin, divers extraits du chartrier de Thouars, concernant la seigneurie de Noirmoutier, publiés par M. Paul Marchegay.

Pendant que nous écrivons ces lignes, nous appre-

nons que la Société Botanique de France publie les comptes rendus de sa session extraordinaire dans l'Ouest. Guidée par un savant distingué, M. l'abbé de Lacroix, cette Société, en août 1861, a exploré l'île en tous sens. Elle a tenu, à Noirmoutier, deux de ses séances : l'une dans la salle de la mairie, l'autre au bois de la Chaise, dans la chambre des Dames.

A cette liste, nous pourrions ajouter les relations de nombreux touristes, sous le titre d'*Excursions* ou *Voyages* à Noirmoutier. Mais, non-seulement la plupart d'entre elles ne présentent aucun intérêt historique ou scientifique, mais encore il en est qui, pour trop viser à l'esprit, affectent une excentricité inqualifiable ; tel est, par exemple, l'article inséré dans la *France maritime,* et intitulé l'*île de Noirmoutier.*

Si nous citons plus particulièrement ce dernier article, c'est que nous nous sommes toujours étonné de le voir figurer dans un ouvrage sérieux, et appartenant aux meilleures bibliothèques :

Un ancien moine de la *Blanche,* Joseph *Nadaud,* devenu curé de Tayjac, près Nontron, diocèse de Limoges, avait fait, en 1648, une histoire *manuscrite* intitulée : *Historia monasterii beatæ Mariæ de Blanca ;* mais ce précieux écrit, autrefois conservé dans le couvent de Saint-Magloire, et mentionné dans un catalogue de la Bibliothèque impériale, n'a pu être retrouvé, malgré les plus actives recherches.

*Comard de Puylorson,* chanoine de Guérande, avait aussi, avant François Piet, écrit des mémoires sur Noirmoutier dont il était originaire, mémoires contenant des faits et intérêts locaux qui, sans lui, seraient restés dans le plus profond oubli.

Un exemplaire de l'intéressant manuscrit de Puylorson, accompagné d'une carte curieuse de l'île, pareillement manuscrite, se trouve à la Bibliothèque publique de Nantes. Il provient de la vente de la collection de M. de la Jarriette.

Deux autres enfants de Noirmoutier, *Edouard Richer* et *Lubin Impost,* ont puissamment aidé F. Piet dans la rédaction de la

partie scientifique de son ouvrage, et c'est grâce à l'infatigable coopération de cette petite pléiade de travailleurs, que l'œuvre a pu s'achever.

Nous aussi, enfant de cette île à l'étude de laquelle ils ont consacré une partie de leur existence et où tous trois reposent aujourd'hui, nous venons tracer notre sillon sur le sol qu'ils ont si laborieusement défriché. Quelques soins qu'ils aient mis à moissonner, pouvaient-ils, en effet, ne rien laisser à glaner après eux dans ces nombreux chapitres destinés à faire connaître la forme et la superficie primitives de l'île de Noirmoutier, son accroissement par les alluvions, sa ville, ses villages, ses dunes, ses digues de mer, ses produits agricoles et industriels, son commerce, les mœurs, caractère, langage et préjugés de sa population, la géologie, la botanique et les autres branches de l'histoire naturelle, la fondation, le développement et les vicissitudes de ses deux abbayes, la construction de son château, les assauts et les changements qu'il a subis, les noms et les droits des seigneurs qui l'ont possédé, enfin, toute l'histoire de l'île, depuis les temps fabuleux jusqu'au règne de Louis XVIII.

Les travaux du cadastre, faits longtemps après l'ouvrage de Piet, qui date déjà d'un demi-siècle, nous ont permis de combler diverses lacunes de l'article statistique. La partie historique a donné lieu, pareillement, à des rectifications et additions que nos recherches nous ont permis de faire, d'après des documents authentiques. Enfin, nous avons ajouté à l'ouvrage un article entièrement neuf sur les biens appartenant anciennement aux abbayes, ainsi qu'aux divers bénéfices ecclésiastiques qui existaient avant 1790.

Noirmoutier, 1er mai 1863.

Jules Piet.

# NOTICE

## SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

## DE FRANÇOIS PIET.

---

François Piet est né le 6 juin 1774, à Mont-Médy.

Les premières leçons de l'alphabet lui furent données par l'abbé Piet, son cousin germain, devenu curé de Chantilly, et auteur d'un ouvrage qui lui fit, en sa qualité de théologien, une réputation passagère. Cet ouvrage, intitulé l'*Anti-Bélisaire,* était une réfutation du *Bélisaire* de Marmontel. « Il eut, dit F. Piet, le sort de ces productions éphémères dont le but est d'atténuer le mérite d'un bon ouvrage. Elles sont applaudies par l'esprit de parti, mais bientôt on n'en parle plus. J'ai cherché plus tard chez les libraires, dans les bibliothèques publiques et particulières, l'ouvrage de mon cousin l'abbé; je ne l'ai pas trouvé, et partout j'ai trouvé le *Bélisaire* de Marmontel. »

F. Piet fut élevé au collége de Charleville, autrefois régi par des jésuites, et qui l'était alors par des ecclésiastiques très instruits.

Il sortit du collége à seize ans, après y avoir fait de bonnes études.

C'était le moment de choisir un état. Il entra d'abord dans l'étude d'un notaire, mais il n'y resta que deux mois : il était

alors bien loin de soupçonner que cette profession serait un jour la sienne.

Il devint ensuite commis au district de Charleville, et il y fut chargé de la transcription des lois : cet emploi ne lui parut pas plus attrayant que celui de clerc de notaire, et il y renonça peu de temps après pour celui d'apprenti imprimeur. C'est aux progrès qu'il fit dans ce dernier état, qu'il a dû la faculté d'imprimer lui-même plus tard une partie de ses œuvres.

A cette époque, la guerre avec l'Allemagne paraissant inévitable et imminente, tous les départements ouvrirent des listes pour l'inscription de ceux qui voudraient concourir à la défense des frontières. On forma partout des bataillons de volontaires, et F. Piet, sans même consulter son père, entra dans celui des Ardennes.

Il touchait à peine à sa dix-huitième année. Sa première garnison fut Stenay, où il arriva bien fatigué, après avoir fait la route à pied, le fusil et le hâvre-sac sur le dos, par une chaleur insupportable, dont il eut horriblement à souffrir. Mais l'affection paternelle veillait sur lui. Le colonel du bataillon auquel son père l'avait secrètement recommandé, le fit appeler, et, après l'avoir un peu raillé sur les charmes de la vie militaire, lui proposa de le faire nommer fourrier de sa compagnie et écrivain du bataillon, fonctions que F. Piet accepta avec empressement et dont il prit possession dès le lendemain.

Nous ne suivrons pas F. Piet dans toutes les phases de sa vie militaire, nous nous bornerons à rappeler les incidents qui y apportèrent les modifications les plus importantes.

Une légère soustraction ayant été commise par un de ses camarades dans la caisse du quartier-maître, chez lequel il travaillait, il ne put pardonner à son chef de l'avoir un instant soupçonné de ce crime honteux, et bien que trois jours après il en eut reçu un billet où celui-ci avouait son erreur, et l'engageait à revenir prendre sa place dans son bureau, F. Piet, satisfait d'avoir obtenu la reconnaissance écrite de sa non-culpabilité, refusa d'accéder à ses instances, et préféra retourner à sa compagnie comme simple fusilier.

Là, sollicité d'entrer dans le corps de musique comme seconde clarinette, il repoussa d'abord cette proposition, parce qu'il ne croyait pas, dit-il, qu'un musicien, dont le mérite lui semblait consister plus dans la force des poumons que dans son courage, pût jamais obtenir des lauriers et des regrets. Mais le chef de musique, qui était saxon, se montra indigné d'un pareil raisonnement, et, dans son jargon moitié français et moitié allemand, il entreprit de lui prouver qu'un musicien à l'armée vaut cent soldats, puisqu'il peut leur communiquer, au moyen d'airs patriotiques, cette ardeur belliqueuse sans laquelle ils ne sont rien. Il n'omit pas le trait de ce fifre qui, de l'aveu même du grand Frédéric, fut de toute son armée celui qui, pendant une bataille, remplit le mieux son devoir, en ne cessant, depuis le commencement de l'action jusqu'à la fin, de faire entendre les sons aigus de son instrument.

F. Piet, plus ou moins convaincu par la force de ces arguments, finit par céder et endossa l'uniforme de musicien.

Il passa dès-lors une grande partie des jours à exécuter les marches et les pas redoublés.

Un jour enfin, le colonel le fit appeler. Quelle fut sa joie! Celui-ci lui remit un brevet de sous-lieutenant dans le 94e régiment d'infanterie de ligne (autrefois Hesse-Darmstadt), avec l'ordre de se rendre, sans délai, à Mézières, où était le dépôt du régiment, afin d'y être habillé, équipé, et d'y recevoir l'instruction qui lui était nécessaire. Il partit donc immédiatement, et le temps qu'il devait passer au dépôt étant écoulé, il se hâta de rejoindre le régiment cantonné dans les environs de Jemmapes.

Il y arriva assez à temps pour assister à cette célèbre bataille, dont la conquête de la Belgique fut le prix.

Son régiment fut alors désigné pour tenir garnison à Liége, où il resta plusieurs mois.

L'armée française, dont Dumouriez venait reprendre le commandement, forcée d'évacuer cette ville, livra bataille sur le champ de Nervinde, fit retraite sur Tirlemont, et de là successivement jusqu'à Valenciennes et Saint-Amand.

Dans cette campagne, le régiment de F. Piet entra plusieurs fois en ligne, notamment devant Nervinde, où les Autrichiens avaient établi de formidables batteries, dont il lui fallut essuyer le feu meurtrier, l'arme au bras, trois heures durant, à demi-portée de canon, afin de donner le temps à l'artillerie, aux caissons et aux bagages de filer sur les hauteurs de Champlite. Piet eut trois fois trois files renversées devant lui ; le sang et la cervelle des soldats de sa compagnie teignaient ses vêtements. Enfin, le régiment fut rappelé et se retira après une perte de plus de mille hommes.

En arrivant à Saint-Amand, Piet fut instruit du projet de Dumouriez, ayant pour but de détruire la Constitution de 1791. Il eut à lutter contre bien des influences qui cherchaient à le rattacher à la cause de ce général, qu'il eut toutefois la bonne inspiration de ne pas suivre.

A Valenciennes, une méprise, due à la ressemblance des vêtements et surtout à l'obscurité, procura au détachement que commandait F. Piet un petit avantage sur une compagnie de chasseurs tyroliens, à laquelle il enleva une pièce de canon, et dont le capitaine, en se voyant abandonné par les siens, se constitua prisonnier entre ses mains. Le général Dampierre, à qui Piet fut autorisé à présenter sa double prise, lui adressa les compliments les plus flatteurs, et lui donna sa parole qu'avant peu il recevrait le brevet de lieutenant dans un régiment de hussards ; mais, ajoute Piet :

« Hélas ! sur l'avenir, bien fou qui se fiera.

» Une bataille eut lieu quelques jours après, et un boulet emporta le général Dampierre et mon brevet. »

Pendant que la France avait ainsi à défendre ses frontières contre les Autrichiens, une guerre fratricide la déchirait à l'intérieur.

Les gardes nationales, qu'on opposait à l'armée vendéenne, étaient insuffisantes pour lui résister ; de sorte qu'en présence d'un aussi pressant danger, on décréta qu'il serait envoyé dans la Vendée des troupes détachées de l'armée du nord, et la loi

désigna pour marcher le plus ancien officier de chacun des trois grades de capitaine, de lieutenant et de sous-lieutenant.

Dans le régiment de Piet, le plus ancien sous-lieutenant se trouvait être le fils de l'un des capitaines ; le père sollicita vainement la faveur de suivre son fils appelé à faire partie du détachement dirigé sur la Vendée. Piet, pour leur épargner une cruelle séparation, offrit alors de partir à la place du fils, et fut agréé.

Cette bonne action lui porta bonheur, car à son arrivée à Orléans, il fut nommé *quartier-maître* du bataillon d'élite, dit *de la formation d'Orléans,* qui fut immédiatement dirigé sur Luçon et ensuite sur les Sables-d'Olonne.

Piet assista, le 23 septembre 1793, à la bataille de *Saint-Fulgent,* qui fut si désastreuse pour le corps républicain que commandait le général Mieskousky.

Comme le Comité de salut public avait pour maxime que tout général qui se laissait battre était un traître ou un ignorant, Mieskousky fut remplacé par le général Dutruy, dont Piet devint quelque temps après l'aide-de-camp, avec le grade de capitaine. Dutruy lui montra dès-lors la plus grande confiance, l'initia à tous ses projets, et s'en fit toujours accompagner dans ses expéditions comme dans ses parties de plaisir.

Désireux de reprendre l'île de Noirmoutier sur Charette, qui s'en était récemment emparé, Dutruy se rendit à Nantes, pour obtenir du conventionnel Carrier l'autorisation d'agir contre Noirmoutier, de concert avec le général Haxo ; Piet fut du voyage, et il en raconte toutes les particularités.

La démarche de Dutruy eut, du reste, le succès qu'il en attendait : il lui fut permis, ainsi qu'au général Haxo, de reprendre l'offensive et d'attaquer Noirmoutier.

Ici finit le troisième livre des Mémoires de F. Piet.

Le quatrième est consacré à la *topographie,* à la *statistique* et à l'*histoire* de Noirmoutier. Il se termine à l'époque à laquelle F. Piet est arrivé dans cette île.

Le cinquième et dernier est le récit des événements dont l'auteur fut témoin oculaire depuis son arrivée dans ce pays.

Il complète ainsi ses recherches historiques sur Noirmoutier.

Ces deux derniers livres, offrant un intérêt plus général que les autres, ont seuls été publiés ici *in extenso* ; ils correspondent aux première et deuxième parties de ces *recherches*.

En 1828, F. Piet se démit de son office de notaire. Après la révolution de juillet 1830, il fut nommé juge de paix du canton de Noirmoutier, fonctions qu'il a remplies jusqu'au jour de sa mort, arrivée le 18 janvier 1839, alors qu'il entrait à peine dans sa 65e année, et que la maladie dont il était atteint, ne pouvait faire craindre une fin aussi prochaine.

Indépendamment du livre que nous rééditons ici : *Mémoires laissés à mon fils* (Noirmoutier, imprimerie de l'auteur. 1809), F. Piet a publié un volume in-8° (Nantes, imprimerie de Mellinet, 1836), intitulé : *Mémoires sur la vie et les ouvrages d'Edouard Richer*, son collaborateur et son ami, qu'un des plus spirituels écrivains de l'ancien *Lycée armoricain*, qualifie de véritable Protée littéraire, tout à la fois historien, antiquaire, philosophe, naturaliste et littérateur.

F. Piet a publié aussi de nombreux articles dans le *Lycée armoricain*.

*L'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale* lui a décerné, en 1834 et 1835, *deux médailles d'honneur*, à l'occasion de divers articles insérés dans le journal de cette Société.

Longtemps avant il avait été admis membre correspondant de la *Société académique de Nantes*, de la *Société linnéenne*, et de plusieurs Sociétés savantes.

F. Piet a laissé un très grand nombre de manuscrits qui sont, pour la majeure partie, des commentaires d'ouvrages philosophiques ou religieux, ou des traductions d'ouvrages écrits en langues latine, anglaise et italienne, langues avec lesquelles il était assez familier.

Nul ne connaissait mieux l'art de s'occuper : lire, écrire, herboriser, imprimer, telle était la principale division de ses heures de loisir ; aussi avait-il inscrit pour épigraphe, en tête du dernier ouvrage qu'il a imprimé lui-même en

1835, à un très petit nombre d'exemplaires, cette pensée de Droz :

« Quelques hommes disent que la vie est longue; ils souffrent donc beaucoup, ou ne savent pas s'occuper. »

L'ouvrage que nous venons de mentionner, a pour titre : *Souvenirs et rêveries d'un vieil insulaire des côtes de l'ouest de France,* et forme un volume in-8° de 204 pages. C'est en quelque sorte le reflet de ses plus riants souvenirs que F. Piet confie au papier. Son esprit, naturellement porté à l'enjouement, le ramène sans cesse au côté plaisant des sujets qu'il entreprend de traiter, et alors il sème son récit d'anecdotes pleines d'une gaîté de bon aloi, sans que jamais la malignité se mêle à ses plaisanteries.

Parmi les articles contenus dans le volume qui nous occupe, se trouve la relation d'un voyage à la Trappe de Meilleraye. Indépendamment d'indications concernant ce couvent et la vie des Trappistes, cette relation donne sur l'esprit souvent caustique du P. Antoine, alors abbé de la Meilleraye, quelques détails auxquels nos lecteurs nous sauront sans doute gré de les initier.

C'était en juin 1828 que F. Piet visita la Meilleraye.

« Le P. abbé, dit-il, était d'une taille peu élevée; il avait » de l'embonpoint, ses traits annonçaient un homme actif, à » caractère même, et exprimaient plus de gaîté qu'on ne pouvait » supposer au chef d'une maison religieuse, soumise à la réforme » de l'abbé de Rancé. »

Dans la première excursion qu'il fit avec F. Piet et le général Clouet, le P. abbé montait un petit cheval pie dont la robe blanche et noire se confondait en quelque sorte avec celle de même couleur qu'il portait lui-même. Il plaisanta le premier de cette bizarrerie dont l'idée lui appartenait sans doute. « Vous le voyez, dit-il, mon cheval porte aussi notre uniforme, et à certaine distance, lui et moi semblons ne faire qu'un même animal. »

A leur rentrée au couvent, ils trouvèrent au parloir deux jeunes gens, habillés d'un élégant costume de chasse, et qui avaient quitté Paris pour chercher des distractions en province. C'était dans ce but qu'ils étaient venus visiter les Trappistes, dont la vie monastique excitait leur curiosité.

Laissons parler F. Piet :

« Le P. abbé, après avoir dîné au réfectoire, vint, comme » de coutume, s'asseoir à peu de distance de la table. Il adressa » d'abord la parole aux nouveaux venus, et demanda à nos » jeunes Parisiens quelles étaient leurs professions. Peu jaloux » de convenir qu'ils n'en avaient aucune, et probablement pour » s'attirer quelque considération, ils répondirent qu'ils cultivaient » les sciences naturelles.

» Laquelle plus particulièrement, reprit aussitôt l'abbé?

» La minéralogie, répartit effrontément l'un d'eux.

» La minéralogie! vous ne pouviez mieux rencontrer. Nous » avons ici plusieurs substances minéralogiques qui ne sont pas » sans intérêt. Je devais conduire aujourd'hui deux de ces » Messieurs sur les lieux où elles gisent, mais le temps nous » a manqué. Nous irons demain, après déjeûner, et vous nous » y accompagnerez.

» Ils inclinèrent la tête en signe d'adhésion, et continuèrent » à manger du plus violent appétit. Je voulus leur parler » d'histoire naturelle, mais soit pour ne pas perdre un coup » de dent, soit pour éviter l'embarras des répliques, ils me » condamnèrent au monologue en ne me répondant pas. Je » me vis donc obligé de me taire et de conclure que s'ils » n'étaient pas des savants famés, au moins ressemblaient-ils à » des savants affamés.

» Comme la veille la conversation devint générale; le P. abbé » y prit une part non moins active et nous donna de nouvelles » preuves de son savoir et de sa finesse. De temps à autre, » il lançait quelques épigrammes spirituelles contre les sottises » humaines ou nous racontait des anecdotes aussi piquantes » qu'amusantes. Nos prétendus minéralogistes, toujours insa-

» tiables, ou toujours préoccupés de la crainte de se montrer » au-dessous du mérite qu'ils s'étaient si complaisamment » attribué, s'obstinèrent à battre les plats en brèche, et à » ne parler que par rares monosyllabes. La cloche venait » d'annoncer l'office du soir; déjà l'on abandonnait la table » pour se rendre à l'Eglise, qu'ils avaient encore les morceaux » dans la bouche, et ce ne fut vraisemblablement qu'à regret » qu'ils se déterminèrent à nous suivre.

» Le lendemain, au déjeûner, nos deux *consommateurs fashio-* » *nables* vinrent reprendre les places qu'ils avaient occupées » au dîner. Ils s'y montrèrent les mêmes : ils prirent une très » ample part des mets, une très faible à la conversation, et » le peu de mots qu'ils échangèrent entre eux avec une légèreté » toute française, ne furent employés qu'à se donner des éloges. » Néanmoins, à notre grande surprise, nous les vîmes se lever » de table les premiers; ils avaient la carnassière sur le dos, » et parlaient de quitter l'abbaye pour retourner au bourg de » Meilleraye, où ils avaient laissé leurs chevaux qui devaient les » reconduire à Nantes. Eh! quoi, leur dis-je, vous voulez manquer » de parole au P. abbé? Ne lui avez-vous pas promis de nous » accompagner sur les lieux où sont les minerais de fer? Ils s'excu- » sèrent, en alléguant la nécessité dans laquelle ils se trouvaient » de hâter leur départ; et que le motif fut réel, ou seulement un » prétexte pour se soustraire à ce que cette petite excursion avait » d'embarrassant pour leur amour-propre, ils me parurent » irrévocablement déterminés à ne pas être des nôtres; au » même instant, survint le P. abbé, que j'informai des dispositions » de nos commensaux. Alors il leur adressa des reproches si » obligeants, leur fit des instances si pressantes, qu'ils n'osèrent » insister, surtout quand ils l'entendirent ajouter que cette » promenade ne les détournait de Meilleraye que de quelques pas, » et que nous les remettrions ensuite dans le chemin qui y » conduit.

» Nous partîmes. L'abbé et moi avions pris le devant; le » général Clouet et les deux Parisiens nous suivaient à une cer- » taine distance. Ces jeunes gens, me dit l'abbé, me semblent avoir

» plus de vanité que d'instruction ; ils se sont, je crois, moins
» appliqués à devenir savants qu'à le paraître. Ils se disent mi-
» néralogistes, je parierais qu'ils n'ont pas même les objets les
» plus indispensables à ceux qui étudient la minéralogie :
» le briquet, le marteau et le flacon d'acide nitrique. S'il en
» est ainsi, et qu'ils aient voulu se faire passer pour des doctes
» lorsqu'ils ne sont que des ânes, il convient de leur donner
» une petite leçon, et je m'en charge volontiers. Car à la Trappe,
» à un mouvement d'orgueil on impose toujours un acte d'hu-
» miliation.

» Nos compagnons nous rejoignirent, et quelques minutes
» d'entretien sur le but de notre exploration suffirent pour con-
» vertir en certitude les doutes de l'abbé et le convaincre que
» ses jeunes hôtes n'avaient pas la moindre connaissance en mi-
» néralogie.

» Lorsque nous fûmes parvenus sur le terrain, il s'approcha
» d'eux, leur fit une description pompeuse de la richesse, des
» qualités et des propriétés du minerai. Messieurs, ajouta-t-il, je
» ne puis trop vous engager à mettre l'occasion à profit : vous
» trouverez bien rarement de semblables échantillons : Prenez-
» en pour vous et vos amis. Ils en ramassèrent plusieurs ;
» mais l'abbé reprit aussitôt : Quoi, vous semblez vouloir les
» ménager ! prenez donc, Messieurs, prenez, notre carrière est
» inépuisable. Et, en même temps, il en mettait dans leurs po-
» ches, dans leurs carnassières, et, sous prétexte que les échan-
» tillons qui se présentaient étaient plus beaux, il ne discontinuait
» pas ses largesses. Il les multiplia tellement, que les pauvres
» jeunes gens, accablés sous leur poids, le supplièrent de les
» cesser ; mais le généreux abbé ne put s'y résoudre que lors-
» qu'il eut bien reconnu l'impossibilité de les en charger
» davantage. Alors, il les ramena dans le chemin de Meil-
» leraye.

» Après quelques instants d'une marche que pressait maligne-
» ment notre guide, nous les vîmes hors d'haleine, la figure
» enflammée et couverte de sueur, ne pouvant nous suivre
» qu'avec peine; ils excitèrent presque ma compassion et celle du

» général ; mais le P. abbé se montra sans pitié. Il les regardait » en souriant et nous disait tout bas : ce n'est pas encore assez, » je voudrais les voir plier sous leur fardeau comme le Christ sous » celui de sa croix.

» Enfin, le moment que sans nul doute nos deux patients dé- » siraient en secret de tout leur cœur, arriva ; ils reçurent nos » adieux, nous firent les leurs, et poursuivirent leur route.

» Toutefois, du haut d'un coteau boisé qui la dominait, nous » pûmes, sans qu'ils nous aperçussent, les accompagner quelque » temps de nos regards. Ils eurent à peine fait cinquante à » soixante pas, qu'ils s'arrêtèrent, tirèrent leurs mouchoirs de » leurs poches, essuyèrent la sueur qui ruisselait de leurs fronts, » et se défirent rapidement d'une partie des lourds présents » dont les avait comblés le P. abbé, puis ils se remirent en mar- » che ; mais, se trouvant vraisemblablement encore trop surchar- » gés, ils en jonchèrent le chemin. »

Le volume des *Souvenirs et rêveries* est ainsi rempli d'une foule d'anecdotes gaies et piquantes, que F. Piet avait imprimées pour lui seul, et, pour ainsi dire, à titre de memento. La relation de son voyage à Paris, à l'occasion du sacre de Napoléon Ier, fournit des détails curieux sur certaines parties de cette cérémonie, à laquelle il assista comme *président de canton,* et sur divers grands personnages, notamment sur le savant Cuvier qui, tout entier à l'étude de l'histoire naturelle, n'était pas encore devenu cet homme d'Etat *que les sciences en pleurs redemandaient à la politique;* mais, comme nous nous sommes proposé de donner une simple notice sur la vie et les ouvrages de F. Piet, nous n'y ajouterons pas de nouvelles citations, qui nous entraîneraient trop loin des bornes assignées à cette sorte d'écrits. Nous croyons, d'ailleurs, en avoir assez dit pour démontrer à nos lecteurs que, dans toutes ses compositions, F. Piet s'est efforcé d'allier l'*utile dulci,* et ici s'arrêtera notre appréciation, afin qu'une plus grande part d'éloges n'expose pas notre affection filiale à une juste suspicion de partialité.

J. Piet.

# PREMIÈRE PARTIE.

(Livre IVe des Mémoires.)

# STATISTIQUE DE NOIRMOUTIER

ET

## HISTOIRE DE CETTE ILE

JUSQU'A L'ARRIVÉE DE F. PIET.

### *Origine. — Forme ancienne.*

Les îles, surtout celles d'une petite étendue, ou doivent leur origine à l'action des volcans sous-marins qui, en vomissant sans cesse des laves par leur cratère, forment de ces laves des éminences qui s'étendent, s'agrandissent et deviennent enfin des terrains fertiles, ou sont des bancs de sables, de coquilles, de pétrifications, des amas de coraux, de rochers qui s'élèvent au-dessus de la surface des eaux, et sont ensuite recouverts d'une couche plus ou moins épaisse de terre végétale.

Il n'est pas besoin d'une longue dissertation pour prouver que l'île de Noirmoutier ne peut avoir été créée par un volcan. Elle n'offre à l'observateur aucun produit reconnu des volcans. Les morceaux de laves qu'on y rencontre çà et là, proviennent du lest des bâtiments, et rien ne peut raisonnablement donner à penser qu'elle a été formée par des éjections volcaniques.

Il suffit, je crois, de bien remarquer sa conformation, pour reconnaître aussitôt dans quelle classe d'îles elle doit être rangée. Si l'on jette un coup-d'œil sur une carte, où elle soit représentée à marée basse, on aperçoit presque toute la côte occidentale hérissée de rochers et environnée de dunes; on voit, à l'est, des atterrissements ou dépôt de vases, qui, successivement desséchés par les habitants, ont avec le temps formé les plaines cultivées de la Fosse, Barbâtre, la Guérinière et celle au sud de Noirmoutier. Si l'on creuse dans les parties élevées de la plaine de Noirmoutier, on trouve partout le roc, qui, même dans plusieurs endroits, domine le sol. On est donc forcé de conclure que cette île n'était dans le principe qu'une masse de rochers recouverte, comme l'est encore celle qui compose l'îlôt du Pilier, d'une couche de terre végétale; que cette masse a servi de point d'appui aux alluvions, et que l'industrie des habitants ensuite a fait le reste.

Sa forme a dû beaucoup varier en raison des desséchements faits en différents temps, des progrès de la mer et de la marche des dunes de l'ouest à l'est. Il est très probable que les rochers appelés les Bœufs et le Pilier formaient autrefois la côte de l'ouest. Pour concevoir comment aujourd'hui ils en sont à une si grande distance, il est inutile d'avoir recours à quelques-unes de ces révolutions subites, qui ont changé l'étendue des mers, la forme des continents, et qui, antérieures aux temps histo-

riques, ne sont constatées par aucune relation positive et authentique ; il faut en rapporter la cause à ces efforts lents et insensibles que la mer, soit par de nouvelles directions des courants, soit par le souffle d'un vent dominant, fait contre les côtes. Les rochers les plus durs, qu'elle mine par leur base, luttent en vain contre la fureur de ses flots, elle leur enlève chaque jour quelques parties d'eux-mêmes, et détruit enfin la barrière qu'ils lui opposent. C'est ainsi qu'avec le temps elle aura reculé les limites de notre île dans cette partie. On peut en citer pour preuves : les traditions du pays, des constructions en briques trouvées sur les Bœufs, et surtout cette cause sans cesse agissante, dont les effets sont trop malheureusement sous nos yeux.

Quant aux atterrissements, à l'aide desquels, à l'exemple des Hollandais, nous avons accru et nous accroissons encore de temps à autre notre territoire, tout le monde sait qu'ils proviennent des sédiments de la Loire. « L'île de Noirmoutier, dit Bouguer (1), fait la limite de deux courants : le grand courant de Gascogne vient se perdre un peu au-dessus de l'île Dieu ; celui de la Manche, qui tourne sur les côtes de Bretagne, se confond avec la Loire un peu au-dessous du Croisic, etc. » Il paraît que l'effet de ce dernier courant a été, et est encore de faire refluer dans la baie de Bourgneuf tous les sédiments de ce fleuve. La quantité des terres détachées et charriées par lui, dans les temps où son lit était moins resserré par des digues et des levées, dût être considérable ; portées et déposées sur les côtes qui sont au fond de cette baie, ces terres y formèrent les nombreux atterrissements qui nous environnent, et qui sont autant d'additions au continent ainsi qu'à notre île.

(1) *Théorie des courants de l'Atlantique*, page 113. Amsterdam, 1767.

Suivant M. Dubuisson, la Loire entraîne jusqu'à son embouchure les alluvions qui encombrent son lit ; mais l'Océan les repousse, les courants et les marées les rejettent sur le continent. On aperçoit dans cette opération un triage remarquable : la partie sablonneuse des alluvions charriées par la Loire est rejetée seule sur la rive septentrionale, près d'Escoublac et de Saint-Nazaire, où elle forme une longue suite de dunes ; la partie limoneuse est transportée dans la baie qui sépare Noirmoutier de la terre ferme, et elle donne lieu à des desséchements précieux pour l'agriculture. Ce sont ces alluvions qui ont comblé les marais de Machecoul à Bouin, ont réuni l'île de Bouin au continent, et fait sortir l'île de la Crosnière du sein des eaux.

(*Essai d'une Méthode de Géologie*, page 73.)

Le triage qu'indique M. Dubuisson nous semble facile à expliquer :

Le gros sable, par sa pesanteur spécifique, est entraîné vers le fond de la mer, où il ne tarde pas à se précipiter ; mais alors les lames de fond des grandes marées le soulèvent et le rejettent sur la côte ; tandis que la vase et le sablon suivent quelque temps le courant, qui les soutient et les entraîne dans la baie de Bourgneuf, puis se mélangent insensiblement avec les autres parties de la mer, en descendant de plus en plus dans les couches inférieures, et enfin se déposent sur le sol que le reflux laisse à découvert, dès qu'ils ont cessé de recevoir une impulsion suffisante pour les maintenir au sein des eaux.

Si donc l'on veut se faire une idée de la forme que l'île devait avoir avant d'être habitée, il faut supposer que la mer rentre en possession de tous les terrains envahis, et s'étend encore sur tous les desséchements faits jusqu'à ce jour ; que les dunes qui bordent la côte occidentale, depuis la pointe de la Fosse jusqu'à celle appelée la Loire, sont plus avancées dans l'ouest, ou même n'existent pas, car, suivant l'opinion du plus célèbre géologue de nos jours, leur formation est postérieure à celle des premiers atterrissements (1) ; que, depuis cette pointe de la Loire

(1) La retraite des eaux de la mer, dit Deluc, a lieu lorsque les matières déposées s'accroissent en hauteur. Alors elles sont bientôt séparées de cet élément par un cordon de bancs de sable pur, qui se forme en avant des nouvelles terres, et dépasse bientôt le niveau ordinaire de l'eau. On y voit croître les plantes qui aiment le sable. Elles y

jusqu'au Pilier, cette même côte occidentale a pour bornes littorales, dans les plus hautes marées, la chaîne des rochers des Peignes, des Bœufs et du Pilier; enfin que, du côté de la baie, la mer baigne encore la plaine de la Guérinière, le terrain qui est en deçà de Luzéronde, de Luzai, de Noirmoutier, et ne laisse au-dessus de son niveau que le plateau élevé du nord, qui lui-même s'avançait probablement davantage sur les rochers, en face de l'Herbaudière, la Linière, la Madeleine et le Vieil.

Cette île a-t-elle fait autrefois partie du continent? Il peut n'être pas sans intérêt d'examiner cette question; non que je prétende la résoudre, mais seulement réunir quelques faits, à l'aide desquels on puisse établir à ce sujet des conjectures plus ou moins fondées.

A une époque, sans doute éloignée, puisqu'elle précède la plupart des atterrissements dont je viens de parler, la baie de Bourgneuf et le golfe qui séparent Noirmoutier du continent, s'enfonçaient dans les terres beaucoup plus qu'aujourd'hui. La mer remontait jusqu'à Machecoul, où, en 1646, on tenait en marais salants des prairies qu'on y désigne encore sous le nom de Marais. Elle couvrait presque tout le territoire de Bois-de-Céné, une partie de celui de Châteauneuf, la côte orientale de l'île Bouin, alors plus petite et plus éloignée du continent. Les flots baignaient, à l'est et au sud, les rives de Beauvoir, de Saint-Gervais. L'Epois, la Crosnière et tout le marais de Mont étaient sous les eaux.

On voit par là que la terre ferme de Beauvoir formait un cap, vis-à-vis la côte orientale de Noirmoutier, et que,

entrelacent leurs racines. Le vent, ralenti entre les petites tiges des plantes, y accumule les sables. Tandis que ce dernier s'élève, les plantes s'élèvent aussi sur lui, et cette double opération donne naissance aux cordons de monticules, que l'on nomme dunes. (*Traité élémentaire de Géologie.*)

dans cette partie, où il n'y avait aucun desséchement fait, notre île était à une distance du continent bien plus grande que celle qui existe maintenant. Noirmoutier n'a donc pu y tenir que par son extrémité méridionale. En effet, elle n'en est séparée que par l'étroit goulet de Fromentine ; ne peut-il se faire qu'autrefois ces deux points aient été réunis, et que la violence des courants, jointe à l'action des vents d'ouest, sud-ouest, aient occasionné la rupture de ce petit isthme ?

Je ne me permettrais pas d'affirmer le contraire ; mais les faits, ce me semble, ne sont pas en faveur de cette hypothèse. La retraite de la mer dans cette partie, le passage du Gois, l'élévation du Pé, les vases qui, tous les jours, s'accumulent en avant des digues existantes, démontrent que l'exhaussement du sol a toujours été en augmentant ; que, sans la force et la rapidité du courant dans le détroit de Fromentine, la réunion de l'île de Noirmoutier avec le continent se serait déjà effectuée. On serait donc autorisé à conclure de ceci : que cette réunion ne doit pas avoir eu lieu, puisqu'elle n'a pu s'opérer avant l'existence des causes qui la rendent possible ; qu'en conséquence, il est plus vrai de dire que l'île de Noirmoutier un jour sera réunie au continent, que d'avancer qu'elle l'a été autrefois.

Que sera-ce encore si, admettant l'opinion de Deluc sur la formation des dunes, toutes celles qui depuis Saint-Gilles ceignent le marais de Mont, et celles même depuis la Fosse jusqu'à la pointe de la Loire, ne doivent leur origine qu'aux atterrissements dont elles ont borné l'accroissement, elles n'étaient pas formées avant ces atterrissements : dans ce cas, Noirmoutier, comme je l'ai dit, se réduisait au plateau de granit sur lequel est assis le sol de sa partie septentrionale, et cette petite île était alors

éloignée du continent de trois à quatre lieues par tous les côtés qu'elle lui oppose.

*Situation, étendue.*

L'île de Noirmoutier est située sous le 47e degré de latitude, et sous le 4e degré 35 minutes de longitude occidentale. Sa forme actuelle est irrégulière, et ce n'est pas sans quelque raison qu'on la compare à une épaule de mouton.

Elle a environ 50,463 mètres de pourtour, ou 44,226,895 mètres carrés, c'est-à-dire plus de deux lieues carrées.

Les dunes du sud, comprises entre l'Herbaudière et la Fosse, ont 19,386 mètres de longueur, et 7,119,961 mètres carrés de superficie.

Les dunes du nord, comprises entre le bois de la Lande et l'Herbaudière, ont environ 4,871 mètres de longueur développée, et 474,537 mètres carrés de superficie.

Les digues, sans y comprendre celles de Pulan et de Devin, ont environ 17,921 mètres de longueur.

| | |
|---|---|
| La surface cultivée qui se trouve au-dessus du niveau de la haute mer est de.. | 7,022,600 mc |
| La surface cultivée qui se trouve de plusieurs pieds au-dessous du niveau de la haute mer est de . . . . . . . . . . . | 29,609,797 |
| Ajoutant la surface des dunes. . . . . | 7,594,498 |
| Surface totale. . . . . | 44,226,895 mc |

| | |
|---|---|
| **De nouveaux desséchements, effectués depuis l'impression de cet article, avaient élevé, en 1833, d'après la matrice cadastrale, la superficie totale de l'île à..........** | **4,769 H. 49 A. 10 C.** |
| **A quoi il y a lieu d'ajouter, pour deux desséchements plus récents encore.....................** | **130 50 90** |
| **Ce qui porte la superficie totale, en 1862, à....** | **4,900 H. » A. » C.** |

Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de rechercher quelle proportion de cette superficie était applicable à l'ancien sol ou territoire primitif. A cet effet, tant à l'aide des plans cadastraux que d'après l'inspection du terrain, nous avons essayé de déterminer exactement la ligne de démarcation séparant le sol primitif actuellement existant et des alluvions. Voici les résultats que nous avons obtenus.

Le territoire d'alluvion comprend :

1° Le bassin intérieur, circonscrit au nord, à l'ouest et au sud, par le territoire primitif, en forme d'arc, partant de l'extrémité des dunes du Sableau et se terminant à celles de la Tresson.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ce bassin, qui formait anciennement un golfe dérivé de la baie de Bourgneuf, est aujourd'hui converti en marais salants, canaux et réservoirs pour leur alimentation, terres labourables, prés, pâtures, digues de mer, et chemins d'une superficie collective de........................................ | 1,838 H. | 36 A. | 20 C. |
| 2° Le desséchement de la Tresson, mesurant... | 141 | 49 | » |
| 3° Et les nombreux desséchements des plaines de Barbâtre, de la Fraudière et de la Fosse, contenant, y compris les digues de mer et chemins.......... | 920 | 14 | 80 |
| Ce qui porte la superficie du territoire d'alluvion à........................................ | 2,900 | » | » |
| Et celle du territoire primitif à................ | 2,000 | » | » |
| Ensemble.......... | 4,900 H. | » A. | » C. |

La superficie du territoire d'alluvion représente donc environ une fois et demie celle du territoire primitif actuellement existant.

Ainsi, même en supposant que l'île de Noirmoutier ait eu autrefois pour limites, au nord, les rochers du Cob, des Charniers et des Pères ; à l'ouest, le Pilier, et au sud-ouest, les rochers des Bœufs, des Peignes et autres, placés en avant de la côte occidentale, jusqu'en dehors de la pointe de la Loire et des rivages actuels de la Guérinière, de la Tresson, de Barbâtre, de la Fraudière et de la Fosse, la perte qu'elle aurait éprouvée, par les effets de la mer et des sables, serait encore loin d'atteindre en superficie l'accroissement dont les alluvions l'ont dotée, et cette perte est d'autant moins regrettable que la mer n'a fait que lui enlever de fort mauvais terrains, et lui a donné en compensation un sol riche et fertile, qui, par sa conversion en marais salants et en

terres labourables de première qualité, a une valeur incomparablement supérieure à celle du territoire englouti sous les eaux et les sables.

Durant le XVIII[e] siècle, l'île de Noirmoutier a reçu, par les nombreux desséchements qui ont eu lieu dans cette période de temps, un accroissement assez important.

Les principaux desséchements exécutés, de 1700 à 1800, sont ceux ci-après :

1° L'*Enclos-Vieux*, l'*Enclos-Second* et l'*Enclos-Neuf*, par Josse Herstfelt, ancien gouverneur de l'île. Antoine-François de la Tremoille, duc de Noirmoutier, exigea de lui, en 1711, la cession à son profit, moyennant la somme de dix mille livres, lorsque ces enclos, d'une superficie d'environ 30 hectares, en terre de première classe, ont aujourd'hui une valeur vénale plus que décuple ;

2° La *Lide*, joignant l'Enclos-Vieux et l'Enclos-Neuf ci-dessus désignés, par Cornill Jacobs, négociant, tige de la famille Jacobsen actuelle ;

3° La *Berche* et *Caillâ*, par M. François Boucheron, aussi négociant, pour lequel cette opération a été si désastreuse, par suite de la destruction de ses digues par la mer, qu'après son décès, arrivé à Nantes en 1811, sa succession a été déclarée vacante ;

4° La *Grande-Rouche*, les *Isleaux* et le *Clouet-des-Isleaux*, par Duhoux d'Hauterive, ancien gouverneur de l'île ;

5° Les *Petites-Retraites*, le *Terrain-Neuf*, le *Porteau* et le *Boucaud*, par Lebreton des Grapillières, négociant ;

6° Enfin, le *Griffer*, la *Banche*, la *Bassotière*, *Gâtine-Neuve*, *Grand-Chapelain*, les *Clouets*, les *Bas-Isleaux* et autres, par divers particuliers ;

Le tout représentant une superficie de plus de............. 238 H.

Mais, de 1808 à 1858, l'accroissement a été presque prodigieux, car il a été conquis à la mer :

1° Par la famille Jacobsen, les terrains de *Luzan*, de la *Nouvelle-Brille* et de la *Tresson*, d'une superficie collective de.................................. 266 H.

Ces deux derniers desséchements ont été dirigés par M. Auguste Jacobsen.

A reporter............... 266 H. 238 H.

| | | |
|---|---|---|
| Report .................. | 266 H. | 238 H. |
| 2° Par la Société générale d'endiguement et de drainage, un terrain, situé à Barbâtre, entre Cailla et la Bassotière, d'une contenance d'environ........ | 124 | |
| 3° Et par divers particuliers, trois petits terrains, nommés la *Rouchère*, la *Banche-Neuve* et la *Lide-Neuve*, mesurant ensemble environ................ | 12 | |
| Ce qui donne pour cette période de cinquante ans .............................................. | 402 H. | 402 |
| De sorte que, depuis un siècle et demi, l'île s'est accrue par les alluvions de.................................. | | 640 H. |

C'est-à-dire de plus d'un septième de la superficie totale préexistante, et au-delà d'un quart de celle du terrain d'alluvion.

## *Dunes.*

Les dunes qui ceignent une grande partie de l'île sont, comme partout ailleurs, des monticules de sable que la mer rejette sur ses bords. Ces sables ne sont pas purement siliceux, ils fermentent avec les acides, et sont composés d'un mélange de silice, de quartz et de substances calcaires, qui ne sont probablement que des débris de coquillages.

Ces dunes sont plus ou moins élevées, plus ou moins avancées dans les terres, suivant les causes qui en ont retardé ou accéléré la marche. Du côté des Eloux, elles ont plus d'étendue et de hauteur, parce que la violence des vents du sud-ouest, qui dominent ici, a plus contribué à leur entassement. Elles forment là, ainsi qu'à l'Epine et à Bressuire, de petites chaînes de montagnes, tandis que, entre l'Herbaudière et le bois de la Chaise où l'action des vents est moindre, elles sont plus basses et moins considérables. Leur complète inutilité pour l'agri-

culture, n'est pas encore le plus grand mal; mais elles s'avancent chaque jour dans les terres, et font disparaître peu à peu les villages et les champs cultivés.

Placez-vous au milieu d'elles pendant un ouragan, cette surface, d'une perspective monotone, d'une blancheur qui fatigue les yeux, soulevée par les vents en furie, ressemble elle-même à la mer agitée : des brouillards d'un sable fin obscurcissent l'air; les grains enlevés roulent à vos pieds, volent au-dessus de votre tête, vous frappent la figure avec force; vous les voyez s'étendre toujours en avant, former de nouveaux monticules, ou aller ensevelir les maisons et les plus belles cultures. Ces terres, qui tout à l'heure s'offraient à vos regards couvertes d'épis verts et ondoyants, sont changées en une arène stérile et brûlante. Cette habitation, où une famille laborieuse jouissait en paix du repos que ses travaux lui rendaient nécessaire, est détruite pour jamais. Le père de famille n'a plus que la ressource de la démolir, et d'en transporter ailleurs les matériaux.

L'activité des sables dans les parties de l'île qui sont à l'ouest et au sud-ouest a quelque chose d'effrayant. Si l'action des vents, qui viennent de ces côtes, était contre-balancée par ceux de l'est, les sables se maintiendraient dans un espace plus circonscrit, parce qu'ils seraient alternativement poussés et repoussés vers la terre et vers la mer; mais malheureusement il n'en est pas ainsi, et nous voyons, chaque année, les dunes s'avancer progressivement de l'ouest à l'est, et menacer d'envahir toute notre île. D'après un calcul, dont en ce moment l'expérience ne démontre que trop bien l'exactitude, leur marche dans cette direction est de vingt mètres par an. Admettons que les faibles obstacles qu'on y oppose réduisent ces progrès à moitié, Noirmoutier étant à distance

de quatre mille mètres des dunes de l'ouest (en considérant même comme nul l'avancement de celles qui sont au nord), il s'en suit que, dans quatre siècles, cette ville aura subi le sort des villages du Bot et des Eloux (1).

Cet avenir funeste, quoique éloigné, devrait rendre nos insulaires plus soucieux d'arrêter ces torrents de sables dévastateurs. Rien assurément ne leur serait plus facile, s'ils étaient une fois bien pénétrés de la nécessité de le faire. Ne trouve-t-on pas aujourd'hui toutes les dunes, depuis Bordeaux jusqu'à Bayonne, couvertes de forêts de sapins qui protégent et enrichissent à la fois le pays qu'ils ombragent ? Et, plus près de nous, ne voyons-nous pas les habitants des communes de Notre-Dame-de-Mont, de Saint-Jean-de-Mont fixer les leurs, en y plantant avec soin le roseau des sables, connu ici sous le nom de *Duréam* (*Calamagrostis arenaria* Roth.) (2), dont les racines traçantes s'entrelacent, s'étendent et se propagent en tous sens ? Objectera-t-on que les propriétaires dans ces communes ont à craindre pour des métairies de quinze à dix-huit cents francs de revenu, tandis que ceux de Noirmoutier n'ont à perdre que quelques petits morceaux de terre épars et de peu de valeur ? Est-il un langage d'une plus coupable imprévoyance ! Si l'on en perd un jour dix ares, le lendemain dix autres, que l'on ne veuille prendre aucune peine, se résoudre à aucun

(1) En 1763, par un seul ouragan, plus de dix maisons de la paroisse de Barbâtre furent ensevelies sous les sables, et l'on voyait encore, vers la fin du XVIII[e] siècle, le sommet d'un moulin à vent qui y fut englouti, comme le monument irrécusable de cet affreux événement. J. P.

(2) C'est à tort que Faye, cité par M. Fontenelle de Vaudoré, considère les *Juncus acutus* L. et *J. maritimus* L. comme étant les plantes appelées à Noirmoutier et sur la côte voisine *Duréam* ou *Durame*. C'est bien au contraire, comme le dit F. Piet, le *Calamagrostis arenaria* Roth. (*Arundo arenaria* L.) qui est désigné sous ce nom par les gens de la campagne. V.-G.-M.

sacrifice, pour prévenir ces accidents ruineux, tous les domaines de l'île ne seront-ils pas insensiblement engloutis ? C'est bien peu s'inquiéter de transmettre à ses enfants l'héritage de leurs pères ; c'est ne songer qu'à soi, aux besoins du moment et exposer sa mémoire à des reproches justement mérités.

Voici, selon moi, les moyens les plus prompts et les plus sûrs de parvenir à ce but. D'abord on doit éviter les demi-mesures. J'ai entendu quelquefois proposer de creuser des fossés, d'en recouvrir les relevés ou *terriers* de terre glaise et ensuite de goëmons ; ce n'est pas là prévenir le mal pour longtemps. L'expérience prouve que bientôt les sables comblent les fossés, surmontent les terriers et ne continuent pas moins leurs ravages. Il faut que, d'un commun accord, et sous la direction d'hommes intelligents choisis par l'autorité, tous les habitants coopèrent à ces travaux si importants.

Après avoir aplani l'espace qui, du côté de la mer, est entre le pied des dunes et la ligne de l'eau dans les plus hautes marées, on le plantera et on l'ensemencera dans toute sa longueur en pins maritimes, en peupliers blancs, en osiers, en genêts épineux, en ajoncs et en tamaris. On préservera les graines et les jeunes plants par des terriers tels que ceux qu'on propose, et dont je viens de parler. De chaque côté de ces terriers, un fossé de cinq mètres de largeur sur deux de profondeur, recevra les sables poussés de la plage par les vents, donnera aux semis et plantations le temps de prendre de la consistance, et protégera la pousse pendant les trois ou quatre premières années.

A cette époque, on aura un fourré impénétrable, au moins d'un mètre de hauteur. Le principal objet sera rempli, et la fixation entière des dunes est assurée, puisque les vents les plus nuisibles venant de la mer, cette lisière

d'arbres et d'arbustes abritera l'espace qui se trouve derrière eux et facilitera les moyens d'obtenir de nouveaux plants qui, à leur tour, en protégeront d'autres. On continuera de cette manière par zônes de cinquante à soixante mètres jusqu'à l'extrémité des dunes, qui, en moins de vingt ans couvertes de bois touffus, seront des abris tutélaires pour les propriétés qu'elles détruisaient.

Si cependant on trouvait l'exécution de ce projet trop difficile et trop dispendieux, il faudrait s'attacher à favoriser la production des plantes que la nature fait naître dans les sables, y multiplier surtout l'Uvette maritime (*Ephedra distachya* L.), la Bugrane (*Ononis arvensis* L.), vulgairement appelée arrête-bœuf, à cause de la profondeur, de la force de ses racines et de la résistance qu'elles opposent à la charrue, le Roseau des sables (*Calamagrostis arenaria* Roth.), le Carex des sables (*Carex arenaria* L.), l'Eternelle jaune (*Helichrysum Stæchas* D.C.). Elles sont toutes très communes ici ; il ne s'agit que de les repiquer, de les semer dans les endroits où elles manquent, et d'étendre sur le terrain des varechs afin d'aider à leur accroissement, ainsi qu'à celui de beaucoup de jeunes herbes qui n'attendent que cet abri pour y lever spontanément.

Il est inutile, je crois, d'insister sur la nécessité d'interdire aux bestiaux l'usage de parcourir les dunes. Tout le monde sait qu'ils y broutent les plantes, les arrachent avec leurs racines ; que leurs pieds entrent dans le sable, le soulèvent, le rendent plus mobile, et que, s'ils n'en sont expulsés, tout succès des semis et des plantations devient impossible. En vain, observera-t-on que c'est priver les malheureux d'une grande ressource, celle de nourrir sans frais leurs ânes, ces animaux indispensables pour le transport des sels, des blés et des engrais ! Je répondrai que chaque laboureur, voisin des

dunes, peut en ensemencer un certain espace en luzernes, que ce fourrage y vient fort bien, qu'il remplira le double but de les fixer, et de servir de pâture aux bestiaux.

C'est ainsi qu'on pourrait n'avoir plus à redouter ces masses énormes de sables mouvants, qui s'étendent avec tant de rapidité sur nos champs, les engloutissent pour jamais. C'est ainsi que ces fléaux, jusqu'ici indomptés, se convertiraient en une source de bienfaits pour l'agriculture, le commerce et la navigation.

De puissantes mesures sont actuellement prises par l'autorité administrative, dans le but de la fixation des dunes.

Un arrêté du Préfet de la Vendée, en date du 23 janvier 1854, basé sur le décret du 11 décembre 1810, et rappelant un autre arrêté préfectoral du 8 décembre 1820, sur la police des dunes, renferme les dispositions suivantes :

« Le parcours des bestiaux est expressément interdit dans toute » l'étendue des dunes du département de la Vendée, qui appartiennent » au domaine public ou communal.

» Dans la même étendue, le passage des voitures, des bêtes de somme » ou de trait, est interdit ailleurs que sur les chemins publics.

» Il est défendu d'opérer sur les dunes aucune coupe de plantes, » herbes, broussailles, arbustes, roseaux ou racines quelconques des » plantes employées communément à la fabrication des balais, comme » aussi d'y opérer des fouilles ou enlèvement de sable. »

Grâce à ces sages dispositions et à l'active surveillance apportée à leur exécution, les dunes les plus élevées et les plus voisines des champs et des habitations sont aujourd'hui bien couvertes de Duréam et d'autres plantes à longues racines, qui entravent la marche envahissante des sables.

En 1836, il a été dressé une sorte de cadastre des dunes de la Vendée appartenant à l'Etat, à l'effet d'en faire la répartition en dunes fixes et en dunes mobiles : par suite de ce travail, il a été reconnu qu'à Noirmoutier l'Etat était possesseur de :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 579h | 81a | 80c | de dunes mobiles, |
| et de | 31 | 82 | 69 | de dunes fixes. |

Mais il n'y a encore été fait ni ensemencement, ni plantations,

aucune allocation de fonds n'ayant été accordée pour cet objet, bien que la portion de dunes mobiles possédée ici par l'Etat, représente au-delà du huitième de celles de même nature du département de la Vendée, et que sur plusieurs points de ce département les ensemencements aient donné de bons résultats.

En présence des avantages que la plantation des dunes de la Gironde et des Landes en pins maritimes a procurés à ces deux départements, nous désirerions voir l'Etat fixer pareillement les dunes mobiles de Noirmoutier par des plantations semblables, que la proximité et l'abondance des varechs permettraient de faire à moindres frais que partout ailleurs et avec plus de chances de succès.

## *Des digues.*

La partie basse de l'île, celle qui provient des dessèchements, et qui, lors des grandes marées, se trouve au-dessous du niveau de la haute mer d'environ cent trente à cent soixante centimètres, serait immédiatement recouverte par les eaux, si des digues naturelles et artificielles ne s'opposaient aux irruptions des flots. Ces digues, de l'entretien desquelles dépend l'existence des propriétés des habitants, sont pour eux un sujet continuel de sollicitudes et de dépenses.

« En effet (1), quel projet plus téméraire que celui » d'arracher à l'océan une partie de son domaine ! Que de » courage, que de travaux, que d'efforts pour la con- » quérir ! Que de peines, que d'activité, que de constance » pour la conserver ! Quelle singularité physique plus » étonnante que celle de voir cet élément suspendu, » comme par un pouvoir magique, au-dessus de ce point » de terre usurpé sur son immensité ! Quels hommes

(1) Je n'ai pu me refuser au plaisir de placer ici ce morceau, extrait d'un mémoire manuscrit de M. Plantier, ingénieur des ponts et chaussées; il peint avec autant d'éloquence que de vérité une partie des maux et des inquiétudes auxquels les habitants de Noirmoutier ne sont que trop exposés. F. P.

» méritent plus la protection de leur gouvernement, que » cette poignée d'insulaires, qui, après avoir opposé » vingt-cinq kilomètres de digues aux fureurs de l'océan, » sont sans cesse occupés du soin de les maintenir contre » un ennemi fougueux, dont le courroux s'accroît par la » résistance ! Lorsque, dans une nuit orageuse, la mer » irritée par des vents impétueux, fait entendre au loin » ses longs mugissements, et annonce un choc terrible, » ces infortunés oublient les fatigues de la journée, pour » ne songer qu'à la défense. Cette nuit, où ils devaient, » dans un sommeil tranquille, recouvrer leurs forces » épuisées, ne sera pour eux qu'une nuit de peines, de » périls et d'alarmes. Tous à la fois, hommes, femmes, » enfants saisissent leurs instruments aratoires, et mar- » chent sur les points menacés. Les risques sont communs, » l'ardeur est égale, les dangers sont imminents, les » efforts sont prodigieux. Partout où les flots blanchissent » de leur écume le sommet des digues, on élève contre » eux de nouvelles barrières. Partout où les dégradations » se manifestent, mille bras sont là pour les réparer. » Cette lutte inégale et périlleuse, où ces cultivateurs » courageux, en butte à toute la violence de la tempête, » peuvent être dans un instant culbutés, entraînés, » abîmés sous les ondes, dure plusieurs heures de suite, » ne se termine que lorsque la mer se retire, et laisse à » découvert le dommage qu'elle a fait, etc. »

Nos digues se distinguent en digues de première ligne et digues secondaires (1).

(1) Il ne faut pas confondre ces digues avec celles de seconde ligne ; elles n'en sont pas moins de première, puisqu'elles sont opposées à la mer. Elles ont été ainsi désignées dans un procès-verbal de *Messieurs du comité des finances*, en 1791. Ce nom leur est resté, et sert à les distinguer des digues de Pulan et de Devin. F. P.

La digue de première ligne de la plus grande importance est celle de la pointe de Devin. Nous avons vu qu'au sud-ouest, à l'ouest et au nord-ouest la mer et les vents réunis repoussaient progressivement les dunes dans l'intérieur; à la pointe de Devin, la côte plus basse et plus exposée à l'action destructive des vagues devint bientôt un vain obstacle à leur impétuosité. En février 1763, un vimer y occasionna une brèche assez considérable. Des terrains furent inondés et abandonnés. On commença dès-lors à construire un bout de digue d'environ cinquante toises de longueur, avec un talus en pierres sèches; mais cette digue était trop faible et trop peu élevée, pour résister longtemps à la force des coups de mer; en 1769, les habitants se trouvèrent menacés d'une nouvelle inondation, et appelèrent un ingénieur qui forma un projet de digue dans une longueur de trois cent quatre-vingt-dix-sept toises. Ce projet fut adjugé, puis exécuté de 1770 à 1772 et les ouvrages coûtèrent 68,781 francs.

Le défaut de soins et d'entretien donna lieu à des dégradations telles que, dès le mois de décembre 1775, le perré se trouva détruit dans cent vingt toises de longueur. On voulut réparer aussitôt; les fonds manquèrent. On ne remédia au mal que par des travaux provisionnels, consistant en crèches, pieux de défense, éperons, etc., dont les dépenses montaient, en 1781, à 57,607 fr.; encore ces travaux furent-ils faits avec tant de lenteur et de négligence que le vimer du 10 au 13 février 1781, bouleversa la totalité des perrés, et environ les cinq sixièmes du corps de la digue, sur trois points différents.

De tels désastres compromettaient plus que jamais la sûreté de l'île. Des devis furent proposés, non-seulement

pour la réparation des brèches, mais encore pour celle de la digue dans toute sa longueur. On construisit un nouveau perré ; en 1782, cinquante toises en longueur furent faites par économie, et suivant les comptes fournis par les syndics de Noirmoutier, les dépenses s'élevèrent à 65,612 fr. Des discussions relatives à ces dépenses firent suspendre les travaux pendant l'année 1783. En février 1784, l'ingénieur donna un nouveau projet. L'assemblée des ponts et chaussées l'approuva, et jugea que les ouvrages, évalués à 198,453 fr., devaient former l'objet de plusieurs adjudications. Le devis de ceux regardés comme les plus pressants s'éleva à 57,081 fr. Un nommé Fouquet en devint adjudicataire pour 56,800 fr.; mais son impéritie et son inactivité prolongèrent le terme des réparations. Le 10 novembre 1788, il n'avait encore effectué que vingt-deux toises courantes de digues ; tandis que soixante et onze auraient dû se trouver faites dès le mois de septembre 1786. Il avait reçu 2,400 fr.; on voulut ensuite ne lui délivrer des fonds qu'à mesure de l'avancement des travaux; il les discontinua.

La digue fut négligée pendant trois ans. Les coups de mer des 10 et 20 janvier 1791 achevèrent de détruire les perrés qui existaient encore, et l'île fut de nouveau en danger d'être submergée.

Jusqu'ici, toutes les dépenses relatives à l'entretien et aux réparations des digues avaient été supportées par les habitants qui, depuis longtemps, jouissaient d'une franchise générale, capable seule de les attacher à un sol d'une conservation aussi pénible et aussi dispendieuse. Mais la révolution survint et donna lieu à un nouvel ordre de choses. Le nouveau gouvernement, en assujétissant l'île de Noirmoutier à l'uniformité d'impôts et d'administration, déclara se charger de la construction et de

l'entretien des digues de première ligne. C'était donc le gouvernement qu'il convenait d'instruire de la position critique de l'île; c'était de lui qu'il fallait obtenir les sommes nécessaires pour remédier à l'état de délabrement dans lequel se trouvait la digue de Devin. Les démarches faites alors n'eurent aucun succès. Les habitants effrayés se déterminèrent à élever, derrière la grande digue, une plus petite digue provisionnelle d'environ cent vingt toises de longueur, avec du sable recouvert d'une couche de terre glaise. Cet ouvrage, qui leur coûta 900 fr., ne pouvait être d'un grand secours si la digue principale s'était rompue : il servit seulement à arrêter les eaux qui, néanmoins, dans les mauvais temps, s'élançaient par-dessus.

En 1797, des devis furent présentés au Ministre de l'intérieur, qui promit de l'argent et n'en donna point. L'année suivante, nouvelles instances, nouvelles promesses qui, cependant, ne furent pas tout à fait sans effet. Le Ministre fit un fonds de 55,000 fr., et mit à la disposition des administrateurs du département de la Vendée une somme de 15,000 fr., à compte sur celle accordée. En conséquence, on disposa tout pour l'exécution des travaux qui devaient se faire par économie, et vers le milieu de juillet, la Municipalité envoya quelqu'un aux Sables-d'Olonne pour y toucher les fonds. Quelle fut sa surprise lorsqu'elle vit son commissionnaire revenir avec 1,000 fr. ! Le département l'informait en même temps que des conjonctures impérieuses l'avaient contraint de disposer de l'argent destiné aux travaux de la digue. Quel désordre ! Quel misérable système d'administration, et quels funestes effets ne pouvait-il pas en résulter, s'écrie avec raison l'auteur du Mémoire que j'ai déjà cité !

Une somme aussi modique ne permettait pas d'entreprendre aucun des ouvrages projetés. On continua d'im-

portuner le gouvernement afin d'obtenir de nouveaux fonds. En novembre 1800, le Maire de Noirmoutier reçut une décision du Ministre par laquelle, tout en reconnaissant l'urgence des travaux à faire tant à la pointe de Devin qu'au port de Noirmoutier et au passage du Gois, il annonçait que l'Etat, en raison de la situation fâcheuse dans laquelle le plaçait la guerre, ne pouvait, pour le moment actuel, fournir que la moitié des fonds nécessaires aux ouvrages proposés et évalués en totalité 250,300 fr., et que cette moitié serait prise sur l'imposition foncière. Il engageait les habitants à payer l'autre moitié. Le Conseil municipal, bien pénétré de l'impossibilité où la commune était d'acquitter une telle somme, arrêta qu'il s'en référait entièrement à sa pétition présentée au premier Consul le 19 novembre précédent, par laquelle il demandait que la contribution foncière de l'île fût appliquée aux ouvrages jugés indispensables pour sa conservation.

En février 1801, le Ministre fit compter 4,743 fr., qui furent employés à une battue de pieux sur la ligne de défense. En 1803, 1805 et 1806, on obtint 31,000 fr., dont 3,000 ont servi à réparer l'éperon de l'est, 11,000 à construire un éperon neuf, et 17,000 à élever une digue de retraite et rétablir une partie du magasin.

Il résulte de ce petit aperçu des travaux faits jusqu'ici à la pointe de Devin, que, depuis 1773 jusqu'en 1797, ils ont coûté aux habitants.... 216,000 fr.
et au gouvernement, de 1797 jusqu'en 1807. 46,747

Au total.......... 262,747 fr.

On va incessamment entreprendre d'autres ouvrages, et sans doute sur le même plan que ceux qui ont précédé; mais il y a tout lieu de craindre qu'ils soient détruits,

même avant d'être achevés. Ce n'est plus sur l'ancienne ligne de défense qu'on peut avec avantage disputer le terrain à la mer, dont les progrès rendent en cet endroit la résistance inutile et périlleuse. C'est en arrière de la première digue qu'il faut en construire une seconde; et, dans ce cas, il serait à désirer qu'on laissât subsister les débris de l'ancienne : ils seraient longtemps encore la sauvegarde des nouveaux travaux.

Qu'on juge de quelle importance sont pour les habitants de Noirmoutier les travaux de défense de la pointe de Devin, lorsque, sur une étendue d'un kilomètre, aucune dune de sable ne protége la côte de cette partie de l'île, où le niveau du sol se trouve de quatre mètres au-dessous du point d'élévation de l'océan à l'époque des grandes marées? Le gouvernement a compris cette importance, et depuis 1807 des travaux considérables ont été entrepris par lui. Bien des systèmes de défense ont été essayés, puis abandonnés; le dernier paraît enfin devoir couronner tant d'efforts.

Ces travaux consistent dans un revêtement longitudinal appelé *bec de mer,* d'environ mille mètres de développement, dont le profil est composé d'une partie inclinée à sept mètres de bàse pour un mètre de hauteur, sur une longueur horizontale de vingt-deux mètres, et est soutenu à son extrémité inférieure par une file de pieux et de palplanches profondément enfoncés dans le sol; le corps est formé d'un remblai de sable et d'une épaisse couche de béton, sur laquelle s'étend une maçonnerie en moëllons sémillés, posés en mortier de chaux hydraulique et jointoyés en ciment de Pouilly. Il est en outre appuyé par un mur de parafouille enraciné dans le sol à une profondeur d'environ deux mètres, et dont la crête est établie à cinquante centimètres au-dessus des hautes marées de vives eaux.

Dix épis composés comme le corps du bec de mer se raccordent avec lui de distance en distance et plongent au loin dans la mer; ils aident puissamment à retenir le sable à chacun de leurs angles et à créer ainsi un rivage artificiel sur lequel la vague se développe sans obstacle et par suite sans dommages.

Ces derniers ouvrages, commencés en 1846 et terminés en 1857, ont coûté 555,000 fr.

En arrière des travaux que nous venons de décrire, et qui nous

semblent d'une solidité rassurante, pourvu qu'ils soient toujours soigneusement entretenus, il existe depuis longues années une seconde digue dite de retraite en terre glaise, bien herbue et plantée de tamaris.

La sollicitude du gouvernement ne s'est pas arrêtée aux travaux de Devin : les côtes de Pulan, du Vieil et du Sableau, ont aussi excité son attention.

En février 1838, la mer ayant emporté la totalité de la digue de Pulan, dont l'entretien avait été jusqu'alors à la charge des propriétaires de ce tenement, et ayant aussi rongé profondément les dunes qui bordent le littoral du village de la Guérinière, le moulin à vent de Pulan fut renversé et les eaux couvrirent une grande partie de la plaine de la Guérinière. Ce sinistre décida le gouvernement à se charger de la défense de la côte de Pulan.

On se mit de suite à l'œuvre et l'on y fit les importants travaux que nous voyons aujourd'hui, lesquels se composent :

1° D'un bec de mer ou revêtement incliné de cinq cents mètres de longueur dans lequel sont enracinés quatre épis ;

2° D'une digue de retraite de six cent trente mètres de longueur en terre glaise, actuellement bien herbue et plantée de tamaris ;

3° Et de perrés à pierres sèches, à joints incertains qui défendent le pied de la côte sur une longueur de six cents mètres, dont deux cent soixante-dix mètres en arrière du bec de mer et trois cent trente mètres à la suite, en se prolongeant vers l'est.

Ces divers travaux ont coûté environ 100,000 fr.

Ceux de la côte du Vieil consistent dans un perré incliné reposant sur une couche de glaise destinée à appuyer la queue des pierres et en trois épis d'ensablement, le tout en pierres sèches à joints incertains.

Comme il n'y a pas de digue de retraite en arrière, on a élevé la crête de ce travail à un mètre trente centimètres au-dessus de la haute mer de vive eau.

Le pied des ouvrages est garanti par une ligne de clayonnage.

De semblables travaux ont été exécutés sur la côte du Sableau avec quatre épis d'ensablement.

Les digues appelées secondaires ou chaussées de mer sont celles qui environnent notre île à l'est, depuis la Fosse jusqu'à Noirmoutier, et qui, conséquemment, font

face à la baie de Bourgneuf et au détroit de Fromentine. L'existence de ces digues date de l'époque des dessèchements qu'elles protégent contre l'irruption des eaux. Leurs directions varient suivant la forme des terrains. Elles sont plus ou moins élevées, plus ou moins épaisses, plus ou moins bien perrées, suivant le degré de prévoyance et de soins des personnes qui les ont construites et qui les entretiennent.

Il est présumable que ces desséchements, entrepris dans le principe par quelques habitants aisés, n'étaient la propriété que d'un très petit nombre, et alors les réparations des chaussées devaient se faire avec exactitude; mais quand ils furent divisés par portions d'héritage, morcelés par des aliénations partielles, chacun se trouva chargé d'un nombre de toises de chaussées proportionné à la quantité de terres qu'il possédait. La multiplicité des propriétaires accrut la difficulté des réparations. Il arriva ce que nous avons vu depuis: les uns réparaient, d'autres omettaient de le faire; un ouragan survenait, la mer franchissait les digues trop basses, renversait celles mal entretenues, entraînait celles du propriétaire diligent, inondait une grande superficie de terrain, et la négligence d'un seul causait la ruine de tous.

On sentit la nécessité de remédier à d'aussi funestes abus. La surveillance à exercer sur les digues n'était pas administrative de sa nature, elle le devint. Les autorités locales, ou des commissaires choisis par elles, faisaient la revue des chaussées deux fois par an, et lorsque le cas l'exigeait, il était dressé des rôles portant désignation du nombre de toises à la charge de chaque propriétaire; il lui était aussitôt enjoint de faire les réparations qui le concernaient; s'il était en retard, on les ordonnait à ses frais et on le poursuivait pour le paiement.

Cet usage ancien et constant fut, jusqu'en 1790, la règle des droits et des obligations des propriétaires. Mais la révolution et la guerre civile éclatèrent. On eut plus à s'occuper de la conservation de son existence que de celle de ses propriétés. Les visites des chaussées cessèrent d'avoir lieu, les rôles surannés ne furent pas renouvelés, les réparations se firent sans ensemble et sans régularité.

On vit des particuliers qui avaient laissé tomber leurs chaussées dans un état effrayant de dégradations et qui prévoyaient, pour les rétablir, être obligés à des dépenses au-dessus de la valeur du sol, se prétendre en droit de les abandonner avec lui et d'en laisser les réparations à la charge des autres propriétaires voisins ou à celle de la commune. Par une fausse interprétation de l'article 66 d'une loi du 3 frimaire an VII (23 novembre 1798), l'Administration municipale se crut autorisée à recevoir des renonciations à ces sortes de propriétés. Cependant il était bien différent, pour s'affranchir de la contribution foncière, de renoncer à un terrain vain et vague, dont l'abandon ne nuit en aucune manière aux domaines voisins ou à des biens dont les réparations importent au salut de tous, concédés la plupart moyennant des redevances très modiques, souvent comptés pour rien dans les partages de famille et quelquefois même donnés à titre onéreux, tant l'obligation de les entretenir était regardée comme une clause de rigueur. Ces abandons n'avaient jamais été tolérés et ne pouvaient l'être sans compromettre l'existence des parties de l'île les plus productives; aussi, en août 1800, sur les représentations du Conseil municipal, il intervint une décision du Conseil d'Etat qui les défendit expressément.

On vit d'autres propriétaires d'un tenement entier, dont les digues avaient été rompues, persuadés qu'ils pou-

vaient contraindre leurs voisins à contribuer au rétablissement de leurs chaussées. On leur opposa avec raison l'usage préexistant. On leur observa que les réparations sont à la charge de ceux dont elles ceignent immédiatement les terrains; qu'une répartition des dépenses pour réparations serait juste dans le même enclos s'il était divisé, mais d'un effet dangereux si elle s'étendait sur les terres en arrière de ses digues, parce qu'alors les nouveaux concessionnaires auraient un intérêt trop grand à n'élever que des digues sans solidité; qu'à peine leur desséchement serait hors de l'eau, ils réclameraient l'assistance de leurs voisins et feraient rejaillir sur eux le poids des accidents auxquels leur cupidité les exposerait. Ces motifs puissants prévalurent.

Enfin, il était d'une nécessité absolue de rétablir un mode régulier d'administration de ces digues. M. J.-J. Pineau, premier adjoint de la Mairie, proposa de créer une commission salariée qui, nommée et renouvelée tous les cinq ans par le Conseil municipal, devait être, sous l'autorité du Maire, spécialement chargée de surveiller, de visiter les chaussées, de dresser procès-verbal de leur situation et d'en activer les réparations, d'après les moyens anciennement usités. Ce projet, approuvé par le Conseil et présenté par lui, ne fut pas adopté dans son entier. Le directeur général des ponts et chaussées jugea plus convenable d'organiser cette administration dans l'esprit de la loi du 16 septembre 1807, c'est-à-dire d'instituer un syndicat. Le Préfet rédigea son arrêté en conséquence de cette observation, mais la seule différence qui existe entre la mesure prise et celle proposée par M. Pineau, est que la Commission qui porte le nom de syndicat est composée uniquement de propriétaires intéressés à la chose et non des membres du Conseil.

Nous avons lieu d'espérer que cette nouvelle institution sera utile et préservera notre pays des malheurs auxquels l'exposait le mauvais entretien des chaussées (1). Il n'est déjà menacé que sur trop de points à la fois. Les habitants de Noirmoutier ne doivent jamais laisser affaiblir ce zèle infatigable, cette activité courageuse qu'ils ont toujours montrés dans les temps désastreux. Que le passé soit pour eux un avertissement perpétuel, un phare indestructible pour l'avenir ; qu'ils songent que cette terre imprégnée de leurs sueurs, cette terre qu'ils ont créée depuis plusieurs siècles, qu'ils ont si heureusement fertilisée, n'a été conservée que par des travaux continuels, et que la moindre négligence peut la perdre pour jamais. Redevenue la proie des eaux, elle disparaîtrait bientôt entièrement, et n'offrirait plus à l'œil étonné du navigateur qu'un rocher nu, stérile, un écueil affreux qu'il éviterait avec horreur.

**Ainsi qu'on l'a pu voir par les deux précédents articles, F. Piet se montre d'autant plus effrayé des calamités que les dégradations des dunes et des digues de mer peuvent attirer sur l'île de Noirmoutier, qu'il voudrait faire partager cette frayeur par ceux des habitants dont les intérêts, en cas de sinistres, seraient le plus compromis. C'est un médecin qui exagère la gravité du mal, afin d'amener le malade à suivre ses prescriptions et surtout à éviter des imprudences toujours dangereuses.**

**Le temps n'est plus cependant où le propriétaire abandonnait à vil prix les parcelles de terre voisines des dunes ou sujettes à l'entretien de digues de mer : leur valeur vénale tend de plus en plus à se rapprocher de celles des autres propriétés de même nature sises en dehors de ces risques.**

**Il faut toutefois convenir que l'aplanissement des anciennes digues, devenues, suivant l'expression locale, digues de seconde ligne,**

(1) Le Syndicat projeté n'a pu être institué par suite du désaccord des propriétaires de digues. J. P.

et qui ont été cultivées ou converties en chemins, a eu pour effet d'enlever aux plaines, dont elles étaient la ceinture primitive, un rempart nécessaire pour le cas où les digues de première ligne seraient détruites par la mer, et a, par suite, étendu les risques de l'inondation.

Depuis longtemps, le maintien des digues de seconde ligne est admis en principe; mais il serait désirable que l'autorité administrative intervînt directement par un règlement interdisant d'une manière absolue d'aplanir les digues de seconde ligne et d'enlever les pierres de l'ancien talus.

## *Agriculture, terres labourables, prés, vignes.*

Notre île se partage en deux plaines cultivées, séparées par la chaîne de dunes que l'on nomme la Tresson. La première, celle de Barbâtre, est en totalité composée de terrains envahis sur la mer. Elle contient environ cinq cents hectares de terres labourables. Le sol est une vase desséchée d'une profondeur de cent trente à cent quarante-cinq centimètres, sur sable gris. On en cultive alternativement quatre huitièmes en froment, trois en fèves, et un en orge. La terre destinée à recevoir le froment y est labourée avec la charrue, mais celle pour les gros blés ne peut l'être qu'à bras, parce qu'au moment du labour les pluies l'ont rendue si compacte, que la semence ne pouvant pénétrer dans le sillon tracé par la charrue y resterait à découvert ou demeurerait ensevelie sous des mottes d'une grosseur énorme à travers lesquelles la plante ne pourrait percer.

La plaine de Noirmoutier est d'environ trois mille hectares, dont sept à huit cents sont en marais salants, *branches* et autres réservoirs; huit cents en canaux, chemins, bois et landes stériles; cent cinquante à deux cents en prés, et mille à douze cents en terres labourables.

Elle offre une couche de terre végétale qui diffère en profondeur et en nature selon ses diverses positions. La partie de la Guérinière, de l'Epine, qui comprend les marais salants, présente, comme la plaine de Barbâtre, une terre limoneuse, grasse et forte de la profondeur de cent à cent trente centimètres sur sable, ou sur une espèce de roche calcaire ou silicéo-calcaire de la nature des rochers qui s'étendent depuis la pointe de Devin jusqu'à l'extrémité méridionale de l'île. La partie la plus élevée, qui comprend les terres dépendantes de la ville, des villages de Luzai, de l'Herbaudière, du Vieil, offre le même sol plus ou moins mélangé de sables; il est tellement siliceux dans quelques endroits, qu'on ne peut y cultiver que du seigle. Sa profondeur est de trente-six à soixante-dix centimètres sur une argile blanche, compacte, ou sur roc granitique (1). Ici la proportion dans laquelle on cultive les blés n'est pas la même qu'à Barbâtre. On peut l'établir ainsi : quatre dixièmes froment, trois seigle et trois orge, fèves et lin. Presque toute la plaine de Noirmoutier est cultivée à bras.

Tout le monde sait que les procédés agronomiques varient suivant la différence du sol et du climat, que souvent même une métairie ne peut être soumise à une seule règle. Notre île présente un mode de culture qui lui est particulier. Nulle part, je crois, on ne cultive mieux les terres; nulle part on ne recueille de plus beau froment. Tout concourt, il est vrai, au développement de la fertilité naturelle du sol. Nous ne connaissons pas le funeste effet des jachères auquel on est encore opiniâtré-

(1) Les quartiers de la Claire, de la Lande et du bois de la Chaise, présentent au contraire un sable noir, sorte de terreau de bruyère appuyé immédiatement sur la roche. J. P.

ment attaché dans plusieurs départements qui nous avoisinent. Les bras sont nombreux; chaque laboureur a peu de terre, et s'efforce d'obtenir par une culture mieux soignée ce que l'on retire ailleurs de domaines plus étendus. La mer lui offre des engrais naturels, abondants, et peu coûteux. Une quantité prodigieuse d'algues marines (1), que l'agitation des flots détache du fond de la mer et jette à la côte, est recueillie, répandue par lui sur ses champs, et devient un des principes les plus actifs de leur fécondité. Il les laboure, les herce, les bine, en extirpe les herbes avec les mêmes soins que nous voyons les bons jardiniers prodiguer aux légumes d'un jardin. Aussi nos blés sont-ils de la plus grande netteté; aussi jouissent-ils sur le marché de Bordeaux d'une réputation justement méritée.

Comme en tout il est difficile d'atteindre la perfection, que presque toujours ce qui est bien peut être encore mieux, je suis loin de croire que notre agriculture ne soit pas susceptible de quelques améliorations. Il n'est pas démontré que de si bonnes terres, en aussi petit nombre, avec tant d'engrais si propres à les fertiliser, ne puissent rendre de plus riches moissons.

La terre labourée à bras l'est-elle toujours assez profondément? J'ai bien remarqué, à la louange de beaucoup de cultivateurs, que plus la couche de terre végétale est épaisse, plus ils donnent d'épaisseur et d'élévation à leurs sillons; mais il s'en faut que tous en agissent ainsi; beaucoup

(1) Les meilleures espèces sont celles qui, plus épaisses, plus charnues, fermentent et se décomposent plus promptement. De ce nombre sont les *Fucus siliquosus* L., *F. vesiculosus* L., *F. serratus* L., *F. saccharinus* L., *F. digitatus* L., *F. palmatus* L., *etc.* Les plus mauvaises sont les Zostères ou *Liames* (*Zostera marina* L.) Elles sont malheureusement les plus nombreuses à la côte, et l'on est le plus souvent forcé d'aller cueillir les autres sur les rochers. F. P.

d'autres ne labourent annuellement qu'à la profondeur de huit à dix pouces, c'est-à-dire d'un *point de frée* employé à tourner et retourner sans cesse les mêmes sillons. Ne s'en suit-il pas qu'il reste au-dessous de bonne terre, de la terre vierge qui n'est jamais mise en rapport.

Ici, où les pluies d'hiver sont très abondantes, où les terres retiennent l'eau à leur surface, on ne pourrait cultiver les blés sur une surface plane ; ils y périraient par la stagnation de l'eau. L'expérience a donc démontré qu'il était avantageux de disposer les terres par sillons ; les raies ou *raises* qui en résultent ne servent pas seulement à l'écoulement des eaux, elles forment encore comme autant de sentiers pour les parcourir, les nettoyer, elles donnent entrée à l'air, aux rayons du soleil, et fortifient la paille. Mais ce procédé n'a-t-il pas ses inconvénients ? De fortes pluies, accompagnées de vent, ne dégradent-elles pas, surtout dans les terres légères, la partie la plus élevée du sillon; ne mettent-elles pas à nu le pied du blé, et ne conviendrait-il pas, afin de prévenir ces accidents, de donner au sillon plus de base, une pente moins rapide, et en même temps plus de rondeur.

La quantité et la qualité des productions de la terre dépendent beaucoup de la durée de leur végétation. C'est un principe certain que cette durée augmente le produit des grains, et perfectionne leur qualité. Les blés semés de bonne heure ont cet avantage. Ne sème-t-on pas ici un peu tard? Ne pourrait-on semer à la fin d'août ou au commencement de septembre ? Une règle fixe que la nature elle-même nous indique, c'est qu'il faut autant que possible choisir un temps sec pour semer ; cette époque est donc préférable sous ce rapport. Les pluies de l'équinoxe feraient germer les grains. Si l'hiver était doux, ils croîtraient sans interruption ; s'il était rigoureux, ils auraient

acquis assez de force pour lui résister. Ils souffriraient moins des sécheresses du printemps; leurs épis se soutiendraient mieux contre les vents, et dans tous les cas ils devanceraient le temps ordinaire de leur maturité, époque à laquelle il survient souvent des pluies qui retardent la moisson, couchent et égrainent les blés, ou bien, s'ils sont coupés, les empêchent de sécher et de pouvoir être transportés du champ dans l'aire.

Ne serait-il d'aucune utilité, non-seulement de choisir les plus beaux grains pour ensemencer, mais d'échanger les semences avec des cultivateurs voisins?

Quelque calcul qu'on fasse sur la quantité de semence à employer, je sais qu'il est impossible d'en régler la mesure pour tous les terrains, et d'en faire un précepte général; cependant ici, où l'on sème environ un double décalitre par dix ares de terre, n'y aurait-il aucune économie à apporter dans les semailles? Ne pourrait-on semer moins pour récolter autant, et peut-être même plus que de coutume?

Ce n'est qu'à une certaine profondeur que la racine peut trouver cette humidité salutaire qui met le blé en état de résister aux sécheresses du printemps et de l'été. On doit enterrer la semence de façon qu'elle soit recouverte au moins de quatre pouces de terre. Ici, où les sécheresses sont promptes et fréquentes, sème-t-on assez profondément?

Si l'on veut obtenir beaucoup d'épis, et surtout des épis qui soient entièrement remplis de grains, on sait qu'il faut donner aux plantes un espace suffisant pour leur procurer une nourriture copieuse, et des cultures répétées. Ne serait-il pas préférable de semer, non à la volée, mais par rayons? Il me semble que ce moyen, qui augmente toujours la production, donnerait aussi de grandes facilités pour le sarclage.

Souvent l'hiver détruit beaucoup de plantes; alors nos cultivateurs en arrachent dans les endroits du sillon où elles sont en plus grand nombre, et les transplantent dans ceux où elles manquent. C'est ce qu'ils appellent *repiquer*. Mais cette transplantation est-elle sans dangers? Il est évident que si vous arrachez un ou plusieurs plants de blé, vous ébranlez, vous soulevez les racines de ceux qui les avoisinent, et vous les endommagez plus ou moins. Dans ce cas, ils emploient à reprendre un temps précieux qu'ils auraient mis à s'accroître. Ne conviendrait-il pas mieux d'avoir de petites pépinières céréales? Dans un petit carré de terrain réservé pour cet effet, bien fumé et arrosé, où l'on aurait semé de bonne heure des grains du meilleur choix, on serait assuré de trouver un plant précoce, bien nourri et propre à fournir une grande quantité de talles.

Voilà les questions que je me suis souvent faites en parcourant nos campagnes. Jusqu'ici, je n'ai pu m'occuper du soin de les résoudre. Si des circonstances imprévues m'empêchaient de me livrer à ces recherches importantes, ou ne me permettaient pas d'en transmettre les résultats, j'ai lieu d'espérer qu'au moins ces questions éveilleront un jour l'attention d'un propriétaire intelligent qui, autant par amour pour ce qui peut être utile à son pays que par zèle pour ses propres intérêts, en cherchera et en trouvera la solution.

Nous avons peu de prairies. La matrice du rôle de l'impôt foncier en comprend environ cent cinquante hectares. Elles contiennent un bien petit nombre de plantes nuisibles ou inutiles. Le foin en est d'une excellente qualité, et vingt ares en rapporteraient six à sept quintaux métriques; cependant on en recueille très peu; les bestiaux étant mis à l'herbe le consomment avant sa maturité. Si les bœufs sont ici fort rares, il y a beaucoup de vaches, et les prés sont

insuffisants pour leur nourriture ; on y pourvoit, en leur faisant manger de la paille en hiver, au printemps de l'herbe arrachée parmi les blés, et en les faisant paître dans les chemins et dans les champs après la récolte. On pourrait cependant suppléer à ce défaut de prairies naturelles par des prairies artificielles, et, comme je l'ai déjà dit, utiliser beaucoup de terrains abandonnés et incultes, en y semant de la luzerne, dont le succès est assuré. Cette plante offre le double avantage de fixer les sables, et d'augmenter la quantité des fourrages.

Autrefois la partie élevée de la plaine de Noirmoutier contenait beaucoup de vignes. Les tenements de Fruchard, Pinérault, Champblanc, Chiron-Fassot, Puits-d'Oiseaux, la Ponière et autres produisaient des vins qui, dit-on, égalaient en qualité les petits vins de Nantes. Mais ces vignes ont toutes été arrachées; les propriétaires, lassés des vols et des déprédations qui s'y commettaient journellement, les ont converties en terres labourables. Aujourd'hui cinquante à soixante hectares composent nos vignobles. Excepté ceux de la Blanche (1), ils sont dans les sables, et donnent un vin qui, pour n'être pas généreux, n'en est pas moins, pour nos laboureurs, une boisson agréable et saine.

Je ne terminerai pas cet article sur notre agriculture, sans déplorer l'abus d'un commerce qui lui est excessivement nuisible; je veux parler de l'échange des cendres pour du bois. Je sais tout ce qu'il présente d'avantageux pour la classe indigente. Mais si, dans cette île comme partout ailleurs, l'intérêt général doit l'emporter sur l'intérêt particulier, nul doute que ce trafic ne doive y être

(1) Les vignes qui longeaient la grande avenue de la Blanche ont aussi été arrachées. J. P.

sinon proscrit, du moins sévèrement réglementé et surveillé. Sous prétexte de n'exporter que des cendres ou des fumiers, on enlève souvent nos meilleures terres. On retire des fossés des terreaux précieux, et au lieu de les employer à fertiliser les champs, on s'en prive en faveur d'un sol étranger. On approfondit les chemins, on les rend impraticables, on ouvre des passages à la mer, en creusant les levées ou chaussées qui bordent les étiers; on fait des dépôts adjacents à la voie publique et aux quais; on y agite, on y retourne des vases, des fumiers qui souvent exhalent une odeur infecte. Ces inconvénients sont assez graves, je crois, pour devenir l'objet d'une police sévère.

### *Marais salants.*

Pendant quelques mois de l'année, on peut dire, en parlant des monceaux de sels de notre île, ce que M. Denesle dit de ceux de l'île de Ré :

« Je vois briller au loin, en masses éclatantes,
» Comme d'un vaste camp les innombrables tentes. »

Le sel est un des produits les plus considérables de Noirmoutier. Il me serait fort difficile d'assigner ici l'époque de la construction de nos premiers marais salants. Ailleurs elle paraît très ancienne, puisque le roi Ancus Marcius en fit construire à Ostie, l'an 638 avant Jésus-Christ.

Rutilius Numatien, personnage consulaire, né gaulois, et qui vivait dans le cinquième siècle, dit, en parlant des marais salants qu'il vit après être entré dans le canal de Vadi, près l'île de Capraria : « Nous eûmes le temps de

» considérer les salines ou marais salants qui sont dominées
» par la ferme d'Albinus. On détourne l'eau de la mer dans
» des canaux creusés exprès dans les terres, et on la conduit
» par de petites rigoles dans des réservoirs formés en com-
» partiments; mais dès que la canicule fait sentir ses
» ardeurs brûlantes, que les herbes pâlissent, que la
» terre altérée se fend de toutes parts, alors on ferme
» les écluses, afin que le fond échauffé durcisse l'eau
» devenue fixe et immobile. Les rayons du soleil pénètrent
» les parties propres à se coaguler; il s'en forme bientôt
» une croûte dure et raboteuse. Tel paraît à peu près la
» surface glacée du Danube, quand on voit les pesants
» chariots des Germains rouler sur son onde enchaînée par
» les hivers, etc.

(*Traduction de Lefranc de Pompignan.*)

On peut raisonnablement supposer que les premiers desséchements qui se firent à Noirmoutier eurent lieu sous la direction et au profit des moines de l'abbaye Noire, et datent au moins du VIIIe siècle. De Puylorson, dans son histoire de Noirmoutier, dit bien que Herstfelt, gouverneur de l'île en 1685, fut le premier qui, de mémoire d'homme, renferma des terrains pris à la mer; mais il n'a pas voulu par ces mots donner à penser qu'il n'eût été fait aucun desséchement antérieur, et qu'avant ceux de Herstfelt il n'existât pas de marais salants à Noirmoutier.

Le rapport que l'on trouve dans la construction de nos marais et ceux du Croisic, de Guérande et du Pouliguen, dans la conformation et les noms des instruments du saunage, me persuade que c'est plutôt aux paludiers de la Bretagne que les habitants de Noirmoutier sont redevables des premières connaissances en ce genre de culture qu'à ceux du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, dont les

marais diffèrent des nôtres, non-seulement par les noms des pièces et des instruments, mais encore par les formes et les dimensions. Aux Sables, l'*aire salante,* qui est notre *œillet,* se trouve accolée à une autre aire, nommée *nourrice.* Ce réservoir tient lieu de celui qui, à Noirmoutier, est le plus souvent placé entre deux rangs d'œillets et se nomme *pièce amettante.* L'aire salante, aux Sables, a trente-cinq mètres carrés (9 t. c.) de superficie. A Noirmoutier, l'œillet en a soixante-cinq (17 t. c.) Aux Sables, ce que nous nommons ici *tablettes,* est remplacé par un élargissement de l'un des côtés des levées qui entourent l'aire salante. L'instrument, connu ici sous le nom de *simauge,* s'y nomme le *rabalet,* etc., etc.

Ce n'est qu'au commencement du XVIIIe siècle, que la forme actuelle des marais salants de Noirmoutier a été adoptée. Avant cette époque, les marais étaient construits suivant le mode usité en Aunis et en Saintonge.

Un inventaire des titres et papiers de la fabrique de Barbâtre, dressé le 17 mai 1742, relate divers actes des 4 février 1385, 6 juin 1452, 9 mai 1517 et autres de dates plus récentes, où les mots *aires de marais* sont seuls employés. Le plus ancien acte notarié dans lequel nous ayons trouvé les expressions *œillets de marais* (en usage à Guérande et au Croisic de temps immémorial), est du 18 avril 1712. Cet acte tranche nettement la question; car il y est vendu *deux grands œillets de marais, à présent faits à la Guérande*; les mêmes énonciations se rencontrent dans la plupart des actes passés vers la même époque et elles ne peuvent dès-lors laisser le moindre doute sur la formation primitive des marais de Noirmoutier, suivant le mode usité en Aunis et en Saintonge.

On désignait à Noirmoutier sous la qualification *d'aires*, la totalité ou du moins la majeure partie des compartiments composant un marais. En comparant, en effet, le nombre des aires anciennement indiqué pour un marais au nombre actuel de ses œillets, on trouve le premier en quotité quadruple du second.

Il y a plutôt analogie que différence entre les noms usités en Aunis et ceux de Noirmoutier, pour la désignation d'une partie des instru-

ments employés à la saunaison, de même que dans certains accessoires des marais.

Ainsi, en prenant pour guide l'excellent mémoire sur les marais salants d'Aunis et de Saintonge, publié en 1765, par Beaupied-Duménils, nous trouvons les rapprochements suivants :

| CE QU'ON NOMME en Aunis et en Saintonge : | S'APPELLE à Noirmoutier : | EXPLICATIONS. |
|---|---|---|
| Simosis........ | Simauge ....... | Sert à tirer le sel de l'œillet sur les tables. |
| Rouable ....... | Rouable ....... | Sert à limer et à unir le fond des œillets avant la saunaison. |
| Batour......... | Battoir ........ | Espèce de masse plate pour battre le fond des œillets. |
| Boquet......... | Bogue ......... | Pelle en bois. |
| Ferrée......... | Frée .......... | Pelle en fer, à long manche de bois. |
| Bossis ......... | Bossis ......... | Levée de terre ou rebord des marais. |
| Chemins........ | Chemins........ | Levée longitudinale servant de passage pour tirer et transporter le sel du marais. |
| Vettes.......... | Vettes ......... | Levées qui séparent les pièces du marais. |
| Mairans........ | Mairées........ | Levées latérales qui séparent les œillets. |
| Table.......... | Table.......... | Espace circulaire, d'où vient le nom d'*œillet*, et sur lequel on dépose le sel tiré de l'œillet. |

Je n'entrerai dans aucun des détails relatifs à la construction d'un marais salant et aux opérations du salange. J'en ai fait le sujet d'un mémoire particulier, rédigé sur

la demande de M. Cavoleau, secrétaire général de préfecture, pour servir à sa statistique du département, publiée en 1803. Je me contenterai d'indiquer les moyens de remédier à un inconvénient qui étonne et afflige nos sauniers.

Dans la saison la plus propre à favoriser le salange, un marais cesse tout-à-coup de produire du sel, et le saunier dit alors qu'il est échaudé. Il croit bonnement que la chaleur, cet agent si puissant, si actif de l'évaporation et de la cristallisation, occasionne par son excès cet accident, qui lui fait perdre, ainsi qu'au propriétaire, une partie de leur revenu. Il est dans l'erreur. Lorsqu'une évaporation suffisante a fait cristalliser le sel dissous dans l'eau que contient l'œillet, il l'en retire, et y fait entrer de nouvelle eau; mais ce qui restait de la première y demeure, et comme, en outre du muriate de soude, ou sel marin, l'eau de mer tient encore en dissolution d'autres sels, tels que des sulfates de soude et de magnésie, des muriates de magnésie et de chaux; que ces derniers sels ne cristallisent pas avec le sel marin, il en résulte qu'en laissant accumuler dans l'œillet les eaux mères, on y augmente progressivement la quantité de ces sels déliquescents, ils y deviennent si abondants, qu'ils empêchent la cristallisation du muriate de soude.

Afin d'obvier à cette contrariété, M. Cavoleau propose de vider deux ou trois fois le marais pendant l'été, et d'en renouveler l'eau; mais il me semble qu'il suffirait de renouveler celle de l'œillet: il produirait bien plutôt du sel, puisqu'au lieu d'une eau vive et froide, il recevrait de la pièce amettante celle déjà échauffée et disposée à la cristallisation. Cela pourrait se faire, je présume, en pratiquant sur les côtés opposés à cette pièce, un petit canal étroit et fort bas dans la longueur des œillets. Ce canal, recevant les eaux mères de chaque œillet vidé par une

petite coupure, les conduirait en dehors du marais par le coëf d'écours.

En admettant que cette opération, qu'il ne serait probablement pas nécessaire de répéter souvent, occasionnât un jour ou deux de retard, on en serait amplement dédommagé par la récolte abondante que l'on ferait les jours suivants (1).

De Puylorson assure qu'en 1767, l'île de Noirmoutier ne contenait qu'environ dix mille œillets de marais. Aujourd'hui, on en compte au-delà de dix-huit mille. Le nombre se serait donc accru, depuis cette époque, de plus de huit mille.

Nos marais salants, sans y comprendre les terres en bossis, présentent une surface d'environ douze cents hectares.

De tous les produits d'agriculture, celui des marais salants est sans contredit le plus précaire et le plus difficile à bien apprécier. Le revenu d'un œillet varie selon la qualité du sol, selon ses dimensions, selon qu'il reçoit de l'eau de la mer plus ou moins facilement, selon sa proximité du lieu de l'embarquement, selon les réparations auxquelles il est assujéti; enfin, selon les prix du sel dont le commerce a, de tous temps, éprouvé des chances aussi multipliées qu'imprévues.

### *Pé-Lavé. — Bois de la Chaise.*

Un savant, grand partisan des origines celtiques (2), prétendit un jour, devant moi, que Pé-Lavé vient de *pelven,*

(1) L'un et l'autre de ces moyens ne sont guère praticables, parce que le niveau des œillets est toujours en contrebas de celui de la pièce *amettante* et de toutes les autres pièces du marais : le meilleur, suivant nous, est celui employé par quelques sauniers Il consiste à tenir pendant les fortes chaleurs, toutes les pièces du marais à l'état d'eau courante continu, mais presque insensible. J. P.

(2) De la Pylaie.

nom par lequel on désignait autrefois une pierre élevée qui servait de monument funéraire, et qu'on rencontre encore fréquemment, aujourd'hui, en Bretagne. « Ce mot, dit-il, est formé de deux mots celtiques *pel* pilier et *men* pierre. On sait que, dans la langue celtique, l'*m* devant *l* se changeait en *v*; et qu'alors *pelmen* devenait *pelven*. Il est possible que le Pé-Lavé, renfermant un monument de ce genre, on lui en ait conservé le nom. » Je lui témoignai combien cette étymologie me paraissait peu satisfaisante : il ne fut point embarrassé de m'en trouver une autre, sur le champ. « On peut aussi le faire dériver, ajouta-t-il, de *pen* tête et de *aven* eau, la tête de l'eau ; sans doute, parce que le sommet de ce monticule s'élevait au-dessus de la surface de la mer, quand ses flots couvraient encore votre île. »

Mais, dans beaucoup de choses, il faut s'en tenir à l'idée la plus simple et qui se présente le plus naturellement. Je lis, dans presque tous les vieux titres où ce coteau est désigné, qu'il y est appelé *puy de lavé, puy lavé*. Je consulte Ménage, Besly et autres étymologistes ; ils m'apprennent que le mot *puy* est une expression de nos provinces méridionales qui correspond au mot pic, qu'il vient du latin *podium* et qu'il est communément employé dans nos vieux romans pour *coteau, colline, éminence*. Ce mot, dont la signification offre un rapport si exact avec le lieu, aura été prononcé, comme on prononce encore le mot puits, *poué*.

Je passe maintenant au mot *lavé*. On sait que le Pé-Lavé était primitivement un des domaines de l'abbaye Noire ou de son abbé; on sait, de plus, qu'il arrive souvent, dans notre langue, d'employer le *v* pour le *b*; on a donc commencé par dire *Puy-de-l'Abbé*, en patois, *Poué-de-l'Abbé*; mais, dans la suite, lorsque ce coteau sera devenu la

propriété des seigneurs, que l'origine de son nom aura été oubliée, on aura dit *Poué-de-Lavé,* ou *Poué-Lavé,* et enfin par corruption, *Pé-de-Lavé* et *Pé-Lavé.*

Combien, après s'être égaré parmi les bosquets touffus du Pé-Lavé, on aime à s'élever sur sa cime couronnée de chênes verts! C'est de là qu'on jouit du plus bel aspect que puisse offrir notre île. Quel spectacle ravissant, surtout au mois de mai, lorsque vêtue de sa robe céréale, la plaine de Noirmoutier ne présente plus aux regards qu'un immense tapis de verdure, que de vastes champs d'épis qu'agitent les vents, et qui, par leurs ondulations, imitent le mouvement des flots qu'on aperçoit par échappées.

Puissent les propriétaires de ce joli coteau, toujours animés du même zèle qui, jusqu'ici, les a disposés à l'entretenir et à le laisser ouvert au public, persister dans un procédé aussi noble que généreux, et ne pas priver les habitants de Noirmoutier d'une promenade d'autant plus agréable qu'elle est à peu de distance de la ville (1).

Si, avec le temps, le nom du *Puy-de-l'Abbé* a été fortement altéré, il n'en est pas ainsi de celui du bois de la *Chaise,* sur lequel le patois a eu moins de prise. Celui-ci a vainement tenté d'y introduire sa consonne favorite l'*r*, et de dire le bois de la *Chaire* (2), la prononciation primitive a prévalu, et ce nom est resté intact. Aussi, l'étymologie en est-elle facile à reconnaître. « Les mots *Chaise, Chésal*, dit Ménage, dans son dictionnaire, qui signifiaient, autrefois, maison, église, viennent du latin

(1) De 1858 à 1862, les beaux chênes verts du Pé-Lavé sont tombés sous la hache: on y a fait des semis de pins maritimes, qui y réussissent parfaitement; mais en voyant ce coteau dépouillé de sa plus riche parure, on ne peut que s'écrier douloureusement: *Quantùm mutatus ab illo!* J. P.

(2) Voyez l'histoire manuscrite de Noirmoutier, par Comard de Puylorson.

*casa*. Dans les capitulaires de Charlemagne, on appelle une église *casa Dei*, et c'est le nom que porte encore l'abbaye de la Chaise-Dieu. » Les Italiens nomment *chiesa* l'église. Il n'est donc pas douteux que le bois de la *Chaise* ait reçu et conservé ce nom, parce qu'il était un des nombreux domaines du monastère fondé par saint Filbert. C'était le bois de l'église, le bois de la maison, tandis que le Pé-Lavé était le coteau de l'Abbé.

Ce bois, d'environ trente-trois arpents (seize à dix-sept hectares), entièrement de chênes verts, et d'un effet si pittoresque, semblait n'exister que pour nous dédommager de la monotonie d'un pays dont le sol est bon, mais sans ombrage, uniforme et plat; où les sensations sont pour ainsi dire sans vie et sans mouvement. C'était dans ce lieu qu'il fallait chercher des émotions profondes, agréables et variées. Son heureuse situation, sa fraîcheur, sa tranquillité, ses beaux arbres rapprochés et touffus dont les racines pénétraient les fissures des rochers, et dont les tiges courbées par les vents du sud-ouest paraissaient vouloir baigner dans les flots leurs cimes suspendues; des tapis de polytric, de dicranes et d'autres mousses épaisses qui recouvraient le terrain et offraient aux promeneurs des lits de repos d'une mollesse attrayante; ces rocs énormes qui, vus du côté de la mer, présentaient un aspect si imposant; tout y provoquait le sentiment et remplissait l'âme du bien-être le plus pur.

L'homme, dont la pensée aime à reculer dans les temps antiques, croyait pénétrer dans une forêt sacrée: il se rappelait aussitôt ces druides de l'Armorique dont parle Ausonne. C'est surtout au milieu de ces rochers en désordre, qu'il lui semblait voir à chaque pas l'empreinte de leur culte. L'homme austère et religieux ne

pouvait choisir un lieu plus favorable à ses méditations. Le poète devait y trouver des impressions plus fortes, des inspirations plus hardies. L'amant ne pouvait désirer des retraites plus silencieuses. Un étranger abordait-il par mer, au bois de la Chaise, un jour de fête, dans une belle soirée de printemps ou d'été, lorsqu'une jeunesse vive et gaie allait y chercher le plaisir, en la voyant danser, folâtrer, paraître et disparaître à travers l'ombre légère et transparente du bois, une douce illusion s'emparait de son imagination; cette vue lui retraçait les rivages de l'île de Calypso, si bien décrits par notre immortel Fénélon, ou cet élysée dont les mânes fortunés traversaient les bosquets verdoyants.

Il n'est plus ce bois enchanteur. Pendant les années 1793 et 1794, il est tombé sous la hache de la Révolution, sous cette hache destructive des personnes et des propriétés. A cette époque désastreuse où le frein des lois et de la discipline militaire était méconnu, les soldats de la garnison, le dirai-je! encouragés, secondés même par beaucoup d'habitants, allaient journellement en abattre quelques arbres, et bientôt il fut détruit complètement.

Déjà les Hollandais, en 1674, l'avaient coupé; mais il avait été recepé, et avec le temps, d'autres troncs aussi nombreux qu'élevés, remplacèrent les anciens. Aujourd'hui, il est peu d'espoir de le voir renaître. La plupart des souches ont été arrachées, et au petit nombre de celles échappées à la main des dévastateurs ne poussent que de faibles rejetons qui, longtemps broutés par les bestiaux, ne formeront probablement jamais que des buissons.

On y essaie des pins maritimes; dans quelques endroits ils réussissent assez bien, et il est à désirer que les semis

se continuent. Un jour peut-être, un bois de pins couvrira l'emplacement de l'ancien bois de chênes verts, et, malgré tout le désavantage de cet échange, nos enfants s'estimeront très heureux d'y trouver encore le repos, l'ombrage et la fraîcheur.

Le bois de la Chaise, dans son état actuel, n'en est pas moins la promenade la plus agréable de Noirmoutier. Quel spectacle plus beau que la vue de la baie! Quel délicieux horizon! Quelle étendue de côtes! Quelle variété d'objets! Ailleurs, la mer n'est qu'un vaste gouffre dont les eaux et le bruit sourd attristent et consternent l'imagination; ici, tout est animé. Des bateaux de pêche se croisent dans tous les sens. Les navires du commerce sont, les uns sous voiles, d'autres à l'ancre. Le rivage est couvert d'oiseaux. Plus loin, leurs bandes voyageuses rasent la surface de l'onde. Leur vol semble soumis à une tactique régulière; tantôt se rapprochant du centre des pelotons, ils forment des masses serrées; tantôt déployant ces masses, ils présentent une ligne étroite et allongée. De ce côté, ils sont le jouet des vagues; ils plongent, l'œil en vain les cherche, ils ne reparaissent qu'à des distances éloignées. Tandis que ces légions ailées vont et viennent, obscurcissent les airs de leur multitude et font retentir le rivage de leurs cris, des troupes de marsouins s'élancent au-dessus des eaux, poursuivent le *meuille* agile et en font une proie abondante.

Parfois, le mirage ajoute ses effets magiques aux beautés du paysage. Les côtes opposées paraissent coupées en divers endroits; les navires semblent voguer sur la terre, et on dirait les églises et les maisons suspendues dans les airs.

Ramenez vos regards autour de vous: des rochers, détachés de la côte par l'action combinée des vagues et

des eaux pluviales, sont renversés les uns sur les autres; ceux-ci sont arrêtés dans des positions si précaires qu'il suffirait de quelques coups de marteau pour les faire écrouler; ceux-là forment des excavations ou grottes naturelles qui offrent des abris soit contre les ardeurs de l'été, soit contre des orages imprévus. Lorsqu'une atmosphère éthérée et bleuâtre, un silence imposant vous environnent, c'est au milieu de ces grès amoncelés dont les masses obscures contrastent avec les teintes plus sombres de quelques rejetons de chênes verts, l'éclat des sables voisins et l'azur d'une mer tranquille, que les heures s'écoulent dans des rêveries confuses, dans cette heureuse méditation qui semble n'avoir d'autre objet que le bien-être qu'on ressent.

## *Le bois de la Chaise considéré sous le rapport des bains de mer.*

Peu de stations maritimes offrent, pour les bains de mer, autant d'agréments réunis sur le même point, que cette partie de la côte de Noirmoutier qui correspond au bois de la Chaise et où se trouvent les anses de Saint-Pierre et du Tambourin.

Là se développent des plages parfaitement abritées du vent, formées d'un sable fin, et qui, s'abaissant en pente douce vers la mer, en cet endroit toujours calme et limpide, permet de se baigner à toute heure. L'eau y est moins froide que sur beaucoup d'autres côtes de l'Océan, et les femmes d'une constitution délicate n'ont point à redouter les effets nuisibles que produisent parfois sur elles les secousses imprimées par de fortes vagues. On ne trouve pas non plus dans ces anses privilégiées, les lames de fond si dangereuses pour les nageurs inexpérimentés. Avant et après le bain, on peut se reposer à l'ombre de quelque chêne vert, sur un épais tapis de mousse, sans avoir à craindre de voir ramper subitement la hideuse hôtesse des bois, si commune sur quelques points du continent,

même parmi les galets du rivage. La vipère n'existe point à Noirmoutier.

Des grottes et des bosquets garnis de bancs, offrent aux personnes qui veulent se réunir en société les moyens de se grouper à l'aise.

A ceux qui préfèrent la solitude, s'ouvrent des retraites retirées où ils peuvent lire et s'abandonner loin du bruit, à ces attrayantes rêveries que provoque la contemplation de la mer.

Dans la partie basse du bois, près le nouveau fort Saint-Pierre, règne même au milieu du jour une fraîcheur délicieuse.

Sur les hauteurs, on aspire une brise bienfaisante, et l'œil embrasse le magnifique panorama de la baie de Bourgneuf. Le promeneur se procurera des jouissances nouvelles s'il monte au sommet de la tour que le docteur Plantier a fait construire non loin de l'ancienne batterie du Tambourin. Là, des vitres multicolores varient à l'infini les effets du paysage.

De tous les sentiers ombreux, le plus pittoresque est celui qu'on nomme le *chemin des Grottes*, route ombragée de chênes verts et de pins maritimes, qui serpente aux flancs de la falaise, entre des masses de rochers élevés à pic comme une muraille, et tapissés de lierre et de chèvrefeuille. Parfois les blocs de quartzite semblent fermer brusquement la route; mais à leur pied le sentier fait une sinuosité, grimpe, redescend, se rétrécit pour s'élargir un peu plus loin, puis se resserre encore pendant quelque temps et aboutit enfin à la plage.

Sur la dune et dans le bois, le naturaliste recueillera de nombreuses espèces d'insectes et une foule de plantes intéressantes qu'il sera étonné de rencontrer dans ce lieu. Le rivage de la mer et les écluses du Cob lui offriront une grande variété d'algues, de polypes, de radiaires, de crustacés et de mollusques.

L'artiste remplira son album de charmants paysages et de délicieuses marines. Aussi voit-on chaque année accourir des peintres de tous pays pour y prendre des points de vue. Les effets changeants que produit le feuillage du chêne vert, quand il est agité par la brise, font le désespoir de ceux qui ne sont pas encore passés maîtres.

Enfin la pêche des crevettes, des crabes, des palourdes et autres coquillages, sera pour tous une agréable distraction.

En divisant ainsi la journée, le temps passe vite au bois de la Chaise, et l'on échappe à l'ennui, sans être soumis aux goûts et aux caprices de personnes qui ont le plus souvent la prétention de vous imposer leurs sensations et leurs idées.

L'air pur qu'on y respire et un salutaire exercice venant seconder les effets du bain procurent un bien-être indicible et aiguisent l'appétit; aussi le soir, on rentre en ville avec plus de sérénité dans l'esprit, de souplesse dans les membres, de liberté dans le jeu des poumons; la fatigue même du corps, en appelant un sommeil doux et réparateur, vous prédispose à reprendre le lendemain cette vie active si favorable à la santé.

Noirmoutier ne possède, il est vrai, aucun de ces grands établissements où l'on a la ressource de la conversation, de la lecture, du jeu, de la musique, de la danse et autres distractions; mais il est des chefs de famille qui redoutent l'entrée de ces fastueuses demeures, parce qu'on y voit trop souvent, comme en serre chaude, germer le joueur, éclore le chevalier d'industrie, fleurir le grec et s'épanouir l'aventurière.

La majeure partie des petites localités maritimes sont d'ailleurs dépourvues de *casino*, sans avoir les mêmes agréments qu'à Noirmoutier. Notre ville a toutefois encore beaucoup à faire pour devenir une station de bain très fréquentée. Il ne lui suffit pas d'offrir son bois de la Chaise: ce bois doit à la nature seule ses principaux avantages. A l'autorité locale et aux habitants incombe la charge de les utiliser au profit du pays.

Qu'ils regardent autour d'eux, ils verront de quelle prospérité jouissent aujourd'hui la Bernerie, Pornic, Préfailles, le Pouliguen et le Croisic, depuis que de nombreux étrangers s'y rendent chaque année.

Que l'industrie établisse des cabanes sur les plages et organise un service d'omnibus de la ville au bois; que des appartements sains et commodes soient préparés, que les hôtels offrent plus de confort, qu'on évite surtout l'exagération dans le prix des logements et des denrées, alors les étrangers qui, jusqu'ici, ont négligé Noirmoutier par cela seul que ni l'édilité, ni la population, n'ont fait aucune de ces dispositions préliminaires à tout établissement de bains, afflueront de toutes parts. Ils viendront échanger leur or contre nos fruits, nos huîtres, nos homards, nos crevettes et nos poissons, parce qu'ils trouveront des plages, des sites et des ombrages qu'ils cherchent vainement ailleurs. La vogue arrivant, de nouveaux moyens de transport surgiront immédiatement, et Noirmoutier qui est en minimum à huit heures de distance de Nantes, pourra, pendant la saison des

**bains, être mis en communication avec cette ville par Saint-Nazaire, en beaucoup moins de temps.**

## *La Blanche.*

A trois quarts de lieue de la ville, on voit encore une grande partie des bâtiments de l'abbaye Blanche.

En 1172, longtemps après la dispersion des bénédictins de l'abbaye Noire, quelques bernardins de la maison de Buzai vinrent s'établir sur l'îlot du Pilier qui, dit-on, n'était alors séparé de l'île de Noirmoutier que par un canal étroit.

Je conçois que ces moines ne pouvaient choisir une retraite plus isolée. Loin du monde, placés comme au centre d'une autre sphère, leurs pensées ne devaient avoir rien de terrestre. Pour eux, l'Océan sans bornes était l'emblême de l'infini ; et l'espace vide de tout objet était entièrement livré à la puissance créatrice de leur imagination religieuse; mais il suffit de connaître cet aride rocher, pour juger à combien de privations ils s'étaient condamnés. On a vu des ermites, des anachorètes se contenter, dans le désert, d'une grotte, de quelques herbes et d'un peu d'eau : les solitaires du Pilier, lorsque des vents contraires, des tempêtes venaient leur interdire toute communication avec Noirmoutier, n'avaient pas même ces faibles ressources.

Aussi leur position était-elle si périlleuse, que Pierre de la Garnache, en 1205, fonda pour eux l'abbaye de la Blanche, sous le titre de *Notre-Dame de l'île de Dieu, Beatæ Mariæ de insulâ Dei*. Ce monastère reçut depuis le nom d'*Abbaye-Blanche,* soit par opposition à celui de l'abbaye de Saint-Filbert, que l'on appelait déjà *Abbaye-Noire,* ou *Noir-Moutier* par corruption du nom primitif

de *Her-Moutier* (1), soit en raison de ce que les religieux de l'ordre de Citeaux portaient des vêtements de couleur blanche, tandis que ceux de l'ordre de Saint-Benoît en portaient de couleur noire.

Une vue aussi étendue que variée, qui embrasse particulièrement l'entrée de la Loire, un rivage hérissé de rochers sur lesquels la mer se brise avec fracas, un bois de chênes verts dont les cimes ombrageuses laissaient cependant entrevoir les murs grisâtres, les flèches du clocher et les arceaux de l'église du couvent, un site âpre et sauvage; tels étaient les lieux où vivaient ces pieux cénobites. Cette demeure était bien propre à favoriser l'amour de la retraite et à disposer l'âme à la contemplation. Quelques-uns prétendent que souvent la Blanche et son joli bois servaient moins à la méditation qu'à voiler de profanes mystères; d'autres aiment mieux n'y

(1) Voyez la charte de fondation de la Blanche, imprimée à la suite de ces Mémoires. Le nom d'*insulâ Dei,* dans les anciens titres, ne s'applique point à l'*île d'Yeu,* qu'on a donc tort d'écrire *île Dieu.* Cette île, située plus au sud dans l'Océan, s'appelait autrefois *Oya* ou *Oys,* nom dérivé, d'après F. Piet, du grec οις οιος, moutons; ses moutons ayant encore de nos jours une grande renommée.

Cette étymologie du mot *île d'Yeu,* qui consiste à le considérer comme une altération du nom ancien, est bien plus logique que celle qui veut le faire dériver des yeuses, qui y formaient autrefois des bois touffus.

La dénomination d'*Ile-Dieu* appliquée à cette île proviendrait, suivant M. de la Fontenelle de Vaudoré (*Revue anglo-française,* tome IV, page 265), de ce que sa principale église a, dès sa première construction, été dédiée au Sauveur du monde; le bourg, chef-lieu de l'île, s'appelle encore Saint-Sauveur.

On voyait, il y a quelques années, dans le cimetière de l'église de Saint-Sauveur, une chapelle sous le vocable de Notre-Dame-de-la-Blanche. Cette petite chapelle y avait été élevée par les religieux de l'abbaye Blanche de Noirmoutier, qui avaient plusieurs propriétés à l'île d'Yeu, leur provenant de Pierre de la Garnache.

Quoi qu'il en soit, par le mot *insulâ Dei,* les anciennes chartes désignent l'îlot du Pilier, probablement, comme le soutient La Martinière dans son Dictionnaire géographique, parce qu'il était habité par des religieux dont l'existence était consacrée à Dieu. J. P.

voir que des hommes vertueux, livrés au travail et à la prière, occupés à fertiliser des champs incultes et marécageux, à offrir des consolations au malheur et des secours à la misère.

Cette abbaye, avec le prieuré de Saint-Filbert, rapportait à l'abbé, en 1789, environ 19,000 fr. Les revenus de la maison, à cette même époque, montaient de 18,000 à 20,000 fr., en y comprenant le prix de ferme de sa métairie, située à Saint-Jean-de-Mont. Ils suffisaient d'autant plus à leurs dépenses, que le nombre des religieux ne s'est jamais élevé au-dessus de huit ou neuf.

Depuis 1213 jusqu'à 1721, on comptait trente-six abbés, dont de Puylorson nous a conservé les noms. Les deux derniers sont Frédéric-Marcel Lanti de la Rovère, cardinal, et l'abbé Lanti de la Rovère, son neveu, grand inquisiteur de Malte.

Parmi les prieurs, on se rappelle encore avec intérêt dom Carville, naturaliste, de son temps en correspondance avec Buffon ainsi que dom Graux, que j'ai connu à son retour d'Angleterre, en 1802, et dont je puis attester tout le mérite. Ce prieur, qui fut le dernier, réunissait aux connaissances et à la gravité de son état l'éducation soignée et la politesse aimable de l'homme de la meilleure société.

En 1771, le séjour de la Blanche adoucit l'exil du président Hocquart, relégué à Noirmoutier, quand des lettres de cachet obligèrent les membres du Parlement à s'éloigner de la capitale. Il y passa trois mois et y laissa son portrait en pied, comme un témoignage de sa reconnaissance envers les moines.

En 1789 et 1790, l'Assemblée nationale fit des biens du clergé le gage de la dette publique, supprima les vœux monastiques, et fixa un traitement aux religieux

des deux sexes. Les scellés furent aussitôt apposés à la Blanche, les archives et la bibliothèque furent transférées à Challans, chef-lieu du district (1) ; le mobilier fut vendu à l'encan, et les religieux, forcés de sortir du monastère, le quittèrent pour toujours.

La Blanche devint plus tard la propriété de M. Duchesne, dont j'ai eu occasion de citer le nom à l'article *Agriculture*. L'enclos renferme un bois taillis, des prairies, des terres labourables, des vignes, un moulin et d'assez beaux bâtiments. Les chênes verts, dont les rameaux séculaires servaient, au nord, d'abri à toute la maison et lui donnaient un air vraiment claustral et romantique, furent coupés dans le même temps que ceux du bois de la Chaise. L'église, le cloître et la partie du couvent qui donnait sur le jardin n'existent plus ; mais tel qu'il est, ce séjour a quelque chose d'attrayant et d'ossianique. Cette multitude de rochers que le reflux laisse à découvert, ce rapprochement de la mer et du bois, ce mélange confus du frémissement du feuillage, du chant des oiseaux et du bruit des vagues, la pureté de l'air, le repos, là tout porte à l'âme des impressions d'un ordre particulier. J'ai souvent passé à la Blanche quelques-uns des beaux jours de l'année, et je n'en suis jamais revenu sans éprouver le désir le plus vif d'y retourner (2).

**Dom Maurique, au tome II de ses Annales, fixe l'établissement de l'abbaye de Notre-Dame-de-l'Ile-Dieu, sur l'îlot du Pilier, au sixième**

(1) Les livres de l'abbaye Blanche forment actuellement le fonds de la bibliothèque communale de Challans (1863).

(2) La famille de Vatimesnil est aujourd'hui propriétaire de la Blanche, par suite du mariage de Mlle Amélie Duchesne, fille unique de M. Duchesne, avec M de Vatimesnil, qui a été ministre de l'instruction publique sous le règne de Charles X.
J. P.

jour des calendes de juillet 1172. Le titre de cette fondation primitive est perdu.

La charte dite de fondation de l'abbaye Blanche, donnée par Pierre de la Garnache en 1205 et dont l'original est dans la collection de M. B. Fillon, de Fontenay-le-Comte, n'indique pas la création d'une nouvelle abbaye, mais la translation dans l'île de Noirmoutier, au lieu dit aujourd'hui la Blanche, de l'abbaye de l'Ile-Dieu, alors établie sur l'îlot du Pilier (*insulâ Piblers*). Ceci fait naître la question de savoir si c'est Pierre de la Garnache qui est le véritable fondateur de cette œuvre ou si ce n'est pas plutôt Agnès, sa mère, dont il déclare confirmer les dons. Les religieux de la Blanche ont toujours prétendu, comme le dit plus loin F. Piet, que la fondation de leur couvent n'était pas un acte de libéralité de Pierre de la Garnache, mais un acte de restitution des biens qui leur provenaient de sa mère Agnès et d'autres personnes.

Quoi qu'il en soit, il est constant que c'est la maison de la Garnache qui a créé l'abbaye Blanche sous le nom de Notre-Dame-de-l'Ile-Dieu. La pièce la plus ancienne où nous ayons trouvé cette abbaye désignée sous le nom d'abbaye Blanche, est une bulle du 14 février 1480 de Julien, légat du Saint-Siége, qui accorde aux moines le pouvoir de distribuer des indulgences plénières, afin d'obtenir les moyens de réparer le moutier, ruiné par les guerres et réduit à un état de pauvreté tel, que l'église était sans ornements. Dans cette bulle, le monastère est appelé : *Monasterium Beatæ Mariæ Albæ, in insulâ Nigri monasterii.*

Les dons faits par Pierre de la Garnache à l'abbaye Blanche furent confirmés, notamment en 1236 et 1239, par Marguerite, dame de Montaigu et de la Garnache, et son mari, Pierre de Braine; en 1267, par Alphonse, comte de Poitou et de Toulouse; en 1270, par Savary, vicomte de Thouars, et en 1272, par Maurice de Belleville, seigneur de la Garnache.

A différentes époques, des dons importants lui furent faits par divers seigneurs, et elle obtint en 1320, d'Amaury, sire de Craon, au nom de son fils Maurice, dont il était tuteur, la continuation du droit de bris et naufrages, dont elle avait été mise en possession par Guillaume de Sainte-Maure, leur prédécesseur dans la seigneurie de Noirmoutier, et qu'elle conserva jusqu'en 1790, en vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat du roi, du 29 juin 1782.

Une bulle de Grégoire IX, du 8 août 1236, l'avait mise sous la

protection du Saint-Siége et lui confirmait tous les biens qui lui avaient été donnés et qui pourraient lui être donnés à l'avenir : cette bulle était surtout très importante pour elle, en ce qu'elle lui accordait des faveurs spéciales qui mettaient les religieux dans une sorte d'indépendance de la juridiction épiscopale.

C'est sans doute par suite de l'existence de cette bulle, qui enlevait les religieux de la Blanche à la censure directe de l'évêque, que Mgr Jacquemet-Gaultier d'Ancyse, évêque et baron de Luçon, lors de sa visite pastorale à Noirmoutier, prit une sorte de voie indirecte pour formuler son blâme contre ces religieux dans une ordonnance du 6 août 1764, transcrite en entier sur le registre de l'état-civil de la paroisse de Saint-Filbert-de-Noirmoutier et contenant les dispositions suivantes :

« Sur ce qui nous a été représenté qu'il entrait journellement des femmes dans l'enceinte et même dans la maison des religieux de l'abbaye de la Blanche, voulant remédier à un abus si formellement condamné par toutes les lois et notamment par le saint Concile de Trente, nous faisons défense expresse à toutes personnes du sexe, de quelque qualité et condition qu'elles puissent être, d'entrer dans l'enceinte des murs d'aucune maison religieuse sans une permission écrite de nous ou de nos vicaires généraux sous les peines de droit : défendons à tous confesseurs d'absoudre celles qui auront été réfractaires à cet article de notre présente ordonnance, à moins qu'ils n'eussent de nous un pouvoir particulier à cet égard. »

Cette ordonnance, malgré ses dispositions pénales, resta sans effet, et l'abus attaqué par l'évêque de Luçon continua de subsister.

Le couvent de la Blanche fut presque en entier rebâti à neuf dans le XVII<sup>e</sup> siècle, sous l'abbé Denis Largentier, qui porta la réforme dans le monastère en y introduisant des religieux de l'abbaye des Prières, fondée, en 1252, dans le diocèse de Vannes, à l'embouchure de la Vilaine, par Jean I<sup>er</sup>, duc de Bretagne.

Comme aujourd'hui, on arrivait à l'abbaye par la longue avenue d'ormeaux que termine le portail encore existant.

Ce portail, dont le cintre affecte la forme d'une coquille striée, est surmonté d'un fronton triangulaire soutenu par deux jambages, sur lesquels reposent couchés deux lions à la crinière frisée et à la mâchoire armée de dents menaçantes.

Après l'avoir franchi, on entre dans une première cour où, sur la gauche, s'élève l'abbatiale, et plus loin, entre le verger et le jardin,

sont assis, en retour d'équerre, le corps principal et une des ailes du couvent ; le cloître et la chapelle qui formaient l'autre aile ont entièrement disparu.

Dans les combles de l'aile du nord, on constate encore l'existence d'un vaste jeu de boules et d'une salle de billard, où les bons pères aimaient à se distraire et dont ils faisaient honneur à leurs hôtes.

Le *Gallia Christiana*, en parlant de Cohuau, dit Jean VII, abbé de la Blanche en 1532, dit que c'était un loup sous la peau d'une brebis, *Lupus sub ovinâ pelle*, et qu'il vaut mieux se taire que d'en parler.

Si l'un des pasteurs est devenu loup, la tradition a bien aussi dénoncé quelques brebis vicieuses dont, à défaut de preuve écrite, nous tairons les méfaits ; mais ce que nous croyons devoir relater comme chose vraiment étonnante, c'est le dépôt fait le 11 décembre 1789 à Me Michon, notaire à Noirmoutier, par le prieur dom Graux et ses religieux, de huit procès-verbaux constatant que dom Manigault, religieux profès, serait tombé *souventes fois* ivre-mort sous la table, et que, sur le refus de lui donner à boire, il aurait invectivé le cellérier, aurait pris le procureur aux cheveux, aurait levé la main et le bâton sur son prieur, aurait menacé d'étrangler le sous-prieur, etc., etc.

Un des procès-verbaux ajoute qu'ayant joué au petit palet avec des paysans, et ayant perdu deux bouteilles de vin, il n'en aurait voulu payer qu'une, ce qui aurait été une cause de rixe.

Les bernardins de l'abbaye Blanche eussent mieux fait de laver en famille les maculations de la robe de dom Manigault. En faisant constater ses faits et gestes par une déposition notariée, ils espéraient leur donner plus de force près de leur abbé éloigné de l'île et devant qui ils poursuivaient ce frère incorrigible.

Le défaut de conduite et de tenue de dom Manigault est, après tout, une de ces exceptions fâcheuses dont on ne peut se prévaloir contre l'ancien corps religieux de la Blanche, qui comptait dans ses rangs des hommes estimables et distingués.

## *L'abbaye Noire et le château.*

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'assigner l'époque à laquelle le christianisme s'introduisit à Noir-

moutier; seulement il y existait dans le VII^e siècle, puisqu'en 674 saint Filbert (1), abbé de Jumiéges, persécuté par Ebroïn, maire du palais, s'étant retiré près d'Ansoald, évêque de Poitiers, celui-ci l'envoya dans notre île, non pour convertir, mais pour instruire les habitants. Il y fonda, sous la règle de saint Benoît, le monastère appelé d'abord *Hermoutier,* et depuis, soit par corruption, soit à cause de l'habit noir des bénédictins, *Nermoutier, Noirmoutier.* Saint Filbert en fut le premier abbé, et y mourut en 684.

Il en reste à peine quelques vestiges; son enceinte cependant était, dit-on, très vaste. Notre église paroissiale est élevée sur l'emplacement de son ancienne église, et les maisons appelées encore aujourd'hui le *Prieuré,* ont été construites sur le terrain occupé jadis par ses bâtiments. Sa position était belle; voisin des coteaux du bois de la Chaise et du Pé-Lavé, placé près du port, il offrait d'un côté les retraites les plus favorables au recueillement, et de l'autre ce mouvement, cette activité inséparables de la navigation et de l'industrie.

Au-dessous du chœur de l'église paroissiale existe une crypte, dite *chapelle de Saint-Filbert,* qui, d'après la tradition, serait le lieu où aurait reposé, de 684 à 836, le corps du saint fondateur des abbayes de Jumiéges et de Noirmoutier. Le style de l'architecture de cette chapelle souterraine permet-il bien de lui attribuer une date aussi ancienne, et les données de l'archéologie sont-elles là en accord complet avec celles de l'histoire?

On sait que, par le mot *crypte,* les premiers chrétiens désignaient

(1) Nous avons préféré cette orthographe, pour le nom du fondateur de l'abbaye Noire, à celle de Philbert, suivie par F. Piet dans sa première édition; car, comme le fait judicieusement observer M. Mourain de Sourdeval, ce nom est d'origine franque J. P.

# CRYPTE DE SAINT-FILBERT à Noirmoutier (Vendée).

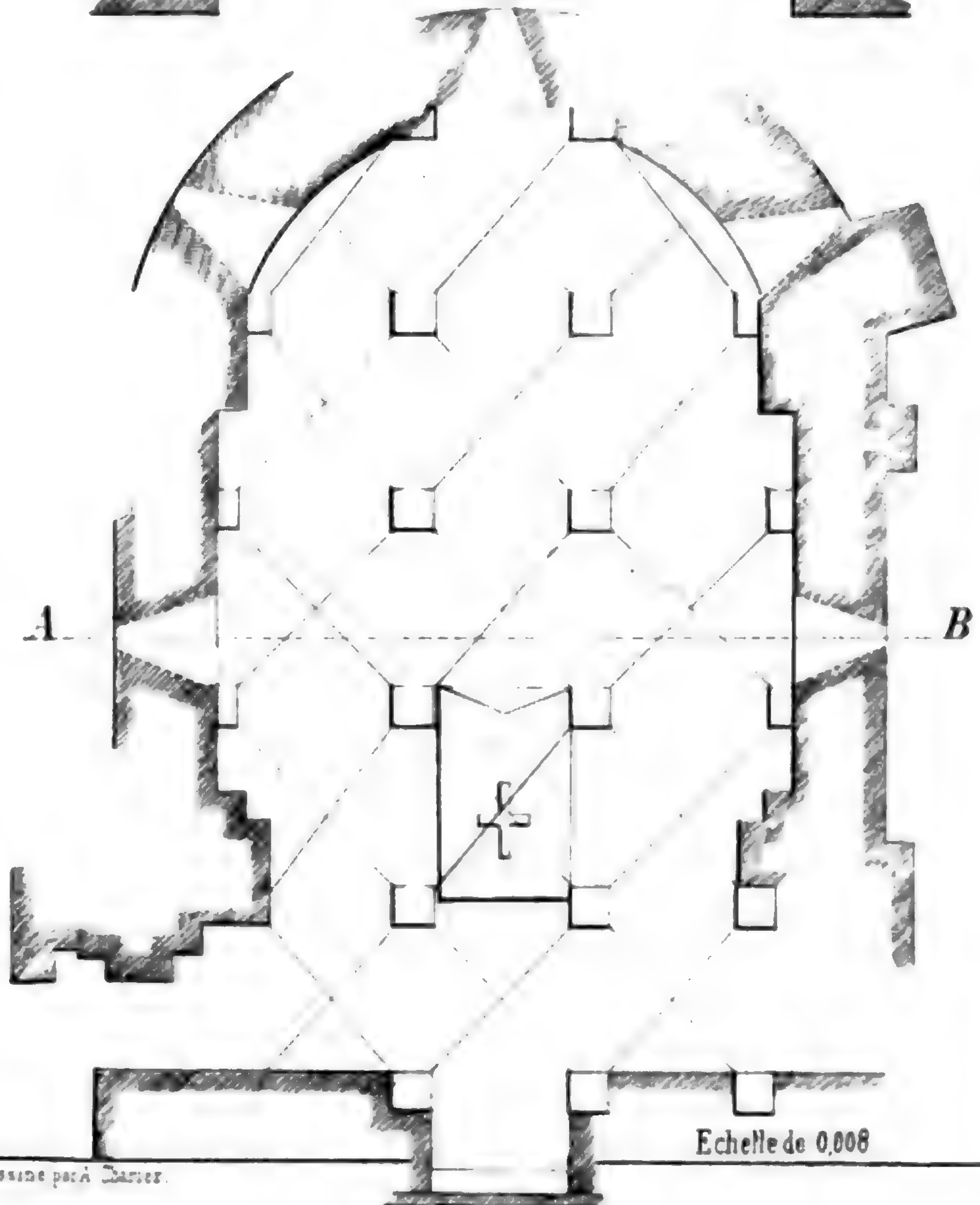


Dessiné par A. Darier.

autrefois des *lieux cachés,* cavernes naturelles ou autres souterrains, dans lesquels ils se retiraient pour célébrer leurs mystères ou inhumer les corps de leurs martyrs, d'où le nom de *martyrium* donné aussi aux cryptes.

Quand ils purent construire des églises, ils continuèrent à ensevelir les corps des saints dans des caveaux ou *confessions,* au-dessus desquels ils élevèrent les maîtres-autels. Du V$^e$ siècle au XII$^e$, ces caveaux prirent un accroissement progressif tel, qu'ils devinrent des chapelles, puis de véritables églises souterraines, s'étendant parfois sous le chœur, sous les ailes de l'église supérieure, et ayant aussi plusieurs autels. (*Vocabulaire des Monuments religieux.*)

Ces églises ou chapelles souterraines conservèrent le nom de cryptes qu'avaient primitivement les cavernes.

Les plus anciennes sont remarquables par leur architecture rude et massive. Elles offrent souvent dans leur construction des débris curieux de temples païens, et l'on peut y voir quelques traces de peintures murales. (*Idem.*)

La construction des cryptes cesse avec la période romane; la période gothique les conserve, les orne même, mais n'en bâtit plus. Le style roman qui, suivant la remarque de M. de Caumont (*Essai sur l'architecture du moyen-âge*), provient du mélange du goût des barbares et de l'architecture du siècle d'Auguste, fut le premier employé pour les monuments religieux. Il dura, ajoute M. de Caumont, du IV$^e$ au X$^e$ siècle.

Comme on le voit par ces prémices, les formes romanes, lourdes et massives de la chapelle de Saint-Filbert sont un témoignage qu'elle est bien du temps que lui attribuent l'histoire et la tradition, c'est-à-dire de la fin du VII$^e$ siècle. Du reste, la description suivante en fera parfaitement ressortir le cachet d'antiquité.

La crypte mesure 8$^m$,50 de longueur sur une largeur de 6$^m$; la hauteur des voûtes, à partir du sol, est sous clef 2$^m$,20. Le souterrain est divisé en trois nefs d'inégales largeurs par des colonnes espacées entre elles de 1$^m$,50 pour la nef du milieu, et de 1$^m$,80 pour celles des deux côtés. L'ouverture des arceaux perpendiculairement à l'axe est de 1$^m$,80; toutes les voûtes sont plein-cintre, mais prennent naissance de 15$^c$ à 20$^c$ au-dessus du chapiteau.

Les colonnes sont au nombre de dix-huit: dix d'entre elles sont en partie engagées dans les murs latéraux; les huit autres, formant la nef du milieu, sont cylindriques. Leur fût, entre le chapiteau et la base,

a 1$^{m}$ de circonférence et seulement 65$^{c}$ de hauteur (environ deux diamètres).

La base ou dé, de forme carrée, a 15$^{c}$ de hauteur et chacun de ses côtés mesure en largeur 40$^{c}$; il n'y existe aucune espèce d'ornement, autre qu'un tore grossier contournant le pied du fût.

Le chapiteau présente une hauteur de 30$^{c}$; sa forme est cubique et évasée par le haut à la retombée des voûtes, où chacun de ses côtés acquiert une largeur de 40$^{c}$; il n'a d'autre ornementation qu'un tore servant d'astragale au sommet du fût et une entaille biseautée qui se reproduit aux quatre angles du chanfrein.

Dans le mur du sud, existent plusieurs arceaux qui ne paraissent être qu'une simple décoration; un banc de pierre règne dans toute la longueur de ce mur.

Les voûtes, les colonnes et les murailles sont couvertes d'une couche épaisse de badigeon au lait de chaux; en le grattant on peut s'assurer que les murs sont construits en blocage de grès quartzeux; les voûtes et les colonnes en calcaire assez analogue à celui de la baie de Bourgneuf.

On descend aujourd'hui dans la crypte de Saint-Filbert par un escalier situé au côté nord du maître-autel, mais nous pensons que lorsque le monastère était habité par les religieux, l'entrée se trouvait en avant même du maître-autel, afin de permettre aux fidèles de descendre dans la chapelle sans passer par le cloître, qui lui était adjacent avant la construction de l'aile nord de l'église.

Dans ce grossier encorbellement des chapiteaux, dans ce tore primitif servant d'astragale au sommet des piliers, dans cette entaille biseautée du chanfrein, et surtout dans cette assise ou tablette de pierre indépendante du chapiteau et qui cependant lui sert d'abaque et de tailloir, en même temps qu'elle supporte les sommiers des arcs, M. Gaultier du Mottay, savant archéologue des Côtes-du-Nord, n'a pas hésité à reconnaître le style roman primitif et à faire dater tout cet ensemble de l'époque carlovingienne au plus tard.

M. Charles Marionneau, qui a étudié d'une façon spéciale la petite chapelle souterraine, partage cette opinion dans les notes qu'il a bien voulu nous communiquer sur ce sujet.

On prétendra peut-être, pour renverser ces inductions, que le monastère de Noirmoutier ayant été saccagé par les Sarrasins en 732, et incendié par les Normands en 846, la crypte primitive a dû disparaître

dans ces catastrophes, et qu'alors la petite chapelle actuelle n'a pas l'antiquité qu'on lui attribue.

Mais, à ces deux époques, le monastère Noir n'a pas été détruit de fond en comble; les murs extérieurs ont seulement été attaqués par le fer et l'incendie; une partie de ces murs s'est écroulée et leurs débris ont dû être la sauvegarde de la crypte de Saint-Filbert. Elle aura échappé aux regards des envahisseurs, ou s'ils l'ont découverte, ils n'auront cherché ni à la brûler, parce que le feu se serait éteint de lui-même faute d'aliment, ni à la démolir, parce qu'il y aurait eu danger pour eux d'être ensevelis sous ses décombres.

Cette conservation de la chapelle Saint-Filbert ne doit point nous étonner, puisque, en 1853, on a retrouvé à Orléans les restes de la crypte de Saint-Avit, bâtie par Childebert I^er^.

A l'entrée de la crypte, entre les quatre premières colonnes, on voit, adossé au mur qui sépare la chapelle souterraine du sanctuaire ou plutôt d'une avant-crypte, un massif de pierres en forme de tombe, taillé à arêtes, sans aucune espèce d'ornement, à l'exception d'une croix en relief sculptée dessus; il présente en avant et sur les côtés une ouverture en forme de demi cercle, qui permet de s'introduire dessous en rampant. Ce monument, de si modeste apparence, est partout indiqué comme étant le tombeau de saint Filbert. D'une date plus récente que la crypte, le cénotaphe actuel aura sans doute été construit sur l'emplacement du tombeau primitif et de la même forme que lui; mais là s'arrête l'analogie.

Ermentaire, l'un des anciens moines de l'abbaye Noire et qui écrivait au IX^e^ siècle, a donné le récit de nombreux miracles opérés au tombeau du saint pendant les cent cinquante ans que ses reliques séjournèrent dans ce lieu. La présence de ces restes vénérés attirait au monastère de nombreux pèlerins qui l'enrichissaient de leurs offrandes.

Le cénotaphe actuel ne contient plus de parcelles du corps du saint; aussi a-t-il cessé d'être l'objet de pratiques de dévotion, parmi lesquelles se trouvait, dit-on, la bizarre coutume de s'introduire sous le monument et d'y rester quelque temps couché, sans doute parce que le saint avait été déposé dans cet endroit.

Avant la Révolution, on conservait à Noirmoutier une phalange de saint Filbert, enchâssée dans une main d'argent. Cette relique a disparu en 1793. Elle a été remplacée, en 1839, par un fragment d'os, accordé

par Mgr d'Héricourt, évêque d'Autun. Ce fragment, enchâssé dans un cœur de bronze doré, est visible au moyen d'une petite glace, et le tout est renfermé dans une urne de cristal.

L'église de Noirmoutier possède en outre des reliques de saint Probe et de saint Gaudence, tous deux évêques de Vérone. Elle n'a aucun reste de saint Vial ou saint Viaud, dont le corps fut, pendant quelques années, dit la tradition, déposé dans la crypte, près de celui de saint Filbert.

Dans l'église même de Noirmoutier, existe dans l'épaisseur du mur du sud, à quelques mètres de l'autel de la Sainte-Vierge, un arceau de forme ogivale dont rien n'indique plus la destination. Jusqu'en 1793 on y voyait un groupe de pierre d'assez grande dimension représentant les *sept dormants* (1), mais ces statues ayant été horriblement mutilées à cette époque, leurs débris ont été employés à la construction de la croix située au cimetière de Saint-Michel, dans la Basse-Rue.

Les bâtiments du Prieuré occupés, depuis longues années, par divers particuliers, ont subi de tels changements qu'aucun art humain, à défaut de documents qui sont sans doute perdus, ne saurait faire revivre, par la description, l'ancien monastère de saint Filbert.

En 1860, il existait encore quelques vestiges que les archéologues pouvaient consulter; c'était un pan de mur percé de deux arceaux en ogive, ayant chacun deux mètres de hauteur sur environ un mètre de largeur. Ces vénérables reliques faisaient partie de l'ancien cloître: quelques-unes des pierres blanches qui formaient les voûtes et les piliers des arceaux s'étaient noircies et corrodées à la surface, tandis que les autres se désagrégeaient peu à peu sous l'action destructive de l'humidité et du temps. Un jour sans doute elles auraient jonché la terre de leurs débris, mais elles pouvaient exister longtemps encore sans l'acte de vandalisme du dernier propriétaire qui les a fait disparaître du sol sur lequel elles reposaient depuis tant de siècles.

Le temps a toujours corrompu les meilleures institu-

(1) Les sept dormants, d'après une curieuse légende, seraient sept frères qui, fuyant la persécution de Dèce, auraient été murés dans une caverne, où on les aurait retrouvés sous Théodose II.

tions. On ne peut nier que, si les communautés religieuses étaient devenues des réunions de gens inutiles, de victimes qui regrettaient leur liberté, elles n'aient été dans leur principe avantageuses à l'humanité. C'est aux cénobites de saint Benoît que l'on doit le défrichement d'une partie des landes de la Gaule. C'est dans les couvents que s'est conservé et entretenu ce feu sacré auquel s'est enfin rallumé le flambeau des arts et des sciences.

Si l'on se reporte au temps de ce premier établissement des bénédictins dans notre île, peut-on sans un sentiment de respect et de reconnaissance, se rappeler les services qu'ils lui ont rendus? Supérieurs à leur siècle encore demi-barbare, ils mettaient le plus grand zèle à utiliser leurs travaux et leurs lumières. Leur maison était l'asile, le point de ralliement du pauvre qui implorait des secours et de l'homme aisé qui venait leur demander des instructions. C'est d'eux sans doute que les habitants, à peine civilisés, apprirent à faire des desséchements et des marais salants, à sauner, à cultiver les terres, à planter et à diriger la vigne. Ils contribuèrent à la fois à l'avancement des connaissances humaines et aux progrès de l'agriculture. Grâce à leurs bienfaits, aux libéralités et aux priviléges qu'ils leur méritèrent, ils étaient devenus les maîtres de l'île et y exerçaient même les droits seigneuriaux.

Cependant leur félicité fut troublée (1) par les Nor-

(1) D'après le *Pouillé de l'Evêché de Luçon* de M. Aillery, en 732, l'abbaye d'Her avait déjà été détruite une première fois par les Sarrasins, que l'épée de Charles Martel éloigna peu après de notre contrée. Elle avait été, en 801, reconstruite par les ordres de Charlemagne, récemment couronné empereur d'Occident. L'abbaye Noire renaissait rapidement de ses cendres, grâce à la faveur des premiers Carlovingiens, quand arriva l'invasion des Normands. J. P.

mands, qui, au mois de juin 830, fondirent sur Noirmoutier, pillèrent l'abbaye et mirent ses vassaux à contribution. Cette incursion détermina l'abbé Hilbod ou Hilbault à construire cette même année le château qui sert encore à présent d'arsenal, et dont le donjon est d'une si grande utilité pour les signaux en temps de guerre. C'est un carré d'environ cent mètres de longueur sur quarante-cinq de largeur, entouré d'un fossé large et profond, dans lequel autrefois, à l'aide d'une écluse, on faisait entrer la mer. Les murailles sont d'une épaisseur considérable et d'une grande solidité. L'enceinte, qui comprend la cour, les bâtiments et le donjon, était flanquée aux quatre angles de quatre tours, dont deux existent en partie. Une d'elles a été restaurée et sert de poudrière. Les deux autres, qui faisaient face au sud et protégeaient le port, furent abattues en 1674 par les Hollandais. Il n'y avait alors d'autre entrée que celle que l'on voit encore vis-à-vis l'église. Plus loin, un souterrain dont on remarque aussi les traces, établissait avec le monastère, en cas de siége, une communication que l'ennemi ne pouvait intercepter.

Cette petite forteresse, du haut de laquelle on pouvait lancer des traits à une grande distance et se défendre avec succès, ne fut pas un obstacle au retour des Normands, qui continuèrent leurs ravages dans l'île. On sait combien la France, pendant les VIII[e] et IX[e] siècles, eut à souffrir des descentes que ces guerriers féroces faisaient sur nos côtes. Deux fois ils surprirent la ville de Nantes et en massacrèrent les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe. Enfin les moines de l'abbaye Noire, effrayés de leurs fréquentes apparitions, las de rester exposés à leur rage dévastatrice, se chargèrent de leurs effets les plus précieux, surtout des corps de saint Filbert, de

saint Vial (1), et sous la conduite de leur abbé, s'éloignèrent de Noirmoutier.

Après diverses translations d'un lieu dans un autre, les restes de ces deux saints furent déposés, en 878, dans le monastère de Tournus, en Bourgogne. L'abbé Geilon, qui avait succédé à Hilbod, obtint du roi cette abbaye, et celle de Noirmoutier en devint une annexe.

Cette dernière fut longtemps déserte; mais le mariage de Giselle, fille de Charles-le-Simple et de Raoul, chef des Normands, venait de ramener la paix avec ces barbares, alors quelques religieux crurent devoir en profiter pour relever les ruines de leur couvent. Ils y restèrent en petit nombre jusqu'à la prise de l'île par les Hollandais. A cette époque, ils se dispersèrent pour toujours et se retirèrent dans d'autres maisons de leur ordre.

Des deux derniers prieurs, l'un fut cet Isoard qui, sur la fin du XIVe siècle, se mit à la tête des habitants pour solliciter les priviléges de l'île; l'autre fut un nommé Clérabie, né à Noirmoutier, d'une des plus anciennes familles du pays.

Je dirai ailleurs comment, dans le XIIe siècle, Pierre de la Garnache partagea avec les abbés les domaines de cette maison, à l'aide d'une partie desquels il fonda la Blanche.

(1) Saint Vital, saint Vial ou saint Viaud était originaire de la Grande-Bretagne. Attiré par la réputation de sainteté des moines de Saint-Filbert, il prit l'habit de leur ordre vers l'an 725. Ne se considérant pas à Noirmoutier comme assez retiré du monde ou peut-être chassé de l'île par l'invasion musulmane qui eut lieu vers cette époque, il se retira dans le pays de Retz, dans un lieu dépendant de l'abbaye Noire appelé alors Scobrith (actuellement le bourg de Saint-Viaud). Il y bâtit un ermitage, y mourut en 740, et son corps y fut déposé dans une petite grotte, sous l'église. Lorsque les bénédictins revinrent dans l'île, ils rapportèrent avec eux le corps du saint, qu'ils déposèrent dans la crypte, près de celui de saint Filbert, et ces deux reliques furent portées au-devant d'eux dans leur migration de Noirmoutier à Tournus. J. P.

En 1507, Jean V de la Tremouille, abbé de la Blanche, et en même temps prieur de l'abbaye Noire, jouissait des revenus de l'une et de l'autre. Ceux du prieuré restèrent pendant une longue suite d'années dans sa famille, et depuis ne furent plus séparés de ceux de l'abbaye Blanche.

En 1700, Herstfelt, gouverneur de l'île, et sous un nom emprunté fermier des domaines du seigneur et de ceux de l'abbaye Noire, laissa la maison dite le *grand logis* ou la *seigneurie,* que ses prédécesseurs avaient occupée jusqu'alors, et vint habiter le château. Il fit ouvrir l'entrée qui est au sud, ferma les issues par lesquelles l'eau de mer pénétrait dans les douves, dessécha le quai, et du lest des navires forma la grande place.

Combien il est à désirer qu'on obtienne du gouvernement la permission de combler entièrement les douves, et d'y planter une promenade! Elle entourerait le château, rendrait son aspect plus pittoresque, embellirait la ville, et ferait le charme de ses habitants. Plus d'une fois, non contents d'en former le vœu, les maires en ont fait la demande, mais les commandants militaires en ont empêché le succès. Jaloux de faire considérer ce bâtiment comme un fort où ils pourraient se retrancher, dans le cas d'une descente opérée par l'ennemi, ils ont prétendu que cette promenade en favoriserait l'attaque, et nuirait à sa défense. Il suffit cependant de jeter un coup d'œil impartial sur cet antique édifice, pour se convaincre que, dans l'état de dégradation où il se trouve, il retarderait à peine de quelques heures la reddition d'une garnison qui serait contrainte de s'y renfermer.

Ce gothique château, couvert à l'extérieur de vastes tapis de lierre, habité par des milliers d'oiseaux, et que,

dans le silence des nuits, l'effraie fait retentir de son cri lugubre, n'est pas sans quelque intérêt. Sa décrépitude rappelle les générations passées. On interroge les murs, les voûtes sur les événements dont ils ont été les témoins. On croit voir s'y réfugier le moine timide, que poursuit le féroce Normand. On aperçoit au haut des tours, à travers les créneaux, les soldats des seigneurs de la Garnache et nos courageux insulaires défier l'anglais irrité, lasser par l'opiniâtreté de leur résistance son inutile fureur, et le forcer à la retraite. Il semble encore entendre les cris d'alarme ou de victoire, il semble assister à toutes les scènes d'horreur et de superstition dont ces salles, ces sombres et silencieux réduits, ont été le théâtre. C'est ainsi que l'imagination s'empare du passé et nous le reproduit avec un caractère de grandeur qui s'accroît en proportion du temps qui nous en éloigne.

Depuis 1849, le château a été entièrement restauré dans le style moderne, et a reçu toutes les appropriations nécessaires à sa double destination de caserne et d'arsenal. Les douves ont été rendues plus profondes et plus larges, et les talus de terre s'élevant assez haut semblent enterrer l'édifice. Les murailles près du sommet desquelles circule à l'intérieur un chemin de ronde, sont couronnées de guérites et percées de meurtrières.

On y chercherait en vain aujourd'hui quelques souvenirs de sa construction première au temps de Louis-le-Débonnaire; les vieux créneaux qui entaillaient les murailles et les croix de Lorraine qui se dessinaient naguère encore sur le flanc grisâtre des tours, ont entièrement disparu.

Il ne reste plus, comme vestige d'un passé éloigné, qu'une porte basse à plein-cintre, sise au haut de l'escalier de pierres du donjon, dans la voûte de laquelle sont creusées les coulisses de la herse de fer qui la fermait; puis, sur la façade méridionale de ce même donjon, deux croisées géminées, l'une à ogive trilobée et l'autre formant une croix de pierres.

Voici l'état de délabrement dans lequel se trouvait le château en 1484, d'après le manuscrit original d'un rapport d'experts dressé à la requête des fils de Louis Ier de la Tremoille, vicomte de Thouars ; ce rapport conservé au château de Serrant, dans le chartrier de Thouars, a été publié par M. Paul Marchegay, en novembre 1855, dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, page 148 :

« Est assavoir que oudit lieu de *Nermonstier* a chastel et place » fort de danjon et basse court; lequel danjon le seigneur doibt enter- » tenir en ders et réparacions; et à présent est fort desmoli, tout » descouvert et par deffault de réparacion pourra en brief de tous points » choir rouyneux; et fault grans mises pour le réparrer; et au regart » de la basse court, les habitans de l'ysle sont tenus le tenir en » ders et réparacions à leurs despens.

» Et y a tout droit de chastellenie. Est à noter que en la dicte ysle » y a garenne et deffens à connilz (1), perdrix et autres oiseaux, » fors es appartenances de l'abbaye et du prieuré. »

En 1850, en abaissant le sol de la tour du nord-ouest du donjon, on a trouvé divers objets qui composaient un atelier monétaire, tels qu'un fort balancier, une vis en fer très longue, un puissant écrou, des emporte-pièce, des creusets en terre et une quantité assez considérable de rondelles de cuivre entièrement oxydées.

A quelle époque et par quels seigneurs a-t-il été fait usage de ces objets ?

La solution de cette question nous paraît assez difficile. Aucune monnaie datée de Noirmoutier n'ayant encore été trouvée, on est donc obligé sur ce sujet de se borner à des conjectures.

Par une charte du 18 décembre 1226, Henri III, roi d'Angleterre, concéda à Hugues, vicomte de Thouars, et qui était alors seigneur châtelain de Noirmoutier par son mariage avec Marguerite, dame de Montaigu et de la Garnache, le droit de battre une monnaie ayant cours dans tout le Poitou.

Le même droit avait été accordé à Savary de Mauléon, par Jean-sans-Terre ; la mort de Raoul, fils unique de Savary, arrivée en 1249, ayant fait héritiers les vicomtes de Thouars de la baronnie et autres possessions de Mauléon, ces derniers jouirent donc à un nouveau titre du droit de battre monnaie. (Fontenelle de Vaudoré dans la *Revue anglo-française*, années 1834 et 1837).

(1) C'est-à-dire, défense de chasser les lapins, perdrix et tous autres oiseaux.

Sans invoquer la présence de faux monnayeurs dans l'île, pour expliquer la trouvaille de tout cet outillage, on peut ainsi admettre par présomption, à défaut d'autres preuves, que l'un ou plusieurs des vicomtes de Thouars, seigneurs de Noirmoutier, ont fait usage des instruments monétaires trouvés dans le château, comme ils en avaient parfaitement le droit.

## *La ville et les villages.*

Je ne puis déterminer d'une manière positive les points de l'île où les premiers habitants établirent leurs demeures. Ici les traditions sont muettes. Cependant il me semble que ce ne dût pas être à l'endroit où est située la ville de Noirmoutier.

Le *Viel* ou plutôt le *Vieil,* sans égard à son étymologie qui paraîtrait l'indiquer comme le lieu le plus anciennement habité, offrait beaucoup d'avantages à une nouvelle colonie. Quelle qu'elle fût, il est très probable que d'abord elle fit consister ses moyens d'existence plutôt dans l'agriculture et dans des ressources locales que dans la navigation et le commerce, qui d'ailleurs ne commencèrent à fleurir sur nos côtes que lorsqu'elles furent à l'abri des insultes des barbares du nord. Or, le Vieil, placé entre le bois de la Chaise et celui de la Blanche, dominait d'un côté une plaine fertile, et de l'autre un rivage abondant en poissons, en crustacés et en coquillages. Ces motifs durent suffire pour lui mériter la préférence. Cette conjecture acquiert plus de force encore, si l'on considère que l'église ou chapelle de Saint-Hilaire, qu'on assure avoir été bâtie avant l'arrivée de saint Filbert à Noirmoutier, était située à peu de distance de ce village.

Cette chapelle aurait été construite, suivant la tradition, avant l'année 674, par ordre d'Ansoald, évêque de Poitiers, en l'honneur de

saint Hilaire, quatrième évêque de cette ville, et un des plus ardents propagateurs de la foi chrétienne dans notre contrée.

Saint Hilaire, dont ses contemporains saint Augustin et saint Jérôme font un si bel éloge, fut un des évêques les plus remarquables de son siècle. Né à Poitiers d'une famille illustre, mais païenne, il se livra d'abord à l'étude de l'éloquence et de la philosophie, et fut converti au culte des chrétiens par les lectures de leurs livres sacrés.

Sa femme et sa fille suivirent son exemple. Sa piété, ses hautes connaissances, son mérite universellement reconnu, fixèrent sur lui les vœux de tout le peuple et le firent élever à l'épiscopat vers 353.

Il mourut en 367. Certains auteurs le regardent comme ayant composé le *Te Deum,* attribué par d'autres à saint Ambroise et saint Augustin.

Du temps de Puylorson, les restes de la chapelle d'Ansoald, détruite en 1390 par les Anglais, se voyaient encore, et l'endroit où était placé l'autel était toujours chargé des vœux des fidèles ; cet emplacement n'est plus marqué que par une espèce de tertre ou de *chiron,* faisant le point culminant du tenement de Saint-Hilaire, et que recouvrent quelques ronces. C'est en partie avec les débris de cette église qu'a été construite, près de là, la maison de la Messandrie. Si les fidèles ont oublié le lieu où fut la chapelle, ils n'en ont pas moins gardé une profonde vénération pour saint Hilaire, qu'ils regardent comme leur premier apôtre, et sa statue se trouve placée à l'autel de sainte Anne, dans l'église paroissiale de Noirmoutier.

La fondation de notre ville même de Noirmoutier suivit celle de l'abbaye Noire. Les bienfaits de cette maison, les desséchements qu'elle faisait exécuter, les travaux agricoles qu'elle dirigeait, le désir de partager avec ses religieux différents exercices de piété, la protection qu'offrait le château contre les incursions des étrangers, déplacèrent les intérêts et concoururent à fixer sur ce point beaucoup d'habitants, tandis que le Vieil prenait une importance secondaire. La situation de la première église paroissiale, celle du vieux port, qui se prolongeait jusqu'à l'endroit qu'on nomme encore le *Port-Haut,*

prouveraient que le quartier de la Basse-Rue est le plus ancien. Celui de *Banseaux* (*Bancs-Eaux* ou *Basses-Eaux*) est sans doute le plus moderne. Il fut en grande partie construit par des marins, et ne date que de l'époque où le commerce et la marine vinrent ajouter à la population et à l'étendue de la ville.

Cette première église paroissiale de Noirmoutier, appelée l'*église Saint-Michel,* fut bâtie, suivant de Puylorson, par saint Filbert, et dédiée à l'archange saint Michel, d'après l'ordre de l'évêque Ansoald, qui avait une dévotion particulière pour ce chef de la milice céleste. Elle était placée au milieu du cimetière, et fut détruite par les Anglais, vers l'an 1390. Les habitants se trouvant hors d'état de la faire relever, obtinrent des moines un autel dans la nef de leur église, qui, après la dispersion de ces religieux, devint elle-même l'église paroissiale. En 1666, elle fut augmentée de tout le côté qui est au nord.

A cette époque de la Révolution, où l'on crut pouvoir dépouiller le culte de ses cérémonies, de ces solennités qui frappent les sens et commandent le respect, l'église de Noirmoutier ne fut pas épargnée. Ses cloches furent envoyées à la monnaie, ses autels furent brisés, ses bancs mis en pièces ; elle devint le lieu des séances du club et la chaire de l'évangile fut convertie en une tribune aux harangues populaires. Ce temple servit ensuite de magasins pour les vivres de guerre, et sept à huit années s'écoulèrent avant que les habitants pussent le recouvrer.

**L'église paroissiale de Saint-Filbert, bâtie à diverses reprises, ne se rattache, à proprement parler, à aucun style d'architecture. Le chœur placé en arrière du sanctuaire est élevé de deux mètres au-dessus du sol, et séparé du reste de l'édifice par des gradins de marbre; il est bien décoré, mais trop étroit.**

Les bas côtés sont un peu écrasés ; la nef, au contraire, a une belle élévation.

Les autels latéraux dédiés l'un à la Sainte-Vierge, l'autre à Sainte-Anne, offrent des rétables remarquables.

Là s'étale une végétation de pierre vraiment luxuriante ; des sculptures en relief fouillées et ciselées dans le tufau, ressortent en corniches modillonnées, que supportent des colonnes de marbre noir, s'arrondissent et tournoient en volutes, grimpent en serpentant de l'autel à la voûte, se mêlent, s'entrelacent pour former plus loin des vases et des corbeilles de fleurs, puis s'effrangent en fines et légères arabesques ou courent en gracieuses guirlandes que soutiennent des anges à la face joyeuse et joufflue.

L'autel Sainte-Anne, qui forme le pendant de celui de la Vierge, a été construit sur le modèle de celui-ci, en 1711, par un architecte de la Garnache appelé Samson, et par un sculpteur de Nantes du nom de Picard.

Le clocher a été foudroyé dans la nuit du 13 janvier 1843, nuit d'effroi pour les Noirmoutrins, car l'ancienne poudrière était à quelques pas de l'église ; maintenant tronqué, mutilé, il réclame en vain, par l'organe de la Municipalité et du Conseil général, le rétablissement de sa flèche, qui servait d'amer aux navigateurs.

Quant à l'ancienne église Saint-Michel, Comard de Puylorson a vu dans les ruines de cet édifice plusieurs chapelles avec leurs autels. L'importance et la position de cette église au milieu du cimetière ne laisse, suivant lui, aucun doute sur sa qualité d'ancienne église paroissiale. Avant la Révolution, il s'y faisait, le second dimanche de chaque mois, une procession commémorative de la translation du service paroissial dans l'église de l'abbaye Noire.

L'église Saint-Michel avait été en partie relevée ou du moins il avait été construit, sur une fraction du terrain qu'elle occupait originairement, une chapelle érigée en bénéfice sous le nom de chapelle du grand Saint-Michel ; car le 27 août 1720, Antoine Morin, sieur de Trégu, prêtre du diocèse de Vannes, en prenant possession de ce bénéfice, fit constater par un rapport d'experts l'état de la chapelle du grand Saint-Michel, située dans le cimetière de l'église paroissiale de Noirmoutier. Il résulte de ce rapport passé devant Me Friou, notaire, qu'elle mesurait onze mètres de longueur sur environ six mètres de largeur, qu'elle était enfermée de vieux murs d'environ cinq mètres de hauteur, que sa toiture autrefois en ardoises, était entièrement

détruite, qu'elle avait trois portes et trois fenêtres ouvertes à tous vents, que l'intérieur de l'édifice était dénué de boiseries et d'ornements pour le service divin, et contenait seulement une table d'autel dont les gradins étaient de pierres, qu'enfin le tout menaçait ruine. Il ne reste plus vestige de cette chapelle.

Il existait en outre dans la paroisse de Noirmoutier deux autres chapelles, aujourd'hui complètement détruites.

L'une sous le vocable de Sainte-Marie-Magdeleine, était située non loin du bois de la Blanche, à l'extrémité ouest du village de la Magdeleine, auquel elle a donné son nom. Cette chapelle avait été érigée dans le XII<sup>e</sup> siècle par Agnès, mère de Pierre IV de la Garnache, lequel en fait mention dans la charte de fondation de l'abbaye Blanche en date de 1205.

L'autre chapelle, sous le vocable de Saint-André, était bâtie sur l'emplacement même de la maison de ce nom située entre le chemin du puits de la Touche, et celui qui conduit de la rue du Grand-Four au Tambourin.

On ignore l'époque précise de sa construction : on sait seulement qu'elle avait été en partie rebâtie par un moine nommé Clérabie, sous-prieur claustral, du monastère de Saint-Filbert, lequel était originaire de Noirmoutier et abandonna ce monastère avec tous les autres religieux, lors de la prise de l'île par les Hollandais en 1674.

Il est fait mention de cette chapelle dans une ordonnance de l'évêque de Luçon, inscrite sur le registre de l'état civil de la paroisse de Saint-Filbert de Noirmoutier, en date du 6 août 1764, laquelle prescrit d'y établir une cloche de grosseur convenable pour appeler les fidèles lorsqu'on y célébrera la messe, et de mettre des vitres aux deux croisées placées de chaque côté de l'autel, afin d'empêcher les profanations.

Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, on y allait encore en procession à certain jour de l'année.

Quand je viens de parler de l'endroit où se rassemblent les vivants pour adorer l'Eternel, ne dirai-je rien de celui qui réunit les morts? Tairai-je l'indifférence que l'on témoigne ici pour leur mémoire? Notre cimetière, depuis douze siècles dépositaire sacré des ossements des générations qui se sont succédées dans cette île, n'est qu'un champ, un pré où l'on distingue à peine une pierre qui

rappelle la dernière demeure de l'objet de nos affections (1). Ah ! si la froide insensibilité n'a pas flétri notre âme, pourrions-nous repousser un sentiment qu'inspirent à la fois la nature et la religion ! Adoucissons l'amertume de nos derniers instants, voilons les formes de la mort, ne prenons pas pour modèles ces mausolées dont le luxe voudrait en vain faire oublier l'égalité que le trépas rétablit parmi les hommes ; mais au moins, lorsque la terre ressaisit cette poussière organisée qu'anima quelques instants le souffle de la vie, consacrons-lui une pierre, une inscription. N'est-ce pas une idée consolante, pour un père mourant, de penser qu'un jour ses enfants, guidés par un tendre souvenir, viendront, l'œil humide de larmes, épandre quelques fleurs sur sa tombe, invoquer son ombre et lui payer un nouveau tribut de douleur et de regrets (2)?

**Non loin de la demeure des morts, et comme une sorte d'adoucissement aux tristes pensées qu'elle provoque, s'élèvent les asiles**

(1) Depuis l'impression de cet article, le reproche fait par F. Piet aux habitants de Noirmoutier sur l'indifférence qu'ils témoignent pour la mémoire des morts a cessé d'être fondé, car le cimetière se couvre chaque jour de nouvelles tombes, et le jardin de l'ancien prieuré du Reclusage, situé au centre du cimetière commun, est devenu un cimetière particulier, où l'auteur lui-même repose sous une tombe de marbre élevée par ses enfants. J. P.

(2) Il est peu, selon moi, de pensées sur les tombeaux plus vraies, plus simples et plus belles que celle du poète anglais Parnell. Quoiqu'elle soit bien connue, j'en citerai une traduction en vers français par M. Ed. Richer :

Un vague instinct semble guider mes pas
Vers les objets ravis à ma tendresse :
Sur ces débris, monuments du trépas,
Mon cœur s'émeut et s'ouvre à la tristesse ;
Là, je me dis, saisi d'un saint effroi,
En contemplant ces dépouilles mortelles :
« Il fut un temps qu'on les vit comme moi,
» Un temps viendra qu'on me verra comme elles. » F. P.

créés par la charité pour l'enfance et pour le pauvre qui souffre.

A l'hôpital se rattache le nom de Lefebvre, médecin et ancien maire de Noirmoutier. Il a donné en 1843 l'initiative de cette utile institution en offrant le terrain et une partie des bâtiments actuellement existants. Grâce à une souscription volontaire des habitants, on a pu faire les appropriations nécessaires pour recevoir les malades qui ont été confiés aux soins des dames de Saint-Laurent. Depuis lors, M. Lefebvre, Mme veuve Dugast, M. Adolphe Viaud, Mme veuve Joseph Pineau, M. Impost et autres, par des dons importants, ont assuré l'avenir de l'œuvre.

A côté de l'hôpital et de sa jolie chapelle se trouve la salle d'asile, monument d'une construction parfaitement appropriée à sa destination, et placé dans le site le plus heureux. Cet établissement, en pleine voie de prospérité, eut pour principales fondatrices Mmes Impost et Richer. Honneur à leur mémoire! Honneur aussi aux dames patronesses! La reconnaissance du pays ne leur fera pas défaut.

Tandis que le commerce et la navigation accroissaient la ville de Noirmoutier, les desséchements, la culture des terres et des marais multipliaient les villages et augmentaient le nombre de leurs habitants.

Sans avoir l'intention de rechercher l'étymologie des noms de chacun de ces villages, j'observerai cependant que ceux dont les terminaisons sont en *ière,* comme la Guérinière, la Frandière, etc., ne peuvent avoir une racine celto-bretonne, puisqu'ils sont d'une origine moderne; que ces noms, comme tous ceux qui, dans le Poitou, finissent en *ière* (qu'on peut interpréter par propriété, habitation), proviennent souvent du nom des particuliers qui, les premiers, ont construit ces habitations. Ainsi, dans notre département, la Bretonnière est la demeure de Le Breton; ainsi, dans notre île, la Frandière doit son nom à Frand, et la Guérinière à Guérin, etc. Ce qui prouve en faveur de cette assertion, c'est qu'il existe encore ici deux familles de ce nom. Les noms des villages dont les terminaisons diffèrent de celle-ci et auxquels on ne peut faire l'application de cette espèce de règle, doivent leur

origine à des causes dont on a perdu la mémoire, ou bien à la situation primitive de ces villages, comme la Fosse, en raison de sa proximité du profond goulet de Fromentine; le Bot (1) (le Bout, le village du Bout), parce qu'il est à l'extrémité sud-ouest de la plaine de Noirmoutier.

Notre île présente une ville, un bourg et quinze villages, autrefois divisés en deux paroisses et formant ensemble aujourd'hui treize cent cinquante feux (en 1862, dix-huit cent quatre-vingt-quatre feux).

La paroisse de Noirmoutier comprenait la ville, Luzai, le Vieil, la Magdeleine, la Linière, l'Herbaudière, la Bosse, Bressuire et l'Epine. De celle de Barbâtre dépendaient les Eloux, le Fier, le Bot, la Guérinière, le bourg de Barbâtre, les Onchères, la Frandière et la Fosse.

En 1789, elles formèrent deux municipalités; mais en 1793, un décret de la Convention nationale les réunit en une seule et même commune, dont Noirmoutier est le chef-lieu (2).

Je parlerai ailleurs de la population. Je vais jeter un coup-d'œil rapide sur les plus importants de ces villages. Ce que j'ai déjà dit du Vieil suffit pour en donner une idée favorable. La petite distance à laquelle il se trouve de la ville, un chemin praticable en tout temps, une terre excellente, une vue délicieuse, la pêche, les bains de mer

(1) Bot, Bout, fin. (*Dictionnaire des vieux mots français*, par Lacombe.)

(2) La réunion de la commune de Barbâtre à celle de Noirmoutier fut l'objet d'une loi datée du 21 ventôse an VII (11 mars 1799) ; en 1831, Barbâtre forma une section de cette dernière commune avec un adjoint spécial chargé de l'état-civil; enfin, par une loi du 21 mai 1858, la section de Barbâtre a été distraite de la commune de Noirmoutier et érigée de nouveau en commune distincte; mais au lieu des anciennes limites qui s'étendaient jusqu'à la Croix-Rouge de l'Epine, elle confine à l'ouest aux dunes et au terrain de la Tresson, dont elle prend seulement une petite portion.

J. P.

dans des bassins formés naturellement par les rochers; tels sont les agréments qu'il offre, et qui feront toujours désirer d'y avoir des jardins ou de petites maisons de campagne. On y compte cinquante-huit feux. La Magdeleine en a trente-sept, et Luzai vingt-huit.

La Linière et l'Herbaudière, ensemble de cent huit feux (en 1862, cent cinquante feux), sont plus éloignés, plus ensablés, et ne sont pas aussi souvent le but des promenades des habitants de la ville.

La Bosse et Bressuire ne sont que des hameaux, et tous deux réunis n'ont que quarante-deux feux (en 1862, soixante-douze feux).

L'Epine est un des plus jolis villages de l'île. Il a cent vingt-huit feux (en 1862, cent quatre-vingt-treize feux). Sa situation, qui l'abrite des vents d'ouest-sud-ouest, favorise la végétation des arbres à hautes tiges. Les terriers, les bords des vignes et des chemins, plantés d'ormeaux, de peupliers, de tamaris, lui donnent l'apparence d'un petit bocage, dont l'aspect est d'autant plus riant qu'il contraste avec l'aridité des dunes et la nudité de la plaine entre lesquelles ce village est placé. Séparé de Noirmoutier par des chemins impraticables en hiver, il avait, avant la Révolution, une succursale due à la piété d'un insulaire nommé Urbain Comard; mais les biens de cette fondation ayant été vendus avec ceux des églises, la chapelle fut abattue. Dès que les habitants purent jouir de la liberté du culte, ils exposèrent la nécessité de rétablir leur succursale. En 1802, le gouvernement leur accorda un desservant, et alors ils firent bâtir la chapelle qu'ils ont aujourd'hui.

Les Eloux, le Fier et le Bot, ensemble de soixante feux (en 1862, quatre-vingt-trois feux), luttent sans cesse contre les progrès des sables. Il est probable, comme je crois

l'avoir dit en parlant des dunes, que ces villages n'existent plus à l'endroit qu'ils occupaient dans leur origine. Des torrents de sable, soulevés par les vents du sud-ouest, ont enseveli leurs premiers emplacements, et les habitants, forcés de céder le terrain à un aussi puissant ennemi, ont successivement reculé leurs demeures.

La Guérinière est remarquable autant par son étendue que par sa régularité et la propreté de ses maisons. Ce village, de cent quarante-quatre feux, annonce l'aisance de ses habitants, qui, presque tous laboureurs et sauniers, ont plus de moyens d'existence que ceux des autres villages de la partie méridionale de l'île.

**En 1862, il compte cent quatre-vingt-seize feux. L'importance de la population des villages de la Guérinière, du Bot et du Fier, et l'éloignement de ces villages de l'église de Barbâtre, leur ancienne paroisse, faisaient depuis longtemps sentir la nécessité d'en faire une paroisse distincte. M. Jacques-François Baranger ouvrit, en 1838, une souscription à laquelle prirent part les habitants des villages ci-dessus indiqués, et l'on se mit immédiatement à l'œuvre pour construire à la Guérinière une chapelle qui, dès le 23 février 1839, a été érigée en église paroissiale sous le vocable de Notre-Dame-de-Bon-Secours.**

Barbâtre, y compris la Maison-Rouge et les Onchères, se compose de la même quantité de feux que l'on compte à la Guérinière. En 1789, le nombre en était bien plus élevé; mais lors de la guerre civile de la Vendée, les habitants s'étant fortement prononcés en faveur du parti royaliste, auquel même ils facilitèrent l'accès de l'île, le Comité de salut public, qui à cette époque opprimait la France, donna l'ordre de détruire entièrement ce bourg. Cependant des représentations furent faites, et on épargna tout un côté; l'autre, sous le prétexte absurde qu'il masquait la plaine et protégerait la marche de l'ennemi, fut renversé de fond en comble. L'église et les habitations qui

bordaient les champs furent démolies. Les matériaux qui en provinrent servirent à la construction d'un fort établi près de la Guérinière, à l'endroit où commence la Tresson. Il présentait, disait-on, le double avantage d'arrêter l'ennemi et d'appuyer une retraite, soit qu'on fût repoussé de Noirmoutier sur le Gois ou du Gois sur Noirmoutier. Ce fort eut la destinée de tous les édifices fondés sur le sable. Bientôt on en cherchera vainement la trace.

Il existait anciennement au nord-ouest de Barbâtre, entre la Maison-Rouge et ce bourg, un joli bois d'ormeaux appelé le *bois du Paradis*. Son nom prévient en sa faveur; c'était sans doute une promenade délicieuse où les habitants allaient se délasser de leurs travaux rustiques. Hélas ! aujourd'hui il n'en reste que le souvenir : il a disparu sous les pas destructeurs des dunes qui menacent extrêmement le bourg lui-même.

Ce bois m'a fait naître, sur l'étymologie du nom de Barbâtre, une conjecture qui n'est pas sans vraisemblance. Si ce mot ne provient pas d'un nom propre *barbe-âtre* (barbe noire), il me semble qu'on pourrait le faire dériver de *barren,* qui, en langue celtique, signifiait la barre, le port (1), et de *barte,* vieux mot français qui signifie bouquet de bois (2). *Barren-barte* (la barre ou le port du bouquet de bois) aurait été le nom primitif dont, par corruption, on aurait fait Barbâtre.

En 1801, les habitants de cette ancienne paroisse rebâtirent leur église, et il leur fut accordé un desservant.

**En 1862, Barbâtre, y compris la Maison-Rouge et les Onchères, comptent deux cent quatre-vingt-six feux.**

(1) Dictionnaire de Rostrenen.

(2) Dictionnaire de Lacombe.

Le nom qui a servi à désigner l'église de Barbâtre a subi plusieurs altérations.

Ainsi, d'après le *Pouillé de Luçon,* publié en 1860 par l'abbé Aillery, l'église paroissiale de ce bourg, placée sous le vocable de Saint-Nicolas, aurait été appelée :

1° Ecclesia Sancti Nicolai de Berlata;
2° — — de Barbatri;
3° — — de Barbata;
4° Cure de Saint-Nicolas-de-Barbe;
5° — — de Barbastre.

Cette dernière appellation a prévalu, et nous la croyons la véritable comme la plus ancienne; elle se trouve consacrée dès 1205 par la charte de fondation de l'abbaye Blanche, où Pierre de la Garnache déclare donner à cette abbaye son claudy de Barbastre (*claudicium meum de Barbastre*); elle résulte en outre des anciens actes de notaires et de l'état-civil; mais pour se conformer à l'orthographe nouvelle et à la prononciation, on écrit aujourd'hui Barbâtre, mot sur lequel les étymologistes ont épuisé leur science en hypothèses plus ou moins heureuses.

On lit dans les *Notices sur les châteaux et seigneuries de la Garnache et de Beauvoir-sur-Mer,* par M. C. Mourain de Sourdeval, que Maurice de Belleville, seigneur de Montaigu et de la Garnache, transigea la veille de la fête Saint-Laurent (1296) pour quelques héritages avec Jéhan Barbastre de Beauvoir.

Nous trouvons aussi dans les *Notes historiques* du même écrivain, *sur Bouin et Commequiers,* que, suivant un ancien manuscrit intitulé : *La Coustume de l'isle de Bouin renouvelée en* 888 *et en* 1421, les ducs de Bretagne et de Poitou baillèrent cette isle, qui avait été envahie par la mer, à cinquante individus, moyennant la somme de 400 livres par an, à la charge de la retirer des eaux et de la mettre en valeur ainsi qu'elle l'était auparavant; au nombre des concessionnaires figurait un Grégoire Barbastre.

Il existait donc très anciennement, à Beauvoir et à Bouin, des individus du nom de Barbastre, et deux d'entre eux jouissaient d'une fortune assez grande, puisque l'un transigeait avec le seigneur Maurice de Belleville et que l'autre traitait avec les ducs de Bretagne et de Poitou. D'après cela, il est permis, ce semble, de penser que le nom du bourg de Barbâtre dérive simplement de celui d'un sieur

Barbastre qui se sera établi dans cette partie de l'île de Noirmoutier, de même que le nom du village de la Guérinière provient d'un Guérin et celui de la Frandière d'un Frand.

L'érection de l'église de Barbâtre, dont on ignore la date précise, est postérieure à celle du monastère de Sainte-Marie de Noirmoutier (abbaye Noire), puisqu'à l'arrivée de saint Filbert il n'existait dans l'île, d'après la tradition, que l'église Saint-Hilaire, proche le Vieil. La partie sud de l'île ne formait alors qu'une langue de terre sablonneuse longue et étroite, et ne devait être que peu habitée. Sa population ne s'est accrue que lorsque des desséchements successifs ayant agrandi son territoire ont appelé sur ce point de nouveaux habitants. C'est cet accroissement de population qui aura amené l'érection de l'église. Elle a dû être primitivement construite par les moines de Saint-Filbert, puisque le *Pouillé de Luçon* nous apprend que, d'après *le Grand-Gauthier,* elle avait pour patron l'abbé de Tournus, et que, d'après dom Fontenau, le prieur de Noirmoutier en était le curé primitif.

Dans un inventaire des titres et papiers de la fabrique de Barbâtre, dressé en 1742, se trouve une lettre du 10 août 1408, signée Louis Demandats, dans laquelle il est dit que l'église de Barbastre, le grand autel et celui de Notre-Dame-de-Joye, viennent d'être consacrés.

On ne peut inférer de cette lettre que l'érection de l'église de Barbâtre ne remonterait qu'à l'année 1408, puisque Gauthier de Bruges, évêque de Poitiers et auteur de l'écrit dit *le Grand-Gauthier,* que nous avons plus haut mentionné, est mort en 1306, et que l'inventaire des papiers de la fabrique relate aussi un contrat en parchemin du 4 février 1385, signé Marlet, notaire, par lequel Jéhan Servent et Jéhanne, sa femme, ont baillé à perpétuité, à la fabrique de l'église de Saint-Nicolas de Barbastre, deux sols tournois de rente annuelle et perpétuelle ; ainsi, la consécration de 1408 n'aurait été la conséquence que d'un agrandissement ou d'une reconstruction de l'église de Barbâtre.

La Frandière et la Fosse ont ensemble cent cinq feux. Ce dernier village, avant la découverte du Gois, était le lieu du passage en bac de Noirmoutier au continent ; en perdant cet établissement devenu inutile, il perdit ces

petites ressources toujours offertes à l'industrie partout où les voyageurs sont obligés de s'arrêter; mais en temps de guerre, lorsque la rade de Fromentine est occupée par les bâtiments de l'Etat et du commerce, il devient le point de réunion des marins, qui viennent y faire des provisions et s'y amuser.

En 1862, les villages de la Frandière et de la Fosse comptent ensemble cent soixante-cinq feux.

Il existait anciennement au petit village de la Fosse une chapelle qui avait été construite dans les premières années du XVIII° siècle par Josse Herstfelt, ancien gouverneur de Noirmoutier, et dame Marie-Anne Macé de la Barbelais, son épouse, sous le vocable de Notre-Dame-du-Refuge.

Les époux Herstfelt y avaient également fait construire une maison qu'ils habitèrent pendant plusieurs années durant les travaux de clôture des terrains dits l'*Enclos-Vieux*, l'*Enclos-Second*, l'*Enclos-Neuf*, et, vers 1722, ils érigèrent leur petite chapelle en un bénéfice ecclésiastique composé de la maison ci-dessus indiquée, des deux tiers du produit du passage par bac de Fromentine, et d'environ un hectare et demi de terre labourable.

Le clos dans lequel étaient construites lesdites chapelle et maison, appartient aujourd'hui à la famille Sochard de la Fosse.

## *La rade, le hâvre et le port.*

La baie de Bourgneuf devient de jour en jour moins navigable. Soit, comme le prétendent les uns, la lame venant du large et presque toujours de l'ouest qui, repoussée avec violence par les rochers de la pointe Saint-Gildas, retourne en circulant au fond de la baie, soit, comme d'autres l'avancent, un changement dans la direction des courants, soit enfin ces deux causes réunies, il en résulte plusieurs contrariétés d'effets également nuisibles. Ici, les flots attaquent et minent la côte; plus

loin, chargés des sédiments de la Loire, ils forment des bancs qui rendent la navigation dangereuse.

Cette baie d'ailleurs est à découvert des vents du nord-ouest, qui y soufflent avec force et y agitent violemment la mer. Cependant la rade du bois de la Chaise offre un sûr abri contre les vents du sud, du sud-ouest et de l'ouest. Des bâtiments de huit à neuf cents tonneaux peuvent y jeter l'ancre sur fond de vase ou de gravier et s'y maintenir avec sécurité, même dans la mauvaise saison, tant que les vents ne passent point au nord. On y trouve à mer basse, dans quelques endroits, six à sept mètres d'eau.

Autrefois, en temps de paix, des navires hollandais, prussiens et suédois, venaient y prendre des chargements de sel et de blé. Malgré la surveillance des officiers de port, ces étrangers l'ont détériorée en y jetant leur lest. Aujourd'hui le fond, sur plusieurs points, est couvert de pierres qui raguent et coupent les câbles.

La nature avait placé à l'entrée du hâvre appelé *le Luzan* une langue de sable dont le maintien importait beaucoup à notre port. Cette espèce de jetée résista plusieurs siècles à l'action de la mer et des vents, mais sa rupture subite en fit trop tard connaître et regretter les avantages. Il s'y forma une coupe qui, en peu de temps, acquit jusqu'à cent vingt mètres de largeur. Alors la marée montante, secondée par un courant des plus rapides, entraînait par cette ouverture des vases, des sables, des varechs, qui, transportés dans le hâvre et le port, en opéraient lentement la ruine.

On sentit la nécessité de fermer cette coupe. On proposa d'abord d'y couler un vieux navire, mais on reconnut l'insuffisance de ce moyen et on y renonça. Enfin, lorsque le gouvernement se chargea des réparations et de l'entre-

tien des digues et du port, on eut recours à lui. L'ingénieur des ponts et chaussées dressa un projet qui fut adopté, et en 1804 on construisit une digue de clôture, élevée de quatre décimètres au-dessus des plus hautes marées. Ce n'était pas assez; il fallait protéger par quelque ouvrage le fort Larron, ce fort nécessaire, non-seulement à la défense du hâvre, mais encore à la conservation de la digue elle-même, à laquelle il servait d'appui du côté du sud. On construisit donc aussitôt après un éperon qui s'étendit jusqu'à la grande passe (1), sur une longueur de soixante-quatre mètres.

On voit que ce hâvre avait anciennement plus d'étendue et qu'il a été successivement diminué de l'espace occupé par les desséchements qui l'environnent. La mer y monte de trois mètres quatre-vingts centimètres à quatre mètres. Il admet des navires de deux à trois cents tonneaux.

Notre port n'est autre chose que l'embouchure de l'étier du grand pont, resserrée entre une chaussée au sud et le quai au nord. Il ne reçoit dans les fortes marées que trois mètres seize à vingt centimètres d'eau, et ne donne entrée qu'à des barques de cinquante à soixante tonneaux. Il sert à l'exportation des productions de l'île et à l'importation des denrées et des marchandises qu'elle tire du dehors pour sa consommation. Aussi ne peut-il être rangé dans la classe de ceux que l'on considère sous des rapports généraux. Les travaux qui y avaient été exécutés jusqu'en 1812 étaient fort peu dispendieux; mais il n'en sera pas de même de ceux qu'on vient d'y entreprendre, puisqu'ils sont évalués à plus de 100,000 fr.

(1) On a donné le nom de *Grande-Passe* à cette entrée du hâvre pour la distinguer de celle faite par la coupe. Ce dernier passage portait le nom de *Petite-Passe*. F. P.

La clôture de la coupe, les desséchements de M. Jacobsen, et les ouvrages du quai faisaient espérer des résultats plus favorables à la navigation. Il est pénible de le dire, ces améliorations, quoique réelles, ne sont pas suffisantes. L'effet en est détruit par l'élévation des dépôts qui s'accumulent chaque jour à l'entrée du hâvre. D'ailleurs le chenal, servant de passage à travers les vases qui encombrent le Luzan, n'a été redressé qu'à l'entrée du port; il n'est guère moins sinueux, ni plus large, ni plus profond; les bâtiments sont toujours exposés à y toucher et à y éprouver des retards préjudiciables. La construction d'un mur de quai, le redressement du grand étier embelliront le port, le rendront plus large et plus commode, mais ne lui donneront pas davantage de profondeur, puisque cette profondeur même, en l'admettant, deviendrait inutile par l'exhaussement continuel et progressif du hâvre.

La douane perçoit ici un droit de tonnage, dont le produit, affecté à l'entretien et aux réparations du port, s'élève depuis 1808 de 1,500 à 1,600 fr. par an (1).

Les heures des marées diffèrent dans chaque port, en raison de la direction des côtes, de la forme des bassins et de leurs communications avec la mer. Chaque port a donc une heure fondamentale de haute marée. L'heure du nôtre, le jour des nouvelles et pleines lunes, est trois heures quinze minutes.

**Le quai a été élargi et pavé; un mur revêtu en pierres de taille le borde dans toute sa longueur; deux cales spacieuses facilitent les**

(1) Ce droit, qui est de 1 fr. par tonneau de jauge pour chaque navire étranger entrant dans le port de Noirmoutier, ainsi que pour tout navire français venant d'un port étranger, est encore perçu par la douane et versé au Trésor public, mais sans affectation spéciale. Les navires étrangers ayant cessé de fréquenter le port de Noirmoutier, le droit de tonnage est aujourd'hui d'un très faible produit. J. P.

chargements et déchargements de marchandises, et une écluse de chasse à trois portes retient les eaux refoulées par la marée montante dans toutes les artères de l'étier du moulin, pour les déverser ensuite, à mer basse, dans le quai dont elles entraînent une partie des vases.

En 1861, on a commencé à exécuter dans le hâvre de Luzan de nouveaux travaux, qui ont pour but d'approfondir le chenal à l'entrée du port et de ramener les eaux dans la direction du chenal.

La longueur totale de la digue, qui part de la pointe des Isleaux et aboutira à la balise la Mariolle, sera d'environ douze cents mètres.

Le travail doit se composer de deux alignements droits, raccordés par une courbe de trois cent trente-deux mètres: le premier alignement droit, aujourd'hui construit sur une longueur de cinq cent trente-trois mètres, a une crête de deux mètres de largeur, établie avec mortier de chaux hydraulique à un mètre au-dessus de la haute mer des vives eaux extraordinaires, et un double talus en maçonnerie à pierres sèches, en moëllons grossièrement semillés.

La courbe de raccordement et le dernier alignement droit doivent être construits en mortier de ciment, avec murs inclinés au cinquième.

Les travaux terminés en 1861 s'élèvent à 84,000 fr.; ceux restant à faire sont évalués à 300,000 fr.

Le tronçon de digue ajouté en 1862 au premier alignement droit, n'est plus qu'à une faible distance du banc de sable qui fait l'extrémité de la pointe du fort Larron et qui obstrue l'entrée du port.

Les eaux, ainsi retenues entre ces deux points, y forment, au flux et au reflux, un courant rapide dont l'effet est de miner le banc par érosion; mais le résultat produit est des plus déplorables, attendu que le sable enlevé par le flux est entraîné dans le hâvre de Luzan, où il se dépose comme dans un bassin, et d'où il ne ressort plus, par suite de l'impuissance du reflux à agir sur une aussi grande surface.

On a voulu sans doute utiliser les forces de ces deux courants pour amener une plus prompte destruction du banc du fort Larron; mais le but serait manqué, si là devait se borner l'action confiée aux courants, puisqu'on n'aurait opéré qu'un simple déplacement tout-à-fait préjudiciable à la navigation du hâvre de Luzan, qu'il tend de plus en plus à exhausser.

Il semble donc urgent d'employer un moyen puissant pour l'extraction du sable qui s'amoncelle dans ce hâvre, lequel ne sera bientôt plus praticable, même pour des navires du plus faible tonnage. Des

marins expérimentés réclament avec instance les mesures suivantes qui paraissent mériter toute l'attention de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées. Ces mesures consisteraient à terminer la digue du sud à son point actuel et à construire une autre digue en forme de courbe, dont l'une des pointes, après destruction préalable de l'épi à pierres sèches du fort Larron, se souderait à la chaussée Jacobsen et dont l'autre pointe viendrait se terminer à une distance de sept à huit cents mètres au nord-est, en renfermant dans la partie concave la totalité du banc du fort Larron. Cette jetée aurait l'avantage de retenir le sable, d'offrir une entrée plus large aux navires, de diminuer les dangers des courants, et enfin de redresser le chenal du quai que l'épi du fort Larron coupe brusquement et force à un long détour.

## *Projet d'un port à l'Herbaudière.*

Sur les demandes incessantes du Conseil municipal de la commune de Noirmoutier, du Conseil général de la Vendée et de la Chambre de commerce de Nantes, on vient d'arrêter le projet d'un port à l'Herbaudière, sans lequel le service du pilotage ne peut se faire efficacement.

Les ouvrages à exécuter et qui ont été soumis au commencement de 1862 à une enquête de *commodo et incommodo,* comprennent:

La construction d'un brise-lames, en maçonnerie de moëllons, de cent soixante-dix-neuf mètres de longueur sans compter le musoir, avec jetée de raccordement, en maçonnerie à pierres sèches, de deux cent soixante-quatre mètres à partir de la côte, et cale de vingt-cinq mètres de longueur.

Le musoir sera disposé de manière à pouvoir ultérieurement recevoir un fanal.

A l'effet de baliser l'entrée du port et de donner des moyens de touage pour entrer et sortir par les vents contraires, on établira à l'entrée deux tourelles construites en moëllons comme le brise-lames, et ayant un couronnement de trois mètres de diamètre établi à deux mètres au-dessus des plus hautes mers.

Deux bouées seront en outre placées un peu au large.

Ces divers travaux sont évalués 181,000 fr.

*Le gué ou Gois.*

Ce passage, pour quelqu'un à qui les phénomènes de la marée sont étrangers, a vraiment quelque chose d'étonnant. En ces mêmes lieux où, il n'y a qu'un instant, la mer en courroux élevait en montagnes ses flots écumeux, succède tout à coup une plage immense, qui se couvre d'hommes et d'animaux, de voyageurs tant à pied qu'à cheval et en voiture. Le navire, qui tout-à-l'heure contrarié par l'aquilon et violemment agité par les vagues, s'est vu forcé de jeter l'ancre, maintenant à sec, repose immobile sur le sable, tandis qu'à ses côtés un lourd chariot traîné par des bœufs, sans avoir à redouter ni l'inconstance des vents, ni la fureur de l'onde, traverse paisiblement ce même espace que le vaisseau n'a pu franchir.

Des vieillards m'ont assuré qu'avant le desséchement de la Crosnière, qui date de 1766 à 1767, plusieurs personnes habituées à parcourir, à mer basse, l'étendue qui séparait notre île des rives de Beauvoir, avaient déjà tenté de parvenir au continent par cette voie, et y avaient réussi. Cependant on n'abordait du Poitou à Noirmoutier que par le goulet de Fromentine. Ainsi que je l'ai dit, en parlant du village de la Fosse, il y existait un bac au moyen duquel, à marée basse, et quand les vents ne soufflaient pas avec trop d'impétuosité, on passait ce détroit. En tout autre temps, les communications avec la terre opposée étaient impossibles, tant à cause de la rapidité du courant qu'en raison de l'agitation de la mer.

La Crosnière fut renfermée de digues, et beaucoup d'insulaires employés aux travaux allaient et venaient de ce desséchement à la Bassotière. Le passage fut bientôt

reconnu sans danger, et les voyageurs, dirigés par des guides expérimentés, purent l'entreprendre sans crainte. Le premier qui le tenta avec un cheval fut un nommé Gauvry, cordonnier à Barbâtre. Cet homme, m'a-t-on rapporté, était petit, bossu, mais intrépide. Il traversa le gué en 1766, et confirma la possibilité du trajet. D'autres suivirent son exemple. On fit passer des ânes, des vaches, des bœufs, ensuite des charrettes; enfin l'usage du bac de la Fosse fut tout-à-fait abandonné.

Afin de rendre le passage plus sûr et plus facile, on y établit, en 1786, dix-huit balises qui indiquaient aux voyageurs les différentes directions à suivre. S'ils étaient surpris par la marée montante, la hauteur de ces pièces de bois était telle qu'à l'aide d'échelons dont elles se trouvaient garnies, ils pouvaient se réfugier au sommet et y attendre la retraite de la mer, dont l'élévation est là de quatre à cinq mètres. L'hiver de 1788 détruisit ces balises; elles furent brisées, renversées par les glaces, et entraînées au loin par les flots. Quelques-unes furent jetées à la côte, mais elles ne purent être relevées; d'ailleurs, en les rétablissant, il eût fallu nécessairement les déplacer de temps à autre pour les asseoir sur des points différents, car en les laissant toujours au même endroit, les variations du passage les eussent rendues, comme objets d'indication, non-seulement inutiles, mais quelquefois dangereuses. Les tempêtes et les courants changent d'une marée à l'autre les chenaux ou filées, les approfondissent, leur enlèvent le sable ferme qui les rend praticables. Souvent encore des bâtiments échouent dans le passage même, leur quille y laisse une trace profonde. Alors on y rencontre des trous dans lesquels les piétons s'embourbent, les chevaux s'abattent, et dont ils ont parfois peine à se tirer.

Cependant les étrangers, à qui rarement les guides oublient d'exagérer le péril, afin d'en obtenir une plus forte rétribution, ne doivent pas s'effrayer de ces inconvénients. Il n'est pas d'exemple qu'aucun voyageur, pourvu d'un bon guide, ait perdu la vie dans ce gué. En hiver, lorsque les *charauds* sont à peine tenables, c'est la partie du chemin de Noirmoutier à Beauvoir qu'on désire le plus atteindre; en été, quand la chaleur et la poussière les rendent si pénibles, ce passage, où l'air est toujours rafraîchi par la mer, est encore la portion du chemin la moins désagréable.

Ile pendant la pleine mer, Noirmoutier devient péninsule en se rattachant au continent à la marée basse.

L'espace ainsi envahi et délaissé deux fois par jour, correspond du côté de l'île, à la plaine de Barbâtre, et du côté du continent à la plaine de la Crosnière. La Crosnière dépendait autrefois pour la juridiction civile et religieuse de Noirmoutier, sous le nom de *Notre-Dame-du-Pé;* elle est actuellement réunie à la paroisse de Beauvoir-sur-Mer.

Le gué, lorsqu'il est recouvert par les flots, est désigné sous le nom de *Pé;* dès que la mer l'a abandonné, on l'appelle *Gois.*

L'administration nomme le chemin de grande communication n° 5, *chemin du Goa à Noirmoutier.* Malgré cette autorité et celle de Piet dans sa première édition, nous avons écrit Gois au lieu de Goa, ce mot dérivant du verbe *goiser* qui, dans le patois du pays, veut dire passer les pieds dans l'eau : telle est aussi la manière d'écrire de M. Mourain de Sourdeval.

Il existe dans le Gois neuf balises : les plus rapprochées des rives sont formées d'une simple pièce de bois peinte en rouge et placée verticalement.

Celles du centre sont traversées par des échelons en fer comme des bois de perroquet, et surmontées d'un petit échafaudage en forme de hune où plusieurs personnes peuvent trouver un refuge assuré, dans le cas où elles seraient surprises par la marée montante.

La route est en outre jalonnée par des piquets placés de dix mètres en dix mètres. Ayant lieu par les vases les plus résistantes, elle n'est pas rectiligne, mais forme un angle obtus et donne un parcours d'environ cinq kilomètres. Elle sera rendue plus facile et plus courte par

la construction d'une chaussée empierrée en macadam, dont il est depuis longtemps question. Le Gois présente à mer basse quelques filées ou petits cours d'eau sans profondeur. Le plus considérable porte les noms de *filée des cailloux*, *filée verte* et *chenal de la Casie* : des travaux, consistant surtout en un empierrement en macadam, ont assuré la solidité de son lit, et cet endroit est devenu aussi sûr que toute autre partie du trajet.

Grâce aux balises et aux piquets, plus n'est besoin de se servir de guide. Des douaniers placés du côté de la terre ferme, avertissent le voyageur en retard du danger qu'il y aurait pour lui à tenter le passage à marée montante. Le département salarie d'ailleurs un cantonnier ou *garde-Goa*, chargé d'exercer dans ce passage une surveillance incessante, notamment pour le remplacement des piquets que la mer détruit ou qu'il est nécessaire de transporter sur un autre point du tracé, lorsqu'une marée a fait varier de place le fond solide du gué.

Si donc, malgré ces précautions, on a à déplorer quelques rares accidents, ils sont dus à l'imprudence des personnes qui tentent d'effectuer le passage pendant une nuit obscure, ou qui, ne tenant pas compte des heures et des causes de variation des marées, descendent tardivement dans le Gois, où le flux, par certaines circonstances atmosphériques, et surtout en hiver, devance quelquefois l'heure présumée de son arrivée et monte avec une grande rapidité.

Dans son état actuel, le passage du Gois, pendant la belle saison, non-seulement n'offre aucun danger, mais présente encore un spectacle curieux par son étrangeté et son animation.

## *Le Pilier.*

Cet îlot n'est qu'un rocher d'environ un quart de lieue de pourtour. Le plateau est recouvert d'une légère couche de terre végétale sur laquelle croissent çà et là quelques plantes des bords de la mer, telles que la Bette maritime, le Statice capité, le Cranson officinal, etc. Il est placé comme une sentinelle à l'entrée de la Loire, et semble destiné soit à l'attaque, soit à la défense des navires qui entrent dans ce fleuve ou qui en sortent.

Anciennement, les corsaires ennemis s'en servaient en temps de guerre comme d'un lieu propre à l'établissement d'une croisière, et se trouvaient à portée de prendre les bâtiments français qui naviguaient depuis le Pertuis-Breton jusqu'à la Loire. Ces bâtiments, poursuivis sur une côte hérissée d'écueils, privés de toute retraite, tombaient nécessairement entre leurs mains. Le commerce de Nantes sentit l'importance de ce rocher et résolut de l'armer à ses frais. Il y fut d'abord établi une batterie, près de laquelle on devait construire une tour; mais quelques années de paix firent oublier et les ouvrages faits et ceux à faire. La batterie et le logement du gardien furent abandonnés et tombèrent en ruines. La guerre vint éveiller de nouveau l'attention des Nantais sur la nécessité d'en interdire l'abord à l'ennemi, et sous le règne de Louis XIV on construisit le fort circulaire qui y existe aujourd'hui.

Ce fort est ceint d'un fossé qui a près de deux cents mètres de circonférence et dix de largeur. On peut y placer plus de douze pièces d'artillerie. Il y a une belle citerne, des magasins et des logements pour quarante hommes. Les Nantais, en temps de guerre, y envoyaient une garnison, et en temps de paix y entretenaient un gardien; mais depuis 1793 le gouvernement y a toujours maintenu une garnison prise à Noirmoutier et commandée par un adjudant d'armes.

Le Pilier est souvent le refuge des malheureux que la tempête jette de temps à autre sur nos côtes. L'air y est excessivement humide; surtout en hiver, et quand la mer est agitée par des vents orageux, les flots s'y brisent avec une telle fureur, que tout l'îlot est couvert d'une pluie fine d'eau salée qui en rend le séjour fort désagréable. S'il fallait aux moines qui, les premiers, vinrent

l'habiter la résignation que donne le zèle religieux, il faut aux militaires qui l'occupent toute celle que prescrit leur discipline.

En 1861, il a été fait quelques modifications au système défensif du fort du Pilier.

Les embrâsures ont été fermées; on a établi quatre plates-formes pour canons rayés tirant à barbette, et entre ces plates-formes, des banquettes en terre gazonnée pour la fusillade par-dessus le parapet.

Mais ce n'était pas assez de protéger la navigation contre les attaques des ennemis, on a aussi senti la nécessité de la sauvegarder contre les dangers maritimes qu'offre l'obscurité des nuits.

A cet effet, on a construit en 1827 une tour cylindrique en maçonnerie de granit, élevée d'environ trente-deux mètres et destinée à servir de phare.

Etabli selon le système lenticulaire dont l'ingénieur Fresnel est le créateur, ce phare présente l'apparence d'un feu fixe, varié par des éclats qui brillent de quatre en quatre minutes, précédés et suivis non pas d'une éclipse totale, mais d'un affaiblissement de lumière qui dure un peu plus d'une demi-minute.

Par un beau temps, ce feu peut être aperçu à la distance de six lieues marines; il est entretenu par trois gardiens.

Le Pilier paraît avoir été autrefois uni à Noirmoutier par une étroite falaise, que la mer a fini par rompre en l'attaquant de chaque côté.

Le peu de profondeur du détroit dont le fond, suivant la judicieuse remarque de Cavoleau dans sa *Statistique de la Vendée*, est d'ailleurs plus élevé qu'il ne devrait l'être s'il eût toujours été le domaine de la mer, semble appuyer cette assertion; à marée basse, en effet, l'espace couvert par les eaux est sensiblement rétréci, et d'après les sondes de Bontemps-Beaupré, sa plus grande profondeur ne dépasse pas trois mètres; on distingue alors parfaitement la chaîne de rochers qui s'étend, presque sans interruption, de la pointe de l'Herbaudière au Pilier.

Si donc l'annexion n'a jamais été complète, il est au moins permis de supposer qu'à une certaine époque le bras de mer qui séparait ces deux portions de territoire était tellement étroit qu'on aura pu établir entre eux une communication, à marée basse, à l'aide d'une digue; fait d'autant plus probable qu'on a trouvé, en ce point, des assises

de briques reliées avec du ciment. C'est probablement par suite de la dégradation de cette digue que Pierre de la Garnache transféra dans l'île, au lieu appelé la Blanche, la petite abbaye fondée par quelques bernardins, sur l'îlot du Pilier, car ce seigneur donne pour motif de cette translation la difficulté des communications avec le Pilier (*Propter difficultatem loci*).

Philippe Brigt, célèbre géographe du XVII[e] siècle, dans son ouvrage intitulé : *Géographie ancienne et moderne de toute l'Europe,* désigne l'îlot du Pilier comme suit :

*Insula columnaria, vulneribus maritimis plenâ, incolis caret.*

## *Météorologie.*

La latitude de Noirmoutier semble indiquer sa température ; cependant cette île diffère sensiblement, sur ce point, des pays qui l'avoisinent. L'absence de montagnes et de bois considérables y rend le froid moins vif et la chaleur plus ardente, quoique celle-ci soit tempérée par les brises de mer.

Mes observations météorologiques depuis dix à douze ans me donnent la preuve que le thermomètre de Réaumur ne descend ici que bien rarement au-dessous du terme de congélation, qu'il ne varie que de zéro à 27 et 28 degrés au-dessus. Le plus grand froid de mémoire d'hommes fut celui de l'hiver de 1789. Une grande partie de la baie était couverte de glaçons, et du rivage du bois de la Chaise on pouvait aller sur la glace à plus d'une lieue en mer. Toutes les huîtres gelèrent et périrent. On fut quelques années sans pouvoir en faire la pêche.

Le voisinage de la mer modérant les températures excessives, les contrées maritimes sont à la fois moins chaudes en été et moins froides en hiver que celles de l'intérieur des continents. Ainsi les figuiers, myrtes, lauriers et grenadiers, qui ne peuvent subsister en pleine terre dans les régions centrales de la France, croissent naturellement et très bien sur tout le littoral des côtes de l'ouest.

Nulle part les fruits et surtout la figue, connue sous le nom de *figue noire,* n'acquièrent une plus complète maturité et un goût plus exquis qu'à Noirmoutier.

Voici ce qu'on lit dans un article intitulé : l'*Ile de Noirmoutier,* et publié dans le *Magasin pittoresque,* année 1849 :

« L'existence d'une forêt de chênes verts dans l'île de Noirmoutier est l'indice d'un climat très doux, eu égard à la latitude. En effet, le 47e degré passe par le chef-lieu. Les villes de Nevers, Moulins, Beaune et Neufchâtel (en Suisse) se trouvent sous le même parallèle. Dans aucune de ces localités le chêne vert n'existe à l'état de forêt. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir les figues mûrir parfaitement à Noirmoutier, et de trouver au bord de la mer une foule de plantes du midi de la France et qu'on chercherait vainement autour des villes continentales que nous avons nommées. La douceur du climat de Noirmoutier tient à sa position insulaire. En hiver, les vagues de l'océan, réchauffées sans cesse par les courants venus des tropiques, lui communiquent une portion de leur chaleur; les vapeurs qu'elles émettent troublent la sérénité de l'atmosphère et empêchent le rayonnement nocturne, la plus active de toutes les causes réfrigérantes. Mais la chaleur des étés n'est nullement proportionnelle à la douceur des hivers, et le raisin n'y mûrit pas aussi bien qu'à Beaune et à Neufchâtel, dont les hivers sont infiniment plus rigoureux, mais les étés sensiblement plus chauds. »

La grêle, la neige ont ici des effets peu sensibles.

Les orages, n'étant arrêtés par aucun obstacle, passent rapidement au-dessus de nos têtes et nous refusent souvent des pluies fécondantes et rafraîchissantes qu'appellent nos vœux dans les sécheresses.

Les vents dominants sont ceux du sud-ouest, du nord-ouest et du nord-est. Ils soufflent le plus ordinairement avec impétuosité, amènent de la mer des brouillards saumâtres qui consument le feuillage des arbres et en arrêtent la sève. Nous en fîmes une cruelle expérience en juin 1809.

Les saisons se succèdent à peu près dans l'ordre suivant : le printemps est toujours hâtif et beau, la végétation précoce et l'été fort sec. Nos moissons disparaissent de

bonne heure. Le soleil dessèche les plantes, et le sol se couvre d'une poussière aride. L'automne ramène avec l'équinoxe des vents furieux et des pluies abondantes. L'hiver est brumeux, humide et pluvieux. Les gelées sont généralement de peu de durée; elles ne commencent guère avant le milieu ou la fin de décembre, sont fréquemment interrompues par des dégels subits, et se prolongent rarement au-delà du 15 février.

L'air est plus sain que dans les marais du continent et moins salubre que sur les côtes du pays de Retz. Notre île, comme la Hollande, soit par l'humidité des vents de mer, soit par la siccité de ceux qui ont passé sur les terres, est soumise aux variations de l'atmosphère les plus soudaines. On voit le froid et le chaud, les orages et le calme se succéder avec rapidité; aussi les maladies les plus communes proviennent-elles des suppressions de transpirations, dont les habitants ne sont pas assez soigneux de prévenir les effets. Il en résulte des affections catarrhales, des pleurésies, des fluxions de poitrine et des fièvres intermittentes. Les fièvres bilieuses sont assez communes au printemps et à l'automne; mais lorsqu'elles sont traitées à propos, elles sont rarement suivies des maladies chroniques qui affligent les habitants des marais du Poitou.

L'eau douce, ce fluide bienfaisant, est de bonne qualité. Nous ne la voyons pas, il est vrai, principe actif de vie et de fraîcheur, serpenter en ruisseaux; mais elle n'est pas, ainsi que dans les marais du continent, par son repos, un laboratoire infect de méphitisme, où le cultivateur, en voulant étancher la soif qui le consume, va puiser le poison et la mort. Nos sources, sans cesse alimentées par l'infiltration des eaux pluviales à travers nos dunes et nos coteaux, donnent une eau limpide et pure. Il n'y a

que les puits creusés dans des terrains calcaires et trop voisins de la mer qui en contiennent de plus ou moins saumâtre, dont on ne fait usage que pour laver. Les villages se trouvant adossés aux dunes, les habitants s'en procurent facilement d'excellente. Il leur suffit même quelquefois de faire dans le sable un trou de quelques pouces de profondeur pour y puiser aussitôt une eau légère et de la saveur la plus agréable.

Nous avons au bois de la Chaise, dans l'anse du fort Saint-Pierre, une petite fontaine dont les eaux, dans les fortes marées, reçoivent celles de la mer.

La fontaine la plus précieuse pour nous est celle que l'on nomme d'*Aquenette,* dont l'étymologie latine *aqua nitida* indique toute la pureté. La proximité du Pé-Lavé est une preuve que ses eaux nous viennent de cette jolie colline, qui, les recevant de l'atmosphère, leur sert de filtre et les conduit par sa pente au lieu où ses sources jaillissent avec tant de force et d'abondance dans le bassin qui les retient captives. Elle fournit de l'eau non-seulement à la majorité des habitants de la ville, mais encore à tous les bâtiments étrangers qui relâchent à Noirmoutier; et elle en donnerait en plus grande quantité sans éprouver une diminution bien sensible.

Nous avons aussi une source d'eau minérale salino-ferrugineuse, dont la découverte est due à un médecin nommé Geffrée. Elle était entièrement oubliée, on en avait même perdu jusqu'à la trace, lorsqu'en 1804 revenant du bois de la Chaise avec M. Pignolet, officier de santé attaché à l'hôpital militaire de cette île, nous aperçûmes à la distance de trois cents mètres de la ville, sur les bords d'un fossé, une eau jaunâtre recouverte d'une pellicule irisée. M. Pignolet courut à l'instant chez lui, rapporta quelques réactifs, à l'aide desquels nous acquîmes

la conviction qu'elle était ferrugineuse. Je questionnai des vieillards, et j'appris d'eux qu'à l'endroit même où nous avions trouvé cette eau il existait anciennement un puits : j'étais maire alors, je mis des ouvriers à sa recherche. Il fut retrouvé; la maçonnerie en était intacte et d'une solidité à toute épreuve. Je le fis couvrir et fermer ainsi qu'on le voit aujourd'hui.

En 1810, M. Hectot, pharmacien et chimiste distingué, voulut bien faire l'analyse complète de cette eau et je la fis imprimer à mes frais. J'en ai donné ici et ailleurs beaucoup d'exemplaires, et j'en conserve encore un certain nombre.

Voici les résultats de cette analyse. 504 grains de résidu sec consistaient en :

| | | |
|---|---|---|
| Muriate calcaire............... | 84 | grains. |
| Muriate de magnésie........... | 273 | |
| Muriate de soude.............. | 62 | |
| Sulfate de magnésie........... | 36 | |
| Sulfate de chaux.............. | 14 | |
| Carbonate de chaux............ | 4 | |
| Carbonate de magnésie........ | 8 | |
| Carbonate de fer.............. | 2 | |
| Alumine...................... | 11 | |
| Silice...................... | 10 | |
| | 504 | grains. |

C'est aux médecins à décider quelles peuvent être les propriétés de cette eau. Quelques-uns l'ont ordonnée dans différentes maladies; mais aucun d'eux jusqu'ici n'a déterminé d'une manière positive dans quels cas elle est bonne ou nuisible.

Une nouvelle analyse de l'eau minérale du puits *Pignolet* a été faite par MM. Ad. Bobierre et Moride, chimistes à Nantes, avec de l'eau recueillie le 15 septembre 1850.

Le résultat de leurs recherches se trouve consigné comme appendice à la fin d'une brochure publiée à Nantes en 1852, sous le titre de : *Note sur la composition chimique des sources ferrugineuses de la Loire-Inférieure.*

Voici le résumé de ce travail :

1° *Caractères physiques de l'eau :* Froide, limpide, inodore, à saveur magnésienne, donnant lieu, au bout de quelques jours, à un dépôt jaunâtre. — Densité, 1,0017. — L'ébullition en chasse des gaz de plus en plus acides, la décomposition du chlorure de magnésium donnant lieu, vers la fin de l'opération, à un dégagement d'acide chlorhydrique.

2° *Gaz en dissolution,* 32$^{c}$,50 par litre : Ces gaz se présentent dans les proportions suivantes :

| | |
|---|---|
| Oxygène.... | 13,30 |
| Azote.... | 38,30 |
| Acide carbonique.... | 48,40 |
| | 100,00 |

3° *Résidu salin,* 2 gr. 831.

100 parties de ce résidu donnent :

| | |
|---|---|
| Chlore.... | 46 |
| Acide sulfurique.... | 8,68 |
| Magnésium.... | 11 |
| Sodium.... | 12 |
| Calcium.... | 10 |
| Silice.... | 1 |
| Alumine.... | traces. |
| Protoxyde de fer.... | 2,70 |
| Matières organiques.... | traces. |
| Acide carbonique et oxygène combinés. | 8,62 |
| | 100,00 |

Lesquels sont vraisemblablement groupés ainsi :

Chlorure de sodium.
Chlorure de magnésium.
Carbonate de protoxyde de fer.
Sulfate de chaux.
Silice.
Alumine.

« L'eau minérale saline de Noirmoutier, disent ces chimistes, est surtout remarquable, comme on le voit, par la forte proportion des sels de magnésie et de soude qu'elle contient : la proportion du fer associé à ces substances peut également influer sur leur action thérapeutique. L'expérience a, du reste, déjà prouvé l'efficacité de l'eau de Noirmoutier dans le traitement des affections cutanées. »

Nous ajouterons que cette eau, à la fois légère et tonique, produit d'heureux effets contre la dyspepsie, les embarras gastriques et toutes les irritations abdominales : elle améliore les tempéraments lymphatiques. Combien de jeunes personnes, après un court usage, ont vu renaître sur leurs joues pâlies et leurs lèvres décolorées un brillant carmin, fidèle indice de leur retour à la santé !

On prend l'eau du puits Pignolet principalement pendant les mois de juillet et d'août, et le matin, avant déjeûner. On commence par un verre ou deux, le second jour on en prend trois, et ainsi successivement jusqu'à cinq ou six, en mettant entre chaque verre un intervalle d'une demi-heure qu'il est utile d'employer à se promener, car l'exercice et l'air pur du matin aident puissamment à l'efficacité de cette eau en l'empêchant d'occasionner les pesanteurs d'estomac qu'un repos absolu pourrait amener.

Ses propriétés médicinales, pour être mieux appréciées, n'ont besoin que d'être plus connues. On ne peut, en effet, nier que des cures heureuses n'aient eu lieu. Le remède est là, comme on dit, sous la main ; il peut se prendre sans aucun frais, sans suivre même aucun régime ; il ne s'agit que d'en faire l'application aux différentes affections qu'il peut combattre avec succès.

J'ai observé des eaux ferrugineuses dans plusieurs autres endroits, et principalement dans ceux où le grès ferrifère domine une couche de terre argileuse. Les eaux, ne pouvant la pénétrer, filtrent davantage entre ce grès, se

chargent plus facilement des molécules du fer qu'il contient, et cette empreinte se manifeste au dehors par une pellicule irisée et par tous les indices connus.

Les tremblements de terre, ces phénomènes terribles, produits par l'élasticité des vapeurs renfermées dans les cavités souterraines du globe, et qui, dilatées par la chaleur cherchent une issue, soulèvent, ébranlent le terrain et changent quelquefois la surface d'un pays, ne nous sont pas tout-à-fait inconnus. De Puylorson parle d'une secousse si violente, ressentie au mois d'août 1747, que des personnes furent renversées de leurs chaises. Il était alors, dit-il, sur le rivage. Ses pas chancelèrent ; la mer, un instant avant unie comme une glace, éprouva des oscillations et des bouillonnements accompagnés de bruit.

Depuis vingt ans que j'habite Noirmoutier, j'y ai été témoin de deux tremblements de terre. Le premier et le plus fort eut lieu dans la nuit du 25 au 26 janvier 1799. Sur les deux heures du matin un bruit souterrain se fit entendre. En même temps un mouvement effroyable ébranla nos maisons. Subitement éveillés, nous nous élançâmes hors de nos lits, courûmes, remplis d'épouvante, sur la place publique, où nous espérions nous soustraire aux dangers de quelques autres secousses, qui heureusement ne survinrent pas. A Bouin, la commotion fut si vive, que plusieurs habitations en furent endommagées.

## *Géologie et minéralogie.*

Le règne minéral dans notre île n'enrichira pas le cabinet d'un lithologue. Ce n'est que parmi les pierres et les roches que les bâtiments ont apportées pour lest qu'il peut espérer recueillir en ce genre des échantillons de quelque valeur.

Les côtes de Noirmoutier, presque toutes formées par des dunes et atterrissements, peuvent donner lieu à des observations de géologie, mais elles offrent fort peu de substances minérales.

« Par une espèce de préjugé très répandu, on s'ac-
» corde à ne chercher que dans les pays de montagne
» les phénomènes de la science géologique. Cependant les
» rives de la mer offrent des scènes, non pas aussi
» variées, mais souvent aussi curieuses, en ce qu'elles
» changent fréquemment, et qu'elles sont modifiées par
» des causes toujours agissantes. Ces dunes qui s'élèvent
» par le travail des vagues, ces grèves qui s'étendent par
» l'action des courants latéraux, ces côtes escarpées,
» continuellement minées par les flots, et qui chaque jour
» mettent à découvert de nouvelles roches, de nouvelles
» couches terreuses, ne sont pas à négliger. » (1)

Un étranger verra sans étonnement la majeure partie des maisons de notre ville construite en pierres de différents pays, et supposera sans peine qu'elles proviennent du lest des navires; mais s'il traverse l'île du sud au nord, il remarquera avec surprise que les habitations des villages du sud sont bâties en pierres calcaires, et celles des villages du nord en granite et gneiss. Alors il soupçonnera avec raison qu'elle est un point de transition brusque de l'une à l'autre de ces substances si opposées. En effet, à peu de distance de Champ-Poirou (*Champ-Pierreux*) et de la pointe de Devin commence du nord au sud un banc de roches calcaires de la même nature que celles qui hérissent le fond de la baie, et s'étendent

(1) Les endroits de cet article marqués par des guillemets sont extraits d'un mémoire sur la géologie de Noirmoutier et des côtes voisines par Ed. Richer. F. P.

plus loin dans la direction de Bouin et de Machecoul, tandis que du sud au nord-ouest commence également une chaîne de granite et de gneiss, qui se prolonge dans la baie, et vraisemblablement au-delà.

On rencontre, au nord-est du premier desséchement Jacobsen, beaucoup de fragments d'une veine de gneiss blanc, recouvert de tourmalines aciculaires, dont le gisement n'est pas bien connu.

Non loin de là, dans le même terrain, il existe une roche quartzeuse, colorée en noir par le graphite ou le manganèse, que Dubuisson assure avoir retrouvée à la Bernerie précisément dans la même direction. Si elle contenait du mica, sa texture feuilletée la mettrait au rang des gneiss.

On trouve ensuite les rochers du Pé-Lavé, du bois de la Chaise et du Cob, qui tous sont des grès quartzeux ou des poudingues. Ils paraissent n'occuper qu'un espace borné, et les assises dans quelques endroits ont beaucoup d'épaisseur. Les molécules ont plus ou moins de cohérence et de solidité. Elles ne sont point égales, et varient depuis les grains les plus fins jusqu'à ceux gros comme des fèves. Ils peuvent donc se distinguer en grès et poudingues, puisque la différence qui existe dans la grosseur des fragments qui les composent établit seule cette distinction.

Sont-ils des grès secondaires, dont les molécules n'auraient jamais fait partie d'aucune matière pierreuse, préexistante? Sont-ils tertiaires, et composés des débris d'autres roches? Je ne puis résoudre ces questions, et je ne hasarderai aucune espèce de conjecture sur leur formation. Je dirai seulement qu'elle n'a dû être ni lente, ni successive. Leur structure a ce caractère compliqué et énigmatique qui défie le raisonnement et lui échappe toujours. L'irrégularité et la disposition des blocs annon-

cent le désordre et la confusion. Leurs fissures sont tantôt verticales, tantôt horizontales. Il est difficile, en les considérant, de se refuser à l'idée d'un bouleversement qui étonne et charme à la fois l'imagination.

« Le phénomène des fentes perpendiculaires a longtemps » occupé les géologues. Cette direction toujours constante » dans l'écartement des grandes masses de matières pri- » mitives et secondaires tient à l'origine même de ces » masses. Très sensibles dans le granite, fort peu dans » l'argile, ces fentes semblent dans le grès affecter une » sorte d'irrégularité. L'observateur sera surtout frappé de » cette apparence, en examinant les masses de rochers » du bois de la Chaise. Leurs fentes inclinent souvent de » dix degrés à l'horizon ; mais il est aisé de voir que, si » leur direction n'est pas verticale dans l'acception » absolue du mot, elle est toujours perpendiculaire à la » base du rocher. Ces masses de grès, différentes des » substances calcinables, ne reposent que sur un fond de » sable. Elles se sont éboulées et renversées les unes sur » les autres. Les fentes, d'abord perpendiculaires, ont » suivi la direction des masses principales. L'action des » météores ainsi que la mobilité du sol ont augmenté » leur écartement, ont isolé des rochers qui se sont ensuite » partagés en une multitude de fragments, et ont donné » à cette côte pittoresque cette pente moins brusque » qu'elle présente. »

« Dans la petite anse à droite du Tambourin, au sommet » du coteau, et en face de la mer, il règne un cordon de » galets entre la terre végétale et le sable ocracé, qui » forment la dune. Ce phénomène géologique, qui se » retrouve encore à peu de distance de cet endroit, est » un chronomètre que la nature a placé sur nos côtes, et

» une preuve des révolutions physiques dont elles ont été » le théâtre ; car si l'on admet que l'île a dû sa naissance » à la retraite des eaux, dont elle était couverte, on ne » peut s'empêcher de voir dans cette zône de galets le » niveau même du sol, à une époque très reculée. »

Presque vis-à-vis le Cob, parmi les éboulements d'un grès ferrifère, à l'état sablonneux, on trouve des ætites, pierres ferrugineuses, au-dedans desquelles il y a une cavité, tantôt vide, tantôt pleine. Elles étaient aussi nommées pierres d'aigle, parce que mal à propos on prétendait en avoir vues dans les nids des aigles.

A quelques pas plus loin est un banc de pyrites. Les rochers de la plage sont de la même nature que ceux du bois de la Chaise. En entrant du rivage dans le lit de la mer, on remarque devant soi des gneiss gris, en partie décomposés, cette même roche quartzeuse, colorée en noir, que j'ai déjà indiquée dans le terrain Jacobsen, et qu'on rencontre sur cette côte, de distance en distance, jusqu'à l'Herbaudière. C'est dans une espèce d'enceinte, formée au nord par le Cob, à l'est et à l'ouest par des murs d'écluses, que parmi les galets, on peut recueillir, même à la main, des fragments de pyrites (*fer sulfuré*), et des madrépores pyritisés, détachés du sol par l'action des flots. En fouillant dans la terre glaise, on en trouve encore, mais elles sont peu abondantes, presque toujours mêlées avec des morceaux de roches, ou de silex en décomposition, qu'au premier aspect il est possible de confondre avec elles, et qui ferait présumer que le banc est plus riche qu'il ne l'est réellement. M. Athenas, à qui l'on en doit la découverte, a sondé plusieurs points de la côte, afin de s'assurer de sa direction et de son étendue du côté de terre, mais ses recherches ont été infructueuses ; il

paraît se prolonger en mer sous le Cob, et dans le nord-nord-ouest de ce rocher.

Il en a été beaucoup extrait pour la manufacture de soude artificielle de la Blanche (1), où elles étaient employées à la décomposition du sel marin, par le procédé suivant.

On réduit en poudre et on mélange six parties de sel, dix parties de pyrites, et trente de combustibles (charbon de terre, ou tourbes de marais). On brûle le mélange, on en lessive les cendres à la manière des savonniers. On fait cristalliser, et on a du sel de Glauber (*sulfate de soude*).

Maintenant, pour obtenir la soude du commerce, après avoir desséché ce dernier sel, on en fait un nouveau mélange de quarante parties, avec quarante de craie (*carbonate de chaux*) bien lavée, et vingt de charbon de terre pulvérisé; on le met dans un fourneau à réverbère, et on obtient cet alcali, destiné aux manufactures de verrerie, de savon, etc.

On peut aussi retirer de ces pyrites la couperose verte (*sulfate de fer*). On les fait effleurir. Le soufre, en se dégageant, se charge d'oxygène, passe à l'état d'acide sulfurique très concentré, qui dissout le fer, se combine avec lui, et par la lessive donne ce sel métallique.

L'existence de ce banc ne détruit pas l'opinion que j'ai avancée dans l'article premier de ce livre, que cette île n'a jamais été volcanique. On sait aujourd'hui que la pyrite n'est pas un produit du feu, et que c'est à la décomposition des végétaux marins, ainsi qu'aux débris de ceux qui croissent à la surface de la terre, qu'il faut rapporter sa formation.

A cent mètres environ dans l'ouest du Cob, sur l'espace

(1) Voyez l'article *industrie*.

recouvert par la mer, on rencontre sur trois points différents des blocs d'un quartz fétide d'un volume considérable. Le fond sur lequel ils reposent est un sable gris, et les rochers qui les environnent sont des granites et des gneiss. Quelques-uns de ces blocs ont jusqu'à deux mètres cubes, et sans doute ils étaient plus gros, puisque c'est avec des fragments qui en ont été détachés, qu'on a construit en partie les murs des écluses et des terriers des environs. L'isolement de ces masses présente un problème intéressant à résoudre. La mer n'a pu les rouler dans cet endroit. Il n'est pas présumable qu'elles y aient été transportées par la main des hommes ; l'irrégularité seule de leur position détruit cette conjecture. Il est donc à peu près certain qu'elles appartiennent au sol, et l'explication la plus vraisemblable de ce phénomène est, selon moi, celle donnée par M. d'Orbigny père. Il admet l'existence antérieure de roches de gneiss, dans lesquelles ces blocs de quartz se seraient trouvés engagés. Les gneiss, avec le temps décomposés comme ceux que nous voyons au Cob, auraient insensiblement été brisés, emportés par les flots, et auraient laissé le quartz à nu. En effet, il n'est pas rare de voir ailleurs des veines puissantes de quartz traverser des montagnes granitiques.

En suivant la côte jusqu'à l'Herbaudière, on ne trouve plus que des granites et des gneiss; mais ces rochers sont superposés et alternent. C'est un fait d'autant plus curieux que Brochant cite, comme une chose remarquable, qu'on ait vu dans le Riesen-Geburges du granite recouvert de gneiss (1).

La tourbe de marais, ce combustible qui doit son origine aux débris des végétaux, et suivant Van Marum (2)

(1) *Minéralogie*, tom. II, page 566.

(2) *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, tom. II, page 91.

principalement aux plantes aquatiques telles que la conferve des ruisseaux, le volant d'eau, etc., se trouve sur cette côte, notamment vis-à-vis le Cob, et au pied de la digue de la Blanche. La partie de cette dernière couche, baignée par la mer et décomposée par elle, paraît être au niveau des marais de la Blanche, et se prolonger en-dessous de la maison jusque dans les prés qui sont au sud du jardin, où M. d'Orbigny assure l'avoir retrouvée.

Le fer se présente ici fréquemment à l'état d'oxyde, et dans différents endroits colore les terres et les pierres. Vis-à-vis le coëf d'écours de la Blanche, il y a un rocher granitique, qui en est tellement chargé, qu'en ne l'observant pas de très près, on le prendrait pour une masse de fer limoneux.

De cette ancienne abbaye à l'Herbaudière, le granite est quelquefois traversé par des veines de plusieurs variétés de quartz. Une d'elles contient des cristaux de tourmalines, ou schorl noir, dont les prismes hexagones ont jusqu'à quinze et vingt millimètres (huit et dix lignes) de diamètre; mais je n'ai pu encore en trouver un seul parfaitement terminé. Les pyramides manquent à tous. Ces mêmes veines quartzeuses renferment aussi des géodes, où le quartz est en assez beaux cristaux blancs et violets.

En arrivant vers la pointe de l'Herbaudière, on voit çà et là quelques roches feldspathiques. Elles se montrent de plus en plus à mesure que l'on se rapproche de l'anse de Luzéronde, où elles sont plus nombreuses et plus élevées. L'inclinaison de leurs couches est irrégulière. La mer en a déchiré la surface, et leur a laissé des aspérités extrêmement prononcées. On peut en détacher des échantillons d'un beau feldspath blanc mat ou rose.

A la pointe de Devin, les rochers changent de nature;

ils sont des grès silicéo-calcaires, dont quelques-uns ont pour base des roches feldspathiques, qui contiennent parfois des fragments de quartz arrondis. Plus loin, soit que leur base ne soit plus à découvert, soit qu'elle cesse d'être la même, ils ne paraissent plus que silicéo-calcaires.

A la côte du Fier et au-delà, on trouve la roche calcaire coquillière. Parmi les coquilles fossiles qui la composent, on distingue particulièrement des peignes, des sabots, des vis, etc.

Sur le rivage de l'est et de l'ouest, on trouve souvent des cailloux de silex, revêtus de calcaire, roulés par la mer, et dont l'intérieur présente des géodes quartzeuses.

En considérant l'ensemble des côtes de l'île de Noirmoutier, on se demande pourquoi, à des distances si peu éloignées, les masses des rochers varient autant entre elles ? La différence de niveau entre la partie du nord et celle du sud suffit seule pour attester que leur formation provient de deux causes distinctes. La première, en effet, doit sa naissance à une cause géologique, qui a agi sur l'île en même temps que sur le continent ; et la seconde, au contraire, a été longtemps recouverte par les eaux de la mer qui y ont laissé des couches calcaires, produites par la décomposition des substances marines animales. Mais si l'on applique cette question à la partie supérieure de l'île seulement; si l'on demande pourquoi le grès, le granite, le quartz et le feldspath en masses, etc., sont si voisins, je pense que les lois de la nature et les moyens qu'elle emploie, sont encore trop peu connus, pour qu'on puisse se flatter de rencontrer les véritables motifs de ce phénomène.

Presque toute la plaine cultivée, qui s'étend à l'ouest

et au nord-ouest de Noirmoutier, est assise sur un plateau de granite, dont on a extrait, surtout à la carrière ouverte dans le tenement de la Salle, des morceaux d'une belle dimension, destinés aux travaux du port. Les chemins de cette partie de l'île offrent des fragments de quartz aventuriné, rouge et jaune, arrondis comme des galets. Dans quelques-uns sont disséminées de petites paillettes de mica, qui leur donnent ce brillant, d'un si joli effet, quand la pierre est polie.

En beaucoup d'endroits la terre végétale recouvre une terre blanche à laquelle Werner a donné le nom de chlorite, et qui paraît provenir ici de la décomposition des granites et des gneiss. Décantée plusieurs fois, elle devient pulvérulente, onctueuse, et comme le kaolin, propre à faire de la porcelaine. On l'emploie pour bâtir, mais il s'en faut qu'elle vaille l'argile commune ou terre à four, dont les parties intégrantes ont entre elles plus d'adhésion.

Nous avons encore sur divers points des côtes des couches de terre glaise plus ou moins grasse et ductile. Il en existe vis-à-vis le Cob qui a la propriété d'être tellement savonneuse, qu'en 1794 on s'en servait pour blanchir le linge à défaut de savon, alors très rare et très cher.

**M. Bertrand-Geslin, savant géologue nantais, a fait insérer en 1833, dans la deuxième partie du premier volume des *Mémoires de la Société géologique de France*, une notice géologique sur l'île de Noirmoutier.**

**Voici le résumé de cet intéressant mémoire :**

**L'île de Noirmoutier se compose de quatre systèmes de roches, savoir :**

**1° De roches primaires qui se montrent surtout sur la côte depuis le nord jusqu'au sud-ouest ;**

2° De grès secondaires dans la partie du nord-est;

3° De terrains tertiaires marins sur la côte sud-sud-ouest;

4° De terrains de transport et d'alluvion.

La partie centrale de l'île présente une grande dépression qui est toute occupée par des marais salants.

Ainsi le sol des côtes est beaucoup plus élevé que celui de la partie centrale des roches primaires de l'île, absolument comme à l'île d'Aix.

Système primaire. — Le système primaire se divise en deux groupes :

Le premier groupe, qui est le plus puissant, s'étend depuis les faubourgs de la partie ouest de la ville de Noirmoutier en se dirigeant vers le village de Luzai, et se continue sur la côte depuis l'anse de Luzéronde jusqu'à la pointe du Vieil.

Sur cette côte, le système primaire présente des micaschistes avec amas de pegmatite et de granite; ces micaschistes passent à des gneiss et ceux-ci à des talschistes. Les amas de granite qu'on rencontre au centre de l'île, dans les faubourgs de Noirmoutier et au village de Luzai, sont subordonnés dans ces micaschistes.

A ce premier groupe, se rattache au loin en mer les granites de l'île d'Yeu et du Pilier.

Le second groupe, moins développé, s'étend de la pointe du Vieil à l'anse des Souzeaux.

A cette pointe du Vieil, le micaschiste conservant toujours son inclinaison à 25 degrés à l'est-nord-est, contient encore des masses de granite gris, à gros éléments; puis dans l'anse de la Claire, il est couvert et remplacé par des schistes talqueux verdâtres très puissants qui sont faciles à observer, à mer basse, sur la plage, entre le rocher du Cob et le pied de la falaise du bois de la Lande.

Ce talschiste doit se rattacher au grand système de même roche, qui, de l'autre côté de la baie de Bourgneuf, forme tout le littoral de la Loire-Inférieure.

Système secondaire. — Le système secondaire existe dans le nord-est de l'île.

Il s'étend depuis la falaise du bois de la Lande jusqu'à l'extrémité sud-est de celle du bois de la Chaise, qui présente une série d'escarpements et de grottes très pittoresques.

Il se divise aussi en deux groupes bien distincts minéralogiquement, mais qui se lient l'un à l'autre. Leur inclinaison générale de quelques degrés vers le sud-ouest, est contrastante avec celle du système primaire qui les supporte et concordante avec celle du système du grès vert de l'île d'Aix.

Le groupe inférieur qui repose immédiatement sur le schiste talqueux à la pointe du bois de la Lande, est un sable ferrugineux avec gryphées colombes, orbicules siliceux, baguettes d'oursin et madrépores, et vient en s'abaissant insensiblement vers la pointe de Saint-Pierre.

Ce sable ferrugineux, d'après la nature siliceuse de ses éléments, leur mode de dépôt, ses fossiles siliceux et son inclinaison au sud-ouest, paraît à M. Bertrand-Geslin l'analogue de celui qui, à l'île d'Aix, contient de belles caprines adverses à l'état siliceux.

Ce géologue pense aussi que le rocher du Cob est un ancien témoin de l'extension qu'avait autrefois la formation du grès secondaire et des destructions que ces falaises du nord-est de l'île ont éprouvées, car il est formé d'énormes quartiers de couches de quartzite qui est absolument l'analogue de celui de la falaise du bois de la Lande, lequel, à une certaine époque, a dû en être la prolongation. Le sable ferrugineux ayant été emporté par les vagues, les couches de quartzite se sont brisées par leur propre poids, en s'affaissant les unes sur les autres en forme d'artichaut.

Le groupe supérieur qui recouvre le précédent est un quartzite blanc-gris, compacte, plus ou moins grenu, dont l'agrégation est due à une cristallisation confuse. Ce quartzite, disposé en couches régulières, passe aussi à un grès blanc, gris ou ferrugineux, contenant des empreintes végétales mal conformées, tantôt compacte, tantôt sableux, que l'on prendrait pour un grès de Fontainebleau.

Ce quartzite serait l'équivalent du dépôt de craie de l'île d'Aix.

Ces deux groupes, qui inclinent de dix à quinze degrés vers le sud-ouest, sont en stratification contrastante avec celle du système primaire qui les supporte et concordante avec celle du grès vert et de la craie verte de l'île d'Aix; par conséquent, le redressement du grès vert et quartzite de Noirmoutier, aurait été opéré en même temps et par la même révolution que celui des couches de grès vert de l'île d'Aix, et se rapporterait au système du Mont-Viso, que M. Elie de Beaumont place entre la craie-tuffau et la craie blanche.

M. Bertrand-Geslin n'a pu, malgré ses recherches, découvrir à Noirmoutier la craie blanche des falaises de Normandie.

Système tertiaire marin. — Le système tertiaire marin, qui n'est visible qu'à mer basse, est très étendu sur la plage ouest-sud-ouest de l'île depuis la pointe de Devin jusqu'à celle de la Loire. En août 1862, M. Bertrand-Geslin a constaté que ce calcaire miocène se prolonge sous les dunes et les marais et atteint la côte est-nord-est de l'île au sortir du canal de la jetée. Il longe là les desséchements Jacobsen. On exploite en cet endroit le calcaire disposé en couches horizontales, pour faire une nouvelle digue. Il est aussi transporté à Pornic, où il alimente des fours à chaux.

Ainsi ce terrain forme la partie de l'île située au midi de la ville, tant à l'ouest-sud-ouest qu'à l'est-nord-est, et se prolonge dans la baie de Bourgneuf jusque vers Bouin et Beauvoir.

Ce dépôt, comme on le voit, acquiert une étendue considérable, et vient se rattacher par les terres basses de l'île de Bouin au bassin de calcaire grossier à miliolites, des environs de Machecoul, qui forme lui-même une vaste plaine s'étendant jusqu'à la mer, et dont la surface n'est guère plus élevée que le niveau des hautes marées.

Le système du terrain tertiaire marin de Noirmoutier ne présente qu'une espèce de roche calcaire compacte ou coquillière, qui a aussi enveloppé quelques débris provenant de roches primaires et de sable ferrugineux, et qu'on pourrait regarder comme étant supérieur au calcaire de Cambon, dans la Loire-Inférieure.

Terrains de transport et d'alluvion. — Le système du terrain de transport se divise en deux groupes.

Le plus ancien, adossé contre les pentes des collines du terrain secondaire et élevé de cinq à sept mètres au-dessus du niveau de la mer, contient des cailloux roulés de quartz, de silex, de micaschiste, de granite ou de grès secondaire. L'élévation de ces cailloux de roches primaires au-dessus des plus hautes marées, est probablement due au même phénomène qui a formé dans la Vendée les buttes de Saint-Michel en l'Herm.

Le second groupe est un dépôt d'alluvion très étendu composé de sable fin micacé, jaune et noir, ne contenant que de petits cailloux de quartz qui, plus moderne que le précédent, quoiqu'il y ait mélange au contact, recouvre tout l'abattement des collines, et s'avance dans la plaine jusqu'à la ville de Noirmoutier.

## *Botanique* (1).

J'ai toujours beaucoup aimé les plantes ; elles ont été longtemps le but de mes promenades solitaires, l'objet de mes distractions les plus agréables ; elles ont fait à la fois le charme et le repos de mon âme. Je me rappelle toujours avec délice les douces sensations qui ont accompagné mes premiers essais de botanique, les lieux où j'ai vu pour la première fois une fleur, le temps et les recherches employés à la connaître. De ces souvenirs résulte encore pour moi la jouissance la plus pure. Mais qui, mieux que Delille, a peint les plaisirs que procure l'étude des plantes !

......................Parmi ces végétaux
Les uns vous sont connus, d'autres vous sont nouveaux :
Vous voyez les premiers avec reconnaissance,
Vous voyez les seconds des yeux de l'espérance ;
L'un est un vieil ami qu'on aime à retrouver,
L'autre est un inconnu que l'on doit éprouver.

Georg. Franc. Chant III.

Il est difficile de voir sur un plus petit espace un si grand nombre de plantes. Nos dunes, nos coteaux boisés,

(1) Nous avons fait suivre autant que possible les noms des plantes indiquées des dénominations latines actuellement le plus en honneur. La perte de l'herbier de F. Piet n'a malheureusement pas permis, pour certaines d'entre elles, de rectifier la synonymie latine. Dans ces cas, les noms français de l'auteur ont été conservés seuls

Le docteur A. Viaud-Grand-Marais, dont la famille est originaire de Noirmoutier, a bien voulu nous aider dans ce travail et prendre sur lui l'entière responsabilité des plantes critiques. Nous lui devons pareillement des notes sur diverses parties de la zoologie. Ses annotations seront suivies des initiales V.-G.-M. J. P.

nos champs, nos marais, sont autant de sols différents qui offrent une variété infinie de genres et d'espèces que l'on rencontre à peine ailleurs sur un terrain dix fois plus étendu.

Je n'entreprends pas de faire une flore de notre île; ce travail n'entre pas dans le plan de ces mémoires. Je me contenterai d'indiquer les plantes que j'ai plus particulièrement remarquées dans mes herborisations, et de désigner avec soin les lieux où je les ai recueillies. Je ne puis cependant affirmer qu'elles s'y retrouveront toutes; car j'ai eu occasion de me convaincre que plusieurs d'elles, que j'avais vues dans certains endroits, n'y étaient plus l'année suivante; les vents ou les oiseaux en avaient emporté les graines.

Je diviserai cet article en six excursions. Dans la première nous explorerons les dunes, dans la seconde le Pé-Lavé et le bois de la Chaise; la troisième se fera à la Blanche; la quatrième sera consacrée à la visite des chemins, des terriers, des haies et des fossés d'eau douce; la cinquième à celle des champs, des prés et des marais salants; enfin, dans la sixième, nous irons examiner sur le rivage quelques-uns des jolis Fucus que nous apporte la mer.

Dans la désignation des plantes, j'adopterai le nom français de la *Flore française, par de Candolle,* ouvrage qui est entre les mains de tous les botanistes (1).

Nous renvoyons à l'excellente *Flore de l'Ouest* de James Lloyd (Nantes, 1854), pour la détermination des plantes citées. Les tableaux des pages 7 et suivantes de cette flore feront connaître au botaniste les plantes qu'il a chance de rencontrer dans nos marais, nos champs et nos dunes. J. P.

Première excursion. — Commençons par les dunes de la pointe du Sableau; elles nous offriront, au fort Larron (1), le Sisymbre à feuilles menues (*Diplotaxis tenuifolia* D.C.), que sa saveur âcre et brûlante, son odeur désagréable ne feront pas souvent rechercher et la Giroflée sinuée (*Matthiola sinuata* R. Br.), aux feuilles cotonneuses et aux fleurs purpurines. Plus loin, nous foulerons aux pieds de vastes tapis de la Luzerne houblon (*Medicago Lupulina* L.), de la Sabline pourpier (*Arenaria peploïdes* L.), du Gaillet jaune (*Galium arenarium* D.C., variété *b.* (2), et de l'Ononis des champs (*Ononis repens* L.), dont les fleurs, qui varient du pourpre au blanc, ont le pavillon de leur corolle agréablement rayé. Au milieu de ces plantes se font distinguer par intervalle l'Euphorbe sapinette (*Euphorbia Cyparissias* L.), aux tiges étalées et rougeâtres, et l'Euphorbe maritime (*E. Paralias* L.), aux tiges cylindriques, couvertes dans toute leur étendue de feuilles nombreuses, imbriquées et

(1) Au fort Larron existe une vipérine très intéressante, signalée par F. Piet à Hectot dans une lettre en date du 29 juin 1807.

« Un jour je vous annonçai que nous avions ici l'*Echium italicum;* vous me » répondîtes que cela n'était pas vraisemblable et que je confondais une variété de » l'*Echium vulgare* avec l'*E. italicum*. Je vous envoie donc des échantillons de » cette prétendue variété, dont M. de Lamarck, pas plus qu'aucun autre de mes » divers auteurs, ne fait mention, et dont la description s'adapte parfaitement à » l'*Echium italicum* Lamk. »

Cette plante, retrouvée au Sableau par M. Revelière, a été envoyée à l'état de fragments à M. Lloyd (voir *Flore de l'Ouest*, page 303). Cherchée vainement depuis, elle a été de nouveau trouvée le 20 juillet 1862 par M. Gobert, agent-voyer à la Châtaigneraie, au nombre de deux ou trois pieds seulement au fort Larron. C'est, d'après M. Lloyd mieux instruit par ceux-ci, l'*Echium plantagineum* Grenier et God. V.-G.-M.

(2) Le *Galium neglectum* Le Gall. se trouve sur la côte du Sableau, mélangé au *Galium arenarium*, dont il se distingue par ses fleurs d'un jaune très pâle. V.-G.-M.

lancéolées; le Siléné conique (*Silene conica* L.), le Siléné à calice enflé (*Silene maritima* With et *S. Thorei* L. Duf. (1), puis encore le Diotis cotonneux (*Diotis candidissima* Desf. (2). C'est le seul endroit de l'île où j'aie rencontré cette rare et belle plante des bords de la mer, encore n'en voit-on que deux ou trois touffes, qu'il faut chercher au sud de la batterie du Sableau, près du rivage.

Ici le Lizeron soldanelle (*Convolvulus Soldanella* L.) étale sa cloche purpurine, la Chélidoine (*Glaucium luteum* Scop.) son pavot jaune et ses longues siliques, la Luzerne maritime (*Medicago marina* L.) son duvet mou et blanchâtre. Là, le Cynoglosse à feuilles de lin (*Omphalodes littoralis* Mut.), plante particulière à Noirmoutier, par ses feuilles glauques et ses fleurs blanches, forme sur la pelouse de fort jolis bouquets (3). Voici le Lupin à feuilles étroites (*Lupinus reticulatus* Desv.), puis le Tribule terrestre (*Tribulus terrestris* L.) aux tiges couchées et velues; les croix de Malte qu'imitent ses fruits ont remplacé ses fleurs jaunes et solitaires.

Si nous nous rapprochons de la mer, nous trouvons le

(1) Ces deux formes de *Siléné* à calice enflé (sect. *Behen*) se trouvent ici sur leur dernière limite du littoral. Le *S. maritima* est une plante des falaises bretonnes; le *S. Thorei*, au contraire, une plante des sables maritimes de la Vendée. Le premier remonte vers le nord, la station du second s'étend de Noirmoutier aux Pyrénées. V.-G.-M.

(2) Le *Diotis candidissima* Desf. (*Otanthus maritimus* Link.) a été trouvé depuis sur d'autres points de la côte nord-est de l'île, entre autres au bas du bois de la Lande, par M. Ed. Bureau. V.-G.-M.

(3) L'*Omphalodes littoralis* a été signalé pour la première fois à Noirmoutier par le bernardin dom Carville, qui l'indiqua à Bonamy sous le nom de *Cynoglossum linifolium*. Il est maintenant très abondant dans les sables de la Blanche, où, mélangé à l'*Asterolinum stellatum*, il fleurit en mai et en juin. Cette plante n'est point particulière à l'île, elle croît aussi à Oléron, aux Glénans, à Belle-Ile, à Hédic, à Houat et à Quiberon. V.-G.-M.

Panicaut marin (*Eryngium maritimum* L.), aux feuilles blanchâtres et bordées d'épines; le Caquillier maritime (*Cakile maritima* Scop.), que ses feuilles découpées et charnues, ses fleurs d'un blanc violet font aisément reconnaître.

Sur les dunes qui environnent le bois de la Chaise, sur celles qui sont situées entre le bois de la Lande et le Vieil, croissent le Carex des sables (*Carex arenaria* L.), l'Aspérule à l'esquinancie (*Asperula cynanchica* L.), aux fleurs couleur de chair, l'Ephedra double épi (*Ephedra distachya* L.), plus connu sous le nom de *raisin de sables;* tandis que ces plantes, de leurs tiges nombreuses, de leurs racines longues et rampantes, en fixent le sol mobile, l'Hélichryse stæchas (*Helichrysum Stæchas* D.C.), connue sous le nom d'*Eternelle jaune,* le tapisse et l'embellit des corymbes de ses fleurs dorées. Nous y voyons de distance en distance le Liondent hérissé (*Thrincia hirta* Roth.), le Panicaut des champs (*Eryngium campestre* L.), l'Œillet sauvage (*Dianthus gallicus* D.C.), la Luzerne naine (*Medicago minima* Lam.) et la Luzerne hérissée (*M. littoralis* Rohde.?), toutes deux aux fruits en spirale et chargés de pointes épineuses. Souvent l'Erodium à feuilles de ciguë (*Erodium cicutarium* L'her.) y étale ses rosettes surmontées par des fleurs d'un rouge violet et par des fruits en becs aigus; l'Euphorbe péplis (*Euphorbia Peplis* L.) y présente ses tiges glabres et couchées, et le Calamagrostis des sables (*Calamagrostis arenaria* Roth.), cultivé en Hollande pour les fixer, du milieu de ses feuilles d'un vert glauque, dures et piquantes, y élève en plusieurs endroits son épi jaunâtre et cylindrique.

Quoique nous n'ayons parcouru jusqu'ici qu'une petite partie des dunes, celles où nous avons encore des re-

cherches à faire nous offriront peu d'espèces que nous n'ayons déjà rencontrées ; aussi pouvons-nous, interrompant ici notre herborisation, aller la reprendre à la Tresson. Si nous n'y remarquons rien de particulier, nulle part cependant on ne voit en plus grande quantité l'Asclépiade dompte venin (*Cynanchum Vincetoxicum* R. Br.). Ses feuilles vertes et lisses, ses fleurs d'un blanc jaunâtre, ajoutent à la tristesse de ce lieu aride et désert. Avant d'arriver à la Maison-Rouge, on trouve abondamment le Datura stramoine (*Datura Stramonium* L.) ou pomme épineuse, dont la fleur blanche et plissée, donne naissance à un fruit narcotique et dangereux. Entre la Maison-Rouge et Barbâtre, de nombreuses Orobanches jaunes, rousses ou d'un bleu violet (*Orobanche Galii* Duby, *O. minor* Sutton, et *O. amethistea* Thuil.), poussent des tiges simples et velues qui, en certain temps, répandent une odeur de girofle, et dans quelques pays sont mangées comme des asperges.

A l'entrée du bourg, on s'étonne de rencontrer sur la dune, près d'un groupe de mûriers, la Saponaire officinale (*Saponaria officinalis* L. subpontanée!), aux feuilles lisses, à trois nervures, aux fleurs rougeâtres, quelquefois blanches; elle contient un mucilage abondant, qui se dissout dans l'eau. On peut le substituer au savon, s'en servir pour laver le linge, enlever les taches des habits ; et c'est même à cette propriété que la Saponaire doit son nom. Plus loin le sol est couvert d'une graminée que je crois être la Fétuque cendrée (*Festuca sabulicola* Léon Duf.); on y distingue l'Asperge sauvage (*Asparagus officinalis* L. var. *maritimus*), et en grande quantité la Centaurée rude (*Centaurea aspera* L.), et le Chou fausse Roquette (*Brassica Cheiranthus* Vil.)

Jusqu'à la Fosse nous n'avons à observer que des

plantes que nous avons déjà vues, et en outre le Silêné otitès (*Silene Otites* L.), remarquable par sa tige glutineuse et sa panicule verdâtre.

J'ai toujours été surpris de n'avoir pas trouvé sur nos dunes le Thym serpolet (*Thymus Serpyllum* L.), si commun sur celles de Saint-Jean-de-Mont, où fleurit aussi le Pancrais maritime (*Pancratium maritimum* L.), la plus jolie liliacée des bords de la mer (1).

Deuxième excursion. — Parcourons les coteaux du bois de la Chaise. Ils étaient jadis ombragés par le feuillage sombre et persistant de plusieurs variétés du Chêne yeuse (*Quercus Ilex* L.), dont il ne reste plus aujourd'hui que des rejetons. Je n'y ai jamais vu le Chêne au

(1) F. Piet, malgré l'uniformité de la végétation des sables maritimes, est loin d'avoir fait le catalogue complet des plantes que l'on y rencontre.

Dans cette liste, les graminées (genres *Kaleria*, *Aira*, *Festuca*, *Bromus*, *Phleum*, *Triticum*, *Polypogon*, etc.), sont à peine indiquées.

L'une d'elles, le Brome mou (*Bromus mollis* L.), offre dans les dunes une modification de forme remarquable; sa taille s'abaisse jusqu'à dix et même trois centimètres, et ses épillets perdent leur pubescence. Ils ne se distinguent plus alors de ceux du Brome rameux (*B. racemosus* L.), que par la courbe du bord des glumelles inférieures. Ce bord forme une courbe régulière dans le *B. racemosus*, un angle obtus dans le *B. mollis* : caractères, comme le fait remarquer M. Lloyd, fort difficiles à saisir.

Ces deux espèces nous paraissent devoir être réunies tôt ou tard dans une seule, quand la mode malheureuse pour la science d'élever les variétés au rang d'espèces sera passée.

Dans les dunes de Noirmoutier croît aussi le *Bromus molliformis* Ll., offrant de nombreux rapports avec le *Bromus mollis*, mais s'en distinguant à la maturité des graines par ses arêtes tortillées et divariquées.

Citons encore dans les sables de Barbâtre une forme intéressante de l'Arenaire à feuilles de Serpolet remarquable par la grosseur de ses capsules : l'*Arenaria serpyllifolia* L., var. *macrocarpa* Ll. (*Flore de la Loire-Inférieure*, page 42), élevée au rang d'espèce par M. Jordan de Lyon, sous le nom d'*Arenaire de Lloyd* (*Arenaria Lloydii* Jord.). V.-G.-M.

kermès (*Quercus coccifera* L. (1), que de Candolle y indique, d'après Bonamy, professeur de botanique à Nantes. Il serait possible qu'il y existât lors du voyage de Bonamy dans notre île; mais jusqu'ici je n'ai pu l'y découvrir.

Depuis quelques années on y a fait des semis de Pins maritimes (*Pinus maritima* Lam.), dont le succès doit encourager la multiplication.

Parmi les arbrisseaux, le plus commun est sans contredit l'Ajonc d'Europe (*Ulex Europœus* L.), des cendres duquel Pline dit qu'on tirait de l'or. Nous avons ici trois espèces de Saules, le S. marceau (*Salix cinerea* L.), le S. à nervures rousses (*Salix rufinervis* D.C.), et le S. nicheur (*Salix repens* L.). Le garde-bois a essayé des boutures du Peuplier blanc (*Populus alba* L.), qui ont bien réussi; mais cet arbre vient mieux et plus vite dans les terrains marécageux. On fait avec les aigrettes de ses semences un papier fin, soyeux, susceptible de recevoir la colle et d'être soumis à l'impression du marteau (2).

Dans quelques endroits sablonneux, on rencontre à peu près les mêmes plantes que celles des dunes, et particu-

(1) Le Chêne au kermès n'existe point à Noirmoutier; on aura pris pour lui des chênes yeuses rabougris Le *Quercus coccifera* a la face inférieure de ses feuilles de la même couleur que la supérieure, et complètement glabre; le *Q. Ilex,* au contraire, a le dessous des feuilles pubescent blanchâtre. Peu de plantes varient pour le feuillage autant que le chêne yeuse; on peut vérifier ce fait facilement à Noirmoutier, tantôt il offre des feuilles larges, et entières comme celles de l'olivier, tantôt des feuilles plus épineuses que le Houx *(Ilex Aquifolium* L.*)*, auquel il doit son nom. V.-G.-M.

(2) Piet s'est évidemment trompé dans la synonymie difficile des Saules.

Le véritable Saule marceau (*Salix Caprea* L.) ne se trouve pas à Noirmoutier. Il aura appelé de ce nom le Saule cendré (*Salix cinerea* L.), qui y est très commun. — Sous le nom de Saule nicheur, il a voulu nous désigner, non pas le *Salix incubacea* L., mais bien le *Salix repens* L., si commun dans nos sables maritimes. Dans les vignes de Barbâtre, un Saule assez curieux est cultivé en Osier, c'est le *Salix seringeana* Gaud. (Voir Lloyd. *Flore de l'Ouest,* page 413.) V.-G.-M.

lièrement le Sedum blanc (*Sedum album* L.), la Linaire des rochers (*Linaria arenaria* D.C.), dont les fleurs jaunes naissent en épis au sommet de tiges visqueuses; la Vipérine commune et ses variétés (*Echium vulgare* L.), la Pimprenelle sanguisorbe (*Poterium dictyocarpum* Spach. et *P. muricatum* Spach.), aux fleurs en têtes arrondies; le Plantain des sables (*Plantago arenaria* W. et K.), vulgairement l'herbe aux puces, dont les tiges, couvertes de duvet, sont terminées par des épis ovoïdes et remplis de graines de la grosseur et de la couleur d'une puce, l'Herniaire glabre (*Herniaria glabra* L.), le Saxifrage à trois doigts (*Saxifraga tridactylites* L.), plus petit ici que sur les toits et les vieux murs, où il se retrouve souvent avec la Joubarbe (*Sempervivum tectorum* L.) (1).

Sur les parties élevées, on voit l'Hélianthème commun (*Helianthemum vulgare* L.) (2), l'H. taché (*H. guttatum* Mill.), dont les fleurs jaunes ont des taches violettes, disposées en rond à la base des pétales, l'Ornithope nain (*Ornithopus perpusillus* L.), aux fleurs blanches, rayées de rouge, l'O. dur (*Or. ebracteatus* D.C.), aux fleurs jaunes, et tous deux aux fruits arqués, articulés, imitant un pied d'oiseau, la Linaire de Pelissier (*Linaria pelisseriana* Mill.), à la tige élancée, au muffle violet, rayé de blanc; l'Œillet prolifère (*Dianthus prolifer* L.), dont les fleurs sont agrégées en tête; la Phalangère bicolore (*Anthericum planifolium* L.), liliacée remarquable par ses feuilles planes et allongées, par ses fleurs blanches, disposées en une panicule lâche, et surtout par les filets velus de ses étamines.

(1) La Joubarbe est cultivée dans divers endroits de la Vendée, sur le toit des chaumières, dans le but superstitieux d'en détourner la foudre. V.-G.-M.

(2) A retrouver dans l'île.

Dans les lieux frais et humides croissent la Germandrée sauvage des bois (*Teucrium Scorodonia* L.), l'Epervière piloselle (*Hieracium Pilosella* L.), vulgairement appelée *Oreille de souris*, à cause des longs poils blancs, épars sur ses feuilles, et du coton qui les recouvre en dessous; l'E. en ombelle (*H. umbellatum* L.), dont les tiges droites s'élèvent jusqu'à un mètre; la Scille penchée (*Scilla nutans* Schm.), vulgairement la *Jacinthe des bois*, et la Violette de chien (*Viola canina* L.).

Partout la nudité du sol est voilée par la Callune bruyère (*Calluna vulgaris* Sal.), par la Bruyère à balais (*Erica scoparia* L.), aux rameaux droits et d'un vert blanchâtre, par la B. cendrée (*E. cinerea* L.), aux fleurs de couleur pourpre foncé, quelquefois tout-à-fait blanche. La Bruyère à quatre faces (*E. Tetralix* L.), et la B. ciliée (*E. ciliaris* L.), se montrent moins communément; les feuilles de la première sont quaternées, celles de la seconde sont ternées et garnies de cils très apparents. A ces plantes le joli Rosier à feuille de Pimprenelle (*Rosa pimpinellifolia* L.), le charmant Polygala (*Polygala depressa* Wend.), marient souvent, l'un ses roses blanches, l'autre ses grappes de fleurs bleues ou violettes, roses ou blanches.

Descendons à présent vers le bord de la mer. Aux pieds des rochers escarpés qui nous environnent, nous pouvons fouler de beaux gazons du Statice capité (*Statice Armeria* L.), ornement des parterres, recueillir pour notre table le Crithme maritime (*Crithmum maritimum* L. (1), pour notre santé le Cranson ou Cochlearia (*Cochlearia danica* L.) ce puissant anti-scorbutique, et la Véronique officinale (*Veronica officinalis* L.), mieux connue sous le nom de

(1) Les jeunes feuilles du Crithme maritime, connu à Noirmoutier sous les noms de Casse-Pierre, Perce-Pierre, se servent confites dans du vinaigre et tiennent lieu de cornichons. V.-G.-M.

thé d'Europe, dont quelques médecins ont prétendu faire un remède universel. Dans les fentes de ces blocs de pierres, parmi ces pyramides que forment les tiges de l'Ombilic à fleurs pendantes (*Umbilicus pendulinus* D.C.), remarquons une variété de la Doradille noire (*Asplenium lanceolatum* Smith.), que des botanistes fort instruits m'ont assuré n'avoir vue qu'ici. Cette plante est comme les autres capillaires un excellent pectoral.

Avant de quitter le bois de la Chaise, jetons un coup d'œil sur les graminées, les mousses et les lichens qui y sont épars. Voici les petits gazons verts-glauques de la Canche blanchâtre (*Aira canescens* L.); du milieu de ses feuilles jonciformes sort un épi d'une couleur argentée, mélangée de rose et de violet. Rien de plus commun que le Brome stérile (*Bromus sterilis* L.), et la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum* L. et *Anthoxanthum Puelii* Lecoq.). Çà et là sont la Fétuque des brebis (*Festuca tenuifolia* Sibth. (1), la F. bleue (*Molinia cærulea* Mœnch), la F. glauque (*Festuca glauca* Lamk.), la F. dure (*F. duriuscula* L.) et la F. queue de rat (*F. pseudomyuros* Soy.). On rencontre aussi quelques avoines (*Avena*) et paturins (*Poa*), le Froment à feuilles de joncs (*Triticum junceum* L.), le F. grêle (*Brachypodium pinnatum* P. B.), le F. fausse fétuque (*Festuca Poa* Kunt.), l'Agrostis faux millet (*Milium effusum* L.), et le Chamagrostis exigu (*Chamagrostis minima* Borkh.).

Au nombre des mousses sont le Polytric commun (*Polytricum vulgare* L.), plante dioïque remarquable par ses fleurs mâles, en disques terminaux, et ses fleurs femelles en urnes quadrangulaires; le Dicrane à balais (*Dicra-*

(1) Le *Festuca ovina* L. en diffère par ses feuilles et surtout par sa glumelle inférieure à arête courte; du reste, le *F. tenuifolia* ne nous paraît être qu'une variété du *F. ovina*. V.-G.-M.

*num scoparium* Hedw.), dont les tiges épaisses, redressées et réunies tapissaient autrefois presque tout le bois et y formaient naturellement des coussins qui invitaient au repos; le D. purpurin (*Didymodon purpureum* Hook.), le D. verdoyant (*Dicranum viridulum* Sw.). Dans le taillis à gauche du grand chemin qui conduit au Tambourin, on trouve sur la terre le joli D. adianthe (*Dicranum adianthoïdes* Sw.); là et ailleurs le Bry en gazon (*Bryum cæspititium* L.), le B. penché (*Bryum annotinum* Hedw.), et la Funaire hygrométrique (*Funaria hygrometrica* Hedw.).

Venons aux Lichens. Voici sur la pelouse la Cladonie des rennes (*Cladonia rangiferina* Ach.), la C. pointue (*C. furcata* Ach.), l'Usnée fleurie (*Usnea florida* Hoffm. ?), le Scyphophore entonnoir (*Scyphophorus pixidatus* D.C.), le S. cochenille (*S. cocciferus* D.C.). Sur un rocher voisin de celui dit la Chambre des Dames est la belle Patellaire à fruits rouges (*Patellaria sanguinaria* Duby); sur d'autres sont la P. distinguée (*Patellaria parasema* D.C.), la P. brunâtre (*Lecanora subfusca* Ach.), la P. parelle (*Lecanora Parella* Ach.), l'Urcéolaire graveleuse (*Urceolaria scruposa* Ach.), le Placode des murs (*Placodium murorum* D.C.), l'Embricaire des parois (*Imbricaria parietina* D.C.), l'E. olivâtre (*I. olivacea* D.C.), l'E. froncée (*I. caperata* D.C.), l'Ombilicaire à pustules (*Umbilicaria pustulata* Hoffm.), la Physcie ciliée (*Physcia ciliaris* D.C.).

Le Pé-Lavé nous offre la majeure partie des plantes du bois de la Chaise, mais on y voit plus abondamment le Tabouret à tige nue (*Teesdalia Iberis* D.C.), qui fleurit au premier printemps, et forme sur la terre de jolies rosettes; la Tillée mousse (*Tillæa muscosa* L.), dont les petites tiges lisses et rameuses sont ici d'un rouge très vif; la Sabline de montagne (*Arenaria montana* L.), aux fleurs blanches, le Rumex petite oseille (*Rumex*

*Acetosella* L.), la Spargoute pentandrique (*Spergula pentandra* L.), le Jasione de montagne (*Jasione montana* L.), aux feuilles ondulées et aux fleurs bleues, le Gnaphale blanchâtre (*Gnaphalium luteo-album* L.), le Muguet anguleux (*Convallaria Polygonatum* L.), le M. multiflore (*C. multiflora* L.), l'Ornithope comprimé (*Ornithopus compressus* L.), le Fragon piquant (*Ruscus aculeatus* L.). On mange les jeunes pousses de cette dernière plante comme celles des asperges ; et j'ai vu faire du café avec les semences de ses baies d'un si beau rouge de corail. Sur ce côteau, la Cuscute parasite (*Cuscuta minor* D.C.), roule ses tiges filiformes, débiles et rougeâtres autour des ajoncs et des bruyères, qu'elle force de pourvoir à sa nourriture ; plusieurs milliers d'Asphodeles rameux (*Asphodelus albus* L.), y balancent au gré des vents les épis de leurs fleurs blanches, ouvertes en étoile, et plus tard la Scille d'automne (*Scilla autumnalis* L.) y montre sa hampe grêle, surmontée par de petites fleurs bleues ou purpurines.

Les graminées, les mousses et les lichens du bois de la Chaise se retrouvent presque tous au Pé-Lavé ; cependant on y distingue plus particulièrement, dans les endroits bas et humides, la Fétuque élevée (*Festuca elatior* L.) et le Dactyle pelotonné (*Dactylis glomerata* L.) et sa variété *hispanica* D.C. ; sur les terriers qui sont au sud, le Gymnostôme tronqué (*Gymnostomum truncatulum* Hoffm.), plusieurs espèces de Bry (*Bryum*), d'Hypnes (*Hypnum*), et la Marchantie polymorphe (*Marchantia polymorpha* L.) ; sur les rochers, le Polypode commun (*Polypodium vulgare* L.) et la Jungermane tamarix (*Jungermannia Tamarici* L.).

Troisième excursion. — Partons pour la Blanche, et allons visiter les domaines de cette ancienne abbaye.

Le bois nous offre quelques arbrisseaux que nous n'avons pas encore vus, le Cornouiller sanguin (*Cornus mas.* L.), dont les fruits ronds et noirâtres, ordinairement abandonnés aux oiseaux, sont, dans certains pays, recueillis pour en extraire une huile bonne à brûler; le Fusain commun (*Evonymus europœus* L.), aux rameaux quadrangulaires et dont la capsule, d'un pourpre éclatant, imite un bonnet de prêtre; le Nerprun alaterne (*Rhamnus Alaternus* L.), aux feuilles lisses et toujours vertes; le Troëne commun (*Ligustrum vulgare* L.) (1), le Daphné lauréole (*Daphne Laureola* L.) et le Daphné thymélée (*Daphne Gnidium* L.), vulg. *Garou,* charmant sous-arbrisseau qui n'existe pas dans les environs de Nantes, et dont l'écorce, comme celle de la plupart des thymélées, appliquée sur la peau, y produit l'effet d'un vésicatoire. Voici en abondance le Ciste à feuilles de sauge (*Cistus salvifolius* L.); l'aspect agréable de ses fleurs blanches fait regretter la brièveté de leur existence.

Parmi les plantes à tiges herbacées, celles qui embellissent davantage ces lieux sont, sans contredit, la Véronique petit-chêne (*Veronica Chamœdris* L.) et le Géranium herbe à Robert (*Geranium robertianum* L.); les grappes de fleurs bleues de l'une, quelquefois réunies aux tiges et aux fleurs rouges de l'autre, forment des bouquets du plus vif éclat.

Ici croissent presque partout l'Euphraise dentée (*Euphrasia Odontites* L.), à la tige rameuse, aux feuilles sessiles et aux fleurs purpurines; la Benoite commune (*Geum urbanum* L.), aux feuilles radicales ailées et aux fleurs jaunes; la Caucalide anthrisque (*Torilis Anthriscus* Gmel.), l'Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloïdes* L.),

(1) Vulgairement *Duret,* à cause de la dureté de son bois. V.-G.-M.

la Garance des teinturiers (*Rubia tinctoria* L.), dont les feuilles, en verticille de quatre à six et bordées d'aspérités épineuses, rougissent le lait des vaches, les os des animaux qui les mangent, et dont la racine est d'un usage étendu dans la teinture des laines; là se montre le Thym népéta (*Calamintha officinalis* Mœnch.), paré de ses fleurs pourpres, aux anthères violettes; plus loin, l'Ers velu (*Ervum hirsutum* L.), le Gaillet mollugine (*Galium Mollugo* L.), entrelacent parmi les broussailles leurs tiges faibles et lisses.

Dans quelques parties humides, la Germandrée scordium (*Teucrium Scordium* L.), aux feuilles molles d'un vert blanchâtre et aux fleurs d'un pourpre pâle, exhale son odeur forte et alliacée.

Le sol de l'extrémité ouest du bois étant le même que celui des dunes, ne nous étonnons pas d'y retrouver beaucoup de plantes qui aiment les sables, et particulièrement notre Cynoglosse à feuilles de lin (*Omphalodes littoralis* Mut.), l'Ail à tête ronde (*Allium sphærocephalum* L.), etc.

Rapprochons-nous de la maison, nous verrons dans la grande avenue, sur le bord des chemins ou des prés, le Vélar de Sainte-Barbe (*Barbarea vulgaris* R. Br.), dont les feuilles inférieures sont en lyre et les fleurs d'un beau jaune; l'Ornithogale ombellé (*Ornithogalum umbellatum* L.), liliacée, dont les fleurs ne s'ouvrent que par un temps serein et lorsque le soleil est déjà élevé sur l'horizon; le Géranium des prés (1), aux tiges velues; le Tabouret des

(1) Ne peut être le *Geranium pratense* L. étranger à la région. La plante indiquée par F. Piet ne serait-elle pas plutôt le *G. sanguineum* L. que l'on rencontre sur divers points des côtes de Bretagne? Nous n'avons pas ouï-dire que cette plante ait été retrouvée à Noirmoutier. V.-G.-M.

campagnes (*Lepidium Smithii* Hook), aux feuilles duvetées et aux fleurs blanches : près des murs, la Conyse rude (*Conyza squarrosa* L.), dont les fleurs jaunâtres sont disposées en corymbe terminal ; l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris* L.), vulg. l'*herbe de Saint-Jean,* plante très salutaire pour les femmes ; l'Aneth fenouil (*Anethum Fœniculum* L.), aux feuilles divisées en folioles capillaires ; la Julienne alliaire (*Hesperis Alliaria* Lam.), aux feuilles cordiformes et aux fleurs blanches, autrefois recherchée des gens du peuple, qui la mangeaient en salade ou écrasée sur le pain avec du beurre ; la Bryone dioïque (*Bryonia dioïca* L.), aux tiges grimpantes, aux fleurs blanchâtres en bouquets axillaires, auxquels succèdent des baies rouges de la grosseur d'un pois, et dont la racine énorme, préparée comme celle du manioc, peut donner un pain ou galette semblable à la cassave ; la Cynoglosse officinale (*Cynoglossum officinale* L.), dont la tige épaisse se termine par une panicule d'épis de petites fleurs d'un bleu violet que remplacent des graines hérissées d'aspérités : mangée comme plante potagère, la Cynoglosse a causé la stupeur et la mort.

Dans les cours et dans le verger, voici la Passerage à larges feuilles (*Lepidium latifolium* L.), dont la tige se ramifie au sommet en une panicule de nombreuses fleurs blanches, plante très âcre et très échauffante, mangée dans quelques pays avec la viande, pour exciter l'appétit et fortifier l'estomac ; la Vergerette du Canada (*Erigeron canadense* L.), aux feuilles linéaires, aux fleurs d'un jaune pâle, qui, lorsqu'on les mâche, causent une sensation analogue à celle de la menthe poivrée, mais plus piquante et laissant un retour de fraîcheur comme l'éther.

Les fentes du mur au nord du grand jardin sont en partie remplies par l'Oxalide cornue (*Oxalis cornicu-*

*lata* L.), aux feuilles ternées et aux fleurs jaunes, plante acide qui a quelques-unes des propriétés de l'espèce d'oxalide dont on retire le sel d'oseille.

Dans le bosquet et sur le bord de la mer, au nord de la maison, quel botaniste ne serait agréablement surpris à la vue de l'Amaryllis jaune (*Amaryllis lutea* L.) (1), dont les feuilles planes et d'un vert foncé contrastent si bien avec les fleurs en cloches d'or? Cette belle liliacée est extrêmement rare en France, puisque de Candolle, d'après Bonamy, ne l'a indiquée qu'à Noirmoutier, où nous voyons avec plaisir qu'elle se multiplie.

Allons jusqu'à l'étang appelé le *Vivier*, nous y trouverons plusieurs espèces de Souchet, entre autres le Souchet jaunâtre (*Cyperus flavescens* L.) et le S. long (*Cyperus longus* L.), l'Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora* L.), aux fleurs d'un pourpre presque violet; l'Iris faux açore (*Iris pseudo acorus* L.), bien caractérisé par sa fleur d'un jaune égal dans toutes ses parties; le Sedum reprise ou Orpin télephe (*Sedum Fabaria* Koch.), aux feuilles épaisses succulentes et vulnéraires; l'Helminthie vipérine (*Helminthia echioïdes* Gœrt.), haute de cinquante à soixante centimètres et hérissée de poils durs et piquants; l'Inule dysentérique (*Inula dysenterica* L.), le Myosotis vivace (*Myosotis palustris* L.), aux jolies fleurs d'un bleu céleste, à gorge jaune d'or, nommée vulg. *Plus-je-te-vois-plus-je-t'aime;* le Gaillet fangeux (*Galium uliginosum* L.), le

(1) Cette plante se retrouve pareillement subspontanée sur le terrier d'une vigne, proche l'église de la Guérinière. Elle aura été naturalisée dans l'île par les moines de la Blanche, qui comptèrent dans leurs rangs don Carville (ou de Carville), dont Bonamy fait le plus grand éloge comme naturaliste. Don Carville avait herborisé sur divers autres points de la France, en particulier en Normandie, aux environs de Caen. Ce fut pendant qu'il était prieur de l'abbaye de Villeneuve, à deux lieues de Nantes, qu'il se mit en relation avec Bonamy. V.-G.-M.

G. des marais (*Galium palustre* L.); la Guimauve officinale (*Althœa officinalis* L.), aux feuilles douces et cotonneuses, aux fleurs légèrement purpurines, et dont la racine mucilagineuse est d'un si fréquent emploi en médecine ; l'Œnanthe phellandrie (*Œnanthe Phellandrium* L.) et l'Œ. fistuleuse (*Œnanthe fistulosa* L.). Une décoction de cette dernière, dans laquelle on fait bouillir des noix, versée dans les taupinières, fait périr les taupes.

Dans les mares d'eau du pré qui est au sud du jardin surnagent des grappes de fleurs jaunes du Sisymbre amphibie (*Nasturtium amphibium* R. Br.). La Massette (*Typha*), vulg. *Quenouille,* y élève ses tiges simples et droites, terminées par d'innombrables fleurs qui forment un cylindre compacte et uni. C'est cette espèce de roseau, dit Bernardin de Saint-Pierre, que les juifs mirent entre les mains de Jésus-Christ lors de sa passion.

Il est ici peu de graminées que nous n'ayons vues ou que nous ne puissions voir ailleurs; cependant l'Avoine molle (*Holcus mollis* L.), le Vulpin (*Alopecurus pratensis* L.) et le Paturin des prés (*Poa pratensis* L.); quelques espèces d'Agrostis (*Agrostis*) y sont fort communs dans les prairies, et le Cynosure à crête (*Cynosurus cristatus* L.) se montre fréquemment dans le bois.

On y rencontre la plupart des mousses qui existent au bois de la Chaise et au Pé-Lavé, mais nous y observerons plus particulièrement sur les troncs humides et ombragés l'Hypne éclatant (*Hypnum splendens* Hedw.), l'H. pur (*H. purum* L.), l'H. hérissé (*H. squarrosum* L.), l'H. triangulaire (*H. triquetrum* L.), l'H. fourgon (*H. rutabulum* L.), l'H. traînant (*H. serpens* L.), la Leskée soyeuse (*Leskea sericea* Hedw.) et la Grimmie sessile (*Grimmia apocarpa* Duby); sur les murs et sur la terre, le Trichostome blanchâtre (*Trichostoma canescens* Hedw.), la

Bartramie vulgaire (*Bartramia pomiformis* Hedw.), le Bry argenté (*Bryum argenteum* Schub.), le B. penché (*B. annotinum* Hedw.), le B. des marais, la Tortule des murs (*Tortula muralis* Hedw.), la T. en alêne (*T. subulata* Hedw.), la T. ongle-d'oiseau (*T. unguiculata* Hedw.), le Dicrane coussinet (*Grimmia pulvinata* Sw.) et l'Eteignoir vulgaire (*Encalypta vulgaris* Hedw.).

Parmi les lichens, nous avons sur les murs de la Blanche, comme aussi à Noirmoutier sur ceux du château et sur quelques arbres, les deux variétés d'Orseille varech (*Rocella fuciformis* D.C. et *R. Phycopsis* Ach.), à tiges allongées, cylindriques, plusieurs fois bifurquées et d'un blanc cendré. Il est étonnant qu'elles aient échappé aux recherches de Bonamy, qui, du moins, s'il les a remarquées, n'en fait pas mention dans son *Prodrome*.

Quatrième excursion. — Les haies, les chemins, les terriers et les fossés d'eau douce nous offrent un certain nombre de plantes qu'on retrouve partout. Il suffira de jeter un coup-d'œil rapide sur les plus communes ; et nous observerons ensuite plus en détail celles qui, par leur rareté, exigent que nous allions les chercher plus au loin.

Les haies se composent presque toutes d'Ormeaux (*Ulmus campestris* L.), de Pruniers épineux (*Prunus spinosa* L.), vulg. Epine noire, de la Ronce arbrisseau (*Rubus fruticosus* L.), du Néflier aubépine (*Cratægus monogyna* Jacq.) et de l'Eglantier (*Rosa canina* L.). La Morelle douce amère (*Solanum Dulcamara* L.) et le Lizeron (*Convolvulus sepium* L.) y entremêlent souvent leurs tiges grimpantes. Les terriers, dans les villages, sont plantés de Peupliers blancs (*Populus alba* L.) et noirs (*P. nigra* L.) et de Tamarix de France (*Tamarix an-*

*glica* Webb.) (1), arbrisseau dont les fruits servent comme les noix de galle à teindre en noir, et dont le bois est employé à faire des petits meubles, des tasses, des gobelets, etc.

Sur les bords des chemins et sur les terriers on rencontre à chaque pas plusieurs espèces de Rumex (*Rumex*) (2), de Mauves (*Malva*) (3), d'Arroches (*Atriplex*) (4), d'Anserine (*Chenopodium*) (5), de Plantain (*Plantago*) (6), de Sedum (*Sedum*) (7), partout on voit le Chardon à petites fleurs (*Carduus tenuifolius* L.), le Cirse lancéolé (*Cirsium lanceolatum* L.), le Seneçon commun (*Senecio vulgaris* L.), le S. jacobée (*S. Jacobæa* L.) (8), l'Achillée mille feuilles (*Achillea Millefolium* L.), variétés blanche et rose ; la Morgeline des oiseaux (*Alsine media*), le Mouron rouge (*Anagallis arvensis* L.), la Molène bouillon blanc (*Verbascum Thapsus* Schr. et *Verb. thapsiforme* Schr.) et la M. noire (*Verb. Blattaria* L. et *Verb. blattarioïdes* Lam.), la Bourrache (*Borago officinalis* L.), la Cigüe commune (*Conium maculatum* L.), la Pariétaire officinale (*Parietaria officinalis* L.), la Bardane à grosses

(1) D'après M. Lloyd, le nom de *Tamarix gallica* doit être réservé à l'espèce méditerranéenne.

(2) *Rumex Acetosella* L., *R. pulcher* L., etc. — Le *R. bucephalophorus* c. à l'île d'Yeu, n'a pas été indiqué à Noirmoutier.

(3) *Malva rotundifolia* L., *M. sylvestris* L., *M. nicæensis* Cas.

(4) *Atriplex angustifolia* Smith, *Atr. latifolia* Wahl., etc.

(5) *Chenopodium murale* L., *Ch. album* L., *Ch. vulvaria*, etc.

(6) *Plantago Coronopus* L., *P. major* L., *P. lanceolata* L. et sa var. *lanuginosa*, *P. maritima* L.

(7) *Sedum acre* L., *S. anglicum* L., etc.

(8) Les *Senecio aquaticus* L. et *S. sylvaticus* L. se trouvent sur les bords de la route de la Grande-Lande au Tambourin. V.-G.-M.

têtes (*Lappa major* Gœrt.?) (1), le Cerfeuil sauvage (*Anthriscus sylvestris* Hoff.), la Mercuriale annuelle (*Mercurialis annua* L.), l'Amarante blette (*Amarantus Blitum* L.) (2), la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare* L.), la Drave printannière (*Draba verna* L.), le Tabouret bourse à pasteur (*Capsella Bursa pastoris* Mœnch.), le Sisymbre officinal ou Velar (*Sisymbrium officinale* Scop.), la Lychnide dioïque (*Lychnis dioïca* L.), la Morelle noire (*Solanum nigrum* L.) (3), le Geranium colombin (*Geranium columbinum* L.), le G. à feuilles rondes (*G. rotundifolium* L.), le G. mollet (*G. molle* L.) et le G. disséqué (*G. dissectum* L.); la Barkausie fétide (*Barkhausia fœtida* Mœnch.), la Thrincie hérissée (*Thrincia hirta* L.), la T. velue (*T. hispida* Pesn.), la Fumeterre officinale (*Fumaria officinalis* L.), la Ballote fétide (*Ballota fœtida* L.), le Marrube commun (*Marrubium vulgare* L.), l'Ortie dioïque (*Urtica dioïca* L.), la Renoncule âcre (*Ranunculus boreanus* Jord.) (4) et la Corne de cerf pinnatifide (*Senebiera pinnatifida* D.C.).

Dans les fossés et sur leurs bords on remarque presque toujours la Renoncule aquatique (*Ranunculus aquaticus* L.), la Lentille d'eau (*Lemna minor* L.) (5), le Fluteau

(1) A retrouver. Le *Lappa minor* D.C. est au contraire très commun sur la route de Barbâtre à la Guérinière.

(2) L'*Amarantus prostratus* Balb. est commun dans toutes les rues de Noirmoutier. Aux pieds de vieux murs, en Banseaux, croit aussi l'Ache odorante (*Apium graveolens* L.) indiquée par F. Piet dans ses errata.

(3) Avec ses variétés à baies noires, jaunâtres ou rouges. La variété *S. miniatum* Bernh se trouve à la sortie du Gois, à la Bassotière.

(4) Le *Ranunculus acris* des auteurs actuels n'est pas la Renoncule âcre de l'Ouest, mais l'ancienne variété *Stevenii* du *R. acris* de Linné; c'est une plante du nord de France.

(5) De plus, les *Lemna polyrrhiza* L., *L. gibba* L. Les deux autres *Lemna* de l'Ouest, *L. trisulca* L., *L. arrhiza* L., n'ont pas été recueillis encore par nous à Noirmoutier. V.-G.-M.

plantain d'eau (*Alisma plantago* L.), le F. renoncule (*A. ranunculoïdes* L.), la Renoncule flammette (*Ranunculus Flammula* L.), plusieurs espèces de Berles (*Sium* L., *Helosciadium* Koch., etc.), la Menthe à feuilles rondes (*Mentha rotundifolia* L.), la M. hérissée (*M. hirsuta* L.), la M. aquatique (*M. aquatica* L.) et la M. pouliot (*M. Pulegium* L.). Dans ces mêmes lieux croît la Verveine officinale (*Verbena officinalis* L.), plante révérée des Gaulois qui en couronnaient leurs prêtresses et s'en servaient pour les enchantements.

Allons à la découverte ; sortons de la rue du Grand-Four et suivons le chemin qui conduit au bois de la Chaise. Dans la haie d'ormeaux qui est à gauche, parmi les hautes tiges du Panais sauvage (*Pastinaca sylvestris* Mil.), voici la Pervenche (*Vinca major* L.), cette jolie plante qu'on ne peut nommer sans donner un souvenir au sensible J.-J. Rousseau ; ses fleurs, dit-on, sont propres à raccommoder les vins gâtés ; plus loin, le Réséda jaune (*Reseda lutea* L.), le Réséda herbe à jaunir (*Reseda luteola* L.), connu sous le nom de *Gaude* et employé pour teindre en jaune ; la Lycopside des champs (*Lycopsis arvensis* L.), vulg. *petite Buglose,* l'Arabette de Thalius (*Arabis thaliana* L.), la jolie Corrigiole des rives (*Corrigiola littoralis* L.), aux petites fleurs blanches, ramassées en bouquets serrés.

Sur les bords du fossé, près le puits d'eau minérale, sont le Cardère sauvage (*Dipsacus sylvestris* L.), le Gouet commun (*Arum vulgare* Lam.), vulg. *pied de veau,* dont on fait dans le Poitou une pâte qui sert à blanchir le linge ; la Scrophulaire noueuse (*Scrophularia nodosa* L.), aux fleurs d'un beau rouge noirâtre, et l'Iris fétide (*Iris fœtidissima* L.), dont les graines, suivant Vitruve, étaient employées à teindre en pourpre.

Continuons l'examen des terriers. Voici l'odorant Chèvrefeuille périclimène (*Lonicera Periclymenum* L.), le Pteris aigle impériale (*Pteris aquilina*), le Genêt à balais (*Sarothamnus scoparius* Koch); puis l'Héliotrope d'Europe (*Heliotropium europeum* L.), appelée aussi l'herbe aux verrues. Nous voyons à côté le Gnaphale d'Allemagne (*Filago germanica* L.), que ses tiges cotonneuses, ses feuilles molles et blanchâtres ont fait nommer vulg. la *Cotonnière ;* le Myosotis annuel (*Myosotis hispida* Schlect.), dont les charmantes petites fleurs d'un bleu céleste forment des épis roulés en queue de scorpion; la Jusquiame noire (*Hyoscyamus niger* L.), poison narcotique très dangereux; la Centaurée chausse-trape (*Centaurea Calcitrapa* L. (vulg. Chardon étoilé), la C. laineuse (*Centrophyllum lanatum* D.C.), aux rameaux épineux, terminés par des fleurs jaunes, et le bel Onoporde acanthe (*Onopordum Acanthium* L.), aux feuilles grandes, épineuses, et couvertes, ainsi que les tiges, d'un duvet blanchâtre. Ses fleurs caillent le lait, et ses graines donnent une huile abondante qui, dit-on, brûle plus lentement qu'aucune autre, et ne se fige qu'à treize degrés au-dessous du terme de congélation.

Dans les fossés qui environnent les Landes et dans la plupart de ceux des Roussières, on trouve le Cresson des fontaines (*Nasturtium officinale* L.), la Callitriche printanière (*Callitriche vernalis* Kutz.), la C. automnale (*Callitriche autumnalis* L.), quatre espèces de Potamots (*Potamogeton*), le Volant d'eau verticillé (*Myriophyllum verticillatum* L.), la Nayade vulgaire (*Naias major* Roth.), la Pesse commune (*Hippuris vulgaris* L.), le Rubanier flottant (*Sparganium natans* L. ?), le Roseau commun (*Phragmites communis* Trin.), le Jonc épars (*Juncus effusus* L.), le J. aggloméré (*J. conglomeratus* L.), le J. articulé (*J. lampo-*

*carpus* Ehrh.), le J. maritime (*J. maritimus* Lam.), le Scirpe jonc (*Scirpus Holoschœnus* L.), et plusieurs espèces de Souchets (*Cyperus*) et de Carex (*Carex*). La Cicutaire aquatique (*Cicuta virosa* L.) a été récemment naturalisée dans ces fossés et ceux de la Blanche par le docteur Lefebvre, à cause de ses propriétés médicinales. La Consoude officinale (*Symphytum officinale* L.), dont les fleurs, disposées en grappe lâche, sont d'un blanc jaunâtre, se trouve aux mêmes lieux.

Dans le chemin qui conduit de la petite Lande à la grande, et de celle-ci au Tambourin, nous avons à observer la Potentille argentine (*Potentilla argentea* L.), aux feuilles soyeuses et argentées en dessous; la P. rampante (*Potentilla reptans* L.), vulg. la *Quinte-feuille,* la Tormentille droite (*Tormentilla erecta* L.), dont le nom trivial est inexact, puisque ses tiges sont souvent courbées; le Trèfle enterreur (*Trifolium subterraneum* L.), le T. fraisier (*T. fragiferum* L.), le T. rampant (*T. repens* L.), et quelques variétés du Lotier (les *Lotus corniculatus* L., *L. angustissimus* L. et *L. hispidus* L.); la Bartsie visqueuse (*Bartsia viscosa* L.), la Pédiculaire des bois (*Pedicularis sylvatica* L.), aux fleurs purpurines et quelquefois blanches; la Brunelle commune (*Prunella vulgaris* L.). La fourchure des deux longues étamines de cette plante a été un sujet d'étonnement et de ravissement pour Jean-Jacques, qui s'en allait demandant si l'on avait vu les cornes de la brunelle, comme La Fontaine demandait si l'on avait lu Habacuc. Voici le Gnaphale uligineux (*Gnaphalium uliginosum* L.), la Sagine sans pétales (*Sagina apetala*), la Néottie d'été (*Spiranthes æstivalis* L.), avec son épi de fleurs en spirale; l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera* Rich.), aux fleurs roses et au label velu, d'un rouge brun, rayé de jaune.

Remarquons dans le fossé, à droite, une de nos plus belles fougères, l'Osmonde royale (*Osmunda regalis* L.); à côté, sur le bord du chemin, la Carline commune (*Carlina vulgaris* L.) qui, du temps de Charlemagne, fut employée contre la peste; plus loin, parmi le gazon, la Centenille naine (*Centunculus minimus* L.), et une iridée assez rare, l'Ixia bulbocode (*Ixia bulbocodium* Mut.) (1) que l'on reconnaît à ses feuilles linéaires, courbées en gouttière et à sa fleur d'un bleu violet, jaune à sa base.

Du Tambourin revenons sur nos pas et prenons le chemin qui traverse le petit bois de la Grande-Lande et conduit à la Claire. Les bords du fossé, à gauche, sont couverts des hautes tiges du bel Eupatoire à feuilles de chanvre (*Eupatorium cannabinum* L.) aux fleurs purpurines, disposées en corymbes terminaux. Parmi les plantes qui se montrent des deux côtés du chemin, il en est que nous n'avons pas encore vues, entre autres : la Vergerette âcre (*Erigeron acre* L.); le Lin purgatif (*Linum catharticum* L.), qui, froissé entre les doigts, répand une odeur nauséabonde; le Carex glauque (*Carex glauca* L.); au bout du bois, le Gremil officinal (*Lithospermum officinale* L.), vulg. l'*herbe aux perles*, à cause de la dureté de l'enveloppe blanche, polie et luisante de ses graines; l'Aristoloche clématite (*Aristolochia Clematitis* L.), aux feuilles cordiformes et aux fleurs d'un jaune

(1) Appelée aussi *Romulea Columnæ* S. et Maur et *Trichonema Bulbocodium* Ker. Elle accompagne dans les îles du Morbihan, où elle abonde, le curieux *Isoëtes*, découvert par l'abbé Delalande, et appelé de son nom par M. Lloyd *Isoëtes Delalandei* Ll., *Flore de l'Ouest*, page 549. Cette dernière plante, qui paraît être la même chose que l'*Isoëtes Hystrix* Dur. mérite d'être recherchée à Noirmoutier. Ses feuilles, toutes radicales, durent depuis les fraîcheurs de l'automne jusqu'en mai; elles portent à la base inférieure de leur gaine des fructifications de deux sortes apparaissant vers la fin d'avril. V.-G.-M.

verdâtre ; le Lycope d'Europe (*Lycopus europeus* L.), aux feuilles largement dentées, et dont le suc précipite le fer en noir, et s'emploie dans la teinture ; la Véronique beccabunga (*Veronica Beccabunga* L.), aux fleurs d'un bleu foncé, disposées en grappe ; le Samole de Valerandus (*Samolus Valerandi* L.), auquel les Gaulois attribuaient de grandes vertus contre les maladies des bestiaux, et qu'ils cueillaient avec les précautions les plus superstitieuses.

Dirigeons-nous vers les débris du petit bois Jean-Nau. A peu de distance et au sud de la campagne Le Febvre, voici en abondance une plante très commune ailleurs qu'ici, et que je n'ai trouvée que dans ce seul endroit de l'île, c'est la Campanule raiponce (*Campanula Rapunculus* L.), dont le radis se mange en salade. Sur la lisière du bois se présentent la Stellaire holostée (*Stellaria holostea* L.), vulg. *Etoile des bois,* et l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia Eupatoria* L.), à l'épi grêle chargé de fleurs jaunes.

Dans le chemin qui conduit de la Frelette au puits d'eau minérale, nous avons sur les terriers le Sureau Yèble (*Sambucus Ebulus* L.), dont, assure-t-on, l'odeur forte chasse les rats des greniers.

En montant à Gaillardin, par le sentier qui est au sud de la vigne du Pé-Lavé, nous rencontrons le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum* L.), appelé chez les anciens l'herbe du démon, parce qu'elle avait, disait-on, la vertu de l'éloigner. Ici, le Silèné de France (*Silene gallica* L.), la Solidage odorante (*Erigeron graveolens* L.); plus loin sur les terriers, la Sherarde des champs (*Sherardia arvensis* L.), et la Crassule rougeâtre (*Crassula rubens* L.).

Dans les lieux aquatiques des environs, plusieurs espèces

de Renouées (*Polygonum*) : la Salicaire commune (*Lythrum Salicaria* L.), la S. à feuilles d'hyssope (*L. Hyssopifolia* L.), l'Epilobe tétragone (*Epilobium tetragonum* L.) et la Digitale pourprée (*Digitalis purpurea* L.) offrent l'aspect agréable de leurs fleurs rouges ou violettes.

Dans les chemins ainsi que sur les terriers de l'Epine, de la Guérinière et de Barbâtre, croissent particulièrement la Fumeterre à petites fleurs (*Fumaria parviflora* L.), la Lampourde glouteron (*Xanthium Stumarium* L.), dont les fruits sont employés à teindre en jaune, le Prismatocarpe, miroir de Venus (*Prismatocarpus hybridus* l'Her.), le Chardon penché (*Carduus nutans* L.), le Lin radiole (*Radiola linoides* Gm.), le Polycarpe quaterné (*Polycarpon tetraphyllum* L.), l'Alysson des campagnes (*Alyssum campestre* L.), le Sisymbre sagesse (*Sisymbrium Sophia* L.), le Pavot hybride (*Papaver hybridum* L.), la Chélidoine éclaire (*Chelidonium majus* L.), la Sauge verveine (*Salvia verbenaca* L.), l'Erodium fausse mauve (*Erodium malacoïdes* Willd.), aux feuilles ovales, en cœur et à tige terminée par une ombelle de sept à huit fleurs violettes. Cette plante, rare dans l'ouest de la France, est commune dans nos villages.

Nous devons trouver près la Maison-Rouge, parmi les pierres de l'ancienne digue, le Scolyme taché (*Scolymus hispanicus* L.) (1), plus abondant au Croisic. Les fossés d'eau douce qui avoisinent cette maison sont remplis des tiges rameuses de la Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus* L.) ; et les sables, entre elle et Barbâtre, sont couverts de l'Armoise champêtre (*Arte-*

(1) Ce n'est pas le *Scolymus maculatus* L., mais bien le *S. hispanicus* L., qui croît à l'endroit indiqué. V.-M.-G.

*misia campestris* L.) (1), aux feuilles multifides et blanchâtres.

Les graminées les plus communes dans les chemins et sur les terriers sont l'Orge queue de souris (*Hordeum murinum* L.), le Brome à grappe (*Bromus racemosus* L.), le B. sécalin (*B. secalinus* L.), l'Agrostis rouge (*Agrostis vulgaris* L.), le Pâturin annuel (*Poa annua* L.), le P. roide (*Festuca rigida* Kunth.), le P. à longs épillets (*Poa megastachya* Kœl.) (2), la Fétuque rouge (*Festuca rubra* L.), quelques Froments (*Triticum* sect. *Agropyrum*), et la Canche caryophyllée (*Aira Caryophyllea* L.) ; dans les fossés et sur leurs bords, le Pâturin flottant (*Glyceria fluitans* R. Br.) (3), le Vulpin géniculé (*Alopecurus geniculatus* L.) et le Polypogon de Montpellier (*Polypogon Monspelliensis* Desf.).

Cinquième excursion. — Nous voyons ici les champs infectés par beaucoup de plantes qui, sous le nom général de mauvaises herbes, sont le fléau des moissons ; de ce nombre voici quelques espèces de Luzernes (*Medicago*), de Gesses (*Lathyrus*), de Vesces (*Vicia*), le Muscari à toupet (*Muscari comosum* Mil.), qui, par la forme et la disposition de ses fleurs, peut mériter l'attention d'un botaniste, mais dont les oignons trop multipliés font

(1) *Artemisia crithmifolia* D.C., curieuse variété de l'*Artemisia campestris*, dont elle diffère totalement pour le port.

(2) Le Pâturin à longs épillets (*Poa megastachya* Kœl.) est appelé par Piet, dans ses lettres à Hectot, *Briza* et *Poa Eragrostris ;* il a été retrouvé à l'Epine par M. F. Plantier, et à la Blanche, par M. Weddell, lors de la session extraordinaire de la Société botanique de France à Noirmoutier.

(3) D'après l'abbé de Lacroix, le *Glyceria fluitans* des fossés de la Tresson serait la forme décrite par Chevalier, sous le nom de *Glyceria notha*.

le désespoir de nos laboureurs; le Trèfle pied-de-lièvre (*Trifolium arvense* L.), la Camomille des champs (*Anthemis arvensis* L.), la C. mixte (*A. mixta* L.), la C. Cotule (*A. Cotula* L.), vulg. *Armaroute,* la Véronique des champs (*Veronica arvensis* L.), la V. rustique (*V. agrestis* L.). Nous y avons encore assez communément, mais par cantons et suivant la nature du sol, la Moutarde noire (*Sinapis nigra* L.), le Radis sauvage (*Raphanus Raphanistrum* L.), vulg. *Ravenelle,* le Tabouret des décombres (*Lepidium ruderale* L.), le Céraiste commun (*Cerastium triviale* L.), le Pavot coquelicot (*Papaver Rhœas* L.), la Centaurée bleuet (*Centaurea Cyanus* L.), la Lycnide nielle (*Lychnis Githago* L.), la Lampsane commune (*Lampsana communis* L.), la Spargoute des champs (*Spergula arvensis* L.), la Valériane mâche ou Boursette (*Valerianella Olitoria* L.) (1), le Jonc des crapauds (*Juncus bufonius* L.), la Renoncule ficaire (*Ficaria ranunculoïdes* Roth.), la Renouée lizeron (*Polygonum Convolvulus* L.), la Linaire élatine (*Linaria Elatine* Mil.), la L. bâtarde (*L. spuria* Mil.), la L. commune (*L. vulgaris* Mil.), le Mufflier auricule (?), la Condrille effilée (*Chondrilla juncea* L.), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), l'Ammi à feuilles larges (*Ammi majus* L.), et sa variété l'Ammi à feuilles glauques (*A. glaucifolium* L.).

Dans les endroits cultivés et sur le bord des champs, voici la Véronique à feuilles de lierre (*Veronica hederæfolia* L.), la Dauphinelle d'Ajax (*Delphinium Ajacis* L.), vulg. *pied-d'alouette,* le Mufflier rubicond (*Antirrhinum Orontium* L.), la Galéopside tétrahit (*Galeopsis Tetrahit* L.), aux fleurs purpurines et quelquefois blanches; le Lamier

(1) On trouve aussi dans nos moissons les *Valerianella carinata* Lois et *V. eriocarpa* Desv., appelées pareillement ici Boursette. V.-G.-M.

amplexicaule (*Lamium amplexicaule* L.), et le L. pourpre (*L. purpureum* L.)

L'Ivraie vivace (*Lolium perenne* L.), l'I. enivrante (*L. temulentum* L.), le Panic verticillé (*Setaria verticillata* L.), le P. pied-de-coq (*Panicum Crus galli* L.), le P. millet (*Setaria viridis* L.), et le Paspale sanguin (*Panicum sanguinale* L.) sont, après les graminées que l'on cultive ici, celles plus abondamment répandues dans les lieux que nous venons de parcourir.

Observons maintenant les plantes particulières à nos marais. Nous les rencontrerons presque toutes dans le petit espace qui sépare la Ville et le Sableau, de l'ouest à l'est. Les branches sont bordées de l'Ansérine ligneuse (*Suæda fruticosa* Forst.), connue ici sous le nom de *sartes ;* de l'A. maritime (*Suæda maritima* Moq.), aux feuilles d'un vert blanchâtre ; de la Bette maritime (*Beta maritima* L.), de l'Inule perce-pierre (*Inula crithmoïdes* L.), aux fleurs jaunes; de l'Aster Tripolium (*Aster Tripolium* L.), aux fleurs dont le disque est jaune et la couronne d'un bleu pâle. Voici la Sabline à fleurs rouges (*Arenaria rubra* Walh.), la Frankènie lisse (*Frankenia lævis* L.) et la F. velue (1), toutes deux aux fleurs axillaires et d'un rouge violet ; plus loin dans les vases sablonneuses, le Statice limonium (*Statice Limonium* L.) et le S. à feuilles de paquerette (*S. Dodartii* Gir.). Sur les chaussées et les digues croissent la Soude vulgaire (*Salsola Soda* L.), la S. épineuse et la S. kali, (toutes deux appartenant au *Salsola Kali* L.). On obtiendrait par l'incinération de ces trois espèces de plantes de la soude, dont la qualité approcherait de celle que, sur les

(1) Le *Frankenia hirsuta* D.C. n'a pas été retrouvé sur les côtes de l'ouest, où il est indiqué par plusieurs anciens botanistes. V.-G.-M.

côtes d'Espagne, on retire du *Barilla,* qui n'est autre que la Soude cultivée. Dans les sables qui sont entre le terrain Jacobsen et le Sableau, rampe la Renouée maritime (*Polygonum maritimum* L.), aux feuilles lancéolées, coriaces et blanchâtres. On voit dans les marais la Salicorne ligneuse (*Salicornia fruticosa* L.), la S. herbacée (*S. herbacea* L.), dont les jeunes rameaux, en Normandie, se mangent en salade; deux variétés d'Armoise maritime (*Artemisia maritima* Willd. et *A. gallica* Willd.), portant ici le nom de *Sanguenite,* et les meilleurs vermifuges qu'on puisse employer. Nous y trouvons encore plusieurs variétés de la Conferve bulleuse, qui, avec la Ruppie maritime (*Ruppia maritima* L.), obstruent les branches; deux graminées, l'Orge maritime (*Hordeum maritimum* L.) et le Pâturin à feuilles étroites (*Glyceria maritima* M. et K.), se montrent sur leurs talus.

Il nous reste à visiter les prés, où nous retrouverons un grand nombre de plantes que nous avons déjà rencontrées ailleurs, surtout des graminées, des trèfles et des luzernes; cependant ceux de la Grande-Lande nous offrent le Mouron délicat (*Anagallis tenella* L.), aux feuilles opposées et arrondies, aux fleurs couleur de chair; la jolie Lychnide fleur de coucou (*Lychnis Flos cuculi* L.); la Chironie maritime (*Erythræa maritima* Pers.), aux fleurs d'un beau jaune; la C. élégante (*E. pulchella* Fries) et ses variétés, vulg. *petite Centaurée,* plante remarquable autant par son fréquent usage en médecine que par la beauté de son port; le Cirse des prés (*Cirsium anglicum* Lobel), la Luzule printanière (*Luzula verna* D.C.), la L. droite (*L. Forsteri* D.C.), le Carex jaune (*Carex Œderi* Ehrh.), le Paturin trivial (*Poa trivialis* L.) et la Decandollie couchée (*Exacum pusillum* D.C.). Nous avons dans ceux des environs du Sableau l'Orchis mâle (*Orchis mascula*

L.), vulg. *Pentecôte,* l'O. bouffon (*O. Morio* L.) et l'O. militaire (?), la Carotte commune (*Daucus Carota* L.), le Scorsonère à feuilles étroites (*Scorzorera humilis* L.), la Crépide verdâtre (*Crepis virens* L.), la Brize fluette (*Briza minor* L.) et la B. moyenne (*B. media* L.), vulg. *amourette.*

A la liste qui précède, nous pourrions ajouter les noms d'un grand nombre d'autres plantes phanérogammes, recueillies depuis F. Piet dans l'île par MM. F. Plantier, Gobert, J. Lloyd, E. Bureau, A. Viaud-Grand-Marais et autres botanistes. De peur d'allonger indéfiniment cet article, nous ne citerons que les plantes suivantes :

*Ranunculus Drouetii* Schultz, dans les réservoirs situés à gauche du chemin qui, de Banseaux, mène au Pé-Lavé (E. Bureau). — *Papaver Argemone* L., terriers sablonneux à l'Epine. — *P. hybridum* L., même lieu. — *Diplotaxis tenuifolia* D.C., le port. — *D. viminea* D.C., sables de Barbâtre. — *Camelina dentata* Pers., Luzai (Gobert). — *Nasturtium officinale* R. Br., forme des fossés profonds. (*N. siifolium* Reich) (V.-G.-M.). — *Silene annulata* Thore, chemin de l'Herbaudière. — *Hypericum linearifolium* Vahl., bois de la Chaise et de la Lande (Lloyd.). *H. pulchrum* L., bois de la Lande. — Deux variétés du *Malva sylvestris* L., l'une, à corolle rose violacé; l'autre, croissant sur les bords de la mer, au fort Saint-Pierre, à fleurs lilas avec pédoncules à poils très courts. — *Lavatera arborea* L., le Pilier. — *Erodium moschatum* L'Her., la Blanche. — *E. maritimum* Smith, à l'Herbaudière et au Pilier (Lloyd). — *Melilotus parviflora* Desf., le Sableau. — *Trifolium Molinerii* Balbis, Luzai. — *T. maritimum* Huds., prés. — *T. repens* L., cc. — *T. resupinatum* L., chemins, pelouses. — *T. glomeratum* L., coteaux arides du bois de la Chaise. — *Pisum elatius* Boreau, non Lloyd, moissons de Barbâtre. (V.-G.-M.) — *Medicago striata* L., fort Saint-Pierre. — *Vicia angustifolia* Roth., moissons au Vieil. — *Scandix Pecten Veneris* L., toutes les moissons. — *Smyrnium Olusatrum* L., chemin de Luzai. — *Æthusa Cynapium* L., aux pieds des murs, la ville, le Vieil. — *Silybum marianum* Gaert., la Blanche. — *Bupleu-*

*rum aristatum* L., dunes de la Claire. — *B. tenuissimum* L., terrains salés en Ribandon. — *Ceratophyllum submersum* L., fossés des Sorbets (V.-G.-M.). — *Tussilago Farfara* L., la Tresson. — *Podospermum laciniatum*, chaussées de la Guérinière. — *Arnoseris pusilla* Gaert., fort Saint-Pierre. — *Crepis bulbosa* L., fort Saint-Pierre et batterie de Trente-Six ou du Tambourin. — *Lycium sinense* L., naturalisé, la ville, le Pé-Lavé. — Variété à fleurs mauves de l'*Echium vulgare* L., fort Saint-Pierre; on ne doit pas la confondre avec l'*E. plantagineum* du fort Larron. — *Orobanche Hederæ* Vauch., batterie de Trente-Six et bois de la Blanche. — *Scrophularia Scorodonia* L., bois de la Chaise, commune le long du chemin des Grottes. — *Euphorbia Esula* L., le Sableau (Gobert). — *E. exigua* L., c. de la ville au bois de la Chaise. — *Iris germanica* L., naturalisée à la Blanche. — *Gladiolus segetum* Gawl., moissons, à gauche du chemin qui de la ville mène au Puits Pignolet (Gobert). — *Carex vulpina*, fossés de la Lande. — *Bromus rigidus* L., bois de la Chaise. — *Glyceria procumbens* Smith, tous les chemins. — *Lepturus incurvatus* R. Br. et sa variété *filiformis*, terrains salés, etc. — L'*Asplenium marinum* L., indiqué par Hubert dans les fentes humides des rochers de Noirmoutier y a été vainement cherché depuis, tandis que M. Lloyd l'a recueilli à l'île d'Yeu.

Terminons cette excursion par un coup-d'œil sur nos Champignons. Nous sommes précisément sur les lieux où ils se montrent presque tous. Voici la Vesse-Loup gigantesque (*Lycoperdon giganteum* Batsch.) et quelques autres espèces de ce genre, la Morille comestible (*Morchella esculenta* Pers.), l'Agaric du chêne (*Dedalæa quercina* Pers.), l'A. safrané (*Agaricus croceus* Bolt.), l'A. comestible (*A. campestris* L.) et l'A. mousseron (*Cantarellus aurantiacus* Fries.), que l'on cueille partout pour la table; l'A. des fumiers (*Coprinus ?*), l'A. orangé (*A. aurantiacus* Fries.), etc.; plusieurs Bolets (*Boletus*), quelques Auriculaires (*Telephora*) et la jolie Pezize scarlatine (*Peziza coccinea* Schœff.); etc.

Si nous voulons examiner les feuilles de nos arbres et

de quelques-unes de nos plantes, nous y reconnaîtrons aussi des *Æcidium*, des *Uredo*, des *Puccinia* et des *Erineum*.

Sixième et dernière excursion. — Les plantes marines ont été dédaignées pendant plusieurs siècles ; cependant elles sont un des anneaux de cette grande chaîne qui lie tous les êtres, et sous ce rapport elles doivent exciter l'intérêt du naturaliste. Parmi elles se trouve tout d'abord une potamée, la Zostère marine (*Zostera marina* L.) connue ici sous le nom de *Liame* et qui forme sur nos côtes vaseuses et dans les étiers des prairies sous-marines. Ses feuilles sont vertes et linéaires. Moins succulentes que celles des varechs, elles sont moins propres à faire de l'engrais ou de la soude. Puis viennent les Algues proprement dites, pour lesquelles la nature a varié à l'infini les formes et les couleurs.

De Candolle nous servira encore de guide pour leurs noms français, et nous désignerons celles qui n'y sont pas décrites par lui à l'aide des noms qui leur ont été donnés par d'autres botanistes.

Commençons par les Ulves. Nous avons quelquefois à la côte de la Guérinière l'Ulve cotonneuse (*Codium tomentosum* Ag.), à la tige arrondie, plusieurs fois bifurquée et de couleur verte.

L'Ulve articulée (*Lomentaria articulata* Lyngb.), à tige rose ou verdâtre, formée d'articulations ovoïdes ou oblongues. Sur les rochers du fort Saint-Pierre.

L'Ulve comprimée (*Enteromorpha compressa* Grev.), espèce d'un beau vert, tubuleuse, d'une consistance foliacée ; elle recouvre les vases et les rochers.

L'Ulve intestinale (*Enteromorpha intestinalis* Grev.), d'un vert clair, dont le tube renferme souvent de l'air et ressemble à l'intestin colon. Sur nos côtes.

L'Ulve ombiliquée (*Porphyra laciniata* Ag.), et l'Ulve laitue (*Ulva Lactuca* L.), ces deux espèces ont des feuilles vertes, membraneuses, qu'en Angleterre on mange en salade. On les trouve attachées aux rochers.

L'Ulve ruban (*Ulva Linza* L.), qui forme des rubans verts et oblongs.

L'Ulve pourpre (*Porphyra vulgaris* Ag.), qui se distingue de l'Ulve laitue et de l'Ulve ruban par sa couleur brune, vineuse ou violette.

L'Ulve tortillée (*Dumontia filiformis* Grev.), d'un brun clair, à tige comprimée, foliacée et linéaire. En avant du fort Larron.

L'Ulve palmée (*Rhodymenia palmata* Grev.), à feuilles membraneuses, rouges, réunies, mais divisées à leur sommet en segments entiers sur les bords.

L'Ulve ciliée (*R. ciliata* Grev.), différente de l'Ulve palmée par ses feuilles qui émettent des deux côtés des dentelures semblables à des cils.

L'Ulve comestible (*Iridæa edulis* Bory.), à feuilles rouges, épaisses et comme cartilagineuses, découpées en segments allongés et obtus.

Ces trois espèces très communes sur nos côtes servent à la nourriture de l'homme, au nord de l'Ecosse et de l'Irlande.

L'Ulve crépue (*Chondrus crispus* Dub., *Fucus crispus* L., *F. ceranioïdes* Gmelin, *F. polymorphus* L[x].). Sa consistance est membraneuse, sa forme très variée, sa couleur brune, vineuse, rouge, verte ou blanche; sa tige est presque cylindrique à sa base et s'évase en une feuille ou plane ou en gouttière, ou ondulée à son extrémité, et plusieurs fois bifurquée. Lamouroux en distingue vingt-sept variétés, qui presque toutes se

trouvent ici apportées par la mer ou adhérentes aux rochers (1).

L'Ulve polypode (*Halyseris polypodioïdes* Ag.), à une ou plusieurs tiges grêles, bordées d'une membrane verdâtre et obtuse à son sommet.

L'Ulve sucrée (*Laminaria saccharina* L.) (2), vulg. le *Baudrier de Neptune*, dont la tige s'évase en une feuille d'un vert foncé, large comme la main, lisse, plane ou ondulée. Lavée à l'eau douce, ensuite desséchée, elle se couvre d'une efflorescence blanche et sucrée.

L'Ulve fougère (*L. Phyllitis* Lx.), qui, plus petite que la précédente, n'en est qu'une variété. Toutes deux sont communes à la côte.

L'Ulve digitée (*L. digitata* Lx.), à tige cylindrique, s'évasant en une feuille plane, d'un vert brun et découpée en lanières.

L'Ulve bulbeuse (*L. bulbosa* Lx.), à tige grande, comprimée, terminée par une feuille large et découpée en segments allongés (rare).

L'Ulve queue de paon (*Padina Pavonia* Lx.). Cette plante a la forme d'un éventail ; sa feuille est marquée de zones transversales. Les rochers.

(1) Ce Varech polymorphe est connu en pharmacie sous le nom de *Fucus* ou de *Carragahen*. Bouilli dans du lait, il sert à faire une tisane pectorale excellente, à la fois mucilagineuse et iodée.

On fait aussi, à l'aide de cette plante, une gelée qui, aromatisée avec du rhum ou des liqueurs, est servie comme blanc-manger.

(2) Diverses Algues, les racines des grandes *Laminaires* surtout, sont de véritables magasins d'iode, qui s'y trouve uni à l'*Inuline*. M. Moride, pharmacien à Nantes et chimiste distingué, a utilisé cette propriété des Varechs d'absorber l'iode pour introduire le métalloïde dans un vin médicamenteux à la dose d'un millième. Sous cette forme, le médicament perd son goût, tout en conservant ses propriétés. V.-G.-M.

Nous en avons bien encore quelques autres espèces, mais je crois qu'elles n'ont pas été déterminées.

Les Varechs les plus communs ici sont : le Varech vésiculeux (*Fucus vesiculosus* L.), dont la feuille est parsemée de vésicules arrondies.

Le Varech dentelé (*Fucus serratus* L.), facile à distinguer par sa feuille dentée en scie. Sur les côtes de la Suède septentrionale, on le saupoudre de farine et on le fait servir de nourriture aux bœufs.

Le Varech à silique (*Halidrys siliquosa* Lyngb.), dont les rameaux se terminent par une gousse allongée et comprimée.

Le Varech à nœuds (*Fucus nodosus* L.), dont les rameaux sont renflés d'espace en espace en une vésicule ovoïde pleine d'air.

Le Varech en gouttière (*F. canaliculatus* L.), aux feuilles étroites, courbées sur elles-mêmes en forme de petit canal. Sur les rochers.

On trouve moins abondamment le Varech spiral (*F. spiralis* D.C.), qui diffère du Varech à vessies en ce qu'il est dépourvu de vésicules, et qu'il a une tendance à se rouler en spirale.

Le Varech écarlate (*Plocamium coccineum* Lyngb.), à tige comprimée et très rameuse.

Le Varech lombric (*Furcellaria lumbricalis* Gmel.), aux rameaux régulièrement dichotomes.

Le Varech courroie (*Himanthalia lorea* Lyngb.), à tige cylindrique et très allongée.

Le Varech déchiré (*Nitophyllum laceratum* Grev.), à feuille d'une consistance fort mince, divisée ou bifurquée, de couleur plus ou moins rouge.

Le Varech pinnatifide (*Laurencia pinnatifida* Lx.), en touffe composée de tiges planes et à ramifications obtuses. Sur les rochers du fort Saint-Pierre.

On rencontre encore sur le rivage, mais le plus souvent après des tempêtes, le Varech à long fruit (*Fucus longifructus* D.C.), dont la feuille étroite se termine par des gousses fructifères et allongées.

Le Varech cornu (*Gelidium corneum* Lx.) dont la feuille d'un brun olivâtre se bifurque et se renfle au sommet en vésicules fructifères.

Le Varech fibreux (*Cystoseira fibrosa* Ag.), à tige cylindrique, divisée en rameaux épars, grêles, comprimés, et s'évasant en vessies ovoïdes.

Le Varech bruyère (*C. ericoïdes* Ag.), à tige noueuse, dont les rameaux grêles, aplatis ou anguleux, ont de petites feuilles sur leurs bords.

Le Varech barbu (*C. barbata* Ag., *C. fœniculacea* Grev.), à rameaux renflés en vésicules rousses, oblongues et terminées par une foliole pointue.

Le Varech à feuilles d'aurone (*C. abrotanifolia* Ag.), à rameaux renflés à leur sommet en vésicules, desquelles sortent des folioles divisées.

Le Varech gousse de raisin (*Lomentaria ovalis* Hook), à ses rameaux sont attachées par de très courts pédicules des vésicules à peu près sphériques.

Le Varech en gazon (*Catenella Opuntia* Grev.), à tige cylindrique, fine comme un cheveu, à petites gousses allongées et en forme de massue.

Le Varech en langue (*Delesseria Hypoglossum* Lx.), à feuille d'un rose vif, obtuses et traversées par une nervure longitudinale.

Le Varech sanguin (*D. sanguinea* Lx.), à feuilles roses, oblongues, traversées par une côte longitudinale qui émet des nervures secondaires.

Le Varech ailé (*D. alata* Lx.), à feuilles roses en groupe, échancrées à leur extrémité en deux lobes arrondis.

Le Varech à aiguillons (*Desmarestia aculeata* Lx.), dont les rameaux linéaires émettent de côté et d'autre de petites dents aiguës très minces.

Le Varech en languette (*Desmarestia ligulata* Lx.), à tige plate, à folioles linéaires, oblongues, bordées de cils ou dentelures pointues.

Le Varech petit arbre (*Bryopsis Arbuscula* Lx.), que ses rameaux disposés autour de sa tige, font ressembler à un petit if taillé en pyramide.

Le Varech à verrues (*Gracilaria confervoïdes* Grev.), dont les rameaux rougeâtres sont dépourvus de feuilles et garnis de tubercules hémisphériques.

Le Varech conferve (*Gracilaria confervoïdes* Grev., sous un autre état), d'un brun vert, à tiges cylindriques, longues et rameuses. Parmi les rochers.

Le Varech plié (*Gymnogongrus plicatus* Kutz.), d'une consistance cornée et cartilagineuse, blanc, jaune ou rouge, à tige grêle et très rameuse.

M. d'Orbigny assure avoir trouvé ce Varech vermifuge sur les rochers du Vieil et du Pilier. Cette petite plante, connue sous le nom de *Mousse de Corse,* est d'une consistance cornée. Ses tiges grêles s'entrelacent et forment des touffes serrées.

Le Varech Dasiphylle (*Laurencia dasyphylla* Lx.), à tige cylindrique, à rameaux filiformes, les plus petits faibles et épars.

Le Varech menu (*L. tenuissima* Lx., *F. tenuissimus* Esper.), à tige filiforme, très rameuse, à rameaux capillaires et alternes.

Le Varech feuillé (*Chondrus crispus* Duby. var., *F. foliifer* Esper.), qui n'est qu'une variété du Varech polymorphe de Lamouroux.

Le Varech palmette (*Rhodymenia Palmetta* Grev., *F.*

*Palmetta* Lam.), à tige filiforme, feuilles rétrécies à la base, rameaux arrondis à leur sommet.

Le Varech à feuilles membraneuses (*Halyseris polypodioïdes* Ag., *F. membranifolius* Lam.), à tige cylindrique, à rameaux dilatés en membranes cunéiformes, ovales ou palmées.

Le Varech amphibie (*Rhodomela scorpioïdes* Ag., *Fucus amphibius* Stackh.), à tige filiforme, rameuse; les plus petits rameaux capillaires et roulés à leur sommet.

J'ai dans ma collection plusieurs échantillons de Varechs recueillis ainsi que les précédents sur les côtes de notre île; mais dont j'ai reçu les noms sans désignation d'auteurs. De ce nombre sont les *Fucus hamulosus, F. rudis, F. corymbiferus, F. sericeus, F. vulpinus*, etc. Dans la crainte qu'ils ne soient que des variétés de ceux que je viens de citer, je laisse à d'autres le soin de les mieux connaître et de les décrire.

Parmi les Ceramiums, nous avons le Ceramium à feuilles de prêle (*Wrangelia multifida* J. Ag.), rouge foncé et à petits rameaux en verticilles serrés.

Le Ceramium écarlate (*Dasya coccinea* Ag.), articulé, à rameaux comprimés et doublement pinnés. Cette jolie espèce est très commune.

Le Ceramium en balai (*Sphacelaria scoparia* Ag.), filaments en touffes serrées, très ramifiés et d'un vert olivâtre.

Le Ceramium soyeux (?), à filaments très rameux, d'un vert pâle et d'un aspect soyeux.

Le Ceramium courbé (*Rhodomela pinastroïdes* Ag.), de couleur noirâtre, à rameaux cylindriques; les dernières ramifications roulées en crosse.

Le Ceramium en pinceau (?), d'un rouge vif, à tige menue, à rameaux portant des petites houppes terminales et latérales.

Le Ceramium allongé (*Callithamnion elongatum* Ag.), de couleur rouge, à tige cylindrique, articulée, et à rameaux allongés et pointus à leur sommet.

Le Ceramium changeant (*Polysiphonia fastigiata* Grev.), noir ou brun, dur, cartilagineux, à tige capillaire et cloisonnée. (Sur le Varech noueux.)

Le Ceramium axillaire (?), à tige cloisonnée; rameaux aigus, bifurqués; tubercules à l'aisselle des dernières ramifications.

Le Ceramium en forceps (*Ceramium ciliatum* Ducl.), dont les dernières ramifications, roulées en dedans, imitent les deux branches d'un forceps.

Le Ceramium lacet (*Chorda Filum* Ag.), filet cylindrique, très long, souvent roulé en spirale, sans ramifications et de couleur verdâtre.

Le Ceramium fil de lin (*Conferva œrea* Dillw.) (1), à filaments, d'un fort beau vert, simples, et formés d'articulations cylindriques. Au Cob.

La Diatome roide (*Diatoma rigidum* Ag.) (2), à filaments courts, tenaces, simples et articulés; ressemblant à une moisissure glauque.

La Diatome en flocons (*Diatoma flocculosum* Ag.), à filaments menus et se présentant sous la forme d'un léger duvet verdâtre.

Je me suis un peu laissé entraîner par mon goût pour la botanique. Cet article est trop long pour une notice et trop court pour une description; quoi qu'il en soit, il facilitera la recherche de nos plantes. Il en est, sans

(1) Le *Conferva Linum* Roth. vient dans les marais salants.

(2) Ces petites Algues microscopiques et les Desmidiées servent dans l'échelle des êtres de trait-d'union entre les végétaux cryptogames et les animaux infusoires. L'étude de ces organismes inférieurs est toute à faire à Noirmoutier.

V.-G.-M.

doute, surtout parmi les Cryptogames, dont je n'ai pas fait mention ; mais ceux qui, après moi, cultiveront cette science agréable, auront la satisfaction de pouvoir les ajouter à celles que j'ai désignées.

**Les pages précédentes ne donnent qu'une faible idée des Algues, alors peu connues, mais qui forment cependant une partie si riche de notre Flore. Nous nous sommes adressé, pour les compléter, à l'auteur des fascicules des *Algues de l'ouest de la France*, M. Lloyd, qui nous a donné la liste suivante. Elle a été rédigée d'après ses propres récoltes dans l'île et celle de notre regretté compatriote et ami L. Impost, qui, chaque année, ne manquait pas de lui faire part de ses découvertes.**

*Halidrys siliquosa* Lyngb.
*Cystoseira ericoïdes* Ag.
— *granulata* Ag.
— *fœniculacea* Grev.
— *fibrosa* Ag.
*Pycnophycus tuberculatus* Kutz.
*Fucus vesiculosus* L.
— *platycarpus* Thuret.
— *nodosus* L.
— *serratus* L.
— *canaliculatus* L.
*Himanthalia lorea* Lyngb.
*Desmarestia ligulata* Lx.
— *aculeata* Lx.
— *viridis* Lx.
*Arthrocladia villosa* Duby.
*Sporochnus pedunculatus* Ag.
*Laminaria digitata* Lx.
— *stenophylla* Harv.
— *saccharina* Lx.
— var. *Phyllitis* Lx.
— *Fascia* Ag.
*Chorda Filum* Lx.
— *lomentaria* Lyngb.
*Cutleria multifida* Grev.
*Haliseris polypodioïdes* Ag.
*Padina pavonia* Lx.
*Taonia atomaria* J. Ag.
*Dictyota dichotoma* Lx.
*Stilophora rhizodes* J. Ag.
— *Lyngbyei* J. Ag.
*Striaria attenuata* Grev.
*Punctaria latifolia* Grev.
*Asperococcus compressus* Griff.
— *Turneri* Hook.
— *echinatus* Grev.
*Litosiphon pusillus* Harv.
*Mesogloia vermicularis* Ag.
— *Griffithsiana* Grev.
— *virescens* Carm.
*Myriocladia chordariæformis* Cn.
*Leathesia marina* Endl.
— *Berkeleyi* Harv.
*Ralfsia verrucosa* Aresch.

*Elachista fucicola* Fries.
— *flaccida* Aresch.
— *stellulata* Griff.
— *scutulata* Duby.
— *velutina* Fries.
— *attenuata* Harv.
*Myrionema strangulans* Grev.
— *Leclancherii* Harv.
— *punctiforme* Harv.
*Streblonema investiens* Thuret.
*Cladostephus verticillatus* Ag.
— *spongiosus* Ag.
*Sphacelaria filicina* Ag.
— *Sertularia* Bon.
— *scoparia* Lyngb.
— *cirrhosa* Ag.
— *radicans* Harv.
— *scoparioïdes* Lyngb.
*Ectocarpus siliculosus* Lyngb.
— *fasciculatus* Harv.
— *Hincksiæ* Harv.
— *tomentosus* Lyngb.
— *firmus* J. Ag.
— *granulosus* Ag.
— *brachiatus* Harv.
— *pseudo-siliculosus* Cn.
*Myriotrichia clavæformis* Harv.
— *filiformis* Harv.
*Rhodomela subfusca* Ag.
*Bostrychia scorpioïdes* Mont.
*Rytiphlœa tinctoria* Ag.
— *pinastroïdes* Ag.
— *complanata* Ag.
— *thuyoïdes* Harv.
— *fruticulosa* Harv.
*Polysiphonia urceolata* Grev.
*Polysiphonia insidiosa* Cn.
— *pulvinata* Spreng.
— *fibrata* Harv.
— *elongata* Grev.
— *fibrillosa* Grev.
— *Brodiei* Grev.
— *variegata* Ag.
— *obscura* J. Ag.
— *nigrescens* Grev.
— *subulifera* Ag.
— *atro-rubescens* Grev.
— *furcellata* Harv.
— *fastigiata* Grev.
— *pennata* J. Ag.
— *byssoïdes* Grev.
*Dasya coccinea* Ag.
— *ocellata* Harv.
— *Arbuscula* Ag.
*Bonnemaisonia asparagoïdes* Ag.
*Laurencia pinnatifida* Lx.
— *cæspitosa* Lx.
— *obtusa* Lx.
— *pyramidalis* Bory.
— *cærulescens* Cn.
— *tenuissima* Grev.
*Chrysymenia clavellosa* J. Ag.
*Lomentaria ovalis* End.
— *kaliformis* Gail.
— *squarrosa* Kutz.
— *articulata* Lyngb.
*Champia parvula* Harv.
*Corallina officinalis* L.
— *squamata* Park.
*Jania rubens* Lx.
— *corniculata* Lx.
*Melobesia lichenoïdes* Borl.

*Melobesia membranacea* Lx.
— *Lenormandi* Aresch.
— *pustulata* Lx.
*Lithothamnion polymorphum* Ar.
*Peyssonnelia Dubyi* Cr.
*Delesseria sanguinea* Lx.
— *sinuosa* Lx.
— *alata* Lx.
— *Hypoglossum* Ag.
— *ruscifolia* Lx.
*Nitophyllum punctatum* Grev.
— *Hilliæ* Grev.
— *Bonnemaisonii* Grev.
— *Gmelini* Grev.
— *laceratum* Grev.
— *versicolor* Harv.
*Plocamium coccineum* Lyngb.
*Rhodymenia bifida* Grev.
— *laciniata* Grev.
— *Palmetta* Grev.
— *ciliata* Grev.
— *jubata* Grev.
— *palmata* Grev.
*Sphærococcus coronopifolius* Ag.
*Gracilaria multipartita* J. Ag.
— *compressa* Grev.
— *confervoïdes* Grev.
*Hypnea purpurascens* Harv.
*Grateloupia filicina* Ag.
— *dichotoma* J. Ag.
*Gelidium corneum* Lx.
— var. *sesquipedale*.
— — *pinnatum*.
— — *clavifer*.
— — *capillaceum*.
— — *latifolium*.
*Gelidium* var. *crinale*.
— — *clavatum*.
*Solieria chordalis* J. Ag.
*Gigartina pistillata* Lx.
— *Teedii* Lx.
— *acicularis* Lx.
— *mamillosa* J. Ag.
*Chondrus norvegicus* Lx.
— *crispus* Lyngb.
*Phyllophora Heredia* Clement.
— *rubens* Grev.
— *membranifolia* J. Ag.
— *palmettoïdes* J. Ag.
*Gymnogongrus Griffithsiæ* Mart.
— *plicatus* Kutz.
*Polyides rotundus* Ag.
*Furcellaria fastigiata* Lx.
*Dumontia filiformis* Grev.
*Halymenia ligulata* Ag.
— *latifolia* Cr.
*Ginnania furcellata* Mont.
*Kallymenia reniformis* J. Ag.
— *Dubyi* Harv.
*Iridea edulis* Bory.
*Catenella Opuntia* Grev.
*Petrocelis cruenta* J. Ag.
*Naccaria Wiggii* End.
*Gloiosiphonia capillaris* Carm.
*Nemaleon multifidum* J. Ag.
— *purpureum* Chauv.
*Dudresnaya coccinea* Bonn.
— *divaricata* J. Ag.
*Crouania attenuata* J. Ag.
*Ptilota elegans* Bon.
*Microcladia glandulosa* Grev.
*Ceramium rubrum* Ag.

*Ceramium diaphanum* Roth.
— *pellucidum* Anglor.
— *gracillimum* Griff.
— *nodosum* Griff.
— *echionotum* J. Ag.
— *acanthonotum* Carm.
— *ciliatum* Ducl.
*Spyridia filamentosa* Harv.
*Griffithsia equisetifolia* Ag.
— *barbata* Ag.
— *corallina* Ag.
— *secundiflora* J. Ag.
— *setacea* Ag.
*Wrangelia multifida* J. Ag.
*Callithamnion Plumula* Lyngb.
— *cruciatum* Ag.
— *Turneri* Ag.
— *Pluma* Ag.
— *tetragonum* Ag.
— *brachiatum* Bon.
— *tetricum* Ag.
— *Hookeri* Ag.
— *roseum* Lyngb.
— *byssoideum* Arn.
— *polyspermum* Ag.
— *Borreri* Ag.
— *thuyoideum* Ag.
— *corymbosum* Ag.
— *spongiosum* Harv.
— *pedicellatum* Ag.
— *Rothii* Lyngb.
— *floridulum* Ag.
— *Daviesii* Lyngb.
— *virgatulum* Harv.
*Codium adhærens* Ag.
— *tomentosum* Stackh.

*Bryopsis hypnoïdes* Lx.
— *plumosa* Ag.
*Porphyra vulgaris* Ag.
— *laciniata* Ag.
— *linearis* Grev.
*Enteromorpha compressa* Grev.
— *intestinalis* Link.
var. *cornucopiæ* Hook.
— *ramulosa* Hook.
— *clathrata* Grev.
*Ulva Lactuca* Grev.
— *latissima* Ag.
— *Linza* L.
*Liagora viscida* Lx.
*Cladophora arcta* Kutz.
— *lætevirens* Kutz.
— *lanosa* Kutz.
— *retroflexa* Bon.
— *pellucida* Kutz.
— *rectangularis* Griff.
— *rupestris* Kutz.
— *crystallina* Kutz.
— *albida* Kutz.
— *Hutchinsiæ* Harv.
*Rhizoclonium riparium* Kutz.
*Conferva ærea* Dill.
— *Linum* Roth.
— *Melagonium* Web.
*Bangia fusco-purpurea* Lyngb.
— *elegans* Chauv.
*Rivularia nitida* Ag.
— *atra* Roth.
— *plicata* Carm.
— *investiens* Cn.
*Calothrix confervicola* Ag.
— *pannosa* Ag.

*Sphærozyga Carmichaelii* Harv.
*Lyngbya majuscula* Harv.
— *ferruginea* Ag.
*Lyngbya Carmichaelii* Harv.
— *youngana* Harv.
*Microcoleus anguiformis* Harv.

## *Zoologie.*

### Animaux sans vertèbres.

Les animaux sans vertèbres sont ceux qui sont dépourvus de colonne vertébrale, qui ont le corps mollasse et éminemment contractile, et qui, manquant de véritable sang, n'ont à la place qu'une sanie blanchâtre. Ce sont les polypes, les radiaires, les vers, les insectes, les arachnides, les crustacés et les mollusques. Ces animaux sont ici très nombreux. Je suivrai, pour les indiquer, la distribution méthodique de M. Lamarck, mais en commençant par ceux dont l'organisation est la moins parfaite (1).

ZOOPHYTES. — Je ne parlerai point de nos polypes amorphes et rotifères, quoique les eaux de la mer en multiplient les genres et les espèces ; la petitesse de ces animaux infusoires en rend la recherche et l'observation trop difficiles (2).

(1) Je dois aux recherches de MM. d'Orbigny et Ed. Richer la connaissance de la majeure partie des animaux invertébrés. F. P.

(2) Nulles recherches n'ont été faites, à notre connaissance, sur les animaux microscopiques de Noirmoutier : *infusoires, rotifères, tardigrades et crustacés inférieurs*. Nos côtes, riches en plantes marines, et l'eau presque dormante des réservoirs des marais salants, promettent cependant une riche moisson d'animaux inférieurs au naturaliste armé d'un bon microscope ; il devra aussi explorer avec soin l'eau douce des fossés et l'eau ferrugineuse de diverses sources.
J. P.

Parmi les polypes coralligènes, à polypier non entièrement pierreux, nous avons des Eponges (*Spongia*) r., des Cellepores (*Cellepora*) c., des Flustres (*Frustra*) c., des Cellaires (*Cellaria*) r., des Sertulaires, entre autres la S. tamarisque (*Sertularia tamarisca* Lam.) c., la S. sapinette (*S. abietina* Lam.) c., la S. naine (*S. pumila* Lam.) r., des Tubulaires (*Tubularia*) r., des Corallines (*Corallina*) c., une espèce d'Antipate (*S. Antipathes* Lam.) r., des Gorgones (*Gorgonia*) r., et l'Isis pesse. Ces polypiers, que les naturalistes ont pris longtemps pour des plantes marines, se trouvent adhérents aux rochers et aux varechs, ou jetés par les flots sur le rivage.

Ceux entièrement pierreux sont : des Tubipores (*Tubipora*) r., des Eschares (*Eschara*) r., des Millépores r., et une espèce de Nullipore (le *Millepora polymorpha* L.) cc., sur les rochers du Pilier.

Parmi les polypes nus, nous avons l'Actinie anémone de mer (*Actinia Anemone* Lam.) c., ainsi nommée parce que ses tentacules en rayons s'épanouissent comme cette fleur; l'Actinie cul de cheval c., la Zoanthe r., qui diffère des Actinies en ce que sa base est fixée sur un tube rampant de même nature qu'elle. Les unes et les autres s'attachent aux rochers par leur partie inférieure.

Les Radiaires. — Les Radiaires, ainsi nommées parce que leurs organes sont disposés en forme de rayons, ont le corps libre, dépourvu de tête et d'yeux, et vivent dans la mer.

Parmi les Radiaires Echinodermes, dont la peau crustacée ou coriace est parsemée d'épines articulées qui se meuvent au gré de l'animal, se trouvent les Oursins : l'O. esculent (*Echinus esculentus* Lam.) r., l'O.

miliaire (*E. miliaris* Lam.) r., l'O. lacuneux (*E. lividus* Lam.) (1) r.; puis le Spatangue vulgaire (*Spatangus arenarius* Lam.) r.; l'Echinoné petit (*Echinoneus minor* Lam.) a. r., l'E. cyclostôme (*E. Cyclostomus* Lam.) r.; une espèce fossile de Clypéastre (*Clypeaster* Lam.) r., qu'on trouve, ainsi que tous les autres fossiles dont je vais faire mention, dans les roches et les pierres calcaires qui environnent une partie de notre île.

Nous voyons souvent des Astéries ou étoiles de mer, ainsi appelées parce que leur corps est divisé en lobes disposés en étoiles : l'A. rouge (*Asterias rubens* Lam.) et ses variétés cc., l'Ophiure épineuse (*Ophiura spinulosa* Lam.) c., et l'Astérie Ophiure de Linné (*Oph. squammata* Lam.) r.

Les Radiaires Echinodermes, au corps allongé, cylindracé et contractile, sont : l'Holoturie pentacte (*Holoturia Pentacta* Lam.) r., et l'H. priape (*Priapulus caudatus* Blainv.) r., que les vagues jettent quelquefois sur le rivage; le Siponcle nu (*Sipunclus nudus* Lam.) qui vit sous les plantes marines et les pierres (2).

Du nombre des Radiaires mollasses, au corps gélatineux et transparent, les flots nous apportent des Méduses, connues sous le nom d'*Orties de mer,* en raison de la singulière propriété qu'elles ont de causer des démangeaisons à la main qui les touche; la M. pélagique (*Medusa*

(1) Tout le monde a pu voir, à l'Exposition nantaise de 1861, les beaux échantillons de gneiss, travaillés par les Oursins et recueillis par M. Cailliaud, qui, le premier, a bien rendu compte du travail de ces zoophytes. Les Oursins se creusent, dans le gneiss et le granite des rochers submergés, des cavités de la grandeur de leur corps. Pour ce travail, ils détruisent grain à grain la roche composée à l'aide de leur forte armature buccale.

(2) Les Priapules et les Siponcles sont actuellement classés parmi les Annélides depuis les travaux de Blainville. J. P.

*pelagica* Lam.) c., la M. à huit bras (*M. Octopus* Lam.) c., le Béroé oval (*Beroe ovatus* Lam.) r., le Rhizostôme de Cuvier (*Rhizostoma Cuvieri* Lam.) r., et la Velelle tentaculée (*Velella tentaculata* Lam.) r. Tous ces animaux, la nuit, sont phosphorescents.

VERS OU ANNÉLIDES. — Les vers sont divisés par M. Lamarck en vers intestins et en vers extérieurs. Les premiers naissent et vivent uniquement dans le corps des animaux, et les seconds dans la terre ou dans les eaux.

Les vers intestins ou *Entozoaires,* qui peuvent intéresser ici les naturalistes, sont ceux qui se trouvent dans les poissons et les oiseaux de mer, tels que la Ligule, le Tentaculaire et autres, recueillis par M. d'Orbigny, dans le foie, sur les parois externes et dans l'intérieur des intestins de quelques animaux (1).

Parmi les vers extérieurs, nous comptons des Planaires et des Sangsues (genres et espèces divers de *Planariées* et d'*Hirudinées*). On en rencontre dans les eaux douces et dans la mer. Les dernières sont parfois adhérentes aux poissons, notamment à la torpille et à la raie ; mais à l'exception de la Sangsue médicinale (*Hirudo officinalis* L.), ces vers ont été trop peu observés ici, pour qu'il soit possible d'en indiquer les espèces.

J'ai souvent vu, en été, dans les mares d'eau douce, le Dragonneau (*Gordius aquaticus* L.), chanté par Delille dans son poëme des *Trois règnes de la nature,* et qui, sous la forme d'un crin rouge, reste longtemps desséché

(1) Il serait très important, surtout depuis les beaux travaux de MM. Küchemeister et de Van Beneden sur les *Entozoaires,* de rechercher avec soin ceux qui se développent sur l'homme, à Noirmoutier. La *Zoologie médicale* du regretté professeur Moquin Tandon (Paris, 1860) offrirait un guide sûr au médecin-naturaliste qui voudrait se livrer à ce genre d'étude. V.-G.-M.

dans la vase, et reprend du mouvement quand on l'humecte.

Nous avons des Nayades, vers qui, bien qu'ovipares, peuvent être, comme les polypes, coupés en plusieurs morceaux, et chaque morceau devenir un animal parfait; des Dentales (1), dont le ver habite une coquille ou petit tuyau solide, légèrement recourbé, testacé, ressemblant à une dent de chien; le D. entale (*Dentalium Entalis* Leach) c. sur le bord de la mer et la même espèce fossile; le D. strié r., au Sableau; des Spirorbes, dont le tuyau est contourné en spirale orbiculaire; la Sp. commune et la Sp. spirille r.; la première recouvre souvent le varech dentelé, et la seconde les corallines, les sertulaires et autres zoophytes; des Serpules, dont le tuyau calcaire serpente sur les rochers ou sur les corps marins auxquels elles s'attachent; la S. nautiloïde et la S. vermiculaire c.; des Amphitrites et des Térébelles contenues dans des tubes membraneux, agglutinant différents corpuscules marins, et dont on voit sur les rochers et sur le rivage des groupes d'une assez grande étendue c.; l'Arénicole, ver de plus d'un décimètre de long, que nos pêcheurs vont chercher dans le sable, à marée basse, pour servir d'appât et prendre du poisson à la ligne.

On trouve encore parmi les Varechs, sur les huîtres et autres coquillages d'une surface raboteuse, des Amphinomes, des Aphrodites : l'Aph. ponctuée, l'A. armadille, l'A. hérissée, le plus brillant des vers qui vivent dans la mer. Au soleil, l'or, l'azur et le violet brillent de tout leur éclat sur les poils dont il est couvert.

Les Néréides sont abondantes, entre autres la N. pélas-

(1) Placés, depuis le beau travail de M. Lacaze Duthiers, dans l'embranchement des Mollusques. V.-G.-M.

gienne, servant d'appât pour le poisson; la N. bleue, la N. verte, la N. phosphorique. M. d'Orbigny conserve dans l'esprit de vin la N. cuivrée de Bosc, qu'il assure avoir trouvée ici sur la plage, entre le fort Saint-Pierre et le fort Sableau. Ces vers placent leurs fourreaux dans les interstices des pierres et dans les inégalités des coquilles (1).

Les Insectes. — Me voici parvenu à cette classe des animaux invertébrés la plus nombreuse et la plus intéressante, à cette classe qui forme à elle seule une science et qui est aujourd'hui l'objet de l'étude ou de l'amusement de beaucoup de personnes.

Dans la liste des insectes de Noirmoutier, je suivrai en général l'ordre méthodique de M. Lamarck, et pour la nomenclature française des genres et des espèces, la *Faune parisienne de* M. Walcknaer, qui m'a servi pour cette étude.

Les *Aptères,* ou insectes sans ailes, nous présentent le genre Puce et l'espèce Puce irritante (*Pulex irritans* L.) (2).

Puis les Podures (3) : la Podure marquée (*Podura signata* Fabr., *Smynthurus signatus* Latr.), dans les lieux humides ; la P. aquatique

(1) Les Zoophytes et les Annélides étaient fort incomplètement connus à l'époque où écrivaient F. Piet et Ed. Richer. Cette partie de l'histoire naturelle exige donc à Noirmoutier de nouvelles recherches, en rapport avec la moderne.

(2) Des travaux récents ont démontré que la puce de l'homme et celles des divers animaux ne sont point identiques. Ainsi, d'après Dugès, les puces de l'homme, du chien, de la souris et de la chauve-souris, seraient autant d'espèces séparées offrant au microscope de curieuses différences de structure.

(3) Cet article, quoique imprimé en petits caractères, est de F. Piet. L'auteur, à l'exemple de Lamarck, avait classé parmi les Arachnides les *Thysanoures* (Podures et Lépismes) et les *Parasites* (Poux et Ricins) qui ne peuvent être séparés des insectes. V.-G.-M.

(*Podura aquatica* Latr.), sur la surface des eaux stagnantes, où elle paraît comme une poussière noire ; la P. verte (*Podura viridis* Fabr., *Smynthurus viridis* Latr.) ; la P. plombée (*P. plumbea* Latr.), sur les plantes ; la P. velue (*P villosa* Latr.), sous les pierres. Les Podures sont ovipares, et, en sortant de l'œuf, elles ont la forme qu'elles conserveront toute leur vie. Elles sont pourvues d'une espèce de queue fourchue, dont elles font usage comme d'un ressort pour sauter et échapper à la main qui les poursuit. Excepté la Podure plombée, qui est solitaire, elles aiment à vivre en société.

Près des Podures se placent les Lépismes : la L. saccharine (*Lepisma saccharina* Latr.), originaire d'Amérique et vulgairement appelée *Lingère*. Elle a l'aspect et l'agilité d'un petit poisson argenté et luisant. On la trouve dans le sucre, parmi les habits et le linge. Elle fait le désespoir des collectionneurs d'histoire naturelle. Citons encore la L. polypode (*L. Polypoda* L., *Machilis Polypoda* Latr.). Les Lépismes sont très vives, et se font remarquer par une queue composée de trois soies allongées.

Aux Aptères se rattachent pareillement les *Parasites*, c'est-à-dire les Poux (*Pediculus* L.) et les Ricins (*Ricinus* Latr.). Ils sont assez connus pour que je puisse me dispenser de les indiquer. Les Ricins vivent tous sur les oiseaux, la poule, la perdrix, etc.

Les *Diptères* (1), ou insectes à deux ailes, ont la bouche disposée en suçoir. Ce suçoir ressemble soit à une trompe, soit à un tuyau terminé à son extrémité par une espèce de lèvre. Chacune de leurs ailes est accompagnée d'un petit filet qu'on appelle balancier.

De ce nombre sont ici le Stratiome caméléon (*Stratiomys Chamæleon* Latr.), dont la larve, très commune dans nos marais salants, n'y est connue que sous le nom de ver saunier; le Sique harnaché (*Ephippium thoracinum* Latr.?), au corcelet d'un beau rouge, trouvé par M. Ed. Richer;

(1) Nous devons au docteur Viaud-Grand-Marais la synonymie latine des Diptères. J. P.

l'Anthrax morio (*Anthrax Morio* Latr.) On rencontre ces trois espèces sur les fleurs.

Le Syrphe vide (*Volucella zonaria* Meig.), le S. transparent (*N. pellucens* Latr.), le S. pendant (*Helophilus pendulus* Meig.), le S. némoricole (*Eristalis nemorum* Meig.?), le S. tenace, le S. arqué (*Syrphius arcuatus* Meig.), le S. paresseux (*Xylota ignavis* Meig.), le S. ruficorne (*Eumerus fulvicornis* Meig. ?), le S. du groseiller (*Syrphius ribesii* Meig.), le S. du poirier (*S. prunastri* Meig.), le S. Mellin (*S. Mellinus* Meig.), le S. de la menthe (*Sphærophoria menthastri* Meig.) Sur les excréments, sur les fleurs et dans nos jardins.

Le Dolichope à crochets (*Dolichopus ungulatus* Latr.), la D. rostré; la Mouche méridienne (*Mesembrina meridiana*), la M. vivipare (*Sarcophaga carnaria* Meig.), la M. domestique (*Musa domestica* L.), la M. cæsar (*Lucilia Cæsar* Rob.), la M. cadavérine (*L. cadaverina* Macq.), la M. sauvage (*Echinomyia fera* Dum.), la M. grosse, la M. ronde, la M. pluviale (*Anthomya pluvialis* Meig.), la M. crénelée (*Blephariptera crenata* Macq.), la M. pétronelle (*Colobata Petronella* Meig.), la M. stercoraire, la M. graminicole (*Dorycera graminum* Meig.), la M. vibrante (*Ortalis vibrans* Meig.), la M. du chardon (*Urophora cardui* Macq.), la M. solsticiale (*U. solstitialis* Macq.) et le Sarge cuivre (*Sargus cuprarius* Fab.) Les champs et les maisons.

L'Œstre du bœuf (*Œstrus bovis* L.), l'Œ. du cheval (*Œ. equi* Clark.), l'Œ. hémorrhoïdale (*Œ. hæmorrhoïdalis* L.), l'Hippobosque du cheval (*Hippobosca equina* L.), le Stomoxe piquant (*Conops calcitrans* L.), le Conops vésiculaire (*C. vesicularis* L.) Sur les animaux et dans les pâturages.

Le Myope ferrugineux (*Myopa ferruginea* Latr.) Dans les bois.

L'Empis plumipède (*Empis pennipes* Latr.), le Bombyle grand (*Bombylius major* L.), l'Asile frêlon (*Asilus cabroniformis* L.), l'A. noir, l'A. fourchu, l'A. teuton (*A. germanicus* Meig.), la Rhingie rostrée (*Rhingia rostrata* Macq.), le Taon des bœufs (*Tabanus bovinus* L.), le T. d'automne (*T. autumnalis* Meig.), le T. rustique (*T. rusticus* Meig.), le T. morio (*T. Morio* Macq.). Les Asiles se nourrissent uniquement d'insectes; les Taons sucent le sang des animaux. Sur les fleurs, dans les champs.

Le Rhagion bécasse (*Leptis scolopacea* Meig.). Dans les lieux sablonneux.

Le Némotèle uligineux (*Nemotelus uliginosus* Latr.), le Mullion arqué (*Chrysotoxum arcuatum* Meig.). Sur les fleurs.

Le Cousin commun (*Culex pipiens* L.), et le C. pulicaire (*C. pulicaris* L.) La larve de ces insectes avides de notre sang vit dans les eaux, où on la voit nager avec une vivacité étonnante. Elle change jusqu'à trois fois de peau avant de se transformer en nymphe; les antennes du mâle sont en peigne, et celles de la femelle en panache.

La Tipule pectiniforme (*Ctenophora pectinicornis* Meig.), la T. riveraine (*Pedicia rivosa* Latr.), et la T. safranée (*Pachyrina crocata* Macq.). Plusieurs espèces de Tipules ressemblent aux Cousins, mais aucune n'a leur trompe meurtrière.

L'Hirtée jardinière (*Bibio hortulanus* Latr.) et le Bibion plébéien (*Therera plebeia* Latr.). Ordinairement le mâle des Bibions reste longtemps uni à la femelle, qui souvent l'emporte en l'air. Sur les plantes.

Les Scathopses : le S. noir (*Scathopse nigra* Geoff.) espèce de moucheron, dont la larve vit dans le fumier

et les latrines, et le S. jaune qui loge la sienne dans les feuilles du buis.

Les *Hémiptères* (1), ou insectes à demi élytres, ont tous les ailes croisées sous des élytres molles et demi membraneuses. Leur bouche est un tube corné, divisé en plusieurs articulations, à l'aide duquel ils pompent les liquides végétaux et animaux dont ils se nourrissent.

Citons parmi les pucerons, ceux du sureau (*Aphis sambuci* Latr.), du peuplier noir (*A. populi* Latr.), de la tanaisie, du chêne (*A. roboris* Latr.), et du saule. Les pucerons présentent des singularités bien surprenantes, ils se reproduisent sans s'être accouplés. Il paraît qu'un seul accouplement influe sur un certain nombre de générations; les femelles, pendant un temps de l'année, donnent naissance à des petits ailés ou sans ailes, et pendant un autre elles pondent des œufs destinés à perpétuer l'espèce, qui périt en hiver. Les fourmis sont très friandes d'une liqueur sucrée, que rendent les pucerons par l'extrémité du corps.

La Psylle du figuier (*Psylla ficûs* Latr.), brune en dessus, verdâtre en dessous.

La Sigare striée (*Corisa striata* Latr.), la S. petite (*C. minuta* Latr.), le Naucore cimicoïde (*Nocoris cimicoides* Latr.), la Notonecte glauque ou punaise aquatique (*Notonecta glauca* Latr.), la N. petite (*N. minutissima* Latr.), la Népe cendrée (*Nepa cinerea* Latr.), l'Hydromètre des marais (*Gerris paludum* Latr.) et l'H. des étangs (*Hydrometra stagnorum* Latr.). Les fossés d'eau douce où ils se nourrissent d'autres insectes aquatiques.

(1) Nous devons au docteur E. Bureau, la synonymie latine des Hémiptères, des Lépidoptères, Névroptères et Hyménoptères. J. P.

La Reduve masquée (*Reduvius personatus* Fabr.) ; sa larve hideuse ressemble à une petite araignée et vit de rapine. A cet état, la Reduve, couverte d'une humeur visqueuse, agglutine autour d'elle la poussière, la terre et les balayures; ainsi cachée, elle guette les puces et autres petits insectes passant à sa portée, et dont elle fait sa nourriture. Nos maisons.

Le Gerre vagabond (*Ploiaria vagabunda* Latr.), la Miris herbicole (*Miris pratensis* Latr.), la M. striée (*Miris striata* Latr.), la Corée bordée (*Coreus marginatus* Latr.), la Lygée équestre (*Lygeus equestris* Latr.), la L. de la jusquiame (*L. hyoscyami* Latr.), la L. aptère (*L. apterus* Latr.), la L. leucocéphale, la L. gothique, la Punaise pentatome (*Pentatoma grisea* Latr.), la P. rayée (*P. liturata* Latr.), la P. maure (*Scutellera maura* Latr.), la P. scarabéoïde (*S. scarabeoides* Latr.), la P. hémorrhoïdale (*Pentatoma hemorrhoidalis* Latr.), la P. juniperine (*P. juniperina* Latr.), la P. des baies (*P. baccarum* Latr.), la P. ornée (*P. ornata* Latr.), la P. bicolore (*P. bicolor* Latr.), la P. potagère (*P. oleracea* Latr.), la P. bleue (*P. cœrulea* Latr.), la P. bordée de blanc (*P. albo-marginata* Latr.), la P. triste (*P. tristis* Latr.), la P. pointue (*P, acuminata* Latr.). Sur les plantes et sur les fleurs.

La Punaise de lit (*Cimex lectularia* Latr., *Acanthia lectularia* Fabr.). Dans quelques rares maisons.

Le Delphax crassicorne (*Delphax crassicornis* Fabr.), la Membracis aureillarde ou Lèdre grand diable (*Ledra aurita* Fabr.), la Cercopis sanguinolente (*Cercopis sanguinolenta* Fabr.), et la C. écumeuse (*C. spumaria* Fabr.), dont la larve se couvre d'une écume blanche pour se transformer. Cette dernière espèce est commune ici sur les genêts; les deux autres se trouvent sur les arbres et les plantes.

Les *Lépidoptères*, ou insectes à ailes écailleuses, sont connus de tout le monde sous le nom de papillons de jour ou de nuit. Ils ont quatre ailes membraneuses, recouvertes d'une poussière écailleuse. Leur bouche est armée d'un suçoir imitant une trompe roulée en spirale.

Parmi ces insectes, nous avons le Ptérophore hexadactile (*Pterophorus hexadactylus* Latr.), jolie espèce dont les ailes ont la forme d'un éventail ouvert. Sur le chèvrefeuille.

La Teigne des pelleteries (*Tinea Pellionella* Fabr.), dont la chenille fait de si grands ravages dans les étoffes de laine, la T. du fusain (*Yponomeuta Evonymella* Latr.), la T. de Linné (*Y. Linneella* Latr.), aux ailes dorées, sur les arbres fruitiers. Les teignes sont remarquables par un petit toupet de poils, qui s'avance et s'élève sur le devant de leur tête.

L'Alucite de Réaumur (*Alucita Reaumurella* Latr.), l'A. de Degeer (*A. Degeerella* Latr.), l'Ypsolophe xylostète (*Ypsolopha xylostei* Fabr.), l'Hépiale du houblon (*Hépialus humuli* Latr.), la Pyrale dorsane (*Grapholitha dorsana* Fabr.), et la P. tapicole, la Noctuelle fiancée (*Catocala sponsa* Gn.), la N. mariée (*C. nupta* Gn.), la N. dorée, la N. du bouillon blanc (*Cucullia verbasci* Gn.). Les Noctuelles volent rarement avant le coucher du soleil, et habitent les plantes et les fleurs, ainsi que presque toutes les Teignes, les Alucites, etc.

La Phalène lactée (*Iodis lactearia* Gn.), la Ph. attrayante, la Ph. du sureau (*Urapteryx sambucata* Gn.), la Ph. mouchetée, la Ph. de l'épine (*Rumia cratægata* Gn.), la Ph. marécageuse, etc.; le Bombice petit paon (*Attacus Pavonia minor* Germ.), le B. grand paon (*A. Pavonia major* Germ.), le B. feuilles mortes (*Gastropacha quercifolia* Germ.), le B. vinula (*Cerura vinula* Schrank), le B. lubricipède (*Arctia lubripeda* Latr.), le B. à queue d'or (*A. chrysorrhœa* Latr.), le B.

pourpre (*A. purpurea* Latr.), le B. du plantain (*A. plantaginis* Latr.), le B. maîtresse (*Callimorpha dominula* Latr.), le B. de la vesce, etc. Ce sont de petites espèces de ces deux genres qui viennent la nuit se brûler au feu des lumières. L'expérience a démontré que les mâles seuls se brûlent ainsi, et on a conclu que les femelles sont phosphoriques pour eux. Le mûrier, que l'on cultive ici avec succès, donne à croire qu'on pourrait y élever le Bombice du mûrier (*Sericaria mori* Bdv.), dont la chenille est si connue sous le nom de ver à soie.

La Zygène de la filipendule (*Zygœna filipendulœ* Latr.), le Papillon paon de jour (*Vanessa Io* Latr.), le P. Morio (*V. Antiopa* Latr.), le P. Vulcain (*V. Atalanta* Latr.), le P. grande tortue (*V. polychloros* Latr.), P. petite tortue (*V. urticœ* Latr.), P. Tircis (*Satyrus Œgeria* Latr.), P. Tristan (*S. Hyperanthus* Latr.) (1), P. Procris (*S. Pamphilus* Latr.), P. mæra (*S. mœra* Latr.), P. demi-deuil (*S. Galathœa* Latr.), P. Amaryllis (*Satyrus pilosellœ* Latr.), P. tabac d'Espagne (*Argynnis Paphia* L.), P. nacré (*A. Aglaia* Latr.), P. petit nacré (*A. Lathonia* Latr.), P. collier argenté (*A. Euphrosine* Latr.), P. du chou (*Pieris brassicœ* Latr.), P. de la rave (*P. rapœ* Latr.), P. du navet (*P. napi* Latr.), P. aurore (*P. cardaminis* Latr.), P. souci (*Colias Palœno* Latr.), P. Sibylle (*Nymphalis Sibylla* Latr.), etc.; l'Hespérie Argus (2), l'H. verge d'or (*Polyommatus virgaureœ* Latr. ?) (3).

(1) Ce Satyre habite exclusivement les forêts. Il n'a pu être pris dans l'île qu'au bois de la Blanche ou à celui de la Chaise.

(2) Sous ce nom, F. Piet désigne évidemment un Lycænide, mais il est difficile de savoir lequel.

(3) C'est une espèce du midi de la France; elle n'a jamais été prise dans la Loire-Inférieure, et il n'est pas probable qu'elle se trouve à Noirmoutier. F. Piet désigne sans doute sous ce nom le *Polyommatus Phlœas* Latr., ou le *P. Xanthe* Latr. Ed. Bureau.

Le Smérinthe demi-paon (*Smerinthus ocellata* Latr.), le S. du peuplier (*S. populi* Latr.), le Sphinx tête de mort (*Sphinx Atropos* Bdv.), le S. de la vigne (*S. Elpenor* Latr.) le S. du troëne (*S. ligustri* Latr.), le S. du caille-lait (*S. stellatarum* Latr.). Nous devons avoir aussi le Sphinx de l'Euphorbe (*S. euphorbiæ* Latr.), mais cette jolie espèce ne s'est point offerte encore à nos regards (1).

La Sesie culiciforme (*Sesia culiciformis* Latr.); la S. apiforme (*S. apiformis* Latr.). Celle-ci ressemble à une guêpe, et on la trouve, ainsi que les Phalènes, les Papillons et les Sphinx, dans les jardins et les champs, sur les plantes et sur les fleurs.

**Les Papillons signalés par F. Piet sont bien loin de représenter la Faune des Lépidoptères de Noirmoutier. Nous espérons donner, à la fin de ce volume, une liste supplémentaire des Papillons recueillis, pendant trois jours de chasse, dans l'île, par MM. L. Bourgault-Ducoudray et Ed. Bureau. Citons de suite une très rare petite noctuelle, l'*Anthophila minuta,* prise par ces deux naturalistes, au mois de septembre, entre la Blanche et la mer; elle se montre très commune sur les touffes d'*Helichrysum Stæchas* (ou Immortelle de rivage.)**

Les *Hyménoptères,* ou insectes à ailes membraneuses, ont quatre ailes nues, variées et inégales, une bouche munie de mandibules et d'une petite trompe. Ce sont les plus industrieux et les plus courageux de tous.

Nous avons quelques Nomades et sans doute celles de la jacobée (*Nomada Jacobææ* Latr.) et de la piloselle, plantes très communes ici.

Nous voyons dans l'état sauvage des Abeilles mellifères

(1) Cette espèce se rencontrera, sans aucun doute, à Noirmoutier. Il faudra chercher sa chenille dans les sables maritimes, sur l'*Euphorbia Paralias,* qu'elle semble préférer et sur laquelle on la rencontre fréquemment aux Sables-d'Olonne et dans la Loire-Inférieure. Ed. Bureau.

(*Apis mellifica* L.) (1), et on en a élevées et conservées plusieurs années dans des ruches. Une sécheresse, dit-on, les fit périr. Il est supposable, en effet, que, non-seulement le défaut d'eau courante, mais encore la violence des vents nuisent à ces insectes, qui s'éloignent quelquefois de plus de deux lieues de leurs ruches. Parmi les animaux voisins des mouches à miel, mais qui vivent ordinairement solitaires, je citerai l'Abeille perce-bois ou Xylocope violette (*Xylocopa violacea* Latr., *Apis violacea* Fab.), aux ailes d'un noir violet, qui place son nid dans le bois mort, l'Abeille maçonne ou Mégachile murale (*Megachile muraria* Latr., *Xylocopa muraria* Fab.), qui construit le sien sur la pierre avec un mortier de terre et de sable, enfin la M. maculée et la M. bidentée (*Osmia bicornis* Latr. ?), en juillet et août dans les jardins.

Nous trouvons encore sur les fleurs le Bourdon terrestre (*Bombus terrestris* Latr.), le B. des graviers (*B. muscorum* Fab.) et le B. lapidaire (*B. lapidarius* Lat.); l'Eucère longicorne (*Eucera longicornis* Latr.), l'Andrène albilabre, l'A. changeante, etc.; le Bembex rostré (*Bembex rostrata* Latr.), la Guêpe rétrécie (*Eumenes coarctata* Latr., *Vespa coarctata* Fabr.), qui vit solitaire et dépose ses œufs dans un petit nid sphérique qu'elle construit avec de la terre sur la tige des plantes, et la G. frélon (*Vespa Crabro* L.), dont la piqûre est excessivement douloureuse et qui habite en société les vieux troncs d'arbres dans lesquels elle forme sa république

(1) Personne à Noirmoutier ne possède de rucher un peu considérable; l'île, après les moissons coupées, offre peu de ressource pour l'élevage des abeilles, qui, grâce au blé noir (*Polygonum Fagopyrum* L.), sont une source de bien-être pour le paysan breton. J. P.

vorace. Nous avons encore la G. pariétine (*Vespa parietum* Fabr.) et la G. émarginée, sur les vieux bois et les murailles.

Le Frélon fossoyeur (*Crabro subterraneus* Latr.). Dans les endroits sablonneux.

La Chrysis enflammée (*Chrysis ignita* Latr.), au corselet d'un vert brillant et à l'abdomen d'un rouge doré, et la C. bleue (*C. cyanea* Latr.). Sur les murailles.

Le Sphex sablonneux (*Sphex sabulosa* Latr.), dont la piqûre est douloureuse; la Mutille européenne (*Mutilla europœa* Latr.), bel insecte que l'on trouve sur les fleurs et sous les pierres des lieux élevés du bois de la Chaise; plusieurs espèces de Fourmis, dont les plus communes sont la F. noire (*Formica nigra* Latr.), la F. mineuse (*F. cunicularia* Latr.), la F. pubescente (*F. pubescens* Latr.), la F. échancrée (*Formica emarginata* Latr.), que les sucreries attirent en quantité dans les armoires où on les conserve, etc. On sait qu'une fourmillière est une société nombreuse composée de trois sortes d'individus : de mâles et de femelles ailés qui jouissent des plaisirs d'une vie vagabonde, et de neutres, sans ailes, qui travaillent avec acharnement. Elles passent l'hiver dans l'engourdissement, et ne font, quoi qu'en dise le vulgaire, aucune provision pour cette saison. Les Fourmis contiennent un acide auquel on a donné le nom d'acide formique, qu'elles secrètent dans des glandes placées près de l'anus.

Le Cynips pétiolé (*Cynips quercûs folii* L.), le C. pédonculé (*C. quercûs pedunculi* L.), le C. des rameaux du chêne (*C. quercûs inferus* L.), le C. terminal du chêne, le C. rosacé (*Cynips rosæ*), le C. du saule caprier, etc., tous formant des galles sur les feuilles du chêne, du saule et autres arbres; le Diplolèpe de la rose et le D. du bédéguar (*Eulophus bedeguaris*); les larves de ces deux

espèces vivent dans cette excroissance chevelue et pelotonnée du rosier sauvage, à laquelle elles donnent naissance (1).

L'Ichneumon meurtrier (*Ichneumon sugillatorius* Latr.), l'I. ravisseur (*I. raptorius* Latr.), l'I. voyageur (*I. viator* Latr.), l'I. scutellé, l'I. des pucerons, etc. Les Ichneumons sont, pour les insectes en général, des ennemis redoutables; les femelles déposent leurs œufs dans le corps des chenilles, des araignées; ils y éclosent, et les larves dévorent ces animaux.

Le Sirex taureau (*Urocerus juvencus* Latr.), la Tenthrède du pin (*Tenthredo pini* Fab., *Lophyrus pini* Latr.), la T. de la scrophulaire (*Tenthredo scrophulariæ* Latr.), la T. verte (*T. viridis* Latr.), la T. du sapin (*T. abietis* Latr.), etc. Ce genre, plus encore celui des Ichneumons, renferme, ici comme ailleurs, beaucoup d'espèces; sans doute même notre île, en Hyménoptères, possède plus de genres que je n'en ai indiqués, et il est à peu près certain que les genres Cimbex, Ophion, Chalcis, Pompile, Mellin, Philante, Hylée, Podalirie s'y trouvent; mais la rapidité du vol de tous les Hyménoptères, la difficulté de les saisir, et bien plus, celle de les déterminer, me mettent dans l'impossibilité d'en citer davantage.

Les *Névroptères* ou insectes à ailes nerveuses, ont quatre ailes nues, transparentes, soutenues par un grand nombre de nervures, et une bouche munie de mandibules et de mâchoires.

Les Névroptères sont ici : l'Ephémère vulgaire (*Ephemera*

(1) C'est le Cynips Psenes qui servait chez les anciens, et qui sert encore aujourd'hui, dans le Levant, à la *caprification*. Cette opération consiste à introduire cet insecte dans les figues cultivées; il en hâte la maturité et en augmente la grosseur. F. P.

*vulgata* L.), etc., dont la larve habite dans les eaux, y vit deux ou trois ans, tandis qu'à l'état d'insecte parfait elle existe à peine quelques heures; la Semblide bicaudée (*Perla bicaudata* Latr.); la Frigane striée (*Phryganea striata* Latr.), la F. blanche (*P. nivea* Latr.); les larves des Friganes vivent aussi dans l'eau et se filent un fourreau de soie qu'elles recouvrent de petites coquilles, de feuilles sèches, de brins de joncs, de roseaux et d'autres plantes; pour en boucher les deux ouvertures, elles forment de chaque côté, avec des fils de soie, une petite grille qui laisse un libre passage à l'eau dont elles ont besoin, et qui les met en même temps à l'abri des insectes carnassiers.

L'Hémérobe perle (*Hemerobius Perla* L.), dont l'œil saillant imite par son éclat l'or le plus poli. Ce joli insecte suspend ses œufs par de longs filaments aux feuilles des plantes.

La Panorpe commune (*Panorpa communis* L.) et la Raphidie serpent (*Raphidia ophiopsis* Latr.). Le mâle des Panorpes a l'abdomen terminé en queue de scorpion, et la femelle des Raphidies en une espèce de longue queue, dont il est vraisemblable qu'elle se sert pour percer la substance sur laquelle elle dépose ses œufs. Dans les lieux boisés.

Le Psoque pédiculaire (*Psocus pedicularius* Villers), le P. frappeur (*P. pulsatorius* Latr.), le P. biponctué (*P. bipunctatus* Latr.), etc., les deux premiers dans les maisons, l'autre sur les arbres.

La Libellule quadrimaculée (*Libellula quadrimaculata* L.), la L. jaunâtre (*L. flaveola* L.), la L. cuivrée (*Cordulia ænea* L.), aux ailes jaunes et au corselet d'un vert bronzé; l'Æschne tenaille (*Æschna forcipata* Latr.), au corselet noir; l'Agrion vierge (*Agrion virgo* Latr.), dont le corps est d'une belle couleur dorée, bleue

dans les mâles, verte dans les femelles; l'A. fillette (*Agrion puella* Latr.), alternativement bleue et cendrée, aux ailes avec un point noir. Ces insectes vulgairement appelés *demoiselles,* ont les mêmes mœurs; leurs larves et leurs nymphes vivent dans l'eau et s'y nourrissent d'insectes aquatiques. Les nymphes portent une espèce de masque qu'elles meuvent à volonté, et qui leur sert comme d'un filet pour retenir leur proie et la dévorer. L'insecte parfait plaît par l'élégance de sa forme et la variété de ses couleurs. Il est carnassier et recherche les endroits humides et ombragés.

Nous n'avons point, jusqu'ici, rencontré le Fourmi-lion (*Myrmeleon formicarius* L.), dont la larve est si célèbre par son industrie.

Les *Orthoptères,* ou insectes à ailes droites, ont deux élytres molles, presque membraneuses, recouvrant dans l'état de repos deux ailes droites, plissées longitudinalement comme un éventail. Leur bouche est munie de mandibules et de fortes mâchoires revêtues d'une pièce arquée, nommée *galette.*

De ce nombre est la Mante oratorienne (1), vulgairement nommée *Preque-dieu*, parce que, se tenant presque droite, les deux pattes de devant l'une contre l'autre, les paysans ont cru qu'elle priait Dieu. On la trouve quelquefois sur les arbres fruitiers; mais elle est très rare.

Le Criquet biponctué (*Tetrix bipunctata* Latr.), le C. subulé (*Tetrix subulata* Latr.), etc. Ces insectes sont nombreux au bois de la Chaise.

(1) Ce n'est pas la Mante oratorienne (*Mantis oratoria* L.), qui doit se trouver à Noirmoutier, car cette espèce n'a jamais été rencontrée dans une localité aussi septentrionale; mais la Mante religieuse (*Mantis religiosa* L.), qui habite les clairières des bois de la Vendée et de la Loire-Inférieure. Ed. Bureau.

La Courtillière Taupe-grillon (*Gryllotalpa vulgaris* Latr.), fléau de nos jardins, la Sauterelle verte (*Locusta viridissima* Latr.), la S. verrucivore (*Decticus verrucivorus* Aud., Serv.), aux ailes tachetées de brun ; le Grillon domestique (*Gryllus domesticus* Latr.), qui, la nuit, fait retentir nos maisons de son chant aigu et monotone, le G. stridule, vulgairement *Cri-cri* (*G. campestris* Latr.), le G. bleuâtre (*Œdipoda cœrulans* Aud., Serv.), etc. Ce chant des Sauterelles et des Grillons n'est qu'un bruit que produisent les mâles par le frottement de leurs cuisses postérieures contre leurs élytres. Les Grillons aiment, en général, les lieux sablonneux.

La Blatte des cuisines ou *Cancrelas* (*Kakerlac orientalis* Latr.) (1), et une autre espèce qui a beaucoup de rapport avec la Blatte jaune de Geoffroi et la B. pâle d'Olivier, mais qui en diffère par les mœurs, puisqu'elle vit dans les sables. En août, elle est très abondante sur les dunes, sous les talles de l'hélichryse stæchas.

La Forficule auriculaire (*Forficula auricularia* L.), vulgairement *Perce-oreille,* parce qu'on a prétendu qu'elle se glissait dans l'oreille et y causait de grandes douleurs.

Les *Coléoptères* (2), ou insectes aux ailes à étuis, ont deux ailes membraneuses, cachées et pliées transversalement sous des élytres dures et coriaces. Leur bouche est munie de deux mandibules et de deux mâchoires.

(1) L'espèce nommée par F. Piet Blatte des cuisines, doit être le *Kakerlac orientalis* Latr., dont la femelle a les élytres et les ailes rudimentaires et qui nous est venue de l'Orient. A Nantes, du moins, cette espèce est celle qu'on rencontre dans les maisons, tandis que la Blatte américaine (*Kakerlac americana* Aud.), dont les deux sexes sont ailés, pullule dans les raffineries. Ed. Bureau.

(2) Nous devons à l'obligeance de M. Emmanuel Chiron du Brossay, receveur d'enregistrement à Noirmoutier, les synonymes latins des *Coléoptères*. J. P.

Cet ordre, le plus nombreux comme le plus intéressant, présente ici plusieurs genres assez rares.

Nous avons plus de vingt espèces de Coccinelles, parmi lesquelles sont presque toutes celles que l'on distingue par le nombre des points, des taches ou des pustules que l'on aperçoit sur leurs élytres ; et en outre la Coccinelle noire (*Hyperaspis reppensis* Herbst.), sur les graminées des dunes ; la C. imponctuée (*Coccinella impunctata* Latr.), la C. petite, la C. morio (*C. marginata* Latr.), la C. frontale (*Hyperaspis campestris* Herbst.), la C. quatre verrues (*Exochomus quadripustulatus* L.). Ces insectes, la C. à sept taches (*Coccinella septem punctata* Latr.) surtout, qui est la plus commune, sont connus sous le nom de *bêtes à Dieu*. Leurs larves détruisent une grande quantité de pucerons dont elles se nourrissent.

La Casside verte (*Cassida viridis* Latr.), sur les chardons et les artichauts. Sa larve accumule ses excréments à mesure qu'elle les rend, et s'en fait une espèce de toit qui recouvre son corps et le met à l'abri des impressions trop vives de l'air.

Le Charanson du poirier (*Phyllobius pyri*), le C. argenté (*P. argenteus*), le C. blanc, le C. rayé ; le Rhynchène de la patience (*Cryptorhincus lapathi* Schœn.), le R. tordeur, le R. du cerisier, le R. violet (*Apion violaceum* Kirby ?) le R. des fruits (*Erirhinus vorax* Schœn.), le R. des pommes (*Anthonomus pomorum* Schœn.), le R. du sapin (*Hylobius abietis* L.), le R. germain (*Rynchites germanicus*), le R. des noisettes (*Balaninus nucum* Schœn.), les R. de la scrophulaire (*Cionus scrophulariæ* L.), et du verbascum (*C. verbasci* Fabr.), le R. didyme (*Centrorhincus didymus* Schœn.), le R. viminale, le R. acridule (*Erirhinus acridulus* Schœn.), le R. paraplectique (*Lixus paraplecticus* L.), le R. de l'artichaut (*Rhinobatus carlinæ*

Schœn.), le R. du prunier, le R. péricarpe (*Cryptorhinque* Latr.), le R. de la salicaire (*Iconus scrophulariæ*); la Calandre des grains (*Calandra granaria* Clairv., *Sitophilus granarius* Schœn.). Tous ces animaux sont connus par le tort qu'ils font aux plantes et aux graines, surtout la Calandre dont la larve dévore le blé de nos greniers. Quelques économistes assurent qu'on la chasse par le moyen de la jusquiame, du sureau ou du thlaspi (1).

(1) « Cet insecte, qui fait le désespoir de nos agriculteurs et plus encore celui de nos spéculateurs, vient déposer son œuf sous la pellicule du grain; cet œuf éclot en peu de jours, donne naissance à une larve petite, blanche, molle, composée de neuf anneaux de consistance cornée, munie de fortes mandibules, au moyen desquelles elle agrandit journellement sa demeure, faisant tourner au profit de son accroissement la substance farineuse dont elle se nourrit. Arrivée au terme de sa grandeur, elle se métamorphose en nymphe, et au bout de huit à dix jours, suivant la chaleur de l'atmosphère, elle se transforme en insecte parfait, qui perce l'enveloppe du grain. Lorsque la température est favorable, la ponte, et les diverses métamorphoses, sont tellement rapprochées, que d'après un calcul de Degéer, un seul couple de Calandres, y compris toutes les générations de l'année, peut produire par an 23,600 individus. Pour préserver les greniers de l'envahissement de cet insecte si éminemment destructeur, plusieurs moyens ont été proposés, mais tous, jusqu'à présent, sont restés insuffisants. L'on a remarqué que la ponte des œufs ne pouvait s'effectuer au-dessous d'une température de neuf degrés; il serait donc possible, au moyen d'une ventilation bien entendue et favorisée par le voisinage d'une glacière et qui maintiendrait le thermomètre au-dessous de neuf degrés, de s'opposer au développement des Calandres.

Mais lorsque les grains sont envahis, il est un moyen d'assainissement que l'on peut employer avec quelque succès : les Charançons n'aiment point à être tourmentés, et ils se déplacent facilement; or, d'après cette observation, placez dans une partie du grenier un petit tas de froment d'un mètre au moins de hauteur (car les insectes n'attaquent le blé jamais à la surface, ils commencent leur ravage seulement à dix centimètres de profondeur), remuez deux ou trois fois par jour toutes les autres parties du grenier et vous verrez bientôt tous les Charançons se porter dans le petit tas immobile, alors vous le jetez dans l'eau bouillante et l'on renouvelle l'expérience. On prétend que si l'on désire avoir un succès plus complet, le tas de blé désinfecteur doit être de l'orge au lieu de froment, parce que, dit-on, les Charançons préfèrent l'orge au froment. C'est un essai à faire. » — Cette note est extraite de l'*Histoire et description des Coléoptères de la Loire-Inférieure,* par E. Pradal, 1859. Nous devons de plus à l'obligeance de cet entomologiste le nom de quelques Coléoptères critiques. J. P.

L'Attelabe charançon (*Attelabus curculionoides* L.), l'A. bacchus (*Rhynchites bacchus* L.), d'un beau rouge doré, l'A. flavipède (*Apion flavipes* Schœn.), etc. Ces insectes ont beaucoup de rapport avec les Charançons et les Rhynchènes, et sont comme eux destructeurs des plantes sur lesquelles ils vivent. C'est une espèce de ce genre qui coupe la fleur de nos fraisiers et nous prive tous les ans de leurs fruits.

L'Anthribe latirostre (*Platyrhinus latirostris* L.), l'A. varié (*Brachytarsus varius* Fabr. ?), etc. Sur les fleurs.

La Bruche des pois (*Bruchus pisi* L.), et celle des graines (*B. granarius* Schœn.). Leur larve vit dans l'intérieur des semences et l'insecte parfait sur les fleurs.

Le Bostriche scolyte (*Scolytus destructor* Latr.), et l'Apate capucin (*Apate capucina* L.). Sur le bois mort et sous l'écorce des arbres.

La Clythre quatre points (*Clythra quadripunctata* L.), la C. bleue (*C. cyanea* Latr.), la C. bucéphale (*C. bucephala* Latr.); le Gribouris quadrimaculé (*C. quadrimaculata* Latr.), le G. biponctué (*Cryptocephalus bipunctatus* L.), le G. cordifer (*C. cordiger* Latr.), le G. soyeux (*C. sericeus* L), le G. brillant (*C. nitens* Latr.), etc. On distingue les Clythres des Gribouris par leurs antennes qui sont en scie; au lieu que celles de ces derniers sont filiformes. Les uns et les autres sont ornés de couleur brillante, et vivent sur les feuilles et les fleurs.

L'Hispe noire (*Hispa atra* L.), dont le corps est hérissé d'épines, se trouve communément sur la tige des graminées.

La Criocère du cerisier (*Orsodacne chlorotica* Latr.), la C. exolète, la C. flavipède (*Luperus flavipes* Latr., *Crioceris flavipes* Fabr.), la C. quadripustulée, etc.; l'Hélode de la phellandrie (*Prasocuris phellandrii* L.), l'H.

violet (*P. violacea* Fabr.?); la Leme merdigere (*Crioceris merdigera* L.), aux élytres d'un rouge vif, et dont la larve se couvre de ses excréments, la L. douze points (*C. duodecim punctata* L.), la L. de l'asperge (*C. asparagi* L.), la L. bleue (*Lema cyanella* L.). Ces petits insectes, qui flattent la vue par la variété et l'éclat de leurs couleurs, se rencontrent ordinairement sur les fleurs des jardins et des prairies.

La Galéruque littorale, la G. de la tanaisie (*Adimonia tanaceti* L.), celle du nénuphar (*Galleruca nympheæ* L.), qui se trouve ici sur les plantes aquatiques, celle de l'orme (*G. calmariensis* L.), sur le saule, etc. Les Galéruques ont la démarche très lente. Leur larve est sans doute, comme la plume des canards, revêtue d'une matière grasse; car, tirée de l'eau, elle n'est aucunement mouillée.

L'Eumolpe de la vigne (*Eumolpus vitis* Fabr.), dont sa larve est le plus grand fléau.

La Chrysomèle ténébrion (*Timarcha tenebrio* Fabr.), la C. ligne (*Gonioctena litura* Fabr.), la C. du gramen (*Chrysomela graminis* L.), la C. de la renouée (*Gastrophysa polygoni* L.), la C. cuivrée (*Lina cupræa* Fabr.), la C. cuivrée (*L. Œnea* L.), la C. bordée (*Chrysomela marginalis* Dufts.?), la C. sanguinolente (*C. sanguinolenta* L.), la C. fauve, etc. Nous en avons une espèce particulière à notre île, et très abondante sur nos dunes, c'est la Chrysomèle coriaria (*Timarcha coriaria* Fabr.), jolie espèce d'un noir violet (1).

(1) M. Impost a trouvé à la Blanche, sur les bords de la mer, les élytres sèches de la belle Chrysomèle céréale (*Chrysomela cerealis* Latr.), ce qui ferait d'autant mieux supposer qu'elle existe ici, que nous avons le genêt à balai, arbuste sur lequel elle habite; cependant, comme nous ne l'y avons pas encore vue, il est présumable que celle dont M. Impost a trouvé les élytres, avait été apportée de Pornic sur des fagots de genêts. F. P.

Le Mycétophage quadrimaculé (*Mycetophagus quadripustulatus* L.), l'Hypophlée marron (*Hypophlœus castaneus* Fabr.?), le Lycte canaliculé (*Lyctus canaliculatus* Fabr.), le L. contracté; l'Ips quadripustulée (*Ips quadripustulatus* Fabr.), le Scaphidie agaricin (*Scaphisoma agaricinum* Oliv.?), le Catops soyeux (*Catops sericeus* Panz.). Les insectes qui composent ces genres ont tous à peu près les mêmes mœurs; ils vivent dans les champignons, sous l'écorce des vieux arbres et dans les troncs pourris.

Le Trogossite caraboïde (*Trogosita mauritanica* L.); la Lepture lamed (*Pachyta Lamed* L.), la L. hastée (*Leptura hastata* Fabr.), la L. noire (*Strangalia nigra* L. ?), la L. quatre bandes (*Str. quadrifasciata* L.), la L. soyeuse (*Str. tomentosa* Fabr.), la L. collier (*Pachyta collaris* L. ?). Les Leptures volent avec légèreté et courent fort vite; on les trouve au printemps sur les feuilles de différentes plantes.

La Rhagie inquisitrice (*Rhagium inquisitor* Fabr.), dans les vieux troncs du bois de la Blanche; la Saperde carcharias (*Saperda carcharias* L.), sur les chênes; la S. cylindrique, sur les poiriers et les pruniers; la S. du peuplier (*S. populnea* L.), etc. Les Saperdes font partie du genre *Lamie* de Lat.

La Nécydale verte et la N. rousse, sur les fleurs; le Callide sanguin (*Callidium sanguineum* L.), le C. bélier (*Clytus arietis* L.), le C. arqué (*Cl. arcuatus* L.), le C. usé (*Cl. detritus* L.), le C. plébéien (*Cl. plebejus* Fabr.), le C. marseillais (*Cl. massiliensis* L.); le Capricorne savetier (*Corambix cerdo* L.), le C. héros (*C. Heros* Fabr.), le C. kaehlerien (*Purpuricenus Kœhleri* L.); la Lamie tisserande (*Lamia textor* L.), la L. triste (*Morimus tristis* Fabr. ?), la L. enfumée (*Dorcadion fuliginator* L.). Ces insectes habitent

les troncs d'arbres, et, comme tous les Cérambycins, font entendre un petit bruit en frottant la partie postérieure de leur corselet sur l'écusson.

La Cistèle céramboïde (*Cistela ceramboides* L.), la C. lepturoïde (*Omophlus lepturoides* Fabr.), la C. murine (*Cistela murina* L.?), la C. morio (*Mycetochares morio* Redtenb.?), la C. sulfureuse (*Cteniopus sulfureus* L.). Cette dernière espèce, assez rare ici, a été trouvée à la Blanche sur les ombellifères ; les autres vivent aussi sur les plantes.

La Mordelle thoracique (*Anaspis thoracica* L., *Mordella thoracina* Fabr.), la M. pointue (*Mordella aculeata* Latr.), la M. rayée (*M. fasciata* Fabr.), la M. humérale (*M. humeralis* L.). Les Mordelles sont agiles, volent avec rapidité, et se rencontrent sur les fleurs.

Nous avons jusqu'ici vainement cherché la Donacie, qu'on trouve en abondance dans les environs de Nantes sur des plantes aquatiques communes dans nos fossés d'eau douce.

L'Hélops lanipède (*Helops lanipes* L.), dans les souches du bois de la Chaise et sous les pierres; le Blaps putride, dans les jardins, et le B. glabre (*Crypticus glaber* Fabr.) *Pédine* de Latr., dans les lieux sablonneux. Le plus grand nombre des Blaps est dépourvu d'ailes; ils marchent lentement et répandent une odeur forte et très désagréable.

Le Ténébrion meunier (*Tenebrio molitor* L.), dont la larve, qui vit dans la farine, est connue sous le nom de ver de farine; le T. culinaire (*Uloma culinaris* L.), la Phalérie livide (*Phaleria cadaverina* Fabr.), assez abondante ici dans les dunes de la Linière.

L'Opâtre sablonneux (*Opatrum sabulosum* L.), qu'on voit dans les chemins et sur les terriers sablonneux, et

le Bolitophage crénelé (*Bolitophagus crenatus* Fabr.), qui vit dans les champignons.

Le Pselaphe sanguin (*Bryaxis sanguinea* Fabr.), dans les bouses de vache ; l'Anthique unicorne (*Notoxus monoceros* L.), vulgairement la *Cucule,* ainsi nommé à cause d'une grosse pointe formée par le corselet, et qui, recouvrant la tête de l'insecte dans son milieu, ressemble à une espèce de coqueluchon; l'A. floral (*Anthicus floralis* Fabr.), tous deux sur les fleurs.

Le Notoxe mou (*Opilus mollis* L.), sous l'écorce des arbres.

Le Dasyte bleu (*Dasytes cœruleus* Fabr.), la Lagrie velue (*Lagria hirta* L.). Au printemps, sur les fleurs.

La Cérocome de Schæffer (*Cerocoma Schæfferi* L.), aux Roussières, sur la petite centaurée.

La Lytte vésicatoire (*Lytta vesicatoria* Linn.), connue sous le nom de Cantharide, n'a pas été vue jusqu'ici dans notre île; mais nous avons la Cantharide brune (*Cantharis fusca* L.?), la C. livide (*C. livida* L.), la C. pâle (*C. pallida* Fabr.), la C. fulvicolle (*C. fulvicollis* Fabr.), la C. mélanure, la C. minime, la C. fauve, la C. biguttée (*Malthinus biguttulus* Payk.?). Les larves de ces Cantharides vivent dans la terre humide et sont carnassières ; l'insecte parfait se rencontre sur les plantes.

Le Méloé proscarabé (*Meloe proscarabeus*), qui transsude une liqueur jaunâtre, huileuse et limpide ; commun dans les gazons.

Le Bronte flavipède (*Brontes planatus* L.), le Cucuje aplati, qui tous deux habitent sous l'écorce des vieux arbres.

Le Lampyre lumineux (*Lampyris noctiluca* L.), dont la femelle est vulgairement connue sous le nom de *ver luisant,* parce qu'elle est sans ailes et que son abdomen

est presque toujours phosphorescent. En été, après le coucher du soleil, on voit souvent voltiger des mâles sur les hauteurs du bois de la Chaise.

La Malachie bipustulée (*Malachius bipustulatus* L.), la M. marginale (*M. marginellus* Latr.). Ces insectes ont de chaque côté deux vésicules rouges, qu'ils enflent et désenflent à volonté, et dont on ignore l'usage. Les jardins.

Le Taupin ferrugineux (*Ludius ferrugineus* L.), le T. âtre, le T. soyeux. le T. marqueté (*Corymbites tessellatus* L.), le T. pectinicorne (*C. pectinicornis* L.), le T. croix (*Cryptohypnus crux* Küst. ?), le T. châtain (*Corymbiter castaneus* L.), le T. linéaire (*Campylus linearis* L.), le T. thoracique (*Cardiophorus thoracicus* Fabr.), le T. sanguin (*Elater sanguineus* L.), etc. Les Taupins, lorsqu'ils sont sur le dos, ont la faculté de sauter et de s'élever en l'air, comme par une espèce de ressort formé par le crochet de la poitrine qu'ils laissent échapper avec force du trou de l'abdomen. Les jardins et les champs.

Le Bupreste chrysostigmate (*Chrysobothris chrysostigma* L.), le B. de la ronce (*Coræbus rubi* L.), le B. rubis (*Anthaxia manca* Fabr.). Les Buprestes, en général, brillent des plus vives couleurs, et vivent sur les arbustes, les buissons et les fleurs.

Le Ptilin pectinicorne (*Ptilinus pectinicornis* L.), le P. jaune (*Drilus flavescens* Fabr.). Le premier, à l'état parfait, habite nos maisons, où on le voit marcher lentement sur les vîtres, et le second les jardins, où il vole légèrement de fleurs en fleurs.

La Vrillette marquetée (*Anobium tessellatum* Latr.), la V. châtain (*Dryophilus castaneus* Ill. ?), la V. obstinée (*Anobium pertinax* L.). Ce sont ces insectes qui, dans

les maisons, font entendre un bruit régulier, semblable au mouvement d'une montre, et faussement attribué à une araignée. On les trouve sur les boiseries, dans les ordures. La larve se loge dans les vieux meubles dont elle ronge le bois. Elle le rend ensuite en grains très fins, qui forment cette poussière qu'on aperçoit au-dessous de son trou.

Le Ptine velu (*Hedobia pubescens* Fabr.), le P. longicorne, le P. voleur (*Ptinus fur* L.). Les Ptines diffèrent peu des Vrillettes, et habitent aussi les maisons.

Le Pédère riverain (*Pœderus riparius* Latr.), sur le bord des eaux douces.

L'Oxypore roux (*Oxyporus rufus* L.), dans les bolets.

Le Staphyllin maxillaire (*Creophilus maxillosus* L.), le S. bleu (*Ocypus cyaneus* Latr.), le S. odorant (*O. olens* Müll.), le S. erytroptère (*Staphylinus erytropterus* L.), jolie espèce commune dans les champignons pourris, le S. caraboïde, le S. chrysomelin (*Tachyporus chrysomelinus* L.), le S. rufipède (*Tachinus rufipes* de Géer.). Quand on touche à ces insectes, ils redressent l'extrémité de l'abdomen et lui donnent toutes sortes d'inflexions. On les trouve généralement sous les pierres, dans les fumiers. Il en existe en outre ici une petite espèce que M. Latreille a dit lui être inconnue. Elle habite particulièrement le rivage de la mer, où elle vit en société nombreuse sous les varechs et se nourrit sans doute de débris de corps marins. Elle est en si grande abondance, que je regarde comme inutile de la décrire.

Le Stène junon (*Stenus juno* Fabr.), le S. bigutté (*S. biguttatus* Latr.); le Scolyte bordé (*Omophron limbatum* Latr.); l'Elaphre riverain (*Elaphrus riparius* L.), l'E. aquatique (*Notiophilus aquaticus* L.). Ces insectes ont

à peu près les mêmes mœurs et se trouvent sur les bords sablonneux des eaux douces et dans les lieux humides.

La Cicindèle champêtre (*Cicindela campestris* L.), et la C. hybride (*C. hybrida* L.). Toutes deux habitent les endroits secs et sablonneux; mais la première recherche ceux qui sont ombragés, et l'autre semble préférer les dunes. Leur larve vit dans la terre; elle s'y loge dans des trous cylindriques, et se tient en embuscade à leur ouverture pour attraper les insectes qui passent.

Le Scarite arénaire (*Scarites arenarius* Latr.), le S. thoracique (*Dyschirius thoracicus* Fabr.). Les terrains humides et sablonneux, où ils s'enfoncent dans des trous qu'ils creusent avec leurs pattes antérieures.

Le Brachin pétard (*Brachinus crepitans* L.), qui, lorsqu'il est poursuivi, s'efforce d'effrayer son ennemi, en faisant sortir plusieurs fois de son derrière une fumée bleue qui fait un petit bruit, tel que celui d'un peu de poudre à canon à laquelle on met le feu; le B. sclopète (*B. sclopeta* Fabr.). Sous les pierres des chaussées.

Le Calosome sycophante (*Calosoma sycophanta* L.), et le C. inquisiteur (*C. inquisitor* L.). Ces insectes sont d'une grande beauté; le premier surtout, dont les élytres striées sont d'un vert doré très brillant. On les trouve au bois de la Chaise et sur le Pé-Lavé.

Le Carabe violet, le C. enchaîné (*Carabus catenulatus* Scop.), le C. bleu, le C. jardinier (*C. hortensis* L.), le C. convexe (*C. convexus* Fabr.), le C. galonné, le C. doré (*C. auratus* L.), le C. leucophthalme (*Sphodrus leucophthalmus* L.), le C. noir, le C. ruficorne (*Harpalus ruficornis* Fabr.), le C. casside (*Licinus cassideus* Fabr.), le C. brévicol (*Nebria brevicollis* Fabr.), le C. arénaire (*N. complanata* L., *N. arenaria* Fabr.). Cette dernière espèce, qui, ainsi que la précédente, appartient

au genre Nébrie de Latr., est commune dans nos sables, où elle est aussi abondante que la Chrysomèle coriaria. Ces deux insectes contrastent si singulièrement ensemble que je ne puis m'empêcher d'en faire la remarque. La Nébrie habite le rivage de la mer (1), la Chrysomèle, le sommet des dunes: la première est carnivore, la seconde est herbivore; la Nébrie est très vive et se sert de ses ailes pour accélérer sa course, la Chrysomèle a la démarche fort lente et n'a point d'ailes; la première est presque blanche et a le corps aplati, l'autre est noire et globuleuse. Ces caractères les feront distinguer l'une de l'autre de prime abord par tout entomologiste au début de ses études. La larve de la Nébrie ressemble à celle des autres carabes.

Le Carabe pilicorne (*Loricera pilicornis* Fabr.), le C. vulgaire, le C. six-points, le C. vêtu (*Chlœnius vestitus* Paykull.), le C. tête-bleue, le C. grande-croix (*Panagœus crux major* Latr.), le C. bipustulé (*Badister bipustulatus* Fabr.), le C. germain (*Diachromus germanus* Latr.), le joli Carabe prasin (*Anchomenus prasinus* Thumb.), le C. quadrimaculé (*Dromius quadrimaculatus* Latr.), le C. darsiger (*Harpalus centratus* Latr.), le C. fauve (*H. fulvus* Latr.), ainsi qu'une autre espèce de ce genre, trouvée par M. Ed. Richer dans les Calamagrostis des sables du bord de la mer, et que M. Latreille a dit n'avoir pas vue jusqu'alors. Elle est de couleur carmélite, son corselet est un peu rouge, sa longueur égale huit millimètres, et sa largeur trois millimètres. Les Carabes sont carnassiers et se nourrissent d'autres insectes, de chenilles ou d'animaux morts. Ils

(1) On trouve cette Nébrie, en grande abondance, dans les cabanes de bois servant pour les bains, dans la plage des Souseaux et dans celle du bois de la Chaise. J. P.

répandent une odeur très pénétrante, produite par une matière onctueuse et caustique qui transpire de leur corps. On les trouve ordinairement dans la terre et sous les pierres.

En soulevant à mer basse les pierres qui sont à l'est et au sud-est du Cob, on trouve sur ces pierres un très petit coléoptère qui, en raison des lieux qu'il habite, a excité vivement notre curiosité. Nous avions vainement essayé de le ranger dans un des genres de la famille des Carabiques, à laquelle il se rapporte; il a fallu recourir au *maître,* et l'obligeant M. Latreille a répondu à M. Vaudouer qu'il pensait que cette espèce faisait partie de son genre *Trechus* et se rapprochait beaucoup du *Carabus secalis* Paykull. Je l'ai trop peu observé pour connaître ses mœurs.

Le Cychre rostré (*Cychrus rostratus* Latr.). Sous les pierres et dans les ordures.

Le Dytique marginal (*Dytiscus marginalis* Latr.), le D. ponctué (*D. punctulatus* Fabr.), le D. rœselien (*Cybister Rœselii* Fabr.), le D. strié, le D. cendré (*Hyduticus cinereus* L.), le D. bipustulé (*Agabus bipustulatus* Latr.), le D. imprimé (*Cnemidotus cœsus* Dufts.), le D. crassicorne (*Noterus crassicornis* Fabr.). Leur larve vit dans l'eau; l'insecte parfait est amphibie et sort de l'eau pour voler dans la campagne. Les femelles filent une coque de soie, dans laquelle elles renferment leurs œufs.

L'Hydrophile brun (*Hydrophilus piceus* Latr.), l'un des plus grands de nos coléoptères; l'H. caraboïde (*Hydrous caraboides* Latr.), l'H. scaraboïde, l'H. orbiculaire, l'H. brillant, l'H. gris, l'H. biponctué. Les Hydrophiles, comme les Dytiques, habitent les fossés et les mares d'eau douce, y subissent les mêmes métamorphoses, et s'y nourrissent d'autres insectes, auxquels ils font continuellement la chasse.

Le Pélope d'Hermann (*Pelobius Hermanni* Fabr.) et l'H. sphérique (*Hyphydrus ovatus* Latr.). Au printemps, dans les eaux stagnantes.

Le Gyrin nageur (*Gyrinus natator* Latr.), commun sur les eaux, où il tourne et décrit des cercles avec la plus grande rapidité. Sa larve ressemble beaucoup à une petite Scolopendre.

L'Elophore aquatique (*Elophorus aquaticus* Latr.) et le Parne auriculé (*Parnus auriculatus* Ill.), petits insectes carnassiers qu'on trouve dans les eaux douces, sur les plantes aquatiques.

Le Clairon mutillaire (*Clerus mutillarius* Fabr.), le C. formicaire (*C. formicarius* Latr.); le Trichode apivore (*Trichodes apiarius* Latr.), dont la larve détruit les ruches des abeilles, et le T. alvéaire (*T. alvearius* Fabr.). Sur les fleurs, dans les troncs pourris et sous l'écorce des arbres.

Le Nécrophore inhumeur (*Necrophorus humator* Fabr.) et le N. fossoyeur (*N. vespillo* Latr.). Les Nécrophores creusent des trous en terre où ils enfouissent les petits quadrupèdes morts, et y déposent leurs œufs. On les trouve sur les cadavres en putréfaction, dont ils se nourrissent.

Le Silphe riverain (*Necrodes littoralis* Latr.), le S. thoracique (*Silpha thoracica* Latr.), le S. noir (*S. atrata* Latr.), le S. piémontais, le S. quatre-points (*S. quadripunctata* Latr.). Ces insectes exhalent une liqueur noire et fétide, qu'on croit destinée à hâter la corruption des chairs sur lesquelles ils la répandent, et à préparer la nourriture qui leur convient.

Le Bouclier ferrugineux (*Peltis ferruginea* Latr.). Dans le bois pourri et sous l'écorce des arbres.

La Nitidule bipustulée (*Nitidula bipustulata* Fabr.), la

N. colon (*Omosita colon* Latr.), la N. bronzée (*N. ænea* Latr.), etc. La première se rencontre sur les charognes, la seconde sous l'écorce des vieux arbres, et la troisième sur les fleurs.

Le Byrrhe pilule (*Byrrhus pilula* Latr.), ainsi nommé parce que, dès qu'on le touche, il retire ses antennes et ses pattes, et ressemble alors à une graine hémisphérique; le B. rayé (*B. fasciatus* Fabr. ?). Tous deux habitent les chemins secs et sablonneux, ceux du bois de la Chaise.

L'Anisotome ferrugineux (*Anisotoma ferruginea* Schm.), l'A. huméral (*Liodes humeralis* Fabr.). Sur les arbres, sur les haies et les fleurs.

L'Anthrène brodé ou de la pimprenelle (*Anthrenus pimpinellæ* Fabr.), l'A. de la scrophulaire (*A. scrophulariæ* L.), l'A. amourette. Sur les fleurs.

Le Dermeste du lard (*Dermestes lardarius* L.), le D. pelletier (*Attagenus pellio* L.), le D. trifascié (*A. trifasciatus* Latr.), le D. enfumé (*Byturus fumatus* Fabr. ?), le D. cotonneux (*B. tomentosus* Fabr.), le D. marqueté (*D. tessellatus* Fabr.), le D. resserré (*Throsque* de Latr.), etc. Ces insectes ne sont que trop connus par les ravages que font leurs larves dans les collections d'histoire naturelle et dans les garde-manger. A l'état parfait, on les trouve sur les fleurs.

Le Sphéridie scarabœoïde (*Sphæridium scarabœoides* Latr.), le S. bordé (*S. marginatum* Latr), le S. atome (*Cryptopleurum atomarium* Fabr.), etc. Dans les bouses et les fientes des animaux.

L'Escarbot unicolor (*Hister unicolor* Latr.), l'E. pourpré (*H. purpurascens* Herbst.), l'E. bimaculé (*H. bimaculatus* Latr.), l'E. cuivré. Cette dernière espèce a été trouvée sous les pierres des chaussées, les autres vivent dans le fumier et les bouses.

Le Trox sabuleux (*Trox sabulosus* Latr.) et le T. arénaire (*T. scaber* Latr.). Les lieux sablonneux.

La Cétoine dorée (*Cetonia aurata* Latr.), la C. morio (*C. morio* Fabr.), la C. stictique (*Oxythyrea stictica* Latr.). Sur les fleurs.

La Trichie noble (*Gnorimus nobilis* Latr.) et la T. rayée (*Trichius fasciatus* Latr.). La larve vit dans le bois mort, et l'insecte parfait sur les arbres et les fleurs.

Le Hanneton velu (*Anoxia pilosa* Fabr.), rare dans les environs de Nantes, et qui est ici plus abondant que le H. vulgaire (*Melolontha vulgaris* Fabr.), le H. solstitial (*Anoxia solstitialis* Latr.), deux variétés du H. foulon (*Polyphylla fullo* Latr.); l'une aux élytres à fond noir, l'autre à fond rougeâtre, assez communes à la Fosse sur les tamaris, et au bois de la Chaise sur les pins. Les Hannetons, ainsi que les Cétoines, déposent leurs œufs en terre, et il est remarquable que les larves qui en sortent, connues des jardiniers sous le nom de ver blanc, vivent quatre et cinq années sous cette forme, tandis que l'existence de l'insecte parfait est à peine d'un mois.

Le Géotrupe nasicorne (*Oryctes nasicornis* Latr.), qui, suivant Horus-Appollon, était consacré à Hermès, et qu'il ne faut pas pour cela confondre avec le Scarabé sacré, emblême du soleil. Dans les vieilles souches du bois de la Chaise.

Le Scarabé phalangiste (*Ceratophyus typhœus* Latr.), le S. stercoraire (*Geotrupes stercorarius* Latr.); l'Onitis flavipède (*Oniticellus flavipes* Fabr.); le Bousier lunaire (*Copris lunaris* Fabr.), le B. taureau (*Onthophagus taurus* Latr.), qui, chez les Egyptiens, était consacré à Isis, parce que les anciens prétendaient que cet insecte roulait sa boule pendant vingt-huit jours, nombre égal à ceux du cours de la lune; le B. vache (*O. vacca* Latr.), le B. cénobite (*O. cœnobita* Herbst), le B. nuchicorne (*O. nuchicornis* Latr.), etc.

L'Ateuche hottentot (*Scarabœus laticollis* L.), l'A. shœfferien (*Sisyphus Schœfferi* Latr.), l'A. pillulaire (*Gymnopleurus pilularius* Fabr.), l'A. schreberien (*Onthophagus Schreberi* L.). L'Aphodie fossoyeur (*Teuchestes fossor* Latr.), l'Aph. bimaculé (*Aphodius bimaculatus* Ol.), l'Aph. bedeau (*A. fimetarius* Latr.), l'Aph. barbouillé (*A. inquinatus* Fabr.), l'Aph. merdaire (*A. merdarius* Fabr.). Tous ces insectes que Linné, Dégéer, Ollivier, etc., ont classés sous le nom de scarabés, habitent les bouses et les excréments des animaux. Les Boursiers et les Ateuches forment des boules dans lesquelles ils déposent leurs œufs. Ils les roulent avec leurs pattes postérieures, les enfoncent en terre, où elles servent à la fois de logement et de nourriture aux larves qui sortent de ces œufs.

La Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus* L.), la L. chèvre (*L. capra* Oliv., var. du *L. cervus*), la L. parallélipipède (*Dorcus parallelipipedus*), la L. caraboïde (*Platycerus caraboides* Latr.). Leur larve ronge le bois, s'y construit une coque, s'y change en nymphe et en sort sous la forme d'insecte parfait. Les Lucanes sont communes au bois de la Chaise, où on les voit voler le soir autour des troncs d'arbres.

Les Myriapodes (1). — **Cette classe se compose d'animaux articulés,**

(1) Malgré notre respect pour le texte de l'auteur, nous avons cru devoir ici lui faire subir des modifications pour la plus grande facilité des naturalistes qui voudront continuer ses recherches sur les animaux articulés de l'île. La classe des Arachnides, telle que l'avait établie Lamarck, et telle que l'avait adoptée F. Piet, se trouvait composée d'articulés fort dissemblables. Elle n'a pas prévalu. Nous avons dû rendre aux insectes les Poux, les Podures et les Lépismes, que Linné, Fabricius et I. Geoffroy Saint-Hilaire, avaient déjà classés parmi les insectes aptères; on retrouvera les Cloportes, les Idotées et les Aselles parmi les crustacés, où leur place naturelle avait été indiquée par Bosc. Enfin, nous avons séparé avec tous les auteurs modernes, les Myriapodes des Arachnides; cette dernière classe se trouve donc considérablement réduite. J. P.

désignés vulgairement sous le nom de *mille-pattes* ou *mille-pieds*. Ils sont fort rapprochés des insectes, mais en diffèrent en ce qu'ils ont l'abdomen et le thorax confondus, des pattes très nombreuses (vingt-quatre paires et plus), et pas d'ailes. Ils ont des métamorphoses incomplètes, consistant dans une simple augmentation du nombre de lèurs anneaux, et sont, comme beaucoup des animaux de la classe suivante, munis de crochets venimeux qui causent la mort des petits animaux.

L'Iule terrestre (*Iulus terrestris* L.), et l'I. sabuleux (*I. sabulosus* L.), qui marchent lentement et se replient sur eux-mêmes en cercle ou en spirale. La Scutigère coléoptérée (*Scolopendra coleoptratra* Latr.), et la S. fourchue (*Lithobius forficatus* Latr.), qui courent très vite, muent et changent de peau comme les Cloportes. Les Iules et les Scolopendres évitent le soleil, et se retirent sous les pierres, sous les vieux bois, dans les endroits sombres et humides.

Les Arachnides (1). — M. Latreille est, de tous les naturalistes français, celui qui paraît avoir le mieux connu les Arachnides et les Crustacés.

Nous adopterons donc ses genres en même temps que ceux de M. Lamarck.

Les Arachnides sont des animaux articulés qui ont pareillement beaucoup d'analogie avec les insectes, mais qui en diffèrent par leur tête confondue avec le thorax. Ils ont quatre paires de pattes, au lieu de trois qu'offrent les insectes, et ne sont jamais munis d'ailes. Plusieurs sont pourvus d'un appareil venimeux qui, chez le scorpion et les grosses espèces d'araignées, est redoutable même pour l'homme.

Quoique M. Lamarck indique comme un des caractères principaux des Arachnides de ne pas subir de métamorphose, et de multiplier plusieurs fois, ils éprouvent, suivant

(1) Cet article a été revu par le docteur Viaud-Grand-Marais. J. P.

M. Latreille, diverses mues avant d'arriver à l'état adulte, et plusieurs même, une sorte de métamorphose qui consiste dans le développement progressif des pattes et des anneaux du corps. Tous, du reste, n'ont pas la faculté d'engendrer plusieurs fois dans le cours de leur vie.

**La respiration des Arachnides est aérienne : elle se fait même parfois chez les animaux inférieurs de cette classe, à l'aide de trachées, comme cela a lieu chez les insectes. Les Arachnides supérieurs ou *A. pulmonaires*, respirent au contraire à l'aide de poches logées dans l'abdomen et qui ont été appelées poumons. Ils ont alors un cœur et une circulation du sang assez complète.**

Ils diffèrent considérablement entre eux par la forme du corps, celle de la bouche et des pattes, et par leurs mœurs. Les uns, sont parasites des animaux et même du corps humain ; les autres, vivent dans les eaux douces ou salées ; d'autres enfin sont terrestres, et vivent soit dans les lieux humides et obscurs, soit sur les arbres et les plantes.

Je négligerai les divisions, pour passer de suite aux genres et aux espèces.

La Mite ricin ou Tique (*Ixodes Ricinus* Latr.), la M. réduve (*I. reticulatus* Latr.), qui ressemble à la punaise des lits, sur les bœufs et sur les chiens, la M. Ciron, dans la farine gâtée (1) ; la M. des coléoptères (*Gamasus coleoptratorum* Latr.), sur les scarabés qui en ont quelquefois le dessous du ventre entièrement couvert ; la M. domestique, dans les maisons. Les femelles des Mites pondent des œufs

(1) La propreté des habitants des classes pauvres permet beaucoup plus rarement dans l'ile, que sur les côtes de Bretagne, d'observer l'Acarus de la gale (*Sarcoptes scabiei* Latr,), arachnide acarien voisin des précédents. Cet animal nocturne et fouisseur creuse de nombreux sillons dans l'épithelium de la peau humaine, et donne lieu à des démangeaisons insupportables.

La gale ne se remarque guère, à Noirmoutier, que sur des marins qui l'ont gagnée ailleurs que dans l'ile. V.-G.-M.

ovales très blancs, desquels, au bout de huit jours, il sort des petits qui naissent uniquement avec six pattes; ce sont toujours celles de la troisième paire qui manquent, et qui ne poussent que lorsque la Mite avance en âge.

La Bdelle rouge (*Acarus longicornis* L., *Scirus vulgaris* Herm.), sous les pierres et sous l'écorce des arbres.

L'Hydrachnée sanglante (*Hydrachnea cruenta* Koch.), et l'H. aquatique (*Limnochara* Latr.). Aucun auteur, je crois, n'a encore indiqué les animaux de ce genre ailleurs que sur terre et dans les eaux douces; cependant M. Ed. Richer en a observé quelques espèces sur les varechs, à mer basse.

Le Trombidion satiné (*Limnochara holosericea* Latr.), de couleur rouge et soyeuse, le T. étendu (*Eylaïs extendens* Latr.), etc., sur la terre humide et dans les eaux stagnantes. Les Trombidions sont ovipares, et déposent leurs œufs, qui sont rouges, sur les gros insectes aquatiques; comme ils y croissent journellement, on présume que ces insectes les nourrissent de leur propre substance.

La Pince cancroïde (*Chelifer cancroides* Cuv.) (1) commune dans les Calamagrostis des dunes, principalement dans l'anse du fort Saint-Pierre.

Le Faucheur des murailles et le F. cornu (*Phalangium cornutum* L.) (2), sur les murs et les arbres. Les Faucheurs

(1) Le Chelifer ou Pince, indiqué par F. Piet, mériterait d'être recherché et étudié de nouveau. Ce faux Scorpion, répondant au *Chelifer cancroides* Cuv., ne doit plus correspondre cependant au *C. cancroides* des auteurs actuels, qui habite les herbiers et les vieux papiers. On a considérablement multiplié les espèces de ce genre. La Pince cancroïde de F. Piet ne serait-elle pas le *C. maritimus* de Leach, observé par cet auteur sur les côtes occidentales d'Angleterre?

(2) Le Faucheur des murailles et le F. cornu sont le mâle et la femelle d'une même espèce. Cette erreur, qui consiste à les considérer comme formant deux espèces, remonte à Linné. V.-G.-M.

diffèrent des Araignées, en ce que leur corselet est joint à l'abdomen, et qu'ils n'ont que deux yeux.

Les Araignées sont très nombreuses; je n'indiquerai que les espèces qui ont été observées : l'A. couronnée (*Epeira diadema* Walck.) et l'A. porte-croix (variété de la précédente ?), dans les jardins; l'A. verte (*Drassus viridissimus* Walck.), sur les feuilles; l'A. phalangiste ou Araignée domestique à longues pattes (*Pholcus phalangioïdes* Walck.) et l'A. domestique (*Aranea domestica* L., *Tegenaria domestica* Walck.), dans les maisons, c'est cette dernière, la plus commune de toutes, qui construit ses grandes toiles horizontales aux angles des appartements; l'A. lucifuge (*Drassus lucifugus* Walck.), l'A. Clotho (*Clotho Durandii* Walck.), l'A. Storène bleue, l'A. ulobore (*Uloborus Walckenaerius* Latr.) l'A. aquatique (*Argyroneta aquatica* Latr.), etc. Les Araignées se distinguent facilement par la disposition de leurs yeux, au nombre de huit. Elles ont toutes beaucoup d'industrie. L'accouplement varie dans les diverses espèces, et comme elles se dévorent entre elles, elles ne s'approchent qu'avec la plus grande circonspection.

Crustacés (1). — La plupart des Crustacés vivent dans les eaux salées : ils sont ici fort nombreux et forment une des parties les plus intéressantes de notre faune. Beaucoup de leurs espèces sont encore inédites; celles qui sont connues ne sont pas exactement décrites. Quelqu'un ici qui pourrait consacrer du temps à bien les examiner, surtout à observer leurs mœurs, aurait un but d'étude vraiment neuf et intéressant.

(1) L'article Crustacés a été revu par M. Ed. Bureau, qui en a établi autant qu'il lui a été possible la synonymie latine des espèces. J. P.

Les Crustacés ont le corps et les membres articulés. Leurs parties molles sont recouvertes d'une croûte dure. Ils ont, en général, des branchies et respirent alors l'air renfermé dans l'eau, à la manière des poissons.

Un des faits les plus étonnants, relatif aux Crustacés, c'est que si leurs pinces ou les pattes sont rompues par accident, comme cela arrive souvent, il leur en pousse de nouvelles au même endroit. Un autre phénomène qu'ils présentent est celui de leur changement de peau ou d'écaille. Chaque année ils se dépouillent complètement du test de l'année précédente.

Leurs mœurs varient. Les uns se cachent dans des trous de rochers, d'autres sous des pierres, d'autres parmi des plantes marines, ceux-ci dans le sable, ceux-là dans la boue. Il en est qui s'emparent des coquilles vides pour s'y placer; quelques-uns s'introduisent et habitent sous le manteau des Mollusques vivants.

Leurs allures sont aussi très différentes. Les uns marchent droit, le plus grand nombre de côté ou à reculons : il y en a qui nagent sur le ventre et d'autres sur le côté. Leur nourriture est généralement animale : ils se mangent même entre eux.

On prétend qu'ils vivent longtemps; cependant il est rare qu'ils puissent mourir de vieillesse : leurs ennemis sont trop nombreux, et ils sont exposés à trop d'accidents.

La médecine faisait autrefois usage des Crustacés; mais à l'aide des progrès de la chimie, on a reconnu que toutes leurs propriétés se réduisaient à celle de la terre calcaire.

Le Cloporte armadille (*Armadillo vulgaris* Mil. Edw.), qui se roule en boule ; le C. Aselle (*Oniscus Asellus* L., *O. murarius* Cuv.), sous les pierres ; le C. sylvestre (*Phyloscia muscorum* Latr.), sous les mousses ; le C. océanique (*Lygia oceanica* Fabr.). Cette dernière espèce,

deux fois plus grande que le Cloporte Aselle, ne se rencontre que sur les bords de la mer. Elle est commune au fort Larron, sous les pierres de la chaussée qui fait face au sud.

Au mois de mai, sous les pierres que la mer laisse à découvert, on trouve assez communément, surtout en pêchant des chevrettes, un petit insecte ressemblant à un Faucheur ; c'est une espèce du genre Nymphon (*Nymphum gracile* Leach), qui est décrite parfaitement dans les actes de la société Linnéenne.

Lorsque nous prenons des marsouins, nous sommes presque assurés de recueillir sur leur corps le Pychnogonon des baleines (*Pychnogonum littorale* Strom.), ovale, de couleur rouge en dessus, et dont la bouche est un rostre en forme de tube.

Le Monocle crangon (*Bopyrus squillarum* Latr.), est ce petit animal qui se loge sous le test du corselet des chevrettes, et que le vulgaire croit être de jeunes soles, parce qu'étant aplati, il en a un peu la forme. Quand on lève les branchies, que par une singularité étonnante il a sur le dos, on y voit un autre animal extrêmement petit, allongé, et à anneaux prononcés.

L'Idotée aquatique (*Asellus vulgaris* Mil. Edw.), dans les eaux douces et stagnantes.

L'Idotée de Latr. (*Idotea* Latr.). Ce genre offre ici plusieurs espèces. M. Ed. Richer en a trouvé deux en mer, vis-à-vis le village du Fier, et sur les varechs. L'une assez abondante, de cinq à six centimètres de longueur, et à peu près de la couleur du Cloporte aselle. Suivant M. Latreille, à qui elle a été envoyée, elle a quelques rapports avec l'Idotée linéaire de Fabr., espèce de la mer des Indes ; mais elle se rapproche beaucoup plus de l'*Oniscus hecticus* de Pallas. Le docteur Leach,

naturaliste anglais, présume qu'elle n'a point encore été décrite ; ce que M. Latreille se propose d'approfondir dans son histoire générale des crustacés. L'autre est plus large, mais moins longue que la précédente. Ses antennes sont courtes, et elle n'a point de queue apparente. M. Latreille la croit inédite.

Parmi les variétés de l'Idotée, il en est une remarquable par sa couleur : elle est noire avec un rebord blanc.

Le Cymothoa asile (*Cymothoa Asilus* Fabr.), qui n'a que deux anneaux sur le corps, et dont la queue est demi ovale. M. Richer en a recueilli sur les poissons une espèce, dont Fabr. ne fait pas mention, et que M. Latreille a dit lui être inconnue.

Le Sphérome bidenté de Latr. (*Sphæroma serratum* Leach., Latr.).

Nous avons plusieurs espèces de Lyncées, de Daphnies (*Daphnia Pulex* Muller, etc.), de Cypris (*Cypris fusca* Straus, etc.), et de Cythérées. Ces petits crustacés, qui composent la famille des *Ostracodes* de M. Latreille, sont partout si communs qu'on a pu les étudier avec quelque détail. Les Lyncées ont deux yeux, les Daphnies, les Cypris et les Cythérées n'ont qu'un œil. Non-seulement ils changent de peau, mais leur coquille elle-même, se défait d'une dépouille, comme font les écrevisses à l'égard de leur test. Ils se nourrissent d'animaux microscopiques. Les Cythérées vivent dans la mer, parmi les fucus ; les Lyncées, les Daphnies et les Cypris, dans les fossés et dans les mares d'eau stagnante.

Au commencement du printemps, nous voyons dans plusieurs endroits, surtout en allant du puits d'Aquenette au Pé-Lavé, parmi les eaux bourbeuses qui séjournent dans les côtés du chemin, une grande quantité d'Apus prolongé (*Apus productus* Bosc.). Ces animaux sont faciles

à reconnaître par l'espèce de bouclier que forme le test ovale qui les recouvre.

On peut recueillir le Binocle gastéroté (*Binoculus gasterostei* Latr., *Argulus foliaceus* Jurine fils), sur l'Epinoche à aiguillons et sur d'autres petits poissons du genre Gobius, communs dans les branches et les fossés d'eau douce.

On voit aussi des Caliges (1) sur les chiens de mer. Leur corps est couvert de boucliers et leur queue est formée de deux filets en tuyaux.

Nous comptons différentes espèces de Cyclopes (*Cyclops vulgaris* L., etc.). On peut en retirer souvent des eaux douces stagnantes et de celles de la mer. Ces petits crustacés qui, comme les Daphnies et les Cypris, n'ont qu'un œil, en diffèrent par la forme; ils ont le corps allongé et terminé en queue.

En été, on remarque sur les bords de la mer des milliers de Talitres sauterelles (*Talitrus saltator* Miln. Edw.), ils vivent d'insectes marins plus petits ou d'animaux morts rejetés par les flots, et ils sont eux-mêmes dévorés par un grand nombre de poissons et d'oiseaux.

La Crevette des ruisseaux (*Gammarus fluviatilis* Miln. Edw.); la C. longicorne de Fabr. (*Gammarus longicornis* Fabr., *Corophium longicorne* Latr.), et autres. Les Crevettes vivent dans les eaux douces et dans la mer; on en voit souvent sous les pierres et sous les tas de fumier.

(1) Ces Crustacés parasites, encore mal connus, méritent d'être recherchés avec soin sur divers poissons. On a chance de trouver à Noirmoutier le *Caligus minutus* Miln. Edw., sur la loubine; le *C. Pharaonis* Miln. Edw., sur les poissons plats; le *C. rapax*, sur les squales, et diverses autres espèces de *Caligus*, *Chelinus* et de *Trebius*. V.-G.-M.

On les reconnaît à leur marche, qui se fait sur le côté ; elles sautent aussi comme le Talitre (1).

Le Branchiopode stagnal (*Branchipus stagnalis* Latr.), et le B. paludeux (*B. paludosus* Latr.). Ces animaux ont de chaque côté du corps des branchies ciliées, natatoires, qui leur servent de pattes. On les trouve dans les fossés d'eau douce garnis de plantes aquatiques. Ils meurent presque aussitôt qu'ils sont hors de l'eau.

Une espèce de Pénée très voisine du Palémon *sulcatus* d'Olivier (*Encyclopédie méthodique*) ou de la Squille Crangon de Rondelet. M. Latreille la croit néanmoins différente de ces deux derniers.

M. Ed. Richer a remarqué sur le *Zostera marina* un petit crustacé de couleur verte que l'on rencontre quelquefois parmi les Chevrettes, ainsi qu'un autre dont le corps semble coudé. Tous deux doivent former deux nouvelles espèces du genre Alphée de Latr. et du genre Hippolyte du docteur Leach (2).

M. d'Orbigny a trouvé au Cob, sous une pierre, un très bel Alphée de plus d'un décimètre de longueur et de couleur jaunâtre. M. Latreille dit ne l'avoir jamais vu.

C'est parmi les Palémons que sont rangées les *Che-*

(1) M. Milnes Edward a publié dans les *Annales des sciences naturelles*, t. XX, p. 368, et dans son *Histoire naturelle des Crustacés*, t. III, p. 49, une crevette inédite qu'il dédia à un élève de F. Piet, L. Impost de Noirmoutier, sous le nom de Crevette d'Impost (*Grammarus Impostii* Miln. Edw.). Il indique cette Crevette comme habitant les côtes de la Vendée. Elle aura sans doute été prise à Noirmoutier par Impost, qui s'était beaucoup adonné à l'étude des Crustacés.

(2) Ce sont probablement l'*Hippolytes varians* Miln. Edw. et l'*H. viridis* Miln. Edw., tous deux indiqués par cet auteur comme habitant les côtes de la Vendée. M. Milnes Edward a dû avoir entre les mains les échantillons communiqués à Latreille par Ed. Richer ; il a passé du reste quelque temps à Noirmoutier, chez Impost, dans le but d'étudier les Crustacés de l'île. Ed. Bureau.

*vrettes*; nous mangeons ici sous ce nom : le Palémon Squille de Fabricius et de M. Latreille (*Palemon Squilla* Fabr.) et le P. dentelé (*P. serratus* Fabr.) (1). Nous avons en outre le Palémon locuste vulg. *Salicoque* (*P. locusta* Latr.), le P. des fucus (*P. fucorum* Fabr. ?) (2) et d'autres espèces inédites.

Plusieurs espèces de Mysis, une entre autres d'une couleur grisâtre, que j'ai toujours observée nageant à fleur d'eau (le *Mysis spinulosus* Leach) (3).

Le Crangon vulgaire, vulg. *bouc* (*Crangon vulgaris* Fabr.), qui diffère de la Crevette en ce que son corselet ne se prolonge pas en pointe aiguë et dentée en scie. Il en est d'autres espèces que je crois inédites.

Le Palinure langouste (*Palinurus vulgaris* Latr.), qui n'a été trouvé jusqu'ici que parmi les rochers du Pilier. Ce Crustacé a, dit-on, dans la Sèche, un ennemi redoutable.

Deux espèces de Galathées, dont l'une commune est la G. striée ; l'autre, plus rare, a le corselet rougeâtre, agréablement veiné de bleu; ses pinces sont aplaties et couvertes d'aspérités nombreuses; les doigts en sont

(1) C'est en effet au *Palemon serratus* et au *P. Squilla* qu'on donne, à Noirmoutier, le nom de *Chevrette*, et non de *Crevette* comme à Paris. Ces deux espèces sont fort voisines et ne sont peut-être que deux variétés d'une même espèce. Le *P. Squilla* a le rostre moins long et ne dépassant pas l'appendice lamelleux des antennes externes. V.-G.-M.

(2) Le *Palemon fucorum* Fabr. se trouve sur le *Fucus natans*. Il est donc peu probable qu'il ait été recueilli à Noirmoutier.

(3) Ce *Mysis* fut envoyé par F. Piet à Latreille et rapporté par ce dernier à l'*Astacus harengum* Fabr. (Latreille : *Encycl. méthod.*, pl 333, f 5–21). Desmarest en fit mention (*Consid. sur les Crustacés*, p. 242, pl. 40, f. 6 ); mais c'est à M. Milne Edwards qu'on en doit la détermination exacte (Milne Edwards : *Hist. nat. des Crustacés*, t. II, p. 457.) Ed. Bureau.

très rapprochés (1). Les Galathées ressemblent aux Ecrevisses. On les mange, mais elles sont peu estimées sous ce rapport.

Plusieurs espèces de Pagures, du nombre desquels est le P. Bernard (*Pagurus Bernhardus* Fabr.) Ces Crustacés, qu'on appelle vulgairement *Bernard l'ermite*, ont la partie postérieure du corps dépourvue de test. Ils la garantissent en l'enfermant dans une coquille univalve. On les voit souvent occuper celles des Buccins et des Sabots; ils les traînent avec eux, et en changent tous les ans à l'époque où ils changent de peau.

L'Ecrevisse Homard (*Astacus marinus* Fabr., *Homarus vulgaris* Mil. Edw.), qu'on pêche ici abondamment dans les fortes marées. On prend les Homards à mer basse, et à l'aide d'un piquet ferré avec lequel on les atteint dans les trous et dans les fentes des rochers, où ils se cachent (2).

L'Albunée dentée (*Albunea dentata* Fabr., *Corystes dentatus* Latr.), au corselet uni avec cinq dents de chaque côté. Ce genre semble former le passage entre les Crustacés à longue queue et ceux à courte queue.

Des Maja, vulgairement *Araignées de mer* : le M. longicorne (*Stenorynchus longirostris* Mil. Edw.), le M. vul-

(1) D'après la description que donne ici F. Piet, la seconde espèce de Galathée est le *G. strigosa* Fabr. — Sa première espèce est probablement le *Galathea squammifera* Leach., qui a été trouvé aussi près de l'embouchure de la Loire par M. Cailliaud au plateau du Four, au Croisic et au Pouligu en; ou peut-être le *G. rugosa* Fabr., dont je n'ai pas vu jusqu'ici d'échantillon pris sur la côte bretonne et vendéenne, mais qui s'y trouve probablement. Ed. Bureau.

(2) On se sert avec succès, depuis plusieurs années, pour la pêche aux homards, de *nasses* en osiers ou formées de cerceaux et de filets, au fond desquels est disposé un appât. J. P.

gaire (1), le M. hérisson (*Maia erinacea* Bosc.), le M. araignée (*Hyas aranea* Mil. Edw.), le M. ours, le M. nasute (*Inachus nasutus* Fabr.), etc. M. d'Orbigny en a trouvé et en conserve plusieurs espèces que je crois inédites, entre autres les deux suivantes :

« Maja, à corselet noduleux avec deux épines latérales, » rostre allongé et bifide, les deux pointes qui le com- » posent presque réunies ; une épine devant chaque œil ; » pattes couvertes de faisceaux de poils. A la côte du » nord.

» Maja, à corselet conique, trilobé dans sa partie su- » périeure, et dont les bords latéraux sont entiers, légè- » rement sinueux ; sept épines en-dessus, dont une plus » élevée, forme une corne tournée en avant. Rostre en » lames plates, antérieurement arrondies. Quatre antennes » inégales ; les intérieures palpiformes, les extérieures » sétacées et très grêles, insérées en avant de l'orbite de » l'œil, qui forme une saillie demi-circulaire des deux » côtés du rostre. Pinces très renflées dans leur milieu » et étranglées au point de réunion. Ce Crustacé très » curieux n'a été trouvé qu'une fois à la Linière, sous » une touffe du *Fucus Canaliculatus* (2). »

Nous n'avons point vu ici le Maja Squinado, qui passait chez les anciens pour le symbole de la sagesse, et qui, en conséquence, était pendu au cou de la Diane d'Ephèse.

(1) Le Maja le plus commun sur les côtes bretonnes est le *Maia Squinado* Leach, qui, d'après F. Piet, n'aurait pas été trouvé à Noirmoutier. — Sous le nom de Maja vulgaire, serait-ce alors l'*Inachus Scorpio* Fabr., qui serait désigné ici? Ce dernier Crustacé n'est pas rare au plateau du Four.

(2) Les deux descriptions précédentes ne sont pas suffisamment complètes. Il est possible cependant qu'elles se rapportent, la première au *Pisa Gibsii* Leach, et la seconde au *Stenorynchus Phalangium* Mil. Edw. Ed. Bureau.

Quelques espèces de Pinnothères (*Pinnotheres pisum* Mil. Edw.). Ce sont ces petits crabes qu'on rencontre si communément dans les moules.

Une Leucosie très rare, décrite par Montagu sous le nom de *Cancer Complanatus*.

La Porcellane platychèle (*Porcellana platycheles* Lam.), sous les pierres auxquelles elle s'attache fortement, et quatre à cinq espèces de Portunes non décrites dans Bosc, particulièrement les deux suivantes, trouvées par M. d'Orbigny :

« Portune, à corselet demi-circulaire, rétréci et renflé dans sa partie postérieure, de cinq à six centimètres dans sa plus grande largeur, avec cinq dents de chaque côté et quatre au front. Dernier article des pattes postérieures très large.

» Portune, à corselet cordiforme, bombé, sinueux, de deux à trois centimètres de largeur, avec six dents de chaque côté; dent frontale trilobée; palettes des pattes postérieures petites; pinces striées et très courtes (1). »

Le Grapse aplati (*Grapsus varius* Latr.), le plus commun de nos Crustacés, et ici vulg. appelé *Demoiselle*. C'est l'espèce de Cancre qui se tient le plus près du rivage, un peu au-dessous de la limite supérieure des marées ordinaires. Les rochers du bois de la Chaise.

Le Crabe pagure, vulg. Pâte, Tourteau (*Platycarcinus*

(1) Ces deux descriptions sont trop incomplètes pour pouvoir être rapportées avec certitude à quelques-unes de nos espèces de Portuniens indigènes. Peut-être cependant la dernière s'applique-t-elle au *Platyonichus latipes* Mil. Edw.

Parmi les cinq espèces de *Portunus* citées par F. Piet se trouvent probablement le *Portunus marmoreus* Leach, qui se pêche abondamment dans la baie de Bourgneuf, loin du rivage, pendant les très basses marées, et le *P. puber* Leach., qu'on rencontre dans les grandes flaques d'eau sur toutes les côtes rocheuses de la Loire-Inférieure. Ed. Bureau.

*Pagurus* Mil. Edw.) (1) ; le C. Menade (*Carcinus Mænas* Leach), vulg. *Chancre;* le C. hérissé (*Pilumnus hirtellus* Leach), sous les groupes d'Amphitrites, etc. On pêche sur les bancs d'huîtres de notre baie une espèce du genre *Atelecyclus* du docteur Leach, qui se propose de lui donner pour nom spécifique celui de M. d'Orbigny, qui lui en a fait l'envoi. Elle me semble avoir beaucoup de rapport avec le Crabe à onze dents de Bosc. En voici la description :

« Crabe à corselet bombé, cordiforme, rugueux et velu » avec onze dents de chaque côté, les dents dentelées; » front à sept dents, dont trois réunies au milieu et deux » autres de chaque côté de l'orbite des yeux ; pattes » striées, couvertes de longs poils de couleur fauve; » pinces striées, dont les doigts sont dentelés en dedans » et d'un brun noirâtre (2). »

M. Ed. Richer a aussi trouvé un petit Crabe gris, dont M. Latreille, dans son *Histoire des Crustacés,* doit former un nouveau genre avec le *Cancer granarius* d'Herbst. Les Crabes se cachent dans les fentes des rochers et s'y mettent à l'abri du mouvement des vagues et de la recherche de leurs ennemis. Ils vivent d'animaux marins. On distingue les mâles d'avec les femelles par la seule inspection de la queue ; celle du mâle est triangulaire, celle de la femelle presque circulaire.

Mollusques (3). — La méthode de M. Lamarck est sans doute la plus parfaite dans son ensemble qui ait encore

(1) Le *Platicarcinus Pagurus* Miln. Edw. porte aux Sables-d'Olonne le nom d'*Odet* ou de *dormant,* à cause de la lenteur de ses mouvements.

(2) C'est l'*Atelecyclus cruentatus* Desm. Ed. Bureau.

(3) La synonymie latine des Mollusques nous a été donnée par un naturaliste vendéen qui désire garder l'anonyme ; qu'il reçoive aussi lui nos remerciments. J. P.

été publiée sur les Mollusques. Aussi la suivrai-je pour cette partie.

Les Mollusques ont le corps mou, non articulé, muni d'un manteau de forme variable, un cerveau et des nerfs, des branchies pour la respiration, un cœur musculeux et un système complet de vaisseaux rameux pour la circulation. Ils sont divisés en *Acéphalés*, c'est-à-dire sans tête, et en *Céphalés*, c'est-à-dire pourvus d'une tête.

Nos Mollusques Acéphalés extérieurement conchylifères et à coquilles multivalves, sont : le Balane gland (*Balanus communis* Lam., *Lepas Balanus* L.), c., le B. strié c., le B. balanoïde c., le B. tulipe (*Balanus titinabulum* Lam.) (1), etc. M. d'Orbigny a trouvé, sur un marsouin, le B. diadème (*Coronula diadema* Lam.) rr. Les Balanes ou Balanites, vulg. appelés *Glands de mer*, sont toujours attachés par leur base aux rochers, aux bois et aux poissons.

L'Anatife lisse (*Anatifa lœvis* Lam.), que nous trouvons assez souvent sur le rivage, où la mer l'apporte avec les débris de bois sur lesquels il se fixe par la base de son tube tendineux. M. d'Orbigny a recueilli à la côte de l'ouest, sur des morceaux de liége, sur des plumes, l'A. strié (*A. striata* Lam.) r., l'A. hyale rr., et quelques autres espèces rares. L'A. pousse-pied (*Pollicipes cornucopodia* Lam.) est commun sur les rochers de l'île d'Yeu, où on le connaît sous le nom de *Macre*, et il est plus que probable qu'il existe sur les Bœufs. Les Anatifes doivent leurs noms au préjugé qui, dans des temps d'igno-

(1) Il s'attache dans les ports étrangers à la carène des navires, et est ainsi transporté sur nos côtes. J. P.

rance, les faisait regarder comme donnant naissance aux canards (1).

La Térébratule tronquée (*Terebratula truncata* Lam.), r., trouvée entre le Cob et le Tambourin ; quelques espèces fossiles du même genre.

L'Anomie pelure d'oignon (*Anomia Ephippium* L.) et l'A. épineuse (*A. spinosula* Nathon). Les Anomies en général ont beaucoup de rapport avec l'Huître, avec laquelle elles peuvent être confondues dans le bas-âge, et s'attachent comme elle aux rochers.

Une variété de Pandore nacrée (*Pandora obtusa* Lam.) r. Les vases sablonneuses en face du fort Larron.

Plusieurs espèces de Peignes, au nombre desquelles est celui connu et mangé ici sous le nom de *Pétoncle* (*Pecten varius* Pennault) (2), du mot latin *Pectunculus* petit peigne. On les pêche parmi les rochers et sur les bancs d'Huîtres. Le Peigne gigantesque (*Pecten maximus* Lam.) doit se trouver à peu de distance du Pilier, car on voit souvent sa coquille sur le rivage de cet îlot.

L'Huître commune (*Ostrea edulis* L.). La baie de Bourgneuf contient plusieurs bancs d'Huîtres, qui sont sur ses bords un objet important de consommation et de commerce ; je ne crois donc pas inutile d'entrer ici dans quelques détails sur ce coquillage.

L'Huître est hermaphrodite et emploie deux ou trois ans à parvenir à sa perfection ; à cette époque, au printemps de chaque année, vers le mois de mai, elle jette

(1) Les Balanes et les Anatifes ne sont plus rangés dans l'embranchement des Mollusques, mais dans la classe des Crustacés. Ils présentent des métamorphoses excessivement curieuses. L'Anatife pousse-pied s'appelle aux Sables-d'Olonne *Cravant*, nom donné sur le reste de la côte à une espèce de canard, l'*Anas Bernicla*.

(2) Celui qu'on mange à La Rochelle sous le nom de Pétoncle, est le *Pecten opercularis* Lam. J. P.

son frai, qui est de figure lenticulaire et ressemble à une goutte de suif. On aperçoit, à l'aide de la loupe, dans cette substance laiteuse, une infinité de petites huîtres toutes formées qui s'attachent aux coquilles, aux pierres et aux rochers environnants.

L'Huître, privée de la faculté de se mouvoir et de changer de lieu à volonté, vit en société; ce qui fait que quelques auteurs anciens l'avaient rangée parmi les zoophytes. Les bancs qu'elle forme s'accroissent chaque année, et quand nulle cause étrangère ne s'oppose à sa reproduction, la multiplication en est si grande que le frai périt faute d'espace pour s'étendre, ou que les anciennes huîtres meurent sous le poids de celles qui leur succèdent.

Tous les lieux ne sont pas également convenables à ces animaux. Le germe peut souvent périr sur une plage trop couverte d'herbes marines ou sur une grève revêtue de vases mobiles. Le sol qui lui est le plus favorable est celui mélangé de sables, de vases et de rochers. Ici, suivant moi, les huîtres du Vieil et du Cob, quoique toujours un peu maigres, ont une saveur exquise.

L'Huître en général prend très promptement la couleur du fond sur lequel elle vit. On en voit de noires; les côtes d'Espagne en fournissent de rouges. Pour les rendre vertes, il suffit de les renfermer pendant six semaines ou deux mois dans des parcs, où l'eau de mer, ne se renouvelant point à chaque marée, leur communique une couleur verdâtre qu'elle prend aux ulves et autres plantes marines qui y croissent. L'eau douce les rend plus grasses et plus tendres, mais en perdant leur saveur naturelle, elles en contractent une autre qui n'est pas du goût de tout le monde.

**M. René Caillaud, membre de la Société impériale zoologique d'ac-**

climatation, dit que le verdissement des Huîtres est dû à de petits corpuscules couleur vert-de-gris, ronds, opaques et ayant la grosseur du millet, qui s'élèvent de la glaise et qui, se développant à la surface de l'eau, communiquent leur couleur à quelques espèces de coquillages, à l'Huître, à la Moule, au Sourdon, etc., qui en absorbent une certaine quantité. (*Annuaire de la Vendée*, année 1859, p. 190.)

Les Huîtres, à l'état crû, sont de facile digestion; on peut en manger beaucoup sans inconvénient; elles se dissolvent dans l'estomac, mais nourrissent peu.

Quelques personnes montrent de la répugnance à manger celles dans lesquelles on trouve de petits vers rougeâtres. Ces vers, de la famille des Néréides, paraissent y être attirés par la matière prolifique. On a observé que l'Huître ne jette son frai que lorsqu'elle renferme de ces animaux, qui, selon Deslandes, remplissent près d'elle les fonctions d'accoucheur (1).

Quelques Gryphées (*Gryphea*), et quelques Cames (*Chama*), fossiles.

Le Taret naval (*Teredo navalis* L.), c., sur les pieux de la digue de Devin. On en recueille quelquefois d'autres espèces sur les bois que la mer rejette sur le rivage, et M. d'Orbigny en a trouvé deux ou trois du nombre desquelles était le Taret caréné de Montagu, logé dans un morceau d'acajou. Les Tarets sont ces petits coquillages, qui, connus sous le nom générique de vers, attaquent et détruisent les digues et les vaisseaux.

La Pholade dactyle (*Pholas dactylus* L.), c., et autres. La première se trouve au Cob dans la glaise entre la plage et le rocher. Les Pholades, que l'on nomme aussi *Dails*, sont phosphorescentes, hermaphrodites et vivipares. Ce sont des animaux perforants comme les Tarets, mais elles s'at-

(1) Ces détails sur l'Huître sont extraits de divers auteurs et particulièrement d'une monographie du genre Huître par M. Ed. Richer. F. P.

taquent surtout aux rochers de gneiss et de granite dans lesquels elles font leurs demeures (1). On n'est point ici dans l'usage de les manger. Dans quelques endroits on les confit dans le vinaigre pour les envoyer au loin.

Quelques espèces de Mye, entre autres celle connue et mangée ici sous le nom d'Avignons (*Lutraria compressa* Lam.), corruption de celui de *Lavignons,* donné par d'Argenville aux Cames à coquilles ovales irrégulières. Les Myes vivent enfoncées dans le sable, d'où on les tire à marée basse. On en trouve vis-à-vis le fort Larron et au Pilier.

Le Solen manche de couteau (*Solen vagina* L.) c., le S. silique (*S. siliqua* L.), c., le S. sabre (*S. ensis* L.), r., le S. petit (*S. pygmeus* Lam.), rr., trouvé par M. d'Orbigny sur le rivage de la Fosse. Les Solens vivent constamment dans le sable, où ils s'enfoncent verticalement jusqu'à deux pieds de profondeur. On les pêche à marée basse en jetant dans leurs trous une petite pincée de sel dont il est probable qu'ils prennent la saveur pour la marée montante; attirés par elle, ils reviennent au niveau du sol, et alors on les enlève facilement.

La Telline incarnate (*Tellina tenuis*), c., la T. vinacée

(1) M. Fr. Cailliaud, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Nantes, et que nous avons déjà cité à propos des Oursins perforants, a étudié le mécanisme de perforation des Tarets et des Pholades, dans un beau travail couronné par la Société hollandaise des Sciences naturelles de Harlem, et publié dans ses bulletins (*Mémoire sur les Mollusques perforants*). L'usure des roches et du bois se fait non sous l'influence d'un acide qui, du reste, serait sans action sur les roches siliceuses, mais par un mécanisme analogue à celui de la râpe. M. Cailliaud a pu lui-même perforer du bois avec des coquilles de Tarets, et des gneiss avec celles des Pholades. Ses tentatives ont été inutiles sur le calcaire marbre du plateau du Four qui, n'étant point granuleux, donne peu de prise à la coquille des Pholades, et est très difficilement attaqué par ces mollusques. Il en serait tout autrement si, comme l'ont soutenu certains savants, les Pholades faisaient leur travail à l'aide d'un acide particulier. J. P.

c., la T. trifasciée (1), r., la T. plane (*T. planata* L.), r., etc. Comme les Myes, les Tellines marchent en ouvrant et refermant alternativement leur valves, en allongeant et raccourcissant leurs pieds. Les fonds sablonneux.

La Cyclade cornée (*Cyclas cornea* Lam.), la C. des fontaines (*C. fontinalis* Drap.), et la C. caliculée (*C. caliculata* Drap.). Ces coquilles fluviatiles habitent nos fossés d'eau douce. On trouve les deux premières dans ceux de la Blanche, et l'autre dans ceux des Landes et des Roussières.

La Vénus Palourde (*Venus decussata* L.), cc., connue et mangée ici sous ce dernier nom, la V. patagau c., la V. ridée (*Venus rugosa* Gml.), c., au Pilier, et plusieurs autres espèces. On assure que quelquefois dans les temps calmes on voit des Vénus nager à la surface des eaux, une des valves servant de bateau, et l'autre de voile. Ces coquilles se rencontrent toutes dans des fonds vaseux et sablonneux.

Deux ou trois espèces de Donaces r., parmi lesquelles la D. gafet (*Donax anatinum* Lam.), qu'on trouve sur la côte à l'ouest de Barbâtre, mais en grande quantité entre Saint-Jean-de-Monts et la Barre-de-Monts, où elle est connue sous le nom de *Pignon*. Ce joli coquillage est un des plus délicats de tous ceux qu'on mange sur nos côtes.

La Bucarde sourdon (*Cardium edule* L.), cc., connue et mangée ici sous le nom de *Raguideau*. Dans les *loires* et les branches des marais. On trouve parfois sur le rivage la coquille de la B. épineuse (*C. muricatum*), ce qui ferait présumer que cette espèce ne vit pas loin de

(1) Nous ne savons quels mollusques sont désignés sous ces deux noms. Ne serait-ce pas les *Tellina solidula* Lam., et *T. exilis*, qui se trouvent certainement à Noirmoutier ?

nous. On sait d'ailleurs que ses épines, en la préservant des attaques des autres animaux marins, la dispensent de s'enfoncer dans le sable à la proximité des côtes, comme font toutes les Bucardes en général.

M. d'Orbigny m'a assuré avoir trouvé ici des Mactres (*Mactra solida* Lam. et autres), des Arches (*Arca*), et des Nucules (*Nucula*).

La Moule commune (*Mytilus edulis* L.), cc. Ce coquillage aussi abondant que recherché pour la nourriture de l'homme, n'est pas, suivant Réaumur, privé comme l'Huitre de la faculté de se mouvoir et de changer de place; cependant il use peu de cette faculté, puisqu'il s'attache ainsi qu'elle aux rochers et autres corps étrangers. Il emploie pour cet effet de petits poils bruns qu'on appelle *byssus*, et qui sortent en dessous, fort près de la charnière. Mercier-Dupaty et d'Argenville prétendent que les Moules ne filent pas ce byssus et qu'il naît avec elles; mais il paraît certain que si, lorsqu'elles naissent, elles en apportent le rudiment, elles peuvent au besoin en produire de nouveau.

Elles sont aussi hermaphrodites. Leur frai ressemble à une goutte de gelée, qui, vue au microscope, présente une grande quantité de petites moules toutes formées. Bien différentes des Huîtres, elles sont indigestes, et peuvent même occasionner des maladies.

Parmi les Mollusques acéphalés, nus, nous avons des Mammaires (*Mammaria*), et des Ascidies (*Ascidia*). Les Mammaires sont des Mollusques gélatineux et très petits qu'on trouve sur les plantes marines auxquelles ils ne sont cependant pas adhérents. Les Ascidies au contraire sont fixées par leur base sur les rochers, sur les coquilles, etc.; quand on les touche, elles rejettent dans l'instant avec vitesse l'eau qu'elles tiennent en réserve dans leur intestin.

Cette faculté peut être pour elle un moyen d'échapper à la voracité des oiseaux de mer, mais elle doit leur être inutile contre les poissons auxquels elles servent de nourriture. M. d'Orbigny en a reconnu plusieurs espèces. Les plus communes sont l'A. brune et l'A. verdâtre (*Ascidia intestinalis* Lam.).

Les Mollusques céphalés ont une tête mobile et distincte à l'extrémité antérieure ou supérieure du corps, et le plus souvent des yeux et des tentacules sur la tête.

Ceux à coquilles univalves, multiloculaires sont quelques espèces fossiles recueillies par M. d'Orbigny dans les pierres coquillières des environs du Fier, telles que des Belemnites (*Belemnites*), des Orthocères (*Orthocerus*), des Nummulites ou Camerines (*Nummulites*), etc.

Parmi ceux à coquilles univalves et uniloculaires, j'indiquerai la Testacelle d'Europe (*Testacella Europea* Lam.), que nous rencontrons souvent dans nos jardins dans la terre et sous les pierres. On l'a confondue souvent avec les limaces dont elle diffère par une petite coquille à sommet un peu en spirale et assez semblable à celle d'une Haliotide qu'elle porte à son extrémité postérieure.

La Natice carène (*Natica carena*), r., dont la coquille, comme celle de toutes les Natices, est fermée par un opercule testacé. Sur les rochers et sur le rivage à marée basse.

La Nérite littorale (*Turbo neritoides* Lam.), cc., dont les couleurs sont très variées, et que sa petitesse rend peu propre à servir de nourriture aux habitants des bords de la mer. Sur les rochers et sur le rivage.

L'Hélice némorale (*Helix nemoralis* L.), et ses variétés, dans les lieux ombragés; l'H. chagrinée (*H. aspersa* Mull.), l'H. des jardins (*H. hortensis* L.), l'H. pubescente (*H. sericea* Mull.), celle-ci se rencontre au Pé-Lavé, parmi le gazon et sous les pierres de l'endroit appelé l'île de

Vorms (1) ; l'H. ruban (*H. ericetorum* Mull.), l'H. ombiliquée (*H. rupestris* Drap.), l'H. des gazons (*H. cœspitum* Drap.), et une de ses variétés (var. du littoral), dont la coquille est grande, bombée et marquée de trois à quatre séries de bandes, sur les plantes des dunes ; l'H. mignonne (*H. pulchella* Mull.), l'H. bouton (*H. rotundata* Mull.), l'H. luisante (*H. cellaria* Lam., *H. lucida* Moq.), sous les pierres et parmi les mousses. M. d'Orbigny en a trouvé deux autres espèces qu'il croit inédites. Les Hélices (vulg. escargots), à la fois mâles et femelles, sont, par les effets de leur accouplement, fécondants et fécondés. Ils sont terrestres, vivent d'herbes et de feuilles d'arbres. On les mange presque dans toutes les parties de la France, et on les emploie en médecine comme pectoraux.

Le Planorbe entortillé (*Planorbis contortus* Mull.), le P. tuilé (*P. imbricatus* Mull.), le P. corné (*P. corneus* Drap.), le P. marginé (*P. marginatus* Bouiller), le P. caréné (*P. carinatus* Mull.), le P. luisant (*P. nitidus* Mull.), le P. aplati (*P. complanatus* L.). Les fossés et les mares d'eau douce.

La Lymnée ventrue (2), la L. voyageuse (*Lymnea peregra* Drap.), la L. allongée (*L. glabra* Moq.), la L. petite (*L. minuta* Drap.), dans les fossés d'eau douce des Landes ; la L. des marais (*L. palustris* L.), et la L. stagnale (*L. stagnalis* Drap.), dans ceux de la Blanche ; la L. glutineuse (*L. glutinosa* Drap.), dans ceux de Bressuire. Les Planorbes ainsi que les Lymnées sont aquatiques,

(1) On appelait autrefois à Noirmoutier l'île de Worms une petite parcelle du bas Pé-Lavé, près Gaillardin, séparée du bois par un fossé, sur lequel se trouvait jetée une large pierre en guise de pont. J. P.

(2) Ne peut être le *Lymnea ventriculosa* Lam., qui est une espèce fossile. La Lymnée ventrue de F. Piet est, sans doute, *L. auricula* Lam., ou le *L. obovata* Lam.

rampent et nagent. Ils font partie du genre Hélice de Linné, mais comme ils présentent des différences dans leur organisation, ils en ont été séparés par Bruguière et Lamarck.

La Physe des mousses (*Physa hypnorum* Drap.) (1). Au Pé-Lavé.

La Clausilie lisse (*Pupa tridentata* Lam.), et la C. ridée (*Clausilia rugosa* Drap.). Les lieux ombragés, les vieux murs et sous les pierres.

Le Bulime maillot (*Bulimus Pupa* Philippe), espèce marine; sur le rivage. Le B. obscur (*B. hordaceus* Lam.), le B. brillant (*B. lubricus* Brug.), le B. aiguillette, au Pé-Lavé, sous les pierres, le long des chemins; deux variétés du B. aigu (*B. acutus* Brug.), l'une sur les vieux murs, l'autre dans le bois de la Blanche. Cette dernière, qui n'a pas encore été décrite, a la coquille blanche, marquée de deux bandes spirales brunes, interrompues sur le dernier tour de spire et dont la supérieure se continue sur les autres tours (2). M. d'Orbigny en a trouvé en Ribandon, sous les pierres baignées par la haute marée, une espèce qu'il croit inédite. Tous ces Bulimes, à l'exception du B. maillot, sont terrestres, et leurs animaux diffèrent peu ou point de ceux des Hélices auxquelles ils étaient réunis par Linné.

La Bulle hydatide (*Bulla Hydatis* L.), c., dans les branches des terrains Jacobsen; la B. cylindracée (*B. cylindracea* Pennault), les vases du Matois. Les Bulles ne

(1) Le *Physa hypnorum* étant plus rare que le *P. acuta*, ne serait-ce pas ce dernier qui aurait été recueilli par F. Piet et ses collaborateurs? J. P.

(2) Nous devons la connaissance de plusieurs de nos Mollusques terrestres à M. P.-A. Millet, auteur d'un petit ouvrage sur les Mollusques fluviatiles et terrestres du département de Maine-et-Loire, *Angers*, 1813. F. P.

sont d'aucun usage ; leurs coquilles sont minces, fragiles et en général moins volumineuses que le corps de l'animal. M. d'Orbigny en a trouvé de fossiles.

La Turritelle tarrière (*Turritella terebra* Lam.), c., les fonds sablonneux, recouverts par la mer, et sur le rivage. Les Turritelles, placées parmi les Vis par d'Argenville, sont formées par un grand nombre de tours de spire allant en grossissant progressivement de la pointe à l'ouverture, et séparés par un sillon profond.

Le Maillot bordé (*Pupa marginata* Drap.), le M. ombiliqué (*P. ombilicata* Drap.), en Ribandon sous les pierres ; le M. fragile (*P. fragilis* Drap.), sous les pierres de la carrière vis-à-vis Puits-Neuf. Les Maillots sont pour la plupart de très petits mollusques terrestres, dont la coquille est cylindroïde.

La Scalaire grille (*Scalaria communis* Lam.), jolie coquille, mieux connue sous le nom de faux *Scalata*. Les bords de la mer.

Le Sabot vignot (*Turbo littoreus* L., *Littorina littorea* Sowerber), cc., connu et mangé ici sous le nom de *Bigourneau*. M. d'Orbigny a trouvé le Sabot caniculé de Montagu et quelques autres espèces r. Les rochers et la mer.

Les Toupies (*Trochus cinerus* Lam. ; *T. cinerarius* Lam. ; *T. lugubris* Lam. ; *T. ziziphinus* Lam., etc.). Ces coquilles, que l'on nomme vulg. turbans, culs-de-lampe, présentent sous une écorce mince une nacre extrêmement brillante. Les bords de la mer.

Quelques Cérites (*Cerithium*), et Pleurotomes (*Pleurotoma*), fossiles.

Le Buccin teinturier (*Purpurea lapillus* Lam.), cc., le B. ondé (*Buccinum undatum* L.), le B. cordonné (*Purpura succincta* L.), le B. du Nord (*Buccinum glaciale* L.),

connu ici sous le nom de *Burgaud baveux*. On trouve les Buccins fixés sur les rochers ou rejetés sur le rivage. C'est de quelques espèces de ce genre, principalement du B. teinturier et du B. cordonné que les anciens, dit-on, tiraient la pourpre. Il paraît qu'on fait encore usage sur les côtes d'Angleterre de la liqueur colorante de ces animaux, pour marquer le linge. Je me suis souvent amusé à en tacher mes mouchoirs de poche. On la recueille près du collier du Buccin : on l'étend sur le linge ; elle est d'abord d'un blanc jaunâtre ; puis elle devient verte et ensuite d'une belle couleur pourpre. Mais il faut l'action du grand air et du soleil. Les œufs des Buccins sont contenus dans de petits sacs membraneux, ovoïdes, jaunâtres ou purpurins, réunis sur les rochers en une masse imitant en quelque sorte les alvéoles d'une ruche. J'en ai parfois écrasé sur de la toile, et ils m'ont donné abondamment la même couleur pourpre que celle extraite du collier de l'animal.

La Porcelaine pou de mer (*Cyprea coccinella* L.) et ses variétés, cc. Ce joli petit coquillage paraît être sur nos côtes le seul de ce genre nombreux qu'en France on nomme *Pucelage*. Les Grecs en avaient consacré quelques espèces dans le temple de Vénus à Gnide. Plusieurs servent encore au culte de certaines peuplades de l'Afrique, et une d'elles, sous le nom de *Cauris* (*C. moneta* L.) (1), y a fait de tout temps fonction de monnaie. Bruguière a

(1) Cinq cents cauris au cours actuel de l'Afrique centrale valent un franc de notre monnaie, ce qui rend les transactions excessivement difficiles, un chameau ne pouvant transporter à travers le désert qu'un poids de 100,000 cauris. Tous les ans, les Anglais importent en Afrique environ 115,000 kilog. de porcelaine monnaie, dont la valeur au Bengale est dix fois moindre.

Livingstone a vu des nègres vendre leurs enfants pour 12 cauris ; dans certaine partie du centre de l'Afrique, après des razzias, un homme se paie deux coquilles. J. P.

observé que l'animal des Porcelaines abandonne plusieurs fois sa coquille, avant d'être parvenu à son dernier degré d'accroissement, et que chaque fois il en construit une nouvelle, différente de la précédente quant à sa forme et à ses couleurs.

La Fissurelle trou de serrure, la F. treillis. Les Fissurelles sont des Patelles de Linné, dont le sommet est percé. M. d'Orbigny en a plusieurs fois trouvé à la côte.

La Patelle vulgaire (*Patella vulgata* L.), cc., sur les rochers, et entre autres espèces, la P. bleue (*P. cærulea* Lam.), sur les racines de l'Ulve palmée r., la P. transparente (*P. pellucida* L.), sur les feuilles de la même plante r., la P. testudinale (*P. testudinaria* L.), sur les fucus r., la P. ancyle (*Ancylus fluviatilis* L.), dans les fossés d'eau douce des Landes, et adhérente aux plantes aquatiques. Les Patelles, qu'on nomme ailleurs *Lépas* et ici *Jambes*, *Bernies* et *Bernicles*, ont une marche assez rapide pour parcourir en une minute l'espace d'un pied. Beaucoup de personnes les mangent, mais selon moi, elles ne sont pas un mets très friand.

Nos Mollusques céphalés, nus à l'extérieur, rampant sur le ventre, ou nageant vaguement dans les eaux, sont :

Quelques espèces d'Oscabrions (*Chiton*). Ces animaux sont organisés de manière à pouvoir se mettre en boule ; ils s'attachent aux rochers, aux poissons, et ne sont d'aucun usage.

Le Doris velu (*Doris pilosa* Gml.), le D. étoilé (*D. stellata* Gml.), etc. Les Doris sont de petits Mollusques, dont le principal caractère générique consiste dans des branchies en forme de franges qui entourent l'anus. On les trouve dans les cavités des rochers vaseux où séjourne l'eau de mer, ou sur les plantes marines qui y croissent.

Des Tritonies (*Tritonia*). Ces Mollusques ont les plus

grands rapports de forme et de mœurs avec les Doris ; mais leurs branchies en forme de houppes ou de panaches, sont rangées sur deux lignes, le long des côtés du dos. Ils vivent comme les Doris dans les fonds vaseux, ou attachés aux fucus (1).

La Limace noirâtre (*Limax fuscatus* Ferrusac), la L. rousse (*L. rufus* L.), la L. cendrée (*L. cinereus* Mull.); les jardins et les lieux ombragés. La partie antérieure des Limaces, ce qu'on appelle l'écusson, contient intérieurement un osselet libre qui, d'après Cuvier, doit les faire regarder, ainsi que les Bullées et les Aplysies, comme des testacés à coquille cachée.

La Bullée ouverte (*Bullæa aperta* Lam.), cc., la B. Haliotide de Montagu r., la B. Plumule (*B. Plumula* Mont.), c'est un Pleurobranche de Cuvier, rr., vis-à-vis le Sableau, sur le sable légèrement recouvert de vase, en mai et juin. Les Bullées, longtemps confondues avec les Bulles, en ont été séparées par Lamarck, parce que leur test se trouvant renfermé dans l'intérieur, comme l'os des Sèches ; elles sont réellement des Mollusques nus et sans coquille à l'extérieur.

L'Aplysie dépilante (*Aphysia depilans* L.), vulg. nommée *Lièvre marin,* et ici *Chat de mer*. Ce Mollusque est, de tous les êtres que la mer recèle, celui sur lequel on a débité le plus de fables. Il n'est sorte de qualités pernicieuses qu'on ne lui ait attribuée chez les anciens et chez les modernes. La liqueur violette qu'il répand, pour peu qu'il soit contrarié, a longtemps été regardée comme un poison et comme occasionnant la dépilation. Depuis, on a reconnu

(1) Voyez deux excellents mémoires de M. Cuvier imprimés dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, l'un sur le genre *Tritonie,* vol. I, page 480, et l'autre sur le genre *Doris*, vol. IV, page 447. F. P.

par l'analyse chimique qu'elle n'était point malfaisante, et que cet animal est loin de mériter le mal qu'on en a dit. On le trouve assez souvent en été sur la côte parmi les rochers, où il se nourrit d'algues et de petits coquillages (1).

La Lernée cornue (*Entomoda cornuta* Lam.), la L. pectorale (*Lernæa pectoralis* Lam.), etc., sur les branchies des Plies, des Soles et autres poissons. Ces animaux, que leur organisation place parmi les Mollusques, se rapprochent par leur genre de vie des vers intestinaux, puisque, comme eux, ils s'attachent aux parties nues des poissons, pour lesquels ils doivent être des hôtes fort incommodes.

Le Poulpe vulgaire (*Octopus vulgaris* L.). Sur la côte. Il est remarquable par les deux rangs de verrues qui garnissent ses huit bras. Ces verrues sont munies d'anneaux cartilagineux, qui en font des ventouses, au moyen desquelles l'animal se cramponne aux corps environnants. Le Poulpe n'a point d'os comme la Sèche commune. Ce genre comprend les plus grands Mollusques qu'on connaisse, le Poulpe colossal et le P. Kraken (2), dont l'exis-

(1) Voyez un mémoire de M. Cuvier, sur le genre *Aplysie*. (*Annales du Muséum d'Histoire naturelle*, vol. 2, page 287.) F. P.

(2) L'histoire évidemment exagérée du fameux *Poulpe Kraken* (*similior insulæ quam bestiæ*) a donné son nom à tous les récits invraisemblables, et, grâce aux exagérations de Pline, d'Olaüs Magnus et autres, les Céphalopodes gigantesques étaient classés parmi les êtres fantastiques à côté du Griffon et du Basilic. Des faits récents sont venus cependant prouver leur existence.

Dans le Pacifique, près de la Tasmanie, Péron a vu un Poulpe dont les bras avaient sept ou huit pouces de diamètre et six ou sept pieds de longueur. Dans l'Atlantique équatoriale, Quoy et Gaimard ont recueilli les débris d'un Céphalopode pesant cent kilogrammes, et Rang vit un Céphalopode rouge de la grosseur d'un tonneau. Steenstrup, de Copenhague, un des naturalistes les plus remarquables de notre

tence paraît constatée. Ces monstres, assure-t-on, avec leurs longs bras, saisissent non-seulement sur des bâtiments des hommes qu'ils entraînent à la mer, mais même d'assez grands navires qu'ils font chavirer.

Le Calmar vulgaire (*Loligo vulgaris* Lam.), en mer; le C. Sépiole (*L. Sepiola* Lam.), qu'on nomme aussi le Calmar nain, parce qu'il n'est guère plus gros que le pouce, dans les écluses de la côte de l'ouest; le *Sepia minuta* Pennant, que je crois être le C. subulé (*L. subulata* Lam.), et le C. dard de Montfort. Cette espèce, dont la longueur n'excède pas six pouces, se montre souvent au Cob. Rien ne flatte plus agréablement la vue qu'une troupe de ces petits Calmars, surpris et retenus dans une écluse, à mer basse. Dans de beaux jours d'été, à travers l'azur de l'onde, j'en ai vu quelquefois dix à douze, tantôt s'élancer vers la grille de l'écluse, tantôt dans une direction opposée, et je ne savais lequel admirer davantage, ou de l'ensemble de leurs rapides évolutions, ou de la variété des brillants reflets d'or et de pourpre de la partie supérieure de leur corps. Mais ces couleurs, aussi belles que fugitives, disparaissent aussitôt

époque, a pu étudier un Poulpe monstrueux, échoué en 1853 sur les côtes du Jutland, et qu'il appela *Architeuthis dux*. Un bras de cet animal, qui fut montré à M. A. Duméril, était gros comme la cuisse d'un homme. En 1860, Harting a décrit et figuré un animal gigantesque de la même famille, se trouvant au musée d'Utrecht Enfin, le 2 novembre 1861, la corvette française l'*Alecton*, commandée par M. Bouyer, rencontra dans les eaux de Ténériffe un Poulpe nageant à la surface de l'eau. Il était long de dix ou quinze mètres, et offrait six mètres de circonférence dans son grand renflement. Son corps était d'un rouge brique, et ses yeux offraient une fixité effrayante. Un combat en règle s'engagea entre l'équipage et le monstre, dont on voulait s'emparer. Le harpon, glissant dans cette chair flasque, eut peine à mordre; on finit cependant par réussir et par soulever hors de l'eau le corps de l'animal entouré d'une corde; mais il se divisa, et l'on ne put amener sur le navire que sa partie postérieure, pesant vingt kilogrammes. J. P.

que l'animal est mort ou qu'on le plonge dans l'esprit de vin. Le Calmar diffère des Sèches, en ce qu'au lieu de leur os calcaire, il est muni d'une lame cartilagineuse si mince, si transparente, qu'on la distingue à peine, et si fragile, qu'elle se brise dès qu'on saisit l'animal.

La Sèche commune (*Sepia officinalis* L.), connue ici sous le nom de *Margade,* y est recherchée comme aliment; cependant sa chair est d'assez mauvais goût et d'une difficile digestion. Les Sèches, ainsi que les Calmars, ne sont pas hermaphrodites, comme la plupart des autres Mollusques. Les sexes sont séparés sur des individus différents. Leurs œufs sont mous, réunis et disposés en grappe comme des raisins, et deviennent noirs après leur fécondation. Leur vessie contient une liqueur noire, que ces animaux répandent pour obscurcir l'eau et se soustraire à la poursuite d'un ennemi. Par des procédés inconnus en Europe, cette liqueur est employée par les Chinois à la fabrication de ce que nous appelons encre de la Chine. On se sert des os de Sèche pour polir certains corps peu durs, et les orfèvres en font d'excellents moules pour plusieurs ouvrages de leur art.

### Animaux vertébrés.

Poissons. — Un rivage varié, partout disposé en une pente légère, ici hérissé de rochers que recouvre une infinité de plantes marines, là s'étendant en une plage sablonneuse, plus loin en une vaste couche de limon, présentant en beaucoup d'endroits un mélange de ces différents fonds; la proximité d'un beau fleuve, une température douce, tout sur les côtes de notre île offre aux poissons de nombreux abris et une nourriture abondante.

Borné par mon plan qui est d'indiquer et non de décrire, je n'entrerai point dans les détails relatifs à l'organisation des poissons ; on peut à ce sujet lire les ouvrages qui existent sur ces animaux, surtout celui de Lacépède, dont j'ai adopté la méthode et la nomenclature.

**Aucun ichthyologue n'ayant pu nous aider dans la révision de cet article, nous avons tenté nous-même d'établir la synonymie des poissons d'après Cuvier et Valencienne ; mais de peur d'être incorrects, nous nous sommes bornés à l'indication d'un petit nombre de noms latins.**

**En 1832, M. Bachelot de la Pylaie, cité par Cuvier pour ses études sur les poissons de Terre-Neuve, vint s'établir à Noirmoutier dans le but d'étudier les poissons de cette partie des côtes de l'océan. Son travail sur ce sujet fut lu en 1834 au Congrès scientifique de Poitiers, et imprimé dans le volume des travaux de cette réunion. M. de la Fontenelle de Vaudoré, dans sa réimpression de la *Statistique de la Vendée de Cavoleau*, pages 467 à 472, a souvent occasion de le citer.**

**M. de la Pylaie admit parfois avec trop de facilité, disent les hommes spéciaux, des espèces nouvelles.**

**Nous aurions mauvaise grâce à lui faire ce reproche, puisqu'il dédia à F. Piet, *auteur*, dit-il, *d'une précieuse statistique de l'île, où il a établi sa demeure*, une espèce inédite de Blennie (*Blennius Pieti* La Pyl.).**

Le Pétromyzon Lamproie (*Petromyzon marinus* L.), si commun dans la Loire et qui se trouve dans presque toutes les mers, se pêche quelquefois dans les écluses de l'Herbaudière et du Vieil, principalement au printemps, lorsque ce poisson quitte les rochers qui lui servaient d'asile et entre en rivière. Plusieurs de nos pêcheurs m'ont assuré avoir pris dans les cavités des rochers une espèce de Lamproie, longue de sept à neuf pouces, et qui s'attache au corps des Mulets et des Loubines. D'après leurs réponses aux questions que je leur ai faites à ce sujet, il est plus que probable que ce Pétromyzon est le *Sucet* (*P. Planeri* Bl.), qui, effectivement, se cramponne

au ventre des autres poissons et en suce le sang avec avidité.

Nos différentes espèces de Raies, sont la Raie batis ou R. cendrée (*Raja Batis* L.), qui n'a qu'un rang d'aiguillons sur la queue, et qu'on nomme ici *Pocheteau* ou *Poche-d'eau*, nom vulgaire qui lui a sans doute été donné parce que son corps renferme des cavités, dont une particulièrement est remplie d'eau salée.

La Raie oxyrinque ou R. lisse, ici R. *blanche*. Elle n'a qu'un rang d'aiguillons sur le corps et sur la queue.

La Raie chardon ou R. à foulon, ainsi nommée parce qu'elle est hérissée de piquants recourbés comme ceux du chardon bonnetier. Elle est connue ici sous le nom de *Rochère*.

La Raie ronce, qui, outre un rang de gros aiguillons sur le corps et trois semblables sur la queue, a toute sa surface couverte de piquants comme ceux de la ronce.

La Raie Torpille (*R. Torpedo* L.), appelée ici *Dali*, *Tremblar*. Elle est depuis longtemps l'objet de l'attention et des expériences des physiciens. M. Geoffroy Saint-Hilaire (1) a reconnu que l'organe dans lequel réside l'électricité de ce poisson est une réunion de tuyaux placés entre la nageoire pectorale et la tête. Ils sont rangés parallèlement entre eux, et quand la peau est enlevée, on en aperçoit alors les bases, qui présentent l'aspect d'un rayon ou gâteau de miel.

Les tuyaux prismatiques (environ au nombre de cinq cents), qui forment l'appareil électrique de la Torpille, sont sous l'influence des nerfs pneumogastriques et en reçoivent de fortes branches. Lorsque l'électricité de la Torpille n'est pas employée à sa défense, le fluide nerveux fait sentir son action sur l'estomac, dont il facilite les

(1) *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, tome I, page 392.

fonctions; lorsqu'au contraire le poisson a donné un certain nombre de décharges, sa digestion est ralentie et difficile.

Les propriétés électriques sont sous la dépendance du lobe postérieur de l'encéphale, car en détruisant ce lobe ou les nerfs qui en émergent, on empêche l'appareil de se charger de fluide.

Quoique beaucoup moins puissante que l'Anguille américaine appelée Gymnote, la Torpille donne de fortes secousses et engourdit le bras de celui qui la touche.

Le fluide de poissons électriques, d'après les belles recherches de Davy et de divers autres physiciens, est complètement analogue à celui que dégagent les appareils voltaïques. On peut même en faire paraître les étincelles en le recevant sur des circuits métalliques interrompus. Ses effets sont ceux de tous les courants électro-dynamiques. Il donne lieu à de la commotion, produit de l'élévation de température dans les fils, aimante les aiguilles d'acier, et sous son influence ont lieu des décompositions chimiques.

Ces piles vivantes ont ceci de bien remarquable, qu'elles sont soumises à la volonté du poisson, à la défense duquel elles sont destinées. On peut toucher impunément une Torpille, même en mettant en rapport les deux pôles opposés de son appareil sans éprouver de commotion, tandis que si l'on vient à irriter l'animal, la décharge est instantanée. Plus les commotions sont répétées, plus elles sont faibles, surtout si l'on n'a pas laissé le temps au système nerveux du poisson de recharger l'appareil; l'électricité ne se reproduit point instantanément et demande un certain temps pour s'accumuler dans les prismes.

La Raie Pastenaque ou R. armée (*R. Pastinaca* L.), qu'on nomme ici *Touare*. Son piquant dentelé, souvent double et même triple, la rend redoutable pour les pêcheurs. Elle est parfois si abondante dans la partie de la baie qui avoisine Bourgneuf et Bouin que des bateaux en reviennent entièrement chargés. On la fait sécher pour la manger en hiver.

La Raie bouclée (*R. clavata* L.), qui a un rang de gros aiguillons recourbés sur le corps et sur la queue. C'est une des meilleures à manger.

Les Raies se pêchent aux haims ou hameçons et aux filets. On en prend aussi quelquefois dans les écluses.

Les œufs de Raie ont une forme si singulière et si différente de tous les œufs connus, que je ne puis m'empêcher d'en parler. Ils représentent de petites civières à manches courts, ou des espèces de bourses d'une membrane forte, quadrangulaires, presque carrées, assez semblables à un petit coussin, et terminées dans chacun de leurs quatre coins par un appendice assez court que l'on peut comparer aux cordons de la bourse. On en trouve beaucoup ici sur le bord de la mer; mais ils sont secs, vides, ils ont perdu leur couleur transparente, et en ont pris une d'un noir verdâtre qui leur donne l'aspect d'un varech desséché.

Le Squale long-nez (*Squalus Cornabicus* Schn.), appelé ici *Teuil-bœuf,* et sur quelques parties des côtes de France *Touille-bœuf.* Cet énorme poisson pèse jusqu'à deux ou trois cents livres. Sa chair, d'ailleurs fort blanche, n'est pas de mauvais goût, mais elle est courte et mollasse.

Le Squale roussette (*S. Canicula* L.), ici *Roussette.* C'est de sa peau, connue sous le nom de *peau de chien de mer, peau de chagrin,* dont on se sert pour polir des corps durs, et pour couvrir certains meubles. La femelle est plus grande et plus forte que le mâle.

Le Squale rochier (*S. catulus* L.), que l'on confond ici, comme presque partout, avec la *Roussette* dont il porte aussi le nom, et dont il diffère cependant par les deux lobes qui ferment en partie ses narines, par un museau plus allongé, et par des taches plus grandes répandues sur tout son corps.

Le Squale Milandre (*S. Galeus* L.), ici *Teuil, chien de mer.* Ce poisson, qu'on dit être rare dans les mers du

nord, est fort commun sur nos côtes. Ses trois rangs de dents aplaties, triangulaires et dentelées, le distinguent des autres Squales. Quoique dans la Méditerranée il parvienne jusqu'à la longueur de douze pieds, on en voit rarement ici au-dessus de quatre à cinq. On le pêche, ainsi que les espèces précédentes, aux haims, le plus souvent vis-à-vis l'Herbaudière, et on les fait sécher pour les manger en hiver.

Le Squale renard (*S. vulpes* L.). On m'a apporté deux de ces poissons, et tous deux, surpris par la marée basse, avaient été pêchés à peu de distance du rivage, l'un dans une écluse, et l'autre à l'entrée du port. J'ai fait présent du dernier au cabinet d'histoire naturelle de Nantes, où on le voit encore. Le Squale renard est ordinairement long de sept à huit pieds. Sa queue est garnie en dessous d'une nageoire divisée en deux lobes, dont le supérieur, en forme de faux, ou de sabre recourbé, est plus long que le corps de l'animal.

Le Squale ange ou angelot (*S. Squatina* L., *Squatina angelus* Dum.), ici *Mordacle*. Ses nageoires pectorales très étendues ont été comparées à des ailes, et lui ont valu le nom d'ange ; celui qu'il porte ici lui a sans doute été donné parce que ce poisson très hardi menace et mord quelquefois les pêcheurs. On le prend à la ligne.

Les œufs des Squales, comme ceux des Raies, sont des espèces de poches ou de bourses, mais terminées aux quatre angles par un filament délié, treize ou quatorze fois plus long que l'œuf.

La Lophie Baudroie (*Lophius piscatorius* L.), vulg. *Diable de mer, Grenouille de mer*. Ce poisson hideux est assez souvent rejeté à la côte par les flots. Sa tête excessivement grosse, sa gueule énorme, armée de trois

rangées de dents, lui donnent l'aspect d'un crapaud d'une taille démesurée. Il y en a qui ont jusqu'à sept pieds. C'est l'apparition d'un poisson de cette espèce sur les côtes de notre île, qui, en 1761, donna lieu à des récits merveilleux dans tout le Poitou. Les uns lui avaient vu une tête de vache, d'autres une tête humaine. Enfin le bruit se répandit que c'était un homme marin, et d'après une relation de M. Dorion, médecin à Saint-Gilles-sur-Vie; le *Mercure de France* et tous les journaux du temps donnèrent le fait pour constant. Il ne fut démenti qu'en 1774 par ce même M. Dorion, qui avoua avoir été trompé par de faux rapports et surtout par le témoignage d'un chirurgien, qui lui avait affirmé avoir vu une des nageoires du prétendu homme marin (1). La Lophie se cache sous les rochers, se couvre de varechs, et là épie les autres poissons qui, prenant ses longs filaments pour des vers, s'en approchent sans défiance et deviennent sa proie.

Je n'ai jamais entendu dire qu'on eut pêché ici l'Esturgeon, qui cependant habite l'océan, et même remonte dans la Loire.

Le Tétrodon lune (*Tetrodon Mola* L.), vulg. *Lune de mer*. J'ai vu souvent ici ce poisson qui, par sa forme, est un des plus remarquables de ceux qui fréquentent notre baie. Ses côtés et son ventre ont une couleur argentine très resplendissante, et pendant la nuit il brille d'une lumière phosphorique qu'il tient de la matière huileuse dont son corps est imprégné, et qui lui donne, lorsqu'il est à la surface des flots, l'aspect du disque lumineux de la lune. Lorsqu'on veut le saisir, il fait entendre un bruissement très marqué que l'on a comparé

(1) *Mercure de France*, nov. 1761, et sept. 1809. F. P.

au grognement du cochon. Sa chair est peu agréable au goût, aussi est-il peu recherché.

Le Syngnathe trompette, vulg. *La trompette.*

Le Syngnathe aiguille, qui ne diffère de la trompette que par sa cuirasse, à sept pans; tandis que celle de la trompette n'en présente que six. On donne ici indistinctement à ces deux espèces, ainsi qu'à celle qui suit, le nom de *Serpent de mer.*

Le Syngnathe ophidion (*Sygnathus Ophidion* L.), vulg. *Serpent de mer.*

Le Syngnathe hippocampe (*Hippocampus guttulatus* Cuv., et *H. brevirostris* Cuv.), vulg. *Cheval marin.* Lacépède dit que ses couleurs sont sujettes à varier, suivant le pays et même les individus. Ici il est généralement brun. On lui attribuait anciennement plusieurs propriétés médicinales.

Les Syngnathes s'accouplent à la manière des Raies et des Squales. Leurs petits sortent des œufs lors même que ces œufs sont encore attachés au corps de la femelle. On les prend ici dans les écluses, sous les pierres et parmi les rochers. Leur chair est si peu abondante qu'on ne les recherche presque point comme aliment.

Le Cycloptère lompe (*Cyclopterus Lumpus* L.), vulg. *Lièvre de mer.* On m'a apporté plusieurs fois ce poisson pris en pêchant des chevrettes. Il est facile à reconnaître par les rangs de tubercules très durs qui garnissent son corps, et surtout par ses nageoires inférieures, réunies en une espèce de disque qui lui sert à se fixer aux rochers sous les saillies desquels ils se place pour éviter ses ennemis, ou pour surprendre les petits poissons dont il se nourrit. Sa chair est muqueuse, molle, et de mauvais goût.

La Murène anguille (*Murœna Anguilla* L.), vulg. *Anguille de mer*. Elle aime à se cacher dans la vase, et si elle s'améliore ici dans les branches de nos marais, c'est qu'elle y trouve un fonds, une nourriture plus analogues à son organisation. On a longtemps ignoré la manière dont se reproduisait l'anguille. Il est aujourd'hui bien constaté qu'elle vient d'un véritable œuf, qui éclot dans le ventre de la mère, et que celle-ci dépose dans la vase. Le mâle et la femelle s'accouplent, paraît-il, comme les serpents. L'anguille peut, dit-on, produire pendant un intervalle de quatre-vingt-deux ans et vivre plus de cent ans. Le poisson, connu à Nantes sous le nom de *Civelle,* n'est autre qu'une anguille nouvellement née. Des myriades de *Civelles* entrent par la mer dans la Loire, et de là se répandent dans les rivières et les ruisseaux; ce qui confirme l'opinion de Spallanzani, qui pense que l'anguille ne procrée que dans la mer.

La Murène congre (*M. Conger* L.), vulg. *Congre*. La proximité de la Loire le rend très abondant sur nos côtes. On le prend à la ligne, au piquet et aux filets. Il est grand ennemi de la Sèche, qu'il attaque et retient dans les contours sinueux de son corps. Sa voracité est telle qu'il n'épargne pas même sa propre espèce. Il y a quelques année qu'on trouva ici dans le ventre d'un Congre énorme une torpille presque entière.

L'Ammodyte appât, vulg. *Lançon, Anguille de sable.* On prend généralement ici ce poisson pour un petit Congre. En effet, il existe entre eux les plus grands rapports. Mais un des caractères distinctifs de l'Ammodyte est d'avoir la queue fourchue. Elle à l'habitude de s'enfoncer dans le sable des rivages, où elle se dérobe à la poursuite de ses ennemis et trouve les vers dont elle aime à se nourrir.

Le Gade æglefin (*Gadus Æglefinus* L., *Morrhua Æglefinus* Cuv.), vulg. *Egrefin*. Il est aisé de le confondre avec le Gade morue (1), auquel il ressemble beaucoup, et dont il diffère cependant par ses écailles qui sont plus petites, par la couleur blanchâtre ou argentée qui règne sur son corps, tandis que le ventre et les côtés de la morue sont gris et parsemés de taches jaunâtres. La morue se tient presque toujours dans les profondeurs des mers, et l'æglefin s'approche des rivages; aussi de temps à autres on en prend ici à la ligne, et la chair en est ordinairement fort bonne.

Le Gade capelan (*G. minutus* Mill., *Mor. minuta* Cuv.), vulg. *Officier*, ici *Bogue*, nom donné à une espèce de Spare qui habite la Méditerranée; mais qui ne se trouve pas sur nos côtes. Le capelan s'approche du rivage vers le printemps, et on en prend dans les écluses. Sa chair est blanche, et quoique molle, d'assez bon goût.

Le Gade pollack (*G. Pollachius* L.), connu en France, ainsi que dans notre île, sous le nom de *Lieu*. Ce poisson aime les fonds entrecoupés de rochers, et on en pêche beaucoup ici.

Le Gade colin (*G. carbonarius* L., *Merlangus carbonarius* Cuv.), que l'on confond ici avec le *Lieu*, et dont il ne diffère que par sa taille plus grande, par la ligne latérale, droite dans le colin et courbe dans le *Lieu*, enfin par sa chair bien moins estimée.

Le Gade merlan (*G. Merlangus* L., *M. vulgaris* Cuv.), plus commun aux Sables qu'ici.

(1) D'après M. de la Pylaie, on prendrait quelquefois, mais très exceptionnellement, dans les eaux de l'île d'Yeu et de Noirmoutier, la véritable Morue (*Gadus Morrhua* L., *Morrhua vulgaris* H. Cloq.), et même le Dorsch (*G. Callarias* L., *Mor. Callarias*. Cuv.) J. P.

Le Gade molve (*G. Molva* L., *Molva vulgaris* Cuv.), vulg. *Lingue,* et ici *Julienne.* On ne le pêche pas très souvent sur nos côtes, mais il abonde sur celles d'Angleterre et d'Irlande, où on le prépare comme la morue.

Le Gade mustelle (*G. Mustela* L., *Mustela vulgaris* Cuv.), ici *Loche de mer.* Il est remarquable par l'humeur visqueuse dont son corps est imprégné, et par les trois barbillons de ses mâchoires. Il est fort commun au printemps sous nos rochers, où il se cache et se nourrit de petits poissons et de crabes.

Le Gade merlus (*G. Merlucius* L., *Merlucius vulgaris* Cuv.). On le peint comme très vorace ; mais je doute qu'on puisse citer de sa voracité un trait plus étonnant que celui que je vais rapporter. En avril 1810, j'achetai un merlus dont le ventre était énorme. Je recommandai de le vider avec précaution, on en retira un Macareux entier, de la taille d'un Corbeau. Ailleurs ce poisson va ordinairement par troupe, ici il est presque toujours isolé ; on le trouve fréquemment rejeté par les flots sur le rivage, ou renfermé dans les écluses. Dans ces dernières années, lorsque la guerre avec les Anglais rendait la morue fort rare et fort cher, les pêcheurs de la ville des Sables le recherchaient avec empressement, le préparaient comme la morue, et le vendaient très avantageusement.

Le Blennie pholis (*Blennius Pholis* L.), qu'on nomme ici *Syrène, Serène,* est aussi appelée ailleurs *Blennie baveuse*, parce que son corps est enduit d'une humeur très visqueuse. Ce poisson se cache sous les pierres, dans la vase, sous les plantes marines. Il est commun, mais on n'en fait aucun usage comme aliment.

Le Blennie gunnel ou gonnelle (*B. Gonnelus* L.), vulg. *Papillon de mer*, parce que sa nageoire dorsale est par-

semée de taches noires et rondes, entourées d'un anneau blanc, comme on en voit sur les ailes de quelques papillons. Il parvient rarement ici à plus de neuf à dix pouces; aussi glissant que l'anguille, il nage avec la même rapidité, et se réfugie sous les pierres, où on le prend à marée basse et surtout à l'Herbaudière. Sa chair est peu abondante, dure, et ne se mange point.

Le Gobie boulerot (*Gobius niger* L.), *Goujon noir*, *Goujon de mer*. Il m'a été désigné ici par nos pêcheurs du Vieil et de l'Herbaudière, comme le Blennie pholis, et autres, sous le nom de *Syrène, Serène*, ce qui prouve qu'ils donnent indifféremment ce nom à plusieurs espèces de petits poissons, qu'ils ne connaissent pas, et auxquels ils attachent peu d'importance, parce qu'on n'est pas dans l'usage de les manger. La chair du Boulerot n'est cependant pas désagréable au goût. On le trouve communément sous les pierres.

J'ai souvent observé dans les branches de nos marais une espèce de Gobie, que je regarde comme une variété du G. aphye (*G. minutus* L. ?), ou comme l'aphye lui même; mais plus petit qu'il ne l'est ordinairement. Il a les habitudes du Cotte chabot, vit, ainsi que lui, d'insectes aquatiques, se cache sous une coquille ou sous une pierre, et là, environné de petits canaux disposés en rayons circonvergents, aboutissant tous à sa demeure, il attend, comme l'araignée au milieu de sa toile, que sa proie vienne tomber dans cette sorte de piége.

Le Scombre bonite (*Scomber Alalonga* Gm., *Tynnus Alalonga* Cuv. et Val.), vulg. *Bonite*. On le pêche à trois ou quatre lieues au large des Bœufs et de l'île d'Yeu. Il est connu dans le Poitou sous le nom de *Germon*, quoique très différent du véritable Scombre germon, que

Lacépède indique dans la mer Pacifique (1). La chair de la Bonite est grasse et de bon goût. On peut en prendre aux filets et à la ligne.

Le Scombre maquereau (*Scomber scombrus* L.), dans les écluses.

Le Caranx Trachure, vulg. *Maquereau bâtard, Chicharou* dans quelques départements de l'Ouest et ici *Chincharée*. Sa queue en croissant est garnie d'aiguillons de chaque côté. Il paraît au printemps en grandes troupes, s'approche du rivage et se laisse prendre en grande abondance dans les écluses et aux filets. Lorsqu'il est gras, sa chair est tendre et agréable au goût.

En avril 1810, on pêcha sur la côte de l'Epine un poisson du genre Coryphène. Il avait de l'extrémité de la tête à celle de la queue quatre décimètres (15 pouces), et de largeur dans son milieu sept centimètres (2 pouces 61). Je le crois inédit, et j'en conserve le dessin.

Nous avons ici deux espèces de Cotte : la première, qui porte le nom de *Crapaud de mer* (*Cottus scorpius* Bl.), a des rapports exacts avec le Cotte quadricorne, tel qu'il est décrit par Bloch. Il a comme lui, quatre éminences osseuses sur la tête, les deux premières arrondies et formant un rebord autour des yeux, les deux autres s'allongeant sur la nuque. Chaque côté de l'os maxillaire est aussi terminé par trois aiguillons dont un beaucoup plus grand, et chaque opercule des ouies par deux. Le nombre des rayons des nageoires m'a paru le même ; mais

(1) La Bonite ou Germon est bien au contraire l'animal décrit par Lacépède, qui, d'après Commerson, le regardait comme un poisson du Pacifique. Il paraît en effet venir du grand Océan dans le golfe de Gascogne, et son apparition sur nos côtes a lieu de mai en octobre. Ce sont les pêcheurs de l'île d'Yeu qui se livrent surtout à la pêche de la Bonite qu'ils poursuivent jusque sur les côtes de Biscaye. (Voir *Hist. nat. des poissons*, t. VIII, page 83.) J. P.

Bloch assure que ce poisson parvient jusqu'à la longueur de dix à douze pouces, et ceux que j'ai vus en avaient à peine six. La seconde espèce est encore plus petite. On la reconnaîtra facilement à son corps arrondi, conique, jaunâtre et tacheté de brun; à sa mâchoire supérieure, dépassant et recouvrant l'inférieure, enfin aux trois piquants qui terminent les côtés de l'os maxillaire. Je ne l'ai trouvée décrite dans aucun des auteurs que j'ai à ma disposition (1). On trouve ces deux Cottes à mer basse, sous les pierres, parmi les fucus, où ils se cachent, et se nourrissent de vers et de petits crabes.

Le Gastérotée épinoche (*Gasteroteus Trachurus* Cuv.), vulg. *Epinoche*, *Epinarde*. C'est ce joli petit poisson, qui, tous les printemps, peuple si abondamment nos fossés et nos mares d'eau douce. Il s'y nourrit de vers, d'insectes, et dépose ses œufs sur les plantes aquatiques.

Le Gastérotée spinachie (*G. Spinachia* L. ?), vulg. *Grande Epinoche de mer*, que quelques habitants du Vieil nomment *Lézard de mer*, parce qu'en effet son corps a un peu la forme de celui d'un lézard. Le ventre est gros, et va toujours en rétrécissant vers la queue, qui est fort longue. Le caractère le plus propre à faire reconnaître la spinachie consiste dans les quinze aiguillons qu'elle a au devant de la nageoire du dos. Bloch dit que sa mâchoire supérieure avance sur l'inférieure; j'ai remarqué le contraire, et tous les individus, que j'ai observés, avaient la mâchoire inférieure arrondie et plus allongée que celle supérieure. Ce poisson recherche l'entrée des fleuves; mais il reste toujours à la mer. On le pêche souvent parmi les

(1) C'est sans doute le *Cottus bubalis* Emphrasen, poisson que d'Orbigny envoya de la Rochelle à Cuvier. (Voir *Hist. nat. des poissons*, t. IV, pages 120 et 121). J. P.

rochers du Vieil, ou dans les écluses. Il est si commun dans quelques endroits du nord de l'Europe qu'on en retire de l'huile à brûler, et ensuite on en fume les terres.

Le Trigle grondin (*Trigla cuculus* L.), vulg. *Rouget grondin*. Ce beau poisson est, comme quelques autres Trigles, doué de la faculté de siffler ou de bruire. Sa chair est ferme et fort estimée.

Le Trigle hirondelle (*Trigla hirundo* Bl.), appelé aussi *Galline* ou *Perlon*. Ce poisson se distingue par la grandeur de ses nageoires pectorales aussi larges que longues. Sa chair est plus dure que celle du Grondin avec lequel il a les plus grands rapports.

Le Mulle rouget (*Mullus barbatus* L.), vulg. *Rouget, Petit Barbarin*.

Le Mulle surmulet (*M. Surmulatus* L.), vulg. *Barbarin, Rouget barbé*. Cette espèce diffère de la précédente, non-seulement par l'existence de plusieurs raies dorées et longitudinales, par l'inégalité de ses mâchoires, mais encore par sa taille. Le rouget atteint rarement plus de huit à neuf pouces, et le surmulet parvient jusqu'à un pied. Tous deux sont ornés des plus riches couleurs, et offrent une chair blanche, feuilletée et très agréable au goût. Les Romains en faisaient le plus grand cas, et Juvénal dit que, de son temps, on les payait leur pesant d'argent. On en prend peu à la ligne et dans les écluses; c'est presque toujours en baie, et avec des filets qu'on en fait la pêche, ainsi que celle du Grondin.

Le Labre vieille (*Labrus Bergylta* Asc., *L. vetula* Bl.), *Carpe de mer,* ici *Vieille, Vieillot*. Ce poisson est commun sur la côte du Vieil. On n'y attache aucun prix; cependant les Bas-Bretons le recherchent, pour le saler et le manger en hiver. Il est probable que, vivant sur un fond qui lui convient mieux, sa chair est meilleure qu'ici.

Le Spare dorade (*Sparus aurata* L., *Chrysophrys aurata* Val.), vulg. *Dorade*. Remarquable par les belles couleurs dont il brille; ce poisson était autrefois consacré à Vénus. On le pêche ici au printemps, lorsque son goût pour les crustacés et les animaux à coquilles le rapproche du rivage. Sa chair est fort bonne; mais elle est encore plus tendre et plus légère, quand il a vécu dans les eaux douces. Le S. sargue (*S. Sargus* Brün.), qui ressemble beaucoup à la Dorade avec laquelle on le confond souvent, quoiqu'il ait la chair plus sèche. Le S. pagre (*S. Pagrus* L.), vulg. *Pagre*. On m'a apporté trois ou quatre fois ce dernier Spare, qui est de la grosseur d'une carpe, et d'un rouge tirant sur le jaune. Il avait été pris dans les écluses du Vieil. Elien raconte que de son temps on lui rendait, en Egypte, les honneurs divins; parce que paraissant dans le Nil, lors du débordement de ce fleuve, on lui attribuait l'heureux événement de l'inondation. On en prend souvent à l'entrée des rivières de France, et il est présumable que nous devons ceux que nous avons vus ici à notre proximité de la Loire. La chair du Pagre, sans être coriace, est ferme et sèche.

Le Centropome loup (*Perca Labrax* L., *Labrax lupus* Cuv.), vulg. appelé *Bar*, ici *Loubine*, et quand il est jeune, *Loubineau, Carcasseau*. Ce poisson est fort abondant sur les côtes de notre île. On en pêche qui pèsent jusqu'à douze et quinze kilogrammes. Il était très recherché par les Romains, qui le payaient fort cher. Il est très hardi. Sa voracité lui a mérité le nom de loup, duquel lui est venu sans doute celui de loubine.

La Persèque ombre (*Sciæna aquila* Cuv.) (1), vulg.

(1) Le *Sciæna Umbra* L. comprend dans une même espèce celle-ci et d'autres bien différentes. J. P.

*Ombre*, ici *Maigre*. Il est rare que chaque année nos pêcheurs du Vieil et de l'Herbaudière ne prennent pas à la ligne un ou plusieurs de ces poissons, qui souvent ont plus de quatre pieds de long. L'Ombre est plus commune dans la Méditerranée que sur les côtes de l'ouest de France. Elle aime les endroits pierreux, se nourrit d'algues et de vers marins. Lacépède dit que vraisemblablement elle mange des petits poissons; mais il ne peut rester le moindre doute à ce sujet, puisque l'appât qu'on lui offre ici se compose de jeunes mulets. Sa chair est ferme et sèche, mais d'une facile digestion. Sa tête était, dit-on, très recherchée par les anciens Romains.

Le Zée forgeron (*Zeus faber* L.), vulg. *Dorée*, *Poule de mer*. Ce poisson se distingue principalement par la tache ronde et noire qu'il a sur chacun de ses côtés, par sa couleur mélangée de vert et de jaune, et surtout par des teintes noires et enfumées, qui l'ont fait nommer le forgeron. On en prend dans les écluses, aux filets et à la ligne. Sa chair est excellente.

Le Pleuronecte sole (*Pleuronectes Solea* L., *Solea vulgaris* Cuv.), vulg. *Sole*. Ce Pleuronecte est un des poissons les plus délicats et les plus abondants de tous ceux qu'on pêche sur les côtes de notre île. Il se tient ordinairement pendant la mauvaise saison dans les profondeurs de la mer, et ne s'approche du rivage que dans les temps doux. Bloch dit que sur les côtes d'Angleterre sa pesanteur n'excède pas une livre; j'en ai vus ici qui pesaient jusqu'à cinq et six livres.

Le Pleuronecte plie (*P. Platessa* L., *Platessa vulgaris* Cuv.), vulg. *Plie*, et ici *Target*, nom qui lui a peut-être été donné, parce que ainsi que le targeur, autre espèce de Pleuronecte dont je vais parler, cette plie a le dos et les nageoires parsemés de taches très apparentes. Notre

*Plie* de mer et de branches en est une variété bien distincte, et que je n'ai trouvée décrite ni par Bloch ni par Lacépède. Celle-ci diffère de la première par la forme, par les couleurs, et même par le nombre des rayons des nageoires. Elle est rhomboïdale, sa peau est lisse, blanche en dessous, grise en dessus, avec des taches d'un jaune plus ou moins obscur. J'ai compté aux nageoires du dos et de l'anus neuf ou dix rayons de moins qu'aux mêmes nageoires de notre *Target*. Cette variété serait-elle celle connue à Dieppe sous le nom de *Carrelet*, et à Caen sous celui de *Franquise*? C'est ce que je ne puis ni affirmer ni vérifier (1).

Le Pleuronecte turbot (*P. maximus* L., *Rhombus maximus* Cuv.), vulg. *Turbot*. Sa chair ferme, et d'un goût exquis, lui a mérité le nom de *Faisan de mer*. Sans être commun sur les côtes de notre île, il s'en approche assez souvent, pour qu'on en prenne tantôt dans les écluses, tantôt avec des filets. J'en ai vus de vingt-cinq à trente livres.

Le Pleuronecte carrelet (*P. Rhombus* L., *Rhombus vulgaris* Cuv.), vulg. *Barbue*, ici *Barbuche*. Ce poisson, qui a quelques rapports avec le turbot, en diffère notamment par les taches brunes et jaunâtres, dont un des côtés de son corps est marbré.

Le Pleuronecte targeur (*P. punctatus* Bl., *Rh. punctatus* Cuv.). On pêche assez communément ce poisson à l'Herbaudière, où on le nomme *Liame*, parce qu'il aime à se cacher parmi les plantes marines, qui portent ici le nom de *Liames*. Il est remarquable par la rudesse de ses écailles. Le dessous est d'un blanc tirant sur le rouge; le dessus d'un gris cendré, parsemé, ainsi que les nageoires,

(1) Serait-ce le *Platessa nebulosa* de la Pylaie, mémoire cité? J. P.

de taches noires, tantôt rondes, tantôt oblongues. On voit par là qu'il est différent de notre *Target,* dont les taches sont rondes et de couleur orange. Pennant a décrit un targeur qui avait dix-huit pouces de long et sept de large. Il est probable qu'ici ce Pleuronecte ne s'approche du rivage que lorsqu'il est encore jeune, car les plus forts qui m'aient été apportés, avaient à peine six pouces de long sur quatre de large. Sa chair m'a parue maigre et coriace.

Le Salmone saumon (*Salmo salmo* Val.), vulg. *Saumon.* On le prend quelquefois dans les écluses. Si c'est vers le printemps, époque à laquelle il quitte la mer pour rentrer en rivière, il est ordinairement maigre; mais si c'est au contraire quand il redescend de la Loire dans la mer, il est gras et de bon goût. Il est sujet à une maladie dont on ignore la cause, et qui lui fait donner le nom de *ladre.* Sa chair est alors mollasse et sans consistance.

L'Esoce bélone (*Esox Belone* L., *Belone vulgaris* Cuv.), vulg. *Orphie*, *Aiguille de mer.* C'est sous ce dernier nom qu'il est connu ici. Son museau, qui a la forme du bec d'un harle, ou d'une longue aiguille, le rend très remarquable. On en prend beaucoup dans les écluses. Sa chair est généralement sèche et maigre.

On m'a assuré qu'il avait été pris ici un Esoce Espadon (*Xiphias gladius* L.); mais je ne l'ai pas vu.

L'Athérine joël (*Antherina presbyter* Val.), vulg. *Prêtre,* ici *Prêtre, Prêtreau.* On a donné, dit-on, le nom de prêtre à ce poisson, en raison de la raie longitudinale et argentée qu'il a de chaque côté du corps, et qui ressemble à une étole. Il est commun en été. Sa chair, presque diaphane, est extrêmement délicate.

Le Muge céphale (*Mugil capito* Val., *M. cephalus*

L.?) (1), vulg. *Meuille, Mulet*. C'est le plus abondant de tous les poissons qui fréquentent les côtes de notre île. Il remplit les branches de nos marais salants; et comme il s'approche ordinairement des rivages en troupes nombreuses, on en a quelquefois pris dans les écluses des quantités telles, qu'on était obligé d'employer des barriques pour les contenir. Il est d'une grande vivacité, et les sauts qu'il fait au-dessus de l'eau l'annoncent de loin aux pêcheurs. On trouve ici les deux sortes de Céphale, que Bloch indique à l'embouchure de la Loire; l'une de couleur pâle, et l'autre de couleur foncée. Selon lui, ceux de la première aiment à remonter ce fleuve, et ceux de la seconde restent toujours à la mer.

Il ne me reste plus qu'à parler des espèces de Clupées que nous pêchons de temps à autre. La Clupée hareng (*Clupea Harengus* L.), de toutes, est celle qui se montre le plus rarement ici.

En automne, lorsque la Clupée sardine (*C. Sardina* L.) s'approche des côtes pour frayer, quelquefois elle s'avance jusque sur nos rivages, où on la pêche dans les écluses, avec le Maquereau. Cependant, comme nous n'avons point ici de bateaux pour la pêche de ce poisson, on en prend peu, et nous le recevons le plus souvent de Saint-Gilles ou du Croisic.

Nous devons encore parfois à nos écluses la Clupée alose (*C. Alosa* L.), ainsi que celle connue à Nantes et ici sous le nom de *Couvert*, et qui n'est réellement qu'une variété de l'alose, dont elle diffère surtout par sa chair plus maigre et plus sèche.

(1) Parmi les variétés de Meuilles signalées par F. Piet, doivent sans doute se trouver le Muge à grosses lèvres (*Mugil chelo* Val.), et le M. sauteur (*M. saliens* Risso), vendus sur les marchés de Paris comme venant de nos côtes de l'Ouest. (Voir *Hist. nat. des poissons*, tome II, page 47.) J. P.

Notre *Jacquine* (*Clupea asperogasterus* La Pyl.) est aussi une Clupée ; mais je ne l'ai trouvée décrite dans aucun des auteurs que j'ai consultés. Excepté l'appendice triangulaire, placé à chaque ventrale de l'alose, et les taches noires qu'elle a sur chaque côté du corps, la *Jacquine* a tous les caractères d'une jeune alose ; et on m'a même assuré qu'elle en portait le nom dans quelques endroits des côtes de Bretagne. Sa taille est celle de la sardine, et sa chair n'est pas meilleure que celle du *Couvert*.

Quelquefois, enfin, la Clupée anchois (*Clupea Encrasicholus* L.), si commune sur la côte des Sables-d'Olonne, vient promener ses bandes nombreuses jusque sur nos écluses, et alors on en prend beaucoup.

Cétacés (1). — Nous voyons souvent des troupes de Marsouins (*Delphinus Phocæna* L.) se jouer à la surface des flots. Surpris par le reflux dans les écluses, même dans le hâvre et dans le port, quelques-uns y ont été pêchés, et ont produit d'assez bonne huile à brûler. Il y a trois ans, on apporta à M. d'Orbigny une femelle pleine, et de laquelle il retira un petit, qui était sur le point de naître.

En février 1811, la mer vomit sur la plage de l'Herbaudière, presqu'en face du corps de garde, une baleine que je jugeai de l'espèce appelée *Baleine franche* (*Balæna Mysticetus* L.). Il me fut impossible de l'examiner avec

(1) F. Piet avait placé les lignes suivantes à la fin de l'article *Poissons ;* mais les Cétacés ne sont point des poissons, ils n'en ont que la forme ; leur sang est rouge ; ils nourrissent leurs petits avec le lait de leurs mamelles ; ces petits viennent du reste au monde bien développés, et non à l'état d'œuf. Les paragraphes qui suivent devraient donc être placés plus loin et faire partie de l'article *quadrupèdes*. J. P.

beaucoup d'attention, en raison de sa putréfaction qui en rendait l'approche presque insupportable. La tête manquait entièrement; je fis mesurer la longueur de la colonne vertébrale, et comme on sait que la longueur de la tête des baleines forme à peu près le tiers de celle de leur corps, non compris l'aileron de la queue, j'en conclus que ce Cétacé avait eu de vingt-huit à trente pieds.

Ce n'est pas la première fois que des Baleines ont échoué sur les côtes de France. Il est question dans un ancien mémoire, cité par Baurein, dans ses *Variétés bordelaises,* tome VI, page 318, de quelques-uns de ces animaux, qui échouèrent sur la côte de l'ancienne province de Guyenne.

**Depuis le travail de F. Piet, un autre grand Cétacé est venu échouer sur les côtes de la Barre-de-Monts en 1855. Cet animal, voisin de la Baleine franche et en atteignant presque la taille, était un jeune Balénéoptère.**

Reptiles (1). — Après avoir examiné des animaux muets dont les organes sont peu développés et dont l'habitation est loin de nous, il semble qu'en nous élevant sur la terre nous allons y rencontrer des êtres plus rapprochés de notre nature; mais telle est la marche lente et graduée de l'organisation, que les classes naturelles qui se touchent offrent peu de différence dans la forme extérieure et dans les mœurs.

Pour étudier la classe des Reptiles, il faut encore nous transporter sur le bord des eaux, ou, si nous parcourons quelques parties de la terre, ce sera sur le limon

(1) Cet article est entièrement d'Ed. Richer; il a été revu dans cette seconde édition par le docteur Viaud-Grand-Marais. J. P.

vaseux des marécages, sous les ombrages humides et infréquentés que nos recherches seront les plus fructueuses.

Les Reptiles qui lient entre eux les habitants des eaux et ceux de la terre, semblent participer de deux natures. Leur sang, comme celui des poissons, se confond avec la température du milieu qu'ils occupent, et leur genre de vie est très varié : les uns nagent dans les eaux, d'autres rampent sur la terre, d'autres s'élancent dans les arbrisseaux qui en couvrent la surface. Les uns s'accouplent comme les mammifères, les autres, comme les poissons, répandent leur liqueur fécondante sur les œufs de la femelle. Rampant comme les murènes, munis de pattes comme les quadrupèdes, couverts d'écailles comme les poissons, ils réunissent les deux classes autant par leurs mœurs que par leur organisation, et pour que la preuve de leur filiation fût plus complète, quelques-uns d'entre eux, dans le premier mode de leur existence, sont munis de queues et de branchies, comme si, avant de devenir quadrupèdes, ils devaient passer par l'état de poissons.

C'est cette organisation merveilleuse, ce sont ces mœurs diversifiées, c'est peut-être encore davantage l'aversion ou la frayeur, qui ont fait rassembler tant de fables sur ces animaux. Ce qu'il y a de plus éloigné des habitudes de l'homme est toujours ce qui fait le sujet de son admiration. Il y a peu de classes naturelles qui n'ait donné lieu à plus d'erreurs et de traditions merveilleuses. Les animaux qui la composent sont entrés dans la plupart des allégories, des symboles, et le rôle qu'ils ont joué dans le monde des fictions a éclipsé celui qu'ils remplissent dans la nature.

Linné avait désigné les Reptiles sous le nom assez

vague d'Amphibies ; Daubenton les a partagés en deux classes qui ont été adoptées par Lacépède, savoir : les Serpents et les Quadrupèdes ovipares. Tout en me servant ici du travail de Lacépède, je suivrai pour la désignation des espèces le traité de Sonnini et Latreille, faisant partie du Buffon de Castel.

*Serpents.* — Nous n'avons ici que deux genres de cette famille : les Anguis et les Couleuvres.

L'Anguis orvet fragile (*Anguis fragilis* L.) (1) est assez commun sous les pierres et la mousse, dans les lieux ombragés et humides. C'est le plus innocent de tous les Reptiles. Il est d'une couleur jaune-bronzé en dessus, avec une raie noire longitudinale. Le dessous de son ventre est noir et dépourvu de plaques. Ses yeux sont petits. Aldrovande lui avait donné, pour cela, le nom de *Cæcilia ;* nos paysans l'appellent *Envoie,* ce qui veut dire aveugle, et le regardent à tort comme un animal très dangereux.

La Couleuvre à collier (*Tropidonotus natrix* Kull.), dans les lieux boisés. Cette espèce est très douce et s'apprivoise aisément. Sa couleur est gris-clair ; elle a deux taches jaunes de chaque côté de la tête.

La Couleuvre verte et jaune (2), sur le bord des eaux, souvent même dans l'eau. Sa couleur est d'un vert très foncé, marqué de taches jaunâtres latérales. Son ventre est garni, comme dans l'espèce précédente, de larges

(1) Appelé aussi *Niel* et *Envin* en Vendée. Les mœurs de cet animal sont en grande partie crépusculaires.

(2) C'est la Couleuvre vipérine (*Tropidonotus viperinus* Boié) que le collaborateur de F. Piet décrit ici.

V.-G.-M.

plaques. J'en ai vu près du Vivier, à la Blanche, qui avaient plus de trois pieds de long. J'ai remarqué que quand elle est irritée, sa tête s'aplatit, en s'élargissant, ce qui lui donne une sorte de ressemblance avec la Vipère commune.

Je n'ai point encore trouvé ici la Couleuvre lisse (*Coronella lœvis* Lam.), assez commune au continent; mais peut-être la rencontrera-t-on par la suite.

Le seul serpent de nos climats dont la morsure soit dangereuse, la Vipère (*Vipera Aspis* Merr.), ne s'est point encore rencontrée dans l'île. Elle pourrait cependant y être apportée du continent avec le bois que nous en recevons.

*Quadrupèdes ovipares.* — Les animaux de cette famille, qui se trouvent dans l'île, se réduisent à cinq genres, savoir : Raine, Grenouille, Crapaud, Salamandre et Lézard.

La Raine verte (*Hyla viridis* Luz.), avec ses divers modes de coloration vert, brunâtre, cendré, blanchâtre et bleu-verdâtre-clair, se trouve fréquemment sur les plantes et les arbres. Elle a sous les doigts de petites plaques visqueuses qui lui servent à s'attacher aux feuilles. Catesby prétend qu'elle s'y fixe en faisant le vide au moyen de la concavité de ses pattes.

Nous avons deux espèces de Grenouille, la commune (*Rana esculenta* L.) et la Rousse (*Rana fusca* L.). Toutes les deux se trouvent dans les fossés. On voit leurs œufs au printemps dans les mares, réunis en masses albumineuses, et elles passent par l'état de têtards avant de devenir des animaux parfaits. Lacépède a observé que le têtard, à bien le considérer, n'est qu'un œuf souple et mobile qui se prête aux mouvements de l'embryon, et

qui grandit avec lui. La Grenouille diffère du Crapaud par sa forme plus allongée, par des jambes plus hautes, surtout les postérieures, sur lesquelles elle se tient souvent accroupie, attitude dans laquelle le Crapaud ne pourrait rester.

Le Crapaud commun (*Bufo vulgaris* Daud.), dans les lieux humides malsains, dont on prétend qu'il diminue l'insalubrité. Le Crapaud sonnant ou pluvial (*Bombinator igneus* Wagl.), d'un brun verdâtre avec des lignes orangées. L'Accoucheur (*Alytes obstetricans* Wagl.), beaucoup plus petit que le précédent; le Calamite (*Bufo Calamita* Daud.), d'une couleur olivâtre, avec des verrues d'un brun roux. Toutes ces espèces ont des mœurs analogues. Leur accouplement dure quelquefois vingt jours. Leur vie peut se prolonger jusqu'à trente-six ans. Les Turcs disent que cet animal a été produit par le diable.

La Salamandre terrestre (*Salamandra maculosa* Wagl.); sous les pierres. Elle est d'une couleur fauve, a la queue arrondie comme celle d'un Lézard. Elle est vivipare; les œufs éclosent dans le ventre de la femelle. Les paysans de l'île la nomment le *Sourd* (1). Ils la croient

(1) Les paysans désignent aussi sous le nom de *Sourd* un reptile qui n'existe que dans leur imagination et qui partage leurs craintes avec l'inoffensif Orvet, d'où le dicton : « Si envin voyait, si sourd entendait, et si bœuf connaissait sa force, aucun homme ne vivrait. »

Cette croyance se rattache aux idées populaires de l'Inde et de l'Egypte, transmises en Europe par les *zingari* ou bohémiens errants. C'est l'*Aspis surda* de la Bible, *cui non est incantatio,* qui bouche ses oreilles pour ne pas entendre la voix et les sons musicaux du *gouny* ou de l'enchanteur, et qui est par là même plus à craindre que les autres Serpents. Pour le paysan vendéen, le Sourd serait un reptile noir de la taille d'une Couleuvre sorti d'un de ces œufs sans germe que l'on trouve parfois dans nos basses cours et que les chats sont prétendus couver. Comme le *Basilic* ou le Serpent roi des anciens, il serait doué d'un regard fascinateur qui tuerait à distance. Dieu merci! cet animal fantastique n'a jamais été trouvé nulle part.

V.-G.-M.

très dangereuse, quoiqu'elle ne puisse faire le moindre mal. Pline la regardait comme capable de donner la mort à des nations entières. Les Grecs en faisaient l'attribut du feu, parce qu'ils croyaient faussement qu'elle avait la faculté d'y vivre. Les Egyptiens s'en servaient pour désigner l'hiéroglyphe d'un homme consumé par le froid.

Parmi les Salamandres aquatiques (*Triton*), nous avons ici la Salamandre pointillée, celle des marais et celle à ceinture. Ces trois espèces se distinguent de la précédente par leur queue qui est aplatie. Le mâle diffère de la femelle par une crête qui s'étend sur le dos. Cet animal peut rester fort longtemps engourdi dans la glace: il reprend le mouvement avec la chaleur. Il est ovipare. L'accouplement, comme celui des grenouilles, n'a point lieu par l'union immédiate des deux sexes. Le mâle lance dans l'eau la liqueur prolifique qui pénètre par l'anus de la femelle, placée près de lui, et féconde les œufs prêts à sortir. La Salamandre aquatique peut rester fort longtemps sans manger. L'auteur de cette statistique a conservé pendant six mois, dans un bocal, la S. pointillée, sans lui donner de nourriture. Les membres de ce reptile se reproduisent quand on les coupe; son œil même repousse dans son entier.

Le Lézard gris (*Lacerta muralis* L.), sur les murs des jardins, où il détruit les insectes. Ses œufs se trouvent dans les vieilles murailles et dans les terriers. Les anciens l'appelaient l'ami de l'homme.

Le Lézard vert (*Lacerta viridis* L.), à la Blanche, et au bois de la Chaise. La variété *e* de Latreille, qui se distingue du précédent par une bande d'un gris fauve, s'y trouve aussi. Cet animal s'irrite aisément; mais sa morsure n'est point dangereuse. Les Africains se nourrissent de sa chair. Les Kamtschadales le prennent pour un

espion du Dieu des morts. Les côtes du Lézard sont soudées entre elles comme celles des oiseaux.

### Oiseaux.

Parmi les oiseaux que nous rencontrons dans l'île, les uns y fixent leur demeure, les autres nous visitent seulement à des époques périodiques, avancées ou retardées par des causes fortuites, telles que les vents et la température; quelques autres enfin se montrent à nous comme par hasard, notamment à la suite de fortes tempêtes ou de froids excessifs.

Nous diviserons donc les oiseaux en *oiseaux indigènes* et en *oiseaux de passage*. Cette coupe, qui ne serait pas naturelle dans un ouvrage didactique, devient extrêmement commode dans un travail statistique.

Elle appartient du reste à Impost à qui F. Piet avait confié la rédaction de l'article qui va suivre.

Le docteur Blandin qui, en ce moment, prépare une faune ornithologique de la Loire-Inférieure, a bien voulu établir pour cette seconde édition la synonymie actuelle de chaque oiseau, synonymie que nous avons placée entre parenthèse après chaque nom cité par l'auteur, comme nous avons fait du reste pour toute l'histoire naturelle.

Dans l'énumération des espèces, Impost a adopté les genres de Buffon, imitant en cela Cuvier dans son tableau élémentaire d'histoire naturelle.

Oiseaux indigènes. — Les pays de plaine sont les moins propres à nourrir beaucoup d'oiseaux de genres et d'espèces différents. Le nombre des individus dans chaque espèce supplée en quelque sorte à cette pénurie, qui dépend de la monotonie du sol. Notre île, qui présente dans toute la partie du sud une vaste plaine couverte de moissons, entrecoupée de marais salants, et bornée par des dunes, n'est habitée que par les genres peu nombreux qui se plaisent dans les pays plats. La partie du nord, un peu plus variée, offre des terres cultivées, des bruyères et trois petits bois. C'est là que vit le peu d'oiseaux de bocage que nous ayons. Quoique les oiseaux de mer fré-

quentent nos côtes à toutes les époques de l'année, il en est peu qui y soient sédentaires. Dès que la saison des amours est arrivée, des rochers, de vastes grèves, une nourriture abondante ne leur suffisent plus. Il leur faut, pour faire en paix leur ponte et élever leur jeune famille, des marécages ou quelque îlot désert ; et ils ne trouvent ici que des sables brûlants, qui ne peuvent leur convenir, et dont quelques espèces d'hirondelles de mer viennent prendre possession après leur départ.

*Famille des Accipitres.* — (Deuxième genre, les Faucons). Nous possédons la Cresserelle (*Falco Tinunculus* L.), connue ici sous le nom vulgaire de *Faux-Mouchet.* Elle détruit beaucoup d'Alouettes et de Perdrix, et fait son nid dans les vieux bâtiments.

(Troisième genre, les Chouettes.) Tout le monde connaît l'Effraie (1) qui vient troubler par ses cris lugubres le calme des nuits, et répandre une terreur superstitieuse dans l'âme de plusieurs personnes. On l'appelle indifféremment ici *Fresaie* ou *Chat-Huant.* Elle habite dans le clocher de l'église et dans les crevasses des vieux murs du château.

*Famille des Passereaux.* — (Troisième genre, les Merles.) Le Merle noir ordinaire (*Turdus Merula* L.) se trouve ici dans tous les temps de l'année ; mais en plus grande quantité depuis le mois de septembre jusqu'à la fin de mars : ce qui porterait à croire que les oiseaux de cette espèce qui y restent en très petit nombre, ayant laissé partir la bande avec laquelle ils étaient venus, se voient

(1) La Chouette désignée par Impost sous le nom d'Effraie doit être la Chouette Hulotte (*Strix Aluco* Meyer.). BLANDIN.

obligés d'y passer la belle saison. Il se pourrait encore que le peu de bois que nous avons n'engageât quelques couples à y nicher. L'hiver les Merles se nourrissent, dans nos champs et dans nos jardins, de vers et de baies de lauriers, qui donnent à leur chair un goût désagréable. Ils font ordinairement leurs nids dans les haies du Pé-Lavé et du bois de la Grande-Lande.

(Septième genre, les Corbeaux.) La Pie (*Garrulus Picus* Briss.), est le seul oiseau indigène que nous ayons dans le genre Corbeaux, d'ailleurs si répandu. Elle se tient dans le nord de l'île, où elle est peu multipliée.

(Treizième genre, les Gros-Becs.) Le Verdier (*Fringilla chloris* Temm.), qui porte ici le nom de *Bruant* ou *Passe-Verte*, s'y trouve en petit nombre. Mais les premiers froids nous amènent beaucoup d'oiseaux de cette espèce. Ils vivent dans les sables de la Guérinière.

(Quatorzième genre, les Moineaux.) Il n'est peut être pas de pays en Europe, où le Moineau domestique (*Fringilla domestica* L.), ne soit connu. On a remarqué qu'il était beaucoup plus commun dans les pays de grains; aussi s'est-il extrêmement multiplié à Noirmoutier, où il fait de grands ravages, surtout au moment de la récolte. Malgré toutes les précautions que prennent les laboureurs pour l'écarter de leurs blés, ils ne peuvent y réussir. Quelques-uns ont cependant la patience de parcourir leurs champs des journées entières une crécelle à la main. On m'a apporté plusieurs fois des Moineaux presque tout blancs; je présume que cette variété dans leur plumage a pour cause l'âge, ou quelque maladie.

La Linotte (*Fringilla cannabina* L.), est assez commune ici. Elle fait indifféremment son nid dans les buissons et dans les ansérines ou *sartes* qui croissent sur les bords de nos marais salants. Cette dernière particularité a

donné lieu à une distinction fondée sur les nuances que les divers endroits, où elle niche, occasionnent dans le rouge de sa gorge. On la partage par cette raison en Linotte de vigne et Linotte de marais. Cet oiseau se rassemble en grandes troupes dans le temps des labours, et parcourt les champs. On en trouve l'hiver de nombreuses volées dans les dunes, où elles se nourrissent de la graine des graminées.

Ce joli oiseau qui, à la grâce des formes, réunit la beauté du plumage, le Chardonneret (*Fringilla Carduelis* L.), est répandu sur toute la surface de l'île. Il niche dans nos vergers et dans nos jardins. L'été, il vole par petites bandes, le long des chaussées couvertes de chardons; l'hiver, il se mêle souvent aux Verdiers et aux Linottes.

(Quinzième genre, les Bruants.) Le Proyer (*Emberiza miliaris* L.), qui perd son chant dès le mois d'août, le recouvre plutôt que les autres oiseaux. C'est lui qui, perché sur la cime des buissons, vient nous annoncer le retour du printemps. Il n'est remarquable ni par son plumage ni par son chant, monotone et désagréable; mais on l'estime ici à cause de la délicatesse de sa chair. Il y est commun dans toutes les saisons. Les chasseurs le nomment *Ortolan*, les paysans *Tour-d'Alois*. J'ignore d'où peut lui venir ce dernier nom. Le Proyer fait son nid dans les blés, il le pose aussi quelquefois dans les buissons, à un pied ou deux de terre.

(Dix-huitième genre, les Alouettes.) Si jamais animal innocent et timide fut en butte à la haine, c'est l'Alouette. Elle est aussi redoutée des laboureurs que le Moineau. Cependant on s'exagère le tort qu'elle fait, et l'on ne calcule pas qu'elle détruit les sauterelles et les fourmis si nuisibles aux moissons. Ce genre comprend ici les espèces suivantes:

L'Alouette des champs (*Alauda arvensis* L.), qui vit et fait son nid dans les blés.

L'Alouette pipi (*Anthus rufescens* Temm.), appelée *Titi* ou *Sartier*. Elle se plaît dans les marais, et se perche sur les sartes, d'où elle tire son nom vulgaire de *Sartier*.

La Farlouse (*Anthus pratensis* Bechst.), ou Alouette des prés, moins commune que les deux espèces précédentes.

Le Cochevis (*Alauda cristata* L.), vulg. *Alouette-Champoil*, dont les mœurs diffèrent tant de celles des autres espèces. Il s'approche de l'habitation de l'homme, et semble se réjouir à sa vue. Il ne se réunit jamais en troupes, même dans les plus grands froids, et n'imite point en cela l'Alouette des champs qui se rassemble au nombre de plusieurs douzaines, et se jette dans les vignes.

Il y a encore une autre espèce d'Alouette que les laboureurs appellent *Alouette de marais*. Ce nom lui vient-il des lieux où elle vit, ou bien est-ce la Rousseline de Buffon ? Comme je n'ai pas été à portée de vérifier ce fait par moi-même, et de m'assurer si cette Alouette appartient véritablement à notre pays, je m'abstiendrai d'en parler.

On prend ici les Alouettes au miroir et au traîneau. On ne fait guère cette dernière chasse, dans les prés, qu'après la fin de septembre.

(Dix-neuvième genre, les Becs-Fins.) Je crois que le Traquet pâtre (*Saxicola rubicola* Bechst.), reste ici toute l'année, quoique Buffon prétende que c'est un oiseau de passage, qui abandonne dès le mois de septembre les provinces du nord de la France. On pourrait sans doute attribuer cette particularité à la douceur de la température. Tout le monde sait que les froids sont bien moins rigoureux sur les côtes que dans l'intérieur des terres. Je ne pense pas non plus, comme lui, qu'il tire son nom du mouvement continuel qu'il fait en pirouettant sur lui-même

et qu'on compare au traquet d'un moulin ; mais bien du petit cri *trac-trac* qu'il fait entendre à chaque instant. Cet oiseau se tient dans les bruyères du bois de la Chaise et vers la Grande-Lande. On le voit rarement dans les champs ; il fait son nid dans les haies et les ajoncs. Il porte ici le nom de *Cliette.*

La Lavandière (*Motacilla alba* L.), autrement appelée Bergeronette grise, se voit dans notre île en tous temps. Elle y est plus commune en automne et en hiver que dans les autres saisons. Elle niche sur le bord des fossés, et quelquefois dans les marais.

*Famille des Gallinacés.* — (Deuxième genre, les Tétras.) Nous avions, avant la révolution, beaucoup de Perdrix rouges (*Perdix rubra* Briss.); mais la chasse ayant été permise à tout le monde, elles furent bientôt détruites. Il y a une dixaine d'années, plusieurs chasseurs se cotisèrent, et en firent venir quelques couples, qui depuis ont prospéré ; cependant le peu de bois qui peut leur servir d'asile, quand elles sont poursuivies ; la chasse assez vive qu'on leur fait, et surtout le grand nombre de nids que les laboureurs détruisent, s'opposeront toujours à ce qu'elles se multiplient beaucoup. Elles se tiennent ordinairement dans le nord de l'île. Le Sableau, le Pé-Lavé, les bruyères du bois de la Chaise, et la Blanche sont les endroits où l'on est plus sûr de les rencontrer. Elles se répandent aussi quelquefois dans les champs de l'Herbaudière et de Luzai.

On a plusieurs fois tenté la propagation des Perdrix grises (*Perdix cinerea* Lath.), mais en vain ; notre proximité du continent et l'étendue du vol de ces oiseaux y ont toujours mis obstacle (1).

(1) Il n'existe plus maintenant de Perdrix rouges ou grises à Noirmoutier. J. P.

J'aurais pu allonger la liste que je viens de donner de nos oiseaux indigènes, si j'avais voulu parler de quelques espèces qui se montrent ici la plus grande partie de l'année, et dont il reste de temps à autre un ou deux couples, qui y pondent. Comme cela n'est qu'accidentel, il serait ridicule de vouloir en conclure que ces oiseaux appartiennent à notre pays, lorsqu'on a la preuve certaine que toute l'espèce l'abandonne à une époque fixe. On m'a dit que les seuls qui faisaient exception à la règle étaient la grande Mouette grise, surnommée *Casse-croute*, les Canards, les Vanneaux et les Poules d'eau. La première fait son nid dans les sables de la Tresson; les trois autres nichent dans les prés des Roussières et de la Blanche.

Oiseaux étrangers. — Nous n'avons que fort peu d'oiseaux indigènes; mais le grand nombre d'oiseaux voyageurs qui visitent notre île, à différentes époques, nous en dédommage amplement. Les uns ne s'y arrêtent qu'un instant pour se remettre des fatigues d'un long trajet; les autres, fuyant les hivers rigoureux et les longues nuits des climats septentrionaux, viennent passer sur ses côtes la saison des frimats.

Il se fait deux passages par an; le premier depuis le mois de mars jusqu'à la mi-mai, le second depuis le mois d'août jusqu'à celui de décembre, et quelquefois un peu plus tard. Ces passages, néanmoins, ne se font point d'une manière régulière : ils sont subordonnés à des causes fortuites, telles que les vents et la température, qui les avancent ou les retardent.

Dès le mois de mars nous voyons se succéder rapidement les différentes espèces qui, dans leurs migrations vers le midi, avaient traversé notre île sans y faire le

moindre séjour. L'apparition de ces oiseaux, qui suivent alors le cours du soleil, et s'acheminent à petites journées vers le nord, devient le signal de départ pour les Palmipèdes, que l'hiver avait retenus sur nos côtes. Les Echassiers, qui habitent nos grèves et nos marais salants, ne tardent pas à suivre leur exemple; ils nous abandonnent peu à peu, et dès la fin de mai, nos rivages ne sont plus animés par les espèces variées d'oiseaux aquatiques; ils ne retentissent plus que des cris plaintifs de l'Hirondelle de mer, qui rase avec légèreté la surface de l'eau pour y saisir sa proie.

Si le printemps nous prive de ces habitants des mers, il nous indemnise faiblement par le retour des oiseaux de terre; ils viennent ici en petit nombre, et encore beaucoup d'entre eux ne s'y arrêtent-ils que fort peu de temps.

Le second passage ramène les Echassiers, qui ne devancent que de quelques jours les Mouettes criardes et voraces. Des nuées considérables de Cravants, de Canards siffleurs et de Macreuses arrivent vers la fin de septembre. C'est alors que nous voyons reparaître les oiseaux de proie. Les tempêtes de l'équinoxe d'automne jettent ordinairement sur nos rivages des Plongeons, des Pingouins et des Fous. Les premiers froids nous amènent les Verdiers, les Pinsons, et quelques autres oiseaux de bocage; mais dès que la saison devient plus rigoureuse, une quantité étonnante d'oiseaux voyageurs se répand dans nos marais et sur nos grèves. Ce second passage dépendant en grande partie de la continuation des froids, on ne peut guère en assigner la fin qu'à l'époque où ils cessent entièrement.

*Famille des Accipitres.* — Les oiseaux de proie paraissent à toutes les époques de l'année; cependant on ne peut

fixer leur arrivée que vers le milieu de l'automne. Ils se répandent dans le nord de l'île, sans doute à cause des bois qui s'y trouvent. Les espèces les plus communes sont la Buse (*Falco Buteo* L.), le Busard Harpaye (*Falco rufus* L.), l'Emérillon (*Falco Œsalon* Temm.) et l'Epervier (*Falco Nisus* L.). Les Milans et les Faucons nous visitent aussi quelquefois. L'Orfraie ou Aigle de mer, Aigle pygargue (*Falco Albicilla* Lath.) est très rare, malgré son nom qui porterait à croire qu'il doit être commun sur les côtes. Il se tient ordinairement sur les lacs et les étangs, où il trouve une proie abondante et facile. Le Chat-huant ou Hibou brachyote (*Strix brachyotus* Lath.) est le seul des oiseaux du genre Chouette qui soit de passage ici ; encore ne s'y montre-t-il pas tous les ans. La plupart des Accipitres changeant de lieux lorsque la nourriture vient à leur manquer, l'hiver nous en amène sans doute plusieurs autres espèces que je n'ai pu encore observer.

*Famille des Passereaux.* — (Premier genre, les Pies-Grièches.) La Pie-Grièche, connue sous le nom d'Ecorcheur (*Lanius Collurio* Briss.), fait son nid dans les buissons du Pé-Lavé et du bois de la Chaise. On m'en a apporté deux, mâle et femelle, à qui l'on avait enlevé leurs petits, et qui furent pris au trébuchet, en revenant leur porter à manger. Ils ne purent survivre à la perte de leur liberté, et se brisèrent la tête contre les barreaux de leur cage.

Nous voyons dans le mois de mai quelques Pies-Grièches à tête rousse (*Lanius rufus* Briss.) Elles ne font ici aucun séjour.

(Troisième genre, les Merles.) Nous sommes assez riches dans ce genre. L'automne et le printemps nous en amènent plusieurs espèces. Vers la fin d'octobre, lorsque le vent souffle de la partie du nord-est, il passe ici une

grande quantité de Grives (*Turdus musicus* L.) et de Draines (*Turdus viscivorus* L.) Si la température s'adoucit, elles ne restent qu'un ou deux jours au plus ; si au contraire le froid se fait vivement sentir, elles se dispersent dans les bois et dans les champs, pour ne partir que lorsqu'il est tout-à-fait passé. On leur fait une guerre d'autant plus active qu'elles sont alors très grasses et peu farouches. La Litorne (*Turdus pilaris* L.) et le Mauvis (*Turdus iliacus* L.) viennent en même temps que ces deux dernières espèces, mais en bien plus petit nombre qu'elles.

Au commencement de mai, on aperçoit quelques Merles à plastron blanc (*Turdus torquatus* L.). Ils séjournent ici peu de temps, et se tiennent presque toujours dans les bruyères du bois de la Chaise.

M. Ferrand m'a envoyé du Pilier (1), en août 1816, un Merle couleur de rose (*Pastor roseus* Temm.), qu'il y avait tué. Cet oiseau s'était vraisemblablement éloigné de sa bande, car il parut être seul. Il était si peu sauvage qu'il allait manger avec les poules de la basse-cour, et ne semblait nullement effrayé à la vue des hommes. Le Merle couleur de rose qui, d'après Linné, habite la Suède, au rapport de Buffon, pousse ses excursions jusqu'en Italie et en Espagne. Il n'est donc pas étonnant qu'on l'ait trouvé à Noirmoutier, ou d'autres individus de son espèce

(1) Cet ilôt, séparé de la pointe occidentale de Noirmoutier par un bras de mer d'une lieue de largeur, est très intéressant sous le rapport de l'ornithologie. Sa situation y attire une multitude d'oiseaux de terre et de mer, dont la plupart, en raison de sa petitesse et de sa stérilité, ne s'y arrêtent que pour se reposer quelques instants. M. Ferrand m'a assuré que, dans les grands froids, leur nombre y est si prodigieux que les fossés de la forteresse en sont entièrement couverts; que beaucoup y meurent d'inanition, et que les Etourneaux s'y montrent alors si familiers qu'ils entrent dans la cour, même dans la caserne occupée par les soldats, et se laissent prendre à la main. IMPOST.

étaient peut-être déjà venus, sans qu'on les y ait remarqués.

Le Merle rose ou Martin roselin (*Pastor roseus* Temm.), n'habite ni la Suède ni les autres régions septentrionales, mais les parties chaudes de l'Asie et de l'Afrique. Il se montre à des époques irrégulières dans les contrées méridionales de l'Europe, en Turquie, en Italie, etc., entraîné sans doute à la poursuite des insectes dont il fait sa nourriture, ou se dérobant à la chaleur brûlante de sa patrie habituelle, et cherchant dans les régions tempérées des demeures moins arides et une alimentation qu'il ne trouve que difficilement dans celles qu'il abandonne. Egarés dans leurs pérégrinations, exposés aux brouillards, à la continuité de certains vents, ballottés par les grandes perturbations atmosphériques, les Merles roses apparaissent parfois dans des lieux où l'on est loin de soupçonner leur présence et à des époques tout-à-fait extraordinaires. C'est ainsi que plusieurs jeunes ont été tués dans le département de la Seine-Inférieure, sur les bords ou à peu de distance de la mer, en automne et même un au milieu de décembre : preuve nouvelle que les oiseaux égarés cherchent toujours les côtes de la mer ou des fleuves pour s'orienter et retrouver leur route. Il est hors de doute d'ailleurs que les oiseaux erratiques et de passage suivent généralement cet itinéraire. BLANDIN.

(Septième genre, les Corbeaux.) Plusieurs espèces de ce genre arrivent en automne, et causent de grands dégâts dans les terres nouvellement ensemencées. Ils quittent les bois du continent le matin et y retournent le soir, à moins qu'ils ne soient retenus dans les bois de l'île par de fortes gelées.

Je n'ai vu ici que des Corbines ou Corneilles noires (*Corvus Corone* L.), des Corneilles mantelées (*C. Cornix* L.), et des Freux ou Frayonnes (*C. Frugilegus* L.). Il se trouve quelquefois dans le nombre des Corbeaux (*C. Corax* Lath.). En 1817, un couple de ces oiseaux fit son nid à la Blanche.

Quelques Geais (*Garrulus glandarius* Briss.) se montrent parfois dans le mois de mai.

(Douzième genre, les Etourneaux.) L'Etourneau vulgaire

(*Sturnus vulgaris* L.). Il est peu d'endroits où l'on ne connaisse ces oiseaux pétulants et hargneux, qui se rassemblent, en automne quelquefois au nombre de plusieurs milliers, et vont chercher leur nourriture dans les prés. Ils suivent toujours les bestiaux qui paissent, parce qu'ils trouvent dans leurs excréments des graines qui n'ont pas été digérées, ou de petits scarabés dont ils sont très friands. Ils viennent dans notre île à différentes reprises, et n'y demeurent que peu de temps. On en voit communément depuis la fin d'octobre jusqu'au mois de mars.

(Treizième genre, les Gros-Becs.) Quelques espèces de ce genre, auquel un animal solitaire et stupide a donné son nom, semblent assez mal partagées du côté de l'intelligence, et même sous le rapport physique. Le Bec-croisé commun (*Loxia curvirostra* L.), qui tire sa dénomination de la forme de cette partie, ne paraît pas souvent ici; cependant j'en tuai deux dans mon jardin à la fin de juillet 1810. Cet oiseau, qui habite les pays froids et les montagnes, arriva, cette année-là, en grandes troupes, se répandit dans les provinces de l'ouest de la France, et surtout en Normandie, où il dévasta les pommiers.

Le Gros-Bec (*Fringilla coccothraustes* Temm.), nous visite assez rarement; il ne nous vient que dans les fortes gelées.

M. d'Orbigny m'a assuré avoir vu le Bouvreuil commun (*Pyrrhula vulgaris* Briss.), dans le bois de la Blanche; il arrive, selon lui, au printemps.

(Quatorzième genre, les Moineaux.) Le joyeux Pinson (*Fringilla cœlebs* L.), vient attendre dans notre île le retour du printemps, et les grands froids y amènent le Pinson des Ardennes (*Fringilla Montifringilla* L.), que nous sommes souvent plusieurs années sans voir paraître.

(Quinzième genre, les Bruants.) Il est surprenant que l'Ortolan de neige (*Emberiza nivalis* L.), qui n'est pas plus gros qu'un Moineau, et qui est de plus dépourvu d'ailes assez fortes pour fournir une longue route, puisse venir des terres glacées du Nord jusque dans notre île. A la vérité, selon Buffon, il passe des Alpes Laponnes dans la Suède, la Saxe et la Pologne; mais il est probable qu'il suit alors les côtes de la Baltique, et qu'il ne s'éloigne pas beaucoup de terre. En admettant qu'il nous arrivât réellement des pays indiqués par Buffon, il faudrait qu'avant de parvenir jusqu'ici, il traversât les provinces du nord de la France, où il eût été observé sur son passage; cependant ce célèbre naturaliste donne à penser par son silence qu'on ne le trouve jamais dans notre patrie. Il doit donc vivre sous des latitudes bien différentes, et ce qui me confirmerait dans cette opinion, c'est que Buffon prétend qu'il est blanc en hiver, à l'exception des grandes pennes des ailes, tandis que le roussâtre, qui est sa livrée d'été, domine sur toute la partie supérieure du corps, même sur la gorge des nôtres. Je n'en ai vu que quelques-uns qui eussent les deux teintes bien prononcées de noir et de blanc sur le dos et les aîles, et dont tout le reste du corps fût de cette dernière couleur.

Si cet oiseau arrive en automne, il se tient dans les champs et sur le bord des chemins; si c'est au mois de décembre, il se fixe sur la côte et dans les dunes de la partie méridionale. On le voit chercher de petites mouches sur les varechs qu'on a mis à sécher; il se nourrit aussi de la graine de quelques plantes qui croissent sur le rivage, et ce sont, je crois, les motifs qui l'empêchent de pénétrer plus avant dans les terres.

**L'Ortolan de neige ou Bruant de neige (*Emberiza nivalis* L.), est un habitant des régions arctiques, très commun au Spitzberg et en Laponie,**

etc. Il abandonne ces régions à l'approche des froids et se montre en automne et en hiver dans le nord de l'Allemagne, de la France, et surtout de la Hollande où il couvre souvent les grèves de ses bandes nombreuses. Dans nos contrées, nous n'avons généralement que des jeunes et nous ne les voyons qu'en plumage d'hiver, plumage où le roussâtre prédomine sur les parties supérieures du corps, sur les tempes, le haut de la poitrine et les flancs, comme le dit Impost. Chez les vieux, les plumes qui, en été, étaient noires à la queue, aux ailes et sur le dos, se bordent en hiver d'une large zone d'un roux cendré, teinte dont se nuancent également la tête, le cou et la poitrine. Cette couleur roussâtre disparaît au printemps chez le mâle par le frottement et l'action de l'air qui usent les bordures; la tête, le cou, les parties inférieures, les grandes et les petites couvertures des ailes et la moitié supérieure des rémiges, deviennent d'un blanc pur. BLANDIN.

Les Ortolans sont très vifs et volent toujours par petites troupes. Ils se mêlent souvent aux Linottes, qui, dans cette saison, se réfugient dans les sables. Les paysans, en raison de la société constante qu'ils font avec ces dernières, leur ont donné le nom de *Linottes bâtardes*, quoiqu'ils n'aient aucun des caractères qui appartiennent à la Linotte. Ils sont peu méfiants, paraissent même stupides et voraces; assez faciles à apprivoiser, ils se nourrissent de toute espèce de graines. J'en ai gardé deux pendant six mois, et ne les ai jamais entendu chanter, à moins qu'on ne veuille nommer chant un cri semblable à celui d'un petit poulet qui appelle sa mère. Cependant Otho Fabricius, auteur de la faune de Groenland, prétend que, dans la saison des amours, le mâle a un ramage agréable et doux.

L'Ortolan, si renommé par la délicatesse de sa chair, passe ici à la fin d'avril et reparaît quelquefois en septembre.

(Seizième genre, les Mésanges.) Le courage et la cruauté sont le partage de ces oiseaux, dont le caractère a beaucoup de rapport avec celui de la Pie-Grièche. Dans les

jours pluvieux d'automne, nous voyons la Mésange charbonnière (*Parus major* L.), la Nonnette cendrée (*P. palustris* L.), et la Mésange à tête bleue (*P. cœruleus* L.), Elles viennent en petit nombre et restent peu de jours.

(Dix-huitième genre, les Alouettes.) La Spipolette ou Alouette calandrelle (*Alauda brachydactyla* Temm.), la seule Alouette de passage que j'aie vue jusqu'à présent, vit dans les landes et les sables de notre île. Elle arrive en avril et nous quitte en septembre. Elle pose son nid à plate-terre, prend aussi peu de précautions pour le cacher que de soins pour le faire, et le compose ordinairement d'herbes et de feuilles sèches de zostère. Cette Alouette est connue dans le pays sous le nom de *Berlouette*. Elle est extrêmement commune en mai sur les dunes du sud de l'île et de la plaine des Sableaux bordant la mer.

(Dix-neuvième genre, les Becs-Fins.) La nature, qui a départi ses dons avec une intelligence si surprenante, semble avoir placé le type des divers intincts des oiseaux dans les organes de la voix. Il est à remarquer que ceux qui vivent de sang jettent, ainsi que les quadrupèdes carnassiers, des cris forts ou aigus ; tandis que les plus innocents et les plus timides sont généralement doués d'un chant agréable. Les Becs-Fins en sont une preuve. Ils ont presque tous une voix flexible et sonore. Aussi c'est parmi eux que l'on trouve les meilleurs chantres. Le Pé-Lavé, les bois de la Grande-Lande et de la Blanche sont les principales retraites du Rossignol. Il vient en mai et s'éloigne vers la fin d'août.

Quelques Rossignols de murailles (*Sylvia phœnicurus* Lath.), nous visitent au printemps. On m'en a apporté un nid qui avait été pris dans les lierres des murs du château.

Nous ne comptons, dans la famille assez nombreuse des Fauvettes, que la Fauvette proprement dite (*Sylvia hortensis* Bechst.), et le Traîne-Buisson, ou Fauvette d'hiver (*Accentor modularis* Cuv.). La première niche et passe ici l'été, dans les mêmes endroits que le Rossignol; la seconde paraît dans les mois de février et de mars.

Nous voyons dès le commencement d'avril beaucoup de Traquets-Motteux (*Saxicola Œnanthe* Bechst.), dont quelques-uns restent dans l'île et font leur nid dans les trous des vieux murs, ou dans les pierres des digues. En septembre, époque de leur second passage, ils reviennent en grand nombre. Ils sont alors très gras. Plusieurs de nos paysans donnent à cet oiseau le nom de *Chuche;* mais il est plus généralement connu sous celui de *Cul-Blanc.*

Le confiant Rouge-Gorge (*Sylvia rubecula* Lath.), arrive en automne et part bientôt après. Il se tient dans les champs et sur le bord des chemins.

La Gorge-Bleue à miroir blanc (*Sylvia cyanecula* Meyer.), que nous pouvons appeler avec raison le Rossignol de nos marais, se montre au printemps, passe ici toute la belle saison, et nous laisse au commencement de l'automne. Ce charmant petit oiseau, qui réunit à l'éclat des brillantes couleurs une aimable vivacité, fait son nid dans les sartes qu'on trouve sur le bord des marais; il le construit, avec beaucoup d'art, de mousse et d'herbes sèches, et y dépose quatre ou cinq œufs verdâtres. Le mâle ne partage pas avec la femelle les soins de l'incubation; mais, dès que les petits sont nés, il l'aide à les élever.

La Gorge-Bleue est très commune ici. Elle semble surtout affectionner les endroits où l'on cultive des fèves; et c'est probablement par cette raison qu'elle se répand en

plus grand nombre du côté des chaussées de la Guérinière. Elle chante peu le jour; elle se fait entendre quelque temps avant le coucher du soleil. Perchée dans un champ de fèves, ou sur le haut d'un sarte, elle chante des heures entières, et quelquefois fort avant dans la nuit. Son ramage est doux, mais peu varié; le refrain en est presque toujours le même. Quelques personnes donnent à cet oiseau le nom de *Cliette de mârais*; mais il est plus généralement connu sous le nom de *Jabot-Bleu.*

Le Troglodyte (*Sylvia Troglodytes* Lath.) paraît dès les premières gelées. On le voit dans les haies ou dans les jardins, et toujours en très petit nombre, même dans les plus grands froids.

La Bergeronnette printanière (*Motacilla flava* L.), revient en assez grande quantité avec la saison dont elle porte le nom. Elle fait son nid dans les champs de blé, et parfois sur le bord des marais. L'automne, elle vole par petites troupes et suit les bestiaux. On l'appelle ici *Jaunisse.*

(Vingtième genre, les Hirondelles.) Les oiseaux, qui vivent dans la société de l'homme, sont ceux qui ont le plus donné lieu à des fables absurdes. Dans la plupart des pays leur vie est sous la sauvegarde de la superstition. Leur utilité véritable n'étant reconnue que par très peu de personnes, elles ont cherché à inspirer de l'intérêt pour des êtres faibles qui se confient en notre bonté. L'Hirondelle, loin d'être effrayée du bruit des cités populeuses, semble au contraire les fréquenter de préférence. Elle y jouit en paix de tous les droits de l'hospitalité. Son apparition est même pour les gens du peuple un signe de bonheur, et les vertus secrètes, qu'ils lui supposent, font sa sûreté.

Nous revoyons au commencement du printemps, l'Hi-

rondelle de cheminée (*Hirundo rustica* L.), commensal de nos maisons, et le Martinet (*Cypselus murarius* Temm.), ami des vieux bâtiments. Ce dernier fait son nid dans les trous des murs du château. Je n'ai jamais aperçu ici l'Hirondelle de fenêtre (*Hirundo urbica* L.), qui cependant est assez commune à Beauvoir.

(Vingt et unième genre, les Engoulevents.) La conformation de l'Engoulevent (*Caprimulgus europæus* L.), semblerait le rapprocher des Hirondelles, si ses mœurs ne l'en séparaient. Il ne vient dans notre île que dans le mois d'août; on l'y voit très rarement au printemps. Les lieux, où on le trouve le plus communément, sont le Pé-Lavé et les bruyères du bois de la Chaise.

(Vingt-cinquième genre, les Huppes.) De tous les oiseaux que la belle saison nous ramène, un des plus singuliers et des plus jolis est sans contredit la Huppe (*Upupa Epops* L.). Elle est moins remarquable par l'éclat de ses couleurs que par cette belle aigrette qui recouvre sa tête. Les Huppes passent ici en petit nombre, et se tiennent ordinairement dans le bois de la Blanche, où quelques-unes font leur nid. Elles reparaissent en septembre avec les Motteux. On les nomme *Putput*.

(Vingt-septième genre, les Guêpiers.) Dans l'histoire naturelle d'un pays, l'apparition d'un oiseau rare étant une chose d'autant plus propre à exciter l'attention qu'elle tient à des causes que nous ne pouvons connaître, je dois faire mention du Guêpier vulgaire (*Merops Apiaster* L.). Trois individus de cette espèce parurent ici dans le mois d'août 1810. M. Casimir Lebreton en tua un dans le bois de la Grande-Lande. Depuis, nous n'en avons pas revu d'autres, quoique cet oiseau aime à voyager.

Cet oiseau habite les parties méridionales de l'Europe et surtout la Turquie, la Grèce, l'Archipel, etc. Quelques bandes, qui ne sont

jamais nombreuses, et le plus souvent quelques individus isolés, quittent ces contrées, s'égarent et se montrent jusque dans le nord de la France. En 1840, dans la belle saison, une troupe de ces oiseaux vint habiter une grande falaise à quelques lieues d'Abbeville. Ils voltigeaient sans cesse autour de cette falaise où existaient des trous nombreux pratiqués par les hirondelles de mer pour y faire leurs nids. On leur fit une guerre acharnée pendant deux jours : plusieurs furent tués. Les autres effrayés s'éloignèrent et ne reparurent plus. Une femelle fut prise dans un des trous de la falaise : elle y couvait sans doute, car elle avait le ventre déplumé. BLANDIN.

(Vingt-huitième genre, les Martins-Pêcheurs.) Si une livrée brillante constituait la beauté d'un oiseau, il en est certainement bien peu, en Europe, qui pussent le disputer au Martin-Pêcheur alcyon (*Alcedo ispida* L.), mais comme elle dépend davantage de l'élégance et de la proportion des formes, il sera toujours regardé comme un vilain oiseau revêtu d'un beau plumage. Ses pieds, son long bec, son attitude presque perpendiculaire, lui donnent un air désagréable. Il vient dans le mois d'août, reste tout l'hiver, et s'éloigne au mois de mars. On le trouve le long des étiers, des branches, et souvent aussi sous les ponts. On le nomme ici *Martinet, Oiseau de saint Martin.*

*Famille des Grimpeurs.* — Deux doigts en avant et deux en arrière distinguent les oiseaux de cette famille, qui, toujours habitants des bois, ont la faculté de grimper le long des arbres, sur l'écorce desquels ils cherchent leur nourriture. On ne les voit dans les pays de plaine qu'à l'époque de leur passage. Nous n'en connaissons ici que deux (1); le premier, qui est le Coucou gris (*Cuculus cano-*

(1) Le Coucou gris (*Cuculus canorus* L.), et le Torcol (*Yunx Torquilla* L.), ne grimpent pas, quoiqu'ils aient deux doigts en avant et deux doigts en arrière. Ils s'appliquent seulement quelquefois sur le tronc ou sur les branches des arbres pour y saisir leur proie. BLANDIN.

*rus* L.), vient en assez grande quantité vers le milieu d'avril, et disparaît à la fin de mai. On le trouve ordinairement dans nos petits bois, et quelquefois aussi dans les terres cultivées; l'autre, qui tire son nom des mouvements singuliers de sa tête, est le Torcol (*Yunx Torquilla* L.). Il en passe quelques-uns en septembre. On m'en a apporté qui avaient été pris dans des moulins. Nos meuniers, dont cet oiseau est très connu, l'ont nommé le *Moulangeur;* parce qu'il entre dans les moulins, pour y chercher des insectes, et surtout la larve du Ténébrion meunier, dont il est friand.

*Famille des Gallinacés.* — La famille des Gallinacés est celle qui a fourni à l'homme la plupart des habitants de ses basses cours. Des oiseaux pesants étaient aussi ceux qui pouvaient le moins se soustraire à son pouvoir. Leurs besoins les rapprochaient de lui, et ils en ont obtenu une nourriture abondante en échange de leur liberté.

(Premier genre, les Pigeons.) L'automne nous amène le Ramier (*Columba Palumbus* L.), et le Biset (*C. livia*)? (1). Ils paraissent rarement au printemps. La Tourterelle (*C. Turtur* L.) arrive en assez grand nombre dans le mois de mai, et se tient ordinairement dans le nord de l'île. Elle est aussi très commune au Pilier, malgré la nudité de ce rocher. Son départ n'a lieu que dans les premiers jours de juin.

(Deuxième genre, les Tétras.) La Caille voyageuse (*Perdix Coturnix* Lath.), revient avec la belle saison. Quoique toujours peu nombreuse, elle se répand sur toute la

(1) Ne serait-ce pas plutôt la Colombe colombin (*Columba œnas* Temm)?

BLANDIN.

surface de l'île, fait son nid dans nos champs et nous quitte aux approches de l'hiver.

*Famille des oiseaux de rivage.* — Les lieux, où la terre et l'eau se disputent alternativement l'empire, sont la patrie naturelle des oiseaux de rivage. Ils trouvent dans les vases et dans les courants d'eau bourbeuse qui les traversent, les animaux dont ils font leur nourriture.

(Sixième genre, les Hérons.) L'indolent Héron cendré (*Ardea cinerea* Lath.) paraît dans le mois d'août, et se tient le plus souvent sur les rochers les *Chevaux*. Il se hasarde rarement dans les marais pendant le jour; il ne s'y rend que vers le crépuscule du soir.

Le Héron roux (*A. purpurea* L.) se montre de temps à autre, lors du passage qui s'effectue au printemps; les grands froids nous amènent le Butor (*A. stellaris* L.), et la Cigogne blanche (*Ciconia alba* L.), poussée loin de sa route par les vents du sud-est, aborde aussi quelquefois nos côtes.

(Neuvième genre, les Spatules.) La Spatule (*Platalea leucordia* L.), quoique assez commune sur les vases et dans les marais des environs de Beauvoir, est très rare ici.

(Dixième genre, les Avocettes.) Tous les ans, l'inconstante Avocette, au bec recourbé (*Recurvirostra Avocetta* L.), vient vers le milieu de l'automne. On la rencontre peu souvent dans le nord de l'île, mais presque toujours dans le sud, du côté des chaussées de Barbâtre, où on lui donne le nom assez impropre d'*Oie brette*. La manière singulière dont cet oiseau mange, l'a fait surnommer *Faucheur* par les marins du pays.

(Onzième genre, les Pluviers.) A diverses époques de l'année, nous voyons paraître plusieurs espèces de ce

genre, dont la plus grande partie n'arrive que dans le temps des pluies.

Le Pluvier doré (*Charadrius pluvialis* L.) se montre en automne et en hiver, souvent à différentes reprises, et quelquefois par bandes nombreuses. Il reste peu de jours ici, et se tient ordinairement dans les terres cultivées, dans les prés des Roussières et de la Blanche.

Le Courlis de terre (Œdicnème criard, *Œdicnemus crepitans* Temm.), que nos chasseurs nomment *Pluvier de Malte,* passe en novembre. On le trouve dans les bruyères du bois de la Chaise et les dunes qui bordent le village du Bot.

Le Guignard (*Charadrius morinellus* L.), appelé aussi petit Pluvier, et si bien connu par la bonté de sa chair, nous visite rarement.

Je crois, d'après l'autorité de plusieurs ornithologistes, pouvoir rétablir dans son véritable genre le Pluvier gris, que Buffon a placé parmi les Vanneaux, sous le nom de Vanneau Pluvier (*Vanellus melanogaster* Bechst.), parce qu'il est pourvu d'un petit doigt postérieur qui manque aux Pluviers. Cet oiseau vient vers le milieu de l'automne, et reste jusqu'à la mi-mars. Il se tient sur les vases, où il se nourrit de petits vers marins. On en connaît ici une variété tout à fait blanche, à l'exception des ailes qui sont légèrement teintes de gris. Je présume que cette différence de plumage dépend de l'influence de l'hiver. On sait que les froids blanchissent la robe de diverses espèces d'oiseaux. Les laboureurs donnent à ce Pluvier les noms de *Mossard gris* ou de *Mossard blanc,* suivant sa couleur.

Le Pluvier à collier (*Charadrius hiaticula* L.) est assez commun. Il vient avec les Alouettes, part avec elles, et vit presque toujours dans leur société. Il est criard et peu méfiant. Ici on l'appelle *Moine.*

Nous avons une autre espèce de petit Pluvier que Buffon n'a pas connu (1). La vitesse de sa course lui a fait donner le nom de *Courette*. Sa tête est ronde. Son bec, un peu plus long que celui du Pluvier à collier, est tout noir. Il a les pieds bleuâtres et le front blanc. Une calotte grise recouvre sa tête; une bande de même couleur s'étend du bec sous les yeux. Son collier est blanc. Sa poitrine n'a point de plastron. Le dessous du corps est d'un blanc pur, le manteau d'un gris brun clair, et les grandes pennes de l'aîle sont noires. Sa taille est un peu moindre que celle du Pluvier à collier. Cet oiseau se mêle rarement avec les Alouettes de mer. Il arrive à la fin d'avril, et nous quitte dès les premières gelées. Il se tient particulièrement dans les sables et sur le bord de la mer, et dépose dans un trou, sur la terre nue, quatre à cinq œufs jaunâtres, tantôt marbrés, tantôt mouchetés d'un brun noir. Le temps de la ponte passé, il vole en petites troupes le long du rivage, et se laisse peu approcher. On trouve beaucoup de ces *Courettes* dans le terrain Jacobsen, et entre le fort Larron et le fort Saint-Pierre.

L'Echasse (*Himantopus melanopterus* Meyer.), qui tire son nom de la longueur disproportionnée de ses jambes, et dont l'espèce est peu multipliée, se montre ici l'hiver. Les laboureurs la confondent avec les Chevaliers. On en prend quelquefois au filet sur les vases de Barbâtre.

(Onzième genre, les Vanneaux). Quoique les prés marécageux de Bouin et de Beauvoir soient habités dans tous les temps de l'année par un grand nombre de Vanneaux (*Vanellus cristatus* Meyer.), nous ne voyons guère ces oiseaux arriver par troupes que dans le mois de mars.

(1) C'est le Pluvier à collier interrompu (*Charadrius cantianus* Lath.).
BLANDIN.

Il est très rare d'en apercevoir en automne. Des chasseurs m'ont assuré que de temps à autre on en trouvait des nids dans les prés des Roussières.

Quelques Combattants (*Machetes pugnax* Cuv.) passent ici au printemps ; mais ils n'y font aucun séjour, et se tiennent de préférence dans les marais du continent.

Le Bécasseau, connu dans le pays sous le nom de *Cul-Blanc* (Chevalier cul-blanc, *Totanus ochropus* Temm.), vient dans le mois d'août et reste jusqu'aux froids. On le trouve dans les prés de la Grande-Lande, dans les petits fossés du bois de la Chaise, et surtout dans les marais du Sableau.

La Guignette (*Totanus hypoleucos* Temm.) arrive avec les Alouettes de mer. Elle se tient plus au bord des branches et sur le rivage que dans les marais salants. Cet oiseau est extrêmement méfiant, et par cette raison peu facile à surprendre. Beaucoup de personnes le prennent ici pour une espèce d'Alouette de mer.

Les Maubèches (Bécasseau Maubèche, *Tringa cirenea* L.) reparaissent vers la fin de l'été et ne s'en vont qu'au mois de mars. On est peu d'accord ici sur leur nom ; mais on les regarde en général comme de grosses Alouettes.

Nous en possédons trois espèces (1), savoir : la Maubèche commune, qui est la grosse *Alouette rouge* des chasseurs ; la Maubèche grise, qui est leur *Alouette ramée,* et la Maubèche variée, à laquelle, autant que je

(1) Il n'y a qu'une seule espèce de Bécasseau Maubèche ; mais elle se présente sous trois livrées : 1° la livrée rousse, parure de noces, qu'elle ne prend complète qu'en mai ; 2° la livrée grise, qui est son plumage d'hiver ; 3° enfin, la livrée intermédiaire que l'on voit chez les sujets qui ne sont pas encore tout à fait adultes, ou bien chez les sujets adultes, quand ils sont en train de quitter ou de reprendre le plumage de noces. BLANDIN.

puis le croire, ils donnent le nom de *Poulet*. Elles sont peu sauvages, et se laissent facilement approcher. Il est rare qu'elles se rassemblent en grandes bandes. Leur chair passe pour un assez bon manger.

Le Tourne-Pierre (*Strepsilas collaris* Temm.), surnommé *Tourne-Tête* par les habitants, a non-seulement l'habitude singulière de renverser de petits cailloux, mais aussi de tourner avec son bec des mottes de terre grosses comme le poing, pour y chercher des vers. C'est à la fin d'avril, lorsqu'on prépare les marais, qu'il fait le plus de dégâts. Six de ces oiseaux peuvent labourer sept à huit œillets en moins d'une heure. Aussi sont-ils très redoutés des sauniers. Ils ne s'éloignent qu'au temps de la ponte, et reviennent deux mois après leur départ.

Il est peu d'oiseaux aussi multipliés que l'Alouette de mer (*Tringa variabilis* Meyer.). Elle couvre de ses troupes nombreuses les marais et le rivage, et vole quelquefois en si grande quantité, qu'on dirait un nuage qui s'élève tout à coup du sein des eaux. Les ornithologistes ne font mention que d'une seule espèce d'Alouette de mer, et ne parlent nullement des variétés que les lieux et les saisons apportent dans son plumage (1).

Les Alouettes changent de livrée au printemps. Un large plastron noir couvre leur ventre; et toutes les parties de leur manteau, qui sont d'un gris clair, se changent en un roux vif. Il en est cependant quelques-unes qui gardent leurs couleurs toute l'année, et que, par cette raison, les chasseurs ont appelées *Alouettes à ventre blanc*. Le plumage de celles qui vivent l'hiver le long de la côte éprouve

(1) On a longtemps confondu, sous le nom d'Alouette de mer, des espèces tout à fait distinctes. Ces espèces, qui se trouvent à Noirmoutier, seront désignées à la dernière des notes ornithologiques. BLANDIN.

aussi de sensibles altérations ; il perd ses teintes foncées, et un joli gris cendré succède au gris des ailes et du dos.

On pourrait à la rigueur regarder ces petits oiseaux de rivage comme indigènes ; car, malgré que le gros de l'espèce parte au commencement de juin, il reste toujours quelques traînards. Le nombre des Alouettes, en avril et mai, est si prodigieux, qu'il semble qu'alors notre île soit pour elles un lieu de rendez-vous : et ce qui me porterait à le croire, c'est que plusieurs personnes, que j'ai consultées à ce sujet, m'ont assuré qu'à cette époque on en voyait fort peu sur les côtes et dans les marais qui nous avoisinent.

On leur fait une chasse très active au filet, et on en détruit beaucoup. Le temps de cette chasse est celui des marées des nouvelles et pleines lunes, parce que l'élévation de la mer les force à s'éloigner des vases, où elles cherchent habituellement leur nourriture, et à se retirer dans les marais.

On choisit pour cet effet un de ces réservoirs d'eau de mer, que nous nommons *loire*, et où il convient qu'il y ait peu d'eau. On place son filet auprès d'un petit tertre de vase appelé *vette,* et on l'arrange de manière qu'il la recouvre entièrement, quand on juge à propos de le faire jouer. Ce filet, qui ne consiste que dans une nappe simple, et qu'on ne peut mieux comparer qu'à la moitié d'un filet à miroir, est retenu par six piquets enfoncés en terre de distance en distance. Deux de ces piquets, nommés *clefs,* et qui ont chacun une coche profonde, dont l'une doit être tournée en dedans et l'autre en dehors, servent à saisir et fixer au fond de l'eau, par une de leurs extrémités, les deux montants en bois sur lesquels le filet est tendu. Ces montants, adaptés eux-mêmes sur deux piquets

à charnière, partent et entraînent le filet avec beaucoup de roideur et de rapidité, lorsque le chasseur, éloigné d'une trentaine de pas, tire la corde qui le met en jeu.

Pour attirer les Alouettes, on dispose, en un cône tronqué, et sur trois rangs, une dizaine de morceaux de bois ou de terre, qui imitent grossièrement la forme de ces oiseaux, ou plus souvent encore des bouchons de paille, sur lesquels on attache leur tête et leurs ailes. Ces appeaux muets, que nos chasseurs appellent *formes*, sont fixés dans la vase à l'aide de bâtons de quinze à dix-huit pouces de longueur. Il faut avoir soin de les tourner du côté d'où vient le vent, et de les mettre dans des endroits où les Alouettes trouvent de l'eau par dessus la jambe, parce qu'elles sont alors obligées de se poser sur la *vette*.

Il arrive souvent d'attraper trois ou quatre douzaines d'Alouettes d'un seul coup de filet. On prend aussi quelquefois des Chevaliers, des Tourne-Pierres et des petits Pluviers à collier. Les chasseurs m'ont dit que lorsqu'à la tête d'une volée d'Alouettes il se trouve des Chevaliers ou des Pluviers, ils évitent le piége; mais que, s'ils sont au contraire au milieu de la troupe, ils se laissent surprendre comme les autres.

Le Cincle (Bécasseau échasses, *Tringa minuta* Leisler) (1), le plus petit de tous les oiseaux de rivage, vit toujours dans la société des Alouettes de mer, et part avec elles. Il est généralement peu commun dans notre île, où on le connaît sous le nom de *petite Alouette de mer*.

(1) Le mot Cincle indique aujourd'hui dans la science le Cincle plongeur ou Merle d'eau (*Cinclus aquaticus* Bechst.), qui est bien différent du Bécasseau échasses.

BLANDIN.

(Treizième genre, les Bécasses). Les vents du nord-est, accompagnés de brumes, nous amènent les Bécasses (*Scolopax rusticola* L.) vers la fin d'octobre. Leur passage, qui s'opère à diverses reprises, même dans le temps des froids, est toujours de courte durée. On les rencontre ordinairement dans le bois de la Chaise et dans celui de la Blanche. Il n'est pas rare non plus d'en voir dans les jardins, surtout dans ceux qui sont entourés de haies. On connaît ici deux espèces de Bécasses, la grande et la petite; une taille plus ou moins forte, vraisemblablement produite par l'âge, est la seule chose qui les distingue.

La même variété se remarque dans la Bécassine, dont nous comptons trois espèces, savoir : la Bécassine ordinaire (*Scolopax Gallinago* L.), la grande Bécassine (*Scolopax major* L.), que nos chasseurs appellent *Bécasseau*, et la petite (*Scolopax Gallinula* L.) à laquelle ils donnent le nom de *Roulette*. Elles arrivent à la même époque que les Bécasses, et sont peu rares pendant tout l'hiver. Elles se tiennent le long des fossés d'eau douce, et même dans les marais.

Le Chevalier commun (1), surnommé *Tioche*, à cause du cri de *tio tio* qu'il fait entendre en partant, est un oiseau très méfiant, et qui vole presque toujours par petites bandes de cinq à six. On en voit beaucoup, à mer basse, sur les rochers du Vieil. Il se montre dans le printemps et en automne, et est bien moins répandu que le Chevalier aux pieds rouges, avec lequel il se mêle rarement.

Le Chevalier aux pieds rouges (*Totanus calidris* Bechst.), plus connu sous le nom de *Tirançon*, fréquente notre île dans les mêmes saisons que l'espèce précédente. On en

(1) Sans doute le Chevalier arlequin (*Totanus fuscus* Leisler). BLANDIN.

trouve aussi quelquefois en hiver. Il est peu farouche, et sa chair est assez estimée.

Les rivages fangeux de la mer attirent un grand nombre de Scolopaces. Ils trouvent dans un terrain à demi délayé les vers qui leur servent d'aliment. La nature, en leur donnant un bec long et fragile, les a forcés de vivre sur le bord des eaux, et d'arracher, pour ainsi dire, au limon la surabondance de vie qu'elle se plaît à y répandre. Le Courlis (*Numenius arquatus* Lath.), surnommé *Cobrejeau,* qui ne s'éloigne de nos côtes qu'en été, y est assez commun dans les autres saisons. Il est farouche et difficile à surprendre. Quoique sa chair ne soit pas très bonne, on lui fait cependant une guerre assez vive. A peu de distance des lieux où se rassemblent les Courlis, et sur des vases élevées couvertes d'herbes marines, les chasseurs creusent un trou de trois à quatre pieds de profondeur qu'ils appellent *Caloge,* et s'y tiennent cachés sans faire le moindre bruit. Leur patience est parfois couronnée par le succès ; ils parviennent à arrêter plusieurs de ces oiseaux d'un coup de fusil. Ils tuent aussi de la même manière des Chevaliers, des Pluviers gris, des Barges, enfin toutes les espèces d'oiseaux qui habitent nos vases.

Le Corlieu, ou petit Courlis (*Numenius phæopus* Lath.), que l'on connaît ici sous le nom de *Barge,* a les mêmes habitudes que le Courlis et paraît à la même époque que lui.

Nous avons plusieurs espèces de Barges. La plus répandue est la Barge commune à queue noire (*Limosa melanura* Leisl.), surnommée *Bergeotte,* avec laquelle nos chasseurs confondent la Barge aboyeuse (*Totanus glottis* Bechst.), ainsi appelée à cause des cris qu'elle fait entendre en partant. La Barge rousse (*Limosa rufa* Briss.), qu'on nomme ici *Jollet,* est facile à distinguer des précédentes

par le beau roux qui recouvre sa tête, son col et son ventre. Assez commune dans le mois de mai, on la voit aussi en automne et en hiver. Elle est peu méfiante, vole toujours par troupes, et passe pour un bon gibier.

(Quatorzième genre, l'Huîtrier.) La Pie de mer, ou l'Huîtrier (*Hœmatopus ostralegus* L.), vient en septembre et nous quitte vers la fin de mars. Elle fréquente les grèves couvertes de coquillages, et se retire à marée haute sur le rocher du Cob. M. Ferrand m'a assuré qu'il y en avait beaucoup sur les Chevaux.

(Quinzième genre, les Râles.) Ces oiseaux, pour qui les ailes sont d'un faible secours et qui préfèrent se confier dans la vitesse de leurs jambes, nous visitent tous les ans. L'été, nous voyons parfois des Râles de terre ou Râles de genêts (*Gallinula Crex* Lath.); mais ils viennent toujours en petit nombre. L'automne nous amène le Râle d'eau (*Rallus aquaticus* L.), qu'on rencontre ordinairement sur le bord des fossés du vivier des Roussières et de la Grande-Lande. Quand cet oiseau est poursuivi à terre par les chiens, il lui arrive souvent de chercher un refuge parmi les hautes herbes et les ajoncs, où il se laisse prendre à la main, soit parce qu'il s'y juge à l'abri de toute atteinte, soit parce qu'il ne trouve plus d'issue pour en sortir.

La Marouette (*Gallinula porzana* Lath.) est assez rare ici, et n'y vient que dans le temps des froids. On m'en a un jour apporté une qui avait été rencontrée à demi-gelée, et qui mourut quelques heures après.

Les Poules d'eau (*Gallinula chloropus* Lath.) se montrent dans la même saison et dans les mêmes lieux que le Râle de rivage. Plusieurs chasseurs m'ont dit qu'il en reste quelquefois en été dans les fossés de la Blanche, et qu'elles y nichent.

La Foulque macroule, ou Morelle (*Fulica atra* L.), qui

fait le passage des Echassiers aux Palmipèdes, devrait plutôt appartenir à cette dernière famille, car elle ne connaît d'autre élément que l'eau. La difficulté avec laquelle elle marche l'éloigne de la terre, où elle paraît rarement. Elle arrive l'hiver sur nos côtes, et se tient constamment à la mer. On en prend très souvent dans les filets que l'on tend pour la chasse des Cravants.

*Famille des Palmipèdes.* — De la nombreuse famille des Echassiers que la nature a établie sur les confins de la terre et des eaux, nous allons passer à celle des Palmipèdes, qui ne connaissent d'autre patrie que le liquide élément dans le sein duquel ils se reposent lorsqu'ils sont las d'errer sur la vaste étendue des mers. Leurs doigts, réunis par une membrane, les soutiennent sans aucun effort sur les eaux, et leur servent à les fendre ou à y plonger pour y saisir leur proie. Ils vivent tous en paix entre eux, et n'assouvissent jamais leur voracité sur leurs semblables. Le genre muet des poissons est celui à qui ils font la guerre la plus acharnée, et dans lequel ils trouvent quelquefois des ennemis d'autant plus redoutables qu'ils se tiennent moins en garde contre leurs embuches.

(Premier genre, les Pélicans.) Le grand Cormoran (*Carbo Cormoranus* Meyer.), qui est aussi bon plongeur qu'adroit pêcheur, reste ici toute l'année, excepté dans le temps de la ponte. Il se réfugie à marée haute sur les rochers du Cob et des Chevaux. Il lui arrive souvent aussi de se percher sur les balises qui sont à l'entrée du port. L'hiver, quand le poisson devient moins abondant sur la côte, il se jette dans les marais, où il détruit beaucoup d'anguilles.

Le petit Cormoran, que sa stupidité a fait appeler le Cormoran Nigaud (*Carbo Graculus* Meyer.), s'approche

peu de terre. On ne le rencontre que sur les rochers qui avoisinent le Pilier.

Les tempêtes, qui accompagnent ordinairement l'équinoxe d'automne, et celles que nous éprouvons de temps à autre pendant l'hiver, amènent différentes espèces de Fous sur nos côtes. Le Fou de Bassan (*Sula alba* Meyer.), que les pêcheurs bretons nomment *Gros-Guilloux* ou *Sardinier,* parce qu'il suit avec de grands cris les bancs de sardines sur lesquelles il se précipite du haut des airs, est celui qu'on y trouve le plus communément. Tantôt il est poussé dans l'intérieur des terres par la force des vents, tantôt il vient expirer sur le rivage, après avoir lutté vainement contre l'impétuosité des flots. Le Fou tacheté (1), qui est plus rare que l'espèce précédente, éprouve aussi le même sort. On m'en a un jour apporté un qu'on avait trouvé à demi-mort sur la côte de la Guérinière. Les cris lugubres de *houa houa,* que jettent ces oiseaux, leur ont fait donner le nom de *Houlards* (Hurleurs) par les paysans de notre île.

(Quatrième genre, les Hirondelles de mer.) Si la force du vol dépend uniquement de la longueur des ailes, il est peu d'oiseaux qui doivent l'emporter sur l'Hirondelle de mer. Ses ailes repliées dépassent de beaucoup sa queue, et se croisent sur son dos. Elle habite les mers de l'équateur et celles des pays tempérés; on la trouve même jusque sous la zône glaciale. Elle est partagée en beaucoup d'espèces, dont quelques-unes sont aussi remarquables par la jolie distribution de leurs couleurs que par la grâce de leurs formes. Parmi celles qui abordent ici, nous comptons les espèces suivantes.

(1) Le Fou tacheté n'est point une espèce. C'est le Fou de Bassan à l'âge d'un an ou de deux ans. BLANDIN.

La grande Hirondelle de mer (Hir. de mer Caujek, *Sterna Cantiaca* Gml.), à bec et pieds noirs, dont Buffon n'a pas fait mention, et qui est au moins un tiers plus grosse que le Pierre-Garin qu'il regardait comme la plus grande des Hirondelles de mer qui se voient sur nos côtes. Il est assez étonnant que le vicomte de Querhoënt, qui lui a donné de très bons renseignements sur les oiseaux de mer, et surtout sur ceux de la côte de Bretagne, n'en ait pas parlé. Je vais, autant qu'il dépendra de moi, suppléer à cette omission.

La grande Hirondelle de mer, à bec et pieds noirs, a le manteau d'un joli gris cendré. La partie intérieure des grandes pennes de l'aile est blanche, l'extérieure noire et quelquefois grise. La queue, le ventre et le devant du cou sont d'un blanc pur. Le bec, qui est long de deux pouces, est très pointu et tout noir, excepté à son extrémité, où il prend la couleur et la transparence de l'écaille. Dans les vieilles, le sommet de la tête ainsi que le derrière du cou sont d'un beau noir; dans les jeunes, cette couleur est mêlée de quelques taches blanches.

Il existe dans cette espèce une assez jolie variété qui provient vraisemblablement de l'âge, car elle est un peu moins forte dans toutes ses proportions. Le manteau, dont le fond est gris cendré, est agréablement moucheté de brun noir; la queue est de la même couleur que le manteau, et la tête, qui est noire, est pointillée de blanc. Le reste du plumage est blanc.

Ces Hirondelles de mer, très communes au Pilier, où elles vivent en société avec les Pierres-Garins, arrivent ordinairement à la mi-juin, et s'éloignent vers la fin de septembre. Les rochers isolés au milieu des eaux semblent leurs lieux de rendez-vous. Elles ne cherchent de refuge sur la côte que dans les mauvais temps.

Nous voyons reparaître le Pierre-Garin (*Sterna Hirundo* L.) vers le milieu du printemps. Il se tient dans la Tresson, où il fait son nid. Il dépose ses œufs sur le sable, et choisit à cet effet un endroit au pied de quelque dune abritée des vents. On trouve souvent ces oiseaux sur les vases de la Guérinière et à la pointe du Sableau, dans la compagnie des Alouettes et des petites Hirondelles de mer. Leur apparition dans les champs est, disent les laboureurs, un présage de tempête. Aussi est-ce de cette observation vraie ou fausse qu'est dérivé le nom de *Tempêteau* qu'ils donnent à tout le genre.

La petite Hirondelle de mer (*Sterna minuta* L.) se montre quelque temps avant l'espèce précédente et part au commencement de septembre, époque à laquelle les jeunes de l'année sont capables de suivre leurs père et mère dans leurs voyages. Il y a trois ou quatre ans ces oiseaux étaient beaucoup plus communs qu'aujourd'hui à la pointe du Sableau et dans le grand terrain Jacobsen ; mais les travaux qu'on a faits dans cette partie les en ont écartés, et ils se sont retirés dans les sables de la Tresson, où ils nichent.

La Guifette (1), qui est un peu plus grosse que la petite Hirondelle de mer, vient ici en petit nombre. Elle habite de préférence les marais salants abandonnés des environs de Bouin et de Beauvoir.

La Guifette noire, ou l'Epouvantail (*Sterna nigra* L.), est assez rare dans notre île. Elle paraît moins criarde que les autres espèces, et vole peu en troupes. On la rencontre presque toujours dans nos marais par petites bandes de deux ou trois.

(1) C'est sans doute l'Hirondelle de mer Epouvantail (*Sterna nigra* L.), à l'âge d'un ou de deux ans. BLANDIN.

(Cinquième genre, les Goëlands). Il est peu d'oiseaux aussi voraces que les Goëlands; tout convient à leur appétit glouton, même la proie la plus ignoble. Quoique armés d'un bec fort et tranchant, ils n'en font aucun usage pour attaquer ou se défendre. Le défaut de courage leur rend inutiles les armes dont la nature les a pourvus. On les voit souvent fuir devant des oiseaux d'un autre genre, qui leur sont de beaucoup inférieurs en force, et rendre gorge aux premiers coups de bec qu'ils en reçoivent. Ils sont, en général, d'un naturel hargneux, et toujours en guerre les uns contre les autres. Leur principale nourriture consiste en poissons, en crustacés et en vers marins qu'ils tirent de la vase avec beaucoup d'adresse.

Les Goëlands se tiennent ici dans presque toutes les saisons. Les grandes espèces y sont pourtant plus communes en février et mars que dans tout autre temps. Elles sont alors attirées par les Sèches, qui commencent à reparaître sur la côte.

Nous possédons dans ce genre les espèces suivantes :

Le Goëland à manteau noir (*Larus marinus* L.), que son air grave et majestueux pourrait faire prendre avec raison pour le roi des Goëlands, porte ici le nom de *Colas,* qu'il tire des cris de *qua qua* qu'il fait entendre en volant. Cet oiseau est solitaire et se montre rarement en grandes troupes; il ne se rassemble que dans les mauvais temps. Il est difficile à surprendre à terre. On ne peut guère le tuer qu'au vol, parce qu'il se confie à la force de ses ailes, et passe quelquefois à une vingtaine de pas du chasseur. Les vases de la Guérinière et du Sableau sont les endroits où on les rencontre le plus souvent.

Le Goëland dit à manteau gris ou à manteau bleu (*Larus argentatus* Brunn.), est aussi commun que le Goëland à manteau noir et vit dans les mêmes lieux que lui. Les

différences assez grandes qu'on remarque dans le plumage de beaucoup d'oiseaux de cette espèce, ont porté les gens du pays à les distinguer en Goëland à manteau gris et en Goëland cendré. Je crois que ces différences ne sont occasionnées que par l'âge et même quelquefois par la saison, car je nourris dans ma cour un Goëland à manteau gris, dont tout le plumage, d'un blanc très pur, à l'exception des ailes, s'est couvert aux approches de l'automne de taches grises sur la tête et sur le cou. Les jeunes oiseaux de cette espèce ressemblent la première année aux jeunes Grisards, et sont souvent confondus avec eux. Ce n'est qu'au bout de deux ou trois ans qu'ils revêtent leur véritable livrée.

Le Grisard (1) est, de tous les Goëlands, celui qui varie le plus dans ses proportions. Quelquefois il surpasse en grandeur le Goëland à manteau noir; d'autres fois, il n'est pas plus gros que le Goëland brun. Il se montre toujours ici en petit nombre. Il y est cependant moins rare dans le temps des froids qu'à toute autre époque. Cet oiseau s'approche ordinairement de la côte quand le vent est impétueux, et semble alors prendre plaisir à lutter contre lui. Tantôt on le voit s'élever dans l'air, tantôt s'abaisser jusqu'à la surface des flots, soit pour résister à la tempête avec plus d'avantage, soit plutôt pour saisir sa proie au milieu des vagues.

Les vieux Grisards sont assez taciturnes, du moins en captivité. Le cri qu'ils jettent ressemble beaucoup à celui du Goëland à manteau noir; les jeunes, au contraire, sont

(1) Tous ces Grisards sont des Goëlands âgés d'un an ou de deux, et appartenant aux espèces suivantes : Burger-Meister (*Larus glaucus* Brunn.), manteau noir (*Larus marinus* L.), manteau bleu (*Larus argentatus* Brunn ), à pieds jaunes (*Larus flavipes* Meyer.). BLANDIN.

très criards, et répètent souvent le mot *piou piou* d'un ton plaintif. On les appelle Goëlands gris dans le pays.

Il paraît souvent ici dans la compagnie du Grisard une petite Mouette grise (1), que je serais tenté de prendre pour la Mouette blanche de Buffon sous une autre livrée. Cependant Otho Fabricius dit positivement dans sa faune du Groënland, que les Mouettes blanches ont dans leur jeunesse des taches noirâtres sur le dos et sur les ailes; ce qui ne peut convenir à la Mouette dont je parle, puisque son plumage a beaucoup de rapport avec celui du Grisard. Je ne peux non plus me persuader que ce soit un jeune Grisard de l'année, car on m'en a apporté quelques-uns encore couverts de duvet et dont la taille était bien plus forte que celle de la Mouette grise, qui n'a pas plus de quinze pouces de l'extrémité du bec au bout de la queue. Cette disproportion a si peu échappé à nos chasseurs, que, pour la distinguer du Grisard, ils lui ont donné le nom de petit Goëland gris.

La grande Mouette cendrée (*Larus canus* L.), que ses pieds bleus distinguent des autres espèces, se montre ici dans toutes les saisons. Diverses personnes m'ont même assuré qu'il lui arrivait quelquefois de faire sa ponte dans les sables de la Tresson. En automne, on la rencontre souvent dans les terres fraîchement labourées, où elle se nourrit de vers et d'insectes. On lui a donné dans le pays le singulier surnom de *Casse-Croûte*.

La Mouette d'hiver (M. tridactyle, *Larus tridactylus* Lath.), que Buffon soupçonne avec beaucoup de raison être la même que sa Mouette tachetée sous une désignation différente, revient dès le mois de septembre et nous quitte à la fin de mars.

(1) C'est sans doute la Mouette à pieds bleus (*Larus canus* L.), âgée d'un ou de deux ans. BLANDIN.

Elle fréquente, comme la grande Mouette cendrée, les terres cultivées dans le temps des semailles, et se tient ordinairement dans la compagnie des Corbeaux, avec lesquels elle semble vivre en bonne intelligence.

Vers la mi-août reparaissent la Mouette rieuse (*Larus ridibundus* Leisler) et la petite Mouette cendrée (M. Pygmée, *Larus minutus* Pallas). Elles sont alors assez faciles à distinguer l'une de l'autre, car cette dernière n'a que deux jolies mouches noires au-dessus des yeux, tandis que la Mouette rieuse, dont on voit les pieds et le bec devenir d'un rouge enflammé et la tête se couvrir d'un beau capuchon noir au commencement du printemps, conserve encore une partie de cette parure, qui ne s'efface entièrement que vers la fin de septembre, pour faire place à deux petites mouches noires. Les traits de ressemblance entre elle et la Mouette cendrée sont alors si frappants, que je serais disposé à regarder celle-ci comme sa femelle. En effet, tous les ornithologistes savent que dans les mâles de quelques espèces d'oiseaux, le temps des amours est marqué par un changement sensible dans le plumage, témoin le Combattant, dont la tête et le tour des yeux se garnissent à l'approche de la belle saison d'un grand nombre de papilles charnues et sanguinolentes.

Ces deux espèces de Mouettes se tiennent toujours ensemble, et sont aussi jolies que vives et criardes. Elles portent les précautions et la méfiance au dernier point. Quand elles sont réunies en grand nombre, des éclaireurs voltigent à une petite distance de la bande, et donnent l'alarme dès qu'il y a la moindre apparence de danger. On rencontre ces oiseaux dans toutes les parties de l'île; ils habitent cependant de préférence les marais, et se jettent quelquefois par milliers dans les loires, dont on laisse écouler l'eau. Ils disparaissent tous vers la fin de

mars, et vont vraisemblablement faire leur ponte sur les côtes de Bretagne. On les appelle ici *Goëlettes,* nom qui me semble préférable à celui de Mouettes que leur donne Buffon, parce qu'il démontre d'une manière sensible la nuance qui existe entre les grandes et les petites espèces de ce genre.

J'ignore si le Labbe (*Larus Buffonii* Meyer) paraît ici de temps à autre. Je n'ai pu m'en procurer qu'un seul jusqu'à présent; encore fut-il trouvé mort à la mer. Quelques chasseurs dignes de foi m'ont néanmoins assuré en avoir vu.

Le Labbe à longue queue, ou Stercoraire de Richardson (*Larus Richardsonii* Swain), revient sur nos côtes vers la mi-juin, et s'en éloigne au commencement de septembre. Il fréquente la haute mer et les rochers qui avoisinent le Pilier. Il a l'air moins audacieux et est d'une plus petite taille que le Stercoraire. Il proportionne aussi ses attaques à ses forces, et ne poursuit que des oiseaux plus faibles que lui. Ennemi né des grandes Hirondelles de mer, il les contraint à lui servir de pourvoyeuses. Ces oiseaux se mettent ordinairement deux (mâle et femelle) pour leur donner la chasse. L'un coupe le chemin de la fuite et l'autre harcelle à grands coups de bec l'Hirondelle, qui n'a rien de mieux à faire pour se débarrasser de leurs importunités que de vomir le poisson qu'elle vient de pêcher. Ils se précipitent dessus avec une telle adresse, qu'ils l'attrapent presque toujours avant qu'il tombe dans l'eau. Satisfaits de leur proie, ils laissent aller en paix l'Hirondelle, et vont livrer à d'autres les mêmes assauts, jusqu'à ce qu'ils aient apaisé leur appétit glouton.

J'ai nourri dans ma cour pendant quelques mois un jeune Labbe, qui était entièrement brun. Il était devenu si familier, qu'il venait manger dans la main quand on

l'appelait. Quoiqu'il vécût avec plusieurs petites Mouettes, je ne l'ai jamais vu les attaquer; bien loin de là, il fuyait devant elles. Je crois que cet oiseau est très taciturne, car je ne l'ai pas entendu crier une seule fois.

(Neuvième genre, les Canards). Les voyages qu'entreprennent la plupart des individus qui composent ce genre nombreux étant plus soumis aux diverses variations de l'atmosphère et à l'intensité des froids qu'au retour périodique des saisons, il est assez difficile d'assigner les lieux qu'ils fréquentent de préférence, car ils ne s'y arrêtent qu'autant qu'ils y trouvent une température modérée et des aliments convenables. Loin d'observer dans leurs migrations des règles fixes, comme les oiseaux que nous amène le printemps, ils sont au contraire le jouet de l'hiver, qui les chasse devant lui à mesure qu'il devient plus rigoureux et les force à errer de contrées en contrées. Il en est cependant quelques espèces qui, constantes dans leurs habitudes, reviennent tous les ans à la même époque visiter les mêmes lieux; tandis que d'autres, en plus grand nombre, sont quelquefois plusieurs années sans s'y montrer.

Nous voyons passer quelques Cygnes (*Cycnus musicus* Meyer.), dans le temps des fortes gelées. Plusieurs espèces d'Oies sauvages paraissent aussi à la même époque.

Les vastes plages, que la mer laisse à découvert dans son reflux, attirent tous les ans sur nos côtes une quantité considérable de Cravants (*Anser Bernicla* L.), qui abandonnent le nord bien avant le retour des froids. Ils arrivent ordinairement au commencement d'octobre, et s'éloignent vers la mi-mai. Les feuilles tendres et les racines du zostère, ainsi que plusieurs espèces d'algues marines, de vers marins et de crustacés composent leur principale nourriture.

Ces oiseaux sont très sauvages. Ils se rassemblent en grandes troupes, et se tiennent constamment à la mer ; il est fort rare de les voir s'approcher de terre, ils n'y viennent que lorsqu'ils sont blessés. Ils ont, indépendamment du sifflement aigu qu'ils font entendre en colère, une voix rauque qu'on ne peut mieux comparer qu'au sourd mugissement d'un bœuf. Leur chair, qui passe pour un excellent manger, est placée parmi les mets dont il est permis de se nourrir les jours maigres. C'est à ce triste avantage qu'ils sont redevables de la guerre continuelle qu'on leur fait soit avec des filets, soit avec des armes à feu. Toujours entourés de nouveaux dangers, ils ont également à redouter la clarté du jour et l'obscurité des nuits, les piéges qu'on leur tend et les chasseurs qui ne leur laissent aucun repos.

On détruit beaucoup de Cravants avec des filets appelés *Mervaux*. Ces mervaux ne sont autre chose qu'un tramail qu'on tend sur des perches d'une douzaine de pieds de longueur, et qu'on a soin de placer de manière que la mer ne puisse l'atteindre, quelque haute qu'elle monte. Les nuits obscures, accompagnées de vents un peu froids, en font prendre un grand nombre, parce que ces oiseaux errants de côté et d'autre pour chercher leur nourriture, rencontrent, en volant, ces filets dans lesquels ils embarrassent leur tête ou leurs aîles, et dont ils ne peuvent se dégager, quelques efforts qu'ils fassent.

La chasse qu'on leur fait au fusil leur est aussi funeste. Le temps des pleines lunes est celui que les chasseurs choisissent. Ils s'embarquent à cet effet un peu avant la chute du jour, et se rendent en canot dans les endroits où ils savent que les Cravants ont coutume de se tenir. Dès que la mer est presque basse, ils se dispersent dans les rochers, ou vont se placer sur le bord des chenaux

dans lesquels ces oiseaux viennent paître. C'est là que, sans faire le moindre bruit, et respirant à peine, ils attendent quelquefois des heures entières une occasion favorable pour tirer sur eux.

La Bernache (*Anser leucopsis* Meyer.), ou Oie nonette, sur l'origine de laquelle on a débité tant de contes ridicules, est amenée par les grands froids, et nous quitte aussitôt que la température redevient plus douce. Elle se jette ordinairement dans les prés et les terres labourées dont elle paît l'herbe.

Le Canard siffleur (*Anas Penelope* L.), appelé *Rousseau*, nom qui lui vient sans doute de la couleur rousse de sa tête, est très abondant. Il vient et part en même temps que le Cravant, dont il diffère beaucoup par les habitudes. Quoique exposé aux mêmes dangers que lui, il est cependant moins farouche. Il vit en société et vole toujours par petites bandes. Le jour il reste à la mer ou sur les vases ; la nuit il fréquente les marais. Il est regardé comme un excellent gibier, et beaucoup de personnes le préfèrent au Cravant.

Les gens du pays distinguent dans les Canards siffleurs plusieurs variétés, qui ne consistent que dans des nuances souvent assez insignifiantes. Ils nomment *Griveaux* les Canards siffleurs ordinaires, *Pouilloux* de vieilles femelles qui revêtent le plumage des mâles, ou de jeunes Canards siffleurs qui ne brillent pas encore de toutes leurs couleurs, et enfin *Rousseaux-Marrons* ceux dont le devant de la tête est d'un marron clair.

Les Canards sauvages (*Anas Boschas* L.) commencent à venir vers la mi-novembre ; mais toujours en petit nombre. Ils ne sont véritablement communs que quand l'hiver se fait sentir avec force. Il en passe alors par les vents de nord-est une quantité étonnante. On en tue beau-

coup à cette époque, surtout le long des chaussées. Le soir les Canards quittent la mer, et se jettent dans les marais et dans les prés couverts d'eau douce, sur le bord desquels les chasseurs creusent des trous, où ils se cachent pour les surprendre. Cette chasse, qu'ils appellent la *volée,* est aussi pénible que peu fructueuse; car il leur arrive souvent d'en revenir les mains vides. Diverses personnes m'ont rapporté qu'il restait de temps à autre dans le pays quelques couples de Canards sauvages qui faisaient nid dans les hautes herbes et les joncs des fossés des Roussières.

Le Milouin (*Anas ferina* L.), et le Milouinan (*A. Marila* L.), connus l'un et l'autre dans le pays sous le nom de *Digeons,* et le Garrot (*A. Clangula* L.), surnommé avec raison Canard à lunettes, à cause des deux taches blanches qu'il porte auprès des yeux, sont toujours assez rares ici. Ils ne nous visitent, comme le Chipeau (*A. Strepera* L.), et le Souchet (*A. clypeata* L.), que dans le temps des fortes gelées.

Les Macreuses viennent dans le mois d'octobre, passent la mauvaise saison sur nos côtes, et nous laissent au retour du printemps. Elles se nourrissent de petits coquillages qu'elles avalent tout entiers et digèrent en fort peu de temps. Leur chair est huileuse, noire et de mauvais goût. Malgré cela on ne laisse pas que de leur dresser des piéges. On remarque en conséquence les bancs de moules qu'elles ont coutume de fréquenter. A marée basse on tend, horizontalement au-dessus, des filets qu'on élève à deux pieds du sol ou environ par le moyen de plusieurs piquets. Quand la mer est haute, elles reviennent pêcher sur ces bancs. Si l'une d'elles plonge, son exemple est bientôt suivi par le reste de la troupe. La faculté qu'elles ont de voir dans l'eau leur fait alors éviter

le piége; elles font un léger détour, et passent ordinairement par dessous; mais lorsqu'elles sont rassasiées, ou que le besoin de respirer les force à quitter le fond, elles s'élèvent perpendiculairement et, rencontrant sur leur passage les filets dans lesquels elles embarrassent leurs têtes, elles ne tardent pas à être suffoquées par le défaut d'air. On en prend quelquefois ainsi plusieurs douzaines d'un seul coup. Si elles sont en trop grande quantité, il n'est pas rare de les voir entraîner les filets par les efforts qu'elles font pour s'en dégager. Cette pêche ne dure pas longtemps; car ces oiseaux, instruits par une malheureuse expérience, s'éloignent du rivage. Il y a sept à huit ans qu'on en voyait beaucoup vis-à-vis le Sableau. Ils ont presque tous disparu, et se tiennent maintenant du côté de la grande mer, entre Barbâtre et la pointe de Devin. Je ne sais trop quelle est la cause de cette désertion; mais je serais assez porté à l'attribuer principalement à la multiplication des bancs de moules.

Nous connaissons trois espèces de Macreuses : la Macreuse ordinaire (*Anas nigra* L.), la plus commune de toutes, la double Macreuse (*A. fusca* L.), la plus rare, et la Macreuse grise (1), moins commune que la Macreuse ordinaire. Elles portent ici le nom de *Joselles*.

Le Pilet (*Anas acuta* L.), que nous nommons *Rousseau-Penard*, a des formes aussi élégantes que gracieuses, et est facile à reconnaître aux deux longues plumes qui dépassent sa queue. Il paraît vers le milieu de l'automne; mais toujours en petit nombre.

Le Tadorne (*Anas Tadorna* L.), dont les mœurs singulières contrastent d'une manière si surprenante avec celles

(1) On ne voit à Noirmoutier que les deux espèces de Macreuses qui précèdent : la Macreuse grise et une jeune double Macreuse. BLANDIN.

des autres espèces de Canards, ne se montre guère qu'à l'époque du passage du printemps, par petites bandes de trois ou quatre.

Le Morillon (*Anas Fuligula* L.), que nos chasseurs appellent tantôt *Garrot*, et tantôt *petit Plongeon à bec rond*, pour le distinguer des Harles, arrive dans le mois de novembre. Il se tient sur les vases et dans les marais, où il vit de Salicoques et de petits poissons qu'il pêche avec beaucoup d'adresse.

La petite Sarcelle ou Sarcelle d'hiver (*Anas Crecca* L.), connue ici sous le nom de *Moretton*, est très commune l'hiver, dans le temps des froids. On en tue beaucoup alors dans les marais et les prés couverts d'eau douce.

Nous voyons passer quelques Sarcelles d'été (*Anas Querquedula* L.), dans le mois de mars.

(Dixième genre, les Harles.) Les Harles sont voraces et bons pêcheurs. Ils détruisent beaucoup de poissons, et restent longtemps sous l'eau. La forme de leur bec leur a fait donner dans le pays le surnom de *Pointus*.

L'hiver nous amène le Harle huppé (*Mergus serrator* L.). Dans cette espèce, les femelles paraissent plus nombreuses que les mâles, qui sont remarquables par la beauté de leur plumage, et un renflement sensible vers le milieu de la trachée artère.

Quelques Piettes (le Harle-Piette, *Mergus albellus* L.), viennent dans les fortes gelées. Il arrive aussi, à la même époque, une autre espèce de petit Harle, dont le sommet de la tête est d'un joli roux, et que plusieurs ornithologistes regardent comme la femelle de la Piette.

(Onzième genre, les Plongeons.) Le retour périodique des saisons contribue moins que les tempêtes et d'autres causes fortuites à faire reparaître sur nos côtes différentes espèces de ce genre. Aux approches de l'équinoxe de

septembre, nous voyons le Jou-Gris (*Podiceps rubricollis* Lath.), l'automne le Grèbe (1), dans les froids le Castagneux (*P. minor* Lath.), surnommé *Pouilloux,* et le Grèbe cornu (*P. cornutus* Lath.). Celui-ci est toujours assez rare.

Parmi les Plongeons proprement dits, nous ne comptons que le grand Plongeon ou Plongeon Lumme (*Colymbus arcticus* L.), connu ici sous le nom de *Râche*, et le petit Plongeon ou Plongeon Cat-Marin (*C. septentrionalis* L.), sous celui de *Bagliande*. Le premier se montre ordinairement dans le mois de novembre, et l'autre presque toute l'année dans notre baie.

Vers la fin d'octobre 1814, on tua dans le terrain Jacobsen un Imbrim (*C. glacialis* L.), ou grand Plongeon de la mer du nord. Il faisait partie d'une petite bande, composée de quatre à cinq individus de cette espèce. Je présume que ces oiseaux avaient été poussés dans notre île par quelque coup de vent, ou plutôt qu'ils avaient suivi les troupes de Cravants qui nous visitent alors.

(Douzième genre, les Pétrels.) L'oiseau de tempête, appelé *Satanite* par les habitants (le Thalassidrome de Leach, *Thalassidroma Leachii?* Temm.), est le seul Pétrel que nous possédions. Il habite toutes les mers, et se trouve sous toutes les latitudes, fort souvent à plusieurs centaines de lieues des terres. Son apparition auprès des bâtiments est pour les marins un signe précurseur de l'orage. Cet oiseau paraît rarement dans la baie; on ne le voit guère qu'au large du Pilier.

(Treizième genre, les Alques.) Les gros temps, que nous éprouvons quelquefois l'hiver, jettent sur nos rivages plusieurs espèces d'oiseaux de ce genre.

(1) C'est le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus* Lath.) ou le Grèbe oreillard (*P. auritus* Lath.). BLANDIN.

Je fus un jour témoin d'une forte tempête, contre laquelle je vis lutter de malheureux Guillemots. Le vent, qui soufflait avec impétuosité de la partie du Sud-Ouest, les poussait sur la côte dont ils s'efforçaient en vain de s'éloigner; car, aussitôt qu'ils s'engageaient dans les varechs que les flots y apportaient, ils étaient perdus; et arrachés à leur élément, ils venaient, épuisés de fatigue, sur une plage inhospitalière rendre une existence qu'ils avaient longtemps disputée aux vagues en courroux.

Les Guillemots (le Guillemot à capuchon, *Uria Troile* Lath.) portent dans le pays le nom de *Godes*. Il n'est pas rare d'en voir, même en été, sur les rochers les Bœufs et les Chevaux.

Les Macareux (le Macareux moine, *Mormon fratercula* Temm.) sont amenés ici par les mêmes causes et exposés aux mêmes dangers que l'espèce précédente. Ils périssent en grand nombre, lorsqu'ils sont surpris en mer par un ouragan.

Edwards, naturaliste anglais, suppose fort gratuitement que le Pingouin fait exception aux autres oiseaux dans son économie animale, et qu'il reste l'hiver dans un état de torpeur, au fond des cavernes de rochers, comme la Marmotte et quelques autres quadrupèdes dans leurs terriers. Cependant cette assertion, qui aurait mérité d'être appuyée par quelque fait positif, est fondée sur la seule idée, où il est, que le Pingouin (Pingouin macroptère, *Alca Torda* L.) ne se retire pas vers le Midi. J'ignore où cet oiseau peut aller; mais ce que je puis affirmer avec connaissance de cause, c'est qu'il se montre ici l'hiver, et qu'il arrive très souvent d'en trouver morts sur le rivage après la tempête.

Le tableau que je viens de tracer de l'ornithologie de notre île, offre cependant, malgré toute l'attention que

j'ai apportée à le faire, plusieurs oublis auxquels il est encore temps de remédier. J'ai passé sous silence le Loriot (*Oriolus Galbula* L.), qui nous visite quelquefois vers la fin d'avril, et la Fauvette babillarde ou Bec-Fin grisette (*Sylvia cinerea* Lath.), qui arrive à la même époque, fait son nid dans le Pé-Lavé et nous quitte en septembre. Je n'ai pas aussi fait mention de la Buse bondrée (*Falco apivorus* L.), de l'Ortolan de roseaux (*Emberiza Schœniculus* L.) et du Roitelet (1), qui tous trois se montrent ici l'hiver. Il est possible qu'il existe d'autres espèces d'oiseaux qui aient échappé à mes recherches ; si elles se présentent, je me propose d'en faire le sujet d'un supplément.

**On trouve encore à Noirmoutier les espèces suivantes :**

**Le Pipit Richard (*Anthus Richardi* Vieill.), le P. spioncelle (*Anthus aquaticus* Bechst.), le P. obscur (*Anthus rupestris* Fab.).**

**Le Bruant zizi (*Emberiza Cirlus* L.).**

**Le Sanderling variable (*Calidris arenaria* Illig.).**

**Le petit Pluvier à collier (*Charadrius minor* Meyer.).**

**La Grue cendrée (*Grus cinerea* Bechst.).**

**Le Courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris* Vieill.).**

**Le Bécasseau cocorli (*Tringa subarquata* Temm.), le B. platyrhinque (*Tringa platyrincha* Temm.), le B. violet (*Tringa maritima* Brunn.), le B. Temmia (*Tringa Temminckii* Leisler).**

**La Phalarope platyrhinque (*Phalaropus platyrinchus* Temm.).**

**Le Phalarope platyrhinque, le Sanderling et les Bécasseaux cocorli, platyrhinque, violet et Temmia, sont confondus dans le pays avec les *Alouettes de mer* (*Tringa variabilis*) et en portent la dénomination.**

**L'Hirondelle de mer Tschegrava (*Sterna caspia* Pall.), l'Hirondelle**

(1) Le Roitelet ordinaire (*Sylvia regulus* Lath.) et le Roitelet à triple bandeau (*S. ignicapilla* Brehm). BLANDIN.

de mer Dougall (*S. Dougalli* Montag.) et l'Hirondelle de mer arctique (*S. arctica* Temm.).

Le Stercoraire cataracte (*Larus cataractes* Temm.).

Le Canard Eider (rare) (*Anas mollissima* L.). BLANDIN.

**Quadrupèdes.**

La nature, en assignant aux Quadrupèdes, comme à tous les animaux, non-seulement des climats différents, mais encore, sous ces mêmes climats, des lieux appropriés à leur organisation et à leurs besoins, n'a pas permis qu'ils se trouvassent rassemblés et confondus dans des espaces trop resserrés, où ils se seraient d'ailleurs disputé les moyens d'existence. Elle a placé les uns dans les plaines, les autres sur les montagnes ; ceux-ci dans les bois, ceux-là sur le bord des eaux ou dans les eaux mêmes ; elle a rendu presque impossible la réunion de beaucoup d'espèces dans un pays circonscrit et qui n'a pas ces différents sols.

L'île de Noirmoutier, d'une petite étendue, et qui n'a ni montagnes, ni forêts, ni ruisseaux, ni rivières, ne peut donc en contenir qu'un très petit nombre, et doit même manquer des Quadrupèdes qui habitent les départements voisins.

Sur un point aussi étroit et que l'homme habite presque partout, où le Blaireau, le Loup, le Renard trouveraient-ils des retraites ? La Loutre peut-elle exister sans rivière ? Le Hérisson, le Loir, l'Ecureuil, le Muscardin, le Sanglier peuvent-ils vivre loin des forêts ? Aussi la liste de nos Quadrupèdes ne se compose-t-elle que d'environ dix-sept espèces, dont huit sont en état de domesticité.

La Chauve-Souris trouve des retraites assurées dans

les vieux murs du château. Elle est placée au nombre des quadrupèdes ; et, en effet, son vol n'a rien de commun avec celui des oiseaux, dont elle diffère d'ailleurs par son organisation extérieure et intérieure. Malgré mes recherches, je n'en connais que deux espèces, la Chauve-Souris commune (*Vespertilio murinus* L.) et l'Oreillard (*V. auritus* Gm., *Plecotus vulgaris* Geoff.).

La Taupe (*Talpa Europea* L.), dans l'impossibilité de pratiquer ses longues galeries souterraines dans les terres dures et compactes de nos marais, se dédommage amplement dans celles plus douces et plus légères des Landes et de la Blanche. J'avais lu que les Nécrophores enterraient certains petits quadrupèdes ; mais j'ai été témoin de ce fait. J'ai vu, au Sableau, deux Nécrophores enterrer seuls une assez grosse Taupe. Ils commencèrent par faire un trou, dans lequel ils traînèrent le cadavre par la queue : après l'y avoir redressé verticalement sur sa partie postérieure, ils continuèrent de creuser et de tirer l'animal, toujours par la queue, avec tant d'ardeur et de persévérance, qu'ils parvinrent à l'enfoncer dans toute sa longueur, et à le faire disparaître entièrement à mes regards.

Nous avons trop à nous plaindre des Rats (le Rat noir, *Mus Rattus* L., et le Surmulot, *Mus decumanus* L.) et des Souris (*Mus Musculus* L.) pour qu'il soit nécessaire de rappeler que les uns et les autres sont dans notre île aussi nombreux qu'incommodes.

Le Rat d'eau (*Arvicola amphibius* Desm.) se montre assez communément sur le bord des fossés d'eau douce, où il se nourrit d'insectes et de plantes aquatiques. On sait que, dans cette espèce de Rat, ainsi que dans toutes les autres, il existe des variétés noirâtres, brunes, d'un gris blanc ou roux ; j'ai vu ici la variété blanche avec les yeux rouges, comme le Lapin blanc.

Le Mulot (*Mus sylvaticus* L.) se rencontre souvent dans les champs, dans les lieux ombragés. Il est facile de le distinguer de la Souris par la couleur de son poil, qui est blanchâtre sous le ventre et d'un roux brun sur le dos.

On y trouve aussi le Campagnol (*Arvicola vulgaris* Desm.) ou Mulot à courte queue, que l'on confond ici avec le Mulot. C'est un grand amateur du blé, qu'il préfère à toutes les autres nourritures.

La Belette ordinaire (*Mustella vulgaris* L.) est très commune ; elle se montre en été sur le bord des fossés d'eau douce, et l'hiver elle vient attaquer nos poulaillers.

Je ne crois pas que nous ayons la Fouine (*M. Foina* L.), du moins personne ne m'a dit l'avoir vue ; mais on m'a apporté plusieurs fois le Putois (*M. Putorius* L.), qui lui ressemble beaucoup et a ses habitudes. Celui-ci cependant est plus petit ; sa queue est plus courte, son museau plus pointu, son poil plus épais et plus noir. L'odeur qu'il répand est insupportable.

Parmi nos Chats (*Felis Catus* L.), quelques-uns sont de la variété Angora.

Parmi les chiens (*Canis familiaris* L.), je n'ai pas remarqué ici d'espèces dominantes ; elles sont généralement variées. Nous avons peu de Chiens de chasse et beaucoup de Chiens de garde, parmi lesquels un grand nombre de Mâtins, quelques Barbets et quelques Epagneuls.

L'île autrefois était peuplée de Lièvres (*Lepus timidus* L.). Ils se formaient des gîtes dans les dunes, s'y tenaient cachés dans le jour et y paissaient la nuit. En été ils couraient les champs, et en automne les vignes.

Malgré leur fécondité, ces animaux n'ont pu échapper aux chasses multipliées qu'on leur a faites ; ils ont tous été détruits.

Il n'en a pas été ainsi du Lapin (*Lepus Cuniculus* L.). Outre une fécondité égale à celle du Lièvre, il a plus de moyens de se soustraire à ses ennemis, et jusqu'ici il a lutté contre eux avec avantage. C'est en vain que le chasseur le guette, que le Chien le poursuit, et que le Furet (*Mustela Furo* L.), avide de son sang, pénètre dans ses retraites les plus profondes ; il est toujours abondant à la pointe de Devin, à l'Herbaudière, à la Blanche et au bois de la Chaise.

Il n'y a ici ni Truie ni Verrat (*Sus Scropha* L.). On achète les Cochons aux foires des communes environnantes. S'ils sont jeunes, on les élève, on les engraisse ; s'ils sont forts et gras, on les tue de suite.

Un seul troupeau de Brebis (*Ovis Aries* L.) paît actuellement dans les landes des environs du bois de la Chaise (1). Nous avons bien rarement quelques Chèvres (*Capra Hircus* L.).

Trente couples de Bœufs (*Bos Taurus* L.) seulement sont employés tant à l'agriculture qu'aux transports ; mais il est fort peu de ménage qui n'ait une ou deux vaches et ne se nourrisse du lait et du beurre qu'elles donnent. Quelques laboureurs, surtout à Barbâtre, les attellent à la charrue. Quand elles sont trop âgées ou qu'elles ont peu de lait, on les conduit aux foires du continent, où on les échange pour de plus jeunes.

Dans une île où les pâturages sont rares, dont les habitants, excepté les marins, sont sédentaires, où les tra-

(1) Le nombre des Brebis est aujourd'hui assez important, surtout dans la commune de Barbâtre. J. P.

vaux agricoles se font généralement à l'aide seule des bras, où enfin l'Ane, par sa sobriété et sa fécondité, est employé de préférence aux transports, les Chevaux (*Equus Caballus* L.) ne peuvent être communs; aussi en avons-nous peu. Autrefois, cependant, il existait à Barbâtre une race de petits Chevaux justement renommée par sa beauté et plus encore par sa vigueur. Les plus hauts avaient quatre pieds quatre à cinq pouces, et les plus petits trois pieds sept à huit pouces. Ces derniers étaient toujours les mieux faits; ils avaient la jambe fine, les reins petits mais potelés, l'oreille courte et le nez camard. Ils paissaient le jour dans les dunes, et étaient ramenés le soir à l'écurie, où ils ne vivaient que de paille. Ils se laissaient difficilement approcher dans les champs, et pourtant ils étaient fort doux sous le cavalier. Leur train n'était pas précisément celui d'une haquenée, mais un petit galop soutenu et continuel. Rien n'égalait leur vivacité et leur ardeur, et ils étaient infatigables.

On voit encore quelques femelles; il n'existe plus de mâle. S'il est vrai, comme on l'assure, qu'ils soient sortis de Chevaux bretons, on pourrait en renouveler la race. L'achat d'un bel étalon rendrait aux habitants de Barbâtre les avantages qu'ils ont perdus par la disparition de ces excellents petits Chevaux (1).

L'Ane (*Equus Asinus* L.), ici, pour ainsi dire, abandonné à lui-même pour la nourriture et la reproduction, n'y est en quelque sorte qu'un animal dégénéré. Il est petit, mais robuste. Facile à nourrir, il se contente de quelques chardons ou d'un peu de paille. Serviteur aussi

(1) Leur race est désormais éteinte par l'incurie des habitants qui, trouvant un prix élevé de ces petits Chevaux ou *Poneys*, si recherchés des étrangers, s'en sont malheureusement défaits sans aucun souci d'en perpétuer l'espèce.

J. P.

docile que patient, il sert aux transports des grains, des sels, des cendres, des fumiers, des varechs, des soudes, etc.; on le surcharge, on le frappe, il supporte les mauvais traitements avec une constance à toute épreuve.

Des recensements faits, il y a peu de temps, portent jusqu'à près de deux mille le nombre des Anes dans cette île. Mais, si, en proportion de son étendue, il n'est pas de pays où ces animaux soient plus nombreux, on peut affirmer qu'il n'en est pas où ils soient plus utiles.

---

J'ai indiqué avec quelques détails les productions naturelles de notre île; cependant j'aurais pu, comme tous les auteurs de statistiques, ne faire que des catalogues pour chaque règne, alors quelques pages eussent suffi.

C'est à sa situation plus qu'à sa grandeur qu'un pays doit la multiplicité de ses productions. Telle montagne renferme seule plus de minéraux qu'une province entière, et une île peut offrir autant d'animaux que la plus vaste étendue de côtes. Nous avons la majeure partie des espèces de plantes et d'animaux des départements de l'intérieur qui nous avoisinent, et nous avons de plus des plantes maritimes, des plantes marines, des polypes, des radiaires, des vers marins, des crustacés, des mollusques et des poissons de mer. J'ai donc non-seulement été maîtrisé par mon goût pour l'histoire naturelle, mais plus encore par mon sujet; et notre position géographique augmentant beaucoup le nombre de nos différentes classes de plantes et d'animaux, mon travail, une fois commencé, il ne m'a pas été possible de l'abréger, sans en changer le plan ou sans y laisser des lacunes importantes.

S'il paraît long pour une liste, il semblera peut-être trop court, en ce qu'il comprend fort peu de descriptions

et d'observations; mais je n'ai pas prétendu faire un ouvrage d'histoire naturelle. S'il m'avait fallu entrer dans les détails de l'organisation et des mœurs des seuls objets que nous possédons, j'eusse écrit plusieurs volumes, pour ne répéter, en grande partie, que ce que l'on peut lire dans Buffon et ses collaborateurs. Je n'ai eu, comme je l'ai déjà dit, d'autre but que de désigner nos productions naturelles, d'indiquer les lieux où elles se trouvent, d'en faciliter enfin la recherche et la connaissance à ceux qui, après nous, désireront les étudier.

Je n'eusse jamais seul entrepris ce travail, car si l'on réfléchit à ce qu'exigent de temps les recherches et l'examen de tous les êtres qui composent les trois règnes de la nature, même sur le point de la terre le plus resserré, on concevra qu'il est au-dessus des forces d'un seul homme, quels que soient son zèle et son instruction.

Je dois sans doute beaucoup à la lecture des ouvrages savants que j'ai consultés; mais, en histoire naturelle, que sont les livres sans les recherches et l'observation ? Si donc le hasard n'eût rassemblé ici plusieurs personnes qui, comme moi, aimant cette science, en ont précisément cultivé les branches auxquelles je m'étais moins particulièrement attaché, et m'ont aidé de leurs lumières, je le répète, je n'eusse jamais songé à rédiger cette partie de mes Mémoires telle qu'elle est.

Depuis longtemps je m'étais livré à l'étude de la botanique et de la minéralogie. MM. Hectot (1) et

(1) Jean-Alexandre Hectot, né à Nantes en 1769, et pharmacien dans la même ville, fut un botaniste distingué. Il devint le correspondant de divers savants, entre autres d'A.-P. de Candolle. Il fut un des fondateurs de la Société académique de la Loire-Inférieure, et fit recevoir, en 1804, F. Piet comme membre de cette Société, qui comptait dans son sein les principaux naturalistes et littérateurs de l'Ouest. (Voyez la *Notice biographique* sur J.-A. Hectot, par le docteur de Rostaing de Rivas. — Nantes, 1851.) J. P.

Dubuisson (1), de Nantes, avaient bien voulu encourager mes essais et m'en aplanir les difficultés. J'avais soigneusement examiné et déterminé toutes les espèces de poissons qui m'avaient été apportées ou que j'avais trouvées à la côte; mais les autres parties de l'histoire naturelle m'étaient presque inconnues.

M. Edouard Richer (2) s'était exclusivement adonné à la géologie, à la minéralogie et à l'entomologie ; M. d'Orbigny (3) s'était plus particulièrement occupé des autres

(1) François-René-André Dubuisson, né à Nantes en 1763, puis, comme Hectot, pharmacien dans cette ville, fut un des fondateurs de l'Institut départemental, depuis Société académique de la Loire-Inférieure. Ses collections servirent de base au Musée d'Histoire naturelle de Nantes, dont il devint le premier conservateur. On lui doit une *Méthode géologique* ou *Traité abrégé des roches*, Nantes, imprimerie Mellinet, 1819, et plusieurs autres ouvrages de minéralogie. ( Voyez *Biographie bretonne*, de Levot, t. I, p. 376).

(2) Edouard Richer est né à Noirmoutier le 12 juin 1792, de François-Chrysostôme Richer (qui mourut en héros au poste de la Bassotière, lors de la prise de l'île par Charette) et de Jeanne Viaud. Elève de F. Piet, il devint un littérateur remarquable et publia un grand nombre d'ouvrages sur les sujets les plus divers, entre autres : une *Histoire de Bretagne*, une suite de *Voyages pittoresques dans la Loire-Inférieure*, les *Lettres d'un Armorique* adressées au rédacteur du *Lycée armoricain*, etc. Il se livra aussi à l'étude de l'histoire naturelle et en particulier à celle des animaux inférieurs, et fut, sous Dubuisson, conservateur adjoint du Muséum de Nantes.

Vers les derniers temps de sa vie, il s'adonna à l'étude de la philosophie religieuse, et Swedenborg devint son maître de prédilection. Il écrivit, à son exemple, un livre intitulé *la Nouvelle Jérusalem*, qui ne parut qu'après sa mort. Ed. Richer mourut à la fleur de l'âge, le 21 janvier 1834, loin de Noirmoutier. (Voyez *Mémoires sur la vie et les ouvrages d'E. Richer*, par F. Piet, et *Œuvres littéraires d'E. Richer*, par Em. Souvestre, etc.)

(3) D'Orbigny, médecin à Couëron (Loire-Inférieure), vint se fixer à Noirmoutier, vers 1811, pour y diriger une manufacture de soude artificielle établie à la Blanche. Naturaliste de mérite et possesseur d'une riche collection d'histoire naturelle, il prit part aux travaux de F. Piet, de Richer et d'Impost, et étudia d'une façon toute spéciale les mollusques et les zoophytes de Noirmoutier. En 1817, il alla résider à La Rochelle et obtint la place de conservateur du Muséum de cette ville. Deux de ses fils, *Alcide*, l'aîné et le voyageur, et *Charles*, se sont fait un nom dans les sciences naturelles.

J. P.

classes d'animaux invertébrés, principalement des mollusques; et M. Impost (1) s'était appliqué à l'étude des oiseaux. A l'aide de leurs découvertes, des listes, des articles entiers même qu'ils m'ont fournis, de mes correspondances et des leurs avec des naturalistes distingués, j'ai pu indiquer, sinon d'une manière complète, au moins avec quelque étendue, les nombreuses productions de notre pays.

O vous qui cultiverez, après nous, les sciences naturelles, puissent les matériaux que nous vous laissons, tout imparfaits qu'ils sont, servir à leur élever un monument plus digne d'elles! Puisse l'étude de la nature répandre sur votre vie autant de charme qu'elle en a répandu sur la mienne! Je mets au nombre des plus grands plaisirs que l'homme puisse goûter, celui qu'elle procure. Aliment perpétuel de curiosité, source d'espérances sans fin, de jouissances douces et pures, elle donne la santé du corps par l'exercice, et le calme de l'âme par celui de la nature elle-même.

Le naturaliste voit partout le mouvement et la vie, son œil est enchanté, son imagination s'éveille, sa sensibilité

(1) Lubin Impost est né à Noirmoutier, le 3 octobre 1790, de Lubin Impost, négociant, et de Louise Néron. Ami d'Ed. Richer et presque du même âge, il fut comme lui élève de F. Piet. Poète, il publia, sous le pseudonyme de *Lidener*, trois volumes de fables (*Fables nouvelles* et *Fables politiques*), et laissa un grand nombre de pièces manuscrites, entre autres des satires sur les mœurs du temps. Ses œuvres posthumes, choix de ses meilleures pièces inédites, viennent de paraître par les soins de sa nièce, Mlle Antoinette Marionneau. Naturaliste, Impost s'est livré surtout à l'étude des algues, des crustacés et des oiseaux de l'île. Homme de bien, mourant sans enfants, il a laissé presque toute sa fortune aux établissements de charité, et avec lui s'est éteint, le 11 juillet 1861, le dernier membre de la petite société littéraire de Noirmoutier, appelée l'Académie ambulante (Voyez la *Notice sur Lidener*, par M. E. Richer jeune, qui précède les *Œuvres posthumes de Lidener*, et la *Biographie de L. Impost*, par le docteur Viaud-Grand-Marais). J. P.

s'exalte, et chacun de ses pas est marqué par des sensations nouvelles. Rencontre-t-il une plante! Que d'images riantes, que de sentiments délicieux font naître en lui sa forme, ses couleurs, son parfum, ses rapports avec les autres végétaux et les emblèmes qu'elle présente! Est-ce un insecte! L'éclat brillant de ses élytres, la gaze légère de ses ailes, les organes qui servent à le nourrir ou à le défendre, la vivacité de ses mouvements, son active industrie, son économie, son courage, son instinct social, tout en lui, jusqu'à la brièveté même de son existence, le pénètre à la fois des merveilles de la création et des vues morales les plus profondes. Ne trouve-t-il qu'une pierre! De quel bloc a-t-elle été détachée? quels sont ses éléments? est-elle un produit du feu, de la terre ou de l'onde? Que de problèmes intéressants à résoudre! Cette pierre, objet du mépris du vulgaire, devient pour lui un des feuillets de l'histoire de notre globe.

Jouissez donc des beautés simples et vraies de la nature, des impressions agréables qu'elle réserve à tous ceux qui l'aiment; et soit qu'en parcourant nos champs, nos coteaux et nos dunes, vous recherchiez les plantes ou les insectes, soit que sur nos rivages, parmi nos rochers, vous alliez recueillir le varech aux teintes variées, pêcher le mollusque sédentaire ou le poisson voyageur, donnez un souvenir à ceux qui vous ont précédé dans ces recherches, dites: Ils avaient nos goûts; ils ont parcouru ces mêmes lieux, observé ces mêmes objets. Ils ne sont plus, mais nous prolongeons, pour ainsi dire, leur existence morale; l'étude de la nature a fait leur félicité, et, par elle, nous sommes heureux comme eux (1).

(1) L'appel de F. Piet à ses concitoyens a été entendu, et, depuis lui, l'histoire naturelle n'a jamais été délaissée dans l'île. J. P.

## *Aspect pittoresque* (1).

Le spectacle de la nature affecte notre esprit de trois manières différentes, suivant la disposition de l'âme avec laquelle on le considère. Si l'on ne s'attache qu'à l'esquisse des lieux, qu'à leurs contours, à leurs formes extérieures, on en fait la topographie. Si, à l'attention qui observe l'ensemble, on joint le raisonnement qui examine l'analogie ou la différence des parties, qui classe ou divise les objets, qui remonte des effets aux causes, on en fait la description physique et naturelle. Si, faisant abnégation de ces deux facultés de l'âme, on se livre à la seule impulsion du sentiment, on n'examine plus, on ne cherche plus à comparer, à expliquer, on ne fait que sentir. Chaque image, alors, porte avec elle son impression, et la nature ne se présente que sous des rapports poétiques et pittoresques.

Cette dernière manière de voir est la plus ordinaire, elle précède même toutes les autres dans leur action. La nature excite toujours nos sensations avant d'exciter notre raisonnement, et ses divers aspects ne manquent jamais de nous porter, à notre insu, une impression de dégoût, d'ennui ou de plaisir.

Celui qui n'étudierait que la topographie et l'histoire naturelle de notre île, n'en connaîtrait pas encore toute la description physique. Il ne pourrait se faire une juste idée de la physionomie des lieux; son imagination ne lui pré-

(1) Un pays plat ne peut avoir la majesté d'un pays de montagnes, ni l'aspect riant d'un pays couvert de forêts; cependant la lecture de cet article, fait par M. Ed. Richer, pourra convaincre que notre île n'est pas absolument dépourvue de ce qu'on appelle *beautés pittoresques*. J'ai pensé que ce morceau, d'un genre tout-à-fait neuf dans une statistique, loin d'être déplacé, serait d'autant plus agréable, qu'il est sorti de la plume d'un de nos compatriotes. F. P.

senterait, en effet, qu'un paysage sans couleurs, où sa pensée ne découvrirait que des formes sans rapports et des scènes sans mouvement.

C'est pour remplir cette lacune que j'ai entrepris de peindre les différents sites de l'île, en décrivant les sensations que doit éprouver le voyageur qui la parcourt pour la première fois.

Avant d'y arriver, du côté de Saint-Gervais ou de Beauvoir, on embrasse, d'un coup-d'œil, l'ensemble des côtes. Au sud, l'on n'aperçoit que quelques chaussées stériles, derrière lesquelles fuient, à l'horizon, les buttes sablonneuses de Barbâtre. Au nord, on découvre, mais plus dans les vapeurs de l'atmosphère, les hauteurs du bois de la Chaise et la ville, dominée par l'église et le château. Ce lointain indéterminé, ces formes vaporeuses qui se dessinent au sein de l'Océan, portent à l'esprit une impression qui n'est pas sans charmes : il semble voir réaliser ces rêves de l'imagination qui se plaît à créer des asiles de repos dans les lointains azurés d'un vaste horizon.

En approchant du lieu du passage, on jouit du double spectacle de la terre et de la mer, qui se succèdent tour à tour. Le coup-d'œil cependant n'offre rien de frappant ; ce n'est qu'un bras d'eau encaissé entre des côtes basses et peu éloignées : tout y annonce le repos, rien n'y promet la variété. Les bords voisins de la côte opposée gênent, pour ainsi dire, la vue ; on y voudrait ou plus de grandeur ou plus de mouvement.

Cependant, si la mer se retire, elle laisse à découvert une plage d'un niveau égal qui joint l'île au continent. L'aspect sombre et stérile de cette arène immobile contraste avec la surface agitée et la couleur variable de la mer, qui ne paraît plus, dans le lointain, que comme un rideau d'azur.

En jetant les yeux autour de soi, l'on n'aperçoit qu'un sol qu'on pourrait appeler mixte. L'eau et la terre y sont encore unies. Quelques endroits plus profonds, par où la mer s'écoule, indiquent le chemin qu'elle doit reprendre pour submerger de nouveau cette place abandonnée. Le sol est souvent pavé de débris de coquillages; d'autres fois, atténué par l'action des vagues, chaviré par des courants, il forme des espèces de bancs mobiles de vase, où le pêcheur enfonce jusqu'à la ceinture. L'oiseau de mer y défie le fusil du chasseur : il erre en liberté sur ces campagnes silencieuses, et s'enfuit de loin à l'approche de son ennemi.

La vue, de là, sans être bornée, n'a rien qui plaise. Le fond sombre et vaseux de ce lieu absorbe tellement les formes, que les hommes s'y distinguent à peine des petites masses de plantes marines jetées par les flots; c'est le mouvement seul qui les fait reconnaître.

L'île, de ce côté, est bordée, à l'est, dans sa presque totalité, de digues élevées par la main des hommes; mais ces chaussées alignées, où la vague expire sans murmure, ce travail de l'art, qui n'a eu à dompter qu'une nature peu rebelle, offrent quelque chose de médiocre à l'esprit. On sent que l'homme n'a point eu à y lutter contre un élément terrible; on n'y voit qu'un élément au dernier degré de sa force et aux limites de son empire.

La plaine de Barbâtre ne présente rien de remarquable; c'est un sol uniforme dont aucun objet n'interrompt la monotonie. On n'y rencontre pas même un buisson dans lequel le vent frémisse, où l'oiseau se fasse entendre.

En traversant la Tresson, cette langue de sable que la mer ceint de son écharpe bleuâtre, on éprouve une sensation agréable. Il y a du charme à se voir momentanément renfermé dans un lieu dont la nature elle-même a posé les

limites. Les circonscriptions politiques et morales gênent la pensée : elles ont trop l'air d'un emprisonnement; celles de la nature, au contraire, portent avec elles les idées de repos, de sécurité, et l'élément qui vous entoure semble placé là pour vous isoler du reste du monde.

La partie du nord, en remontant vers la ville, se convertit presque tout entière en marais salants. Rien de plus nu, de plus stérile au premier coup-d'œil. Ces flaques d'eau sans mouvement, qui arrêtent la vue sans la délasser, cet horizon bas et prolongé qui n'a point l'attrait d'une perspective, tout cela fatigue. De plus, les travaux des canaux et des digues ont quelque chose de récent ; ils ne sont pas interrompus par de vieilles mâsures qui rappellent une existence antérieure : on y marche sans souvenirs, et le passé sans lointain n'y paraît être que la veille.

Le sentiment de la curiosité peut seul distraire le voyageur de ses pensées monotones. Les marais salants sont le fruit de l'industrie de l'homme ; cette industrie n'a rien qui étonne : elle parle moins à l'admiration qu'à la curiosité; mais ce sentiment suffit, et l'œil voit avec une espèce de plaisir les détails d'un objet dont l'ensemble lui avait déplu d'abord.

Après avoir dépassé les marais salants, on ne trouve plus, dans la partie supérieure de l'île, qu'un grand plateau de terres labourables. Aucune ligne de démarcation ne divise ces champs fertiles. Les routes qui les traversent n'étant point bordées, ainsi qu'au continent, par des buissons ou des fossés, paraissent comme les allées d'un seul et vaste enclos. Là, si vous n'apercevez plus la mer, vous entendez encore le bruit sourd et monotone de la vague lointaine. Ce murmure semble étrange au milieu des moissons ; mais il est si léger que le moindre objet en

mouvement vous en distrait. La sensation que l'on éprouve est comme celle d'un homme qui se trouve à la campagne près d'une grande ville. Le vol d'un insecte suffit alors pour couvrir l'harmonie confuse des voix de tout un peuple.

Vers le nord-est l'on rencontre quelques petites collines qui sont les lieux les plus pittoresques de toute l'île.

La première est le Pé-Lavé. C'est un morne isolé dans l'intérieur des terres, formé de rochers écroulés les uns sur les autres en amphithéâtre. On y rencontre partout des bosquets retirés, des siéges élevés d'où l'on peut jouir de l'aspect d'un vaste horizon. Les côtes découpées de l'île, les coteaux sinueux du bois de la Chaise, présentent de là le spectacle de plusieurs petites baies sillonnées par des bateaux de toute grandeur. L'on y a la vue de la mer que par échappées : le feuillage du chêne vert s'y dessine sur le double azur des flots et du ciel. Les objets qu'on a sur le devant semblent placés pour orner, plutôt que pour cacher le fond immobile de la scène.

Il y a quelque chose dans la verdure perpétuelle de l'yeuse, dont le Pé-Lavé est revêtu, qui masque la dégradation. Cet arbre semble être la livrée d'un printemps éternel : il fait presque douter de la succession des saisons. Aussi, quand on se trouve au Pé-Lavé, dans un beau jour d'hiver, l'illusion est-elle à son comble ; la verdure de la terre est en harmonie avec la pureté du ciel. Quelques groupes de promeneurs se montrent, çà et là, et l'on se croit transporté aux beaux jours du mois de mai.

Cependant, il n'y a rien dans cette riante colline qui attache fortement ; on ne s'y sent point ému comme à la vue des grands spectacles de la nature : les impressions qu'on y reçoit sont partagées par la diversité des objets et adoucies par leur mélange. La rêverie qu'on y éprouve est plutôt de sensations que d'idées.

C'est au bas du Pé-Lavé qu'on trouve le Puits d'*Aquenette*, qui fournit de l'eau douce à toute la ville. C'est là que, de tous côtés, les jeunes filles viennent en troupes retrouver leurs connaissances, consacrer quelques instants à une conversation qui les délasse des travaux de la journée. Ces réunions, près de ce puits, rappellent les filles de la Mésopotamie, et les mœurs patriarchales; mais les siècles ont tout détruit, et dans cette île qui, par sa position, aurait pu se défendre des grandes secousses politiques et morales du continent, les mœurs n'ont pas conservé, plus qu'ailleurs, la naïveté des temps antiques.

Les coteaux du bois de la Chaise, nus et dépouillés sur leur sommet, ne sont pittoresques que du côté de la mer. Des rocs énormes, brisés dans tous les sens, s'étendent en talus à la base des collines. Quelques-uns paraissent en équilibre sur le flanc de la falaise; d'autres, assis à sa base, semblent supporter seuls le poids des rochers suspendus.

On contemple ce désordre avec plaisir. Ces ruines naturelles ne se lient point, comme celles d'un édifice, à la pensée du malheur de nos semblables; on n'y voit qu'un combat de la nature contre elle-même. De plus, la nature conserve toujours, dans ses ruines, la force vivifiante qui anime les objets. Celles des édifices de l'homme, au contraire, semblent vieillir avec lui, et on y observe avec peine les ravages de la vieillesse.

La méditation change d'objet; si, de là, on porte ses regards sur la mer qui se brise aux pieds des rochers, on aime à voir la vague écumer et se dérouler sans cesse sur le rivage. Ce mouvement perpétuel et uniforme nous plaît par la succession de son action et la continuité de sa durée. Quand la vue n'a rien qui l'occupe, l'oreille est toujours frappée par le bruit sourd de la vague: cette

sensation est moins forte que la première ; elle fait rêver sans provoquer la pensée.

Ce n'est que sur le penchant du coteau qu'on peut jouir du spectacle de la mer dans toute sa beauté. Assis dans une grotte sauvage, formée par les rochers et les souches du chêne vert, vous avez devant vous toute l'étendue de la baie. Les côtes du pays de Retz paraissent dans le lointain comme la bordure d'un tableau magnifique. Il y a du charme dans cette position. Le bruit de la vie, que rappelle la vue du continent, va se perdre dans la distance; il semble qu'on soit placé aux limites de la terre, comme ces pieux solitaires qui contemplent de loin le monde, sans se mêler aux passions qui l'agitent.

A l'extrémité des collines du bois de la Chaise, vous apercevez le Cob entièrement couvert d'oiseaux de marine. Le sifflement rare et interrompu du courlis, les cris prolongés de la mauve, se mêlent sans cesse au bruit confus des flots et des vents. « Combien de nations volantes vont et viennent ! Combien de nuages ailés s'élèvent au-dessus des nuages ! L'air est obscurci de leur multitude, et le rivage retentit d'un bruit sauvage que produit l'ensemble de mille cris divers. » — Thomson.

Le spectacle des coteaux du bois de la Chaise varie sans cesse suivant que le ciel est serein ou nébuleux. Il ne faut à la nature qu'un rayon de soleil pour changer totalement l'aspect de la mer. Sur le continent, un paysage ne perd sa physionomie que par la succession des saisons. Dans une île, la brise qui s'élève, le nuage qui se dissipe, la moindre variation dans la température donne des teintes nouvelles aux couleurs mobiles de l'Océan et fait succéder rapidement le mouvement au repos et le bruit au silence. Toute l'année, à chaque instant, l'observateur jouit de ces changements de scène : le cercle du

jour semble laisser, sur nos bords, la trace de ses pas, et se marier au cercle de l'horizon.

Dans un temps calme, avant le lever du soleil, l'Océan présente une teinte sombre d'un vert foncé. Le soleil se lève, les nuages s'écartent peu à peu, et ne forment plus que des îles d'ombres flottantes sur une mer immobile de lumière. Le soleil, enfin, règne seul dans toute l'étendue du firmament, l'azur du ciel se réfléchit dans l'azur de la mer, tandis que les endroits marqués par les courants et les remous semblent rouler, dans tous les sens, comme des fleuves d'argent. L'on admire alors d'autant plus qu'on s'étonne de trouver le calme et l'ornement sur un élément qui ne promet que du mouvement et de la force.

Un des effets les plus curieux, que présente encore en ce moment la vue de la mer, est le mirage. Quelquefois la côte opposée paraît coupée en deux ; les navires semblent voguer sur la terre, et les maisons paraissent comme des châteaux aériens, parce que la base qui les soutient a disparu.

Mais le spectacle le plus frappant est, sans contredit, celui d'une tempête. La mer se brise alors au pied des rochers avec un sourd mugissement ; elle pénètre dans leurs grottes profondes, et l'oreille trompée croit entendre le bruit lointain du tonnerre. Le flot écume et rejaillit en pluie fine, que le vent apporte de toutes parts sur le penchant du coteau. L'oiseau des mers siffle dans les nuages, le vent du nord mugit dans les anfractuosités des rochers.

A cette agitation des flots, à ces bruits confus, vous croyez voir le combat des deux éléments ; c'est la terre qui se défend par son inertie, et qui résiste par son immobilité aux attaques de l'Océan agité. La terre, muette dans le calme, répond alors par des échos terribles aux

mugissements des mers. Toute idée de force humaine semble disproportionnée à l'aspect de ce mouvement de la matière.

A cette scène imposante, on peut opposer une scène d'un caractère différent, celle du clair de lune. Pour en jouir, que l'observateur se transporte à la pointe du Sableau, quand la lune se lève sur le rivage opposé. Les bornes de l'horizon sont fugitives et incertaines ; un brouillard léger enveloppe tous les objets ; peu à peu il se dissipe, et la brise du soir fait rider la surface des eaux. Ici, la clarté vacillante de la lune erre sur les flots agités dont elle suit les ondulations. Là, elle se repose sur les gazons et semble dormir, sans mouvement, sur les sables. Plus loin, l'œil devine, plutôt qu'il ne découvre, la forme des navires qui semblent dispersés çà et là comme de sombres écueils.

La scène change, si l'on examine les effets du clair de lune sur la grève, qui s'étend, à mer basse, depuis la pointe du Sableau jusqu'à la ville. Cet espace solitaire, que des navires sillonnaient auparavant dans tous les sens, et où la vie se multipliait sans cesse autour de vous, n'offre plus que l'image de l'abandon. Les rayons de la lune font ressortir le fond humide et vaseux qu'on a sous les yeux, et lui donnent la couleur de l'eau et du sable mélangés. Les objets qui sont sur le devant se déforment ; les plus éloignés se perdent dans un lointain vaporeux. Il y a alors une harmonie vague entre la lumière empruntée de la lune et cette plage, tour à tour déserte et habitée, qui tient le milieu entre la terre et l'Océan.

Avant de quitter la côte du nord de l'île, il reste à visiter l'abbaye de la Blanche et la côte de l'Herbaudière.

Cette abbaye antique et abandonnée, ce bois riant qui l'avoisine, les cris des oiseaux de mer qui s'y mêlent aux roucoulements de la colombe et aux murmures de la tourterelle, le repos du cloître désert et le mouvement perpétuel de la mer qui se brise à ses pieds, tout cela porte à l'âme une impression profonde de mélancolie.

On se plait à errer près des murs en ruine, témoins passagers de la rapide existence de l'homme; on s'égare avec plaisir sous l'ombre de l'yeuse toujours verte qui rappelle la puissance éternelle de la nature. On ne peut se défendre, à ce contraste, de réflexions amères sur l'instabilité des choses humaines. La vie de l'homme tient si peu de place dans la nature, que rien ne semble avoir changé, quoiqu'il ait disparu, hors je ne sais quel bruit qu'on est comme étonné de ne plus entendre.

Devant soi, l'on aperçoit l'entrée de la Loire, et dans un lointain qui se confond avec les brouillards de l'horizon, les côtes sauvages de la Bretagne. Cet espace est sans cesse parcouru par des bâtiments de toutes les nations. « Quelquefois, égaré dans sa route, un vaisseau caché sous ses toiles arrondies, comme un esprit des eaux voilé de ses ailes, sillonne le vaste Océan; sous le souffle de l'aquilon, il semble se prosterner à chaque pas, et saluer les mers qui baignent les débris du temple de Dieu. » — Châteaubriand.

Si la tempête descend sur les eaux, si l'homme disparaît de cet espace immense, le paysage ne laisse pas que d'être encore animé. Des légions d'oiseaux marins s'élèvent avec rapidité dans les nuages, et tandis que d'autres parcourent silencieusement les grèves solitaires, des escadrons de marsouins montrent, à quelque distance

du rivage, leur tête noirâtre au-dessus de l'écume des flots.

La Blanche est défendue, à mer basse, par une ceinture de rochers qui commence au village du Vieil et se continue jusqu'à la pointe de l'Herbaudière. Ces rochers forment un plateau couvert d'aspérités nombreuses, mais d'un niveau à peu près égal ; on dirait un prolongement de l'île, qui s'avance dans la mer, dépouillé de son sol et de ses végétaux.

Rien n'est plus aride que la première vue de ces rochers couverts d'algues ; mais rien n'est plus pittoresque quand on est égaré au milieu de ce sol nouveau et que le brouillard d'automne vous environne de toutes parts. Votre horizon nébuleux n'est terminé que par ces masses informes que la vapeur semble éloigner et agrandir : vous errez au milieu de ces ruines de la nature comme si vous existiez absolument seul. Cependant, le mouvement et le bruit vous accompagnent encore dans cette portion abandonnée du domaine de l'Océan, des crabes nombreux glissent rapidement autour de vous, et leurs membres osseux résonnent dans les cavités des rochers.

Parfois l'on aperçoit quelques vaches qui vont broutant çà et là les plantes marines. Cela rappelle les Orcades, où les troupeaux vont chercher sur des rochers, à mer basse, la nourriture que leur refuse un sol inculte et stérile. Le poète anglais Mallet a décrit cette scène sauvage dans son poème d'*Amintor et Théodora*.

Quand la mer recouvre entièrement ces rochers, l'impression du voyageur, qui se trouve à la pointe de l'Herbaudière, a quelque chose de triste. La côte est dépouillée et n'offre aucun abri. Quelques roseaux couvrent à peine

la nudité des sables. L'œil n'aperçoit rien qui le repose. Le seul objet en mouvement est la vague qui se brise ou l'oiseau aquatique qui rase d'un vol rapide la surface de la mer. Quelquefois la grève présente aux regards le cadavre d'un chien de mer que dévorent des insectes, ou les débris, couverts d'algues, d'un vaisseau naufragé.

En face de l'Herbaudière se trouve le petit îlot du Pilier. Vu de loin, ses côtes élevées lui donnent une physionomie différente de la plupart des côtes basses de l'île ; cependant, ce séjour est désagréable : quand on en a fait le tour, on ne demande plus qu'à le quitter. Si c'était un lieu tout à fait désert, on pourrait peut-être se plaire à s'y voir circonscrit et à y méditer un instant ; au lieu de cela, c'est une forteresse toujours habitée, dès-lors on ne le voit plus avec plaisir. L'homme et la nature y sont trop à l'étroit ; c'est la nature resserrée et sans développement, c'est le séjour de l'homme privé des jouissances et des commodités qui y sont attachées.

Depuis l'Herbaudière jusqu'à la Fosse, c'est-à-dire dans un espace de trois lieues, la côte ne présente plus que des dunes qui aboutissent à la mer par un talus plus ou moins prolongé. Là tout est calme et solitaire dans l'étendue de la plage. Ce n'est plus, comme à la côte de l'est, le mouvement des matelots qui rejoignent leurs navires, ou l'activité des hommes employés au débarquement; tout semble abandonné sur cette côte spacieuse; mais il y a je ne sais quoi, dans ce délaissement, qui se marie assez bien avec la surface immense de la mer qui apparaît sans bornes à vos regards.

Les accidents du paysage disparaissent dans cette vaste uniformité. On jouit merveilleusement de tout le plaisir de

la grandeur. Il n'y a d'autre variation que celle qu'apporte le changement de température. Quand l'horizon est entièrement dépouillé de vapeurs, ses bornes, plus marquées, paraissent plus rapprochées; mais lorsqu'une brume légère rampe à la surface de la mer, elle semble reculer la vue et accroître même l'infini.

Le promeneur solitaire n'y est presque jamais distrait de sa méditation. Il n'y entend d'autre bruit que celui des flots et des vents; ses yeux n'aperçoivent que l'écueil éloigné qui blanchit, ou le vaisseau qui se montre, dans un lointain vaporeux, comme une tour bleuâtre.

En considérant cet espace sans bornes, on se sent saisi d'un sentiment qui n'est pas sans quelques charmes. On se plaît à se voir sur les dernières limites de la terre habitée, pour ne concevoir devant soi que l'infini, ou pour découvrir, par la pensée, un monde nouveau qui s'élève derrière les solitudes de l'Océan.

L'aspect des villages, qui bordent cette côte, annonce que les demeures de nos paisibles cultivateurs doivent à l'élément des orages quelques-uns de leurs grossiers embellissements. Plusieurs barrières, qui ferment les cours des maisons, sont formées de longues côtes de poissons, appuyées par des fragments de vertèbres de cétacés. Quelquefois la planche sur laquelle est écrite le nom d'un vaisseau, qui a péri au milieu des mers, sert d'ornement à la porte d'une misérable chaumière.

L'objet le plus intéressant que présente cette côte est la pointe de Devin. Quand vous vous promenez sur la crête de la digue qui y a été construite, que vous voyez, d'un côté, la mer à votre niveau, et de l'autre, le sol de l'île au-dessous de vous, votre sécurité est presque troublée;

il y a tant de disproportion entre la force de l'Océan et la fragilité des obstacles qu'on lui oppose, qu'il semble que le moindre vent doit faire cesser cette lutte momentanée.

Aussi l'effroi est-il à son comble, si l'on assiste au spectacle affreux d'une tempête. Aucune terre adjacente ne protége la digue contre les effets de la mer ; la vague y vient du large, et n'éprouve d'altération, dans son volume, que celle qui est occasionnée par le moins de profondeur du fond. Elle vient, en mugissant, saper les fondements de la digue, elle se brise, en écumant, sur sa pente inclinée, et, se retirant entre les cailloux, elle fait entendre un bruit semblable à celui d'un torrent voisin.

Cependant cette mer qui, dans sa fureur, soulève et détache du sol des pieux énormes, qui fait écrouler des pans entiers de murs, s'arrête sur ces débris inclinés, dès que son équilibre n'est plus gêné. La vague franchit encore ce dernier obstacle, mais elle a perdu sa force d'impulsion : elle semble ne plus faire partie de l'élément usurpateur, et quelques pierres arrêtent, dans son cours, ce torrent impétueux qui menaçait de tout engloutir.

Entre la pointe de Devin et celle du Fier, une partie du littoral se convertit en dunes. Quand on est au milieu de ces collines mobiles, l'aspect est réellement d'une nudité qui repousse. On n'a autour de soi qu'un horizon jaunâtre qui donne une couleur vaporeuse et livide à tous les objets. Si l'on s'élève sur les sommités, lorsque le vent en rase les pointes escarpées, il s'étend sous vos yeux un nuage de sable qui répand sa teinte nébuleuse sur tout le reste de l'île.

On se sent plus isolé dans cette partie que dans toute autre. Rien n'y rappelle les objets accoutumés, rien n'y promet des émotions nouvelles; on sent que ce qu'on y aperçoit du premier coup-d'œil sera tout ce qu'on y verra par la suite. La satiété y suit immédiatement la surprise que peut causer d'abord cette première vue.

Quelquefois pourtant, dans les beaux jours d'hiver, ce lieu désert est animé. Une multitude d'oiseaux de bocage viennent chercher au fond de ces dunes échauffées par la reverbération des sables, la chaleur qu'ils ne trouvent plus dans les bosquets dépouillés.

Le spectacle le plus magnifique qu'offre cette partie de l'île est celui du coucher du soleil. Quelque temps avant de se plonger dans les flots, l'astre du jour semble changer en une nappe d'argent la partie de l'Océan qui va le recevoir. L'horizon de la mer et celui du ciel se confondent. Parfois, la barque bretonne traverse lentement cet espace lumineux; elle y paraît comme une voile ardente qui sort des eaux.

Cependant le soleil s'abaisse, son disque s'aplatit; il ne touche plus que par une tangente de lumière à la surface de l'Océan qui se peint d'un azur plus foncé. Il entre enfin dans la mer, et l'œil, qui le suit jusqu'au dernier instant, semble encore douter de son absence, car rien n'est changé dans la nature. « Le jour s'échappe sans qu'on y songe, et la lumière se perd comme nos forces, comme la santé, les plaisirs, la vie elle-même, sans que nous nous en apercevions. » — Bailly.

Le reste de l'île n'offre plus qu'une répétition des mêmes scènes. Nous terminerons donc ici notre revue

pittoresque des côtes de Noirmoutier. Cette esquisse paraîtra sans doute bien imparfaite ; puisque la plupart des phénomènes qui animent un paysage et qui se font remarquer sur toute l'étendue des côtes d'un continent, peuvent se trouver réunis dans le court espace que nous venons de parcourir. Je n'ai fait que saisir les masses principales. Si je fusse entré dans tous les détails que comporte un tableau pittoresque, non-seulement mon travail eût été beaucoup trop long, mais j'eusse répété une infinité de choses décrites dans la partie de ces mémoires qui concerne la statistique de l'île ; telles que la peinture des productions naturelles, celle des mœurs des habitants, et de plusieurs autres objets qui se rattachaient à mon sujet. Au surplus, l'auteur des études de la nature n'a pu achever la description de son charmant fraisier, et il a démontré que l'histoire d'un chêne embrasserait celle du monde entier.

### *Etat industriel.*

L'industrie, ce principe d'activité, ce puissant moteur de tous les moyens d'existence que la nature présente à l'homme, a peut-être ailleurs des agents plus remarquables par l'invention et par le génie, mais je doute qu'elle en ait de plus laborieux et de plus constants dans leurs travaux.

En effet, l'industrie n'est pas précisément ici cette faculté intellectuelle qui, secourue par la méditation et le jugement, rapproche les effets et leurs causes, calcule les moyens et leurs produits ; c'est plutôt une activité infati-

gable qui, provoquée par le besoin et l'intérêt, ne néglige aucune des ressources que peut fournir le sol.

La guerre est le fléau de l'industrie. Les annales du moyen-âge ne nous offrent que des siéges, des batailles, des croisades et des guerres civiles. Comme leurs voisins, alternativement vainqueurs ou vaincus, ne connaissant que l'empire de la force ou le joug de la servitude, les anciens habitants de cette île durent être longtemps sans industrie et sans émulation. Quel que fût le zèle que les Bénédictins mirent à répandre les connaissances qu'ils avaient recueillies, les fréquentes descentes des Normands durent en retarder, et souvent en interrompre les progrès; mais lorsque, enfin, les Barbares cessèrent de dévaster nos côtes, ces religieux purent, avec succès, introduire ici des procédés utiles, des découvertes importantes, qui améliorèrent l'agriculture et les différents genres d'industrie propres au pays. Les desséchements se multiplièrent, et nos insulaires, en agrandissant leur patrie, purent dire avec Horace :

> *Sterilisque diù palus, aptaque ramis,*
> *Vicinas urbes alit, et grave sentit aratrum* (1).

Privé des renseignements qui me seraient nécessaires pour suivre ici l'industrie dans ses diverses périodes, je suis obligé de me borner à exposer son état actuel, ce qui, cependant, ne m'empêchera pas de porter mes regards en arrière lorsque je pourrai le faire avec quelque certitude.

(1) Un marais, autrefois stérile et portant bateau, se trouve maintenant changé en terres labourables qui nourrissent les villes voisines.

Peut-être serait-ce le lieu de peindre les pénibles travaux des habitants de nos campagnes, de dire par combien de fatigues et de sueurs ils en achètent le prix.

Empressés de recueillir l'engrais que leur fournit la mer, on les verrait, tantôt un long rateau à la main, parcourir le rivage, y atteindre le varech flottant, pour le transporter ensuite dans les champs; tantôt à mer basse, parmi de noirs écueils, arracher ce même varech à son rocher natal, l'entasser dans des canots ou le déposer sur quelques perches placées horizontalement; au retour de la marée, après avoir bien réuni, pressé et lié cette masse, la diriger avec des avirons, quelquefois faire naufrage sur ce fragile radeau, et dans l'eau jusqu'à la ceinture, s'efforcer d'en rassembler les débris et de les pousser au rivage.

Bientôt après, lorsque le varech, étendu sur le sol, n'attend plus que la main qui doit l'y enfouir, on verrait hommes et femmes, à l'aide de leurs bras seulement, ouvrir le sillon tracé ailleurs par la charrue; se partager, au retour du printemps, entre leurs marais et leurs terres, prodiguer aux uns et aux autres les soins les plus minutieux, se contenter le jour d'un pain grossier, et se refuser, même la nuit, quelques heures d'un repos qui leur serait si nécessaire.

Mais j'ai déjà considéré, dans des articles particuliers, nos différents modes de culture; j'ai indiqué quelques améliorations dont il se pourrait qu'ils fussent susceptibles, et il ne me reste que peu de chose à dire sur ce sujet.

Voici d'abord l'évaluation approximative du produit de nos terres à blés et de nos marais salants :

| CONTENANCE | | NATURE des Produits. | RENDEMENT | |
|---|---|---|---|---|
| en hectares. | en boisselées. | | en myriagrammes. | en tonneaux. |
| 730 | 7.300 | En froment rendent, à raison de 150 myriagrammes par hectare .......... | 109.500 | 912 |
| 360 | 3.600 | En seigle, à raison de 145 myriagr. par hectare ....... | 52.200 | 435 |
| 305 | 3.050 | En orge, à raison de 122 myriagr. par hectare....... | 37.210 | 310 |
| 305 | 3.050 | En fèves, à raison de 150 myriagr. par hectare....... | 45.750 | 381 |
| 1.700 | 17.000 | Rendent de tous blés ............. | 244.660 | 2.038 |
| Sur lesquels il faut déduire pour la semence un dixième, ci........ | | | 24.466 | 203 |
| Produit net.................... | | | 220.194 | 1.835 |
| La population étant de 6,500 âmes, je suppose qu'en raison des pommes de terre, des coquillages, du poisson et du laitage que mangent habituellement nos insulaires, chaque individu ne consommant que 27 myriagr de tous grains, la consommation totale sera de | | | 172.500 | 1.438 |
| et l'excédant de ................. | | | 47.694 | 397 |

Comme le seigle et l'orge se consomment entièrement dans l'île, cet excédant se compose toujours de froment et de fèves, dont, en conséquence, le commerce peut exporter annuellement environ 400 tonneaux (1), et davantage si la récolte est abondante ou si les négociants importent des gros blés.

Le prix moyen des blés, depuis 1680 jusqu'en 1818, a été :

| | FROMENT | SEIGLE. | ORGE. | FÈVES. |
|---|---|---|---|---|
| L'ancien boisseau. | | | | |
| De 1680 à 1700........ | 5# 17s | 4# »s | 3# 3s | 3# 3s |
| 1701 1720........ | 7 1 | 4 15 | 3 10 | 3 10 |
| 1721 1740........ | 7 11 | 5 » | 3 15 | 3 15 |
| 1741 1760........ | 7 11 | 4 19 | 4 2 | 4 2 |
| 1761 1780........ | 9 13 | 6 10 | 5 10 | 4 15 |
| 1781 1800........ | 12 6 | 8 5 | 6 7 | 5 7 |
| 1801 1808........ | 12 13 | 9 » | 7 » | 7 16 |
| Les 8 décalitres. | | | | |
| 1809 1818........ | 16 8 | 10 14 | 8 7 | 8 7 |

Pendant ce laps de temps, le moindre prix de notre ancien boisseau de froment (2) a été, en 1668, 3 livres 10 sous; le prix le plus élevé, en 1795, 24#. Le prix des autres blés était dans ses rapports ordinaires avec celui du froment.

(1) Le tonneau de Noirmoutier se compose de 16 hectolitres ou 80 doubles décalitres. J. P.

(2) J'entends toujours le prix moyen d'une récolte à l'autre, et non le plus bas ou le plus haut prix de l'année. L'ancien boisseau de Noirmoutier était de 73 litres 6 décilitres. F. P.

Depuis 1818, le prix moyen des blés est resté, pour chaque période décennale, à peu près le même que celui établi par F. Piet de 1809 à 1818 : le prix de l'hectolitre de froment est descendu à 13 fr. 75 en 1851, mais il s'est élevé exceptionnellement jusqu'à 35 fr. vers le milieu de 1847, époque où une disette générale régnait en France par suite de la mauvaise récolte de 1846. Dans certaines localités, l'hectolitre de froment atteignit alors le chiffre effrayant de 42 fr. : aussi la municipalité de Noirmoutier s'alarma justement d'un pareil état de choses, alors surtout que, par suite des nombreuses exportations faites dès les premiers jours du mois d'août 1846, au prix de 22 fr. 50, il fut reconnu que la quantité de grains restant dans l'île était insuffisante pour assurer la subsistance de la population ; elle se procura donc, à l'aide d'une souscription volontaire, des farines de froment et de maïs qu'on livra aux boulangers au prix de revient, ce qui assura la subsistance et maintint le prix du pain dans des limites inférieures à celles de la plupart des autres communes de la France.

La production et l'exportation des grains ont éprouvé une grande augmentation depuis les évaluations données par F. Piet, tant par suite de nouveaux desséchements que par la mise en culture de la majeure partie des prés de l'île.

D'après la commission de statistique de Noirmoutier, le nombre d'hectares ensemencés et leur rendement en blés peuvent, année moyenne, s'établir comme suit :

| | Hectolitres. | Tonneaux. |
|---|---|---|
| 1.054 hectares en froment, produisent..... | 21.080 | 1.317 1/2 |
| 700 — orge, — ..... | 16.800 | 1.050 |
| 310 — seigle, — ..... | 4.960 | 310 |
| 100 — fèves, — ..... | 4.000 | 250 |
| 2.164 hectares rendent de tous blés........ | 46.840 | 2.927 1/2 |
| Si de ce rendement on déduit, pour la semence, environ un dixième ou.......... | 4.680 | 292 1/2 |
| On a pour produit net................. | 42.160 | 2.635 |

Ainsi que le fait observer F. Piet, le seigle et l'orge se consomment entièrement dans l'île.

Une petite portion des fèves y est également consommée dans le mélange des farines, de telle sorte que, si des 4,000 hectolitres de fèves auxquels est évalué leur rendement moyen, on déduit un cinquième pour la semence et la consommation ou environ 800 hectolitres, il pourrait en être exporté annuellement, en moyenne, 3,200 hectolitres ou 200 tonneaux.

D'après les relevés officiels de la douane, il a été exporté de Noirmoutier, pendant les années 1857, 1858, 1859, 1860 et 1861, soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze hectolitres de froment tant pour la France que pour l'étranger, savoir :

**Tableau des exportations de froment.**

| ANNÉES. | POUR PORTS **français.** | POUR **l'étranger.** | TOTAUX. | CONVERSION **en tonneaux** |
|---|---|---|---|---|
| | Hectolitres. | Hectolitres. | Hectolitres. | |
| 1857.... | 12.320 | 1.300 | 16.620 | 978 |
| 1858.... | 3.007 | 8.501 | 11.508 | 719 |
| 1859.... | 2.091 | 7.391 | 9.482 | 590 |
| 1860.... | 11.554 | 2.246 | 13.800 | 860 |
| 1861.... | 16.606 | 878 | 17.484 | 1.093 |
| | 45.578 | 20.316 | 67.894 | 4.240 |

Ce qui donne, pour la moyenne des cinq années, 13,578 hectolitres ou environ 848 tonneaux.

Je suis étonné de ne pas voir cultiver ici le blé-noir. Cette plante, que nous devons aux Sarrasins, est à la vérité très délicate et fournit une farine bien inférieure à celle du froment; mais elle s'accommode de toutes les

espèces de terre, n'exige ni travaux ni avances, et pourrait être d'un grand secours dans les années de disette. La Bretagne en produit beaucoup, et ses habitants en font leur principale nourriture. J'en recommanderais plus vivement la culture, si déjà nos terrains, ou médiocres ou envahis par les sables, n'étaient employés à celle de la pomme de terre et de la vigne.

Il n'y a point ici de baux à prix d'argent. La manière la plus commune de faire valoir les terres est de les affermer un boisseau la boisselée, suivant l'espèce de grains qu'elle est susceptible de produire.

Avant la Révolution, le laboureur supportait seul le terrage et n'en payait pas moins au propriétaire un boisseau par boisselée. Depuis, il a seul profité de la suppression de cet impôt, puisque c'est le propriétaire qui acquitte aujourd'hui la contribution foncière. Cependant, par suite de l'application du système décimal aux mesures de capacité, depuis 1809, le boisseau, qui, primitivement, ne se composait que de 64 pintes, soit en mesures métriques 73 litres 6 décilitres, est actuellement de 80 litres. En conséquence, le propriétaire reçoit, à trois litres près, un décalitre de plus qu'il ne recevait autrefois.

Ce colonage, dont l'origine se perd ici dans la nuit des temps, a de graves inconvénients pour le laboureur comme pour le propriétaire. Si la récolte est mauvaise, le laboureur n'est pas moins obligé de payer sa redevance, et alors il se voit frustré du fruit de ses sueurs, ou bien il laisse des arrérages qui souvent s'accumulent et ne sont que difficilement acquittés, surtout si, n'étant pas saunier, il ne peut offrir du sel pour garantie. Dans ce cas, le propriétaire, mécontent, lui ôte ses terres et le réduit, lui et sa famille, à la plus affreuse misère. Si au contraire la récolte est bonne, le laboureur en profite seul, et l'a-

bondance, quelle qu'elle soit, loin d'augmenter le revenu du propriétaire, contribue à le diminuer, puisqu'elle occasionne ordinairement une baisse dans le prix des blés, et que la quantité qu'il en reçoit est toujours la même.

Le bail, par lequel on afferme pour une moitié des fruits, me semble préférable ; alors le propriétaire partage avec ses colons les bénéfices ou les pertes, et se trouve intéressé comme eux à augmenter les profits par le perfectionnement de la culture. Cependant j'avoue que ce genre de bail ne serait pas d'une facile exécution dans notre île, non que nos laboureurs aient moins de probité qu'ailleurs, ce serait les outrager que d'en avoir même le soupçon, mais parce que les terres étant ici très divisées, un même colon tient son train de labourage de beaucoup de propriétaires à la fois, et qu'en supposant qu'il pût faire autant de gerberies qu'il cultive de morceaux de terre appartenant à chacun d'eux, il serait encore fort embarrassé de leur en rendre justement la moitié du produit, et de ne pas commettre souvent des erreurs préjudiciables à ses intérêts ou aux leurs. J'oserais presque assurer que ce sont ces considérations qui ont donné lieu au mode de colonage qui existe ici, et lui ont valu, malgré ses inconvénients, la préférence sur celui à moitié fruits.

J'ai dit qu'il était difficile d'apprécier le revenu de nos marais salants ; que ce revenu variait selon que l'œillet recevait plus ou moins facilement les eaux de la mer, selon sa qualité, ses dimensions, sa proximité ou son éloignement du lieu d'embarquement des sels, et suivant le prix de cette denrée. Cependant, comme il est peu de propriétaires qui n'aient des marais de différentes qualités, et plus ou moins avantageusement situés, quelques-

uns ont cherché à connaître le terme moyen du produit en sel et en argent de l'œillet en général, et m'ont transmis à cet égard des documents sur l'exactitude desquels on peut compter. Je puis présenter le revenu de l'œillet de marais, d'année en année, depuis 1745 jusqu'en 1815; mais, pour éviter les longueurs, je me bornerai à l'établir de dix ans en dix ans.

De 1745 à 1755, le produit moyen de l'œillet a été, en sel, de huit sacs sept dixièmes. Le prix moyen de la charge (1) du poids de 6,500 livres a été de 31 livres 6 sous. En conséquence, déduction faite du tiers revenant au saunier, des frais d'entretien, de réparations, évalués vingt sous par œillet, l'œillet a rapporté net au propriétaire, annuellement, 5 livres 5 sous 6 deniers.

De 1755 à 1765, son produit a été de sept sacs trois dixièmes; le prix de la charge de 30$^{\#}$ 16$^{s}$, et, mêmes déductions faites, il a rapporté net 4$^{\#}$ 2$^{s}$ 8$^{d}$.

De 1765 à 1775, il a produit cinq sacs; le prix de la charge a été de 65$^{\#}$ 4$^{s}$ 10$^{d}$, et il a rapporté net 6$^{\#}$ 5$^{s}$.

De 1775 à 1785, il a produit neuf sacs trois dixièmes; la charge a valu 35$^{\#}$ 2$^{s}$ 10$^{d}$, et il a rapporté net 6$^{\#}$ 5$^{s}$ 10$^{d}$.

De 1785 à 1795, il a produit douze sacs cinq dixièmes,

(1) La *charge* de sel, à Noirmoutier, se composant de 30 sacs, et le sac de 8 doubles décalitres, est ainsi supposée représenter 240 doubles décalitres ou 48 hectolitres; cependant il n'en est rien. Il est en effet d'usage, dans le pays, de ne compter par sacs qu'au-dessous d'un quart de charge, et de donner pour quart de charge seulement 55 doubles décalitres ou 11 hectolitres. Dans ces conditions, la charge est donc seulement de 220 doubles décalitres ou de 44 hectolitres, au lieu de 48 hectolitres. Comme il est aussi d'usage d'accorder à l'acheteur un double décalitre par charge, à titre d'*indemnité de gâtage* pendant le transport, la charge prise sur le marais est en réalité de 44 hectolitres 2 décalitres.

J. P.

le prix de la charge a été de $46^{\#}\ 10^{s}\ 7^{d}$, et ajoutant aux déductions déjà faites celle de l'impôt foncier, établi en 1790, l'œillet a rapporté net $11^{\#}\ 18^{s}\ 1^{d}$.

De 1795 à 1805, il a produit treize sacs neuf dixièmes; la charge a valu $51^{\#}\ 4^{s}\ 11^{d}$, et toutes déductions faites, il a rapporté net $14^{\#}\ 9^{s}$.

De 1805 à 1815, il a produit neuf sacs quatre dixièmes; la charge a valu $46^{\#}\ 18^{s}\ 10^{d}$, et il a rapporté net $5^{\#}\ 18^{s}\ 8^{d}$.

Ainsi, pendant ces soixante-dix années, le produit moyen d'un œillet, en sel, a été de neuf sacs quatre dixièmes; le prix moyen de la charge a été de $44^{\#}$, et déductions faites du tiers revenant au saunier, des réparations et des impositions, cet œillet a rapporté net au propriétaire $7^{\#}\ 15^{s}$.

En 1770, la gabelle acheta le sel jusqu'à $115^{\#}$ la charge, et en 1810, il valut jusqu'à 135. Le moindre prix n'a jamais été au-dessous de $15^{\#}$. Comme on vient de le voir, l'époque la plus avantageuse aux propriétaires de marais salants a été de 1795 à 1805. Si l'on veut remonter aux causes qui donnèrent au sel une aussi grande valeur, on les trouvera dans la liberté illimitée dont jouissait alors le commerce de cette denrée, dans l'exemption de tous droits, et dans les nombreux débouchés que nous offraient nos conquêtes dans le nord de l'Europe.

**Voulant rendre encore plus complets les calculs de F. Piet sur le revenu de l'œillet de marais à Noirmoutier, nous nous sommes livré à un travail de statistique qui n'embrasse pas moins d'un siècle, c'est-à-dire, la période comprise de 1755 à 1854, et il résulte de nos recherches que, pendant cette période centenaire, il y a eu :**

| | |
|---|---|
| 33 mauvaises années..... | ayant produit moins de 7 sacs 1/2 par œillet. Celles de 1782, 1801, 1809, 1828, 1829, 1843, 1845, 1852 et 1853, ont été, suivant l'expression locale, des années *blanches*, n'ayant produit que de 1 à 3 sacs. |
| 36 moyennes années..... | ayant produit de 7 sacs 1/2 à 10 sacs. |
| 28 bonnes années ....... | ayant produit plus de 10 sacs, mais moins d'une charge. |
| 3 années exceptionnelles, | ayant produit une charge et au-delà. Ces trois années sont: 1785, 1803 et 1825. |

Les prix ont varié comme suit:

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 33 années | .......... de | 15 | à | 30 | fr. la charge. |
| 43 — | au-dessus de | 30 | jusqu'à | 60 | — |
| 18 — | — | 60 | — | 120 | — |
| 6 — | — | 120 | — | 200 | — |

Ces six années sont: 1793, 1809, 1843, 1844, 1845 et 1846.

Pendant la période centenaire sus-indiquée, le revenu moyen de l'œillet a été d'environ 8 fr. nets, pour les deux tiers revenant au propriétaire.

Nous citerons plus particulièrement l'année 1844, comme exceptionnelle, car l'œillet ayant produit 20 sacs ou 2/3 de charge, et le prix de la charge s'étant élevé à 125 fr., l'œillet a ainsi rendu 83 fr. 40, dont les deux tiers pour le propriétaire ont été de 55 fr. 60; mais c'est là, nous le répétons, un fait anormal dont la mémoire se perpétuera de père en fils sous l'humble toit de nos sauniers.

Le souvenir de cette récolte miraculeuse sera d'autant plus durable que le revenu et surtout la valeur vénale de nos marais salants tendent à s'amoindrir chaque jour par suite de la concurrence des sels de mines, et de la faculté accordée aux navires français, qui arment pour la pêche de Terre-Neuve, de s'approvisionner de sels étrangers, en franchise de droits.

A ces causes vient s'ajouter la diminution des débouchés pour nos sels qui, en raison de la facilité, de la promptitude et de l'économie de transport que les voies ferrées ont offertes depuis quelques années à d'autres salines, ont déjà perdu une partie des marchés qu'ils alimentaient presque exclusivement.

Dans l'article sur la *Seigneurie de Noirmoutier, en* 1484, publié par M. Marchegay et déjà cité par nous, on lit :

« Valent chascune charge de sel 25 sacs et chascun sac deux boi-» ceaulx et demy, pour cecy, 40 charges valent 40 livres. »

La charge de sel en 1484 équivalait donc à 46 hectolitres, puisque le boisseau de cette époque, étant de 73 litres 60 c., les deux boisseaux et demi composant le sac, représentaient 184 litres, qui, multipliés par 25, donnent bien 46 hectolitres; tandis qu'aujourd'hui, ainsi que nous l'avons expliqué, la charge soi-disant composée de trente sacs, à raison de deux boisseaux ou 160 litres, ne représente réellement que 44 hectolitres, plus un cinquième d'hectolitre accordé à l'acheteur pour indemnité de *gâtage*.

Quant au prix d'une livre tournois attribué à la charge de sel en 1484, en admettant avec M. Marchegay, qui en cela s'en tient aux tables de M. Leber, qu'entre la valeur monétaire de cette époque et celle de notre temps, le rapport est seulement de 1 à 30, le prix de la charge de sel équivalait alors à 30 fr.

La fabrication de la soude, par la combustion du varech, est à Noirmoutier une branche d'industrie qui soutient l'existence d'un grand nombre de familles. Elle est employée avec succès par les verreries; parce que, dit Fourcroi, la fritte vitreuse qu'elle présente, remplit les vues des verriers et facilite la vitrification. Les plus malheureux villageois sont ceux qui s'adonnent davantage à ce genre de travail. Je vais décrire les procédés avec quelques détails.

Ils commencent par recueillir tous les varechs qui viennent à la côte, vont en arracher d'autres sur les rochers que la marée tombante laisse à découvert, et tout ceci sans aucune distinction des espèces : cependant j'ai remarqué que les plus abondantes étaient les *fucus vesiculosus, siliculosus, nodosus, serratus et saccharinus* de Linné, et que ces cinq espèces forment, à elles seules, plus des cinq sixièmes, et quelquefois même la

totalité des varechs employés à la fabrication de la soude. Ils les étendent sur le sable, afin de les faire sécher au soleil, et prennent des précautions pour les garantir des pluies, car l'eau douce leur enlevant une partie de leurs propriétés salines, ils ne peuvent plus servir qu'à faire du chauffage.

Nos ouvriers ont aussi observé que le varech, recueilli au commencement du printemps, donne de bien meilleure soude que celui amassé plus tard, parce que, disent-ils, il est plus épais. En effet, à cette époque, il est en pleine fructification et contient une substance charnue qu'il perd à la fin de juin.

Dans les derniers jours d'avril, ou les premiers de mai, ils creusent une fosse large et profonde d'environ six ou sept décimètres, et longue d'environ six ou sept mètres. Ils la garnissent en dedans de pierres qu'ils y assemblent sans mortier. Ils placent en travers une espèce de gril, dont les barres sont formées, à la côte du sud, en terre de marais; et, à celle du nord, avec des morceaux de gneiss; mais les barres en terre sont sujettes à un inconvénient : lorsque l'action du feu est trop forte, elles se brisent et se mêlent à la soude.

Ils disposent sur ces grils des varechs desséchés, les allument avec de la paille, et les renouvellent à mesure qu'ils se consument. Un seul homme suffit à cette opération. Le feu est plus ou moins vif, selon la force du vent qui l'excite. Il produit un pétillement continuel qui résulte du dégagement de l'air renfermé dans les vessies, dont quelques espèces de varechs sont couvertes. Des nuages d'une fumée épaisse, blanchâtre, âcre et corrosive s'élèvent du fourneau, et lorsque le vent les porte du côté de la terre, ils incommodent beaucoup les habitants et nuisent aux blés : aussi l'ordonnance de la marine défend-

elle, à peine de 300 francs d'amende, de brûler les varechs sur le rivage, lorsque le vent ne repousse pas la fumée vers la mer.

Quand le fourneau est à moitié rempli par le résidu de la combustion, l'ouvrier suspend le feu. Ce résidu alors, a la consistance d'un mortier plus ou moins épais, suivant la qualité des varechs employés. On enlève le gril, et avec des instruments de bois que l'on nomme *palettes*, qui ont treize à quatorze décimètres de longueur et sont terminés à un bout par une plaque en fer de seize à dix-sept centimètres de diamètre, deux ou trois hommes remuent ce résidu dans tous les sens, afin d'en lier toutes les parties ; c'est ce qu'on appelle *brasser* la soude. Ensuite, avec des morceaux de bois, dont un bout est épais et arrondi, ils frappent vivement la matière, afin d'achever d'en réunir les molécules en une masse solide ; et on nomme cette opération *piler* la soude. On replace de nouveau le gril, on y remet du varech, on rallume le feu, et on l'entretient jusqu'à ce qu'il y ait assez de cendre pour remplir le fourneau. On répète tous les procédés employés jusqu'alors, et cette seconde fournée forme, avec la première, un morceau de soude qui pèse ordinairement de cinq à six cents kilogrammes. On le laisse refroidir, on le brise pour l'enlever ; on pratique un second fourneau à côté du premier; et ainsi de suite, jusqu'à l'époque où l'on cesse ce travail.

Si le vent souffle avec violence, la combustion a lieu avec trop de rapidité, le varech ne se fond pas, et ne donne qu'une cendre dont les parties se lient peu entre elles.

Quelques ouvriers jettent de l'eau de mer sur le varech embrasé, parce qu'alors la soude est plus pesante ; mais cette augmentation de poids ne s'obtient qu'aux dépens de

la qualité. La soude est moins sèche, plus friable et bien moins estimée dans le commerce.

D'autres y ajoutent du sel; et ce n'est, disent-ils, que pour hâter la combustion du varech. Quel que soit leur but, si ce procédé, comme je le crois, n'est pas une addition sensible au poids de la soude, il n'est pas moins préjudiciable à sa qualité, puisque ainsi que je viens de le dire, une combustion trop rapide empêche la fusion du varech.

Il est assez difficile d'établir avec précision la quantité de soude faite annuellement dans notre île, parce que l'habitant qui se livre à ce genre d'industrie, trouve quelquefois un travail plus lucratif et néglige celui-là; que d'ailleurs les verreries, qui font seules usage de cet alcali, mettent parfois de longues interruptions dans leurs demandes.

Cependant, on peut admettre que quarante chefs de famille fabriquent annuellement 8,000 quintaux de soude, poids de marc, dont le prix moyen est de 1 fr. 50 le quintal; c'est donc une somme de 12,000 fr. à diviser entre eux, et la part de chacun se réduit à une somme bien modique, pour quatre ou cinq mois d'un travail aussi pénible.

Lorsque la France cessa de communiquer avec l'Espagne méridionale, notre soude fut recherchée, non-seulement pour les verreries, mais encore pour les manufactures de savon; les demandes se multiplièrent, et à des prix si élevés, qu'en 1810, on la paya jusqu'à 10 fr. le quintal. Le rétablissement des relations de ces deux royaumes a fait rentrer ce commerce dans ses anciennes limites.

**Cette industrie a pris de nos jours beaucoup d'extension et est devenue une ressource précieuse pour les classes peu aisées de l'île.**

L'exportation de la soude de varech dépasse annuellement un million de kilogrammes d'après les relevés officiels de la douane. Le prix moyen de vente de cette substance peut être évalué à 30 fr. les 500 kilog. C'est donc plus de 60,000 fr. que cette fabrication apporte par an dans le pays.

En 1811, le banc de pyrites du Cob fit naître l'idée d'établir ici une manufacture de soude artificielle, par la décomposition du sel marin. La proposition en fut faite à une maison de commerce de Paris. Les espérances étaient séduisantes; les essais en petit avaient donné les résultats les plus favorables. On devait fabriquer de la soude de trente à quarante degrés, qui ne serait pas revenue a plus de 15 fr. le quintal, et qu'on aurait vendue 40. En cas d'insuffisance du banc de pyrites du Cob, on pouvait employer des schistes alumineux, récemment découverts à la Bernerie.

Une société se forma, et créa un fonds de 125,000 fr., divisé en cinq actions de 25,000 chacune fr. On construisit des fourneaux et des usines dans les anciennes écuries et ménageries de la Blanche. On éleva, en face du Cob, un bâtiment qui fut nommé le *Patouillard*, parce qu'on y avait établi une espèce de moulin propre à dégager la pyrite de la terre glaise dans laquelle elle se trouve empâtée. On fit extraire des monceaux énormes de pyrites et de terre pyriteuse. On fit venir de nombreuses cargaisons de tourbes de marais, de charbon de terre, de craie; et on avait dépensé 103,000 fr., avant d'avoir fait un kilog. de soude.

Cependant, sur la fin de 1813, on en fabriqua soixante-huit milliers, poids de marc; mais on s'aperçut trop tard que les essais en petit n'avaient donné que des inductions sur les moyens chimiques à employer pour les différentes opérations. Les résultats de leur application en grand ne

répondirent pas à l'attente des actionnaires. L'absorption des fonds de la société, par des dépenses exorbitantes tant en constructions qu'en approvisionnements exagérés, la médiocre qualité de la soude, plus encore les événements politiques qui, en rétablissant nos communications avec l'Espagne, rendaient aux manufactures de savon la facilité d'en tirer des soudes à meilleur compte, firent échouer cette entreprise, qu'il était possible de diriger avec plus de prévoyance et d'économie. En 1814, la société fut dissoute et perdit, à fort peu de chose près, la totalité de ses capitaux.

Les moulins à eau, inventés du temps de Jules César, furent les seuls primitivement en usage, et notre île en posséda dès le IV<sup>e</sup> siècle, temps vers lequel ils étaient déjà très communs. La marée, en remontant dans les canaux que nous nommons *étiers* (*æstuarium*, canal où se fait sentir le flux et le reflux), fournissait chaque jour de l'eau pour les alimenter. Un de ces canaux porte, même encore aujourd'hui, le nom d'*étier du Moulin* (1).

On sait que les moulins à vent, ignorés des anciens, nous viennent des Orientaux, et que ce furent les croisés qui les firent connaître en France vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Selon M. Huet, dans son excellente *Statistique du département de la Loire-Inférieure,* Nantes n'en aurait possédé aucun dans le XV<sup>e</sup>; le premier n'y aurait été construit que dans le XVI<sup>e</sup>.

(1) Il résulterait du rapport d'experts fait en 1484, à la requête des fils de Louis de la Trémoille, que le moulin à eau placé dans cet étier existait à cette époque, car on lit dans ce rapport : « Froment incertain et muable du dit lieu où sèze boiceaulx » font le sextier et quatre boiceaulx font la charge, valent an par autre, en ce com- » prins le quart du moulin du dit lieu, 30 setiers, valent 120 charges soit 90 » livres. » J. P.

Si l'induction de M. Huet est exacte, ce fut donc aussi vers cette dernière époque que les seigneurs et les propriétaires de fiefs commencèrent à faire construire à Noirmoutier des moulins à vent, dont, par un abus du pouvoir féodal, ils se réservaient, non-seulement la propriété exclusive, mais où ils forçaient leurs vassaux de venir convertir leurs grains en farine, comme ils les obligeaient à faire cuire leurs pains dans leurs fours, appelés *fours banaux*.

**La charte de Pierre de la Garnache (1205) à l'abbaye Blanche permet de faire remonter à une époque beaucoup plus ancienne que celle indiquée par F. Piet l'établissement des premiers moulins à vent dans notre pays.**

**D'après cet acte, en effet, il existait dès-lors à l'île d'Yeu un moulin à vent, dont Pierre de la Garnache déclare faire donation à l'abbaye *(Dono iterum et concedo dictæ abbatiæ in perpetuum in insulâ de Oys molendinum ad ventum)*.**

**Ainsi, dans le cas même où Noirmoutier n'aurait pas encore eu de moulins de ce genre, les moines de la Blanche, ne pouvant faire moudre leurs grains par celui qu'ils possédaient à l'île d'Yeu, ont dû s'empresser d'en construire de semblables plus près d'eux.**

**Il résulte d'un procès-verbal de visite, dressé le 4 août 1682, à la requête du gouverneur du Pinet, que les moulins à vent dépendant de la seigneurie de Noirmoutier étaient au nombre de dix-sept, savoir :**

**Dans la paroisse de Saint-Nicolas de Barbâtre :**

**1. Le moulin de la Frandière.**
**2. — du Bourg.**
**3. — du Seigneur.**
**4. — du Bois-Viaud.**
**5. — de l'Arée.**
**6. — du Bot.**
**7. — de la Loire.**

**Dans la paroisse de Saint-Filbert de Noirmoutier :**

8. Le moulin des Trappes.
9. — de Bressuire.
10. — du Puy-Forteau.
11. — neuf de l'Herbaudière.
12. — des Cinq-Chemins.
13. — du Cimetière.
14. — du Flaconneau.
15. — de la Pierrière.
16. — des Pinaudières.
17. — de la Lande.

En 1760, il existait dans toute l'étendue de l'île vingt-deux moulins à vent; seize appartenaient au prince de Condé et les six autres à des propriétaires de fiefs. Quand ce prince vendit au roi ses domaines de Noirmoutier, ces seize moulins en faisaient partie. Ils échurent, en 1784, à M. Lebreton des Grapillières, qui les obtint à titre d'engagement, et avec le même droit de s'opposer à ce qu'il en fût élevé d'autres. Mais, en 1790, l'Assemblée nationale, par l'abolition de tous les priviléges, laissa aux habitants la faculté d'en construire de nouveaux, et on en compte aujourd'hui jusqu'à vingt-neuf (1).

Malgré ce nombre, devenu, à la vérité, presque nécessaire par l'accroissement de la population, les meuniers n'en font pas moins de grands bénéfices, si toutefois l'on peut donner le nom de bénéfices à des moutures excessives. Au lieu de se contenter du dixième, suivant l'ancien usage, quelques-uns n'ont pas craint de prélever jusqu'au-delà du cinquième. Aussi ont-ils la plupart acheté ou fait bâtir des moulins, et, dans ces dernières années où les blés sont à des prix très élevés, plusieurs personnes, tant de la ville que de la campagne, se sont déterminées à

(1) En 1862, on compte à Noirmoutier trente-quatre moulins à vent. J. P.

acheter des moulins à bras, les uns en bois, d'autres en fer. Ces derniers, quoique d'un prix fort au-dessous de ceux en bois, me semblent ne pas mériter la préférence. Le grain qu'on y met paraît plutôt avoir été coupé, haché, que broyé; la farine ne prend pas aussi bien l'eau et rend moins de pain.

Un moulin s'afferme depuis 100, 140, jusqu'à 160 doubles décalitres de froment, suivant sa position (1). Pour connaître ce qu'il doit approximativement rapporter à celui qui en est à la fois le meunier et le propriétaire, il faudrait supposer d'abord ce meunier assez probe pour ne prendre sa mouture qu'au taux fixé par l'usage, admettre ensuite qu'il moud la vingt-neuvième partie des blés qui se consomment dans l'île, et en les évaluant, les quatre doubles décalitres, au prix moyen de 15 fr. le froment, 10 fr. le seigle et 7 fr. 50 c. l'orge et les fèves, le revenu annuel, déduction faite des réparations et de l'impôt, serait d'environ 1,000 fr.; mais les résultats d'un tel calcul seront toujours fort incertains, tant que la mouture n'aura d'autre règle que le plus ou moins de cupidité des meuniers.

Dans une île qui a sept lieues de tour, dont les côtes sont, en grande partie, baignées par les eaux d'une baie, où abondent le poisson et les coquillages, la pêche devrait être un objet important d'industrie; cependant, excepté celle des huîtres, qui, depuis deux années seulement, présente quelques avantages, elle est d'un bien faible revenu.

La pêche du poisson, par bateaux, est si peu de chose,

(1) Depuis l'impression de cet article, le fermage des moulins s'est sensiblement abaissé; il n'est plus, en moyenne, que de 72 à 80 doubles décalitres de froment.

J. P.

qu'il s'en faut de beaucoup qu'elle puisse suffire à la consommation des habitants; et il n'est pas rare de voir dans notre port des étrangers nous vendre du poisson qu'ils viennent de prendre sous nos yeux; mais c'est qu'alors, contrariés par les vents, ils n'ont pu atteindre la Loire et le porter à Nantes. Ils s'en défont néanmoins sans grande perte, parce que les vents du nord, qui les forcent de relâcher à Noirmoutier, sont très préjudiciables à la pêche de nos écluses.

Quelques canots sont donc les seuls concurrents que nous opposions aux barges de la Loire, aux nombreux bâtiments de la Bernerie et de l'Epois; il n'est même guère présumable que nous puissions jamais avoir beaucoup de bateaux pêcheurs, en raison des obstacles qu'ils éprouveraient le plus souvent pour se rendre à Nantes, seul endroit où ils trouveraient le débit de leur poisson, car ici on en est suffisamment pourvu au moyen des différentes autres espèces de pêche, telles que celle à l'hameçon, trop simple et trop connue pour que je la décrive; celle au *piquet*, qui exige beaucoup d'habitude et d'adresse, puisqu'elle consiste à distinguer le poisson au fond de l'eau et à le percer avec un bâton ferré; celle à la *seine*, et surtout celle des *écluses*, qui mérite une description particulière, parce que je ne la crois pas commune ailleurs.

Une écluse est une enceinte plus ou moins étendue, circulaire, elliptique ou carrée, renfermée de murs en pierres sèches. On choisit, pour cela, les plus grosses, et on a soin de présenter à la mer leur côté le plus étroit, afin d'opposer une plus grande résistance à la vague. On élève ces murs jusqu'à la hauteur de cent à cent trente centimètres; souvent de petites chaînes de rochers abrégent ce travail et en forment naturellement la partie la plus

solide. On place ensuite, dans les endroits où le sol a le plus de pente, des grilles en bois par lesquelles l'eau puisse s'écouler rapidement. La marée monte et couvre l'écluse; le poisson, sans défiance, vient se jouer au dedans; mais le reflux laisse à découvert les murs de l'écluse. Le poisson, surpris, se trouve au milieu d'un réservoir dont il veut en vain franchir les bords, où enfin il reste bientôt à sec et devient la proie du pêcheur.

Les écluses nouvelles, ou celles dont le fond est souvent remué, sont les meilleures. Les temps doux et les vents du sud-sud-ouest sont les plus favorables à cette pêche. Le froid et les vents du nord éloignent le poisson du rivage.

On pêche de la sardine sur une grande partie des côtes qui nous avoisinent; nous en prenons de temps à autre dans nos écluses, et il y a même à peine cent ans, qu'au village du Vieil, plusieurs chaloupes étaient employées à la pêche de ce poisson. Noirmoutier, comme les Sables, Saint-Gilles et le Croisic, pourrait donc avoir une pêcherie de ce genre; mais beaucoup de personnes prétendent que les nombreux courants, dont la baie est remplie, entraînant au loin l'appât ou *rogue* que l'on jette pour attirer la sardine, nuiront toujours à cette pêche; que, pour l'entreprendre avec succès, il faudrait qu'elle se fît en dehors de la baie, en se rapprochant du Croisic.

Cependant, il y a près de quarante ans, quelques négociants de Noirmoutier réunirent un capital de 30,000 fr., dans le dessein d'équiper un certain nombre de chaloupes et de pêcher de la sardine. Ils en avaient même obtenu l'autorisation du Gouvernement; mais ils demandèrent que l'on interdît aux habitants de la Bernerie et autres la pêche au chalut, comme nuisible à celle de la sardine, qui, occupant ordinairement le fond de la mer,

fuit à l'approche de ce filet et s'éloigne des lieux où on a coutume de s'en servir. Les vives représentations des pêcheurs de la Bernerie, appuyées par les Nantais qui craignaient voir diminuer leur poissonnerie, prévalurent, et ce projet fut abandonné.

En 1808 ou 1809, un particulier fit une nouvelle tentative, et ses chaloupes, équipées à l'Herbaudière, prirent quelques sardines ; mais, soit que la rogue fût jetée en trop petite quantité, soit qu'elle fût réellement entraînée au loin par les courants, soit enfin qu'il se trouvât peu de sardines dans les lieux où se faisait la pêche, le produit en fut si faible que depuis on paraît y avoir tout à fait renoncé.

J'ai indiqué, dans les articles relatifs aux productions naturelles de notre île, ceux des crustacés et des coquillages que l'on y pêche le plus communément, tels que le homard, les crabes, les araignées de mer, les chevrettes, l'huître, la moule, la palourde, le sourdon, le bigourneau, la patelle vulgaire ou jambe, etc. Cette pêche est une ressource précieuse pour la classe indigente, à laquelle elle procure des moyens de subsistance. Cependant celle des huîtres, comme la plus étendue et la plus importante, exige quelques détails.

En juillet 1816, M. Frédéric Richer, négociant de notre ville, allant en Angleterre, relâcha au Port-Louis. Il eut occasion d'y voir un M. Joli, armateur pour la pêche, qui, en déplorant l'épuisement du banc d'huîtres de Cancale, témoignait le désir le plus vif de trouver ailleurs, sur les côtes de France, un ou plusieurs bancs de ce coquillage.

La baie de Bourgneuf, depuis longtemps, fournissait des huîtres, mais en trop petite quantité pour sembler devoir suffire à la pêche faite par des navires du port de

ceux qui allaient à Cancale. Néanmoins, M. Richer l'indiqua à M. Joli, qui vint aussitôt la sonder, et y reconnut quelques bancs d'huîtres d'une assez grande étendue. Il y fit la pêche, établit un parc à l'extrémité du fort Larron, y disposa ses huîtres par sillons, les fit retourner et soigner, chaque marée, suivant l'usage des pêcheurs de Cancale, et en exporta, cette même année, plusieurs cargaisons sur lesquelles il dut faire de grands bénéfices.

Le succès de M. Joli attira, l'année suivante, beaucoup de navires. La pêche fut abondante et les parcs se multiplièrent.

La pêche commence le 25 août et se prolonge jusqu'à la fin d'avril, époque à laquelle les huîtres jettent leur frai. Un grand nombre de chaloupes, de canots, d'yoles, circulent sur les bancs, soit à la rame, soit à la voile, et traînent après eux la drague, filet en forme de poche, à l'ouverture duquel est fixée une pièce de fer plate qui détache les huîtres du sol et les fait entrer dans le filet. On en pêche aussi à la main. Elles ont été payées jusqu'ici de 4 à 6 fr. la barrique, qui peut en contenir de 2,000 à 2,500, suivant leur grosseur. On les parque, et aussitôt qu'un vent favorable fait espérer qu'elles puissent être promptement transportées à Camaret ou à la Hogue, une multitude de journaliers, à l'aide de paniers d'osier, les jettent, dans une seule marée, à bord des navires qui en composent leur cargaison.

Depuis août 1816 jusqu'en mai 1818, 93 bâtiments français et anglais, du port moyen de 27 tonneaux, et en formant ensemble 2,523, ont exporté vingt-cinq millions cent soixante milliers d'huîtres, qui ont coûté, de premier achat, 75,800 fr. Si , à cette dépense, on ajoute celle pour la nourriture des équipages et pour les frais des

chargements, on peut évaluer chaque cargaison à 2,000 fr., et les 93 à 186,000 fr.

Les principaux bancs d'huîtres de notre baie sont :

*Le banc de l'Atelier,* qui commence à la sortie du hâvre et s'étend jusqu'à la balise appelée la Chausse, dans un espace d'environ un quart de lieue.

*Le banc du bois de la Chaise,* qui s'étend, en longueur, depuis l'ancien corps-de-garde du Sableau jusqu'au-delà du Cob, et dans la largeur de l'espace qui existe entre la rade et le rivage.

*Le banc Rond,* qu'on trouve, lorsqu'après avoir dépassé les rochers nommés les Carquelins et ceux de la Basse-Vendette, on fait voile dans l'est. Il peut avoir une demi-lieue d'étendue.

*Le banc des Courseaux-Verts,* situé entre les rochers de la Basse-Prouare et ceux de la Vendette.

*Le banc de la Gonde* ou *de la Bernerie,* dans l'est du Fin.

*Le banc de Dormion,* dans le sud du Fin, en remontant vers l'Epois. Ces trois derniers bancs sont à peu de distance les uns des autres, et forment ensemble un espace d'environ deux lieues et demie.

Depuis quelques années on exploite de plus deux autres bancs : le *banc de Riberge,* situé en face du terrain de la Tresson, et le *banc de Morin,* dans l'est de la Mette, en face du desséchement nouvellement fait sur la côte orientale de Barbâtre par la Compagnie générale du drainage.

Le commerce des huîtres prend une extension remarquable. Indépendamment du grand nombre de personnes qui se livrent à la pêche dite à la main, environ cent cinquante yoles exploitent à la drague les bancs de la baie de Bourgneuf les plus rapprochés des côtes de Noirmoutier, et déposent dans des parcs placés près des digues de mer le produit de cette récolte, qui, à la fin de la saison, est dirigé sur la Tremblade et autres localités riveraines de la Seudre.

On peut se faire une idée de l'importance de l'industrie huîtrière à Noirmoutier par le tableau d'exploitation ci-après :

| ANNÉES. | EVALUATION en Barriques. | ÉVALUATION du nombre D'HUITRES à raison de 5,000 à la barrique. | PRIX MOYEN de la barrique. | PRIX TOTAUX. |
|---|---|---|---|---|
| 1854.... | 4.529 | 22.645.000 | 18 fr. | 81.522 fr. |
| 1855.... | 4.227 | 21.135.000 | 22 | 92.994 |
| 1856.... | 3.800 | 19.000.000 | 24 | 91.200 |
| 1857.... | 4.508 | 22.540.000 | 34 | 153.272 |
| 1858.... | 2.642 | 13.210.000 | 43 | 113.606 |
| 1859.... | 2.726 | 13.630.000 | 56 | 152.656 |
| 1860.... | 3.807 | 19.035.000 | 55 | 209.385 |
| | 26.239 | 131.195.000 | » | 894.635 fr. |

Ce qui donne, pour la moyenne des sept années, 3,748 barriques, représentant environ 18,742,000 huîtres, et une somme annuelle de 127,807 fr., non compris les huîtres vendues et consommées dans l'île et celles exportées par terre dans les localités voisines. Ce produit tend de plus en plus à s'accroître par l'élévation du prix des huîtres, qui, en 1862, a atteint 90 fr. la barrique.

La petite fortune déjà acquise par quelques-unes des personnes qui se livrent à l'industrie huîtrière, en amenant la concurrence, doit nécessairement donner à cette industrie un plus grand développement; mais à l'autorité maritime incombe le devoir de sauvegarder les pêcheurs d'huîtres contre leurs propres entraînements, car, pour accroître un bénéfice présent, ceux-ci se prépareraient, dans un temps prochain, un avenir de misère, par une exploitation immodérée des bancs, aujourd'hui la source du bien-être de tous.

Il est donc à désirer que l'administration de la marine suive avec

fermeté les prescriptions indiquées par M. Coste, et résumées dans les quelques lignes ci-après :

1° Encourager la reproduction des huîtres en concédant temporairement des portions de terrain sur le littoral à ceux qui voudront y faire l'essai des procédés propres à recueillir le naissin ;

2° Autoriser les mêmes essais dans les propriétés voisines de la mer, les huîtres se reproduisant avec autant de profusion dans les claires, les viviers et les étalages, que sur les fonds toujours ouverts, pourvu qu'elles soient garanties contre l'envahissement des vases ;

3° Exiger que chaque détenteur de parc, après la clôture de la pêche, reporte sur les bancs où le besoin s'en fera le plus sentir, non-seulement les huîtres au-dessous de la dimension réglementaire, mais encore les coquilles, crassats et autres débris restant dans les parcs après le chargement des huîtres marchandes ;

4° Repeupler les bancs ruinés, raviver ceux qui s'éteignent, étendre ceux qui prospèrent, en créer de nouveaux partout où la nature des fonds permet d'en établir ; enfin, soumettre ces bancs au régime salutaire des coupes réglées, laissant reposer les uns pendant qu'on exploitera les autres, régime qui, depuis un siècle, préserve les bancs de Cancale et de Granville de la destruction qu'une pêche abusive cause partout ailleurs.

Ici, l'administration de la marine et quelques particuliers ont mis en pratique les procédés indiqués par M. Coste pour le repeuplement des huîtres : malheureusement le succès n'a pas entièrement répondu à leurs efforts ; diverses causes y ont apporté obstacle ; ces causes ont été sur quelques points les courants, sur d'autres les vases ; ici, l'ensablement ; là, l'envahissement des moules ou des herbes marines ; ailleurs, certains animaux destructeurs (1) ; partout, enfin, la déprédation que des peines plus sévères pourraient seules empêcher.

Les essais pour faire verdir les huîtres dans les réservoirs de marais ont été plus heureux. Cette nouvelle industrie mérite surtout d'être encouragée, car personne n'ignore que les huîtres de Marennes sont particulièrement recherchées pour cette coloration verte, qui en change la saveur et leur donne une extrême délicatesse de goût. Or, les huîtres

(1) On regarde avec quelque raison, dans l'île, comme des ennemis redoutables pour l'huître, les astéries ou étoiles de mer, et le bigourneau blanc ou rocher érinacé. J. P.

de Marennes sont pour la plupart extraites de nos bancs; le traitement auquel elles sont soumises leur donne ces nouvelles qualités. Il ne tient donc qu'à nous de partager cet avantage avec Marennes et d'obtenir aussi des huîtres vertes; mais, pour cela, il faut des soins et de l'intelligence, il faut surtout ne livrer à la consommation que des huîtres ayant séjourné au moins trois ans dans les réservoirs.

Il est aujourd'hui reconnu qu'on peut améliorer le goût et la saveur de tous les coquillages en les faisant parquer. Pourquoi donc négliger leur culture? Les moules qu'on voit servir sur les meilleures tables, soignées comme les huîtres dans des réservoirs abreuvés par la mer, acquerraient une saveur plus parfaite. M. Beaupied-Dumesnil, dans son *Mémoire sur les marais d'Aunis et de Saintonge,* affirme qu'il a pu obtenir lui-même des moules vertes et qu'il leur a trouvé un goût bien plus exquis que celui des meilleures moules de Charon, partout si recherchées et qui donnent lieu à un commerce considérable. Changeons donc la couleur des huîtres, des moules et autres coquillages, puisque, par la culture, on peut leur faire acquérir cette coloration verte qui leur donne plus de délicatesse et plus de célébrité. La culture des moules aura de plus l'avantage de débarrasser nos bancs d'huîtres de l'invasion toujours croissante de ce coquillage qui en compromet l'existence.

M. Impost, dans son article sur les *Oiseaux* de l'île, a indiqué les différentes espèces de chasse qu'on fait ici, principalement aux oiseaux de mer. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'il en a dit, si ce n'est que, considérées dans leurs rapports industriels, ces chasses ne sont pas sans importance pour nous, puisque, dans la saison la plus rigoureuse de l'année, elles offrent des moyens d'existence à quelques familles indigentes, et fournissent aux habitants aisés d'excellent gibier.

Le commerce de chaque pays est le plus ordinairement déterminé par sa situation géographique et par le genre de ses productions. Aussi, le nôtre, purement local, n'a-t-il pour objet que l'exportation des denrées propres à notre sol, telles que le sel, le froment et la soude, et

l'importation de celles qui nous manquent et nous sont nécessaires, telles que vins, eaux-de-vie, épiceries, huiles, beurre, toiles, draperies, chapelleries, rouenneries, merceries, quincailleries et matériaux pour la construction des maisons, etc.

Le premier trafic se fait avec tous les ports d'Europe, où nos denrées sont accueillies avec avantage, et le second seulement avec Nantes, Bordeaux et quelques autres petits ports peu éloignés de notre île.

Ce commerce, que la nécessité même a imposé aux habitants, doit être aussi ancien qu'eux ; mais son importance a été graduelle, il s'est accru avec la population et la culture. D'abord, il était très circonscrit ; les étrangers ne venaient point chercher notre sel ; on l'échangeait sur les côtes de la Bretagne et même sur les bords de la Loire, dans les endroits qui n'étaient point soumis au régime des gabelles, ou pour des objets à l'usage des habitants, ou pour des gros blés qui se consommaient dans l'île, tandis que le froment était envoyé à Bordeaux.

De temps immémorial, Noirmoutier jouissait de plusieurs priviléges reconnus et confirmés, dès l'an 1392, par Charles VI, et depuis par ses successeurs jusqu'à Louis XV (1). On y était exempt de tailles, subsides, impositions et autres droits qui se prélevaient dans les provinces du royaume. Ces priviléges ne pouvaient manquer d'être favorables au commerce, surtout à celui des marchandises prohibées ou assujéties à des droits d'entrée. Aussi, nos bâtiments portaient du sel aux îles de Jersey et Guernesey, et en rapportaient des tabacs, des indiennes, de la vaisselle, etc., qu'on revendait ensuite aux contrebandiers avec bénéfice de cent pour cent.

(1) Voyez, à la fin du volume, la copie de ces priviléges.

Jusqu'en 1754, quelques particuliers, forts de l'assentiment des gouverneurs, dont ils achetaient la protection, soit en les associant à leurs spéculations, soit en les gratifiant par des remises sur les ventes, avaient fait ce trafic avec de grands avantages, mais la concurrence vint bientôt diminuer les profits. On sentit la nécessité d'opérer en société. Dix à douze maisons se réunirent. On convint d'accorder au gouverneur une ou plusieurs actions, ou bien 3 fr. par quintal de tabac. On envoyait des sels, principalement à Dunkerque; on y achetait des tabacs qui coûtaient 36 à 40 fr. le quintal, et qu'on revendait 100 fr. Le crédit que la société obtenait à Dunkerque augmentait beaucoup ses bénéfices; elle avait un an, même dix-huit mois, pour s'acquitter envers ses vendeurs; en sorte que souvent elle avait placé ses marchandises avant de les avoir payées. Si cette branche de commerce ne donna pas lieu à de grandes fortunes, du moins elle contribua à la grande aisance dont jouissaient alors plusieurs familles. Mais tel était le pouvoir arbitraire des gouverneurs, que quelques personnes qui voulurent se soustraire à leur cupidité, et se livrer à ce genre d'affaires sans leur accorder la rétribution d'usage, perdirent des sommes énormes par la saisie de leurs marchandises.

Nous avons en effet trouvé de nombreux procès-verbaux de saisie dressés à la requête du gouverneur Desmarais : l'un d'eux, fait le 19 août 1742, contre deux maîtres de barque de Noirmoutier, porte la quantité de tabac saisie à 8,386 livres; cette seule tentative de fraude enlevait donc au gouverneur une rétribution qui eut excédé 240 fr.

Comard de Puylorson enveloppe avec raison dans la même flétrissure le tribut volontaire des trafiquants, et la honteuse concussion du gouverneur. Il affirme que si quelques habitants natifs de Noirmoutiers se sont laissés séduire par l'appât de la brillante fortune d'un de ces trafiquants, établi depuis peu dans l'île, ce commerce illicite fut toujours détesté par les notables du pays.

« En voici, ajoute-t-il, une preuve sans réplique : En 1740, le sieur Bourryaud de Champ-Dor, un des principaux officiers de la garde-côte de cette île et en outre syndic des habitants pour reprimer la licence de ce commerce prohibé, se crut suffisamment autorisé par sa qualité pour faire mettre le feu à une chaloupe chargée de tabac pour l'exporter de l'île. Ce zèle patriotique et si conforme aux intérêts du Roi, qui devait lui mériter des éloges, lui attira la plus éclatante disgrâce. Le sieur Desmarais, alors gouverneur, le traduisit à l'hôtel de Condé, comme un insigne coupable, et donna les couleurs les plus noires à un procédé devenu nécessaire. Le conseil du Prince fut surpris, le défenseur des droits du Roi loin d'être récompensé, fut puni. Les fauteurs de la fraude triomphèrent et le sieur Bourryaud de Champ-Dor fut expatrié par une lettre de cachet et relégué dans le pays de Retz. »

Un commerce aussi contraire aux intérêts des fermiers généraux ne tarda pas à exciter de leur part les plus vives réclamations. Pour le détruire, ils déterminèrent le roi à acheter l'île de Noirmoutier. Le prince de Condé la lui vendit en 1767, et l'année suivante, on y vit, pour la première fois, les agents armés de la ferme.

Le sel sera toujours la principale branche de commerce de l'île. Les habitants ne sauraient donc trop s'attacher aux moyens de la perfectionner, tant en améliorant les procédés relatifs à la fabrication du sel, qu'en établissant des règlements utiles pour les chargements, et en favorisant les étrangers, par de promptes expéditions.

Vers 1740, ils y furent attirés par M. Jacobs, flamand d'origine, et ensuite par la maison Perrotin et Richer, qui entretint des relations avec eux jusqu'en 1792. La guerre les éloigna longtemps de nos côtes; mais lors du rétablissement de la paix, ils ne reparurent qu'en petit nombre, soit qu'ils trouvassent plus d'avantage dans les îles de Ré et d'Oléron qui leur offraient des débouchés pour la vente de leur bois, soit que les événements politiques,

qui ont changé tant de fois les affaires commerciales, et ont appris aux nations à se passer les unes des autres, leur aient fait trouver les moyens de se procurer sur leur propre territoire des sels fossiles ou artificiels qu'ils auront su adapter à la majeure partie de leurs besoins.

Cependant, l'Angleterre continue encore à employer nos sels pour la salaison des sardines qui se pêchent dans le comté de Cornouailles vers la fin de l'été; mais on sait trop combien cette nation est jalouse de se suffire à elle-même, et combien elle entrave les importations étrangères; il faut avec elle une prudence extrême pour gagner peu et ne pas perdre beaucoup.

Le commerce avec l'intérieur de la France était limité, avant 1790, aux achats de la ferme générale, qui maintenait les prix aussi modiques que possible sur les marais salants, afin d'augmenter ses bénéfices sur les ventes qu'elle faisait dans les provinces soumises à son régime. A la suppression des gabelles, le commerce des sels eut une activité momentanée. On saisit cette circonstance pour faire écouler les récoltes antérieures; mais la guerre civile nous empêcha d'en profiter entièrement.

L'impôt fut établi en 1806. Les capitalistes de Paris crurent alors qu'ils pourraient remplacer le monopole de la ferme. Ils essayèrent plusieurs fois de se rendre maîtres de ce commerce dans la baie de Bourgneuf. Ils ne purent y réussir, quoiqu'ils fussent favorisés par l'apparition des escadres ennemies sur nos côtes, et le blocus des autres ports de marais salants. Depuis la paix, il est presque nul. La France a des salines dont le produit est beaucoup au-dessus de sa consommation. D'ailleurs, le régime des douanes, surtout dans cette île, le rend si difficile, qu'il faut être dans la nécessité de se défaire de ses denrées, pour ne pas y renoncer.

Celui des grains, comme je l'ai dit, se borne à l'exportation de l'excédant de la consommation des habitants, et à l'importation de quelques gros blés. Cavoleau dans sa description du département de la Vendée, a commis, à ce sujet, une erreur que je crois devoir relever. Il établit que, de 1806 à 1813 inclusivement, il est sorti du port de Noirmoutier 4,959 tonneaux du poids de marc de 2,400; ce qui élèverait à 620 tonneaux, par chacune de ces huit années, le produit de l'exportation que je n'évalue, année commune, qu'à 400. Cette erreur provient de ce qu'en 1809, il fait monter les expéditions à 1,843 tonneaux, tandis qu'elles n'ont réellement été que 680. La soustraction des 1163 tonneaux, qu'il porte en plus, réduit à peu près les quantités expédiées à l'évaluation que je leur ai donnée.

Les places de Bordeaux et de Bayonne sont celles qui présentent le plus grand débouché pour nos grains : ils y sont très estimés. Il a été fait plusieurs chargements de froment pour Marseille, lors du traité de paix d'Amiens, et pour Londres, en 1810 et en 1814 : ils y ont également pris rang parmi les blés de bonne qualité. On ne peut trop recommander à nos cultivateurs de continuer à soigner et nettoyer leurs grains; c'est le moyen d'en soutenir la réputation, et de les vendre toujours avantageusement.

Les bâtiments employés ici à la navigation sont en partie des caboteurs. En 1817, on en comptait soixante, tant pontés que non pontés, jaugeant ensemble environ 1,200 tonneaux (1).

(1) En 1862, on compte comme faisant partie du port de Noirmoutier : 3 navires de 100 à 200 tonneaux; 40 navires au-dessous de 100 tonneaux, pontés; et 212 navires non pontés. J. P.

Nos marins sont justement reconnus dans tous les ports par leur expérience. La population maritime se monte à environ 350 hommes (1). Elle offrirait de grands avantages à l'Etat, et contribuerait au bien-être des habitants, si l'on obtenait un professeur d'hydrographie spécialement affecté à l'île.

Il y a environ cent ans, une ordonnance du Roi en nomma un, sans autres honoraires que la rétribution payée par les élèves; cinquante années plus tard, il fut statué qu'il passerait alternativement six mois à Noirmoutier et six mois à l'île d'Yeu. Dès le commencement de la Révolution, cette place fut supprimée. Vers la fin de 1791, MM. Jean Aimé, Viaud et Pierre Masson, députés extraordinaires près l'Assemblée Législative, demandèrent qu'elle fût rétablie. Les événements politiques firent oublier cette pétition que la mairie de cette ville a vainement reproduite jusqu'à ce jour. Cet objet, qui tient à la prospérité des familles et à l'avancement des marins, ne doit jamais être perdu de vue.

La navigation ne s'étend pas au-delà des côtes de France, d'Angleterre et de Hollande. Quoique M. J. Pineau ait expédié, en 1816, le second navire français qui ait paru sur les rives du Paraguay, depuis la paix maritime; quoique dans ce moment un autre bâtiment du même armateur soit en route pour la Martinique, nous ne conseillons pas aux habitants de donner cette extension à

(1) La population maritime valide de l'île dépasse, en 1862, le chiffre de neuf cents hommes; cette augmentation provient de la mesure prise en 1843, à l'effet de soumettre à l'inscription maritime toute personne naviguant dans les yoles, et se livrant soit à la pêche, soit à la cueillette du goëmon, soit au transport des pierres de mer. J. P.

leur commerce ; ces deux armements ont été faits dans des circonstances particulières, et ce serait beaucoup trop risquer que d'entrer en concurrence avec les grands ports (1).

Il eût été à désirer, dans l'intérêt de la navigation, que le Gouvernement eût adopté le projet qu'on lui avait présenté pour la construction d'un phare sur le Pilier, où il n'est pas sans exemple que des navires se soient perdus. Cet établissement eût été à la fois utile au commerce de l'île et à celui de Nantes ; mais il paraît aujourd'hui qu'on veut y suppléer par un édifice semblable sur les rochers du Four, près la pointe du Croisic, malgré les dépenses et les difficultés qu'offre l'exécution de ce nouveau plan (2).

L'île est loin de pouvoir se suffire à elle-même, et quelque bornés que soient les besoins des habitants, les importations n'en sont pas moins fort nombreuses. Nous tirons, année commune, de la Loire-Inférieure, de la Charente-Inférieure et de la Gironde, de 12 à 1,500 hectolitres de vin. Cependant, en 1816 et en 1817, les prix étaient trop élevés pour que la consommation ne fût pas beaucoup moindre ; les vins furent en partie remplacés par des cidres de Bretagne.

Nous recevons annuellement de Bourgneuf, de Pornic, de Redon et de Lorient, trois à quatre cents cordes de

(1) Je dois à M. Joseph Pineau fils ce qui est relatif à la navigation, et quelques-uns des renseignements qui m'ont servi à rédiger ce qui concerne le commerce des sels. F. P.

(2) L'îlot du Pilier, ainsi que nous l'avons dit plus haut, offre actuellement un phare construit en 1827. J. P.

bois et près d'un million de fagots. La majeure partie de ces fagots est échangée pour des cendres et des fumiers. Ces quantités seraient insuffisantes, si l'on ne se servait fréquemment de quelques autres combustibles, tels que la tourbe de marais et des bouses de vache, que les cultivateurs préparent en les mêlant de paille et en les faisant sécher au soleil ; ce dernier combustible porte, dans la Vendée, le nom de *bousas*.

Tous les autres objets nécessaires à la vie, à l'habillement, à la construction et à l'entretien des maisons, nous arrivent la plupart de Nantes et des environs. Ils sont vendus en détail par des marchands domiciliés, et par beaucoup de marchands forains qui vont chercher le consommateur jusque dans les campagnes.

Il serait difficile de comparer la valeur des exportations avec celle des importations : ces dernières échappent aux recherches; il est impossible d'en suivre toutes les ramifications, et encore moins de connaître les quantités et les prix des articles qui les composent. Ceux qui sont soumis à l'octroi seraient les seuls qu'on pourrait approximativement apprécier; mais ils sont en si petit nombre, qu'ils ne fourniraient qu'une très faible portion des éléments propres à ce calcul.

Quoiqu'il en soit, il est présumable que l'économie des habitants, leur indifférence pour les objets de luxe, font pencher la balance en faveur des exportations, et qu'elles laissent un excédant d'argent qui doit suffire à l'acquit des contributions imposées par le Gouvernement.

Tel est le tableau des moyens d'existence que la nature nous présente. Cependant l'état actuel de l'industrie n'est pas une borne contre laquelle doivent se briser tous les

efforts de nos descendants. En supposant que la culture de nos terres ne soit pas susceptible de beaucoup d'améliorations, il n'en est pas ainsi de quelques autres parties.

La combustion de la soude de varech est peu soignée, et pour parler en termes de brûleurs, *elle est mal cuite*. Elle est souvent mélangée de sable et de pierres qui lui donnent de la défaveur dans le commerce. Il serait possible de remédier à ces inconvénients en mettant les ouvriers dans l'obligation de n'employer que des varechs convenables, et surtout de maçonner l'intérieur de leurs fourneaux à chaux ou à ciment. Pour cela, il faudrait leur accorder la propriété des emplacements sur lesquels ils font la soude, et les soumettre à la surveillance de prud'hommes choisis pour discuter et régler les intérêts de cette fabrication.

Il est aussi très important de conserver la pêche des huîtres; elle contribue au soulagement des indigents, et nous en avons retiré de grands avantages en 1816, 1817 et 1818, puisqu'elle a servi à l'approvisionnement de Londres, de Paris et de quelques ports de la Baltique; il est donc à désirer qu'elle soit protégée par des règlements appropriés aux localités.

Malgré le peu de succès des tentatives faites jusqu'à ce jour pour pêcher la sardine, on peut faire de nouveaux essais et obtenir de meilleurs résultats. On peut partager avec les habitants de l'île d'Yeu la pêche de la bonite ou germon, et avec la ville des Sables celle de la morue sur le banc de Terre-Neuve. M. Richer a donné, en 1785, l'exemple de ces dernières expéditions. On armerait des navires de cent à cent vingt tonneaux, qui feraient leur

retour, soit dans les ports de l'Océan, soit à Marseille, où ils prendraient fret pendant l'hiver. L'île fournit une grande partie de ce qui est nécessaire à ces sortes d'armements ; il ne s'agirait que d'y habituer nos marins qui n'ont pas l'usage de cette navigation. La réussite du premier voyage pourrait encourager et fixer chez nous cette nouvelle branche d'industrie.

Si, dans le tableau que je viens de tracer, nous n'avons presque jamais aperçu l'art qui étonne, nous avons retrouvé partout la nature avare qui récompense lentement le travail le plus opiniâtre.

Il est des climats heureux, favorisés par elle, où elle a placé la nourriture de l'homme sur ces mêmes arbres qui, toujours chargés de fleurs et de fruits, ombragent ses gazons et protégent à la fois ses danses et ses amours. Ici, marâtre insensible, sous un ciel humide, sur une côte souvent battue par l'orage, ce n'est que par des efforts prodigieux, par une lutte continuelle avec les éléments, qu'on lui dispute quelques aliments.

Nulle part la propriété n'est plus précaire, nulle part ses produits ne sont plus incertains. Les marais exigent sans cesse des réparations nouvelles, et un été pluvieux anéantit la récolte des sels; hommes, femmes, enfants, vieillards, tous creusent, à force de bras, de pénibles sillons, leur prodiguent l'engrais et la semence, et ont, bien moins qu'ailleurs, l'espoir de moissonner. La mer en fureur peut renverser les digues qui lui sont opposées; les sables, soulevés par les vents, peuvent se répandre dans les campagnes et dévorer en un instant le fruit des travaux d'une année. C'est par des fatigues et des inquiétudes sans

nombre que nos insulaires arrachent à leur sol ce que les habitants d'une campagne bien moins peuplée n'attendent que du temps.

## *Population.*

Les divers moyens d'existence que l'île offre à ses habitants, et que je viens de décrire dans l'article précédent, doivent faire présumer qu'elle est très peuplée, en raison de sa petite étendue. Cependant, la population a dû s'y accroître avec lenteur et suivre les progrès de l'industrie.

Les invasions des Normands, les descentes réitérées des ennemis de la France, depuis le IX$^{e}$ jusqu'au XV$^{e}$ siècle, en réduisant les habitants à la plus extrême misère, en les forçant même d'abandonner leur pays, durent non-seulement retarder l'accroissement de la population, mais de plus en diminuer les produits.

Après ces temps de calamités et de désordre, lorsque le fléau des guerres se fit moins ressentir, que l'oppression s'affaiblit, que les mœurs s'adoucirent, et qu'enfin le commerce et la navigation étendirent leurs bienfaits jusque dans notre île, le nombre des habitants augmenta. Partout où la terre est fertile l'espèce s'accroît, et si elle n'acquiert plus de développement, au moins conserve-t-elle ses premiers avantages.

Je ne connais ici aucun état de population antérieur à l'année 1741. A cette époque, suivant La Martinière et les traditions du pays, elle n'était que de 4,300 individus dans toute l'étendue de l'île. La paroisse de Noirmoutier en comprenait 2,500 et celle de Barbâtre 1,800.

A la fin de l'an VIII (en 1800), un recensement fut ordonné ; mais il se fit avec si peu de régularité, qu'il ne mérite aucune confiance. On mit beaucoup plus de zèle et d'exactitude dans la confection de celui que le préfet demanda pour le 1er janvier 1806. Il porte la population à 5,670 individus, savoir :

| | |
|---|---|
| Garçons . . . . . . . . . . . . . . . | 1.450 |
| Filles . . . . . . . . . . . . . . . . | 1.754 |
| Hommes et femmes mariés. . . . . . | 1.924 |
| Veufs . . . . . . . . . . . . . . . . | 118 |
| Veuves. . . . . . . . . . . . . . . . | 424 |
| Total. . . . . . | 5.670 |

Dans l'espace de soixante-cinq ans, elle s'était accrue de 1,370 individus.

J'aurais désiré pouvoir donner la progression annuelle de cet accroissement; mais une partie des registres de l'état-civil de la paroisse de Noirmoutier et tous ceux de la paroisse de Barbâtre, avant l'année 1792, ont été déchirés ou brûlés pendant la guerre civile.

En 1818, époque à laquelle j'imprime cet article, la population est de 6,500 individus : ce qui, dans le cours de douze ans, présente encore une augmentation de 880. Ainsi, en soixante-dix-sept années, le nombre des habitants s'est élevé de 4,300 à 6,500, et par conséquent s'est accru de 2,200. Si l'on en cherche les motifs, on les trouve, à dater de 1741 jusqu'en 1792, dans les progrès de l'agriculture et du commerce ; mais de 1792, époque de la guerre civile, jusqu'à présent, cet excédant de population tient à d'autres causes qu'il convient d'expliquer.

Les réquisitions et les conscriptions de terre et de mer ont, il est vrai, beaucoup diminué le nombre des hommes, et c'est dans la différence numérique des deux sexes que l'on remarque le mieux la funeste influence des guerres. En 1806, le nombre des individus du sexe masculin n'était que de 2,530, tandis que celui des individus de l'autre sexe s'élevait à 3,140. Encore la quantité d'hommes enlevés à la population se trouvait-elle un peu compensée par celle des militaires, des employés des douanes et des autres étrangers qui se sont fixés dans notre île.

Mais si les conscriptions diminuaient le nombre des jeunes gens, elles multiplaient les mariages. Un jeune homme n'avait pas plutôt satisfait à la loi, que, si le sort ne lui avait pas été contraire, il se mariait, afin de se mettre à l'abri d'un nouveau rappel. En 1813, année pendant laquelle on fit de fortes levées d'hommes, il y eut jusqu'à 90 mariages. Pendant les dix-neuf ans qui se sont écoulés depuis le 1er janvier 1797 jusqu'au 1er janvier 1817, les mariages se sont élevés à 997 ; ce qui donne, pour chacune de ces dix-neuf années, 52 mariages ; tandis que les dix années, qui précèdent 1792, en présentent à peine 30 chacune. En 1792, il n'y en eut que 27.

| | |
|---|---|
| Les naissances, pendant ces mêmes dix-neuf ans, montèrent à. . . . . . . | 4.167 |
| Et les décès à. . . . . . . . . . . . . | 2.973 |
| Ce qui offre un excédant des naissances sur les décès de . . . . . . . . . | 1.194 |

Cependant, c'est bien moins encore à ces mariages précoces qu'il faut attribuer cet excédant qu'aux bienfaits de la vaccine.

Il y a vingt ans, la petite vérole moissonnait chaque année un dixième de la population ; grâce à cette découverte salutaire, l'humanité n'a plus à gémir sur le ravage de ce fléau.

La vaccine fut introduite à Noirmoutier en 1802. Comme toutes les innovations, elle y trouva d'abord quelques contradicteurs. J'étais maire alors ; convaincu de l'efficacité de ce préservatif, je fis le premier vacciner un de mes neveux et ma fille aînée. Mon exemple fut suivi par plusieurs pères de famille, et le procédé devint bientôt général.

J'indiquerai aussi, comme une des causes qui contribuent à augmenter la population dans notre île, la nourriture habituelle de la majeure partie des habitants. Il est reconnu, depuis Hippocrate, que la qualité des aliments, dont les peuples font usage, n'est pas sans influence sur la propagation de l'espèce, et que ceux qui mangent beaucoup de poissons et de coquillages marins, multiplient plus que ceux qui ne se nourrissent que de viande. Il n'est donc pas étonnant que, sous ce rapport, les mariages soient ici plus féconds que dans l'intérieur de la France.

**A ces données sur le mouvement ascensionnel de la population de l'île, nous pouvons ajouter les suivantes qui serviront à les compléter.**

**En 1862, l'île de Noirmoutier est peuplée par huit mille cent trente habitants, départis ainsi qu'il suit :**

| | Nombre d'habitants |
|---|---|
| Commune de Noirmoutier........................ | 6.098 |
| — de Barbâtre........................... | 2.032 |
| Ensemble.................. | 8.130 |
| Suivant un recensement du 24 octobre 1742, dont un extrait a été transcrit sur les registres de la paroisse de Saint-Filbert-de-Noirmoutier, au mois d'août 1764, les habitants étaient alors au nombre de................. | 4.914 |
| La population s'est donc accrue, pendant ces cent vingt années, de................................ | 3.216 |

Soit un peu moins de 27 habitants par an.

Pendant les vingt dernières années qui viennent de s'écouler (1842 à 1862), le mouvement de la population est représentée par les chiffres suivants :

| | COMMUNE DE Noirmoutier | COMMUNE DE Barbâtre |
|---|---|---|
| Naissances................................ | 3.723 | 1.099 |
| Décès.................................... | 3.155 | 761 |
| Excédant des naissances..................... | 572 | 338 |
| Augmentation totale de la population.......... | 910 | |

Ce qui donne pour ces vingt années un chiffre fictif de 45 1/2, représentant l'augmentation de la population par an.

En prenant alors pour base la population de chacune des deux communes, on peut établir, pendant ce laps de temps, un rapport comparatif des décès et des naissances. Voici les chiffres que l'on obtient en calculant par an et par cent individus :

| | Naissances. | Décès. |
|---|---|---|
| Noirmoutier................................ | 3.05 | 2.70 |
| Barbâtre.................................. | 2.70 | 1.87 |
| Différence des naissances au profit de Noirmoutier. | 0.35 | |
| Excédant de mortalité pour Noirmoutier....... | ...... | 0.83 |

Le mouvement ascensionnel de la population de la commune de Barbâtre, pendant ces vingt dernières années, a, comme on le voit, moins tenu à l'augmentation des naissances qu'à la réduction de la mortalité.

La moyenne des mariages dans la commune de Noirmoutier a été, pendant cette même période, de 47 par an, et dans celle de Barbâtre, de 14.

Dans les pays les plus civilisés du monde, on compte quatre naissances pour un mariage; depuis 1797, il y aurait ici près de cinq naissances pour un mariage.

Le nombre moyen des naissances annuelles est à la population totale de la France comme 1 est à 29 ; il est ici comme 1 est à 27.

Il y a soixante ans, on comptait, en France, environ quatre personnes par feu; ici, nous en avons cinq.

Le rapport entre les naissances et les décès est, année commune, en Europe, depuis 101 jusqu'à 150 pour 100. Ce dernier rapport, dit Malte-Brun dans sa théorie de la géographie, n'a lieu que dans quelques provinces d'une petite étendue, et singulièrement favorisées par la nature. Ici, à en juger par le nombre des naissances et des décès, de 1797 à 1817, ce rapport est de 150 pour cent, c'est-à-dire que les naissances sont aux décès comme 3 est à 2. On peut en conclure que si cette proportion se maintient, et qu'aucune cause extraordinaire ne vienne la changer, en moins d'un siècle, la population de notre île aura doublé.

Mais si, pour le bien-être d'un pays, il convient que sa population soit en harmonie avec ses ressources, la nôtre est déjà trop forte. Le nombre des bras excède ici de beaucoup celui qui pourrait suffire à l'exploitation des terres. Malte-Brun, dans l'ouvrage que je viens de citer, prétend qu'un terrain d'une lieue carrée, en champs, ne peut occuper et nourrir que 1,390 individus ; la population du département de la Vendée est d'environ 750 individus par lieue carrée, et elle est dans notre île de plus de 3,000.

C'est surtout dans sa partie méridionale que cet inconvénient se fait sentir. Presque tous dépourvus de marais salants, privés de plusieurs ressources que, dans la partie du nord, offrent le commerce et la navigation, les habitants de Barbâtre, trop nombreux et trop attachés au sol natal, vivent en général dans la pauvreté (1).

Le rapport entre le nombre des deux sexes est fort inégal ; on en peut juger par le recensement de 1806. Je ne pense pas que l'équilibre entre eux puisse jamais se rétablir. Les périls auxquels les hommes sont exposés, par la nature de leurs travaux et par la profession de marins que beaucoup d'eux exercent, maintiendront toujours les femmes en plus grand nombre.

« Dans les ports de mer, dit Montesquieu (2), où les hommes s'exposent à mille dangers, et vont mourir ou vivre dans des climats reculés, il y a moins d'hommes que de femmes : cependant on y voit plus d'enfants qu'ailleurs : cela vient de la facilité de la subsistance. Peut-être même que les parties huileuses du poisson sont plus propres à fournir cette matière qui sert à la génération. Ce serait une des causes de ce nombre infini de peuple qui est au Japon et à la Chine, où l'on ne vit que de poisson. » (3).

(1) Par suite des importants desséchements qui ont eu lieu depuis quelques années, tant à Barbâtre que sur les côtes voisines et plus encore par l'extension qu'a prise le commerce des huîtres, la population de cette commune a trouvé, dans la navigation, une ressource puissante qui a amené parmi elle une certaine aisance.

(2) *Esprit des Lois*, liv. XXIII, chap. 13.

(3) M. Coste, citant à l'appui de sa proposition la faible fécondité comparative des habitants de Commachio, critique vivement cette opinion de Montesquieu empruntée à Hippocrate. Elle reste cependant vraie dans la majorité des cas. Du reste, on comprend parfaitement l'influence que peuvent avoir sur l'économie les produits phosphorés fournis par un régime ichthyophage. J. P.

Le rapport des décès est à la population totale, en France, comme 1 à 35, c'est-à-dire que sur 35 vivants, il en meurt un tous les ans. A Noirmoutier, ce rapport est le même.

L'atmosphère des îles, sans cesse renouvelée par l'air maritime, est saine et regardée même comme une cause de longévité. Les côtes du pays de Retz en fournissent beaucoup d'exemples: cependant il n'en est pas ainsi dans le nôtre; nous ne voyons point de centenaires; on remarque seulement de temps à autre quelques octogénaires, principalement parmi les femmes, dont plusieurs atteignent même leur quatre-vingt-dixième année.

## *Langage* (1).

La langue parlée dans l'île par la classe aisée est celle qui se parle dans toute la France; si notre langage diffère de celui de nos voisins, c'est par le patois seulement.

Le patois d'un pays est souvent une corruption de la langue nationale; il est facile de reconnaître alors l'origine de la plupart des mots, par la ressemblance qu'ils ont avec cette langue elle-même.

Quand le patois n'a aucun rapport avec elle, il est évident que les mots qui le composent ne peuvent être de l'invention du paysan qui s'en sert, et qu'ils appartiennent à une langue qui n'existe plus.

Le langage des habitants de l'île de Noirmoutier est modifié par ces deux causes différentes.

Il présente d'abord des mots français dénaturés par la prononciation, ou altérés par une terminaison locale. La

(1) Cet article est de M. Edouard Richer. F. P.

prononciation du paysan de l'île, indépendamment de son inflexion traînante, s'écarte, par l'articulation même, de la prononciation générale de la langue française.

Les terminaisons des mots contribuent encore à les changer; quelquefois elles sont abréviatives, tels sont les mots en *eau* qui se prononcent *ea*; d'autres fois elles sont ajoutées au mot français. Ce dernier cas se fait principalement remarquer dans les verbes.

Rien n'est aussi facile de reconnaître le français dans ce léger déguisement. Il n'en est pas ainsi de la deuxième cause: elle est plus difficile à saisir, et demande plus d'étude et d'attention.

L'île de Noirmoutier, située sur les confins de l'ancienne Armorique et de l'Aquitaine, a pu autrefois, par ses relations avec ces deux pays, emprunter quelques-uns des mots qui y étaient en usage.

Le patois poitevin, le même à peu de chose près que celui qui se parle dans notre île, tire en effet son origine, suivant M. Lareveillère-Lépeau (*Mémoires de l'Académie celtique*), de la langue aquitanique, sœur de la provençale, connue jadis sous le nom fameux de langue romance, et du bas-breton, reste de l'ancienne langue celtique.

Nous trouvons dans notre patois des exemples de cette double origine.

L'origine méridionale se fait remarquer dans la prononciation des finales *a*, *ea*, *i*, *ere*, *iere*, très répandues dans notre idiôme; on la trouve aussi dans la suppression des *ll* mouillées; dans la terminaison de quelques verbes qui s'allongent pour exprimer des diminutifs, dans le changement fréquent des *b* en *v*, comme dans *vernisse*, lit, au lieu de *bernisse*, dérivé de *berne*, drap, et dans plusieurs mots tirés évidemment des idiômes méridionaux.

Tels sont les termes suivants :

*Aré, l'aré,* la côte, le rivage, la terre, formé *d'arare,* laboureur; c'est-à-dire le sol arable. On disait même autrefois *arer* la terre pour labourer.

*Buffer,* souffler. En Languedoc on dit *buffa, buffet,* pris pour soufflet ; en italien *buffo,* souffle, bouffée de vent.

*Cagnot,* âne. De l'italien *cagno, cagnoso*, gueux, fainéant ; terme de mépris dont le paysan se servait originairement envers son âne.

*Clot,* ou *cliot,* trou, dérive de l'italien *clotto.* Dans le Languedoc on dit encore un *clot* pour désigner la fosse où l'on ensevelit un mort.

*Dougé,* fin, menu, ex. : du fil *dougé.* Ce mot vient du latin *dolatus;* les Espagnols disent *dolgado.*

*Flons,* sorte de gâteaux remplis d'œufs au lait. Du latin *flavone,* ablatif, de *flavo,* dit par métaplasme de *flavus*, jaune, à cause de la couleur des œufs. Les Espagnols et les Languedociens les appellent *flaones,* l'auteur du roman de la rose *flaons.* La *fionée,* ce qui entre dans les flons, est ainsi appelée du mot *flonée,* par la suppression de *l* si commune dans la langue italienne.

*Ja,* point. Du latin *jam,* d'où les Italiens ont fait *gia;* dans l'ancien français on disait : je ne le veux déjà.

*Li,* ils ; du pronom italien *lo, gli.*

*Miscer,* mêler. Du latin *miscere.*

*Prou,* assez. Du latin *probe,* d'où l'on a fait *prob*, *prov,* et enfin *prou* par le changement fréquent dans le midi du *b* en *v* et du *v* en *u.*

*Sia,* oui ; c'est le *si* italien, auquel on a ajouté la désinence *a.*

*Subler*, siffler. Du verbe italien *sibilare* qui a la même signification.

*Touaille*, grosse nappe. De l'italien *tavoglia*, par le changement du *v* en *u*, et par la suppression du *g*, ou plutôt par sa prononciation qui, dans l'italien, se fait très peu sentir.

L'origine septentrionale ou celtique se décèle dans la prononciation par la suppression de quelques voyelles. Il n'est pas rare d'entendre les paysans dire m'n habit pour mon habit. Il se trouve de plus dans notre patois un grand nombre de mots visiblement tirés des langues du nord; car on y rechercherait en vain une origine latine.

Tels sont les mots suivants :

*Akeni*, fatigué, souffrant. De l'anglais *ake*, qui signifie mal, douleur.

*Anet*, aujourd'hui. De *net*, nuit. *Night*, chez les Anglais, qui disent aussi *to night*, aujourd'hui. Ce terme dérive du celtique *hanoet*. On sait que les anciens peuples du Nord, les Scandinaves, les Germains, les Gaulois, étaient dans l'usage de compter par nuit et non par jour.

*Onte*, tante. Ce terme, fort commun à Barbâtre, vient de l'anglais *aunt*.

*Ber*, berceau. Du bas-breton *ber*.

*Bran*, son, résidu de la farine. De l'anglais *bran*.

*Bue*, cruche. Du celtique *baue*, qui signifie antre et généralement tout ce qui est creux.

*Eve*, eau. Du bas-breton *eva*, qui signifie boire.

*Failli*, fatigué, malade. Du bas-breton *fal*, qui veut dire mauvais.

*I*, je, moi, pronom personnel, exactement le même en anglais.

*Keu*, *thieu*, cela. Du pronom démonstratif anglais *this*. Il en est de même des mots *thiau*, *kiau*, celui-ci; *thielle*, celle-ci.

*Mési*, plus, désormais. Du mot tudesque *meshouen.*

*Momué,* stupéfait, stupide. De l'anglais *mome,* stupide.

*Ouail*, oui. Reste de la langue du nord de la France, dite langue d'oïl ; tandis que le mot *vère,* fort employé dans l'île avec la même signification, n'est autre chose que le mot latin *vere,* vraiment.

*Op,* en haut, levez-vous. Ex. : *op la.* En anglais on dit *up ;* l'*u* se prononce comme un *o.*

*Picher,* pot à l'eau. De l'anglais *pitcher,* cruche.

*Prévoil*, assemblée. (Primitivement religieuse). Du bas-breton *perveil,* qui signifie veiller ensemble. Autrefois, ces assemblées se tenaient de nuit.

*Pous*, bouillie pour les enfants. Du bas-breton *pouls.* En gallois on dit *pwls.*

Je ne m'étendrai pas davantage sur cet objet. Il serait facile de faire, en suivant cette marche, un vocabulaire étymologique du patois de Noirmoutier; mais ce travail n'entre point dans le plan d'une statistique. Je me borne donc à ces exemples, qui suffisent pour donner la clef des étymologies du même genre.

## *Mœurs, Caractère, Habitudes civiles et domestiques* (1).

Le moral des hommes qui habitent un pays est pour l'observateur un sujet à la fois important et difficile. Ce ne sont plus des faits qu'il s'agit d'examiner, ce sont les habitudes naturelles ou acquises qui constituent ce qu'on appelle *mœurs.* Pour cela, il faut vivre avec ceux qu'on

(1) Les fragments de cet article marqués de guillemets sont extraits d'un travail particulier sur le même sujet, que m'a communiqué M. Ed. Richer. F. P.

veut connaître, se placer dans leur situation, montrer de l'impartialité et de la circonspection; surtout se défier de soi-même et de son propre jugement.

Cet esprit d'examen n'est pas le seul qu'on doive apporter; il faut savoir encore démêler les traits généraux qui distinguent la masse totale des habitants de celle des pays voisins.

« En effet, partout où les hommes se sont partagé la » terre, ils ont conservé dans leur moral l'impression » physique des grandes divisions de la nature. Un fleuve » a suffi pour séparer des nations; une montagne seule, » jetée au milieu d'un pays de plaine, différencie le lan- » gage et les habitudes; la mer, la plus redoutable comme » la plus imposante barrière du monde, doit, chez les » peuples qu'elle entoure, mettre un obstacle au change- » ment des mœurs et conserver longtemps la primitive » empreinte du caractère.

» Aucun lieu n'est plus propre qu'une île à se garantir » de ces oscillations dans les mœurs et dans les idées, » qui sans cesse agitent le monde. Là, tout annonce le » repos de l'isolement. Les côtes de l'île, dont l'œil saisit » tout l'ensemble et qui donnent des bornes à la patrie, » les rivages les plus proches du continent que l'éloigne- » ment confond avec les nuages, le double infini de la » mer et du ciel qui n'enveloppent qu'un point, les phé- » nomènes de l'univers, les forces de la matière mises en » mouvement autour de ce seul point visible, tout dans » ces lieux prend un caractère nouveau : il semble que » l'existence morale doive y changer comme la nature » physique. »

Commençons par jeter un coup-d'œil sur le caractère des habitants en général.

Une vie sobre, laborieuse, et qui exige le développement de toutes les facultés physiques, a fait des habitants de Noirmoutier des hommes forts et robustes. Accoutumés dès leur enfance, soit sur terre, soit sur mer, à des travaux pénibles, ils sont commerçants actifs, bons laboureurs et excellents marins. Leur genre de vie est simple; la nature et la constance de leurs occupations éloignent d'eux la corruption des mœurs. Il est, en effet, peu d'endroits en France où elles aient conservé plus de pureté. On voit peu de mauvais ménages, et l'on n'y cite pas souvent un homme qui use de mauvais procédés envers sa femme et ses enfants. Les filles y violent rarement les lois de la pudeur, et lorsqu'elles les oublient, l'opinion les flétrit avec une rigueur que j'ai vu même porter jusqu'à la cruauté.

L'abbé Expilly, dans son *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, après avoir dit que Noirmoutier est une espèce d'île fortunée, ajoute, comme une ombre au tableau : *On assure que le trop d'aisance de ses habitants les rend si hargneux, si inquiets, qu'ils sont toujours en guerre les uns contre les autres*. Selon moi, il y a dans cette manière de s'exprimer, non-seulement un défaut de raisonnement, mais une contradiction évidente. D'abord, peut-on supposer que le trop d'aisance puisse rendre inquiet et hargneux ? Il me semble que ce serait plutôt un des effets de la misère. En second lieu, quels que soient les avantages dont jouissait notre pays, qui, à la vérité, et ainsi que l'observe lui-même l'abbé Expilly, avait des priviléges et n'était pas assujéti au régime des douanes, est-il vrai de dire qu'une île, dont les habitants sont toujours en guerre les uns contre les autres, soit une île fortunée ?

S'il est permis de juger du caractère des habitants de

Noirmoutier en 1760, époque à laquelle écrivait l'abbé Expilly, par celui qu'ils ont maintenant, cet auteur a été bien mal informé, et rien ne serait moins fondé que cette assertion défavorable sur leur compte, car ils sont généralement doux et paisibles. Quels temps eussent été plus propres au funeste développement d'une telle disposition morale que ceux de la Révolution et de la guerre civile ? Cependant, à la louange de nos insulaires, tandis que sur tous les points de la France on ne voyait que délateurs et accusés, que bourreaux et victimes, malgré les efforts faits pour soulever leur esprit, pour attaquer leur moral et détruire leur bonté naturelle, ils ont toujours repoussé avec horreur les moyens d'exercer des vengeances. Les réactions politiques leur ont été constamment inconnues; aucun d'eux n'a voulu s'avilir jusqu'à dénoncer son compatriote à l'autorité des émissaires ensanglantés de la Convention, et souiller nos rivages par des assassinats.

Notre île renferme trois classes d'hommes dont la profession et les habitudes, n'étant pas les mêmes, établissent nécessairement des différences dans leur caractère. L'habitant aisé de la ville ne peut ressembler ni à l'habitant des campagnes ni au marin. Pour saisir les nuances qui les distinguent, il convient d'examiner chacun d'eux en particulier.

Dans une petite ville, distante de près de vingt lieues de toute autre cité, où l'on voit peu d'étrangers, où la société est une réunion peu nombreuse des mêmes personnes, et non un de ces cercles dans lesquels la piquante raillerie, la médisance et le mépris exercent à la fois leur empire, où le jeu est un délassement et non une passion, la danse un plaisir plus qu'un moyen de plaire, où il n'y a ni théâtre ni cafés, les distractions extérieures ne viennent point refroidir les affections de l'âme, on néglige moins

ses devoirs; les hommes s'occupent exclusivement de leur profession ou de leur commerce, et les femmes des soins du ménage, dont chacun d'eux s'empresse d'assurer le bon ordre et la prospérité. Si l'intérêt, ce mobile puissant, divise quelquefois les familles, les haines ne sont pas de longue durée, et le moindre rapprochement les fait disparaître.

L'habitant de la ville se distingue par sa tempérance et son économie. Il montre parfois de la rudesse, mais jamais d'insensibilité; il est hospitalier et charitable; il vous offre des services réels sans empressement. Il a moins de vivacité d'esprit que de raison et de conduite. Comme les Bretons, ses voisins, il soutient avec entêtement ses opinions, souvent même avec cet orgueil satirique qui s'applaudit et se refuse au raisonnement. Il n'est pas toujours exempt de ces petits accès de vanité qu'inspirent les dons de la fortune, et quelquefois il jette un œil d'envie sur ceux qu'elle a favorisés plus que lui; mais ces légers défauts sont plus que compensés par des vertus domestiques, par l'habitude d'aimer et de faire le bien.

« Une instruction plus étendue pourra faire disparaître » un jour ces vices de mœurs que nos insulaires partagent, au reste, avec les habitants de toutes les petites » villes. Le propre d'une bonne éducation est de fortifier » l'esprit par des idées générales qui font dédaigner en » quelque sorte les choses de convenance, les idées relatives de la société.

» Tous les habitants aisés donnent de l'éducation à leurs » enfants; mais la plus grande partie se contente de cette » éducation pratique, convenable à la triture des affaires » de tel ou tel état. Cette éducation est principalement » estimée dans le monde, parce qu'elle conduit à la for-

» tune; cependant elle ne suffit pas pour conduire à la
» vertu et au bonheur. Malgré toute l'habileté possible
» dans les affaires, on n'en est pas moins incapable de
» méditer sur les grandes choses, et l'âme ne contracte
» point cette énergie qui la rend supérieure aux circons-
» tances.

» La dignité humaine réside essentiellement dans le
» sérieux de l'âme. Le bonheur lui-même est la suite d'une
» grande éducation. S'il est vrai que le bien-être au phy-
» sique soit dans la libre jouissance de nos organes, le
» bonheur au moral consiste dans l'exercice complet de
» toutes nos facultés. »

Le mode d'instruction, dit à la Lancaster, pourra être un jour le premier mobile de cette réforme dans les basses classes. C'est pourquoi je fais des vœux bien sincères pour qu'on l'introduise dans notre île.

On doit les premières méthodes d'enseignement mutuel aux Anglais Bell et Lancaster. Elles se sont propagées avec une étonnante rapidité, non-seulement en Europe, mais dans toutes les parties du monde. Depuis, elles ont été beaucoup améliorées en France, où elles sont généralement répandues, malgré l'opposition de quelques hommes qui, aveugles sectaires du passé, les repoussent sans autre motif que leur haine pour les innovations même les plus utiles.

L'enseignement mutuel consiste à disposer les élèves par subdivisions, et à placer à la tête de chacune d'elles, sous le nom de *moniteur*, un élève qui, un peu plus instruit que les autres, surveille les individus confiés à ses soins, les interroge, multiplie ses leçons et les transmet de la même manière qu'il les a apprises. Ce mode d'enseignement, quoi qu'on en puisse dire, offre autant

de garanties à la religion et à la morale que les anciennes écoles chrétiennes, et a sur elles le grand avantage d'une instruction plus rapide, et dès-lors plus complète.

Le paysan de l'île, indépendamment des traits généraux qu'il partage avec tous ses compatriotes, est modifié dans son caractère par des causes locales.

« Au continent, le paysan, soumis longtemps au régime
» féodal, ne s'est, pour ainsi dire, émancipé que depuis
» vingt-cinq ans; il a conservé en partie la soumission de
» la pauvreté et le respect pour tout ce qui s'élève au-
» dessus de lui. Dans notre île, au contraire, il a été
» presque libre. Ce n'était point ici comme au continent,
» où chaque village avait son seigneur. Le château suzerain
» n'y a pas éclipsé de sa masse orgueilleuse les chaumières
» d'alentour, toute la population n'y a pas été créée pour
» un seul.

» Les premiers seigneurs de l'île étaient des moines,
» en qui la religion affaiblissait sans doute le penchant
» au despotisme. Dans la suite, les seigneurs, éloignés de
» leurs vassaux, furent représentés par des intendants ou
» des gouverneurs, dont le pouvoir ne s'exerçait guère
» au-delà de la ville; en sorte que le paysan, moins
» surveillé, n'a presque rien vu qui lui ait commandé
» l'obéissance.

» L'habitant de Barbâtre, plus éloigné de ce centre de
» pouvoir, plus abandonné à lui-même, montre plus for-
» tement que tout autre la brusquerie dans les manières,
» l'égalité dans les relations de la vie, la fierté dans la
» soumission, nées d'une longue indépendance.

» L'habitude de se voir isolé du monde, circonscrit
» dans ses relations, a pu contribuer à rendre aussi nos

» paysans plus portés à l'instinct de la liberté. C'est dans
» les îles, dit Malte-Brun, qu'on a connu les premières
» idées de patrie et d'indépendance nationale.

» Ce sentiment, louable dans son principe, est dange-
» reux en ce qu'il accroît encore l'intérêt personnel; de
» même que l'habitant de Noirmoutier n'aperçoit que son
» île dans le monde, il ne voit que lui dans son île. La
» nature, en séparant une partie de ses intérêts sociaux
» de ceux du reste de la France, le dispose aussi à
» séparer son intérêt privé de celui de ses compa-
» triotes. »

Le laboureur, cet être ici déshérité par la fortune, condamné aux travaux les plus pénibles, à l'existence la plus dure, est laborieux, non, comme ses voisins du continent, avec cette lente et uniforme ténacité qui ferait supposer presque l'indolence, mais avec cette activité qui annonce le goût du travail.

Il a du courage, de la détermination, de la fermeté; mais il est des réflexions que le sentiment et l'exercice habituel de la force empêchent de naître, des connaissances morales qu'ils nous empêchent d'acquérir; cependant l'ignorance, qui résulte de cet état naturel, n'a point chez lui, comme chez les habitants aisés des petites villes, les formes de la moquerie et du dédain. Elle est plus simple et s'accorde mieux avec ce bonheur basé sur la monotonie de la vie.

« La nature, dont il est environné, n'offre pas ce carac-
» tère sévère qui exalte l'âme en la roidissant; elle
» n'a point non plus cette fécondité qui dispense de la
» peine et qui amollit l'homme. Tout semble disposé,
» dans notre île, pour récompenser lentement le travail
» opiniâtre, ou pour flétrir de suite la paresse par l'indi-

» gence et l'ennui. Aussi l'activité est-elle le propre » de cette classe; mais le repos du travail fait rarement » naître chez elle le mouvement de l'esprit; c'est pour- » quoi il y a dans cette activité perpétuelle quelque » chose qui éloigne la douceur du caractère, et qui » rend dur envers les sentiments comme envers ce qui » énerve.

» Le principe d'où découle ce mouvement habituel est » encore celui du courage et de l'intrépidité du paysan. » Il agit, dans les relations hostiles des hommes, comme » envers la nature marâtre, au milieu de laquelle il vit. » En temps de guerre, il est toujours prêt à défendre son » pays et à en repousser l'ennemi. »

Loin d'avoir aucun de ces défauts qui résultent ailleurs de l'oisiveté, il porte quelquefois l'économie au-delà des bornes qu'elle prescrit. L'intérêt chez lui est parcimonie; elle le dispose souvent à se priver et à priver les siens des choses les plus essentielles à la vie. Il est étranger aux douces émotions de l'âme, ou bien elles sont pour lui sans force et sans consistance. Que la mort vienne lui enlever un de ses proches, il s'afflige avec éclat, mais sa douleur s'use en peu de jours. S'agit-il d'un père? Dès qu'il lui aura rendu les derniers devoirs, on le verra s'occuper, d'un œil sec, des affaires de sa succession. S'il s'agit d'une épouse, il songera bientôt à contracter un second mariage.

Il conviendrait de le ramener à la morale par l'instruction et par des idées religieuses plus strictement appliquées à la conduite de sa vie. Des écoles élémentaires d'enseignement mutuel, établies dans deux ou trois de nos plus grands villages, et dirigées par des maîtres intelligents, pourraient remplir ce but. En vain observera-t-on

que lorsque les laboureurs sauront lire et écrire, les terres n'en seront pas mieux cultivées, que l'instruction leur inspirera le dégoût de leur profession. On sait aujourd'hui tout ce que valent de telles objections, dans quels intérêts elles sont faites, et il est généralement prouvé que les contrées de l'Europe où l'agriculture prospère davantage, sont celles où les paysans lisent chaque jour la Bible à leur famille ; que s'ils reçoivent tous la même instruction, et qu'au lieu de leur faire suivre des études superflues, on se borne à leur donner des connaissances utiles, on ne les voit jamais dédaigner la vie de leurs pères.

Sans l'instruction, l'humanité n'est plus cette sympathie active et permanente qui pénètre le cœur et le rend sensible aux maux d'autrui ; ce n'est qu'une émotion stérile et passagère qui ne résiste pas à l'intérêt privé. Sans l'instruction, les mœurs ne sont que des habitudes instinctives et machinales ; c'est par le discernement seul que nous acquérons la connaissance du bien ou du mal, du juste ou de l'injuste ; enfin, sans l'instruction, la religion elle-même n'est plus ce rapport libre, intime, immédiat de la créature avec le Créateur ; elle est remplacée par des préjugés et des superstitions sur lesquels l'homme faible et ignorant se repose de toutes les chances de la vie.

« Le paysan de notre île ne manque pas précisément » de religion ; mais au lieu de ces devoirs qu'il pratique » par habitude, il lui faudrait des idées morales qui lui » servissent de guide et d'appui.

» On n'obtiendra ces résultats avantageux que par l'in» tervention et le zèle de pasteurs éclairés, connaissant » bien le caractère des habitants et sachant y conformer » les devoirs de leur état.

» L'île entière a conservé le souvenir de l'estimable
» curé *Bousseau,* enlevé récemment à l'amour de ses
» paroissiens. Jamais homme n'a mieux convenu à leur
» caractère. Il savait leur présenter le prix des misères
» attachées à leur condition : il leur montrait l'avenir,
» plus riche que le présent, leur offrant des dédommage-
» ments à leur soumission et des compensations à leurs
» sacrifices.

» Tout, dans les relations ordinaires de la vie, tend à
» faire considérer au peuple les lois civiles comme la
» garantie de son bonheur et de son repos. J'ose dire
» que c'est une erreur ; il faut au contraire que les idées
» religieuses l'emportent sur la théorie des devoirs so-
» ciaux.

» L'ordre civil et politique n'est point et ne peut être
» une œuvre parfaite dans l'acception absolue du mot.
» Le contraste du pouvoir et de l'obéissance, de la pau-
» vreté et de la richesse, y frappe trop fortement le peuple
» pour qu'il sente la nécessité de se soumettre à des lois
» relatives, forcées de consacrer l'inégalité ; s'il y acquiesce,
» c'est avec un sentiment d'envie qui dégénère en rivalités
» haineuses.

» La morale, blessée dans son principe, ne peut donc
» se fonder sur la liaison de l'intérêt particulier avec
» l'intérêt public. Il faut, pour attacher l'homme à ses
» devoirs, les lui faire aimer, et en même temps les faire
» remonter à une origine plus sacrée pour lui. Il faut
» substituer à un ordre de choses qui établit des distinc-
» tions un pouvoir suprême et paternel qui punit ou ré-
» compense également.

» Ces considérations sont d'autant plus importantes,
» qu'ici le paysan, pauvre mais actif, a besoin d'être
» soutenu dans ses travaux, et qu'il serait peut-être dan-

» gereux de lui présenter la vie mortelle comme l'enceinte
» étroite qui renferme tous les intérêts, et où s'arrêtent
» toutes les perspectives de l'avenir. »

Il est si difficile de résister aux jeux de l'imagination, surtout quand ils ont quelque chose de séduisant, qu'il ne faut pas s'étonner s'il s'y abandonne quelquefois ; il est simple et crédule ; mais la superstition, cet apanage de la fabilesse humaine, n'a rien chez lui de barbare ni d'extraordinaire. Il a beaucoup moins, que le paysan de la partie du département appelée *le Bocage,* le goût du merveilleux. Il fera un pèlerinage ; mais il n'ira pas consulter et écouter, avec une curiosité stupide, les devins et les jongleurs.

Ses habitudes civiles et domestiques diffèrent peu de celles de ses voisins. Les funérailles sont pour lui un sujet d'effroi et de douleur, les mariages une occasion de plaisirs et de dépenses. On compte souvent plus de cent convives à une noce. Il aime la danse, et laisse écouler peu de jours de repos ou de fête sans se livrer à cet amusement. La *ronde* est sa danse principale ; si les paroles sont ordinairement insignifiantes, les airs en sont fort gais.

Il aime aussi les chansons de table et l'air rude et corrosif des bords de la mer, donnant à sa voix plus de dureté, elle est ordinairement forte et rauque, et devient, pour une oreille délicate, un déchirement d'autant moins supportable que le mérite d'un bon chanteur consiste à chanter fort.

On retrouve encore dans son patois cette âpreté qui résulte des impressions habituelles. Il n'a pas cette douceur harmonieuse du langage des peuples qui, sous un ciel heureux, sous des ombrages frais, au milieu des

émanations des fleurs, n'entendent que le chant des oiseaux et le murmure des ruisseaux. Au sein d'une nature sauvage, sur une côte hérissée de rochers, il n'entend le plus souvent que le mugissement des vents et d'une mer irritée ; ses organes influent sur le choix des sons, et l'*r* est sa finale favorite et la plus usitée.

Ses jeux sont la *boule*, les *quilles*, la *galoche* et le *palet*. De tous les jeux de carte, il ne connaît guère que le *trois-sept*, la *brisque* et l'*alluette*.

La proximité de la mer, la fréquentation des marins et des étrangers, plusieurs autres circonstances qui dépendent des lieux, lui donnent plus de souplesse, plus d'activité, une physionomie plus franche, plus ouverte qu'à l'habitant des marais du continent qui nous avoisinent. Il en diffère non-seulement par le caractère, mais même par la manière de se vêtir. On ne lui voit point ce grand chapeau rabattu, cette veste d'étoffe de laine grise ; il porte plus habituellement un chapeau rond à petits bords, une veste ou un habit de drap dont la couleur varie suivant son goût.

La propreté est au nombre de ses bonnes qualités ; son logement, ses meubles, ses vêtements, quelque grossiers qu'ils soient, sont toujours propres.

L'intérêt le rend intelligent et flatteur. Enfin il est doux, patient ; souvent d'une gaîté bruyante, et il ne lui faudrait, pour être heureux, qu'un peu plus d'aisance que, par une fatalité déplorable, à moins d'un concours de circonstances imprévues, la faiblesse des ressources de l'île et son excessive population lui permettront difficilement d'acquérir.

« La navigation est une des premières causes qui, parmi
» les habitants d'un pays, tendent à effacer les traits

» principaux du caractère. La civilisation produite par
» l'agriculture n'est que locale ; elle s'arrête sitôt que les
» besoins sont assurés. Celle qui résulte de la navigation,
» au contraire, se change et se modifie à chaque instant
» par la fréquentation des étrangers. »

Aussi le marin de notre île a-t-il peu de traits qui le distinguent des autres marins français. Comme eux, il est vif, emporté, mais bienfaisant ; d'une franchise et d'une probité à toute épreuve. Il aime l'agitation et hait le repos. Est-il à terre ? il cherche le plaisir, il se montre généreux, prodigue, insouciant. Bientôt l'ennui survient et ramène le désir d'aller de nouveau affronter les tempêtes. Est-il à la mer ? il est sobre et supporte avec courage la soif et la faim. Il ne redoute aucun danger, et soit que la vague en fureur menace de l'engloutir, soit que l'ennemi foudroie son vaisseau, son sang-froid égale son intrépidité ; il ne s'émeut pas, il ne suspend même pas son travail : s'il meurt, c'est avec ce calme d'esprit que l'habitude du péril peut seule donner.

Les Anglais appelaient autrefois nos marins *les loups de la mer*. Les Français avaient donné à l'île de Noirmoutier le nom *d'île de la marine*. Autrefois elle fournissait à la navigation un très grand nombre de matelots, nombre qui s'est élevé au-delà de mille (1).

En 1692, Jacques Beaugé, natif de cette île, chef pilote sur les vaisseaux du roi, sauva seul à l'Etat quatorze vaisseaux de guerre, par un acte de bravoure et de dévouement.

(1) Voyez, pour ces détails, la notice sur l'île de Noirmoutier insérée dans le troisième volume, page 138, de l'*Espion anglais*. Parmi quelques erreurs, cette description renferme plusieurs faits curieux qui se trouveront chacun à leur place dans notre ouvrage. F. P.

Voici un trait de courage et d'humanité qui est trop beau pour ne pas trouver ici sa place.

En décembre 1801, deux bâtiments, l'un chasse-marée et l'autre gabare, chargés de sel, venant de Beauvoir pour se rendre à Nantes, étaient mouillés en rade du bois de la Chaise. Sur les sept heures du soir, ils furent assaillis par une tempête horrible, et submergèrent à l'ancre. L'équipage du chasse-marée, composé de quatre hommes y compris le capitaine nommé Macé, se jeta dans un canot, et périt en cherchant à gagner la gabare qu'il ne croyait pas naufragée.

L'équipage de cette gabare n'était aussi composé que de quatre hommes; leur canot avait été emporté, avant qu'ils pussent en faire usage, et trois perdirent la vie, lorsque le bâtiment coula; mais un d'eux, nommé Pierre Huchet, fut assez heureux pour saisir le cargue-point de hunier, et se guinder le long du mât, à la tête duquel il demeura fixé. Le jour vint, il fut aperçu; mais l'ouragan avait fort peu diminué, la mer était affreuse, le trajet du port au lieu du naufrage était très périlleux, et aucun marin ne voulait l'entreprendre. M. Julien-Aimé Viaud, officier de marine, offrit d'abord 150 fr. à quiconque irait sauver ce malheureux. Voyant que personne n'acceptait sa proposition, il se jette dans son canot et demande qui veut le suivre. A l'instant cinq braves nommés Pierre Couillon, Pierre Gloria, André Burgaud, Jean Geil et Nicolas Desbrosses, s'y précipitent avec lui. La violence du vent les a bientôt éloignés du port, d'où une foule d'habitants les suit des yeux et fait des vœux pour le succès de leur généreux dessein. Ces vœux furent exaucés. Après avoir lutté contre la fureur des vagues, après les dangers les plus éminents, ces intrépides marins atteignirent l'infortuné Huchet et rentrèrent dans

le port avec lui, aux acclamations d'une multitude attendrie.

Voici deux autres actes de courage et de dévouement pareillement glorieux, et qui feront juger de l'esprit qui anime les habitants de Noirmoutier dans les jours de péril. Le premier fait est extrait de l'histoire manuscrite de Noirmoutier par Comard de Puylorson, et eut lieu près d'un siècle avant celui ci-dessus cité. Le second, plus récent, eut pour héroïne une jeune fille appartenant à l'une des meilleures familles de l'île, et âgée alors de moins de vingt ans.

« La Cour, rapporte de Puylorson, a été autrefois instruite de la valeur du sieur Dorineau de la Jousselinière, lequel voyant un petit navire de l'île, poursuivi par des corsaires anglais qui l'avaient forcé de s'échouer et comptaient l'amarriner à la pleine mer, se mit à la tête de plusieurs braves marins, monta à bord du navire échoué pour en défendre l'abordage contre l'ennemi, et malgré une pluie de balles et de boulets le ramena au port. »

Le 18 mars 1781, une gabare française poursuivie par un corsaire anglais vint se réfugier à la côte de la Martinière, non loin du village de l'Epine. Le corsaire, craignant de s'échouer lui-même à cause du peu de profondeur de l'eau et des nombreux récifs qui hérissent ces parages, mit sa chaloupe à la mer. Cette embarcation, montée par une vingtaine d'hommes, se dirigea vers la plage avec l'intention de s'emparer de la gabare ou de la livrer aux flammes si elle ne pouvait réussir à l'amarriner. L'équipage du navire français, trop faible pour opposer une résistance efficace, était déjà descendu à terre.

Le bruit de la canonnade attira un certain nombre de personnes sur la dune voisine, et parmi elles, M^lle Félicité Bevier, qui résidait à cette époque avec quelques membres de sa famille à leur maison de campagne de la Martinière.

A la vue du danger que courait la gabare, M^lle Bevier adressa d'énergiques reproches aux hommes armés, sur leur lâcheté à rester spectateurs de la prise d'une embarcation française par quelques pirates anglais; puis voyant leur hésitation, elle s'empara d'un fusil, et s'élança vers le rivage.

Cette démonstration eut un plein succès: tous les hommes s'empressèrent de suivre la jeune fille, et montèrent à bord de la gabare, bien décidés à la défendre contre les attaques de l'ennemi; mais en présence

d'une résistance aussi forte qu'imprévue, la chaloupe anglaise, après quelques coups de feu, rebroussa chemin, et rejoignit le corsaire trop éloigné d'ailleurs pour pouvoir lui venir en aide.

Le ministre de la marine n'apprit que fortuitement et plus de trois ans après l'événement, l'action courageuse de Mlle Bevier; il s'en fit rendre compte, et dès qu'il eut reçu les renseignements qui en attestaient l'authenticité, il lui écrivit la lettre suivante :

« Versailles, le 17 juillet 1784.

» Les éclaircissements que je me suis procurés, Mademoiselle, sur ce » qui s'est passé le 18 mars 1781, à la côte de l'île de Noirmoutier, » relativement au sauvetage d'une gabare qu'un corsaire anglais avait » forcé de s'y réfugier, m'ont fait connaître que votre conduite au- » dessus de votre âge et de votre sexe a particulièrement contribué au » salut du bâtiment dont il s'agit. Je ne l'ai pas laissé ignorer au Roi, » et sa Majesté, convaincue des marques de courage et de fermeté que » vous avez données à cette occcasion, m'a chargé de vous en trans- » mettre sa satisfaction.

» J'ai l'honneur d'être, Mademoiselle, votre très-humble et très-obéis- » sant serviteur.

» Le maréchal DE CASTRIES. »

L'original de cette lettre est entre les mains de Mme veuve Benjamin d'Arondel, nièce de Mlle Bevier.

Le trait le plus caractéristique de nos insulaires, celui qui est commun aux individus de toutes les classes, est un indomptable amour du sol natal. Ce n'est pas sans doute un bien-être présent qui attache aussi fortement le laboureur à son pays; il y tient par l'absence de l'ennui, et plus encore par l'empire des habitudes. Malgré la misère extrême dans laquelle il est souvent plongé, malgré les fatigues et les sueurs auxquelles il est sans cesse en proie, il préfère son pain d'orge et son lit de goëmon au repos et à l'abondance qu'il pourrait trouver ailleurs. Il a fallu toute la rigueur des lois relatives à la cons-

cription, pour l'arracher à ses foyers : il partait, mais parfois la maladie du pays, plus que le fer de l'ennemi, le conduisait au tombeau.

### *Préjugés populaires.*

Le nom de préjugés s'applique à toutes les opinions arrêtées avant que la raison les discute et que le jugement les confirme.

En commençant à vivre, l'homme est soumis à l'empire des préjugés, il acquiert la plupart de ses connaissances par l'exemple et les traditions ; il adopte sur la foi d'autrui ; tout est préjugé dans sa tête longtemps avant qu'il puisse examiner, comparer et juger par lui-même. Sous ce rapport, il est peu de personnes qui puissent se dire exemptes de préjugés. Cette considération doit tourner au profit de la tolérance, et nous rendre plus indulgents pour les opinions des autres.

Il s'agit dans cet article, non-seulement des préjugés qu'on peut considérer comme des traditions, des souvenirs de l'enfance, mais encore de ceux qui sont le produit des efforts de l'imagination pour substituer le merveilleux à la réalité.

Les gens du peuple, qui vivent dans l'ignorance la plus absolue, incapables d'expliquer les phénomènes de la nature, exposés d'ailleurs à de nombreux besoins qu'ils sont hors d'état de satisfaire par des moyens naturels, aiment à supposer un pouvoir extraordinaire qui opère les choses qu'ils ne peuvent comprendre et exauce des vœux qui, suivant eux, resteraient sans effet. Quand les hommes n'ont pas de notions saines de la Divinité, les idées fausses y suppléent, des fantômes trompeurs rem-

placent des choses réelles. De là les croyances absurdes, les histoires de sorciers, de possédés, enfin les superstitions de tous les genres.

Les préjugés, en philosophie et en morale, présentent un vaste sujet de méditation; ils aident à découvrir le caractère des peuples, les causes variables de la haine ou de l'amour qu'ils manifestent pour certains objets, ainsi que celles de la plupart des actions irréfléchies, qui sont le fruit de l'éducation ou des habitudes de l'enfance.

On peut encore les regarder comme des restes de croyances anciennes, de mœurs, d'usages et de coutumes établis autrefois. Ils deviennent la clef des histoires sans annales des campagnes. C'est sous ce dernier rapport que j'aurais désiré les envisager. Cet article eût pu suppléer à celui des antiquités et de l'archéologie. Puisque les temps passés n'ont laissé chez nous de traces que dans les traditions orales, les préjugés eussent remplacé les monuments; mais, outre la vaste érudition que nécessite un travail de ce genre, je dois avouer qu'il ne m'a pas été possible de connaître toutes les espèces de préjugés qui existent dans notre île. Ils sont, en majeure partie, les mêmes que ceux que l'on retrouve dans les départements voisins, et peut-être y en a-t-il en moins grand nombre. Toutefois, je puis affirmer que plusieurs tombent dans l'oubli, que la raison ici acquiert chaque jour plus d'empire, que l'on y sait que la superstition est un outrage à la religion, et qu'on y adopte beaucoup moins que dans quelques autres parties de la Vendée les pratiques et les croyances absurdes.

Les préjugés, qu'on peut appeler préjugés de mémoire, de traditions, sont des usages très anciens qui se rattachent à certaines époques de l'année, ou à quelques circonstances de la vie humaine. Ils tirent leur origine ou des

anciennes fêtes du paganisme et du christianisme, ou de cérémonies bizarres dont aujourd'hui la cause est inconnue. De ce nombre sont :

*Les étrennes.* — Le 1er janvier est consacré ici, comme ailleurs, à des visites, à des félicitations et à des présents. Cet usage existait déjà chez les Romains sous le nom de *strenæ.* Ils se visitaient en se disant *strenue,* bon courage, comme nous disons bonne année ; c'était leur mot de félicitation.

*Le gâteau des rois.* — Les uns le regardent comme une fête cyclique, parce qu'elle se confondait autrefois avec le solstice d'hiver ; et d'autres, comme un reste des saturnales que l'on célébrait à Rome.

*Le carnaval.* — Epoque des festins, des bals et des déguisements, le carnaval est un reste des anciennes bacchanales, fêtes que les Grecs avaient prises des Egyptiens. Il était originairement institué pour conjurer la nature de ne pas replonger le monde dans le chaos. On s'y déguisait en figures d'animaux, emblêmes des constellations zodiacales.

Ici, le jeudi-gras, on sacrifie un coq, symbole des Gaulois. On le décore de rubans, on le promène par la ville au son du tambour. Celui qui a l'adresse de le tuer prend le titre de roi ; il est ramené en triomphe ; il fait choix d'une reine ; et la journée se termine dans les plaisirs de la table et de la danse.

Dans plusieurs endroits, ce même jour, on promène et on tue le bœuf gras. Anciennement, ces sacrifices avaient lieu pour célébrer la purgation de l'année, fête à laquelle les druides immolaient des victimes humaines.

Dans les villages de l'île, et surtout à Barbâtre, le mardi-gras, après souper, les hommes tirent un coup de fusil pour tuer, disent-ils, mardi-gras.

*Le poisson d'avril.* — Le premier jour de ce mois est consacré à se tromper réciproquement, à se donner des surprises, d'où résultent des moqueries et des plaisanteries. Cet usage provient de ce qu'avril étant chez les plus anciens peuples le premier jour de l'année, qui alors commençait à l'équinoxe du printemps, les présents et les félicitations se faisaient à cette époque; mais lorsque le 1er janvier devint le jour des étrennes, on ne se fit plus que des cadeaux simulés, des plaisanteries dont le but était d'attraper ceux qui croiraient encore que le 1er avril fût le premier jour de l'an.

*Les flons.* — Les flons qui se font ici, à Pâques, ainsi que les œufs rouges qui se mangent ailleurs à la même époque, remplacent la *christia* des Grecs. C'est le jour du banquet dans lequel les Juifs mangeaient l'agneau pascal, emblême du premier signe du printemps; et les Perses, des œufs, symbole du monde, en réjouissance du retour de la belle saison.

*Les caillebotes.* — « Le jour de l'Ascension, les caillebotes dans le poêlon. » Tel est le dicton populaire d'après lequel les habitants de l'île font et mangent cette espèce de laitage. J'ignore absolument l'origine de cet usage.

*Les bouquets de mai.* — Le premier jour de mai, on ne plante point ici, comme dans beaucoup d'endroits, un jeune arbre orné de fleurs et de rubans. Jadis, on élevait un mât ou une perche qu'on décorait aussi de cette manière; mais aujourd'hui les jeunes gens se contentent de donner aux jeunes filles des bouquets, qu'on appelle bouquets de mai. Ils y attachent souvent un écrit qui contient un compliment. Cet usage vient des Romains, qui célébraient dans les premiers jours de mai la fête de *Flora*, déesse des fleurs.

*Les feux de Saint-Jean :*

Feux qu'allume au hameau l'allégresse rustique,
Autrefois vers le Nil et dans la Grèce antique,
Du Soleil au Cancer vous marquiez le retour.

(LEMIÈRE. — *Les Fastes.*)

A Noirmoutier, avant la Révolution, on disposait, le jour de la Saint-Jean, sur la grande place, une espèce de feu de joie. Le curé se rendait en pompe au lieu de la cérémonie, allumait le feu, entonnait le chant d'usage et se retirait. Les assistants enlevaient du feu des tisons qu'ils conservaient jusqu'à l'année suivante, comme des préservatifs contre la foudre et autres fléaux. Tous les ans, à l'Epine, on allume encore le feu de Saint-Jean, patron de ce village.

Ces feux ont lieu à l'époque du solstice d'été, au point le plus élevé de la course du soleil, où les anciens célébraient une fête. Quelquefois même les paysans sortaient de grand matin pour, disaient-ils, voir danser le soleil.

*Les prévoilles.* — Nos prévoilles ne sont autre chose que ce qu'on nomme ailleurs fêtes patronales. Elles se solennisent par des festins, des jeux et des danses. Elles ont beaucoup de rapport avec les compitales, fêtes célébrées chez les Romains en l'honneur de leurs dieux lares, et il est assez probable qu'elles n'en sont qu'une imitation.

*La cosse de nau.* — Ailleurs, la bûche, la souche de Noël. Chez les anciens, dans la nuit du 25 décembre, on allumait une bûche dans le foyer pour servir d'emblème au feu céleste qui se renouvelait. *Sol novus*, soleil nouveau, novel ou nouël, comme on l'écrivait dans l'ancien français (1).

(1) On peut lire avec plus de détails l'origine des usages qui résultent des diverses époques de l'année, dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, vol. II, p. 63.

*Le charivari.* — Le charivari est une coutume orientale qui était pratiquée chez les Grecs, et qui consistait à faire aux noces beaucoup de bruit sur des vases d'airain et à danser au son des cymbales. Ici, ce ridicule tapage n'a lieu que lors des mariages disproportionnés. Les gens du peuple, munis de vieux chaudrons, de vieux pots, se rendent à la porte des mariés, et là, font un vacarme affreux, brisent les pots et crient : *Charivari! charivari !*

*Nouer les mariés.* — Il y a à peine trente à quarante ans, on nouait ici les mariés; c'est-à-dire que, par certaines pratiques superstitieuses, on croyait pouvoir rendre leur hymen stérile et malheureux. Le plus ordinairement il suffisait pour cela, pendant la cérémonie du mariage, de réunir, par un double nœud, deux bouts de cordon, et d'aller les enterrer quelque part. Le maléfice ne cessait que lorsqu'on allait les retirer de terre et en rompre le nœud. C'est ce qu'on appelait ailleurs *nouer l'aiguillette.* Les sorciers de tous temps ont passé pour avoir le pouvoir d'empêcher la consommation du mariage, et comme on portait des haut-de-chausses attachés avec une aiguillette, c'était nouer l'aiguillette.

Cet art était fort commun dans la Grèce et dans l'Italie, et l'usage en était si répandu, que les princes et les princesses en faisaient leurs passe-temps les plus doux. On connaissait aussi jusqu'à vingt-deux moyens à opposer aux noueurs d'aiguillette (1). Celui qu'on employait ici était fort simple. La mariée, le jour des noces, devait porter dans un de ses souliers une pièce de six liards, dont elle plaçait la croix en dessus.

(1) Voyez le *Traité des superstitions,* du curé de Thiers, ou *Erreurs et Préjugés,* par Salgue, vol. 1, p. 165.

*Voiler les glaces.* — Parmi les usages qui suivent les décès, il en est un remarquable auquel, à la vérité, on se conforme moins ici qu'à Beauvoir. Lorsque la mort a enlevé quelqu'un de la famille, on voile les glaces et les portraits. Cet usage est sans doute emblématique et moral, mais son origine paraît fort incertaine.

*Toucher les écrouelles.* — Suivant l'ancien usage des Celtes, le septième enfant mâle jouit encore ici du privilége de toucher et soi-disant de guérir ces sortes de tumeurs. On allait autrefois de tous côtés aux cours de France et d'Angleterre pour y être guéri des écrouelles par l'attouchement des rois. Si réellement ils avaient la vertu de guérir ces maladies, est-il probable qu'ils eussent renoncé à faire jouir leurs sujets d'une faveur aussi précieuse que facile à prodiguer ?

Parmi les préjugés qui sont plus particulièrement du ressort de l'imagination et qui peuvent être justement considérés comme des superstitions et des croyances absurdes, je puis citer :

*Les jours heureux ou malheureux.* — Ce sont les jours fastes et néfastes des anciens Romains. On ne doit point filer depuis Noël jusqu'au premier de l'an, autrement il vous survient du mal entre les doigts.

Le jour réputé le plus malheureux, probablement parce que c'est celui de la mort de Jésus-Christ, est le vendredi. On ne doit point entreprendre un voyage ce jour-là ; et le vendredi saint, nos paysans se donneraient bien de garde de piquer un instrument de labourage en terre : il en jaillirait aussitôt du sang.

Dans la nuit de Noël, on ne doit point entrer dans les écuries pour donner à manger aux bestiaux, attendu que cette même nuit ils parlent. Il est vraisemblable que ce

préjugé se rattache à la naissance de Jésus, qui vint au monde dans une étable, entre le bœuf et l'âne.

Dans les villages, quelques jours avant et après Noël, beaucoup de vieilles femmes refusent du feu à leurs voisines, parce que, prétendent-elles, donner du feu à cette époque, c'est empêcher les poules de pondre. Ce préjugé est sans doute très ancien, et peut-être tire-t-il son origine de l'influence du soleil, qui, autrefois emblême du feu sacré, menace de s'éteindre au solstice d'hiver.

*Saint-Georges* et *Saint-Médard.* — Ici, comme ailleurs, on attribue à ces deux saints la faculté de faire la pluie et le beau temps. Dans beaucoup d'endroits cependant, Saint-Médard est remplacé par Saint-Gervais et Saint-Protais, dont la fête arrive aussi aux approches du solstice d'été.

On affirme que lorsque la sèche ne vient point à la côte, la récolte en sel est mauvaise. Il en est de même quand les figues et les groseilles manquent.

*Le nombre treize à table.* — Si l'on est treize à table, on doit se hâter de chercher un quatorzième convive ou de chasser le treizième; car des treize il en mourrait un dans l'année. Cette superstition a son origine dans le nombre des apôtres, lorsqu'ils firent la pâque; Judas, l'un d'entre eux, trahit Jésus et se pendit.

*Salière renversée.* — Quand la salière se renverse, on doit s'empresser de recueillir quelques grains de sel et les jeter par dessus son épaule, afin d'écarter les maux dont on est menacé. Chez les anciens le sel était le symbole de l'amitié. On s'en présentait mutuellement au commencement du repas; mais il ne fallait pas renverser la salière, autrement c'était un signe de brouillerie.

*Fourchette et cuiller en croix.* — La fourchette et la cuiller se croisent-elles sur l'assiette, il faut bien vite

détruire ce signe fatal, sinon les mets que l'on mange se convertiraient en autant de poisons mortels. On dit que Frédéric le Grand n'était pas exempt de cette superstition et qu'il déplaçait lui-même les fourchettes et les couteaux qu'il voyait en croix.

C'était l'image d'une croix de saint André, instrument de supplice qui inspirait aux anciens la plus grande horreur.

*Pierres mangées par la lune.* — Beaucoup de personnes ici croient que la lune *mange* quelques espèces de pierres, c'est du moins l'expression dont elles se servent, pour exprimer l'action qu'elles supposent que la lune exerce sur ces pierres. Elles sont dans l'erreur à cet égard. Les dégradations qu'éprouvent certaines pierres, surtout celles calcaires, sont dues au salpêtre qu'elles contiennent, et à l'action répétée du soleil et des pluies.

*Influence de l'imagination des femmes sur la conformation des enfants.* — Ici l'on est persuadé comme ailleurs que la figure de l'objet dont une mère a été épouvantée, du fruit, ou de tous autres mets qu'elle a désirés pendant sa grossesse, est empreinte sur son enfant. Il suffit, je crois, pour prouver que ces singularités ne proviennent pas du pouvoir de l'imagination, de remarquer que l'on voit naître des enfants avec des taches de vin dans des pays où l'on ne boit pas de vin; avec des grappes de raisin, de groseilles, avec des fraises, des mûres dans des contrées où l'on ne mange aucun de ces fruits.

*Etoiles filantes ou tombantes.* — On croit aussi dans notre île que ces météores ignés sont des âmes qui vont en paradis. Ce sont des globules de feu produits par l'électricité de l'atmosphère, ou par le gaz hydrogène sulfuré. Malte-Brun penche en faveur de cette dernière cause. (*Géographie physique, page* 381.)

*Moyens de découvrir des trésors.* — Ici ce n'est point à l'aide de la baguette de coudrier que l'on découvre un trésor, c'est par l'intervention de ces feux errants, connus sous le nom de feux follets, météores assez communs dans les lieux qui renferment des matières animales ou végétales en putréfaction. Si la lueur qu'ils répandent est blanche, le trésor se compose d'argent; si elle est jaune, c'est de l'or. On remarque l'endroit où le feu follet s'arrête, on l'entoure d'un chapelet, et on creuse le terrain jusqu'à ce que l'on atteigne le trésor; mais comme celui qui le retire doit périr dans l'année, on se sert ordinairement d'un animal quelconque pour cette dernière opération.

*Signes de mort.* — Quelqu'un meurt-il un œil ouvert? cet œil appelle une personne de la famille, qui devra mourir dans le cours de l'année. Si les deux yeux du mort sont ouverts, il faut deux victimes.

Il en est de même si, au moment où le défunt est à l'église, un des cierges qui environnent le cercueil, vient à s'éteindre.

Lorsque l'effraie, connu ici sous le nom de *fresaie*, se pose et jette ses cris sur le toit d'une maison, elle présage aussi la mort d'une des personnes qui l'habitent. Ce préjugé est très ancien. L'apparition d'un hibou était pour les Romains un grand sujet d'horreur.

*Faire tourner le tamis.* — Dans quelques-uns de nos villages, veut-on connaître le passé et l'avenir? on fait tourner le tamis. On le suspend verticalement par une paire de ciseaux, et on invoque saint Pierre et saint Paul. Si le tamis reste immobile, l'événement qu'on se propose de découvrir n'est pas arrivé ou n'arrivera pas. C'est le contraire, si le tamis vient à tourner.

*Les Sorciers.* — Il y a ici des gens qui sont réputés sorciers, et qu'on craint, parce qu'ils pourraient vous

jeter un mauvais sort. Cependant il y a un moyen d'empêcher les effets du sortilége. Lorsque vous supposez qu'un sorcier a l'intention de vous nuire, il suffit de croiser les deux pouces et de répéter plusieurs fois : *Je te redoute! je te redoute!*

On parle beaucoup encore des sorciers de Pré-Courtet, des revenants de Champoiroux et de la Tresson. C'est, dit-on, pendant les Avents qu'ils se réunissent dans ces lieux et qu'on les y entend faire leur sabbat.

*Les Farfadets.* — Ce sont, de tous les esprits, les plus officieux. Ils poussent la complaisance jusqu'à faire, la nuit, certains ouvrages que l'on s'étonne de trouver achevés le lendemain. Ils aiment particulièrement à panser et à étriller les chevaux. Ils disparaissent au chant du coq.

*Les Vertes-Velles.* — Ce sont des nains qui traînent par les rues une charrette, sur laquelle est un cadavre. Elles annoncent la mort de quelqu'un.

*La Grande queue.* — La grande queue est une espèce de chien qui, comme le loup-garou, court les champs, mais qui a l'usage de la parole, et dont la queue est d'une longueur démesurée.

*Les Sirènes.* — Nos sirènes sont évidemment empruntées à la mythologie des Grecs. Ce sont des êtres moitié femme et moitié poisson. Elles s'approchent du rivage, en chantant, et offrent de l'argent à ceux qui les rencontrent, ou les remettent à l'eau, quand elles sont échouées.

Mais, je le repète, ces derniers préjugés, qui ne peuvent être que le partage de la crédulité la plus aveugle et de l'ignorance la plus profonde, n'ont d'empire que sur un très petit nombre d'habitants, et je les cite plutôt en raison de l'influence qu'ils avaient autrefois qu'à cause de celle qu'ils ont aujourd'hui.

Il est encore une autre espèce de préjugés assez remarquable ; c'est cette aversion que les habitants d'un pays ont pour certains mets dont leurs voisins font souvent leurs délices. Ici personne, excepté quelques étrangers, ne veut manger l'hélice des vignes ou escargot, encore moins des grenouilles ; cependant dans une grande partie de la France, tous deux sont un régal. En Champagne, le paysan mange la loutre et le rat d'eau. J'ai goûté de ce dernier, et j'avoue que la chair ne m'en a pas paru mauvaise.

Tels sont, en général, les préjugés qu'on trouve dans notre île. Il en est sans doute un plus grand nombre, mais ceux que j'ai pu omettre rentrent nécessairement dans une des divisions que j'en ai faites. D'ailleurs chaque jour opère la réforme de quelques-uns; si, comme il y a lieu de l'espérer, l'enseignement mutuel vient perfectionner l'intelligence et la raison de nos insulaires, ils en auront bientôt entièrement secoué le joug.

C'est par l'instruction qu'ils apprendront qu'on peut nier l'existence des sorciers et des revenants ; qu'il est beaucoup de choses auxquelles il est permis de ne pas croire, et d'autres qu'on peut ne pas redouter, sans pour cela manquer ni de foi ni de religion. Alors, délivrés de tant de vaines terreurs, ils seront plus tranquilles et plus heureux.

## *Etymologie du nom de l'île de Noirmoutier.*

La science étymologique, malgré sa sécheresse, n'en a pas moins l'avantage de piquer la curiosité et d'exciter vivement l'attention; surtout lorsqu'il s'agit de l'étymologie du nom du pays qui nous a vu naître. Il ne sera

donc pas sans intérêt d'entrer dans quelques détails sur celle du nom que porte notre île; d'autant plus que les altérations qu'il a subies se rattachent à plusieurs époques de son histoire (1).

Lenglet-Dufresnoy, dans sa méthode des études (*Géographie ancienne*, t. 9, p. 115), appelle les îles de Bouin, de Noirmoutier et l'île d'Yeu, *insulæ Namnetum* ou *Namnitum*. Il ne désigne point le nom de chacune d'elles en particulier, et cependant nul doute que celui de notre île, le plus anciennement connu, ne fût *Er, Erus, Eri* ou enfin *Erio*. On trouve ces mots écrits tantôt par *E*, tantôt par *He*.

Juigné-Broissinière, dans son dictionnaire historique, poétique et cosmographique, les frères sainte Marthe, dans leur *Gallia christiana*, les pères Dom Maurice et Dom Taillandier, dans leurs *Preuves de l'histoire de Bretagne*, s'accordent tous à dire que l'île de Noirmoutier s'appelait très anciennement l'île d'*Er* ou d'*Erio*.

Ces derniers rapportent même plusieurs titres relatifs à des concessions faites par nos rois à l'île d'*Er*.

Quelle est l'étymologie de ce premier nom *Her* ou *Herio?* est-il celtique? provient-il du mot latin *Hera*, l'un des surnoms de Junon? d'*Heri*, d'*Herus*, d'*Eremus*, autres mots de cette langue? Toutes ces questions sont insolubles. On s'accorde cependant à le faire dériver du mot *Eremus*, qui signifie désert; et comme il m'est impossible, quelques recherches que j'aie faites, de contredire cette opinion fondée sur des traditions, je ne vois rien de mieux que de l'adopter.

Il est donc constant que Noirmoutier, avant même le

(1) Je dois une grande partie des recherches et des matériaux qui m'ont servi pour a rédaction de cet article à mon ami M. Francheteau aîné. F. P.

VI[e] siècle, s'appelait l'île d'*Er*, d'*Erio* ou d'*Ero*; mais lorsque saint Filbert y fonda l'abbaye Noire, elle prit le nom d'Hermoutier (*Monasterium insulæ Hero*), et dans la suite par corruption celui de Nermoutier. Ce qui change cette dernière conjecture presqu'en certitude, c'est une remarque du père Dom Lepelletier dans son *Dictionnaire de la langue bretonne*. « *N* se double, dit-il, devant une » voyelle, *ann avel* le vent, *ann amser* le temps. » On a donc ajouté de la même manière *n* au com- » mencement de certains noms propres, tels que sont » *Nermoutier* pour *Hermoutier* (*monasterium insulæ* » *Hero*), *Nantuates* pour *Antuates*, etc. » D'après cette observation, on aura dit d'abord *ann Ermoutier* le moutier d'*Er*, ensuite *an Nermoutier*, enfin on a supprimé l'article prépositif *ann* le, et on a dit seulement *Nermoutier*.

Voici comme s'explique Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique* (édition de 1850), au mot Nermoutier :

« Nermoutier au lieu de Noirmoutier (*Nigrum monas-* » *terium*), ainsi appelé par différence de l'abbaye Blanche. » Le père Chifflet dans son *Histoire de l'abbaye de Tournus*, » prétend que l'île de Nermoutier a été ainsi nommée » par corruption, au lieu de Hermoutier, cette île s'étant » autrefois appelée *Herus* ou *Herius*. Le père Chifflet » se trompe, elle a été ainsi appelée de *Nigrum* » *monasterium*; il se trompe encore, en faisant un » même monastère de l'abbaye et du prieuré, et en disant » qu'elle paraît blanche à cause des peupliers blancs de » cette île. Elle a été ainsi nommée de l'habit blanc des » Bernardins. »

Certes, si le père Chifflet se trompait en ne faisant qu'une seule et même abbaye de la Blanche et du

Prieuré (1), ou en avançant que la Blanche devait son nom à la blancheur des peupliers de l'île, Ménage se trompait bien aussi sur l'étymologie du mot *Nermoutier*, et le père Chifflet avait raison contre lui.

Si ce mot *Nermoutier* fût venu de *nigrum monasterium*, on eût dit dès le XIII[e] siècle comme aujourd'hui Noirmoutier et non pas Nermoutier. Dans les XIII[e], XIV[e], XV[e] siècles et dans les siècles suivants, le mot noir ne paraît avoir subi aucune altération; on peut s'en assurer par la lecture des auteurs de ces temps: ils employaient toujours le mot *noir* et non celui de *ner* (2).

Il serait difficile d'assigner l'époque à laquelle on a commencé à dire Noirmoutier au lieu de Nermoutier, *nigrum monasterium* au lieu de *monasterium insulæ Hero*. Il est assez probable que la version latine a eu lieu en même temps que le changement du mot *ner* en *noir*. On pourrait établir à ce sujet différentes conjectures; mais quels que soient les motifs qui aient déterminé cette altération, je les crois trop peu importants pour m'en occuper.

Malgré donc l'autorité de Ménage, de Moréri, de l'abbé Expilly, de Robert de Hesseln qui peut-être se sont copiés dans leurs dictionnaires, à l'article qui concerne notre île, je suis loin de penser que Noirmoutier, *nigrum monasterium*, vienne de la couleur noire de l'habit des

(1) Ce qui pourrait avoir donné lieu à cette erreur du père Chifflet, c'est la réunion, au commencement du XVI[e] siècle, des revenus de ces deux abbayes au profit des abbés de la Blanche. F. P.

(2) Voyez les poésies de Thibault, comte de Champagne.

Martial d'Auvergne, poète du XV[e] siècle, dit, dans son *Amant rendu Cordelier, à l'observance d'amour* :

*Le tems n'y est pers ni vermeil,*
*Toujours y fait obscur et* noir. F. P.

bénédictins du Prieuré. Que cette opinion se soit établie, que par opposition même on ait appelé l'abbaye fondée par Pierre de la Garnache, l'abbaye Blanche, à cause de l'habit blanc des Bernardins, je ne puis le nier; mais je maintiens qu'avant de dire Noirmoutier, on a dit Hermoutier et Nermoutier. Aujourd'hui les gens de la campagne, qui tiennent plus fortement et plus longtemps au langage de leurs pères, prononcent encore *Nermoutier, Nermouter,* et les paysans des communes voisines de notre île disent toujours : « *Je vais en Hermoutier,* ou *en Nermoutier.* »

## RECHERCHES HISTORIQUES.

### *Temps fabuleux* (1).

Ce n'est pas seulement dans les époques, dites historiques, que se renferment les souvenirs attachés aux nations; il est des faits antérieurs à toutes les traditions, et qui, conservés d'âge en âge dans la mémoire des hommes, ou retracés sur des monuments emblématiques, composent les ères fabuleuses de tous les peuples.

C'est cette époque d'illusions et de mystères qui jette tant d'intérêt sur l'histoire des hommes et sur celle de leurs monuments. Par elle, les déserts perdent leur nudité, par elle, un rocher stérile, témoin des hauts faits des temps passés, attire encore sur lui les regards et les respects de l'univers.

Le voyageur qui parcourt les îles riantes de la Grèce, les côtes méridionales de notre belle France, assailli de souvenirs augustes, trouve un charme nouveau dans la

(1) Cet article est de M. Edouard Richer. F. P.

contemplation de la nature. Sur les ruines des cités, son imagination erre au milieu des temps antiques; l'idiôme national, les mœurs conservent encore les vestiges d'une civilisation antérieure : le passé, vivant dans les débris, suffit pour enchanter le présent.

Parmi les mythologies qui couvrent d'illusions magiques le berceau des nations, nous remarquons celle des Grecs qui remplit tout le midi, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'aux ruines de Palmyre. Sous le ciel rigoureux de la Baltique et de la mer du Nord, le culte d'Odin a laissé de longs souvenirs. Les chants mélancoliques d'Ossian illustrent les coteaux déserts et les vastes bruyères de l'Ecosse.

Le christianisme a remplacé les cultes anciens, et a eu, comme eux, son ère fabuleuse. Le merveilleux du moyen âge, les enchantements et les faits d'armes de la chevalerie ont remplacé, dans toute l'Europe, les images de la théogonie.

Aucune de ces illusions ne se rencontre dans notre histoire. Les riantes déités de la Grèce n'ont jamais habité notre ciel humide; les dieux de la Scandinavie ne se sont point expatriés sur nos bords; l'on ne montre point sur nos collines la tombe du chasseur et la pierre du pouvoir respectées des héros de Morven.

Le christianisme n'a rien ajouté non plus à nos fastes poétiques. Les préjugés qu'une religion mal entendue a pu suggérer à nos aïeux, trop vulgaires pour entrer dans le domaine de la renommée, tiennent plus aux mœurs qu'à l'histoire.

Il est une dernière mythologie qui, plus ancienne et non moins illustre que toutes les autres, a rempli jadis nos rivages de ses pratiques mystérieuses.

Avant que la Gaule eût retenti du nom romain, nos

rochers déserts avaient été témoins du culte sanglant des druides.

La position de notre île près d'un grand fleuve, son éloignement du continent, qui en était alors distant de quatre lieues à l'est, le voisinage de la côte célèbre des Vénètes et des fameuses pierres de Carnac, tout contribue à faire penser qu'elle a dû jouer alors un rôle important.

L'île était couverte autrefois dans sa presque totalité de chênes verts aussi vieux que ses collines. Cet arbre était sacré chez les Gaulois : son feuillage inaltérable était l'emblême de la vie éternelle. Les Celtes, au rapport de Tyrius-Maximus, adorait Jupiter sous la forme d'un chêne. Le nom des druides venait du celtique *drus* qui signifie chêne. Le nom des *Dryades, Hamadryades*, nymphes des bois, a été formé aussi du même mot grec Δρυσ.

Nos collines boisées étaient ainsi le séjour le plus propice à l'accomplissement des saints mystères. On sait combien les lieux couverts étaient en vénération chez nos ancêtres. Tacite représente les Germains approchant avec terreur du sanctuaire de leurs forêts. Lucain décrit, dans sa Pharsale, l'un de ces bois sacrés où le druide craignait de trouver ses dieux.

Ce devait être un spectacle étrange de voir ces temples rustiques ornés de têtes d'animaux sauvages. Lorsque la nuit, le feuillage encore sanglant était éclairé par la lumière de la lune, et agité par les vents, ces peuples barbares croyaient voir les esprits des dieux de leurs forêts.

Les premiers monuments des Celtes étaient des arbres. Ils n'élevèrent dans la suite le granit informe que dans les lieux incultes, ou dans ceux où les végétaux étaient dépouillés par l'hiver. Nous voyons, en effet, que la plupart des *pierres mémoratives* ne se trouve que dans des landes ou sur des bruyères désertes.

Les îles qui n'étaient point habitées passaient chez les Bretons, dit Plutarque, pour la demeure des génies. Le géant Briarée, dit le même auteur, tenait dans l'une d'elles le dieu Saturne, enchaîné et endormi. Démétrius en fait le séjour des âmes des héros. En général, elles étaient regardées comme des lieux de mystères, et c'est là qu'était l'Elysée celtique.

« A l'occident des Gaules, dit Procope, habitent des pêcheurs chargés de conduire le bateau qui contient les âmes des morts. Chacun remplit cet office à son tour. Vers minuit, ils entendent quelqu'un frapper à leur porte et les appeler à voix basse. Ils accourent aussitôt sur le rivage, sans connaître le pouvoir invisible qui les entraîne. Ils y trouvent un bateau vide, et cependant si chargé des âmes des morts, qu'il s'élève à peine au-dessus des flots. Ils s'y embarquent et le mènent, en moins d'une heure, *à l'île des bienheureux*. Là, ils écoutent avec terreur une voix inconnue qui compte les passagers au gardien des âmes. »

De savants hellénistes ont pensé que les traits principaux de la mythologie homérique avaient été puisés dans celle des Celtes. Suivant eux, ce serait dans notre patrie qu'il faudrait chercher aussi l'île de Circé, le Tartare et l'Elysée des Grecs.

Mais en nous tenant aux seules fables celtiques, on ne peut s'empêcher de placer notre île au milieu du théâtre de ces mystérieuses traditions. Elle peut réclamer la citation de Procope, car les Gaulois, ainsi que tous les autres peuples anciens, faisaient de l'occident le séjour des ombres.

La côte qui nous avoisine a été elle-même la scène de grands événements. Le vaste *tumulus* de Prigny, celui de Beauvoir, indiquent que des nations entières se sont réu-

nies dans ces lieux pour y élever ces tombes à des chefs illustres. L'on peut croire aisément que l'île qui se trouve en face de ces monuments était connue de ceux qui les élevaient.

Les moyens de franchir la distance qui les en séparait ne pouvaient leur manquer. A ces époques reculées, les peuples étaient sans cesse en courses lointaines. Le nom de Gaulois signifiait *voyageur*. Les côtes étaient toujours fréquentées par ces peuplades errantes, dont la mer était l'élément ordinaire.

Tous les objets tant de fois célébrés dans les chants des bardes se trouvaient dans notre île : c'étaient les noirs rochers, les collines désertes, les bruyères solitaires, les bois profonds, et ces côtes retentissantes du bruit des vents et sans cesse battues d'un Océan sauvage.

Mais ce qui indique d'une manière positive le rôle fabuleux qu'a joué notre île à une époque qu'on ne peut assigner, c'est une tradition qui en fait le séjour de vierges célèbres.

Les Gaulois avaient un corps illustre de neuf prêtresses auxquelles était soumis le collége sacré des druides. Couronnées de la verveine prophétique, armées d'une faucille d'or suspendue à une ceinture d'airain, ces vierges sacrées avaient le don de connaître l'avenir. L'une d'elles prédit l'empire à Dioclétien. Leur autorité suprême s'étendait sur celle même des rois, et c'était leur main seule qui, dans les sacrifices, répandait le sang des têtes illustres.

L'île qui leur avait été affectée pour demeure, appelée l'île de *Sayne,* était le séjour de la paix, et l'antique témoin de l'évocation des ombres et de l'accomplissement des saints mystères.

Pomponius-Méla place cette île en Bretagne, où se trouve

l'île de Sein. M. de Châteaubriand, dans les *Martyrs*, pense que ce peut être Jersey. Strabon, le premier des géographes de l'antiquité, l'indique positivement au-dessous de l'embouchure de la Loire. Il nomme les femmes qui l'habitaient des bacchantes; mais il est facile de voir dans cette dénomination les préjugés d'un Grec, qui n'apercevait dans les pratiques d'un culte étranger qu'une imitation du sien.

Quelques auteurs anciens nomment les habitants de cette île des femmes *samnites*. Ptolémée, Denys le Périégète, en parlent sous ce nom. Ce mot a beaucoup embarrassé les érudits. Ils y ont vu une altération de celui de *Namnètes*, que portaient les habitants des bords de la Loire (1).

(1) Dans un article intitulé *Essai sur les monnaies des Namnètes*, et publié dans le bulletin de la Société archéologique de Nantes, tome II, page 114 et suivantes, M. F. Parenteau professe sur ces expressions *Samnites* et *Namnètes* employées par les géographes anciens, une opinion différente de celle émise ici Pour cet archéologue ces mots se rapportent à une colonie italiote existant sur les bords de la Loire et il ne voit aucune difficulté à admettre, dans toute leur valeur, les textes *non rectifiés* de Strabon, Ptolémée, de Denys le Périégète, etc. Du reste, il a eu entre les mains divers statères ou monnaies gauloises du pays nantais, sur lesquelles se trouve un Σ bien marqué, et qu'il attribue aux Samnites. Les Samnites italiotes, belliqueux et farouches, furent soumis aux Romains vers 272, peu de temps après leur glorieux fait d'armes des Fourches Caudines. A l'époque de leur conquête, un grand nombre émigrèrent avec les Gaulois Cisalpins, leurs alliés, jusque dans la Gaule Transalpine, et probablement se fondirent avec eux. « De nos jours, ajoute M. Parenteau, » il ne serait pas impossible de retrouver leurs traces chez les habitants de Guérande » et du bourg de Batz. Dans nos contrées, les exploitations des mines de fer et d'argent et celles de plomb remontent à la plus haute antiquité; et l'on sait que les » peuples de Samnium étaient très adonnés à la métallurgie. D'autre part, la céramique » de la presqu'île de Guérande est étrusque, les goulots de vases sont encore tréflés » comme les vases du musée Campana. L'usage des vêtements aux couleurs voyantes, » des dentelles d'or et d'argent, des bijoux et des émaux, si commun dans l'Italie » méridionale, s'est conservé au pays de Batz jusqu'à nos jours. » D'après Strabon, les Samnites Gaulois touchaient, d'une part, aux Vénètes, et de l'autre, aux Andegavi. Ils possédaient les rives de l'embouchure de la Loire, et leur puissance s'étendait sur l'île d'Hério, située en face du fleuve. J. P.

C'est à la science des étymologies à nous prendre où nous laisse l'histoire.

*Samnite* vient du celtique *Semnai*, qui signifie *vénérable*. Cette épithète était celle qui convenait davantage à des vierges réputées sacrées. Il existe encore chez les gymnosophistes de l'Inde une secte nommée les *Semnes*, chez lesquels les femmes conservent leur virginité et prédisent les choses futures. Les Athéniens, au rapport de Pausanias, donnaient aussi aux furies le nom de *Semnæ*, pour se les rendre favorables. La racine grecque de ce mot Σεμνος signifie également *vénérable*. Les tragiques grecs emploient fréquemment cette épithète en désignant les Euménides. Les Latins les appelaient les *saintes déesses*.

Les druides, dont le règne fut postérieur à celui des femmes dans la Gaule, empruntèrent des prêtresses sacrées leur nom primitif. Diogène Laërce les appelle *Semnothées ;* Suidas les nomme *Semnones*.

Tous les auteurs latins changèrent cette antique dénomination. Les druides furent nommés *Senani ;* les Samnètes ou druidesses prirent, en conséquence, la terminaison féminine, et changèrent leur nom en celui de *Senanæ*. Pomponius-Méla les appela, par contraction, *Senæ*. Leur île prit dans la suite le nom de *Sena*, par ce principe général établi dans toutes les langues qui impose aux lieux les noms de ceux qui les habitent.

Une autre considération relative à la position géographique de Noirmoutier, ne laisse plus de doute sur la validité de l'opinion qui en fait le séjour des vierges sacrées.

Ces prêtresses avaient la prérogative de vendre le vent aux navigateurs et d'exciter ou de calmer à volonté les tempêtes de l'Océan. Pomponius-Méla ajoute même qu'elles

n'exerçaient leur art qu'en faveur des nautonniers qui ne se mettaient jamais en route sans consulter cet oracle. L'île de Seine ou de Sayne devait alors se trouver dans un endroit fréquenté, et non parmi les écueils de l'Armorique, comme celle de Sein. L'île indiquée par Strabon était bien plus convenable pour leur demeure, surtout si l'on admet que le célèbre *Brivates Portus* de Ptolémée, le port le plus considérable de l'Occident, se trouvait, comme l'a pensé M. Athenas, près de l'embouchure de la Loire, à l'endroit où se jette le Brivet dans le vaste golfe comblé aujourd'hui par les alluvions des marais de Montoir, et à peu près en face de Noirmoutier.

Ce point établi, il en jaillit une autre source de mythologie prise de l'île de Sein. La croyance des fées, toute particulière aux Bretons armoricains, et qui s'est de là répandue dans le reste du monde, vient primitivement, selon le savant de la Rue (1), de l'opinion que l'on conservait des vierges de l'île de Sein. Cette île, que M. de la Rue place aussi à l'embouchure de la Loire, était habitée par des vierges dont le pouvoir surnaturel était absolument celui attribué aux fées. Dans les ouvrages des Bretons du moyen-âge, ces vierges sont citées. L'aînée d'entre elles est appelée *Morgan,* et leur île se nomme l'île Fortunée, *l'île des Pommes* (2). Elles y opèrent toujours les mêmes prodiges, et c'est là que les bardes Merlin et Taliassien conduisent le roi Arthur pour le guérir de ses blessures.

Chrétien, de Troyes, dans son roman d'*Erée, fils du*

(1) *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine dans le moyen-âge.*

(2) Ne serait-ce pas là l'origine des pommes du jardin des Hespérides ? Le mot *Hesperus,* Occident, s'accorde avec la position géographique. E. R.

*roi du Lac*, décrivant le couronnement de ce prince à Nantes par le roi Arthur, lui fait porter dans cette cérémonie un manteau brodé par les fées bretonnes, dont l'aiguille y avait représenté l'arithmétique, l'astronomie et la musique avec leurs attributs.

Ce point de la mythologie celtique fut tellement en honneur chez les Bretons du moyen-âge, que plusieurs familles illustres de Bretagne se faisaient gloire de descendre de ces fées. Un petit poème du XIII[e] siècle, intitulé *Priviléges aux Bretons*, désigne entre autres la famille des Lusignan. L'Arioste, dont le poème est plein du merveilleux des trouvères, des troubadours, puisé dans la mythologie celtique, parle aussi de la célèbre fée Morgan, dont il place l'île près de la Sicile; mais notre île, comme on le voit, peut réclamer ce séjour enchanté, son palais magique avec son toit d'azur, ses tours d'albâtre et ses colonnes d'or.

C'est aussi dans l'île de Sein que devait se trouver le roi Arthur enchanté par les fées, et dont le retour était un point de la mythologie celtique. C'est à cette attente des Armoricains que les trouvères faisaient allusion, lorsque, voulant exprimer qu'on comptait inutilement sur une chose, ils disaient : *espoir breton !*

Une tradition conservée dans le pays établit que l'île a été d'abord habitée par des vierges; dans l'histoire manuscrite que nous a laissée le chanoine Comard de Puylorson, il est dit que le Pilier a été le séjour des célèbres vierges de Cologne. N'est-il pas aisé de voir dans ces assertions l'altération d'un fait antérieur, généralement reconnu ?

Notre île aurait donc été, sous ce rapport, le point le plus important et le plus renommé des Gaules, puisque, suivant Latour-d'Auvergne, l'oracle de l'île de Sein était le seul qui fût connu dans tout l'Occident.

C'était donc là qu'accouraient de toutes parts les Eubages et les druides; ils venaient, dans des bateaux de cuir, demander à leurs prophétesses la connaissance d'un avenir mystérieux.

Quand les grands intérêts des peuples étaient réglés, les prêtresses sacrées restaient seules dans leur île. Tantôt elles allaient méditer en silence sur la rive bruyante des mers; tantôt, demandant de nouveaux oracles à leurs dieux, elles cherchaient des voix prophétiques dans les vents, des formes dans les nuages. Quelquefois elles paraissaient seules, la nuit, sur les écueils déserts, ou conduisaient leurs esquifs à travers les flots orageux, en proférant des paroles magiques.

Antiquités druidiques. — Nous réunissons sous ce titre les résultats de nos recherches sur les antiquités celtiques de l'île, et diverses découvertes faites par plusieurs autres personnes sur ce sujet postérieurement à la publication des Mémoires de F. Piet.

M. Athenas, savant antiquaire nantais, a vivement combattu l'assertion d'Edouard Richer, citée plus haut, consistant à considérer Noirmoutier comme l'ancienne île de Sein.

Il dit que Richer a été entraîné par l'amour de son pays, *incautum te rapuit pietas tua,* et il lui a opposé l'opinion de Pomponius-Méla, qui place l'île de Sein dans la mer Britannique, en face du rivage des Oscismiens, pays ayant formé depuis l'évêché de Léon et contrée limitrophe. (*Lycée armoricain,* année 1825, 2e vol., pag. 468.)

Adrien de Valois et l'abbé Déric ont choisi l'île du Met pour le séjour des femmes samnites. L'abbé Travers les place à l'île de Bouin et M. Caillo au Croisic.

Par suite de ces divergences, M. Bizeul, de Blain, sans résoudre la question, dit que Richer, né à Noirmoutier, et *qui tenait sans doute à descendre d'une grand'mère samnite,* a plaidé autant qu'il a pu pour son île, mais qu'en définitive, comme tous les autres prétendants, il n'a fait valoir que des conjectures plus ou moins raisonnables, et non des preuves qu'on puisse sérieusement admettre. (*Revue de l'Ouest,* juillet 1854.)

L'opinion de Méla est, à la vérité, aujourd'hui adoptée par la

grande majorité des géographes, bien que d'autres savants persistent à voir l'ancienne île de Sein dans l'île des *Femmes samnites* ou *nannètes,* que Strabon place dans l'Océan, en face de l'embouchure de la Loire et non loin de la côte. Or, comme la position de cette dernière île est elle-même une sorte de problême dont chacun prétend trouver l'inconnue, en indiquant, suivant qu'il le juge plus convenable à son système, telle ou telle île voisine de ce fleuve, le champ reste ouvert aux conjectures.

Nous n'avons pas la prétention d'entrer en lice et de nous constituer le champion de la cause soutenue par notre compatriote Richer; mais puisque, de même que pour le berceau d'Homère, tant de lieux se disputent le titre de l'île de Sein et l'honneur exclusif d'avoir été le séjour des vierges sacrées qui y rendaient leurs oracles, nous proposerons à nos lecteurs d'adopter, comme étant la plus conciliante et la moins contestable, l'opinion de Denis le Périégète et des nombreux antiquaires qui admettent l'existence de plusieurs colléges de druidesses et prétendent que ces prêtresses habitaient successivement diverses îles où elles exerçaient leurs cérémonies religieuses.

Ainsi, il demeurerait au moins établi que si Noirmoutier n'est ni l'île de Sein ni celle des Femmes samnites de Strabon, elle aurait eu aussi un collége de prêtresses gauloises.

Nous avons lieu, toutefois, de nous étonner que ni Richer, ni F. Piet n'aient indiqué l'existence dans notre île de monuments druidiques.

Cette existence n'a été constatée qu'en 1832 par M. Bachelot de la Pylaie, qui s'empressa de la faire connaître par une lettre *sur les antiquités de Noirmoutier,* adressée à M. Huet, membre de la Société académique de Nantes, et insérée dans les Annales de cette Société au mois de juin de la même année.

L'éveil ainsi donné, Impost se mit à explorer avec soin tous les points de l'île où s'élevaient encore des pierres offrant le caractère de monuments druidiques; malheureusement, ce qui restait de celles qu'Impost a pu constater postérieurement à 1832, a disparu en partie, brisé par la cupidité et l'ignorance de cultivateurs agissant dans le double but d'en employer les débris à d'autres constructions et de débarrasser le terrain d'un objet inutile et incommode.

Les noms de *Chiron-de-la-Fée*, *Pierre-Levée, Roche-Brûlée, Roche-à-Payen, Roche-au-Breton* et autres appellations données aux points culminants sur lesquels existaient les pierres regardées par Impost

comme d'anciens monuments celtiques, les légendes mêmes de fées et de sorciers auxquelles elles ont donné lieu, tout concourt, à établir que le culte druidique a été en honneur à Noirmoutier; car, d'après l'opinion des plus savants antiquaires et notamment d'après celle de l'abbé Baudry, curé du Bernard (Vendée), on ne doit pas dédaigner d'interroger les légendes et les préjugés populaires, parce qu'ils sont une réminiscence des cérémonies païennes auxquelles le monument fut primitivement affecté, et qu'on arrive ainsi, par la tradition même, à conclure que ces pierres ont été élevées et fréquentées autrefois par les druides et les druidesses.

Dès que le christianisme s'est introduit à Noirmoutier, ses ministres se sont efforcés d'y anéantir, comme sur tous les autres points des Gaules, le culte des pierres déjà condamné par des conciles tenus à Arles, Tours, Nantes et autres villes.

Pour enlever tout refuge au druidisme, ils transformèrent tout ce qui était l'objet d'un culte extérieur, et partout ils plantèrent des croix pour remplacer les pierres et autres symboles de l'idolâtrie; de sorte que le peuple, habitué à se prosterner devant les menhirs druidiques, continua sa vénération à ces nouveaux emblêmes du christianisme et oublia peu à peu leur première destination.

D'après Comard de Puylorson, le christianisme se serait introduit à Noirmoutier dès le IV[e] siècle; mais il ne cite aucune autorité sur laquelle puisse s'appuyer cette assertion, qui mériterait d'autant plus confirmation, que le premier sanctuaire chrétien n'y a été élevé que dans le VII[e] siècle, sous l'épiscopat d'Ansoald. Ce sanctuaire est la chapelle Saint-Hilaire, érigée à peu de distance du village du Vieil, près un ancien édifice gallo-romain que des fouilles récentes viennent de mettre à découvert.

Si les assertions de M. de la Pylaie, relativement au séjour des Romains à Noirmoutier, sur quatre points différents, étaient prouvées, le polythéisme romain s'y serait sinon substitué, du moins mélangé au culte druidique.

Quoi qu'il en soit, l'érection par saint Filbert de l'église Saint-Michel sur le sommet de notre cimetière paroissial vient confirmer l'opinion formulée par Impost, que les druides y avaient autrefois placé leur principal autel; en effet, toutes ou presque toutes les chapelles dédiées à cet archange ont été élevées sur certains monts et certaines collines réputés lieux consacrés, *loci consecrati*, où se tenaient des assemblées religieuses.

Comme les druides adoraient *Belenus*, dieu de la lumière, ou le soleil, dont le serpent était le symbole et lui-même pris pour dieu, ce fut sans doute le principal motif de la dédicace de ces chapelles au chef de la milice céleste, à l'archange vainqueur du démon, qu'il écrase et terrasse sous la forme du serpent. Saint Michel, du haut de son sanctuaire, semblait ainsi dominer les lieux naguère livrés au culte du serpent, son éternel ennemi, et le fouler lui-même encore aux pieds.

Aux injonctions des premiers ministres chrétiens qui catéchisèrent à Noirmoutier vinrent s'ajouter celles de Charlemagne, dont les capitulaires ordonnèrent de traiter comme sacrilége celui qui, suffisamment averti par la publication, ne ferait pas disparaître de son champ les simulacres qui y étaient dressés ou qui s'opposerait à ceux qui auraient reçu ordre de les détruire.

Par suite, une guerre d'extermination a dû être déclarée aux monuments druidiques qui couvraient le sol de l'île. Il est même étonnant que quelques-uns d'eux aient pu échapper à leur proscription.

Nous croyons, en conséquence, qu'on ne lira pas sans intérêt les lignes suivantes qu'il nous a été permis d'extraire des notes manuscrites laissées par Impost à son neveu M. Edouard Richer :

« D'après la direction que suivent les monuments druidiques encore » existant en partie, il paraît qu'ils étaient placés sur deux lignes » parallèles et formaient une sorte de voie sacrée (*via sacra*), à » partir de la pointe de l'Herbaudière jusqu'au cimetière actuel, lieu » élevé où devait exister le principal monument druidique ; car c'est » sur cet emplacement qu'à son arrivée à Noirmoutier saint Filbert » érigea une église sous le vocable de Saint-Michel, et l'on sait » combien on compte, en France, d'églises sous le patronage de » cet archange ; la plupart ont été élevées sur les lieux mêmes où le » druidisme avait placé ses autels.

» Les monuments druidiques dont on retrouve encore quelques » débris, se composaient de quartiers de rochers de deux natures » différentes.

» Le dolmen placé à la pointe de l'Herbaudière est fait de grès » quartzeux, à gros grains, semblable à celui du bois de la Chaise, » dont il doit provenir, tandis que les autres dolmens ont été cons» truits de gros blocs de granit qui se trouvaient sur les lieux ou à peu » de distance.

» *Dolmen de l'Herbaudière.* — Ce dolmen, établi à la pointe de » l'Herbaudière, sur le bord même du rivage qui sert de limite à » la mer, se composait de plusieurs fortes pierres superposées sur » d'autres plantées verticalement ; il faisait face, à l'ouest, à l'océan » Atlantique.

» *Dolmen de la Roche-Groizard.* — Au point culminant de l'endroit » appelé Roche-Groizard (entre les tenements de Bregeon et du Petit-» Chiron), à un kilomètre environ de la pointe de l'Herbaudière, » existait un dolmen composé de pierres de granit de fortes dimen-» sions.

» Au commencement du siècle actuel, la principale table de ce » dolmen qui regardait le sud-ouest était encore élevée sur deux » pierres verticales ; mais les cultivateurs, en creusant au pied des » supports, l'ont fait écrouler.

» Ce dolmen de la Roche-Groizard est placé sur la même ligne » que ceux de la pointe de l'Herbaudière et du Chiron-Tar-» diveau.

» On n'y remarque pas d'enceinte circulaire, mais il devait y avoir » deux autres petits dolmens à côté, d'après la disposition des pierres » gisant sur le sol.

» *Dolmens du Chiron-Tardiveau.* — A un kilomètre plus loin, » toujours sur la même ligne, dans l'endroit nommé Chiron-Tardiveau » (tenement de fief Jean-Maître-du-Bas), existaient deux dolmens, à » peu de distance l'un de l'autre.

» L'un était un dolmen simple, autant qu'on en peut juger par les » débris qui en restent.

» L'autre, au contraire, de plus grande dimension, semble avoir été » un dolmen croisé, entouré d'une enceinte de pierres plantées verti-» calement. On les voit encore gisant sur le sol, à peu près dans la » place où elles avaient été placées dans le principe, et non loin de » là a été plantée une croix dite la *croix des sorts* ou des sor-» ciers.

» Ce lieu fut sans doute un de ceux qui étaient le plus en vénération » dans les temps druidiques, puisque, d'après les traditions populaires, » les sorciers s'y rassemblaient pour célébrer le Sabbat, et il y avait » souvent la nuit des apparitions de fantômes.

» *Dolmen du Chiron-Fassot.* — Un peu en dehors de la ligne » ci-dessus indiquée, et à 400 mètres environ du Chiron-Tardiveau, » en tirant vers le nord, on trouve, dans le lieu appelé le Chiron-

» Fassot, un amas de pierres de fortes dimensions, qui paraissent être » les restes d'un dolmen. Quelques-unes se trouvent encore éparses » sur le sol, mais la plupart sont enfouies sous un tertre de » terre.

» *Dolmen du Chiron-de-la-Fée.* — L'autre ligne parallèle de mo- » numents druidiques commence à la même hauteur que le Chiron- » Groizard, et à environ 600 mètres de celui-ci. On ne remarque » plus dans ce lieu que quelques pierres de médiocres dimensions » et qui ont concouru à former un de ces monuments connus encore » aujourd'hui sous le nom de *Roche-aux-Fées,* si l'on s'en tient à » l'appellation de Chiron-de-la-Fée que porte le lieu où il a dû être » élevé; mais ce monument a été presque entièrement détruit, et » les pierres employées à la construction des maisons de la partie du » village de l'Herbaudière, dite le Bas-Moreau.

» *Dolmen non loin du moulin de la Giraudière.* — Il reste quel- » ques débris de dolmen à cent cinquante pas au nord du moulin de » la Giraudière, dans le tenement de Clos-Guérin.

» *Peulven des Pinaireaux.* — On trouve un peulven peu élevé » au tenement des Pinaireaux, à cent cinquante pas du moulin du » même nom.

» *Dolmen de la Roche-à-la-Viaud.* — Débris de dolmen assez » informe à trois cents pas à l'ouest du village de Luzay. A l'angle » sud-ouest de ce tenement existe une très ancienne croix de pierre » dite *Croix-du-Cheminet.*

» *Dolmen de la Roche-au-Breton* (tenement de Fruchard). — A six » cents pas, à l'est de la Roche-à-la-Viaud, beau dolmen abattu, » composé autrefois de pierres de granit de fortes dimensions.

» *Dolmen de la Roche-Brûlée* (tenement de marais Zureau). — Il » ne reste plus de ce monument placé à cinq cents pas, à l'est de la » Roche-au-Breton, que quelques pierres éparses, les autres ayant » été brisées, il y a déjà plusieurs années, par un carrier qui en a » retiré plus de quatre-vingts mètres cubes de pierres à bâtir.

» Ce monument druidique était l'un des plus considérables de l'île.

» *Roche-Levée.* — Près le chemin de Luzay à l'Herbaudière, non » loin du moulin de la Houssinière, un peu en dehors des deux lignes » parallèles plus haut déterminées, existe une énorme roche appelée » Roche-Levée (et aussi *Roche-Patte-du-Diable*), parce que, d'après » la tradition populaire, le diable ayant voulu l'emporter, fut surpris » par le jour et obligé de la laisser dans l'endroit où elle est.

» *Roche-à-Payen.* — Monument druidique entièrement détruit, à » deux cents pas sud-sud-ouest de la Roche-Levée, dans le tenement » de la Basse-Salazière. »

Tels sont les restes de monuments druidiques indiqués par Impost.

Nous pensons qu'il devait exister un autre dolmen sur le point culminant de l'Echelle, continuant la ligne de ceux du Chiron-Groizard et du Chiron-Tardiveau : sans cela, il y aurait eu une trop grande distance entre le monument du cimetière et le dolmen du Chiron-Tardiveau. Ce dolmen de l'Echelle se serait d'ailleurs trouvé en parfaite concordance avec celui de la Roche-Brûlée, placé sur la ligne du sud, à semblable distance du cimetière.

M. de la Pylaie, dans sa lettre à M. Huet, plus haut relatée, mentionne quelques autres pierres druidiques.

Tout d'abord, en parlant du dolmen de la pointe de l'Herbaudière, il dit que ce dolmen est *flanqué, de chaque côté, d'un système appendiculaire inconnu encore à MM. les antiquaires.* Comme il lui paraît général dans ces monuments du pays de Retz, il le regarde comme un schisme par rapport au druidisme armoricain, où ce mode n'existe pas.

Nous laissons à plus érudits que nous à apprécier la valeur de cette observation de M. de la Pylaie.

Celui-ci signale deux menhirs, l'un placé dans le sud du tenement de Pierre-Levée ou Maubert, près la partie inférieure de la butte du Pé-Lavé, et l'autre sur la hauteur du bois de la Chaise, près l'ancienne batterie du Mortier : cette dernière pierre gisante à terre, n'a pu être, dit-il, par sa forme et sa longueur d'une dizaine de pieds, autre chose qu'un menhir, renversé sans doute par les ordres de saint Filbert, patron de l'île.

Il indique, en outre, tant au sud de l'ancienne chapelle Saint-André qu'à peu de distance de la Roche-Patte-du-Diable, des petits alignements de pierres verticales auxquelles il donne le nom de *bélions de transport,* et enfin une grande table gisante sur le sol, au tenement des Barres ou les Charlières, auprès d'une ancienne carrière.

Il déclare, enfin, qu'il doit la connaissance de celle-ci à Impost, qui, cependant, n'en fait pas plus mention que des autres menhirs et bélions de transport signalés par M. de la Pylaie, parce que, peut-être, il ne leur reconnaissait pas un caractère druidique assez marqué.

Nous ajouterons aux détails qui précèdent, qu'à notre connaissance il a été trouvé en terre, dans un champ dit la *Grie,* deux *celtæ* ou haches de pierre, enfouies l'une à côté de l'autre; la plus forte, qui était de silex pyromaque, a été brisée, et la plus petite, que nous croyons en porphyre vert (serpentin), très bien poli, appartient aujourd'hui à M. Edouard Richer; elle a huit centimètres de longueur et quatre centimètres dans sa plus grande largeur; elle est taillée en forme de coin, se renflant jusqu'au milieu, ayant le côté tranchant disposé en double biseau, et le bout opposé terminé en pointe: il n'y existe ni trou ni rainure.

M. Athenas, que nous avons cité plus haut, a recherché quel motif a fait faire, dans différents lieux des Gaules, le dépôt en terre de ces petites haches. Comme presque toujours on en trouve plusieurs ensemble, il en conclut que le motif du dépôt a été uniforme, et que, pour le démêler dans l'obscurité des temps anciens, il faut remonter aux usages qui ont été communs aux hommes des premiers âges et qui subsistent encore parmi ceux qui ont été stationnaires dans les premiers degrés de la civilisation; il pense donc que, de même que les sauvages américains enterrent leurs haches lorsqu'ils font des traités de paix, de même les Celtes ensevelissaient leurs haches de pierre comme signe de réconciliation.

Quant à la manière d'emmancher cette sorte d'armes, il est aujourd'hui généralement admis que les Celtes incisaient une jeune branche d'arbre qu'ils coupaient dès que, par les efforts de la végétation, elle avait étroitement serré la hache introduite dans la fente.

*Antiquités gallo-romaines.* — En voyant ce titre: *Antiquités gallo-romaines,* plus d'un lecteur s'étonnera à bon droit de ce qu'il manque complètement dans la première édition des *Mémoires de F. Piet.* Nous commencerons donc par déclarer qu'il appartient à M. de la Pylaie, qui a mis trop souvent peut-être son incontestable érudition au service d'une imagination un peu ardente, mais qui, cette fois, s'est appuyé sur des données archéologiques dont la justesse a été en partie confirmée par les récentes explorations effectuées près l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Hilaire.

Sa lettre à M. Huet, insérée dans les *Annales de la Société Académique de Nantes* (juin 1832), laisse transpirer ce sentiment de satisfaction de tout heureux inventeur pouvant s'écrier, comme Archimède: *Je l'ai trouvé!...*

« On ignorait ici, écrit-il, le séjour des Romains dans l'île. Il est » vrai qu'aucun de leurs établissements ne s'élève au-dessus du sol; » mais celui-ci nous révèle leurs habitations sur quatre points différents » aux environs du village du Vieil, par la multitude de briques dont » la terre des champs est remplie. J'y ai rencontré les briques à » crochet (*tegulæ hamatæ*), des morceaux de *lateres*, de tuiles courbes, » quelques morceaux peu épais de poterie peut-être; mais ce qui est » encore plus convainquant pour l'homme un peu versé dans l'archéologie, » ce sont des fragments de *vases étrusques*. J'ai aussi rencontré le » ciment romain parmi des décombres qui sont amoncelées à la place » de l'ancienne chapelle de Saint-Hilaire.

» 1° C'est dans cet endroit que j'ai reconnu d'abord les ruines d'un » ancien édifice romain;

» 2° A la chapelle Saint-André, par la présence des mêmes briques » et des pierres de petit échantillon (le *minuto lapide*), avec lesquelles » ils construisaient le parement de leurs murailles;

» 3° Dans un amas de décombres qu'on appelle le Chiron-Moreau, » près le village du Vieil, le sol voisin est encore jonché de » briques.

» Cet amas est accumulé sur un exhaussement d'où sortent de » grosses pierres qui me paraissent avoir constitué là un dolmen. Beau- » coup ont été brisées.

» 4° Enfin, dans le terrain nommé Clos de Saint-Filbert, entre » le terrain de la chapelle Saint-Hilaire et le fond d'un golfe aujour- » d'hui changé en prairies, mais encore noyées en hiver par les eaux » pluviales, je présume que cet ancien golfe, formé aujourd'hui par un » cordon de dunes, était le port principal de l'île du temps des Romains » et que c'est pour ce motif qu'on rencontre tant de traces de leur » séjour sur la partie occidentale. Il était bordé à l'est par les hauteurs » du bois de la Chaise, et au sud par un peu d'exhaussement dans le » sol de l'île. C'est dans cette partie, en effet, qu'on rencontre la » dernière station romaine à l'église Saint-André.

» J'ai retrouvé dernièrement des briques romaines sur l'extrémité » nord-ouest de l'île dans le voisinage de l'Herbaudière, vis-à-vis le » village de la Bosse, près le hameau de la Parée-Blanche. Il est bien » naturel que le peuple conquérant eût eu là une station, afin de » surveiller la pointe du Pilier, aujourd'hui ilôt, et la pleine mer, » vis-à-vis la côte occidentale. »

Comme on le voit, tout cela est parfaitement coordonné pour étayer l'opinion de M. de la Pylaie sur le séjour des Romains dans l'île de Noirmoutier.

Nous avons donc pensé qu'avant d'en proposer à nos lecteurs l'acceptation ou la répudiation, nous devions en agir comme en matière de succession, c'est-à-dire, procéder à la vérification des valeurs indiquées à l'actif du bilan de M. de la Pylaie; si elles s'étaient déjà offertes à ses investigations, elles devaient se retrouver encore en nature sur les lieux, puisqu'elles se composaient de ruines d'un ancien édifice romain, de briques à crochet, de tuiles courbes, de ciment romain et de débris de vases étrusques.

Des explorations minutieuses et même des fouilles étaient indispensables; nous avons proposé à quelques amis de s'adjoindre à nous et d'entreprendre, à frais communs, des travaux de déblaiements dans les lieux où des indices de constructions romaines se révéleraient à fleur de sol.

MM. Charles Marionneau, Edouard Richer, Arsène Charier et Charles Garet ayant répondu à notre appel, nous nous sommes immédiatement formés en comité et mis à l'œuvre.

Voici le résultat de nos premières recherches:

1° Dans les alentours de l'ancienne chapelle Saint-André, nous avons retrouvé des débris de tuiles à rebords; mais nous n'avons pu pousser plus loin nos investigations, parce que cette chapelle est aujourd'hui remplacée par une maison d'habitation.

2° Le Chiron-Moreau, autrefois formé d'un amas de décombres, a été entièrement enlevé, et les anciennes pierres qui y étaient amoncelées ont été employées à la construction du chemin de Puits-Neuf. Le sol voisin est cependant encore parsemé de fragments de briques à rebords.

3° Au hameau de la Parée-Blanche, près la bosse de l'Herbaudière, la brique romaine a échappé jusqu'ici à nos regards; là, le sol est un sable mouvant qui rend les explorations d'autant plus difficiles, que l'endroit indiqué par M. de la Pylaie ne l'a pas été d'une manière bien précise. Nous nous réservons de nous livrer à des recherches plus minutieuses; celles que nous y avons fait faire ne nous permettent pas d'infirmer péremptoirement les assertions de M. de la Pylaie, quant à l'existence de la brique romaine sur ce point de l'île, lorsque sur tous les autres points désignés par lui, elle nous a été révélée.

4° Au tenement de la chapelle Saint-Hilaire, le sol était partout jonché de fragments de briques à rebords, de ciment rouge et de poterie : aussi n'avons-nous pas hésité à y entreprendre des fouilles dans une pièce de terre appartenant à la famille Plantier, qui a bien voulu la mettre à notre disposition.

Tout d'abord, nous avons rencontré les fondations d'un mur partant de la butte pierreuse dite le grand Chiron de Saint-Hilaire, et se dirigeant vers l'est sur un développement d'environ quarante-cinq mètres. Les ossements humains adossés contre la paroi même du mur, démontrent qu'il servait autrefois de clôture à un cimetière.

Après en avoir relevé la direction, nous sommes revenus à notre point de départ, et nous avons fouillé le terrain au sud et à l'ouest du Chiron.

Là se sont retrouvées de nombreuses substructions, restes antiques, mais encore bien conservés, d'un édifice gallo-romain, orienté nord-sud, 18° est-ouest.

Les premiers coups de pioche ont mis à découvert une tour demi circulaire à l'extérieur, et formant à l'intérieur un heptagone irrégulier dont le périmètre mesure 3m27 et le mur diamétral 1m77.

L'intérieur de la tour est divisé en deux compartiments.

Le compartiment supérieur, enduit d'une couche épaisse de ciment rouge, a dû être autrefois revêtu d'un placage en pierre de calcaire grisâtre, dur et poli. La grande quantité des carreaux de cette nature trouvée dans les déblais de la tour, et les fragments qui adhèrent encore à la base de chaque pan de l'heptagone viennent étayer cette supposition.

Ce premier compartiment était complètement isolé du compartiment inférieur et ne communiquait au dehors que par un orifice circulaire incliné vers l'extérieur, et qui paraît avoir été pratiqué pour donner une issue au liquide.

Des effondrements ont mis à jour le compartiment inférieur qui a présenté, sur une profondeur de 0m33, un système de conduits horizontaux communiquant avec l'air extérieur par des tuyaux en terre cuite logés dans l'épaisseur des murs. Ces tuyaux, de forme rectangulaire, légèrement arrondis aux angles, étaient complètement brisés, hors un seul dont il existait assez de fragments pour donner une idée exacte de sa conformation.

Une petite ouverture placée au fond de ce dernier compartiment le mettait en communication avec la première des deux salles que nous allons décrire.

# FOUILLES DE SAINT-HILAIRE à Noirmoutier (Vendée).

1863.

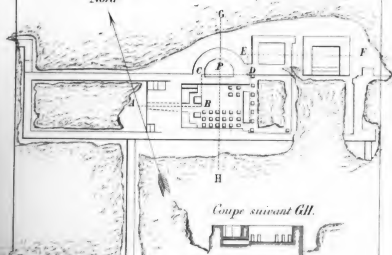


*Coupe suivant GH.*

*Coupe suivant AB, CD, EF.*

*Compartiment inférieur de la partie P.*

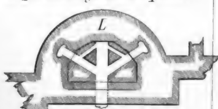


*Echelle de 0,01 pour la Fig. L.*

Echelle de 0,004.

Dessiné par A. Charier

Lith. Joubert Pl. du Pilori 5, Nantes

Ces salles, sises au sud de la tour, étaient contiguës, mais ne communiquaient entre elles qu'au moyen de conduits voûtés pratiqués dans le mur de séparation pour laisser passage à la vapeur ou à la chaleur introduite entre l'aire et le plancher suspendu de la première salle.

Les parois intérieures des murs offrent une épaisse couche de ciment rouge. Les aires sont à 0m16 en contrebas du fond supérieur du second compartiment de la tour. Le ciment qui les recouvre repose sur un blocage en pierre de 0m18 d'épaisseur.

La plus grande de ces salles mesure 4m sur 2m80.

Nous y avons trouvé vingt-deux petits piliers d'inégales hauteurs, en carreaux rouges de 0m25 carrés.

Dans la partie ouest, deux bancs de pierre sont adossés en retour d'équerre à chacun des angles ; et un conduit voûté de 0m55 de largeur et de 0m65 de hauteur, traverse le centre d'un massif de maçonnerie de 2m40 d'épaisseur. Les arceaux et les pieds droits formant les ouvertures de ce conduit, sont faits partie avec des briques longues et épaisses et partie avec des tuiles à rebords.

La seconde salle, située à l'est de la précédente, a 3m90 sur 2m70.

Il y existait également de petits piliers dont nous n'avons pu constater le nombre, parce qu'il n'a été déblayé qu'un espace d'environ 0m60 parallèlement aux quatre murs ; cet espace en contenait huit.

Sur le côté ouest du massif de maçonnerie plus haut mentionné et à chacune de ses extrémités, un petit escalier de pierre prenant son départ dans une pièce pavée en blocage, établissait une double communication avec la plate-forme. Le mur opposé, formant aussi un massif de maçonnerie, nous a présenté une cavité presque entièrement remplie de cendre et de parcelles de charbon : là peut-être était le fourneau ou *hypocaustum* ; mais l'insuffisance des déblaiements ne nous a pas permis de nous en assurer.

A 60 centimètres à l'est de la tour, existe une aire à ciment de 1m75 sur 1m50 de dedans en dedans. Le fond est de 0m68 plus élevé que celui des deux salles.

A l'est de cette aire se trouve un compartiment ou bassin à eau de 1m90 sur 1m45. Les parois des murs et le fond sont enduits de ciment ; ils étaient autrefois revêtus d'un placage en pierres calcaires de même nature que celles de la tour. Les carreaux du pavé existent encore en entier, mais les murs n'en retiennent plus que des fragments irréguliers. Au sud, deux marches servaient d'entrée dans ce compartiment. Enfin,

le mur ouest présente à sa partie supérieure, c'est-à-dire à 1m10 au-dessus du dallage, l'empreinte de deux petits conduits, tandis qu'à l'angle nord-est de la partie inférieure du mur opposé, une ouverture inclinée vers l'extérieur et à laquelle adhère encore une fistule de plomb, déversait le liquide dans un aqueduc de dégagement.

Beaucoup d'autres pièces restent à exhumer ; les vestiges de murs qu'on retrouve de distance en distance annoncent que l'édifice devait avoir un grand développement.

Le comité s'est adressé au préfet de la Vendée à l'effet d'obtenir quelques fonds ; sur la bienveillante initiative de cet administrateur, le Conseil général a porté à son budget de 1864 une somme de 340 fr. pour fouilles à opérer dans le département. Espérons donc qu'une allocation suffisante permettra l'an prochain de reprendre les fouilles. Pour le moment, nous avons dû, quoique à regret, suspendre nos travaux et rendre au sol les ruines qu'il recélait depuis tant de siècles.

Les parties de l'édifice déjà exhumées suffiraient seules pour constater leur caractère gallo-romain ; mais ces conjectures sont encore appuyées par les nombreux objets que nous ont fournis les déblais.

Ces objets sont une énorme quantité de briques à rebords (dont quelques-unes tout-à-fait intactes); des fragments de peintures murales qui ont conservé une grande vivacité de couleurs ; des morceaux de verre, les uns épais, les autres très minces, mais tous fortement irisés ; de nombreux spécimens de vases et de poterie d'une pâte très fine et d'une ornementation caractéristique et variée ; des bases d'amphores, des poids, des bois de cerf, des défenses et des dents de sanglier ; un style en os ; une plaque de plomb ornementée, de 0m73 sur 0m65, et pesant 42 kilog. ; deux petites meules à bras pour broyer le grain ; des cendres, du charbon, des ossements d'animaux domestiques ; enfin, un amas considérable de patelles vulgaires, mélangées de coquilles d'huîtres.

Ainsi que le fait judicieusement observer l'abbé Baudry, pour les objets analogues par lui exhumés au Bernard, on y retrouve l'alliance et la fusion des rites romains et gaulois : d'un côté, les tuiles à rebords, le ciment et les peintures murales des Romains ; de l'autre, les bois de cerf, les défenses de sanglier et les animaux chers aux Gaulois.

Par suite de l'insuffisance de renseignements due à des fouilles incomplètes et inachevées, nous nous abstiendrons de donner à chaque compartiment de l'édifice son nom propre. Nous dirons seulement que les

pièces déblayées paraissent avoir reçu les appropriations usitées chez les Romains pour des *thermes*.

Les deux salles étaient sans doute les *étuves;* l'une destinée aux hommes et l'autre aux femmes. Leurs petits piliers, d'après Vitruve, devaient être surmontés de carreaux de deux pieds pour former un plancher sous lequel la vapeur pouvait circuler et réchauffer simultanément ces deux pièces

La nature calcaire du premier compartiment de la tour ne permet guère d'admettre que cette tour servait de fourneau ou *hypocaustum*.

Mais alors dans quel endroit étaient situés les fourneaux ? Où étaient les vases ou cuves servant à donner la vapeur aux étuves ou *caldarium,* l'eau tiède au *tepidarium,* l'eau froide au *frigidarium?* Comment était alimenté le réservoir général d'eau ?

Telles sont les importantes questions dont le peu de développement donné aux fouilles rend, quant à présent, la solution fort difficile.

Un plan exact des parties explorées a été relevé par M. Arsène Charier, et des dessins sont exécutés par M. Charles Marionneau. Un rapport, accompagné de ces documents, sera soumis aux membres du Congrès archéologique, dont la session doit avoir lieu à Fontenay-le-Comte dans le mois de mai 1864. Espérons que, malgré l'inachèvement des fouilles, la lumière se fera sur l'époque, le caractère et la destination de l'édifice retrouvé près l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Hilaire.

Peut-être est-il une *villa* construite au commencement du Vᵉ siècle, après l'invasion des Vandales et des Alains.

« Alors, dit M. Amédée Thierry *(Décadence de l'Empire romain),* » les uns cherchaient leur sûreté dans les villes, d'autres les désertaient. Les riches se construisaient dans les lieux écartés, parmi » les rochers et les marais, des retraites faciles à défendre, où ils » transportaient, avec leur famille, leurs meubles et leurs clients. »

De son côté, M. Guizot *(Histoire de la Civilisation en France, depuis la chute de l'Empire romain),* s'exprime ainsi :

« Du IVᵉ au Vᵉ siècle, des fonctionnaires, longtemps revêtus des » grandes charges de l'Etat, demi-païens, demi-chrétiens, riches et » vivant magnifiquement, avaient pris en dégoût les mœurs serviles et » la décadence de leur temps; ils se retiraient dans des *villas,* où ils se » faisaient une vie agréable, douce, variée, mais molle, égoïste, stérile » et étrangère à tout intérêt puissant et général. »

On peut donc admettre sans invraisemblance que notre île a servi vers ces époques de lieu de refuge à quelques-uns de ces riches émigrants.

Le plateau de Saint-Hilaire était placé dans la plus heureuse situation pour une *villa;* de ce point élevé, les regards dominent toute l'île et embrassent la baie de Bourgneuf avec toutes les côtes de l'ancien pays de Retz, jusqu'à l'embouchure de la Loire.

Le rivage du Vieil, à peine distant d'un demi-kilomètre de Saint-Hilaire, offrait au sensuel Romain une baie sûre et commode où il pouvait prendre les bains de mer et se livrer au plaisir de la pêche.

Si notre conjecture n'est pas suffisamment justifiée, il paraît du moins établi que des Romains ont séjourné plus ou moins longtemps à Noirmoutier. Etaient-ils nombreux? S'en sont-ils emparés à titre de conquête, ou bien quelque haut fonctionnaire s'y est-il seulement retiré avec sa famille et ses clients? De quelle époque date cette conquête ou cette simple résidence?

La solution de ces diverses questions demande de longues et minutieuses recherches historiques et archéologiques; comme nous ne pouvons suspendre plus longtemps la publication des Mémoires de F. Piet, dont la réimpression est parvenue en ce moment à la partie historique, où cette solution devrait prendre place, nous laissons à d'autres le soin de s'en occuper.

Les fouilles commencées dans la crypte Saint-Filbert, sous l'église de Noirmoutier, semblent démontrer, par le caractère de la maçonnerie des fondations, ainsi que par les briques à rebords et quelques échantillons de petits moëllons carrés *(minuto lapide),* que cette crypte repose sur un ancien édifice gallo-romain. Ce n'est, toutefois, qu'une conjecture.

M. Charier est chargé des travaux, et l'on peut être certain que tout sera soigneusement observé et décrit par lui; de sorte qu'on pourra avant peu être parfaitement édifié sur le véritable caractère des fondations de la crypte Saint-Filbert, déjà si intéressante par elle-même.

Nous ne terminerons pas cet article sans parler des quelques fouilles que nous avons opérées dans l'emplacement présumé qu'occupait l'ancienne chapelle Saint-Hilaire. Nous n'avons pu encore déterminer exactement la position de cette chapelle; cependant nous pensons qu'elle avait son entrée ou façade occidentale à quelques mètres de l'extrémité ouest de la butte pierreuse dite le *Chiron* du milieu.

Là, nous avons rencontré un mur mesurant environ $6^{m}$ du nord au sud, et faisant retour d'équerre à ses deux bouts vers l'est.

En avant de ce mur, la pioche a mis à découvert trois anciens tom-

beaux. Chacun d'eux, creusé en auge, est formé d'une seule pierre d'un calcaire analogue à celui de la baie de Bourgneuf; la pierre qui les recouvre est de même nature, mais plus brute.

Ces trois tombeaux étaient à peu de distance les uns des autres. Dans deux, les morts avaient la tête à l'occident et les pieds à l'orient; tandis que le troisième était orienté nord-sud.

L'un des deux premiers était rempli de terre, et les pieds du mort s'appuyaient sur une brique romaine.

Enfin, comme derniers détails sur la chapelle Saint-Hilaire, nous dirons qu'une poutre, que la tradition fait provenir de cette ancienne chapelle, sert aujourd'hui à soutenir la toiture de la maison d'un cultivateur du Vieil. Elle est en chêne ainsi que ses supports. Ces pièces de bois, revêtues d'ornementations grossières, ont acquis par le temps une couleur foncée qui est pour elles le cachet irrécusable de leur antiquité.

## *Époques historiques.*

Nous venons de voir, dans le dernier article, les temps antérieurs à la conquête des Gaules par les Romains. A dater de cet événement, l'histoire garde un silence absolu sur notre île.

Les temps qui précédèrent le VII[e] siècle, époque à laquelle saint Filbert vint à Noirmoutier fonder l'abbaye du Prieuré, sont couverts des ténèbres les plus épaisses. Aucun monument ne vient guider nos recherches et jeter quelques lueurs sur cette nuit profonde. C'est en vain qu'on interrogerait la tradition; nos contemporains s'agitent sur la cendre oubliée de leurs ancêtres.

S'il m'est tout à fait impossible de présenter l'histoire de ces temps antiques, il ne m'est pas moins difficile d'écrire celle des époques suivantes. Les hommes semblent avoir vécu dans cette île, comme les flots qui se succèdent sur ses rivages, sans laisser de traces de leur passage. Il nous est à peine resté quelques souvenirs du moyen-âge; nous ne connaissons que sommairement les dévastations de ces

hordes du Nord qui tombèrent en torrents sur nos contrées; les détails nous manquent.

Il s'agit donc moins ici d'un précis historique que de quelques considérations isolées, de quelques faits épars qui se rattachent aux différentes époques de l'histoire de notre île. Seulement je ferai en sorte de les éclairer du flambeau de la chronologie et de les exposer avec le plus d'exactitude et d'impartialité qu'il me sera possible.

Si, pour remonter à l'origine des habitants de Noirmoutier, je dois écarter les descendances fabuleuses, j'avoue que je ne puis les remplacer par des faits positifs; mais s'il m'est permis de hasarder quelques conjectures à ce sujet, il me semble que cette origine se rapporte aux contrées qui nous avoisinent.

Dans les siècles d'ignorance et de barbarie, ce ne sont pas les individus, mais des peuplades entières qui voyagent et abandonnent un pays pour aller en habiter un autre. Lorsque les nations ne connaissaient de loi que celle de la force, cette première magistrature des peuples grossiers, les habitants paisibles d'une province étaient-ils persécutés, ils fuyaient et cherchaient ailleurs l'existence et le repos. Je présume donc que notre île, jusqu'alors déserte, aura paru à quelques hordes errantes ou forcées de s'expatrier une retraite aussi sûre que tranquille; elles seront venues s'y établir et mettre la mer entre elles et leurs ennemis.

Mais on pourrait presque affirmer que ces étrangers n'étaient pas d'une même nation, où qu'ils vinrent ici de diverses provinces et à des époques différentes. Les racines d'un grand nombre de mots de notre patois, qui, ainsi que l'a démontré mon estimable ami M. Edouard Richer, tient à la fois de la langue celtique et de la langue romance, en seraient une preuve assez convaincante. D'ailleurs la

population de notre île n'offre pas, comme en Bretagne, le spectacle d'une peuplade aborigène. Les Bretons, ainsi que leurs pères les Armoricains, ont encore la taille courte, les épaules larges, tandis qu'ici les habitants forment un mélange de toutes tailles. Cependant ceux de la partie méridionale sont généralement plus grands que ceux de la partie du nord. Les premiers sembleraient devoir leur origine aux peuples de la seconde Aquitanique, principalement aux Pictes qui en faisaient partie, et étaient, comme on le sait, d'une belle stature; les seconds seraient provenus de quelques essaims de l'Armorique. Cette différence dans la taille a dû nécessairement diminuer avec le temps par l'effet des alliances; mais elle n'est pas tellement effacée qu'elle ne soit encore très remarquable.

S'il est probable que les premiers habitants de Noirmoutier se composèrent de quelques familles venues des contrées voisines, en quel temps s'y établirent-elles? Occupèrent-elles le nord de l'île avant le midi? A quelles tribus des peuples des environs appartenaient-elles? La première de ces questions me paraît insoluble; mais celle qui la suit peut donner lieu à des suppositions plus ou moins vraisemblables. Quant à moi, je suis porté à croire que le plateau du nord fut peuplé avant le sud; et pour partager en cela mon opinion, il suffit de jeter un regard sur les lieux. Quelques changements que les progrès de la mer et des dunes aient fait éprouver à notre sol, il n'est pas à présumer que la partie du sud qui, suivant les apparences, ne se composait, comme aujourd'hui, que de sables et de terrains d'alluvion, ait obtenu la préférence; l'aspect riant de coteaux boisés, leur utilité, la proximité de la Loire, la facilité du commerce et de la navigation, la réclamaient trop fortement en faveur de la partie du nord. Le sud n'aura donc été habité que par suite d'un excédant de population,

du besoin de nouvelles terres à mettre en culture, ou plutôt encore parce que des familles venues de l'Aquitaine, trouvant le nord déjà occupé par une peuplade qui leur était étrangère, se seront contentées de la plaine méridionale, et, malgré le peu d'étendue qu'elle devait avoir alors, y auront fixé leur séjour.

La dernière question n'est pas moins embarrassante que la première. Les côtes seules de l'Armorique s'étendaient depuis le cap Finistère jusqu'à la Loire. Elles étaient très populeuses et occupées par les *Osismiens* dont, suivant quelques auteurs, la capitale, nommée *Vorganium*, était une ville maritime, située à l'île de Batz ou à Morlaix; par les *Curiosolites*, qui avaient pour capitale *Corseult*, où est encore aujourd'hui le bourg de ce nom, entre Dinan et Saint-Malo; par les *Vénètes*, dont la marine était puissante et le commerce florissant; enfin, par les *Nannètes*, qui ne pouvaient descendre à l'embouchure de leur rivière, sans être frappés de l'aspect de notre île (1).

Les côtes de la seconde Aquitanique comprenaient tout l'espace depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. Elles n'étaient pas moins peuplées que celles de l'Armorique. Les *Bituriges Vibisci* habitaient la plus grande partie du Bordelais. Au nord de la Garonne étaient les Pictes ou *Pictones*, et les *Santones*, qui prêtèrent leurs vaisseaux à César pour faire la guerre aux *Vénètes*.

Deux grandes villes florissaient à peu de distance de nous. L'une était le *Brivates Portus*, que Ptolémée indique entre l'embouchure de la Loire et celle d'une rivière à laquelle, par une singularité remarquable, il donne le même nom que portait anciennement Noirmoutier, Ἕριος en grec,

(1) L'Armorique comptait d'autres peuples, tels que les *Rhedones*, les *Lexubiens*, etc.; mais leur pays était méditerrané. F. P.

*Herius* en latin. Cette cité nous avoisinait de bien près, si l'on admet, avec M. Athenas, qu'elle était placée presque où est aujourd'hui Méan (1). L'autre était *Ratiate,* capitale du pays de *Raaz* ou de *Rez ,* qui faisait partie du *Pagus pictavus* et occupait l'angle formé par la mer et la rive gauche de la Loire. Cette ville était située, suivant d'Anville et l'abbé Belley, où est actuellement Saint-Père-en-Retz; cependant, les auteurs de la *Statistique de la Loire-Inférieure* pensent qu'ayant été détruite par les Normands, il est plus probable qu'elle était sur les bords de la Loire. Des tombeaux, des ruines et des vestiges d'antiquités les disposent à la placer à Rezé, près Nantes. En supposant que leur opinion soit fondée, *Ratiate ,* quoiqu'un peu plus éloignée de notre île, aurait eu avec elle des communications aussi promptes et plus faciles.

Si, aux peuples de ces provinces et de ces villes, on ajoute encore ceux qui provenaient des émigrations successives des Bretons insulaires à la fin du IVe siècle, ou de ces barbares du nord qui, poursuivis par l'empereur Julien, vers l'an 357 de l'ère chrétienne, se répandirent sur la mer, infestèrent les côtes occidentales des Gaules et vinrent s'établir à l'embouchure de la Loire, on concevra, je ne dis pas la difficulté, mais l'impossibilité de déterminer la véritable origine des habitants de Noirmoutier.

En terminant donc ici mes recherches à ce sujet, je rappellerai seulement qu'il en est des habitants d'un pays comme des individus; qu'il importe moins de connaître leur origine que de savoir s'ils ont honoré leur berceau; que nos insulaires, on le sait et on le voit, ne doivent leur existence, la conservation et l'accroissement de leur

(1) Voyez la séance publique de la Société Académique de Nantes, tenue le 29 juillet 1819, pages 61 et 62. F. P.

sol, qu'à de longs travaux soutenus par un courage à toute épreuve, par une résignation et des sacrifices qui, dans tous les temps, leur ont mérité l'estime et la bienveillance de nos rois.

En admettant que l'île était peuplée dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, et qu'elle devait sa population aux Armoricains et aux Pictes, il serait facile aussi de décrire les mœurs de ses habitants, à cette époque, par analogie avec celles de leurs voisins, dont il est probable qu'elles différaient peu. Je pourrais, en consultant quelques ouvrages anciens, examiner ici quelle devait être alors la forme de leurs vêtements, de leurs armes, de leurs habitations, de leurs navires; mais, comme toutes ces suppositions ne peuvent être d'aucun intérêt, puisque, si vraisemblables qu'elles soient, elles manqueraient de ce degré de certitude qu'exige l'histoire, je me hâte d'arriver à une époque moins obscure.

Lorsque la doctrine du Christ commença à dominer dans les Gaules, les rois et les grands croyaient désarmer la colère de Dieu par des fondations pieuses; les monastères s'y multiplièrent, le corps nombreux des Bénédictins s'y propagea partout. Saint Filbert, né dans une petite ville de l'Aquitaine (1), avait passé les vingt premières années de sa vie à la cour du roi Dagobert. Désabusé des vains plaisirs du monde, il y renonça et prit l'habit de religieux. Ses vertus lui méritèrent bientôt le titre d'abbé qui signifie père, et n'appartenait alors qu'aux chefs des monastères; mais Ebroin, maire du palais sous Clotaire III, célèbre dans nos annales par

(1) Saint Filbert ou Filibert (*Wilibert*) naquit vers 616, près d'Eause, dans la province de Gascogne. Il fut élevé à Vic, ville de la même province, dont son père saint Filibaud (*Wilibald*) était gouverneur pour les rois francs et devint plus tard évêque. J. P.

ses atrocités, autant l'ennemi des gens de bien que l'effroi de son maître, indigné de quelques justes remontrances de saint Filbert, devint son persécuteur, et le fit chasser par saint Ouen, évêque de Rouen, de l'abbaye de Jumiéges qu'il avait fondée en 654. Réfugié près d'Ansoald, évêque de Poitiers, celui-ci l'envoya, en 674, fonder dans notre île un monastère dont il fut le premier abbé et où il mourut le 20 août 684.

D'après l'auteur d'une *vie de saint Filbert*, qu'on présume avoir été écrite par un moine de l'abbaye de Jumiéges, presque contemporain de ce saint, par l'ordre de Coschin, abbé de cette abbaye et successeur de saint Achard, mort en 687, saint Filbert était doué d'un génie profond, d'un grand talent pour la prédication, de beaucoup de douceur dans la conversation, en même temps que d'une extrême fermeté dans les occasions. Chaste, sobre et pieux, il évitait le mensonge comme un poison mortel.

Il avait encore ceci de conforme à l'esprit de saint Benoît, que s'il s'agissait d'acheter quelque chose pour les besoins de ses religieux, il voulait qu'on le payât un peu plus cher que les séculiers.

Saint Filbert était déjà honoré dans le VIII<sup>e</sup> siècle, au moins en France, comme il paraît par un distique d'Alcuin, lequel parle d'un autel érigé en sa mémoire.

*Hanc pater egregius aram Filibertus habebit*
*Plurima construxit qui loca sancta Deo.*

(Epigramme cxxxv.)

« Depuis la mort de saint Filbert, dit l'auteur de *la nouvelle his-*
» *toire de Tournus*, on ne sait rien de ce qui se passa à Nermoutier
» pendant plus de cent vingt ans, si ce n'est deux ou trois miracles
» qu'Ermentaire raconte sur la foi des anciens, encore ne fait-il pas
» connaître en quel temps ils sont arrivés. »

Un de ces miracles serait qu'un gros vaisseau de Sarrasins ayant pillé l'île d'Yeu, et s'approchant de celle de Noirmoutier pour en faire de même, ils aperçurent sur les côtes de celle-ci une quantité d'oiseaux telle qu'on n'en avait jamais tant vus, et que, les prenant pour des hommes armés, ils n'osèrent pas s'en approcher.

Le fait raconté par Ermentaire se passait sans doute en hiver, par

une brume épaisse, et ces oiseaux étaient des bandes de cravants qui fréquentent les côtes de Noirmoutier et celles de Bouin, du mois de novembre au mois d'avril : leurs cris rauques et sauvages s'entendent de fort loin. S'ils ont effrayé les Sarrasins au point de les faire fuir, ces précieux volatiles, que nous n'estimions jusqu'ici que pour l'excellence de leur chair, ont alors rendu à Noirmoutier un service non moins grand qu'autrefois les oies du capitole aux habitants de Rome, et, comme elles, ils méritent de vivre dans l'histoire.

Le même auteur de *la nouvelle histoire de Tournus*, ajoute :

« Il y a apparence que les Sarrasins saccagèrent l'abbaye de Nermoutier l'an 732, quand après avoir inondé de leurs armées non-seulement la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais et la Bourgogne, mais encore une grande partie de l'Aquitaine, ils ruinèrent ou pillèrent toutes les églises et tous les monastères des lieux où ils purent pénétrer : ce qui donne lieu de croire le saccagement de l'abbaye de Nermoutier, c'est qu'Adhémar et Hugues, moine de Fleury, disent dans leurs chroniques, que Charlemagne avait bâti le monastère de saint Filibert, et que l'auteur de la vie de Louis-le-Débonnaire le met au nombre de ceux que ce dernier prince avait bâtis ou permis de bâtir dans l'Aquitaine : d'où l'on doit inférer, ce semble, que ce monastère, qui subsistait avant ces deux princes, avait été ruiné au moins en partie, et que Charlemagne le rétablit sous le règne de son fils, Louis-le-Débonnaire, à qui il avait donné le royaume d'Aquitaine dès l'an 781.

» Deux faits prouvent à n'en pouvoir douter que cette abbaye n'avait pas été tout à fait ruinée avant le temps auquel Charlemagne la rétablit. Le premier est que Charles-le-Chauve, dans l'acte par lequel il donne Tournus aux moines de Nermoutier, assure que non-seulement Louis-le-Débonnaire, son père, et Charlemagne, son aïeul, mais encore Pepin, son bisaïeul, mort en 768, leur avaient accordé l'immunité de six cents sous qu'il leur confirme. L'autre fait est que Louis-le-Bègue, fils de Charles-le-Chauve, dans l'acte par lequel il confirme la donation de Tournus en faveur des mêmes religieux, parlant de la possession où ils étaient d'élire eux-mêmes leurs abbés, assure qu'ils en jouissaient déjà sous le règne de Pepin.

» Quoi qu'il en soit, il est certain que l'abbaye de Nermoutier était dans un état assez florissant en 814, temps auquel Adélard, abbé de Corbie, y fut envoyé en exil par Louis-le-Débonnaire. »

Charlemagne et Louis-le-Débonnaire s'appliquèrent à rétablir la discipline dans les monastères.

En 817, ce dernier empereur en commit le soin à saint Benoît d'Aniane, auquel il adjoignit Arnou, abbé de Noirmoutier. A cet effet, il fut tenu une assemblée à Aix-la-Chapelle, où l'on dressa les articles pour la réforme des monastères, et un mémoire des redevances qu'ils devaient aux princes.

On fit plusieurs catégories de monastères. Les uns devaient et des dons et de la milice ou des dons sans milice, tandis que d'autres en étaient exempts et devaient seulement des prières pour le salut de l'empereur et de ses fils et la stabilité de l'empire.

Les monastères de cette dernière catégorie étaient en Aquitaine au nombre de treize, et à leur tête se trouvaient placés le monastère de Saint-Filbert, de l'île d'Her (Noirmoutier), et celui de Déas ou saint Philbert-de-Grand-Lieu, qui n'en était qu'une succursale. Ce dernier monastère avait été fondé en 819, par Arnou (le premier des abbés de Noirmoutier dont l'histoire fasse mention après saint Filbert), avec les secours que lui fournit Louis-le-Débonnaire, afin que les religieux de Noirmoutier pussent s'y retirer lorsqu'ils ne pourraient pas demeurer en sûreté dans cette île.

En 825, Arnou se démit de la supériorité de l'abbaye de Noirmoutier.

Quelques historiens lui donnent pour successeur Ragnard, que d'autres ne mentionnent pas sur leurs listes des abbés de Noirmoutier, ce qui ferait au moins supposer qu'il gouverna fort peu de temps cette communauté religieuse que vint diriger Hilbod. Celui-ci, dès le 18 mai 826, obtint par une charte de Louis-le-Débonnaire et de son fils Pepin, roi d'Aquitaine, le droit d'avoir six navires pour vendre, acheter, voiturer et conduire sur toutes les mers et rivières du royaume de France ce qu'il jugerait à propos pour le bien et l'utilité de son monastère de Saint-Filbert, avec exemption de toutes impositions, péages et autres droits dans toutes les villes et dans tous les ports du même royaume.

Jetons un coup-d'œil rapide sur cette époque, et à défaut de faits particuliers relatifs à notre pays, puisqu'au moins nous avons la certitude qu'il était peuplé, livrons-nous à quelques considérations générales sur l'esprit et les mœurs de ce siècle. Ce moyen, quelque imparfait qu'il

soit, est le seul qui puisse nous aider à nous former une idée de ce qui se passait alors dans cette île.

La faiblesse des derniers rois de la race des Mérovingiens, l'ambition et l'avidité des leudes et des seigneurs qui s'efforçaient de diminuer leur autorité et d'envahir leurs droits, répandaient presque partout le trouble, le meurtre et la dévastation. La dépravation morale, suite de la licence, mettait le comble aux malheurs des peuples. Le droit d'asile assurait l'impunité du crime. La vie des hommes était évaluée à prix d'argent. Les combats et les épreuves décidaient de la possession d'un héritage. On détruisait des villes, on n'en construisait aucune. On ne connaissait pas la moindre de ces aisances, de ces commodités qui embellissent la vie.

Cependant une espèce de piété se mêlait à tant de barbarie, et les seuls monuments de ces temps affreux sont des monastères. Le crédit des prélats et des abbés était immense, et comme l'ignorance faussait toutes les idées, tandis que les riches se persuadaient effacer leurs péchés en fondant des couvents, par une dévotion mal entendue, des familles sans nombre se rendaient les esclaves des abbés et se soumettaient envers eux, elles et leur postérité, à des devoirs aussi pénibles qu'avilissants.

L'ordre des Bénédictins était presque le seul qui existât en occident. Les abbés jouissaient de l'autorité la plus étendue. Voulaient-ils attaquer ou se défendre, ils armaient leurs nombreux esclaves, connus sous le nom de serfs, leurs affranchis et les hommes libres de leur juridiction; ils étaient quelquefois assez puissants pour se révolter et faire la guerre à leur souverain. Un abbé, pour peu qu'il fût guerrier, pouvait conduire ses vassaux au combat; c'était une prérogative seigneuriale dont plusieurs se montraient jaloux, et lorsque dans la suite

Charlemagne leur interdit le service militaire, tel était l'esprit de ces temps que le public crût qu'on les dépouillait d'un privilége. Ils exerçaient l'autorité temporelle et spirituelle, étaient à la fois les juges et les capitaines des hommes de leurs terres. Leur pouvoir sur leurs moines n'était guère moins absolu; ils les condamnaient quelquefois aux peines afflictives les plus cruelles.

Maintenant on peut juger par ce tableau de l'état dans lequel saint Filbert dut trouver les habitants de Noirmoutier. Si, par sa position géographique, notre île était moins souvent le théâtre des scènes de carnage qui désolaient la France, au moins n'avait-elle pu se soustraire à l'influence des mœurs et des lois qui existaient alors. Nul doute qu'avant l'arrivée de ce pieux personnage, elle ne fût déjà un bénéfice ou fief, et, comme telle, sous la domination d'un seigneur laïc ou ecclésiastique. Les évêques avaient de vastes domaines; il est plus que vraisemblable que celui de Poitiers était en possession du bénéfice de Noirmoutier, puisqu'il en disposa en faveur de saint Filbert, son protégé.

Ici, comme ailleurs, à cette époque les hommes étaient partagés en trois classes, celle des serfs, celle des affranchis, et celle des hommes libres.

Les serfs étaient attachés à la glèbe et se transmettaient avec le bénéfice ou fief comme le cheptel d'une métairie. Ils cultivaient la terre, servaient de domestiques; ils ne pouvaient se marier, ni changer de domicile, ni être affranchis sans la volonté de leur maître; ils ne pouvaient se battre entre eux qu'à pied et avec le bâton. Il leur était défendu de se montrer au combat, même devant les ennemis de leur seigneur, sans y avoir été appelés par lui. Cependant les serfs des monastères pouvaient combattre contre toutes personnes franches;

c'était un droit réservé à l'église comme une marque de respect. Les serfs seuls payaient ce qu'on appelait le cens : c'était un tribut réglé que chaque seigneur levait sur les serfs de ses domaines.

Les affranchis étaient les serfs à l'esclavage desquels les seigneurs avaient mis un terme. Avec la liberté, souvent ils leur donnaient des biens ; et, suivant Montesquieu, ce sont les chartes d'affranchissement qui, dans la suite, formèrent une partie de nos anciennes coutumes.

Les hommes libres étaient ceux qui n'avaient ni bénéfices ni fiefs, mais qui, n'étant point soumis à la servitude de la glèbe, possédaient des terres exemptes de tous droits et qu'on nommait allodiales. Le seigneur ne pouvait exiger d'eux que le service militaire et quelquefois des voitures attelées de bœufs. Ce sont eux qui, par la suite, furent qualifiés de nobles hommes, et obtinrent aussi des fiefs qui leur conférèrent la noblesse. Ils étaient divisés en centaines, qui formaient ce qu'on appelle un bourg. Chaque centaine était commandée par un officier militaire nommé centenier. Il y avait aussi des dizaines commandées par des décenniers. Les uns et les autres recevaient les ordres du seigneur, conduisaient leurs subordonnés à la guerre qu'il entreprenait ou qu'il avait à soutenir.

Il est probable qu'avant les excursions des Normands, les centeniers et les décenniers de l'île n'avaient pas de fréquentes occasions de mener les habitants au combat. L'abbé devait avoir peu de démêlés avec ses voisins ; la situation et la nature de ses domaines étaient peu propres à exciter leur ambition, et il n'était pas assez puissant pour s'arroger des droits sur eux.

Les centeniers remplissaient aussi, avec les échevins, les fonctions de juges, étaient les adjoints du seigneur. Le tribunal se composait ordinairement de douze per-

sonnes ; mais lorsqu'on ne pouvait réunir assez de centeniers et d'échevins pour le porter à ce nombre, on le complétait avec des notables. Le seigneur jugeait en dernier ressort.

Dans les affaires criminelles, comme dans les affaires civiles, on admettait la preuve négative par le serment, par la croix, l'eau froide et l'eau bouillante, qu'on regardait comme des jugements de Dieu ; mais dans les juridictions ecclésiastiques, on rejetait souvent celle par le combat judiciaire. Les peines prononcées étaient des amendes pécuniaires, des coups de la main des juges, et la mort seulement dans le cas où le crime était celui de rébellion.

On suivait les lois saliques et ripuaires, qui évaluaient presque tous les attentats à prix d'argent.

Les femmes n'avaient nulle part à l'héritage de leurs parents. Les filles ne recevaient point de dot ; les maris, au contraire, dotaient leurs femmes : ils les achetaient, pour ainsi dire, en présentant une somme d'argent aux parents de la fille qu'ils voulaient épouser.

La condition des femmes des serfs ne devait guère être plus pénible que ne l'est encore de nos jours celle des femmes de nos cultivateurs ; au moins est-il certain qu'elles ne pouvaient travailler davantage. Quant à celles des hommes libres, malgré la dépravation des mœurs, on les traitait avec beaucoup d'égards ; on les respectait même au point qu'il suffisait d'avoir serré la main à l'une d'elles pour être condamné à une amende de quinze sous d'or.

On peut juger du luxe de cette époque par celui de nos rois, qui n'avaient d'autre voiture qu'un char attelé de bœufs. Les maisons étaient basses, avec une porte en ogive et des fenêtres sans vitres. Généralement les vête-

ments des hommes étaient courts, et consistaient en une tunique ou chemise de laine, un pourpoint attaché par une ceinture de cuir; ceux des femmes se composaient, comme aujourd'hui, d'une espèce de corset avec une jupe. Les étoffes étaient plus ou moins grossières, suivant le rang et la fortune. Les moines avaient l'habit de leur ordre; les abbés portaient des étoffes précieuses, et souvent un baudrier et des éperons, comme les gens de guerre.

Les soldats avaient un bouclier carré-long, la hache d'armes, le javelot et l'épée. Ceux qui se servaient de flèches étaient obligés d'en approvisionner leur carquois. Dans les siéges, on employait le bélier, la baliste, la tortue et la plupart des machines romaines. Les forces navales étaient nulles; on avait seulement de petits bateaux avec lesquels on faisait une navigation très rapprochée des côtes.

S'il s'agissait d'affirmer que le joug des Bénédictins dut être préférable à celui des seigneurs séculiers, et que les habitants de Noirmoutier eurent à se féliciter d'avoir plutôt les premiers pour maîtres, je n'hésiterais certainement pas à le faire. D'abord, si l'on en juge par les abus du pouvoir, par les vexations et les cruautés que les seigneurs exerçaient presque partout envers leurs sujets, ces hommes, dont rien ne pouvait égaler la violence, l'avarice et l'ignorance, insensibles aux cris du malheur et de la misère, étaient pour le peuple des fléaux redoutables. Au contraire, ainsi que je l'ai déjà dit (1), la domination des Bénédictins dut être non-seulement tolérable, mais avantageuse, eu égard aux temps et aux circonstances. La religion et quelque peu d'instruction adoucissaient nécessairement leurs mœurs. Agriculteurs et non guerriers, ils défri-

(1) Voyez l'article *Abbaye Noire*.

chaient des terres de leurs propres mains, et donnaient à leurs serfs l'exemple du travail, du courage et de la résignation; ils formaient des bourgs ou de petites villes autour de leurs monastères; ils conservaient les livres en les copiant. En quelque sorte étrangers aux querelles du monde, c'était pour ainsi dire chez eux que se réfugiait l'humanité, partout ailleurs outragée.

Je suis aussi loin de prétendre qu'ils étaient sans défauts que de vouloir faire l'éloge de la vie monastique. Sans doute, ils joignaient à leurs enseignements des pratiques superstitieuses, selon le génie de leur siècle et l'esprit particulier de leurs institutions. Ils n'étaient pas sans beaucoup de prétentions, d'ambition même. Mais peut-on justement leur en faire un reproche? Etait-il possible qu'ils n'eussent aucun des vices de leur temps et qu'ils fussent exempts de la contagion générale? Quoi qu'il en soit, au lieu d'offrir, comme tant d'autres ordres religieux l'ont fait depuis, le spectacle de l'oisiveté et de la licence, ils se sont montrés aussi actifs qu'utiles. Il est incontestable que ceux de l'abbaye de Noirmoutier ont rendu de grands services à nos insulaires, et j'aime à croire que, seuls au milieu d'eux, ils ont moins employé la force que la persuasion pour en obtenir une soumission qui, en tournant au profit de l'abbé et de son monastère, ne contribuait pas moins au bonheur de tous.

Cette abbaye fut richement dotée par Charlemagne et Louis-le-Débonnaire (1). Elle ne fut pas seulement le refuge des hommes qui fuyaient la tyrannie et cherchaient le repos, elle servit de lieu d'exil à plusieurs personnages distingués. De ce nombre, je citerai Adalard, petit-fils de Charles-Martel, neveu de Pepin-le-Bref et cousin de Char-

(1) *Histoire du Poitou* (édition in-12, tome II, page 197).

lemagne, sur lequel il avait eu pendant un temps un tel empire, que, selon Nithard, historien du IXe siècle, ce prince suivait sa volonté en toutes choses. Voici ce qu'en disent les auteurs de la *Biographie universelle* (Paris, 1811) :

« Elevé à la cour, il s'en dégoûta, et embrassa la pro-
» fession monastique à Corbie, en 772. Le désir d'une plus
» grande obscurité l'engagea à quitter ce monastère pour
» celui du mont Cassin; mais la cour de France le rap-
» pela, et quelques années après son retour à Corbie, il
» en fut élu abbé. Ses talents et ses qualités le firent
» nommer conseiller et principal ministre de Pepin, en
» 796. Lorsque Charlemagne donna à ce prince le royaume
» d'Italie, Adalard gouverna avec tant de sagesse, qu'il
» conserva son rang auprès de Bernard fils et successeur
» de Pepin. Cependant Charlemagne le rappelait quelque-
» fois en France pour se servir de ses lumières. Après la
» mort de ce prince, il fut victime de la jalousie de
» quelques courtisans. Louis-le-Débonnaire l'exila dans
» l'île de Héro, aujourd'hui Noirmoutier. Sa disgrâce
» s'étendit sur toute sa famille. Rappelé sept ans après
» (en 821), Adalard reprit son abbaye de Corbie, et fut
» même admis à la cour. Il parut avec distinction à l'as-
» semblée des États qui se tint à Compiègne en 823. La
» même année, il établit la célèbre abbaye de Corwey, ou
» la Nouvelle-Corbie, en Saxe, dont son frère avait jeté
» les premiers fondements. Il mourut le 2 janvier 826, et
» eut pour successeur Wala, son frère. »

Adalard avait laissé plusieurs écrits, dont il n'est resté que les anciens statuts de l'abbaye de Corbie et des fragments de discours adressés à ses moines. Il est d'autant plus à regretter qu'ils ne soient pas tous parvenus jusqu'à

nous, que sans doute ceux sortis de sa plume, pendant les sept années qu'il passa à Noirmoutier, n'étaient pas sans renfermer des remarques et des observations sur le lieu de son exil (1).

J'ai déjà dit quelque chose de ces féroces Normands qui, dans les VIII[e] et IX[e] siècles, apportèrent plusieurs fois sur nos rives le pillage et la mort. Je vais entrer dans plus de détails à leur sujet.

Des peuples de la Scandinavie et des bords de la mer Baltique, forcés par la stérilité de leurs terres, par un surcroît de population ou par d'autres circonstances, de quitter le sol qui les avait vus naître, exerçaient partout le brigandage le plus affreux. En Allemagne, on les appelait Normands, hommes du Nord. Endurcis à la fatigue, braves dans les combats, cruels dans la victoire, plus avides de butin que d'un établissement solide, ils commencèrent leurs courses dès la fin du règne de Charlemagne. Ils avaient de petites barques à deux voiles et à rames. Chacune d'elles pouvait contenir une centaine d'hommes, qui, pourvus de bière, de biscuits de mer, de fromage et de viande fumée, côtoyaient les terres, descendaient sur les points où ils n'éprouvaient aucune résistance, et le fer et la flamme à la main, égorgeaient, pillaient les habitants qu'ils avaient surpris, et partageaient ensuite leurs dépouilles entre eux.

En 830, ils se montrèrent pour la première fois sur les côtes de notre île. Cette terrible apparition glaça d'effroi

(1) En 831, Wala, qui, dans sa jeunesse, avait été l'un des plus célèbres lieutenants de son cousin l'empereur Charlemagne, et qui était frère de saint Adalard, auquel il avait succédé dans l'abbaye de la Nouvelle-Corbie, s'étant trouvé gravement compromis dans la funeste division qui s'éleva en 830 entre Louis-le-Débonnaire et ses enfants, fut exilé dans l'abbaye de Noirmoutier; mais il n'y resta qu'un an. (*Nouvelle histoire de Tournus*) J. P.

les Bénédictins et répandit la terreur parmi leurs vassaux. On n'avait à leur opposer aucune forteresse, peu ou point de gens de guerre; la résistance non-seulement devenait inutile, mais ne pouvait qu'irriter l'ennemi et le rendre plus cruel. Il fallut céder au nombre. Les religieux prirent la fuite : c'était le seul moyen qu'ils eussent de se soustraire à la mort. Ils avaient de puissants motifs de redouter les Normands. Ils savaient qu'ils persécutaient particulièrement les prêtres et les moines, qu'ils recherchaient les abbayes avec d'autant plus d'acharnement, qu'en outre des richesses qu'elles leur offraient, ils avaient encore à s'y venger des ecclésiastiques auxquels ils attribuaient la destruction de leurs idoles, les revers et les violences que leur avait fait éprouver Charlemagne. Ils mirent donc pied à terre sans beaucoup d'obstacles, et purent se livrer impunément à tous les excès que leur suggéra leur instinct avide et féroce.

D'après la chronique d'Adémar, moine de Saint-Epargne d'Angoulême, les Normands s'emparèrent de l'île de Bouin dès l'an 813. Au mois de juin 830, ils descendirent à Noirmoutier, dont ils firent une station d'où ils s'élancèrent, pendant de longues années, pour aller remonter la Loire et ravager la Bretagne, l'Anjou, le Poitou et la Touraine.

« Leurs hordes, sans cesse renouvelées, étaient insaisissables et indestructibles. Ils jetaient des bandes de pillards sur les deux rives, et dès que celles-ci se voyaient poursuivies par des forces supérieures, elles s'empressaient de revenir à bord : leurs navires étaient d'ailleurs d'une légèreté et d'un mode de construction tels qu'ils pouvaient être facilement démontés et transportés à dos d'hommes, ce qui permettait aux équipages de passer des fleuves dans les rivières, et d'une rivière dans une autre. » (A. Thierry, *Conquêtes de l'Angleterre.*)

L'endroit qui leur servait de port à Noirmoutier est désigné par Ermentaire sous le nom de la *Conque;* il est encore connu sous le nom de *Conque des Normands* et est situé en face de l'embouchure de la Loire, près le village de la Linière et non loin de l'abbaye Blanche.

Les bandes danoises et norwégiennes établies à Noirmoutier reçurent le nom de *Normands de la Loire.*

Elles étaient commandées par Hastings, ce redoutable aventurier du IXe siècle, qui ravagea si longtemps les contrées de Bretagne, du Poitou, de la Touraine, de la Picardie et de la Normandie, et alla même dévaster les églises et les monastères jusque sous les murs de Paris.

Voici un trait d'audace qui le fera mieux connaître : Encouragé par ses succès, Hastings propose à ses compagnons d'armes de faire le sac de Rome, mais meilleurs soldats que géographes, ils prennent Luna, ville très importante à l'entrée des côtes de Toscane, pour la ville de Rome.

Hastings craignant de ne pouvoir s'en emparer de force, se dit mourant, se fait porter à Luna et manifeste le désir de recevoir le baptême.

Après la cérémonie, on le rapporte à son bord, puis, dès le soir même, il envoie un député aux chefs du gouvernement auxquels celui-ci annonce la mort subite du nouveau converti et le désir qu'il a témoigné d'être inhumé dans la cathédrale où il a été baptisé, et à laquelle il a légué ses richesses les plus précieuses.

Le clergé acquiesce à cette demande; Hastings, déposé dans une bière, est porté à l'église entouré de ses meilleurs soldats, qui paraissent plongés dans la douleur.

Le clergé et les habitants, sans défiance, ont bientôt rempli le lieu saint. Tout-à-coup le prétendu mort se lève et se mettant à la tête de ses soldats, ils égorgent tous ceux qui leur résistent ou cherchent à fuir, et ils pillent la cathédrale et la ville, qu'ils livrent ensuite aux flammes dans leur dépit d'avoir pris Luna pour Rome. (Extrait de la *Biographie Universelle.*)

Ce fut dans le cours de l'année 830, et lorsque les Normands eurent quitté l'île, que l'abbé Hilbod, désireux de se prémunir contre les funestes résultats des descentes ultérieures de ces terribles enfants d'Odin, fit construire le château. Il espérait pouvoir y mettre en sûreté les effets les plus précieux du monastère, s'y réfugier avec ses religieux, et là, secondé par la valeur des habitants, se défendre et braver les efforts de l'ennemi; cependant, soit

que les Normands ne lui eussent pas laissé le temps d'achever sa forteresse, soit que la résistance qu'il leur opposa ne fût pas couronnée du succès, en 835, non-seulement ils étaient les maîtres de l'île, mais ils y avaient des troupes en garnison. L'abbé, encore expulsé de ses domaines, se vit réduit à aller implorer le secours de Renaud, comte d'Herbauge. Les seigneurs, à cette époque, vendaient volontiers leur protection aux ecclésiastiques; ils les défendaient pour mieux les opprimer ensuite. Renaud vint attaquer les barbares; mais il fut battu et obligé de prendre la fuite (1).

Les Normands furent plusieurs fois attaqués dans l'île de Noirmoutier; mais les chroniques et les historiens sont loin d'être d'accord sur les dates, et surtout sur les résultats de ces différentes attaques.

Le 20 août 834, jour de la fête de saint Filbert, neuf vaisseaux normands, au dire d'Ermentaire, firent une descente à Noirmoutier, au port de la *Conque;* mais ils furent repoussés avec perte de 484 des leurs, sans les blessés, tandis que les insulaires ne perdirent qu'un seul homme. (Lib. 2, mirac. II.)

Mais ce fait, ainsi placé dans la nomenclature des miracles du saint patron de Noirmoutier, perd en vérité historique ce qu'il emprunte au surnaturel.

Dans l'année 835, et le même jour de la fête de saint Filbert, Renaud, comte d'Herbauge, combattit les Normands et les défit. (*Chronique de Limoges.*)

Les Normands, dit Depping, éprouvèrent probablement cet échec sur le continent, car ils paraissent avoir gardé Noirmoutier, du moins ils y revinrent après avoir pillé la côte de Frise et de Flandre. (*Incursions maritimes des Normands*, page 112.)

Au mois de septembre suivant, Renaud les attaqua dans l'île de Noirmoutier, mais il fut battu et mis en fuite. (*Chronique d'Angoulême.* Dom Morice. Dom Lobineau.)

D'après Mézerai, le comte Renaud de Poitiers étant allé combattre

(1) *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707.

les Normands dans l'île de Noirmoutier, *s'y conduisit si mal, qu'il n'en revint ni lui ni les siens.* (*Histoire de France*, page 510.)

Le résultat donné par Mézerai à ce combat de Renaud contre les Normands est tout à fait inexact, puisque Renaud, devenu comte de Nantes, par suite du don que lui avait fait Charles-le-Chauve de ce comté, en récompense de ses services à la bataille de Fontenay, près Auxerre, livrée en 841, ne périt qu'en 843, dans une rencontre, près Blain, contre Lambert, ancien comte de Nantes.

La défaite essuyée par le comte Renaud, dans l'île de Noirmoutier, en 835, détermina l'abbé Hilbod et sa communauté à retirer de cette île le corps de saint Filbert pour le transporter à Déas; mais, avant de prendre ce parti, ils crurent devoir recourir au roi Pepin.

Voici comment Ermentaire raconte le résultat de cette démarche:

« En conséquence, en l'année 836 de l'incarnation de notre Seigneur » et Rédempteur Jésus-Christ, sous le règne du très glorieux empereur » Louis-le-Débonnaire, et la vingt-troisième année de son règne, ses » fils, Lothaire, gouvernant l'Italie; Pepin, l'Aquitaine; et Louis, » l'Autriche et la Bavière, le vénérable abbé Hilbod, étant à la tête » du couvent du saint confesseur le seigneur Filbert, le vénérable abbé » voyant que les Normands ne cessaient pas leurs courses, avait, pour » se mettre à l'abri de leurs pillages, élevé un château dans l'île d'Her. » Après avoir pris le conseil de ses frères, il alla trouver le roi Pepin » pour lui demander ce qu'il voulait faire à cet égard en leur faveur.

» Le glorieux roi et les grands de son royaume tenaient alors un plaid » général; ayant examiné la demande avec soin, ils trouvèrent qu'on » ne pouvait pas en tout temps aller porter secours à l'île d'Her, » parce que l'accès de cette île n'était pas toujours possible pendant les » mortes eaux, tandis qu'elle était toujours accessible aux navires des » Normands, qui pouvaient y aborder par tous les temps, quand la mer » n'était pas trop mauvaise; ils avisèrent alors à ce qui était le plus » avantageux. De l'avis du sérénissime roi Pepin et de celui de presque » tous les évêques, abbés, comtes et autres fidèles de la province d'A- » quitaine qui étaient présents à ce plaid, et de beaucoup d'autres qui » purent le savoir, il fut décidé qu'il serait bien plus à propos de » transporter ailleurs le corps de saint Filbert, que de le laisser dans » ce lieu. »

Dans l'année 836, les Normands abandonnèrent l'île, et

les moines de l'abbaye profitèrent de leur départ pour y revenir chercher les reliques de saint Filbert, leur patron.

En 843, ces pirates couvrirent l'entrée de la Loire de leurs navires, surprirent Nantes et dévastèrent tout jusqu'en Touraine. Ils emmenèrent les hommes en esclavage, chargèrent leurs bateaux de toutes les richesses qu'ils avaient pillées, et firent choix de Noirmoutier pour y faire le partage du butin et des prisonniers.

On ignore si, lors de cette descente, les Bénédictins avaient pris possession de leur couvent, s'ils se réfugièrent avec les habitants dans le château, si les Normands s'en emparèrent de vive force, ou si, uniquement occupés du partage des dépouilles qu'ils avaient recueillies ailleurs, ils négligèrent d'en faire l'attaque. Mézerai dit qu'ils brûlèrent le monastère. Peut-être cet acte de fureur ne provint-il que de ce qu'ils furent irrités de l'inutilité des assauts qu'ils livrèrent à la forteresse. Ce qu'il y a de certain, c'est que le partage, qui faisait cette fois le but principal de leur apparition sur nos côtes, leur devint funeste. Il excita parmi eux des rixes violentes; leurs chefs ne purent les contenir, ils en vinrent aux mains et jonchèrent le sol de leurs morts. Ils se massacraient avec le même acharnement qu'ils avaient coutume de montrer contre leurs ennemis.

Leurs prisonniers, profitant de l'aveuglement dans lequel les jetait la rage dont ils étaient transportés, s'échappèrent et se cachèrent dans les bois de l'île, où les Normands, chargés du butin qu'ils s'étaient arraché, affaiblis par leur combat, n'osèrent les poursuivre. Ils mirent à la voile pour s'en retourner chez eux; mais à peine furent-ils à la hauteur du Croisic qu'ils furent assaillis par un vent de nord-est très impétueux qui les poussa jusque sur les côtes

de Galice, où, malgré l'effroi qui précédait leur nom, ils eurent beaucoup à souffrir de la résistance que leur opposèrent les Espagnols. Maltraités par eux, ils n'en ravagèrent pas moins les environs de Bordeaux à leur retour (1).

Dans la *Chronique de Saint-Brieuc*, où ces événements sont en partie rapportés, l'auteur, qui écrivait en 1394, cite un fait bien remarquable relativement à Noirmoutier : il dit que les prisonniers nantais, qui d'abord s'étaient cachés dans les bois, se sauvèrent à la marée basse, *mari retracto*. Ce qui prouverait que déjà, en 843, on pouvait passer à gué de Noirmoutier au continent (2).

**Une vive controverse s'est élevée entre Edouard Richer et Athenas, sur la question de savoir quelle est cette île d'Her désignée par la *Chronique de Saint-Brieuc*.**

**Richer revendique Noirmoutier, et Athenas l'île d'Her, située dans la Grande-Brière, commune de Donges.**

**Voici le résumé des raisons données par Richer :**

**1° Tous les historiens, et notamment dom Morice et l'abbé Travers, s'accordent à penser que l'île d'Her dans laquelle se sont retirés les Normands en 843, est celle dont ils s'étaient emparés en 830, et dont ils avaient chassé les moines en 835.**

**Or, cette île d'Her était bien Noirmoutier.**

**2° Ermentaire, l'un des moines du monastère de Noirmoutier *et écrivain contemporain du fait*, mentionne la retraite des Normands dans cette même île, en 843.**

**3° L'île d'Her de la commune de Donges, d'une longueur de 950 toises sur une largeur de 890 toises, était trop petite pour que les captifs pussent se soustraire aux recherches et même aux regards des vainqueurs.**

**4° Une flotte de soixante-sept navires aurait éprouvé de grandes**

(1) *Histoire de Bretagne*, tome I, page 39.

(2) Voyez à la fin du volume l'extrait de la *Chronique de Saint-Brieuc*.

difficultés à naviguer au milieu de toutes ces petites îles et au fond du golfe de Montoir, où l'effet des alluvions s'était déjà produit.

5° Enfin, la *Chronique de Saint-Brieuc* dit que les Normands descendirent la Loire, et n'ajoute pas qu'après cela ils refoulèrent le Brivé.

Si faible que puisse être notre compétence, nous déclarons cependant nous ranger pleinement à l'opinion d'Edouard Richer, parce qu'elle est la seule adoptée par les historiens anciens et modernes, et qu'elle ressort tant de la topographie des lieux que du texte même de la chronique.

Aux raisons qu'il a fait valoir, nous ajouterons les citations historiques et les inductions suivantes :

1° D'après dom Lobineau *(Histoire de Bretagne,* tome 1er, page 38) : « Au bout de dix jours, chargés des dépouilles de tout le pays, les » Normands se retirèrent dans l'île de *Nermoutier* pour faire le partage » de leur butin et de leurs esclaves. »

Dom Morice s'exprime dans les mêmes termes.

Voici un extrait de la *Vie de saint Gohard*, par Albert de Morlaix, page 161, qui est encore plus explicite :

« En juin 843, les Normands, après avoir saccagé la ville de Nantes, » redescendirent la Loire et vinrent fondre sur l'île de Nermoutier. » Après avoir dévasté le monastère de Saint-Filbert, ils s'arrêtèrent » pour partager leur butin, et ne pouvant s'accorder sur ce partage, ils » entrèrent en picques et en vinrent si avant, qu'ils se liguèrent et » partialisèrent les uns contre les autres et enfin en vinrent aux mains, » de sorte qu'ils s'entretuèrent, restant plus de la moitié morts sur le » carreau, tués par le glaive de leurs compagnons. Ceux qui restèrent » maîtres du champ de bataille chargèrent cent cinquante vaisseaux et » allèrent de Nermoutier sur les côtes de Galice. »

2° « L'opinion commune, dit Depping, trouve Her dans Noirmoutier, » qui s'appelait en effet Herius, et où les Normands avaient un dépôt » et un poste dès leurs premières invasions. » *(Expéditions maritimes des Normands,* page 113.)

Nous ferons observer que Depping rapporte l'opinion d'Athenas ; s'il ne la combat pas formellement, il ne paraît pas non plus s'y ranger, mais plutôt se référer à l'opinion commune qui trouve Her dans Noirmoutier.

3° M. Henri Martin, qui, lui aussi, n'ignore pas sans doute l'opinion

d'Athenas, dit que : « les Normands traînèrent sur leurs navires » une foule de captifs avec les dépouilles de la cité nantaise, et après » avoir dévasté les petites villes et les villages des environs, allèrent se » cantonner dans l'île de Noirmoutier. *(Histoire de France.)*

4° Ces expressions de la *Chronique de Saint-Brieuc :*

« *Usque Herio insulam regressi sunt et captâ illâ.....* » indiquent, ce semble, que les Normands revinrent jusqu'à l'île d'Hério et qu'ils s'en emparèrent.

Si cette traduction est fidèle, il ne saurait être question de la petite île d'Her, près Donges, puisqu'il ne nous est nullement appris que les Normands y eussent précédemment séjourné, et que cette île fût même habitée.

C'est pourquoi on ne peut pas dire qu'ils y retournèrent et qu'ils s'en emparèrent, tandis que ces mêmes expressions sont parfaitement justifiées comme indication du retour des Normands à Noirmoutier, alors appelée île d'Her ou d'Herio, qui leur servait ordinairement de station, et dont ils se seront encore emparés après une résistance plus ou moins vive de la part des habitants, ainsi que cela leur était déjà arrivé lors de précédentes incursions.

5° Les captifs s'enfuirent dans les lieux couverts de l'île *(per abdita insulæ fugerunt)*. Dom Lobineau et dom Morice disent même qu'une partie des prisonniers s'échappa et se retira dans les bois de l'île.

L'exiguité de l'île d'Her, près Donges, rend fort douteuse l'existence de bois où les captifs auraient pu se soustraire aux recherches des Normands; tandis qu'il nous est appris que, lors des débarquements des Normands à Noirmoutier, les moines se réfugiaient avec les habitants dans les bois, et ne reparaissaient pour célébrer l'office qu'après le départ de ces pirates. *(Vie de saint Filbert,* part. 1 des *Act. SS. ord. sancti Benedicti ;* et Depping, *Incursions maritimes des Normands*, p. 113.)

Ajoutons que le port des Normands à Noirmoutier était au lieu dit *la Conque,* près la Blanche, et qu'il y a lieu de présumer que, dès cette époque, ce port était environné de bois, puisque dans la charte de fondation de l'abbaye Blanche, en 1205, Pierre de la Garnache déclare donner à cette abbaye le bois dans laquelle elle est située.

6° Les mots *mari retracto,* qui semblent exprimer que la mer même servait de ceinture à l'île où se retirèrent les Normands, ne peuvent guère s'appliquer à la petite île d'Her, sise à plus de douze kilomètres de la Loire, dans la rivière du Brivé, qui communique elle-même seu-

lement avec ce fleuve ; tandis qu'ils se rapportent parfaitement à la partie de la baie de Bourgneuf comprise entre Noirmoutier et la terre ferme de Beauvoir, et qui, à la basse mer, est tellement à sec, qu'on y passe même en voiture.

Abordons maintenant les principales objections d'Athenas, résumées dans cette seule question : Le passage du Gouet (lisez *Gois)*, qui fait aujourd'hui communiquer Noirmoutier avec le continent, existait-il alors ?

La chose lui paraît douteuse, si l'on considère que la mer n'abandonne sensiblement le fond de la baie de Bourgneuf que depuis peu de siècles ; si l'on remarque que Beauvoir, ville dont la fondation est postérieure au IXe siècle, a été et n'est plus un port de mer, ce qui prouve que les eaux ont été dans ces parages plus abondantes qu'elles ne le sont aujourd'hui ; enfin, si l'on consulte la tradition du pays qui rapporte à une époque très rapprochée de nous l'action du premier individu qui osa s'aventurer, à mer basse, sur la langue de sable qui sert à présent de communication entre le continent et l'île de Noirmoutier.

Avec un savant aussi éminent qu'Athenas, nous ne nous permettrons pas de répondre à sa principale objection sur la largeur du Gois, comme le passeur de rivière, malgré le fait rapporté par Ermentaire que l'équipage d'un vaisseau sarrasin, qui voulait s'emparer de l'île de Noirmoutier, aperçut sur les côtes de cette île une quantité d'oiseaux telle qu'on n'en avait jamais tant vus, et que les prenant pour des hommes armés, il n'osa pas s'en approcher ; mais en dégageant ce fait de la part du merveilleux, c'est-à-dire de l'effroi des Sarrasins élevé à la dernière puissance et leur faisant prendre des cravants pour des hommes armés, on peut raisonnablement en tirer l'induction que les vastes plages sises entre Noirmoutier et la terre ferme de Beauvoir et de Bouin étaient mises à découvert par la mer dans son reflux dès le IXe siècle, puisque des bandes considérables de cravants y venaient déjà, comme aujourd'hui, se nourrir des feuilles de zostère, ainsi que de plusieurs espèces d'algues marines, de vers marins et de crustacés, qui forment leur seul aliment pendant leur séjour sur nos côtes.

Si du fait miraculeux nous passons au fait purement historique, Ermentaire nous apprend encore que les alluvions avaient déjà considérablement exhaussé la baie de Bourgneuf, puisqu'en 836, l'abbé Hilbod étant allé trouver Pepin, roi d'Aquitaine, pour le supplier de défendre l'île de Noirmoutier contre les Normands, celui-ci et les grands qui l'entouraient furent d'avis d'en retirer le corps de saint

Filbert, parce que cette île n'était pas toujours accessible pour ses troupes pendant les mortes eaux (*quia ipsa insula ledonibus maximè impedientibus non semper accessibilis esse potest nostratibus.* Ermentaire, lib. 1er). Au surplus, la question n'étant pas de savoir si on passait alors de Noirmoutier au continent comme on le fait depuis environ un siècle par le Gois, mais seulement *s'il y avait impossibilité absolue* de pratiquer ce trajet de la part des captifs échappés aux Normands, ainsi que le soutiennent Athenas et Bizeul, nous n'hésitons pas à dire qu'il y avait peut-être danger, *mais non impossibilité absolue*, et que les prisonniers n'ayant pas d'autre chance de salut ont dû y recourir, d'autant plus volontiers que c'était à une époque de l'année qui rendait ce passage moins difficile (fin juin 843).

M. Mourain de Sourdeval, qui a fait une étude approfondie de l'ancien territoire de Beauvoir-sur-Mer, adopte l'opinion d'Edouard Richer dont il critique toutefois l'itinéraire que ce dernier a tracé aux captifs. Ceux-ci, d'après M. Mourain, ont dû se rendre de Barbâtre au Ménitre, près la Crosnière. « Ce lieu du Ménitre, dit-il, offre un » noyau sableux et coquillier qui doit avoir été au-dessus des eaux » longtemps avant les terres environnantes ; son sol paraît même offrir » quelques vestiges de constructions par des débris de briques et » d'ardoises que l'on y remarque ; il a pu contenir quelque poste » d'observation ou de défense ; il était bordé par le chenal de la » Lasse : on pouvait y venir de Barbâtre sans rencontrer cet obstacle » majeur, il est vraisemblable que ce fut le point où abordèrent les » captifs.

» La ville de Beauvoir-sur-Mer existait dès cette époque. » (*Notices sur les châteaux et seigneuries de la Garnache et de Beauvoir-sur-Mer*, pages 41 et 64.)

Athenas et Bizeul, pour corroborer leur opinion, s'appuient surtout sur ce que le Gois n'est guéable que depuis une époque très rapprochée de nous, puisqu'on a conservé le nom de l'habitant de Barbâtre qui s'y hasarda le premier.

Ces savants ignoraient sans doute que d'autres habitants avaient déjà franchi le Gois à pied, mais on cite le nommé Gauvrit, comme ayant effectué le premier ce passage à cheval avec un plein succès, et dès-lors son exemple eut de nombreux imitateurs.

Bizeul ajoute comme argument sans réplique : « Quant à la » largeur de l'eau dans le passage, on peut voir sur la carte de Cassini

» n° 131, qu'à l'époque où cette carte fut dressée, l'eau moyenne entre » Notre-Dame-du-Pé et Noirmoutier avait au moins deux kilomètres de » large. »

A cela, nous répondrons que la carte de Cassini, si elle indique une largeur d'eau de deux kilomètres, est aussi inexacte sur ce point que celles de Jollivet et de Mercator, qui font joindre Noirmoutier au continent par la pointe de Fromentine.

Il est, en effet, de notoriété publique, que les habitants de Barbâtre qui travaillaient en 1767 à la construction des digues de mer de la Crosnière appelée plus tard Notre-Dame-du-Pé, passaient et repassaient le Gois à pied sans aucune difficulté.

Voici enfin une citation qui ne peut laisser aucun doute sur la possibilité de passer le Gois dès le XVII^e^ siècle; elle est extraite d'une vie de l'amiral Corneille Tromp, imprimée à la Haye en 1674, et contenant la relation de la descente des Hollandais à Noirmoutier dans cette même année :

« Lorsque la marée est basse, l'espace qui est entre Bouin et Beau- » voir qui est de la terre ferme du Poitou, est tellement à sec que l'on » peut faire passer d'un lieu à l'autre autant de monde de front que » l'on souhaite, et ce passage n'est que d'une heure de chemin que » l'on peut faire deux heures après la retraite de la mer. »

Pour terminer, nous dirons, avec Edouard Richer (*Voyage à Guérande,* page 30), que nous avons cru devoir entrer dans ces longs détails parce qu'il importe à l'histoire de ne pas attacher à un lieu un souvenir qui appartient à un autre, et que le nom et le talent d'Athenas ont donné à l'opinion qu'il soutient, un degré de crédibilité qui ferait presque passer par dessus toutes les preuves qu'on voudrait alléguer dans la suite.

Enfin les Normands, après avoir désolé pendant tant d'années les côtes de la France, parvinrent à s'y établir et à donner leur nom à l'une de ses plus riches provinces. Heureux effets des progrès de la civilisation! Ce sont leurs descendants qui, aujourd'hui nos compatriotes, couvrent notre baie de leurs navires, non plus pour en ravager les bords, mais pour en exploiter les productions et y exercer une active industrie dont nous profitons

avec eux. Les Normands commencèrent en pirates et finirent en conquérants. Rollon ou Raoul leur chef, après son mariage avec la fille de Charles-le-Simple, se montra l'ennemi le plus redoutable de la fraude et du brigandage. Il fit respecter les lois, et ses successeurs recueillirent les fruits de son courage et de son gouvernement. Guillaume, l'un d'eux, fit la conquête de l'Angleterre. C'est d'eux que sont sortis ces fiers aventuriers, ces fils de Tancrède de Hauteville que l'amour de la gloire entraîna des bords de la Seine jusqu'aux champs de la Pouille et de la Calabre, et qui, simples chevaliers, sans autre appui que leurs bras, renouvelèrent les prodiges des héros de l'antiquité, fondèrent en peu d'années le royaume de Naples, devinrent la terreur des Sarrasins et le sujet des vers harmonieux du chantre de la Jérusalem.

Charlemagne avait contenu les Normands, et pendant son règne notre île avait sans doute joui des douceurs de la paix. Les bienfaits dont il avait comblé l'abbaye, en contribuant à l'enrichir, avaient dû la mettre à même d'accroître le bien-être de ses vassaux. Plusieurs entreprises utiles datent probablement de cette époque, et un tel commencement de prospérité promettait un avenir plus heureux encore, lorsque les descentes réitérées des Normands détruisirent cet espoir flatteur. De 830 jusqu'en 912, temps vers lequel ils cessèrent de saccager la France, il n'y eut ni repos ni bonheur, on ne connut de sûreté ni pour les personnes ni pour les propriétés. Chaque jour faisait redouter de nouveaux désastres. Plusieurs voiles réunies et aperçues dans le lointain, devenaient un sujet d'inquiétudes, bientôt même de terreur et d'effroi, lorsqu'à leur approche on reconnaissait l'ennemi.

Aussi notre île, désormais le théâtre de tant de scènes de dévastation et de carnage, était-elle inhabitable. Les

Bénédictins et leurs serfs, désespérés de voir si souvent leurs champs ravagés et leurs demeures réduites en cendres, renoncèrent à leur patrie et cherchèrent ailleurs un abri contre la fureur des Normands. « Ils se retirèrent » d'abord près de Loudun, où Charles-le-Chauve leur » donna plusieurs terres et domaines, entre autres la » terre de Lussan en Anjou, celle de Messai en Poitou. » Les églises de Saint-Pierre-du-Marché, Saint-Pierre-du- » Martroy-de-Loudun, etc., formaient le prieuré de Saint- » Philbert-de-Loudun. Ces religieux se fixèrent enfin à » Tournus, et l'abbaye de Noirmoutier qui comptait près » de deux siècles d'existence, ne fut plus qu'un des » anciens prieurés électifs et conventuels auxquels le roi » nommait en vertu du concordat (1). »

Il y a, dans le passage qui précède et qui a été extrait de l'*Histoire du Poitou*, plusieurs erreurs que nous allons rectifier.

Ce fut le 7 juin de l'an 836 que les moines de Noirmoutier retirèrent de terre, en grande pompe, le corps de saint Filbert et le mirent dans un navire qui, à l'aide d'un vent favorable, arriva bientôt au port de la Fourche, près Beauvoir-sur-Mer : de là ils se dirigèrent vers leur monastère de Déas, aujourd'hui Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

Comme ce monastère était aussi exposé aux incursions des Normands, l'abbé Hilbod, qui avait obtenu de Charles-le-Chauve, par une charte datée de Rennes du 19 octobre 845, le petit monastère de Cunaud (en Anjou), s'y retira avec sa communauté, laissant néanmoins le corps de saint Filbert enterré à Déas sous la garde de quelques moines.

Les Normands brûlèrent l'abbaye de Noirmoutier au mois de juillet 846.

Le 29 mars 847, ces pirates ayant brûlé le monastère de Déas, Hilbod recourut de nouveau à Charles-le-Chauve, qui, par une

(1) *Histoire du Poitou*, tome I, page 246.

charte du 19 janvier 854, lui donna le petit village de Messay (en Poitou), avec sa chapelle et les dîmes qui en dépendaient.

Le 10 février suivant, ce prince, à la prière d'Erispoé, comte de Bretagne (qu'il appelle *son compère*), lui accorda le prieuré de Busseuil, dans le Maine.

Hilbod, étant mort en 855, Axène lui succéda. Les moines de Noirmoutier ayant quelque espérance de retourner dans cette île, y avaient laissé, aussi bien qu'à Déas, quelques religieux qui y vivaient cachés dans les ruines de ces deux monastères; mais en 857, comme ils virent que les progrès des Normands, au lieu de cesser, augmentaient tous les jours, et ne pouvant se résoudre à être privés plus longtemps du corps de leur patron saint Filbert, ils profitèrent de l'absence momentanée des Normands pour le retirer furtivement du monastère de Déas et le transporter à Cunaud.

Ermentaire, l'historien des *Translations et des Miracles du corps de saint Filbert,* remplaça Axène en 859.

Le corps de saint Filbert fut retiré de Cunaud en 862 et transféré à Messay.

A Ermentaire succéda Bernon, en 865, et après la mort de ce dernier, arrivée en 869, Geilon fut mis à la tête de la communauté.

En 871, les religieux de Saint-Filbert prirent possession de l'abbaye de Saint-Pourçain (en Auvergne), que leur avait accordée Charles-le-Chauve.

Enfin, Geilon ayant obtenu de ce prince, en 875, l'abbaye de Tournus (en Bourgogne), y transféra sa communauté avec toutes ses reliques, dont le moine Falcon dit, dans sa chronique, *qu'il n'est presque pas possible de faire le détail ;* outre de saints vêtements, tant du Sauveur que de la sainte Vierge, il se trouvait deux boîtes remplies de choses sacrées, mais inconnues : le lien dont le Sauveur voulut bien être lié au temps de sa Passion, une des cruches où il convertit l'eau en vin, du bois de la vraie croix, le corps de saint Filbert et ceux d'un grand nombre de saints, etc., etc.

Le chanoine Pierre Juénin, dans son *Histoire de Tournus,* fait une longue description d'un magnifique éventail (*flabellum*) en vélin, peint de diverses couleurs, couvert de nombreuses inscriptions en vers latins et qui était attaché à un manche de bois incrusté d'ivoire artistement travaillé. Cet éventail avait été apporté à Tournus par les moines de Noirmoutier.

Telles furent les diverses pérégrinations des moines du monastère de Saint-Filbert-de-Noirmoutier jusqu'à leur établissement dans l'abbaye de Tournus, dont celle de Noirmoutier ne fut plus, dès-lors, qu'un annexe.

Il est impossible de mieux décrire, que ne le fait le moine Ermentaire, la frayeur qu'inspiraient les Normands.

« On prend la fuite de tous les côtés, dit-il; à peine se trouve-t-il » quelqu'un qui dise : *Arrêtez, arrêtez! résistez à ces barbares! com-* » *battez pour la patrie, pour vos femmes et pour le peuple!* Tour à » tour engourdis par l'effroi, tour à tour divisés entre eux, ceux qui » auraient dû se défendre par les armes se rachètent par des rançons, » et le royaume très chrétien est ruiné de fond en comble; pas un » endroit n'est épargné, pas un monastère reste intact. »

Peu s'en fallut que dans ces temps de calamités l'île ne devînt entièrement déserte. Après le départ de l'abbé Hilbod et de ses religieux, le petit nombre d'habitants qui n'avait pu se résoudre à les suivre resta en proie à la plus misérable condition. Cependant quelques moines, jaloux de partager leur infortune, de leur prodiguer encore au besoin les secours de leurs bras et ceux de la religion, vécurent au milieu d'eux, cachés parmi les débris du monastère, qui, si l'on en croit un historien distingué (1), n'offrant plus aux yeux du navigateur que des ruines noircies par le feu, reçut le nom de Noirmoutier, *nigrum monasterium*, en échange de celui de Hermoutier, *monasterium insulæ Hero,* qu'il avait porté jusqu'alors. Ce fait ne laisserait plus aucun doute sur l'époque à laquelle notre île a été appelée Noirmoutier, et confirmerait ce que j'ai dit plus haut à ce sujet.

L'opinion d'Anquetil ne nous paraît pas fondée.

Si les ruines noircies par le feu du monastère de Saint-Filbert avaient fait substituer le nom de Noirmoutier, *nigrum monasterium,*

(1) Anquetil. — *Histoire de France,* tome I, page 293.

à celui d'Hermoutier ou monastère d'*Her*, on retrouverait la trace de ce changement dans quelques chartes, chroniques, titres ou pièces du IXe siècle, ou tout au moins du Xe siècle, époque où ce monastère était de nouveau habité, après avoir été restauré au moins en partie.

Il n'en est pas ainsi.

Nous avons parcouru attentivement toutes les pièces justificatives imprimées à la suite de la *Nouvelle Histoire de l'abbaye de Tournus*, par Juénin, et jusqu'au XVe siècle, nous voyons le monastère de Saint-Filbert, appelé *monasterium herensis insulæ* (charte du roi Raoul, 924), *monasterium quod vocatur hero insulæ* (charte du roi Henri, 1059), *prioratus herensis monasterii* (bulle du pape Innocent IV, du 8 juin 1250).

C'est seulement en 1458, dans la taxe de 368 écus d'or imposée par Hugues, quarante-huitième abbé de Tournus, pour le recouvrement du prieuré de la Donzère, que nous lisons les mots : *Prioratus Sancti Philiberti Nigri monasterii.*

Enfin, le dernier *Pouillé des Bénéfices de l'abbaye de Tournus* porte :

Pieuré de Nermoutier, *Sanctæ Mariæ et Sancti Philiberti herensis seu Nigri monasterii.*

Dans le cartulaire de la Blanche, la pièce de la date la plus ancienne où le monastère de Saint-Filbert soit appelé *Nigrum monasterium* est un don de cent sols de rente fait en 1241 par Marguerite, dame de Montaigu, du consentement de Pierre de Braine, son mari, à l'abbaye de l'île de Dieu, nommée depuis l'abbaye de la Blanche.

D'où il suit qu'en prenant cette dernière charte pour point de départ, le nom de *Nigrum monasterium* n'aurait été donné au monastère de Saint-Filbert que plus de quatre siècles après son incendie par les Normands.

Or, comme il était depuis longtemps repeuplé de moines et restauré au moins en partie, il ne devait plus offrir aux yeux des navigateurs ces ruines noircies par le feu, qui lui auraient alors seulement fait donner le nom de *Nigrum monasterium* ou *Noir-moutier*.

Il est plus rationnel d'admettre que le nom français Nermoutier, représentatif d'Hermoutier ou monastère d'Her (*monasterium herensis*) a été à tort traduit en latin par *Nigrum monasterium*, dont l'étymologie seule a motivé l'opinion d'Anquetil.

Remarquons, au surplus, que ce nom de *Nigrum monasterium* ou abbaye Noire n'a été donné au monastère de Saint-Filbert qu'après la fondation de l'abbaye de l'île de Dieu, qui, elle aussi, a changé plus tard ce nom pour celui d'abbaye de la Blanche, puis d'abbaye Blanche. D'où provient cette antithèse de noms ? Nous pensons qu'il faut simplement l'attribuer à la différence de couleur, non pas des murailles, mais du costume. Les religieux du couvent de Saint-Filbert, suivant la règle de saint Benoist, étaient habillés de noir, tandis que ceux de l'abbaye de l'île de Dieu, suivant la règle de saint Bernard, étaient habillés de blanc ; on aura d'abord dit les *moines noirs* et les *moines blancs*, puis l'*abbaye Noire* et l'*abbaye Blanche*.

Les Normands, qui trouvaient probablement quelques avantages à aborder ici, soit pour y prendre des vivres et de l'eau, soit pour y tenir conseil, continuèrent de s'y montrer de temps à autre, et les habitants, hors d'état de leur résister, n'avaient de moyen de salut que dans une fuite dont la précipitation devait beaucoup augmenter le désordre et les malheurs.

La paix avec ces barbares ne ramena ni l'industrie ni l'abondance. Par la translation du monastère de Saint-Filbert à Tournus, nos insulaires perdirent pour longtemps l'espérance de quelque félicité. Ce couvent avait été pour eux une source continuelle de bienfaits. Secours en tous genres, instruction, absence des abus et des vexations du gouvernement des seigneurs laïcs, exemption de cette multitude de douanes, de péages par terre et par eau dont la France alors était couverte, ils lui devaient tout. Sa destruction, les guerres des successeurs de Charlemagne, l'animosité et l'avidité des seigneurs, l'ignorance profonde des IXe et Xe siècles, contribuèrent non-seulement à entraver les progrès de l'agriculture, seule ressource de notre île, mais encore à prolonger une partie des maux auxquels elle était en proie depuis l'apparition des Normands.

Il n'est que trop certain qu'elle n'a pu rester étrangère aux superstitions de cette époque, aux querelles ecclésiastiques, aux démêlés des seigneurs clercs et laïcs qui se disputèrent les domaines de l'ancienne abbaye; mais on n'a de ces temps d'autre souvenir historique que la confusion, la tyrannie et la misère qui régnaient partout.

Il paraît, toutefois, que vers la moitié du X$^{e}$ siècle, le monastère de Saint-Filbert se trouvait rétabli et habité, car dom Lobineau rapporte que Benoist, fils de Budic, comte de Cornouailles, du temps d'Alain-Barbe-Torte, avait un oncle nommé Gradilon, qui avait quitté le monde et s'était fait moine à Nermoutier, île autrefois célèbre par la piété des moines qui l'habitaient, désolée depuis par les Normands, mais qui commençait à se rétablir.

Dom Mabillon, dans ses *Annales générales de l'ordre de Saint-Benoît,* tome III, page 420, parle avec plus de détails de ce Gradilon, et raconte le tour assez plaisant que celui-ci joua aux moines de Noirmoutier.

En voici la traduction :

« Benoist, évêque venu de la Grande-Bretagne, et qui avait acheté de l'évêque d'Orléans le monastère de Saint-Mesmin de Micy, comme on achète une ferme, tant était grande la confusion de toutes choses dans ce temps-là, avait un oncle très puissant parmi les Bretons, du nom de Gradilon.

» Celui-ci ayant fait ses adieux aux pompes du siècle, se retira, après sa conversion, dans le monastère de l'île d'Her.

» De là on doit conclure que ce monastère commençait à se repeupler depuis la paix faite avec les Normands, ceux-ci ayant forcé jadis les moines à émigrer et à se réfugier à Tournus, où ils fondèrent un nouveau monastère.

» Gradilon fut reçu par les moines d'Her avec la plus grande humanité et parfaitement traité; mais étant devenu infirme, on lui enjoignit d'habiter séparément.

» Ses anciens amis qui l'avaient aimé dans le monde lui envoyaient des présents qu'il distribuait libéralement aux autres frères : aussi ceux-ci l'assiégeaient de leurs assiduités, persuadés qu'il lui restait pas mal d'argent et qu'il le leur laisserait après son décès.

» Mais comme il vivait plus longtemps qu'on ne l'avait espéré et que les présents devenaient de plus rares en plus rares, l'assiduité des frères diminua et leur charité intéressée se refroidit.

» Gradilon, s'en apercevant, usa contre eux de ce stratagème :

» Ayant fait venir un frère qui lui était dévoué, il lui fit remplir de cailloux et de sable deux coffrets adhérents à son lit, et il y adapta de bons cadenas comme s'ils renfermaient des choses très précieuses; puis, appelant l'abbé, il lui reprocha humblement l'abandon dans lequel on le laissait.

» Les moines qui accompagnaient l'abbé, voulant s'asseoir, se mirent en devoir de déplacer les coffres, mais ils purent à peine les mouvoir.

» Revenus chez eux, les moines s'accusèrent amèrement de délaisser un tel homme qui leur réservait tant de richesses; ils l'accablèrent donc de nouveaux soins et de nouvelles prévenances.

» Après sa mort, les coffres ouverts laissèrent voir leurs trésors, c'est-à-dire un amas de sable, dignes récompense et héritage de la cupidité. »

Depuis longtemps, les évêques et les abbés n'étaient plus en état de défendre leurs possessions. Charlemagne, qui avait craint que leur autorité ne s'étendît dans les armées, en leur interdisant le service militaire auquel ils étaient tenus, ainsi que les autres propriétaires de fiefs, leur avait fait perdre le goût et l'habitude des armes; et comme la force décidait de tout en France, non-seulement ils ne pouvaient plus l'employer par eux-mêmes, mais, lorsqu'ils étaient attaqués, ils se trouvaient dans la nécessité de recourir aux seigneurs laïcs, leurs voisins, et d'implorer leurs secours. Ceux-ci leur vendaient leurs services, et s'ils ne pouvaient s'en faire payer, ou s'ils ne trouvaient pas que l'indemnité répondît à leur ambition, ils s'emparaient des domaines de leurs protégés ; quelquefois même ils les en dépouillaient sous le seul prétexte que les ecclésiastiques abusaient de la crédulité et de la piété des peuples pour s'enrichir, et ils ne leur

laissaient que les églises et la liberté d'y prier Dieu pour leurs persécuteurs.

En 1096, les seigneurs de la Garnache et de Beauvoir (1) avaient si bien su profiter des désastres du monastère et se rendre nécessaires aux abbés du prieuré que, dès ce temps, ils possédaient une grande partie de l'île (2). Nous ignorons, à la vérité, quels furent précisément les moyens qu'ils mirent en œuvre pour s'en rendre maîtres; mais puisqu'alors la noblesse avide ne songeait qu'à étendre et multiplier ses domaines aux dépens de ceux des couvents, il est assez présumable que ces seigneurs s'emparèrent de vive force des biens de l'ancienne abbaye de Saint-Filbert, ou qu'ils en obtinrent l'abandon à titre d'indemnité de secours qu'ils avaient eu occasion de fournir aux Bénédictins.

C'est dans le XII[e] siècle (en 1137) que Louis VII, par son mariage avec Eléonore de Guienne, héritière du Poitou et de l'Aquitaine, avait réuni à la couronne ces vastes provinces; et à cette époque, les habitants de Noirmoutier devinrent réellement les sujets du roi de France; mais cette reine ayant été répudiée en 1152 et remariée à Henri Plantagenet, duc de Normandie, bientôt roi d'Angleterre, le Poitou et l'Aquitaine firent partie des domaines de sa couronne, et furent la cause des guerres qui durèrent trois cents ans entre ces deux royaumes.

Au surplus, les peuples gagnaient fort peu à ces sortes d'événements politiques; ils n'en étaient pas moins les serfs et les vassaux des comtes, des vicomtes et des barons

(1) Le château de la Garnache était très bien fortifié, et a soutenu plusieurs siéges longs et meurtriers. Celui de Beauvoir était situé entre la ville et le port : l'un et l'autre n'existent plus. J. P.

(2) *Histoire de Bretagne*, tome 1, page 107.

qui, exerçant dans leurs terres un empire absolu, n'y voulaient connaître d'autres lois que leurs volontés. Ils y établissaient et augmentaient arbitrairement les taxes et les terrages; ils avaient des justices où se jugeaient les délits qui se commettaient, les différends qui s'élevaient entre les particuliers; ils se réservaient l'examen des principales affaires, et faisaient décider celles d'une moindre importance par leurs baillis et leurs prévôts. De son côté, le clergé, qui conservait seul quelques teintures grossières des lettres, s'immisçait dans tous les intérêts de famille, réglait les mariages, les testaments, etc.; en sorte qu'alors notre île, loin d'être soumise, comme elle l'a été depuis, aux lois générales du royaume, n'était entièrement régie que par l'autorité de ses seigneurs et des ecclésiastiques.

Cependant, si les nobles se faisaient un droit de la force pour envahir les terres des moines, ceux-ci, qui étaient persuadés et qui savaient persuader qu'elles leur appartenaient de droit divin, ne laissaient jamais échapper l'occasion de se les faire restituer. Pierre de la Garnache, seigneur de la Garnache, avait hérité de ses pères de plusieurs domaines qui avaient fait partie des nombreuses possessions des Bénédictins dans notre île, et s'il en faut croire les traditions, il les avait encore accrus par de nouvelles usurpations ajoutées à celles de ses ancêtres. En 1205, peu de jours avant qu'il terminât sa carrière, il témoigna quelque repentir de ses actions passées. Les ministres de la religion, qui entouraient son lit de mort, ne manquèrent pas d'exagérer ses injustices, d'exciter ses remords, et de lui représenter que le seul moyen de réparer tant d'iniquités et d'assurer le salut de son âme était de rendre à l'Eglise les biens des Bénédictins dont ses aïeux et lui s'étaient emparés. Il y consentit, et fonda

l'abbaye Blanche qu'il dota, en grande partie, de ces mêmes biens.

C'est vers la fin du XII[e] siècle et au commencement du XIII[e] que se propagèrent les ordres de Saint-Bernard, de Saint-François, des Carmes et tant d'autres qui d'abord prêchèrent la pauvreté, le jeûne, et se livrèrent aux exercices de la plus rigoureuse pénitence. Cependant, si c'était beaucoup déjà de s'imposer de semblables privations dans des lieux solitaires, mais qui n'étaient pas dépourvus des charmes de la nature, c'était donner un exemple plus frappant encore des renonciations au monde et à ses vanités que de s'exiler sur un rocher tel que l'îlot du Pilier, et de s'y condamner à toutes les austérités de la vie ascétique. C'est pourtant ce qu'avait fait un essaim de Bernardins sorti du monastère de Buzai. La pénible existence de ces religieux toucha le cœur de Pierre de la Garnache dans ses derniers moments; il les retira du Pilier et transféra leur couvent à la Blanche (1).

Si, désireux de connaître les véritables motifs qui déterminèrent ce seigneur à fonder l'abbaye Blanche, on ne considère que ceux allégués par sa charte, on supposera sans doute qu'il n'a été mu que par sa piété et son humanité. *En raison*, y est-il dit, *des inconvénients du lieu où se trouve situé le monastère de l'ordre de Citeaux établi sur l'îlôt des Piliers, d'après l'inspiration de la grâce divine, en l'honneur de Jésus-Christ, de la bienheureuse vierge Marie, pour le salut de mon âme et de celles de tous mes parents, je transfère ledit monastère en l'île d'Her, et je lui donne et lègue, etc.* Mais, sans vouloir affirmer que ces motifs étaient moins hono-

(1) Voyez la charte de fondation de l'abbaye Blanche, imprimée à la fin de ce volume.

rables, je me contenterai d'observer que les religieux de la Blanche, malgré leur respect pour la mémoire de Pierre de la Garnache, ont toujours prétendu que la fondation de leur couvent devait être regardée comme une restitution de biens ecclésiastiques, comme un acte de repentir et de justice, et non comme un acte de libéralité. Ce fait était pour eux d'une vérité incontestable et moi-même j'en dois le récit à leur dernier prieur dom Graux, ainsi qu'à l'ancien procureur dom Cousin, mort desservant à l'Epine.

Il n'en était pas ainsi des domaines qu'ils tenaient d'Agnès, mère de Pierre de la Garnache, de Guillaume Chantemerle, de sa femme et de quelques autres dont le fondateur confirme les legs; ils en étaient bien redevables à la pieuse bienfaisance des donateurs, même avant la translation de leur monastère du Pilier à la Blanche.

Jusqu'ici je n'ai pour ainsi dire considéré Noirmoutier que comme la propriété de ses seigneurs; cependant comme leurs possessions faisaient partie de cet immense réseau féodal qui recouvrait, non-seulement la France, mais l'Europe entière, il n'est pas sans intérêt de dire un mot des grandes suzerainetés dans lesquelles notre île s'est trouvée successivement enclavée, et des princes auxquels ses seigneurs rendaient hommage.

Nous avons vu que, lorsque saint Filbert vint y fonder son monastère, elle était comprise dans le duché d'Aquitaine. Elle releva longtemps d'une des principautés de cette vaste province, du comté d'Herbauge qui tenait son nom de l'ancienne ville d'*Herbadilla*, que l'on croit avoir été située dans le bassin qu'occupe aujourd'hui le lac de Grand-Lieu (1). En 835, Renaud en était le suzerain, et

(1) Voyez la *Statistique de la Loire-Inférieure*, de Huet.

ce fut sans doute un des motifs qui le déterminèrent à se rendre aux instances de l'abbé Hilbod, son vassal, et à venir ici, comme je l'ai dit, tenter en vain d'en chasser les Normands.

En 843, Lambert, comte de Nantes, joignit le comté d'Herbauge à ses Etats, et en 943, par suite d'un traité passé entre Alain-Barbe-Torte, duc de Bretagne, et Guillaume-Tête-d'Etoupes, comte de Poitiers, ce comté resta réuni à celui de Nantes. Ainsi, à cette époque, l'île de Noirmoutier se serait trouvée comprise dans le duché de Bretagne.

Vers le milieu du XIIe siècle, la Bretagne passa avec la Guyenne et le Poitou dans la maison d'Angleterre, et n'en sortit que lorsque Jean-sans-Terre eut, en 1204, assassiné son neveu Arthur, duc de Bretagne. Constance, mère de ce jeune prince, avait épousé en troisièmes noces Guy de Thouars. Celui-ci assembla les Etats, fut nommé administrateur pour Alix, fille unique qu'il avait eue de Constance. Les Bretons indignés du meurtre d'Arthur, secondés par Philippe-Auguste, roi de France, chassèrent Jean-sans-Terre de leur patrie. Guy de Thouars maria Alix avec Pierre de Dreux, dit Mauclerc, et ce sont les successeurs de ce dernier qui se transmirent ensuite la couronne ducale de Bretagne.

Parmi les plus célèbres maisons qui relevaient de ce duché, on comptait celles de la Garnache et de Beauvoir. Pierre de la Garnache était un des vassaux des ducs de Bretagne ; il leur rendait hommage lige de ses possessions ; et conséquemment notre île continuait de faire partie de la Bretagne.

Pierre eut pour héritière Marguerite, dame de Montaigu et de la Garnache qui, en 1236, devint la deuxième femme de ce même Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc.

Le titre de seigneur de Montaigu et de la Garnache passa ensuite à Maurice, seigneur de Belleville, qui le transmit à son fils Maurice, et ce dernier à sa fille Jeanne. Celle-ci épousa, vers 1328, Olivier III, sire de Clisson. En 1344, Olivier fut décapité par ordre de Philippe de Valois, qui l'accusa d'avoir fait alliance avec le roi d'Angleterre. Sa veuve, alors mère d'Olivier de Clisson le connétable, jalouse de venger la mort de son époux, embrassa le parti de Jeanne de Flandre, comtesse de Montfort, et vint se joindre à elle, avec son fils encore enfant. Sur ces entrefaites, un aventurier, nommé Cahours, s'empara de ses biens, notamment des terres de Beauvoir et de Noirmoutier. Forcé de les lui restituer, lorsque le roi d'Angleterre la maria à Gautier de Bantelee, chevalier anglais, Cahours changea de parti, combattit pour Charles de Blois et reçut du roi de France, pour prix de ce service, ces mêmes terres, qui ne furent rendues à Olivier IV que lors du traité de Bretigny, en 1360.

Soit par l'effet d'une vente ou de quelque alliance, du vivant même d'Olivier III, la châtellenie de Noirmoutier passa de ce dernier à Louis, seigneur de Sully, et à Isabeau de Craon, son épouse. Marie de Craon et de Sully, leur fille, par son mariage avec Guy de la Tremoille, la porta dans la maison de ce nom. La charte du 20 octobre 1392, par laquelle Charles VI confirme les priviléges des habitants, ne laisse pas le moindre doute à cet égard, puisque ces deux personnages y sont qualifiés de seigneurs de cette île.

Toutefois, bien qu'elle fût sous la domination du chef de la maison de la Tremoille, elle ne faisait pas encore partie de la vicomté de Thouars qui appartenait à la maison d'Amboise, et n'entra dans celle de la Tremoille que par

le mariage de Louis, fils aîné de Georges, avec Marguerite d'Amboise.

La nomenclature des premiers seigneurs de Noirmoutier donnée par F. Piet est loin d'être exacte et surtout complète ; malgré tous nos soins pour la rectifier, nous craignons d'avoir laissé subsister des lacunes et des erreurs résultant de la nature d'arrière-fief de cette seigneurie, qui ne fut d'abord qu'une simple châtellenie.

Il y avait ainsi trois sortes de seigneurs de Noirmoutier :

1° Le seigneur châtelain, appelé en droit féodal seigneur *utile*, parce qu'il tirait toute l'utilité du fief dont il avait la jouissance et la propriété ;

2° Le seigneur direct ou féodal, qui était le seigneur de la Garnache, dont le seigneur châtelain de Noirmoutier relevait directement comme vassal et à qui il devait foi et hommage avec certains droits et redevances ;

3° Le seigneur suzerain ou supérieur, c'est-à-dire le vicomte de Thouars, dont le seigneur de la Garnache était le vassal ; et le seigneur châtelain de Noirmoutier, l'arrière-vassal ou vavasseur.

A compter de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Noirmoutier, tant qu'elle a fait partie intégrante de la Garnache, releva directement de Thouars. Elle s'est trouvée, à diverses reprises, incorporée à cette vicomté, lorsque le seigneur de Thouars l'a possédée, soit avec la seigneurie de la Garnache, comme Hugues I<sup>er</sup> de Thouars, soit séparément, comme Amaury IV de Craon.

Mais, en dehors de ces époques, elle resta dans la mouvance de la seigneurie de la Garnache et dépendit en arrière-fief de la vicomté de Thouars, jusqu'à Louis I<sup>er</sup> de la Trémoille qui, par son mariage avec Marguerite d'Amboise, la fit passer dans cette vicomté. Elle en sortit enfin pour n'y plus rentrer, lorsqu'elle échut en partage à Claude de la Tremoille, cinquième fils de François.

De là est née une certaine confusion qui rend les transmissions successives de cette seigneurie fort difficiles à retrouver ; la trace et le souvenir se sont obscurcis et perdus dans les siècles qui les ont suivis, et l'on est réduit à demander aux chroniques et aux chartes des anciens couvents des renseignements qui, le plus souvent, font entièrement défaut ou manquent de clarté.

Les longues guerres que se sont faites les rois de France et d'Angle-

terre, notamment Philippe de Valois et Edouard III, ont encore contribué à brouiller l'écheveau de ces filiations. Le château de Noirmoutier, placé en frontière, était souvent pris et repris, et chacun des vainqueurs en dépouillait l'ancien possesseur en faveur de ses partisans, de sorte que le seigneur vrai disparaît au milieu de ces changements et complications.

Les premiers seigneurs de l'île ont dû être, ainsi que le dit F. Piet, les religieux de l'abbaye de Saint-Filbert, puisque ce sont eux qui ont fait bâtir le château avec l'autorisation de Pepin, roi d'Aquitaine, en 830.

Mais on sait qu'à l'époque de l'invasion des Normands, la plupart des monastères se placèrent sous la protection d'un vicomte ou d'un seigneur féodal qui prenait la qualification d'*avoué*. Celui-ci était chargé de défendre, les armes à la main, les droits et les domaines de l'abbaye ; partout et toujours il réclamait pour le prix de ses services tantôt de l'argent, tantôt des domaines, tantôt aussi l'abandon d'une forte partie des dîmes, revenus et droits féodaux ; puis il finissait par retenir ce qui ne lui avait été concédé que temporairement ; enfin, de protecteur qu'il était, il devenait un maître très exigeant qui se substituait peu à peu dans tous les droits du couvent, sauf, à son lit de mort, à faire quelques donations en signe de repentir et à titre de restitution.

C'est sans doute ainsi qu'un puissant seigneur féodal devenu l'avoué du monastère de Saint-Filbert se sera emparé du château de Noirmoutier et d'une partie des domaines de ce monastère. Toujours est-il que, dans le XI$^{e}$ siècle, nous trouvons les seigneurs de la Garnache possesseurs du château et de la seigneurie de Noirmoutier, sans qu'il nous ait été possible de connaître le titre ou la date de cette prise de possession dont l'histoire de l'abbaye de Tournus ne fait aucune mention.

Dès 844, après la réunion du pays d'Herbauges au comté de Nantes, la Garnache se trouva détachée du Poitou et fit partie du comté nantais.

Plus tard, elle fut soumise à la juridiction du vicomte de Donges, lieutenant des comtes de Nantes et chargé de surveiller les rives de la basse Loire.

On voit, en effet, un seigneur de la Garnache assister en qualité de témoin à la fondation du prieuré de Notre-Dame de Donges, en 1067, par Friole, vicomte de ce lieu ; il est qualifié : *Normannus Gasnachia de rupe de hominibus vicecomitis.*

Si *Normannus*, ainsi que nous le pensons, doit se traduire par le

*norman*, ce serait certes un nom bien significatif, puisque nous serions dès-lors fondé à dire que les premiers seigneurs de la Garnache, possesseurs de Noirmoutier, étaient les descendants de l'un de ces chefs normands qui, après avoir obtenu des comtes Robert, Hugues et Herbert la concession du comté nantais à leur nation, s'établirent à l'embouchure de la Loire; et, pour conserver les fiefs qu'ils s'étaient taillés en maîtres dans ce comté dévasté, suivirent l'exemple de leurs compagnons de la Neustrie, en embrassant la foi chrétienne (1).

Dans une ordonnance de 1087, d'Alain Fergent, rapportée au long par dom Lobineau, livre III, pages 107 et 108, et destinée à régler les rangs que les prélats et barons devaient prendre dans les assemblées, nous voyons figurer, pour le diocèse de Nantes, les seigneurs de la Garnache, de Beauvoir, de Château-Ceaux, etc., etc.

Même avant cette époque, deux chartes, sans date précise, mais remontant de 1050 à 1060, et provenant du cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, d'où elles ont été extraites par dom Lobineau, et publiées par lui dans son *Histoire de Bretagne*, tome II, pages 178 et 179, mentionnent une convention faite par l'abbé et les moines de cette abbaye avec Gauthier et Goscelin, nobles hommes et seigneurs des châteaux de la Garnache, de Beauvoir et de Her-Moutier (*cùm Walterio atque Goscelino, nobilibus viris dominisque Castellorum Gannache, atque Belvedeir et Herio monasterii*).

Ces deux seigneurs, qui avaient capturé un navire de l'abbaye de Saint-Sauveur, le lui restituent, et, en signe de repentir, lui concèdent à perpétuité, pour deux navires, l'exemption de tous cens et redevances dans l'étendue de leurs domaines.

Parmi les témoins figure Pierre, fils de Goscelin.

Dans une autre charte, du 7 décembre 1095, octroyée par Arbert II, vicomte de Thouars, et indiquant quels étaient alors les vingt barons relevant de sa vicomté, se trouve un Pierre de la Garnache, sans doute le fils de Goscelin, et avec lui, Maurice de Montaigu et le seigneur de Kemikers, aujourd'hui Commequiers. (Dom Fonteneau, vol. XIII.)

Il est dès-lors probable que les vicomtes de Thouars, déjà fort puissants, avaient réussi à détacher les seigneurs de la Garnache de la

(1) Voir dom Morice, Pr., tome I, col. 435 et 436, et *Monographie de Notre-Dame de Nantes*, *Bulletin archéologique*, tome II, page 144, par M. Stéphane de la Nicolière, à qui nous devons la connaissance de l'acte ci-dessus mentionné.

J. P.

juridiction du vicomte de Donges, en leur promettant de les défendre les armes à la main. C'est, au surplus, en agissant ainsi, auprès des seigneurs du bas Poitou et du bas Anjou, qu'ils étendirent la mouvance de leur vicomté jusqu'aux côtes de l'Océan et aux îles du bas Poitou.

Le seigneur de la Garnache, bien que qualifié baron dans la charte précitée d'Arbert II de Thouars, n'avait cependant pas un fief formant baronnie, et aucun de ces seigneurs n'a pris, que nous sachions, le titre de baron. Ce titre était ordinairement relatif : on le donnait aux gentilshommes subalternes, qui avaient des fiefs relevant prochement des premiers seigneurs. Ainsi on disait : le vicomte de Thouars avec ses barons de la Garnache, de Commequiers et autres.

Du cartulaire de l'abbaye de Fontevrault, rapporté dans le *Clypeus Fontefraldensis*, du père la Main-Ferme, il résulte qu'il y a eu une succession non interrompue de quatre personnages du nom de Pierre de la Garnache, qui comprennent la fin du XI[e] siècle jusqu'au-delà du XII[e].

Le premier d'entre eux, sans doute celui désigné dans les deux chartes plus haut citées du cartulaire de Redon, ainsi que dans celle d'Arbert II de Thouars, fonda et dota richement, vers 1110, le monastère de la Lande-en-Beauchêne ; il épousa Amiote et en eut cinq enfants, dont un fils, dit Pierre II, qui donna à ce même couvent de la Lande-en-Beauchêne la dîme de ses ports de Beauvoir et de Noirmoutier.

Celui-ci eut pour femme Gelose, dont le petit-fils, Pierre IV, déclare, par la charte de 1205, donner et concéder à l'abbaye de l'île de Dieu (aujourd'hui la Blanche), l'enclos de ladite dame Gelose, situé dans l'île d'Her, avec les terres nommées les Isleaux, voisines de cet enclos.

Du mariage de Pierre II et de Gelose naquit un fils, Pierre III, qui épousa Agnès, et c'est de cette union qu'est issu Pierre IV, fondateur de l'abbaye Blanche, et décédé en 1206.

Il y a incertitude sur le successeur immédiat de Pierre IV.

Besly désigne Marguerite comme fille et unique héritière de ce seigneur. (*Histoire générale des Chabot*, collection Duchesne, vol. 50, page 447, aux manuscrits de la bibliothèque impériale, à Paris.)

Quelques historiens, au contraire, indiquent Brient de Montaigu, seigneur de Belleville.

Ni l'une ni l'autre de ces deux assertions ne nous paraît devoir être admises sans conteste.

Marguerite s'est mariée en 1203, à Hugues de Thouars, et, en 1205, comme légitime héritière de Montaigu, elle confirme un don fait par son mari. (Dom Fonteneau, tome VIII, page 77.)

Elle n'a pu devenir héritière de Montaigu que du chef d'un père ou d'une mère ayant possédé cette seigneurie.

Si c'est par son père, ce ne serait alors ni Pierre IV de la Garnache, ni Brient de Montaigu, puisqu'elle n'aurait pu se dire, de leur vivant, légitime héritière de Montaigu.

Si elle était fille unique de Pierre de la Garnache et d'une dame de Montaigu, Brient n'aurait pu prendre le titre de seigneur de la Garnache dans les donations faites par lui en 1216, à diverses abbayes, en présence d'Agnès, sa femme, et de ses deux fils Jocelin et Maurice. (Dom Fonteneau.)

Enfin, si sa mère était femme de Brient et dame de Montaigu, comment Marguerite serait-elle devenue héritière de la Garnache?

Pour concilier ces différentes objections, on est naturellement amené, ce nous semble, à conclure que Marguerite était fille de Pierre IV de la Garnache, mais non sa fille unique, et qu'elle a eu pour sœur Agnès, mariée à Brient, et issue, comme elle, d'une dame de Montaigu.

Cela admis, on explique dès-lors comment Brient, à cause de sa femme Agnès, a pu porter la qualification de Brient de Montaigu, et plus tard le titre de seigneur de la Garnache. Marguerite et Agnès ayant des droits égaux sur Montaigu et la Garnache, il sera intervenu entre elles une transaction qui aura donné à Marguerite le château de Montaigu et partie des droits utiles de cette seigneurie, et à Agnès, la totalité ou partie seulement de la seigneurie de la Garnache, avec stipulation de retour au profit de Marguerite, dans le cas où elle survivrait à sa sœur Agnès et à Brient.

Or, ce dernier ayant survécu à sa femme, Marguerite n'aura pris possession de la Garnache qu'à la fin de 1224, ou au commencement de 1225, c'est-à-dire au décès de Brient, qui, en juin 1224, figure encore avec Hugues de Thouars, comme caution d'Aimery V, vicomte de Thouars, pour la garantie de la trêve conclue par ce dernier avec Louis VIII, roi de France.

En effet, le premier acte où nous ayons vu Hugues de Thouars qualifié seigneur de la Garnache, est de 1225 : par cet acte, Étienne, évêque de Nantes, confirme les biens donnés dans l'île de Bouin à l'abbaye de la Blanche, tant par Hugues de Thouars, seigneur de la Garnache, et

Marguerite, sa femme, que par Garsire, seigneur de Retz, et Olivier de Chohé. (Cartulaire de la Blanche.)

Vers 1226, Hugues succéda dans la vicomté de Thouars à Aimery V, son frère, ainsi qu'il résulte de l'hommage qu'il rendit au roi Saint-Louis, au mois d'avril de cette même année, et de sa confirmation, en 1229, du don par lui fait à l'abbaye de la Blanche, de vingt setiers de froment sur son fromentage d'Airvault, avant son élévation à la dignité de vicomte de Thouars. (Cartulaire de la Blanche.)

Hugues remplaça son frère Aimery comme vicomte de Thouars, bien que ce dernier laissât un fils, Guy I^er^, parce que, d'après l'ordre de successions établi dans cette vicomté, les frères succédaient avant les fils, sans pouvoir toutefois rien aliéner; leur droit n'était qu'une sorte d'usufruit viager.

Il mourut sans enfants, vers le milieu de l'année 1229, et fut inhumé dans l'église du prieuré de la Lande-en-Beauchêne.

Marguerite, sa veuve, convola en secondes noces vers 1236, avec Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc, duc de Bretagne et comte de Richemond, qui plus tard prit seulement le nom ou titre de Pierre de Braine, ainsi que le constatent : 1° les deux confirmations qu'il fit avec son épouse Marguerite en 1236 et 1239, de tous les biens donnés dans leurs terres à l'abbaye de la Blanche; et 2° le don de cent sols de rente sur les ports dépendant de la châtellenie de la Garnache, fait aussi par eux, en 1241, à la même abbaye. (Cartulaire de la Blanche.)

Marguerite est morte sans enfants de ses deux mariages, le 5 des calendes de novembre 1241.

Elle avait institué Pierre de Braine, son époux, pour son exécuteur testamentaire, et lui avait assuré pendant sa vie la jouissance, sinon de la totalité de la seigneurie de la Garnache, du moins certains droits utiles à la Garnache et même à Montaigu (1).

Olivier, qui fut connu plus tard sous le nom d'Olivier de Machecoul, n'était pas issu du mariage de Marguerite et de Pierre de Dreux; c'était un fils naturel de ce dernier et d'une maîtresse nommée Nicole, qui fut enterrée à Villeneuve avec cette épitaphe :

MADAME NICOLE, MÈRE DE MONSOUR OLIVIER DE MACHECOUL.

(1) Nous devons à M. Dugast-Matifeux la majeure partie des détails qui concernent Marguerite de la Garnache, et qui ont servi à formuler nos conjectures personnelles sur sa filiation. J. P.

Voilà pourquoi nous n'avons pas reproduit cette phrase de la première édition des Mémoires de F. Piet :

« Leur fils Olivier de Bretagne, dit de Braine, portait en 1242 le » titre de seigneur de Montagu et de la Garnache. »

Sans nous préoccuper davantage de ces questions, nous nous en tiendrons à ce fait qu'après le décès de Marguerite, la seigneurie de la Garnache a été transmise par elle, en usufruit, à Pierre de Dreux ou de Braine, son mari, et qu'à la mort de celui-ci, arrivée en 1250, elle est passée à Maurice de Belleville, neveu de Marguerite, qu'on trouve en effet qualifié seigneur de Montaigu et de la Garnache dans des actes successifs de 1255, 1256 et années subséquentes.

Ce Maurice épousa en premières noces Guiburse, dont il eut des enfants, et notamment un fils aussi nommé Maurice ; il convola, en 1246, avec Jehanne de la Roche-sur-Yon, fille d'Aimery V de Thouars et de Béatrix, dame de Machecoul.

En 1267, il signa avec divers autres seigneurs un traité passé entre Savary de Thouars et Alphonse, comte de Poitou, pour régler le rachat des fiefs de cette province.

Dans cette même année 1267, l'abbé de la Blanche se plaignit au comte Alphonse de ce que Maurice de Belleville et ses gens lui avaient fait, sans cause raisonnable, ainsi qu'à son couvent, des injures et dommages en très grand nombre.

Alphonse manda immédiatement au sénéchal de Poitou de « requérir » de sa part ledit Maurice, d'accorder à l'abbé et au couvent une juste » indemnité pour les injures et dommages commis par lui et ses gens ; » ajoutant que si Maurice refuse et si l'abbé persiste dans sa plainte, » lui, sénéchal, devra écouter ce dernier avec beaucoup de soin, et » comme les personnes et les choses relèvent de sa juridiction, il devra » terminer l'affaire par une prompte sentence. » (Voir lettre du comte Alphonse publiée par M. Marchegay, *Revue de l'Ouest,* 1854, p. 273.)

Le 19 mars 1272, Maurice de Belleville, revenu à de meilleurs sentiments envers l'abbé et son couvent, confirma la charte de fondation de l'abbaye de la Blanche. (Cartulaire de la Blanche.)

Dans ce dernier acte, de même que dans les confirmations successives émanées de Marguerite de la Garnache et de ses deux maris, on ne trouve pas la qualification de seigneur de Noirmoutier.

Pierre IV de la Garnache lui-même, dans la charte de fondation de l'abbaye de la Blanche, se qualifie seulement seigneur et héritier de la

Garnache; mais son titre de seigneur châtelain de Noirmoutier s'induit facilement de la phrase suivante :

« Je donne et concède à ladite abbaye pour chauffer son four une » charretée, par chaque semaine, de brandes ou bruyères à avoir et » prendre dans les terres incultes ou landes de l'île d'Her, dans lesquelles » on a coutume de couper ces brandes ou bruyères pour les fours du » château de l'île d'Her. »

Ainsi, de l'absence de la qualification de seigneur de Noirmoutier dans les confirmations que nous venons de rappeler, on ne saurait tirer la conséquence que cette seigneurie n'appartenait plus à Marguerite de la Garnache et à Maurice de Belleville. En effet, ceux-ci n'avaient point à agir en qualité de seigneurs de Noirmoutier, mais en celle de seigneurs de la Garnache, attendu que les biens donnés à l'abbaye de la Blanche étaient situés tant à Noirmoutier qu'à Bouin, Beauvoir, Saint-Jean-de-Mont et l'île d'Yeu, et provenaient de la seigneurie de la Garnache.

Mais par un acte du 20 février 1320, Amaury, sire de Craon, se qualifie seigneur de Noirmoutier, et comme tuteur de Maurice, son fils, continue à l'abbaye de la Blanche le droit de bris dans lequel elle était en vertu d'une transaction passée par les religieux de cette abbaye et Monsour Guillaume de Sainte-Maure, auparavant seigneur de Noirmoutier. (Cartulaire de la Blanche.)

Cette pièce est d'une grande importance, puisqu'elle constate d'une manière authentique que la seigneurie de Noirmoutier n'était plus partie intégrante de celle de la Garnache.

Comment et à quelle époque Guillaume de Sainte-Maure est-il devenu seigneur châtelain de Noirmoutier ?

En 1267, nous le voyons bien signer le traité passé par Savary, vicomte de Thouars, avec Alphonse, comte de Poitou, pour le rachat des fiefs de cette province.

En 1269, il transige avec Hugues II l'Archevêque, seigneur de Parthenay, au sujet de la succession de Geoffroy II de Rancon, seigneur de Taillebourg.

Ces deux actes ne nous apprennent aucunement qu'il fût alors possesseur de la seigneurie de Noirmoutier.

Maurice de Belleville a-t-il cédé cette seigneurie à Guillaume IV de Sainte-Maure ou à tout autre seigneur dont celui-ci aurait épousé la fille, ou plutôt le sire de Sainte-Maure ne serait-il pas devenu seigneur

de Noirmoutier au moyen d'une alliance avec une fille issue du premier mariage de Maurice de Belleville et de Guiburse ?

Nous n'avons trouvé nulle trace d'aucun de ces modes de transmission.

La transmission de la seigneurie de Noirmoutier à Guillaume IV de Sainte-Maure par l'effet d'une alliance avec une fille de Maurice de Belleville, est peut-être la plus probable ; mais ce n'est qu'une conjecture de notre part, puisque Moréri, Anselme et les généalogies de Sainte-Maure laissent en blanc le nom de la femme de Guillaume IV, qu'ils ignorent tous.

Quoi qu'il en soit, il demeure bien établi par l'acte précité du 20 février 1320, que la seigneurie de Noirmoutier était sortie depuis longtemps de la maison de la Garnache ; qu'elle a appartenu avant la fin du XIII[e] siècle à Guillaume IV de Sainte-Maure, qui l'a transmise à sa fille unique Isabelle de Sainte-Maure, devenue épouse d'Amaury III, sire de Craon, et qu'elle est ensuite passée à Maurice VII de Craon, fils d'Isabelle, décédée le 13 décembre 1310.

Maurice VII de Craon s'est marié à Marguerite de Mello, et de cette union est issu Amaury IV de Craon, qui est ainsi devenu seigneur de Noirmoutier, et plus tard vicomte de Thouars, par son mariage avec Péronnelle, fille aînée de Louis, vicomte de Thouars, dans la personne duquel la lignée masculine de la maison de Thouars s'était éteinte.

Durant les longues guerres que se firent Philippe de Valois, roi de France, et Edouard III, roi d'Angleterre, le château de Noirmoutier paraît, ainsi que nous l'avons déjà dit, avoir été occupé alternativement par les partisans de l'un et de l'autre de ces rois.

C'est ainsi que Jeanne de Belleville, mariée à Olivier III de Clisson, avait été mise par Philippe de Valois en possession de ce château, aux lieu et place du sire de Craon, qui était du parti du roi d'Angleterre ; elle en fut dépossédée en 1343, ainsi que de tous ses domaines, par ce même Philippe de Valois, parce qu'Olivier III de Clisson ayant été fait prisonnier par Edouard III au siége de Vannes, s'était engagé envers ce prince, pour prix de sa liberté, à servir les intérêts de la comtesse de Montfort, tout en paraissant agir pour ceux de Charles de Blois. Ce que Philippe de Valois ayant appris, il fit trancher la tête à Clisson, et tandis que le corps de ce seigneur était pendu aux fourches de Montfaucon, sa tête, apportée à Nantes, fut exposée au bout d'une lance sur l'une des portes de la ville. (Edouard Richer, *Précis de l'Histoire de Bretagne.*)

Jeanne de Belleville s'étant remariée en 1349, au sire de Berthelée,

gentilhomme anglais, obtint du roi Edouard III la jouissance des terres, domaines et châteaux de Beauvoir, de Lampan, de Chauvet, de Noirmoutier et autres; mais, Raoul de Cahours, célèbre chef de partisans, alors au service de ce prince et de la comtesse de Montfort, éleva des prétentions sur ces domaines qu'il avait précédemment conquis par les armes pour ses suzerains, et abandonnant tout à coup le parti anglais, il remit la plupart des forteresses ci-dessus indiquées à Foulque de Laval pour le roi de France et Charles de Blois, moyennant une somme de 24,000 livres et la promesse de jouir de ces terres. (P. Anselme, *Histoire de la maison de Montmorency,* art. Foulque de Laval.)

Cahours, qui avait cessé d'être maître du château de Noirmoutier, s'en empara de nouveau en 1360 (Dom Lobineau. — *Histoire de Bretagne,* tome I, page 342); mais l'année suivante, il lui fut repris par Guillaume Erstner, gentilhomme breton, agissant pour Amaury IV de Craon, seigneur de Noirmoutier.

Ce dernier fait est confirmé par la copie d'une quittance datée du lundi après la Saint-Denis de l'an de grâce 1361, aux termes de laquelle Laurencin Erstner, « pour et au nom de Guillaume Erstner, son père, » reconnaît et confesse avoir reçu de Pierre Cailleteau et de Jean et » Pierre, ses enfants, au nom et pour raison de l'abbé Blanc et » son couvent de l'île de Noirmoutier, six cents charges de sel à » décompter et rabattre de la somme de 3,800 charges de sel, en » quitte ledit abbé et couvent et plusieurs autres qui en étaient tenus » audit Guillaume Erstner *pour cause de délivrance du château et île* » *de Noirmoutier.* »

Cette quittance se termine comme suit :

« La présente quittance passée sous scel établi en cour de Nermou- » tier pour vous, noble et puissant seigneur, Monsieur de Craon, » seigneur dudit lieu (1). »

Elle vient ainsi constater que le sire de Craon était seigneur de Noirmoutier en 1361.

Or, ce seigneur de Craon n'est autre qu'Amaury IV de Craon, époux

(1) Cette pièce fait partie de la collection du docteur A. Viaud-Grand-Marais : elle est écrite en entier de la main de M. Jean-Corneille Jacobsen, ancien maire de Noirmoutier, qui a certifié l'avoir transcrite sur l'original même de la quittance.

J. P.

de Péronnelle de Thouars, le même qui, devenu vicomte de Thouars en 1369, fut assiégé en 1372, dans son château de Thouars par le connétable Duguesclin, dont il requit trêve jusqu'à la Saint-Michel de cette même année, avec promesse de se remettre, lui, les assiégés et leurs domaines en l'obéissance du roi de France Charles V, *si devant ce jour ils n'étaient confortés du roi d'Angleterre ou d'un de ses enfants.*

Aucun secours n'étant arrivé d'Angleterre par suite de vents contraires, Amaury, à l'époque convenue, remit loyalement la place de Thouars à Duguesclin.

Six jours après, il prêta serment de fidélité au roi de France pour sa vicomté de Thouars.

A dater de cette soumission, la puissance des vicomtes de Thouars ne fit que décliner : on ne retrouva plus en eux ces fiers seigneurs qui s'intitulaient vicomtes par la grâce de Dieu, traitaient d'égal à égal avec les ducs de Poitou et même avec les rois de France, frappaient monnaie à leur effigie, exerçaient les droits de grâce et de justice attribués à la souveraineté royale : ils prirent simplement rang parmi les hauts vassaux de la couronne.

Amaury IV de Craon mourut en 1373, sans postérité, et en lui s'éteignit la lignée masculine de la seconde maison de Craon.

La seigneurie de Noirmoutier passa à sa sœur Isabeau de Craon, mariée successivement à Guy V de Laval, à Bertrand de Bisquebec et enfin à Louis de Sully. Ce dernier était venu, dit Bouchet, d'un duc d'Athènes, à cause de sa mère qui était fille dudit duc et sœur de Gautier, duc d'Athènes, marié à Jeanne Mello dont vint Jeanne d'Eu, duchesse d'Athènes, laquelle donna, en l'an 1388, la seigneurie de Sainte-Hermine à Louis de Sully.

Isabeau de Craon, veuve de Louis de Sully, mourut à Craon le 2 février 1394, laissant pour seule héritière Marie de Sully, sa fille, qui lui avait déjà succédé dans la seigneurie de Noirmoutier ainsi qu'il résulte de la confirmation des priviléges de cette île en 1392; celle-ci, après avoir été fiancée avec Jean de Berry, comte de Montpensier, décédé durant ces fiançailles, avait épousé en 1389 Guy VI de la Trémoille.

Elle avait, d'après Bouchet, 40,000 livres de rente, ce qui représenterait aujourd'hui un revenu *d'un million deux cent mille francs.*

Guy VI de la Trémoille, surnommé le Vaillant, reçut l'oriflamme de la main du roi Charles VI en 1383 : il prit une part active à la

guerre contre les Anglais, accompagna Louis II de Bourbon en Afrique, et figura dans l'expédition de Hongrie, qui se termina par la fameuse bataille de Nicopolis livrée en 1396, où il fut fait prisonnier.

Après sa mise en liberté, comme il voulait retourner en France, il mourut des suites de ses nombreuses blessures et fut enterré en la ville de Rhodes.

Marie de Sully se trouva veuve avec deux fils, Georges et Jean de la Trémoille, dont l'aîné avait à peine cinq ans.

Elle se remaria peu de temps après avec Charles, seigneur d'Albret, lors connétable de France.

Quant au connétable Olivier de Clisson, il n'a jamais été seigneur de Noirmoutier.

En 1407, il partagea ses immenses richesses à ses deux filles: l'aînée, Béatrix, mariée au vicomte de Rohan, eut les deux tiers et notamment le château de Josselin, etc., l'île Dieu et Noirmoutier.

Mais ce partage ayant amené un procès, il s'en suivit une transaction aux termes de laquelle: « Demeure audit vicomte et vicomtesse » de Rohan les villes, châteaux et chastelenye et terre de la Gasnache, » de Beauvoir-sur-Mer et de l'isle d'Yeu, *avecques ce que soutient tenir » à Nermoutier Ollivier Pasquier et Yon de Lesnerac.* » (Histoire d'Olivier de Clisson, par de la Fontenelle de Vaudoré, page 166, et pièces justificatives n° VIII.)

Il existe à Noirmoutier un marais salant appelé Josselin; l'analogie de ce nom avec celui du château seigneurial de la famille de Clisson permettrait de supposer qu'il a pu lui appartenir comme faisant partie des domaines que soutenaient tenir pour elle dans cette île Ollivier Pasquier et Yon de Lesnerac.

La dame de Craon et de Sully et son époux possédaient Noirmoutier, lorsque les Anglais y firent cette descente à la fois si funeste et si honorable pour ses habitants.

En 1386, le bouillant Charles VI, décidé à profiter des troubles qui agitaient l'Angleterre, sous Richard II, et à porter ses armes jusque dans cette île, fit équiper la flotte la plus nombreuse qu'il y eût eue en France, depuis Charlemagne. Elle s'éleva à plus de douze cents vaisseaux.

Ces vaisseaux, à la vérité, bien différents de ceux de nos

jours, n'étaient que des barques ; mais les combats sur mer étaient plus meurtriers qu'ils le sont actuellement. On ne se servait pas encore du canon. Les bâtiments s'abordaient par la proue ; on abaissait de part et d'autre des ponts-levis, et on se battait comme sur terre.

Le roi se rendit à l'Ecluse, d'où la flotte devait partir ; mais les ducs de Berry et de Bourgogne entravèrent cette expédition qui fut remise à l'année suivante. Pendant l'hiver, une partie de cette flotte fut brûlée et l'autre partie enlevée par les Anglais. Cet événement désastreux obligea Charles VI à conclure avec eux une trève de trois années. En 1390, ils renouvelèrent les hostilités contre la France ; ils insultèrent impunément ses côtes, entrèrent dans la baie de Bourgneuf et se présentèrent en rade du bois de la Chaise, au nombre de cent quarante vaisseaux. Ils eurent bientôt débarqué beaucoup de troupes, et les habitants, trop faibles pour les en empêcher, se réfugièrent dans le château avec ce qu'ils purent y réunir d'approvisionnements de bouche et de guerre. Ils y furent aussitôt assiégés par l'ennemi qui leur livra plusieurs assauts terribles dont leur courage les fit constamment triompher.

La flotte anglaise était commandée par le célèbre comte Richard d'Arundel.

Celui-ci croyant, d'après l'avis qui lui avait été donné, que le duc de Bretagne Jean IV avait fait sa paix avec Charles VI, et qu'il n'y avait plus de sûreté pour sa flotte sur les côtes de Bretagne, leva l'ancre de l'île de Bréhat où elle était mouillée, et se détermina à aller ravager les côtes de Poitou et de Saintonge. Cette flotte, qui se composait de « six vingt voiles uns et autres, dit » Froissard, était montée avecques grand foison de chevaliers, d'es- » cuiers et autres gens d'armes d'Angleterre. » A peine eut-elle laissé les côtes de Bretagne derrière elle, qu'elle attaqua l'île de Noirmoutier, première terre du Poitou qu'elle rencontra.

Tout ce qu'on employait alors pour l'attaque et pour

la défense des châteaux fut sans doute mis en usage de part et d'autre. On avait de grands arcs, de la hauteur d'un homme, et qui portaient aussi loin que les fusils; les guerriers les maniaient avec autant de force que d'adresse, s'en servaient plus vite et plus longtemps. A l'aide de certaines machines, on lançait au loin d'énormes pierres. On jetait sur les assaillants, du haut des murs, de la poix fondue, de l'eau bouillante, etc. Enfin il est présumable que nos insulaires ne négligèrent rien de tout ce qui était propre à lasser la valeur des Anglais, car ceux-ci, désespérant de les réduire, redoutant d'ailleurs pour leurs vaisseaux les bancs et les écueils de la baie, se retirèrent après avoir brûlé presque toutes les maisons, détruit les vignes, les moissons, et emporté autant de butin que le pillage put leur en fournir.

Les malheureux habitants de Noirmoutier, condamnés à contempler, du haut des tours du château, ces horribles désastres et plus encore à gémir de se voir dans l'impuissance de s'y opposer, se trouvèrent, après le départ des Anglais, dans un tel état de misère et de dénuement, que plusieurs d'entre eux avaient déjà abandonné l'île et qu'un plus grand nombre se disposait aussi à aller s'établir ailleurs, lorsque par le zèle et les démarches du frère Guillaume Isoard, prieur du monastère de Saint-Filbert, et sur la demande de leurs seigneurs, ils obtinrent de Charles VI la confirmation de leurs anciens privilèges (1). La jouissance depuis longtemps en avait été interrompue par l'avidité des élus et des receveurs des aides; elle leur fut restituée, et cette faveur du monarque, en leur rendant

(1) Ce n'est point de Charles VI, mais de Louis XI et de Charles VIII, en 1478 et 1486, que le prieur Guillaume Isoard ou Izori, obtint la confirmation des priviléges de l'île, qui avaient été accordés par Charles VI, en 1392, à la demande de Guy de la Trémoille et de Marie de Craon et de Sully, son épouse. J. P.

l'espérance, ranima leur industrie, et leur facilita les moyens de réparer leurs pertes.

Il serait difficile de se faire une juste idée des mœurs et des usages des habitants de Noirmoutier pendant les XIII^e et XIV^e siècles. On ne peut encore à ce sujet qu'établir des conjectures fondées sur l'analogie que ces mœurs et ces usages devaient nécessairement avoir avec ceux des Français en général.

Partout alors il n'y avait aucun seigneur, à l'exception de ceux qui possédaient les arrière-fiefs de la dernière classe, dont aucune terre ne relevait, qui ne fût à la fois vassal et suzerain. La multiplicité de ces seigneurs, l'étendue de leur puissance, leur cupidité, les querelles et les conflits de juridiction qui s'élevaient entre eux, rendaient la condition des peuples fort misérable. Dans cette île, où il existait à la fois des seigneurs laïcs et ecclésiastiques, les habitants, avant de jouir de leurs priviléges, ou lorsqu'ils en furent privés, durent avoir beaucoup à souffrir des droits nombreux et accablants que les uns et les autres prélevaient sur eux, surtout si, comme il est présumable, ces droits étaient les mêmes qu'en Bretagne et en Poitou. Outre ceux qui se percevaient tant en argent qu'en nature sur les personnes, sur les terres, sur leur produit, sur leur transmission, il y en avait aussi sur certaines époques, sur certains actes de la vie, tels que ceux de tierçages et de past-nuptial. Le premier consistait à s'emparer du tiers des meubles des gens mariés après la mort de l'un d'eux, le second était une somme d'argent exigible à chaque mariage.

Louis-le-Gros, et après lui ses successeurs, avaient bien donné l'exemple des affranchissements, mais l'avarice mettait à la liberté des serfs un prix si exorbitant qu'il devenait presque impossible d'y atteindre. Ce n'était que

dans les villes dont la bourgeoisie avait le privilége d'un capitaine d'armes, qu'on pouvait trouver un abri contre les vexations ou contre les violences des seigneurs et de leurs agents. Noirmoutier était loin de pouvoir jouir de cet avantage qui n'était généralement accordé qu'aux grandes cités. Si ses magistrats n'étaient pas les serfs des seigneurs, ils étaient au moins leurs bourgeois et ne faisaient rien que par eux et pour eux.

Dans toute la France, les maisons n'étaient guère mieux bâties que dans les siècles précédents. Elles étaient couvertes en chaume. Les portes en étaient basses et étroites, les fenêtres petites et presque sans jour. L'emploi des vîtres était rare et regardé, même dans les grandes villes, comme un luxe.

Le costume des habitants des campagnes différait peu de celui qu'ils avaient longtemps auparavant, mais celui des hommes à l'aise consistait dans une robe qui descendait jusqu'aux pieds. Celle des nobles avait, de plus, une longue queue qu'ils faisaient porter par un valet. Les chemises étaient de serge et non de linge. On se rasait la barbe et on portait les cheveux longs. Une espèce de capuchon, composé d'un bourrelet et d'une grande queue pendante, de même étoffe que la robe, formait la coiffure commune aux deux sexes. La chaussure, qu'on appelait *pigaces* et que depuis on nomma souliers *à la poulaine,* était aussi incommode que ridicule. Ces souliers se terminaient en une pointe droite ou recourbée de vingt-cinq à cinquante centimètres de longueur.

L'argent était peu répandu; encore on altérait les monnaies ou l'on en fabriquait de fausses. La langue française n'était qu'un jargon grossier. La galanterie n'était qu'un libertinage sans frein. L'ignorance était extrême. La religion ne consistait plus qu'en cérémonies frivoles

et en pratiques superstitieuses. On ne parlait que de révélations, de possessions, de maléfices.

Cependant, ces siècles furent ceux de la chevalerie, institution qui, au milieu du désordre général, et malgré ses abus et ses extravagances, contribua à adoucir les mœurs. Les troubadours ne craignirent pas de blâmer dans leurs poésies, surtout dans leurs *sirventes,* les torts et les injustices des princes, la conduite déréglée de la noblesse, les excès du clergé et les vices de la bourgeoisie.

Si, déjà pénétré du sort malheureux des peuples dans ces temps de misère et de désastres, on considère que notre île, outre les calamités qui lui étaient communes avec toute la France, avait encore à supporter celles qui résultaient de sa situation géographique et physique, telles que les descentes et les vengeances des ennemis de l'Etat, les fureurs de l'océan, la difficulté des communications, l'éloignement des secours, on se convaincra que ses habitants, sans cesse occupés du soin de disputer aux hommes et aux éléments leur vie, leur liberté et leurs propriétés, devaient être bien à plaindre.

Je rappellerai ici que ce fut en 1317 que le pape Jean XXIII érigea plusieurs évêchés dans la Guyenne et le Poitou, entre autres celui de Luçon, autrefois et encore actuellement chef-lieu de notre diocèse (1).

Ce fut aussi dans le même siècle, en 1345, qu'on vit paraître la gabelle, mot saxon qui signifie tribut. Déjà il avait été perçu, à différentes époques, quelques deniers sur le sel; mais Philippe de Valois est le premier de nos

(1) L'abbaye de Luçon avait été fondée sous l'inspiration de saint Filbert, à la fin du VII[e] siècle. Elle resta sous la dépendance de celle de Noirmoutier jusqu'à ce que l'une et l'autre aient été détruites par les Normands; aussi Ermentaire donne-t-il à Luçon l'épithète de *vicus noster*. J. P.

rois qui ait rendu cet impôt régulier, en forçant le peuple d'aller prendre le sel dans des greniers et au prix qu'il en exigeait (1). Si d'un côté l'on admet que notre île, qui avait dès-lors des marais salants, dût, lorsqu'on la laissa jouir de ses franchises et priviléges, trouver quelque avantage dans la contrebande du sel, de l'autre il n'est pas douteux que l'établissement de la gabelle ne restreignit beaucoup le commerce de cette denrée. Ce même effet résulte du droit créé de nos jours, à plus forte raison dans un temps où ce commerce était très faible et peu protégé.

De toutes les maisons de la Bretagne et du Poitou, celle qui a possédé plus longtemps notre île est la maison de la Trémoille. Elle est très ancienne, et la terre qui lui a donné son nom est située en Poitou, près Montmorillon.

Pierre, le premier des seigneurs de la Trémoille qui soit connu, vivait en 1040.

Un Guy de la Trémoille suivit Godefroy de Bouillon à la conquête de la Palestine.

Thibault ou Imbault de la Trémoille accompagna le roi saint Louis dans son voyage à la terre sainte, et fut tué, ainsi que trois de ses fils, à la funeste bataille de la Massoure. Il est le bisaïeul de Guy de la Trémoille, conseiller et chambellan de Charles VI, et qui, par son mariage avec Marie de Craon et de Sully, est le premier de son nom qui soit qualifié de seigneur de l'île de Noirmoutier.

(1) Ce qui fit qu'Edouard III, roi d'Angleterre, nommait Philippe de Valois assez plaisamment l'*auteur de la loi salique*.

Au surplus, l'impôt sur le sel n'a pas été inconnu chez les autres nations. Si nous en croyons Pline, liv. III, chap. VII, il aurait été établi par Annœus.

Au rapport de Tite-Live, Marcus-Livius ne fut appelé *Salinator* que parce qu'il imposa un tribut sur le sel pendant qu'il fut censeur. J. P.

De ce mariage naquirent, ainsi que nous l'avons dit, deux fils, Georges et Jean.

Ce dernier fut chambellan des ducs de Bourgogne, et mourut vers 1449.

Quant à Georges, il devint seigneur de Noirmoutier, après le décès de Marie de Sully, sa mère, suivant qu'il appert des lettres-patentes du 10 mai 1431, portant confirmation par Charles VII des priviléges de l'île de Noirmoutier *sur l'humble supplication de son cher et féal cousin, conseiller et grand chambellan Georges, seigneur de la Trémoille, de Craon, de Sully et de l'île de Noirmoutier.*

Georges de la Trémoille épousa en premières noces Jeanne, comtesse de Boulogne et d'Auvergne, veuve de Jean de France, duc de Berry : il n'en eut point d'enfants.

Il convola en secondes noces avec Catherine de l'île Bouchard, dame de Rochefort, veuve en premier mariage de Hugues de Châlons, comte de Tonnerre, et en second mariage du sire de Giac.

Le sire de Giac fut un des principaux acteurs du drame de Montereau, où périt Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne.

« Plus tard, dit Jean Chartier, dans son *Histoire de Charles VII*, il » fut principal conseiller du roy, par lequel, ainsi qu'on disait, se » gouvernait le roy et tout le fait du royaume, et pour ce que la » chose était déplaisante à aucuns ; il fut prins de nuit par aucun » temps après, en son lit, auprès de sa femme, et fut fait noyer par » le comte de Richemont, après qu'on lui eut fait son procès sur » aucuns points dont il était accusé. »

En récompense de la complicité et même de l'assistance de Georges de la Trémoille à l'accomplissement de cet attentat, le comte de Richemond, alors connétable de France, le recommanda à Charles VII, qui le prit pour ministre en 1426, en disant au connétable : « Beau » cousin, vous me le baillez, mais vous en repentirez, car je le » cognois mieux que vous. »

La Trémoille *ne fit pas le roi menteur,* ajoute la chronique de la Pucelle ; dès qu'il fut le maître à la cour, *il fit le pis qu'il put au connétable,* et chercha tous les moyens de le perdre dans l'esprit du roi. A quoi il réussit.

Outré de fureur contre lui, le comte de Richemond l'enleva du château de Chinon (1432), quoique le roi y fut, et le fit conduire au château de Montrésor, d'où il ne sortit que moyennant une rançon

de 4,000 saluts d'or, et après avoir fait le serment de ne jamais s'approcher de la personne du roi.

En 1440, Georges de la Trémoille espérant rendre la pareille au connétable et reprendre le gouvernement du roi et du royaume à la faveur des troubles, entra dans la *praguerie*, sorte de conspiration ourdie par les ennemis de l'ordre, grands et petits, *écorcheurs* et princes, pour arracher au roi ses conseillers non plus comme auparavant, parce qu'ils nuisaient aux intérêts du pays, mais parce qu'ils les servaient trop bien. (Henri Martin, — *Histoire de France, Charles VII.*)

Georges de la Trémoille était d'un caractère hautain et violent. Aussi, dès ses premiers démêlés avec l'évêque de Luçon à l'occasion du droit exclusif que chacun d'eux prétendait avoir de nommer dans cette ville des capitaines de bastilles et d'y établir des foires, le vit-on canonner la cathédrale et livrer la ville au pillage.

Il mourut en 1446 près Sully, où il fut enterré. Quant à sa veuve, Catherine de l'île Bouchard, c'était, dit la *Biographie universelle,* la femme la plus belle, la plus spirituelle, mais aussi la plus dangereuse de son temps.

Louis Ier de la Trémoille, fils aîné de Georges, comme je l'ai dit, épousa Marguerite, troisième fille de Louis d'Amboise, et c'est par cette alliance que tous les biens de la maison d'Amboise furent transmis à celle de la Trémoille. Parmi ces biens était la vicomté de Thouars, l'une des terres les plus considérables du royaume. Il en relevait à foi et hommage vingt baronnies, vingt-cinq à trente châtellenies, plus de vingt abbayes, et elle relevait elle-même du roi à cause de son comté de Poitou. C'est alors que notre île, qui était devenue l'héritage des seigneurs de la Trémoille, passa par eux dans cette vicomté, et devint partie intégrante du bas Poitou.

Il appert d'un contrat en parchemin du mois de juin 1450, relaté dans l'inventaire des titres et papiers de la fabrique de Barbâtre, que Louis d'Amboise avait commis des officiers pour faire payer les droits d'indemnités dus par les gens d'église et fabriqueurs depuis

quarante ans, et que Guillaume Gendron, fabriqueur de Barbâtre, avait payé le legs de 23 aires de marais assises en la Barbotinière et d'une charrue de terre à la Frandière pour la somme *de deux escus sols.*

Les réclamations du sire d'Amboise étaient fondées sur ce que, à chaque mutation de vassal, le fief tombait en la main du seigneur *dominant,* et que le vassal qui voulait le reprendre devait le relever et payer au seigneur un droit de rachat ou relief, consistant ordinairement en une année de revenu. Par ce motif, lorsqu'un fief avait été donné ou légué à gens d'église ou de main morte, il était dû au roi le droit d'amortissement ou de permission d'acquérir, et au seigneur, le droit d'indemnité qui se répétait à chaque mutation. Pour mieux assurer l'exécution de cette dernière disposition, les gens d'église et de main-morte étaient obligés *de bailler homme vivant et mourant* au seigneur pour faire la foi et hommage à leur place et payer le droit de relief à chaque renouvellement d'homme par suite de décès ou autre cause, à moins qu'il n'y eut autre composition faite avec le seigneur.

Ce qui avait eu lieu pour les religieux de la Blanche, car ce même Louis d'Amboise, après la mort du vicomte de Rohan, seigneur de la Garnache, de Beauvoir-sur-Mer et de l'île d'Yeu, du chef de Béatrix de Clisson, sa femme, ayant exigé de ces religieux un droit de rachat fondé sur ce que les biens temporels de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Blanche étaient des démembrements de ces seigneuries, entre autres de Noirmoutier, qui avait fait autrefois partie du domaine de la Garnache relevant de Thouars, ceux-ci lui opposèrent un acte du 30 septembre 1430, émanant du vicomte de Rohan et portant amortissement à perpétuité du droit de rachat pour les terres et domaines dont ils jouissaient et qui leur étaient provenus par don des seigneurs de la Garnache.

A cette époque, le droit de bris s'exerçait encore à Noirmoutier avec une certaine inhumanité; bien que, dès le milieu du XII[e] siècle, la reine Aliénor, non contente d'avoir, par les sages lois maritimes, connues sous le nom de *lois d'Oléron,* réglé les droits de naufrage, le nolissement et les hasards les plus fréquents de la navigation, eut aboli dans la Gascogne, la Guyenne et le Poitou, de concert avec son fils Richard-Cœur-de-Lion, la coutume inique de bris et naufrage. En vertu de cette coutume, tout ce qui était jeté sur le rivage revenait au seigneur territorial, même les effets des malheureux que la tempête y faisait échouer.

A ce sujet, M. P. Marchegay a publié une pièce extraite du Chartrier de Thouars, constatant qu'au commencement de l'année 1462, sous prétexte du droit de naufrage, un navire de Bretagne ayant été dépouillé de sa cargaison par les habitants de Noirmoutier, le capitaine porta plainte au lieutenant général de l'amiral de France à La Rochelle, qui rendit une décision favorable aux propriétaires des objets volés.

Aussitôt cette décision, Michaud Gautereau, châtelain et receveur de l'île; Jéhan Bastard de la Trémoille, seigneur de l'Hébergement, capitaine; Pierre Prévost, sénéchal, et Pierre Suzennet, procureur, déclarent qu'il n'y avait pas eu de naufrage, « *auquel cas eust appar-* » *tenu au seigneur six pipes de vin roge, sa part et porcion prinses* » *par aucuns habitans du dit ysle, et que ce qui y avait esté de mal* » *avait été esté par la coulpe des dits habitans.* »

En conséquence, il fut convenu qu'on rendrait au marchand les six pipes de vin, outre la somme de six vingt écus d'or.

En 1457, la garde de l'île de Noirmoutier avait été confiée à Jéhan Gogeon; celui-ci possédait dans cette île un fief qui porte encore le nom de *fief Gogeon;* comme tout homme tenant fief noble ou annobli devait se présenter pour la défense du pays suffisamment pourvu d'armes et de chevaux, sous peine de confiscation de ses biens, Arthur de Richemond, duc de Bretagne et connétable de France sous Charles VII, avait adressé au sénéchal de Poitou et aux commissaires chargés des *montres* (rôles) des nobles dudit pays, un mandement de non contraindre messire Jéhan Gogeon de s'armer, « parce que, dit ce mandement, il est ancien, et aussi pour que le » duc (comme connétable), l'a ordonné à la garde de l'isle de Ner- » moutier du 15 décembre 1457. » (Extrait d'un registre de la chancellerie de Bretagne des années 1457 et 1458, rapporté par dom Lobineau, — *Preuves de l'Histoire de Bretagne,* tome II, page 1,200.)

Louis XI, roi de France, qui ne laissait échapper aucune occasion de s'emparer des biens de ses vassaux, se fit abandonner, en 1462, la vicomté de Thouars par Louis d'Amboise, et la donna à sa fille Anne de France.

La riche fortune que devaient partager les enfants de

Louis de la Trémoille fut réduite à ses propres et aux seules terres de Marans, de l'île de Ré, de Mauléon et de la Chaise-le-Vicomte. Ce seigneur dévora ses chagrins et mourut en 1482, presqu'à la veille de voir rentrer dans sa maison tous les domaines de son épouse.

Louis Ier de la Trémoille laissa quatre fils, Louis, Jean, Jacques et Georges.

Louis fut le chevalier sans reproche dont il est parlé plus bas comme ayant été seigneur de Noirmoutier.

Jean devint abbé de l'abbaye Blanche en 1469 ; il mourut en 1507, à Milan, en allant remercier le pape qui lui avait envoyé le chapeau de cardinal : il tenait en église, dit Bouchet, *cinquante mille livres* de revenu, car il était évêque de Poitiers et archevêque d'Auch, et avait plusieurs autres gros bénéfices, ce qui représentait près d'un million et demi de notre monnaie actuelle. Il a pu dès-lors octroyer, sans en éprouver une grande gêne, le contrat en parchemin du 6 octobre 1484, par lequel il avait affranchi les habitants de Barbâtre du terrage des foins, terrage porté dans le rapport d'experts ci-dessous analysé comme valant, an par autre, *quatre livres!...*

Ce fut dans cette même année 1484 que les quatre fils de Louis Ier de la Trémoille, voulant procéder au partage de l'opulente succession de leur père, envoyèrent dans chacun des pays où leur famille possédait des domaines, deux personnes pour y faire papier et loyal rapport de ce qu'ils pourraient trouver en chascune terre.

M. P. Marchegay ayant publié dans la *Revue de l'Ouest*, novembre 1855, la partie du précompte ou procès-verbal de visite et d'estimation concernant l'*isle de Nermoutier*, nous avons extrait de cette publication les renseignements suivants qui nous ont paru offrir un intérêt historique.

La seigneurie de Noirmoutier produisait alors bon an mal an, et déduction faite des charges, 827# 5S 3d, ce qui représente environ 25,000 fr. de notre monnaie actuelle.

A l'égard du droit de dîme, il s'exerçait d'abord sur le sel *au dixain des deniers venant de sa vendition*, puis sur le foin qu'on récoltait à Barbâtre, enfin sur les chanvres, lins et ognons.

Outre la dîme ou dixain sur tout le sel qui se faisait dans l'île, le seigneur recevait, à titre de cens, un sac de deux boisseaux et

demi (un hectolitre quatre-vingt-quatre litres), de sel par dix aires de marais, lorsqu'elles produisaient plus de deux sacs de sel par aire.

Lors du transport du sel sur le continent, le seigneur prélevait en argent deux impôts particuliers.

Le premier nommé la *grande coutume,* était proportionné au chargement de chaque navire; jusqu'à douze charges, il était dû douze deniers par les étrangers et six par les habitants. Au-dessus de douze charges, et quel que fût son propriétaire, chaque navire payait seize sols six deniers, dont un sol appartenait au prieur de Noirmoutier.

Le second impôt nommé *petite coutume* était fixé d'après le temps qu'on mettait à charger le navire: si l'opération était terminée dans un jour, il n'était dû qu'un denier par charge, et au-delà d'un jour quatre deniers.

Le produit de la petite coutume appartenait pour moitié au seigneur, et pour l'autre moitié à Jéhan Grion.

Il était dû pour droit d'ancrage dix sols quatre deniers, par chaque navire espagnol qui venait directement d'Espagne et sans ancrer ailleurs pour prendre chargement à Noirmoutier.

Il existait divers autres droits et profits pour le seigneur provenant de la ferme des *Quintaines, du Four à ban, du Moulin à eau, des Sceaux des contrats, des Complants des fiefs et vignes, de la pêche des pourcilles* (ou marsouins), *des bris et naufrages, etc.*

Sur les dix-neuf hommages de l'île de Noirmoutier, dix étaient liges, c'est-à-dire, entraînaient le serment de fidélité au seigneur, et neuf étaient plains ou simples: les objets pour lesquels ils étaient dus consistaient dans les fiefs nommés *Champoiroux, Franc, Fruchard* et *Pré Gogeon*, et en divers hôtels dans la ville de Noirmoutier dont un à la *Chéruelère* (aujourd'hui les Charlières), appartenait à ce Jéhan Grion, qui avait droit à la moitié du produit de la petite coutume.

Voici la liste alphabétique des familles désignées comme habitant, en 1484, l'île de Noirmoutier et y jouissant de la plus grande richesse territoriale:

Buy, Caillcteau, Charleau, des Chasteigners, des Expusses, du Planty, Esveillart, Gaillard, Grignon, Grion, Guimard, de la Forest, de la Fourcroye, Maistre, Marteau, Pison, Tuart.

Le même rapport ajoute:

« Item oud. ysle y a ung peu de boys qui rien ne vallent et ne

» croyssent jamès à la hauteur d'un homme et pouhent valloir, de 20 » ans en 20 ans, 10 livres qui serait l'an 5 sols. »

Que penser de cet article ? Quelle était l'essence de ces arbres d'une végétation si chétive et si rabougrie, qu'ils ne pouvaient atteindre hauteur d'homme ?

En les comparant à ces gigantesques chênes verts qui furent abattus en 1674 par les Hollandais et en 1794 par la garnison et les habitants de Noirmoutier, nous trouvons dans l'article bois une évaluation tellement négative, que, pour l'expliquer, il nous faut supposer que, dans l'intérêt de quelque intendant ou receveur du seigneur, les experts n'ont pas fait sur tous les articles loyal rapport des revenus incertains et muables de la seigneurie de Noirmoutier.

Les gages et pensions des gens préposés par le seigneur à la garde et à l'administration de l'île s'élevaient, savoir :

| | |
|---|---|
| Au sénéchal.................. | 25 livres. |
| Au châtelain.................. | 10 |
| Au procureur.................. | 10 |
| Au procureur général.......... | 5 |
| Au receveur................... | 30 |

Le châtelain cumulait les fonctions de receveur.

Il ne faut pas s'étonner, dit M. Marchegay, de ce que la somme allouée à ces agents, surtout aux procureurs, soit très minime. Les droits attachés à leurs charges, les épices et autres menus profits, leur assuraient de bons appointements, et l'on sait que les gens qui se paient eux-mêmes se paient généralement bien.

Le seigneur de la Garnache comme seigneur féodal recevait de celui de Noirmoutier une redevance annuelle de douze livres.

Enfin, le seigneur de Noirmoutier payait aux arbalétriers cinq sols par dimanche pour l'*entertenement du jeu de l'arbalaiste* ou tir à la butte, qui remontait à une époque très reculée et se faisait sous la direction de l'artilleur préposé à la garde et à l'entretien des machines de guerres et des armes conservées dans le château.

Tel est le résumé des droits et charges de la seigneurie de Noirmoutier en 1484, suivant le procès-verbal de visite et d'estimation dressé après la mort de Louis Ier de la Trémoille.

Au mois de septembre 1462, alors que celui-ci était seigneur de cette île, une nombreuse flotte anglaise séjourna dans les eaux de l'île

d'Yeu. Cette apparition jeta une vive alarme à Noirmoutier, et les officiers du seigneur s'empressèrent de réparer le donjon et de faire un pont-levis entre le grand château et le bail ou première enceinte, afin que les habitants pussent s'y retirer et s'y défendre : mais ceux-ci en furent quittes pour la peur, et le seigneur de la Trémoille pour une dépense de treize livres dix deniers constatée par un compte détaillé du 1er mai 1463.

Louis II, son fils, surnommé le *chevalier sans reproche,* né en 1460, fut pleinement rétabli dans la possession de la vicomté de Thouars, par arrêt de Charles VIII, en 1489. Il avait à peine trente ans, lorsque ce monarque lui confia le commandement de son armée. Il se distingua à la bataille de Saint-Aubin, où il fit prisonnier le duc d'Orléans, depuis roi de France, sous le nom de Louis XII. Cet illustre guerrier que Guichardin appelle *le plus grand capitaine du monde,* après avoir servi sous quatre de nos rois, périt en 1525 à la bataille de Pavie (1). Ce fut une année avant sa mort qu'au milieu des alternatives continuelles de revers et de succès qui résultaient de la guerre que se faisaient Charles-Quint et François Ier, notre île eut à gémir des effets désastreux de la querelle de ces deux souverains.

Il faut l'avouer, il m'est pénible de manquer des documents les plus utiles, de me voir privé de tous moyens de donner une idée exacte de l'ancienne statistique de notre pays, des mœurs et des usages de ses habitants, des progrès de sa population et de son agriculture, tandis qu'on

(1) Il avait épousé en 1485 Gabrielle de Bourbon, fille de Bourbon Ier, comte de Montpensier, princesse aussi distinguée par son esprit et sa vertu que par sa haute naissance, et qui a laissé plusieurs ouvrages de piété.

Il épousa en secondes noces Louise Borgia, duchesse de Valentinois. Il prit pour devise une roue avec ces mots : *sans sortir de l'ornière.* Jamais, effectivement, il ne gauchit dans le chemin de l'honneur. (*Biographie universelle.*) J. P.

a conservé et que je puis transmettre le souvenir de ses plus grandes infortunes. J'ai parlé des descentes des Normands, de celles des Anglais; ce sont maintenant les Espagnols qui vont le ravager; bientôt ce seront les Hollandais qui le mettront à contribution. Par une fatalité inconcevable, l'histoire ne consacre son burin qu'aux fléaux et aux calamités des peuples. Le tableau d'un bonheur tranquille semble lui avoir été toujours insipide. Tant il est vrai que les impressions fortes sont les seules qui se gravent profondément dans la mémoire des hommes.

En avril 1524, les Espagnols se présentèrent devant Noirmoutier et y effectuèrent un débarquement. On ne sait plus aujourd'hui quel pouvait être le but de cette descente, sur quel point de l'île elle s'opéra, quel nombre de bâtiments y fut employé, combien de troupes mirent pied à terre. Il est cependant probable que l'ennemi avait des forces imposantes; car les habitants, trop courageux pour ne pas se défendre, lui opposèrent une vive résistance qui, non-seulement n'eut aucun succès, mais ne servit qu'à l'irriter davantage et à rendre sa vengeance plus atroce. Plusieurs insulaires furent tués, d'autres blessés. L'île entière fut livrée au pillage. Les habitations furent brûlées, les champs dévastés; en un mot, on vit se renouveler toutes les scènes d'horreur qui avaient presque toujours suivi les descentes antérieures et réduit notre malheureux pays à la misère et au désespoir.

Pour comble d'infortunes, les agents du fisc, au mépris de ses priviléges, continuèrent de le taxer arbitrairement.

La charte de confirmation accordée par Charles VI avait reçu une exécution paisible sous le règne de ce monarque; mais sous Charles VII, les commissaires des tailles avaient de nouveau imposé notre île avec si peu d'égards et de

ménagements qu'elle se trouva encore menacée d'une dépopulation absolue. De nouvelles lettres-patentes, données par le roi à Poitiers le 10 mai 1431, lui rendirent ses franchises. Elles furent encore entravées sous Louis XI qui, cependant pénétré de la justice et de l'ancienneté des chartes sur lesquelles elles étaient fondées, les confirma en mars 1478. Charles VIII, Louis XII et François Ier donnèrent le même exemple de bienfaisance et d'équité.

La situation affreuse dans laquelle les Espagnols venaient de plonger les habitants aurait dû plus que jamais leur mériter le maintien et le libre exercice de leurs priviléges; mais, comme si la bonté de nos rois n'eut fait qu'exciter davantage la cupidité des commissaires, des receveurs des tailles et des subsides, que leurs prétentions, leurs vexations eussent dû s'accroître des moyens pris pour s'y opposer, les franchises de l'île furent encore attaquées et méconnues. Ce fut seulement en juillet 1551, qu'Henri II, informé que beaucoup d'habitants, par une résolution désespérée, abandonnaient leurs foyers, pénétré de la nécessité de les y retenir pour la sûreté même de l'Etat contre les ennemis du dehors, publia à Nantes des lettres-patentes qui renferment l'abrégé le plus concis et le plus énergique des nombreux motifs de leurs priviléges et leur en garantissent la jouissance.

Charles de la Trémoille, fils de Louis II, que les uns (1) disent tué avec son père à la bataille de Pavie, d'autres mort des suites de blessures dont il fut atteint à celle de Marignan, n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il perdit la vie. Il n'en laissa pas moins un fils, François, qui fut vicomte de Thouars et reçut l'empereur Charles-Quint, lors de son passage à Poitiers.

(1) Le président Henault. *Histoire de France*, tome II, page 462.

D'après Jean Bouchet (*Panégyric de Loys de la Trimoille*), Charles, prince de Talmont, fils de Louis II de la Trémoille « fut abatu et » blécé en soixante-deux parties de son corps à la bataille de Saincte » Brigide (livrée sous le nom de Marignan, en 1515), et trente six » heures après sa blessure, rendit l'âme à Dieu. »

Il avait épousé Louise de Coitivy, fille du comte de Taillebourg et de Royan.

De cette union est né François II de la Trémoille, qui succéda en 1525 à Louis II de la Trémoille, son aïeul, dans la seigneurie de Noirmoutier, et qui avait épousé à Vitré en 1521, Anne de Montfort-Laval, fille de Guy XVI, comte de Laval, et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, laquelle était fille de Frédéric, roi de Naples. C'est de ce mariage que dérivaient les prétentions de la maison de la Trémoille sur le royaume de Naples, prétentions qu'elle crut devoir mettre à couvert par des protestations solennelles à la suite des traités de Munster, de Nimègue, d'Utrecht, de Bade et d'Aix-la-Chapelle.

François II de la Trémoille fut fait prisonnier à la bataille de Pavie, et donna des marques d'attachement au roi François Ier qui, ainsi que le dit F. Piet, le chargea de recevoir Charles-Quint lors du passage de cet empereur à Poitiers, en 1529.

Il mourut dans son château de Thouars en 1541, âgé de 39 ans, laissant cinq fils.

La maison de la Trémoille se divise ensuite en plusieurs branches; mais je ne suivrai ici que celle des seigneurs de l'île de Noirmoutier.

Elle échut en partage à Claude de la Trémoille, cinquième fils de François, et, sur sa demande, fut érigée en marquisat par lettres du mois d'octobre 1584, enregistrées en faveur de son fils François. Je ne connais aucune particularité relative à ces deux personnages (1). Notre

(1) Claude de la Trémoille épousa une La Tour-Landry; il obtint d'Henri II, par lettres-patentes données à Nantes en juillet 1551, la confirmation des priviléges de Noirmoutier, et il y est qualifié par ce roi de : « notre cher et bien aymé cousin « Claude de la Trémoille, baron de Mornac et de ladite isle de Noirmoutier. »

J. P.

pays dut être de quelque importance à leurs yeux, puisqu'il formait une grande partie de leur patrimoine. Aussi, dit-on qu'ils l'habitèrent. Le château était leur demeure. Plus tard leurs successeurs firent construire et occupèrent la maison appelée encore aujourd'hui la Seigneurie.

Cette époque est celle des guerres civiles de religion qui ensanglantèrent l'Europe et particulièrement la France. Déjà le divorce d'Henri VIII avait occasionné la réforme en Angleterre; la religion qu'on nomme évangélique était établie dans une grande partie de l'Allemagne, et le calvinisme faisait chaque jour de nouveaux progrès dans le royaume, surtout dans le bas Poitou, que les huguenots ne tardèrent même pas à surnommer leur *vache à lait*. Mais notre île, en la puissance et sous les yeux de seigneurs entièrement dévoués au parti catholique, sous l'influence temporelle et spirituelle des religieux du Prieuré et de la Blanche, loin sans doute de partager les nouvelles opinions, les repoussa avec horreur, et dut par cette raison s'attirer les haines des protestants. Bien plus, s'il en faut croire l'auteur de l'histoire du Poitou, en 1562 elle aurait éprouvé leur fureur. Cependant ce fait me paraît peu probable, car non-seulement je n'ai trouvé dans aucun autre ouvrage rien qui le confirmât, mais à cet égard les traditions locales gardent un silence absolu. Elles ne font mention que de quelques émissaires du parti calviniste, qui, mal accueillis et sans espoir d'opérer la moindre conversion, disparurent presque aussitôt leur arrivée. Certainement, si ces tentatives de prosélytisme eussent été accompagnées ou suivies de quelques actes de violence, de quelques attentats contre les personnes et les propriétés, le souvenir, comme celui des descentes, s'en serait perpétué parmi les habitants.

Voici ce qui ressort de l'histoire du Poitou, citée par F. Piet :

« Lors des guerres de la Ligue, dont, en 1562, l'Angoumois, l'Aunis et le Poitou devinrent le théâtre, Marans, les Sables-d'Olonne et Saint-Gilles tombèrent entre les mains de La Noue.

» Peu de temps après cet événement, les corsaires de La Rochelle, qui avaient été armés en course par le parti calviniste, s'emparèrent aussi de Noirmoutier, qu'ils pillèrent, en haine de Claude de la Trémoille, alors seigneur de Noirmoutier, et qui appartenait corps et âme au parti du roi, *et ils enlevèrent tous les sels de l'île, au nombre de* 3,500 *muids.* »

Ne serait-ce pas le cas de dire :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

S'il y a eu vraiment descente et pillage des calvinistes à Noirmoutier, il est au moins permis de voir une grande exagération dans la quantité de sel enlevée, laquelle représenterait au-delà de 10 millions de kilogrammes ou environ 10,000 tonneaux de mer : ces chiffres ont leur éloquence et suffisent pour démontrer que les corsaires rochelais n'ont pu disposer ni du temps, ni du nombre de navires, de bêtes de somme et de bras nécessaires pour effectuer un semblable enlèvement.

Nous admettrions tout au plus qu'ils ont pu détruire cette quantité de sel en répandant sur le sol et dans les pièces de marais les récoltes lors existantes, ce qui, du reste, aurait occasionné aux propriétaires un aussi grand préjudice que celui de l'enlèvement de ce même sel.

Au surplus, les Mémoires du temps nous apprennent que les calvinistes en agissaient ainsi dans tous les pays de salines, dans le seul but de frustrer le pouvoir royal, avec lequel ils étaient en guerre, des sommes énormes qu'il tirait du peuple au moyen de la gabelle.

Plusieurs historiens ont cité une marquise de Noirmoutier qui vivait vers la fin du XVI$^{e}$ siècle, et dont les aventures sont trop remarquables pour que je n'en dise pas quelque chose. Etait-elle parente des la Trémoille ou leur alliée ? Si elle n'appartenait en aucune manière à cette famille, comment se trouvait-elle marquise de Noirmoutier ? N'en avait-elle que le titre honorifique ? Je ne puis donner à ce sujet le moindre éclaircissement. Je me bor-

nerai donc à rapporter ce qu'en dit Anquetil dans son *Histoire de France :*

« La marquise de Noirmoutier, d'abord dame de Sauve,
» était une femme coquette et galante de la cour de
» Catherine de Médicis. Elle plut au duc d'Alençon, frère
» de Charles IX et de Henri III, et Catherine s'en servait
» pour arrêter les fougues de Monsieur. Cependant il
» échappait souvent à l'adresse de cette femme, surtout
» quand la jalousie s'en mêlait, ce qui arrivait quelquefois
» lorsqu'elle montrait des égards au roi de Navarre, avec
» lequel néanmoins elle était obligée de partager ses
» attentions, afin de le retenir aussi dans ses liens.

» Le jour que le duc Henri de Guise, lieutenant-général
» du royaume, fut assassiné à Blois par les ordres de
» Henri III, il avait, dit-on, passé la nuit avec la mar-
» quise de Noirmoutier. Elle était venue exprès à Blois
» dans le dessein de l'engager à se sauver. Elle voulut
» en vain le détourner d'aller au conseil où il était
» mandé; il lui remontra qu'abandonner les Etats au
» point où en étaient les choses, ce serait décourager
» ses amis et repousser la fortune qui lui tendait la
» main. Trop tendre pour céder à la voix de l'ambition,
» la marquise le presse, le conjure; mais, insensible
» à ses larmes, il s'arrache de ses bras et vole au
» lieu où il devait trouver la mort. » (Tome VIII, pages 95 et 388.)

**Cette marquise de Noirmoutier était Charlotte de Beaune-Samblançay, dame de Sauves.**

**Née en 1551, du mariage de Jacques de Beaune, baron de Samblançay, vicomte de Tours et chevalier des ordres du roi, avec Gabrielle de Sadç, elle épousa Simon de Fizes, baron de Sauves, seigneur de Saumur et conseiller d'Etat, et devenue veuve en 1579, elle convola cinq ans**

**après avec François III de la Trémoille, fils de Claude, et premier marquis de Noirmoutier.**

**Son esprit égalait ses charmes, dit la *Biographie universelle.* Mais si elle fut la plus belle femme de son temps, elle en fut aussi la plus galante, car, suivant un historien de l'époque, *elle couchait d'un camp à un autre.***

**Voici enfin comment la reine Marguerite, épouse d'Henri IV, s'exprime sur le rôle qu'elle jouait à la cour :**

**« Le roi Henri III conçut une extrême jalousie contre mon frère » d'Alençon, ayant pour suspecte l'union de lui et du roi de Navarre, » et croyant que je fusse le lien de leur amitié, il ne trouva pas de plus » propre expédient pour les diviser que, d'un côté, de me brouiller » avec le roi, mon mari, et de l'autre, de faire que Mme de Sauves, » qu'ils aimaient tous deux, les ménageât tous deux, de telle façon » qu'ils entrassent en jalousie l'un contre l'autre ; et cette Circé, pour » mieux jouer son jeu, persuada au roi, mon mari, que j'étais jalouse et » que, pour cette cause, je tenais le parti de mon frère contre lui ; et » leur faisant accroire à tous deux qu'ils étaient uniquement aimés d'elle, » elle avançait également leur division et leur ruine. » *(Mémoires de la reine de Navarre,* livre Ier.)**

**Elle mourut le 30 septembre 1617, âgée de soixante-six ans, ne laissant qu'un fils unique de son mariage avec François III de la Trémoille ; elle n'avait pas eu d'enfants du baron de Sauves, son premier mari.**

Dans ces temps de désordre et de guerre civile, où la France, déchirée au dedans, pouvait moins encore se faire respecter au dehors, d'avides étrangers venaient jusque sur ses côtes, non-seulement pour s'y emparer des bâtiments du commerce, mais pour en ravager et piller les points qu'ils réussissaient à surprendre. En 1585, plusieurs corsaires turcs ou barbaresques réunis tentèrent de se rendre maîtres de Noirmoutier. François de la Trémoille, à la tête des habitants, les attendit de pied ferme. La défense fut si vive et si courageuse que, désespérant du

succès de leur entreprise, les assaillants regagnèrent leurs vaisseaux sans avoir pu toucher le sol.

Nous avons lieu de croire qu'en parlant d'une attaque faite en 1585 par des corsaires turcs ou barbaresques, F. Piet, qui, en cela, a suivi Comard de Puylorson, a commis une erreur tant sur la date de l'attaque que sur la nationalité des envahisseurs du territoire de Noirmoutier.

Le fait se serait passé, d'après ces deux écrivains, pendant que François III de la Trémoille séjournait dans l'île, où il habitait la maison appelée encore aujourd'hui la *Seigneurie*, sise entre la place du Marché et le port.

Or, dans la généalogie des la Trémoille, insérée dans l'*Histoire de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois*, de Maichin, on lit :

« François III de la Trémoille, fils de Claude, servit les rois Henri III » et Henri IV pendant les guerres civiles du royaume. Il se jeta, en » 1588, dans son île de Noirmoutier, pour la défendre en faveur du » roi Henri III, lequel l'avait érigée en marquisat par lettres-patentes » données à Chenonceaux au mois d'octobre 1584. »

A cette époque de 1588, le duc de Mercœur guerroyait en Bretagne contre l'armée du roi de France ; il était soutenu dans sa rébellion par Philippe II, roi d'Espagne, qui lui envoyait des secours en hommes et en argent.

Une flotte espagnole, sous le commandement de dom Diego Brochero, et qui se composait de quatre gros galions et de trente-six bâtiments de transport ayant à bord un grand nombre de soldats de débarquement, jeta quelques troupes sur l'île de Noirmoutier, croyant s'en emparer sans coup férir ; mais les soldats espagnols furent si vigoureusement assaillis par les gens de François III de la Trémoille, auxquels se joignirent les habitants, qu'ils furent obligés de se rembarquer en toute hâte, après avoir perdu huit cents des leurs, tant tués que noyés.

En 1589, François III de la Trémoille accompagna le comte de Soissons, envoyé par le roi pour commander en Bretagne ; mais ce dernier, voulant aller gagner Rennes où la noblesse royaliste s'était assemblée pour l'attendre, s'arrêta à Châteaugiron, après avoir laissé ses troupes dispersées et n'avoir conservé autour de lui qu'une faible garde. Surpris

au milieu de la nuit par le duc de Mercœur, selon d'Avila, et en plein jour, selon d'Aubigné, par Lavardin, son lieutenant, qui venait de changer de parti, il fut fait prisonnier avec douze gentilshommes, au nombre desquels était François III de la Trémoille.

François III de la Trémoille mourut le 14 février 1608. Il existe dans l'église de Saint-Filbert de Noirmoutier une plaque de marbre blanc portant en lettres dorées l'épitaphe suivante :

CY EST LE COEVR DE TRÈS HAVT ET PVISSANT SEIGNEVR
MESSIRE FRANÇOIS DE LA TRÉMOILLE
MARQVIS DE NOIRMOVTIER
QVI DÉCÉDA LE 14e JOVR DE FEBVRIER 1608.

D'après la tradition, cette plaque, autrefois scellée dans un des murs de la crypte de Saint-Filbert, en aurait été détachée vers le milieu du XVIIIe siècle, dans le seul but de reconnaître ce qu'elle recouvrait, et on aurait alors trouvé une boîte de plomb de forme carrée, qui fut brisée, et d'où on retira un petit sac de velours renfermant un viscère desséché. Ce sac et son contenu furent replacés dans la muraille.

En 1588, Henri-le-Grand, qui n'était encore que roi de Navarre et combattait contre la Ligue pour l'autorité royale, vint assiéger le château de Beauvoir.

Quoique les détails de ce siége soient étrangers aux recherches historiques sur notre île, il me semble que ce fait militaire, si peu important qu'il soit aujourd'hui, n'en doit pas moins exciter notre curiosité, par cela seul qu'il a eu lieu si près de nous, et que le meilleur de nos rois en est le héros principal. Je ne puis donc me refuser au plaisir de le placer ici.

« Le roi, sur la fin de septembre 1588, ayant eu le dessein d'assiéger le château de Beauvoir-sur-Mer, en bas Poitou, place d'importance, tant pour la forte situation du lieu que pour la conséquence des îles circonvoisines, lesquelles il s'assujettit, d'où se retire un grand revenu tant des sels qu'autres riches commodités, fit ses dispo-

sitions à cet effet, et le 4 octobre fit investir ce château dans lequel il y avait une garnison de gens de pied.

» Le roi avait sa compagnie de gendarmes, sa cavalerie légère et les arquebusiers à cheval. Le premier jour, il laissa ses arquebusiers dans la ville de Beauvoir, et alla loger avec sa troupe à Saint-Gervais. Il y fut rejoint par une fort belle troupe de noblesse, deux canons, deux couleuvrines, mantelets et autres munitions qui avaient été conduites à Saint-Gilles, mais qui, par différentes contrariétés, le mauvais temps, les mauvais chemins, ne purent arriver à Beauvoir que plus de quinze jours après qu'il eut été investi.

» Les soldats étaient dans l'eau jusqu'à mi-jambe; néanmoins, la tranchée fut ouverte jusque sur le bord du fossé, duquel on fut obligé de faire écouler les eaux. Les plates-formes faites, l'artillerie amenée à grandes difficultés, on battit en brèche le 21 octobre. Il fut tiré environ trente coups de canon, qui effrayèrent les assiégés et les disposèrent à avoir plutôt recours à la clémence du roi qu'aux chances d'un assaut qu'on leur eut infailliblement donné, et dont les suites ne pouvaient que leur être funestes. Ils offrirent donc de se rendre. La capitulation fut honorable; ils sortirent au nombre de cinquante-trois avec armes et bagages, la mèche éteinte, rendirent leur drapeau, et furent conduits à l'île de Bouin, où ils demandèrent à se retirer. Le roi perdit à ce siége deux gentilshommes, les sieurs Dro, de sa maison, et Villebeau, capitaine d'une compagnie du régiment de Salignac.

» Il n'eut pas à se louer de la fidélité des habitants de Bouin. Il les avait traités avec humanité, et ils lui avaient promis de ne recevoir dans leur île aucun de ses ennemis, mais ils ne lui tinrent pas parole et admirent deux compagnies du régiment de Saint-Paul, l'un des plus beaux

et des plus redoutables de la Ligue. Elles n'y furent pas plutôt, qu'elles prirent l'épouvante et envoyèrent demander au roi un sauf-conduit pour se retirer en lieu de sûreté. Le roi avait tous les moyens, toutes les facilités de s'en emparer ou de les tailler en pièces, mais il préféra leur accorder la vie, les armes et un passeport pour leur retraite. Il pardonna aussi aux habitants de Bouin, qui méritaient le plus sévère châtiment. Ils se montrèrent si sensibles aux bontés du roi, que depuis ils lui furent toujours fidèles, quoique fortement attachés à la religion romaine. Henri IV voulut passer dans l'île, mais les vents le contrarièrent. Il y laissa pour gouverneur M. Kergroy, gentilhomme breton fort estimé, avec la garnison nécessaire, et se mit à la poursuite de l'armée commandée par M. de Nevers. »

Ce passage, extrait d'une histoire des guerres de la Ligue, prouve, comme je l'ai avancé pages 4 et 5, que la terre ferme de Beauvoir formait un cap vis-à-vis de Noirmoutier. Nul doute qu'en 1588 la mer ne couvrît encore les marais des environs de Bouin, toutes les rives de Beauvoir, Saint-Gervais, etc., puisque le roi, qui voulut aller jusqu'à Bouin, se vit obligé de renoncer à son projet, par ce seul motif que les vents étaient contraires.

Un monarque si bon, si jaloux du bonheur de ses sujets, ne pouvait rester indifférent au sort des habitants de notre île. Aussi, malgré l'édit de 1598 portant révocation de tous les priviléges, non-seulement il les confirma dans ceux reconnus jusqu'alors, mais encore il les *exempta*, par une charte particulière et expresse, vérifiée au Parlement le 9 décembre 1609, *de toutes sortes de commissions publiques et garde de biens hors de l'île.* Ce bienfait, en les pénétrant de reconnaissance, dut beau-

coup ajouter à l'amertume des regrets qu'ils éprouvèrent sans doute, lorsque, peu de mois après, ils apprirent que ce généreux prince était tombé sous le couteau d'un assassin.

**La confirmation des privilèges de l'île de Noirmoutier par Henri IV eut lieu sur la demande de Louis Ier de la Trémoille, marquis de Noirmoutier, fils et unique héritier de François III de la Trémoille et de Mme de Sauves.**

**Louis Ier de la Trémoille-Noirmoutier épousa Lucrèce Bouhier, fille de Vincent Bouhier, sieur de Beaumarchais, trésorier de l'épargne de Louis XIII, et le plus opulent des financiers de France.**

**Par cette alliance, il se trouvait beau-frère du marquis de la Vieuville, qui a possédé lui-même à Noirmoutier de nombreux domaines, notamment une propriété connue encore aujourd'hui sous le nom de *tenue de la Vieuville,* sise entre les Bonnes-Pognes et les Grandes-Retraites.**

**En 1624, le marquis de la Vieuville, qui avait succédé au comte de Schomberg en la surintendance des finances, redoutant l'influence du cardinal de Richelieu, chercha à persuader à Louis XIII d'envoyer celui-ci à Rome; ce que le cardinal ayant découvert, il travailla si bien à indisposer le roi contre la Vieuville, qu'il obtint l'ordre de le faire arrêter et détenir au château d'Amboise, sous l'accusation d'avoir changé les résolutions prises par le roi, d'avoir traité, sans son ordre, avec des ambassadeurs étrangers, et d'avoir supposé des avis pour donner au roi de l'ombrage contre ses plus fidèles serviteurs. *(Biographie universelle.)***

**En même temps, des recherches furent faites contre les financiers, et des commissaires nommés pour les juger.**

**De Beaumarchais n'osant pas se mettre à l'épreuve d'une justification judiciaire sur les accusations qui furent portées contre lui, se retira, dit Loisel, en l'île de Noirmoutier, où était le meilleur de son bien, et sa personne en assurance contre les justes procédures qu'on faisait contre lui pour lui faire rendre compte des deniers et finances du roi, qu'il avait maniés et mal administrés.**

**« Il fut justifié, ajoute Dupleix *(Histoire de Louis XIII),* qu'il s'était enrichi de plus de dix millions de livres depuis qu'il avait la charge de trésorier de l'épargne, et, par défaut et contumace, fut déclaré convaincu du crime de péculat, et condamné à être pendu et étranglé, ses**

biens et états confisqués au roi, par arrêt de la chambre de justice du 27 janvier 1625. »

Ce jugement, rendu à l'instigation du cardinal Richelieu, qui avait été l'âme de toute cette intrigue, se borna là. Richelieu, satisfait d'avoir déshonoré de Beaumarchais, le laissa vivre tranquille, suivant les expressions de Loisel.

Après la mort du même cardinal, la Vieuville, qui s'était échappé de prison après treize mois de captivité et qui s'était retiré en pays étranger, rentra en France. Un arrêt du Parlement, du 24 juillet 1643, le réintégra dans ses biens, ainsi que dans ses honneurs et emplois. En 1651, il reçut le titre de duc et pair, et fut remis à la tête des finances.

Quant à Louis Ier, il n'a eu ni la honte ni le chagrin d'assister à la condamnation de Beaumarchais, son beau-père : il est mort vers 1614, suivant qu'il appert de la confirmation des priviléges de l'île de Noirmoutier au mois d'octobre de cette même année 1614, par Louis XIII, sur la demande du sieur de Beaumarchais, tuteur des enfants mineurs de défunt messire Louis de la Trémoille, vivant marquis de Noirmoutier, conseiller au conseil d'Etat et privé du roi, et lieutenant-général au gouvernement de Poitou.

En 1621, les huguenots recommencèrent la guerre civile. Rohan et Soubise en furent les chefs. Leur projet, dit le président Hainault, était de faire de la France une république. A l'occasion de cette guerre, on lit dans l'*Histoire du Poitou* (tome III, page 81) : « Le duc de Soubise, » après avoir échoué devant Saint-Gilles, vint assiéger » Talmont et Noirmoutier; mais il fut obligé de lever le » siége de ces deux places, attendu que le comte de la » Rochefoucault s'avançait de ce côté avec 800 cavaliers, » 4,000 hommes de pied et six canons. » Aucune tradition dans notre pays ne confirme cette citation, du moins en ce qu'elle a de relatif à Noirmoutier. Il serait absurde de supposer que c'est l'île entière que l'historien prétend que Soubise vint assiéger; cependant, si ce duc ne pouvait se présenter devant la ville sans s'être rendu maître de l'île

en y effectuant une descente par mer, est-il probable que le souvenir de son expédition ne se fût pas conservé parmi les habitants ? Ce fait me semble donc dénué de toute espèce de vraisemblance. J'admets que Soubise ait conçu le projet de s'emparer de notre île, et qu'il en ait été détourné par l'arrivée subite des forces que commandait le comte de la Rochefoucault ; mais je ne puis croire qu'il ait entrepris et conséquemment levé le siége de notre ville (1).

La maison de la Trémoille était toujours en possession de Noirmoutier. Elle en cumulait même tous les revenus seigneuriaux et ecclésiastiques. L'abbaye Noire, privée de ses abbés, avait été, ainsi que je l'ai dit, convertie en un prieuré commendataire à la nomination du roi. Les cadets de cette maison embrassaient l'état ecclésiastique, et par ce moyen obtenaient les titres et les bénéfices du prieur et de l'abbé des deux monastères.

Louis II de la Trémoille-Noirmoutier, fils de Louis I[er], mort en 1614, fit ériger son marquisat en duché-pairie par lettres du mois de mars 1650 ; mais ces lettres ne furent point enregistrées. Il paraît que, dès ce temps, ce seigneur avait cessé de résider dans l'île. Ses successeurs suivirent son exemple, se firent représenter par des gouverneurs à

(1) La mention du siége de Noirmoutier par Soubise en même temps que celui de Talmont, est tout simplement une erreur typographique. On a mis Noirmoutier au lieu de : *les Moutiers,* bourg à peine distant d'un myriamètre de Talmont. Ce faible éloignement explique suffisamment l'investissement simultané et la levée également simultanée du siége de ces deux places, tandis qu'à moins de jouir du don d'ubiquité, Soubise ne pouvait venir assiéger en même temps Talmont et Noirmoutier, pas plus que le comte de la Rochefoucault ne pouvait marcher en même temps vers chacune de ces deux places ; en s'en tenant même au sens grammatical de ces mots : « attendu que le comte de la Rochefoucault s'avançait de ce côté, » on est forcé d'admettre que les deux points investis étaient fort rapprochés l'un de l'autre, ou en d'autres termes, étaient situés du même côté. J. P.

leur choix, et M. du Pinet (1), gentilhomme angevin, occupait cette place lors de la descente des Hollandais.

Du mariage de Louis Ier de la Trémoille avec Lucrèce Bouhier de Beaumarchais naquit, le 25 décembre 1612, un fils, dit Louis II, lequel devint seigneur de Noirmoutier, et, sous le titre de marquis de Noirmoutier, joua un rôle important dans la guerre civile connue sous le nom de Fronde, dont les phases furent si étranges et le résultat si surprenant, en amenant la reine à se réunir aux frondeurs qui étaient en pleine rébellion contre elle et son ministre Mazarin, et à se tourner contre le prince de Condé et les autres fervents défenseurs de la royauté et du cardinal.

Dans cette guerre où l'on se combattit le plus souvent avec des pamphlets et des chansons, nous voyons le marquis de Noirmoutier conspirer avec le duc de Beaufort et autres chefs de la Fronde, prendre part à la journée des barricades, faire le coup de pistolet vers Charenton avec le parti Mazarin, puis le soir revenir à l'Hôtel-de-Ville de Paris, où il y a grande réunion autour de la duchesse de Longueville, l'héroïne de la Fronde, à laquelle il débite les plus galantes fadeurs au milieu du bruit des violons et des trompettes. (*Mémoires du cardinal de Retz.*)

Enfin, des pourparlers ont lieu entre la cour et les frondeurs; un traité de paix se signe où les intérêts particuliers prennent place à côté des intérêts généraux, et notre marquis de Noirmoutier obtient le gouvernement de Charleville et du Mont-Olympe, pendant que le prince de Condé est incarcéré à Vincennes.

Louis II épousa en novembre 1640 Renée-Julie Aubery, fille unique de Jean Aubery, conseiller d'Etat ordinaire, et de Françoise Lebreton de Villandry, et appartenant à une haute famille du Poitou. Le cardinal de Retz, dans ses Mémoires, se borne à dire que ce n'était pas une merveille de son sexe.

(1) Dans une pièce manuscrite intitulée : *Rooles des biens de l'isle de Noirmoutier,* datée du mois de mai 1675, et destinée à établir la part qu'un chacun aurait à payer pour solder la rançon promise aux Hollandais, ce du Pinet est appelé *Jean de Rafelix, escuyer, sieur du Pinet.* Il possédait alors à Noirmoutier la propriété de la Lande, la métairie de la Bosse, le desséchement du Moulin-Begault et la Prée-au-Duc. J. P.

Dans les lettres de provision de l'office de juge à Noirmoutier, par lui accordées en 1645 à Pierre Thibeaudeau, avocat en parlement, Louis II de la Trémoille prend les titres suivants :

« Marquis de Noirmoutier, baron de Samblançay et de Château-Neuf, » seigneur de la Ferté-Milon et de Roche-Diré, vicomte de Thouars, » mareschal des camps et armées du roy, lieutenant général pour sa » majesté en la province d'Anjou, maistre de camp d'un régiment » d'infanterie entretenu pour le service de sa dite majesté. »

Il obtint de Louis XIV, le 19 mai 1646, la confirmation des privilèges de l'île de Noirmoutier. Parmi les motifs qu'il fit valoir se trouve celui que « la dite île est sujette à de grandes inondations » de la mer, qui ruinent souvent les habitants d'icelle, comme est » avenu par trois ans depuis l'année 1638, et notamment le premier » jour de l'année dernière 1645 ; y ayant eu plus de deux lieues de » la dite île inondées et submergées. »

Louis II mourut en 1660 : Renée-Julie Aubery, sa veuve, lui survécut jusqu'au 28 mars 1679.

Ils ont eu sept enfants :

1° Louis-Alexandre, 2° Henri, 3° Joseph-Emmanuel, 4° Antoine-François, 5° Marie-Anne, 6° Yolande-Julie, 7° Louise-Angélique.

Louis-Alexandre, dit le duc de Noirmoutier, né en 1642, fut tué en Portugal dans la guerre contre les Espagnols en 1667.

Henri, dit le comte de Noirmoutier, fut tué au combat de Sénef le 11 août 1674.

Yolande-Julie, dite Mlle de Noirmoutier, épousa le 31 décembre 1675 François de la Trémoille, marquis de la Trémoille, comte d'Olonne, grand sénéchal de Poitou et gouverneur de Poitiers.

Dans une lettre datée du 20 octobre 1675, Mme de Sévigné s'exprime ainsi à l'occasion de ce mariage :

« M. de Lavardin me mande que d'Olonne marie son frère à Mlle de Noirmoutier : Il lui donne toutes les terres du Poitou, une infinité de meubles et de pierreries, il en fait ses enfants. Ils sont tous à la Ferté-Milon, où cette jolie affaire doit se terminer. Je n'eusse jamais cru que l'Olonne eût été propre à se soucier de son nom et de sa famille. »

Joseph-Emmanuel, dit le cardinal de la Trémoille, fut abbé de l'abbaye de la Blanche de 1668 à 1720 ; il possédait en outre cinq autres bonnes abbayes : celles de Lagny, de Sorèze, de Grand-Selve,

de Saint-Amand, près Tournay, et de Saint-Etienne, près Caen. Il fut successivement auditeur de rote à Rome en 1693, puis cardinal en 1706, et, en cette dernière qualité, il fut chargé des affaires de France à la cour de Rome. Il avait été nommé, au commencement de février 1717, à l'évêché de Bayeux, mais il n'en avait pas encore pris possession lorsque l'abbé Jean d'Estrées (1), archevêque de Cambrai, étant mort à Paris le 4 mars 1718 avant d'avoir reçu ses bulles, il obtint ce même siége le 13 juin suivant. Il ne fut toutefois sacré par le pape Clément XI que le 30 mai 1719, et mourut à Rome le 6 janvier 1720, après une courte maladie.

Il eut pour successeur à l'archevêché de Cambrai le cardinal Dubois, dont Massillon osa se rendre garant de la pureté des mœurs et de la science ecclésiastique, et qui reçut tous les ordres de l'évêque de Nantes dans une seule matinée.

Le portrait que le duc de Saint-Simon fait du cardinal de la Trémoille est peu flatté. Fût-il vrai sous quelque rapport, il a, au point de vue historique, le tort de ne présenter que le vilain côté du cardinal, sans tenir compte de qualités dont sans doute il n'était pas entièrement dépourvu.

« L'abbé de la Trémoille, dit-il, était un petit bossu, fort vilain, fort débauché, qui n'avait jamais voulu rien apprendre ni rien faire de conforme à l'état qu'il n'avait pris que pour réparer sa pauvreté par des bénéfices. Il avait de l'esprit, un esprit plaisant et d'agréable compagnie, mais qui n'avait aucune solidité et tout tourné au plaisir. Il mourut à Rome assez méprisé et à peu près banqueroutier. »

Antoine-François de la Trémoille obtint en 1705 de sa sœur Marie-Anne, princesse des Ursins, la seigneurie de Noirmoutier, qu'elle possédait à titre de marquisat et qu'elle fit ériger en faveur de celui-ci en duché héréditaire, par lettres-patentes de Louis XIV, vérifiées en Parlement.

Il devint abbé commendataire de l'abbaye de la Blanche en 1720, après la mort de son frère Joseph-Emmanuel, et décéda dans le cours de la même année.

(1) Louis XIV, témoignant un jour devant l'abbé d'Estrées le chagrin qu'il éprouvait de perdre toutes ses dents : « Sire, répondit l'abbé, qui est-ce qui a des dents ? » J. P.

Le duc de Saint-Simon le tenait en grande estime; aussi en parle-t-il avec les plus grands éloges et dans les termes ci-après :

« M. de Noirmoutier, beau, très bien fait, avec beaucoup d'esprit, » et d'ambition, entra fort agréablement dans le monde, mais ce ne » fut que pour le regretter. A dix-huit ou vingt ans, allant trouver la » cour à Chambord, il tomba malade et se trouva si pressé à Saint- » Laurent-des-Eaux, qu'il ne put aller plus loin. La petite vérole se » déclara; elle fut fâcheuse; mais il était presque guéri, lorsqu'une » nouvelle repoussa et qui creva les deux yeux.

» On peut s'imaginer quel fut son désespoir. Guéri et retourné à » Paris, il y passa vingt ans entiers sans pouvoir se résoudre à sortir » de sa maison ni d'y recevoir aucune visite. Il y passa sa vie à se » faire lire. Comme dans cette solitude son esprit naturellement » agréable et solide avait eu le loisir de se former par ces lectures » et par ses réflexions, il devint une excellente tête et un homme de » la meilleure compagnie, quand, enfin, il voulut bien en recevoir. » Les gens de la cour et du grand monde, ceux de la magistrature, » tout y abonda: c'était le bel air.

» Il épousa en 1688 une fille de la Grange, président d'une » Chambre des requêtes du palais; mais il la perdit au bout de » dix-huit mois, sans enfans, et il convola, en mai 1700, avec une » fille de Duret, seigneur de Chevry, président en la Chambre des » Comptes.

» M^me^ des Ursins, sa sœur, cria à la mésalliance; mais par raison, » par bienséance, par reconnaissance de ses services, pour ceux qu'elle » pouvait en tirer encore et pour l'utilité de ses conseils, elle n'osa » pas, alors qu'elle avait tout, rang, biens, places, autorité, ne pas » faire tomber sur ses frères ce rayon de gloire qu'elle voulait faire » briller aux yeux des deux monarchies : ce qui lui fit faire duc » héréditaire, vérifié en parlement, un aveugle, sans enfans, et qui n'en » bougea jamais de sa chaise. Sa femme, qui n'avait pas seulement » été présentée à la cour, alla y prendre son tabouret et participer » quelque moment à la gloire de sa belle-sœur. »

On vient de voir, tant par l'élévation de l'abbé de la Trémoille au cardinalat et à l'archevêché de Cambrai que par l'obtention du brevet de duc héréditaire en faveur d'Antoine-François de la Trémoille, quel était le crédit de leur sœur Marie-Anne. Celle-ci jouit en effet pendant quelque temps, à Rome, à la cour de Louis XIV et à celle

de Philippe V, roi d'Espagne, d'un crédit si puissant « qu'elle domi-
» nait ses maîtres et leur cour, créait et dirigeait les ministres, les
» généraux et les ambassadeurs. (*Biographie universelle.*)

Elle avait épousé en 1659 Adrien-Blaise de Talleyrand, prince de Chalais, lequel mourut à Venise en 1670.

En 1675, elle convola avec Flavio des Ursins, duc de Bracchiano et de Santo Gemini, prince romain et du saint empire, grand d'Espagne, chef de la puissante famille Orsini. Il était déjà vieux et possédait une grande fortune. C'est de cette époque que date l'existence politique de la princesse des Ursins.

Il y eut de grandes intrigues de la part du cardinal d'Estrées et du ministre de Pomponne pour amener la conclusion de ce mariage, parce que la duchesse de Noirmoutier, mère de Mme de Chalais, avait conservé entre ses mains la dot de celle-ci, qui se trouvait ainsi sans fortune, pourquoi le cardinal d'Estrées écrivait à M. de Pomponne :

« Si sa Majesté veut que cette affaire soit traitée, il faudra que
» Mme de Noirmoutier, entre les mains de qui le mariage de Mme de
» Chalais est demeuré, se résolve à lui en donner une partie, car
» en quelque lieu qu'elle vive, on ne peut lui refuser son bien :
» pourquoi il n'y aura pas de mal que Mme de Noirmoutier connoisse
» que sa Majesté regarde cette affaire comme une chose qui importe
» à son service, et lui saura bon gré des facilités qu'elle apportera à
» sa prompte conclusion. »

Marie-Anne de la Trémoille, après la mort de la duchesse de Noirmoutier, sa mère, arrivée en 1679, devint marquise de Noirmoutier et resta en possession de ce marquisat jusqu'en 1705, époque de l'élévation de son frère Antoine-François à la dignité de duc héréditaire de Noirmoutier.

Il résulte du rapprochement de diverses circonstances que la princesse des Ursins serait venue, au mois de juillet de cette même année 1705, dans cette île, d'où elle aurait été conduite à Santander par un capitaine de navire de Noirmoutier nommé Adrien.

Cette date coïncide avec la note trouvée au château de Noirmoutier, relative au don gratuit payé par les habitants à Mme des Ursins ainsi qu'avec la permission que lui avait octroyée Louis XIV de retourner à la cour du roi Philippe V, qu'elle eut la mauvaise idée de faire marier en 1714 avec Elisabeth Farnèse. Bien mal lui en prit en

effet, car la nouvelle reine, à son arrivée en Espagne, alors que Mme des Ursins, en sa qualité de *camarera major,* lui donnait un avis naturel sur l'étiquette de la cour, s'emporta contre elle, la chassa de sa présence, la fit jeter dans un carrosse, en habit de cour, au mois de décembre, par un froid rigoureux, sans femmes, sans suite, sans vêtements, sans provisions, et conduire ainsi, sans repos, jusqu'à la frontière de France. (*Biographie universelle.*)

Belle, galante, ambitieuse, recherchant toutes les occasions de se mêler aux affaires, que du reste elle entendait et conduisait à merveille ; douée d'un esprit surprenant et délié, Mme des Ursins dissimulait sa pensée sous un air de franchise et de simplicité dont le charme était irrésistible.

Elle mourut à Rome le 5 décembre 1722, âgée de plus de quatre-vingts ans.

Enfin la plus jeune des filles de Louis II de la Trémoille, Louise-Angélique, dite aussi Mlle de Noirmoutier, vécut quelque temps à Rome, chez sa sœur la princesse des Ursins ; en 1682, elle épousa Antoine Lanti de la Rovère, duc de Bomarre et prince de Belmont.

Les victoires remportées par Louis XIV dans les campagnes brillantes qui précédèrent l'année 1674, au lieu d'assurer ses conquêtes, avaient augmenté le nombre de ses ennemis. L'Angleterre avait fait sa paix avec la Hollande, s'était détachée entièrement des intérêts de la France, et le roi se trouvait abandonné à ses propres forces sur terre et sur mer.

Trois batailles navales très meurtrières et consécutivement soutenues par les Hollandais contre les flottes combinées de France et d'Angleterre, en juin 1673, n'empêchèrent pas ces républicains de faire sortir de leurs ports, le 24 mai 1674, 66 vaisseaux de ligne, 24 flûtes, 18 brûlots, 16 avisos, 11 galiotes et 5 yachts. Après s'être montrée dans la Manche, cette flotte se sépara en deux escadres le 2 juin. La moins nombreuse partit sous le commandement de Ruyter pour les Indes-Occidentales, et la plus

forte, sous les ordres de Tromp, demeura sur les côtes de France.

Cet amiral avait à bord dix mille hommes d'infanterie, et son dessein était d'opérer un débarquement en Normandie. Contrarié, soit par les vents, soit par quelque autre obstacle imprévu, il fit une tentative sur Belle-Ile et réussit à y faire une descente; mais le marquis de de Coëtlogon trouva moyen de pénétrer dans la forteresse avec deux cents gentilshommes, la défendit courageusement et conserva cette île à la France. L'amiral lassé d'une résistance aussi inattendue, prit le parti de se retirer. Le 28 juin, il fit rembarquer ses troupes, et le 3 juillet, sur les dix heures du matin, il entra dans la baie et vint mouiller en rade du bois de la Chaise (1).

Sa flotte était composée de quarante gros bâtiments de guerre et de soixante plus petits, portant des bouches à feu, ou servant de transports. A la vue de ces forces imposantes, nos insulaires, sans garnison, sans aucun espoir de secours, ne purent se défendre des inquiétudes les plus sérieuses. Le gouverneur se flatta que l'ennemi n'avait aucun projet de débarquement et ne fit que de faibles dispositions pour lui résister. En effet, l'île de Noirmoutier ne pouvait être d'une grande utilité aux Hollandais. Elle ne leur offrait pas, comme Belle-Ile, un point d'appui pour leurs opérations navales, et leur intention, en cherchant à y aborder, n'était d'abord que d'obtenir des habitants quelques rafraîchissements, de l'eau, des bestiaux, du bois et de se retirer ensuite sans coup férir. Malheureusement il n'en fut pas ainsi; un événement imprévu vint changer leur première réso-

(1) Voyez les *Annales maritimes*, octobre 1821; voyez encore l'*Histoire de France*, du président Hainault. F. P.

lution et les déterminer à une descente, où ils déployèrent tout l'appareil de leurs moyens offensifs.

Le 4, vers les six heures du matin, une chaloupe parlementaire se présenta à peu de distance du rivage, entre le Vieil et la Claire. Ni son pavillon, ni ses signaux ne furent compris par le poste de garde sur les lieux, et sans égard au respect dû à ces sortes d'envoyés, une sentinelle fit feu sur la chaloupe et blessa grièvement un des officiers qui s'y trouvaient, les uns disent le neveu, d'autres le fils du comte de Horn, général commandant les troupes de débarquement. Révoltés d'un accueil aussi brusquement hostile, les Hollandais que contenait cette chaloupe retournèrent vers la flotte et n'eurent pas de peine à y communiquer l'indignation dont ils était pénétrés. Bientôt on y remarqua un mouvement, une agitation extraordinaire. En un instant de nombreux bâtiments légers furent remplis de soldats et dirigèrent leur marche dans l'anse du Vieil, où soutenus par l'artillerie des vaisseaux, ils tentèrent de débarquer leur infanterie. Ils y réussirent, mais ce ne fut pas sans peine et sans éprouver quelques pertes en hommes. Le prieur de la Blanche, quoique religieux, montra plus de courage et de capacité militaire que le gouverneur; présumant avec raison, que, lorsqu'ils seraient maîtres de l'île, des soldats hérétiques ménageraient peu son couvent, il réunit une centaine des plus braves habitants et accourut à leur tête s'opposer à la descente de l'ennemi. Leur résistance fut opiniâtre. Embusqués derrière les rochers, parmi les dunes et dans le bois de la Grande-Lande, à même de voir sans être vus, d'ajuster les assaillants sans pouvoir être atteints par eux, ils en tuèrent et blessèrent environ cent quarante; mais ceux-ci n'en devinrent que plus obstinés et plus ardents à effectuer leur descente. Ils

redoublèrent d'efforts et bientôt toutes leurs embarcations touchèrent le rivage. Ils mirent à terre neuf à dix mille hommes. Alors le découragement s'empara des habitants. Obligés de céder au nombre, ils se dispersèrent et rentrèrent dans leurs maisons.

Le gouverneur, qui jusque-là avait fait une contenance peu digne de son rang et de sa place, abjura toute honte et prit ouvertement la fuite. Le mépris que sa conduite inspira fut sur le point de lui devenir funeste et de lui attirer de la main d'un de ses subordonnés la mort qu'il craignait recevoir de celle de l'ennemi. Un paysan fut si vivement irrité de sa lâcheté qu'il lui tira un coup de fusil, mais il ne blessa que son cheval qui le porta néanmoins jusqu'au bac de Fromentine. Là il sortit de l'île et n'osa plus ensuite y reparaître.

Après être entré dans la ville, le comte de Horn plaça mille hommes dans le château, et, pour prévenir toute surprise du côté du continent, vint camper avec le reste de son armée près du bourg de Barbâtre, aux tenements de la Barre-Raguideau et de Pré-Baron. Cinq cents hommes de cavalerie formaient sa garde avancée, et, postés à la Fosse, surveillaient le passage de Fromentine.

Dans une *vie de l'amiral Corneille Tromp,* imprimée à La Haye en 1674, se trouve une relation de la descente des Hollandais à Noirmoutier; il en ressort clairement que cette descente était bien résolue et arrêtée dans l'esprit de l'amiral Tromp, par suite de son attaque infructueuse du château de Belle-Ile, puisqu'on y lit que le reste de la journée du 3 fut employé aux préparatifs nécessaires pour faire descente le lendemain à Noirmoutier. On n'y fait aucune mention du motif que lui assigne F. Piet, c'est-à-dire de l'insulte au pavillon parlementaire, pavillon qui, sans doute, n'avait pas été arboré par la chaloupe dans laquelle cet amiral était entré pour reconnaître les lieux les plus propres à la descente. Cette circonstance était trop importante pour n'être pas rappelée par la relation hollandaise.

Le lecteur relèvera de lui-même plusieurs assertions complètement inexactes, telles que celles-ci : 1° « les habitants retirèrent près de » Bouin et de Beauvoir, les pailles et les chaudières de leurs salines ; » 2° les Hollandais firent sauter le château, » tandis que la fabrication du sel ne s'est jamais faite à Noirmoutier à l'aide de chaudière, et que les Hollandais abattirent seulement les deux tours placées au sud de l'enceinte du château et faisant face au port.

Du reste, cette relation nous paraissant offrir quelques particularités qui ne sont pas dépourvues de tout intérêt historique, nous en avons extrait ce qui suit :

« Le 2 juillet 1674, la flotte hollandaise qui n'avait pu s'emparer du château de Belle-Ile, abandonna ces parages et vint mouiller le 3 dans la baie de Bourgneuf, vis-à-vis de Noirmoutier.

» Le reste du jour fut employé aux préparatifs nécessaires pour faire descente le lendemain. Cependant le lieutenant amiral Tromp, étant entré dans une chaloupe, s'en fut reconnaître les lieux le plus propres à la descente. Les ennemis avaient fait quelques retranchements sur la côte où ils avaient logé leurs mousquetaires.

» Le 4, à la pointe du jour, on donna le signal et toutes les troupes étant entrées dans des chaloupes, s'approchèrent des côtes et la plupart furent contraintes de passer à travers des rochers ou dans l'eau jusqu'au milieu du corps.

» Les Français firent d'abord quelques décharges à l'approche des Hollandais ; mais dès que ceux-ci se furent avancés marchant à eux avec beaucoup de résolution, ils abandonnèrent leurs retranchements et se retirèrent bien avant dans le pays.

» Ils abandonnèrent aussi le château de l'île, de sorte que les Hollandais se trouvèrent tous à terre sur les sept heures et arborèrent le pavillon du prince d'Orange au haut des moulins et du château, ils trouvèrent dix-sept pièces de canon le long de la côte qui furent portées à la flotte et douze navires qu'on avait fait échouer.

» Toutes les pertes que les Hollandais firent en mettant pied à terre, furent de cent trente morts ou blessés, y compris quelques officiers.

» On apprit par le rapport des prisonniers, que cinq mille hommes étaient sur le point de passer de la terre ferme dans l'île, et que cinq cents y étaient déjà arrivés.

» Sur ces avis, le comte de Horn fit hâter la marche des troupes

dans la résolution de s'opposer à leur passage. Il laissa le capitaine Brakel avec trois compagnies de matelots et soixante mousquetaires dans le château, et le capitaine Vandenbreck avec la compagnie de matelots du lieutenant amiral Tromp dans l'abbaye, pour lui conserver ses postes.

» L'armée, arrivée sur le soir au lieu par où les Français devaient passer, on trouva que tout s'était retiré dans la terre ferme où il paraissait un gros de cavalerie et d'infanterie des ennemis. Le manque d'eau pour l'armée obligea les Hollandais de retourner camper à une heure de là, après avoir laissé M. de Zommersdick avec quatre cents hommes pour veiller à la sûreté de ce poste.

» Le 5 de juillet, deux brigantins, construits en forme de galère, bien armés, qu'on envoyait de La Rochelle, abordèrent à l'île, et comme ils ignoraient que les Hollandais eussent fait descente, ils ne firent pas de difficulté de s'approcher des côtes. M. de Zommersdick, à la tête de soixante mousquetaires, s'étant posté derrière une hauteur, fit semblant d'être français pour les amuser, tandis que d'un autre côté les Hollandais fondirent sur eux avec tant de précipitation, qu'ils les forcèrent de se rendre.

» L'île de Noirmoutier n'est éloignée de la terre ferme que de deux cent cinquante pas, de sorte que les Français qui se trouvèrent d'un côté et les Hollandais de l'autre se pouvaient réciproquement canonner.

» Lorsque la marée est basse, l'espace qui est entre Bouin et Beauvoir qui est de la terre ferme de Poitou est tellement à sec, que l'on peut faire passer d'un lieu à l'autre autant de monde de front que l'on souhaite, et ce passage n'est que d'une heure de chemin qu'on peut faire deux heures après la retraite de la marée.

» Les Français, pour intimider les Hollandais, firent courir le bruit que le roi avait donné ordre de faire passer toute l'infanterie et toute la cavalerie qui étaient de l'autre côté pour s'opposer vigoureusement à leurs ravages et les forcer d'abandonner ces postes; mais leur contenance fit bien voir qu'ils appréhendaient plus les Hollandais que les Hollandais ne craignaient toutes leurs fausses alarmes, puisqu'ils retirèrent près de Bouin et de Beauvoir les pailles et les chaudières de leurs salines. Cependant le lieutenant amiral Tromp avait donné l'ordre à tous les bâtiments de se rendre au pavillon.

» Le 7, il aborda l'île avec le gros de l'armée navale, et recommanda aux officiers d'avertir leurs matelots de ne pas s'amuser à piller dans le pays ni bétail ni autre chose.

» Le 10, les capitaines Megang et Dekker revinrent à l'armée navale et rapportèrent qu'ils s'étaient présentés devant l'île *Hoys* (île d'Yeu), mais qu'ils n'avaient pas osé tenter une descente faute de monde pour l'exécution.

» Le 11, on fit porter à terre des provisions de bouche pour la subsistance de l'armée pour cinq jours.

» Les Hollandais, après avoir ravagé pendant trois semaines cette île, résolurent enfin de l'abandonner. En se retirant, ils firent sauter le château, comblèrent les retranchements qui étaient le long de la côte et pillèrent les habitations des insulaires; tout le bétail qu'on y avait trouvé en grande quantité y avait été consommé. Les troupes se rembarquèrent donc le 22 juillet et emmenèrent à bord des ôtages pour la somme de 14,000 écus de contributions.

» Après cette expédition, l'armée navale fit route pour Cadix. »

Notre île resta vingt et un jours à la discrétion des Hollandais, et ils ne l'épargnèrent pas. Ils démolirent les deux tours d'enceinte du château, faisant face au sud, abattirent presque tous les arbres du bois de la Chaise, enlevèrent les blés, les bestiaux, les cloches et ne cessèrent le pillage que lorsqu'on leur eut promis une rançon de 42,000 fr., pour garantie du paiement de laquelle ils emmenèrent en ôtage le frère Bernard Fouillon, prieur de la Blanche et Jean Ferré son procureur, MM. Bourriaud de l'Anglée, Charles Friou de Marais-Vieux, André Joubert et Nicolas Moreau.

Le recouvrement du prix de la rançon devint un sujet de contestation entre les habitants et leurs seigneurs. Le gouverneur du Pinet ayant abandonné l'île, le traité avait été passé entre le prieur, les religieux de la Blanche, les principaux habitants d'une part, et le comte de Horn de l'autre; mais un double n'en fut pas moins adressé à du Pinet, pour être par lui présenté à la dame Renée-Julie Aubery, duchesse de Noirmoutier et à l'abbé son fils possesseur de l'abbaye Blanche et du prieuré de Saint-Filbert,

avec prière non-seulement de l'approuver, mais de vouloir bien consentir à être imposés au rôle à établir pour la répartition des 42,000 livres exigées par l'ennemi.

Celui-ci était encore maître du pays, et, à défaut d'exécution du traité, menaçait de continuer ses ravages. Le danger était pressant, la duchesse et son fils adhérèrent à tout. Propriétaires de la moitié des domaines de l'île, ils auraient dû payer seuls la moitié de la rançon. Ils ne furent compris au rôle, cette dame que pour 7,992 livres, et l'abbé pour 2,120. Comme s'il était juste que celui qui possède le plus ne dût en rien coutribuer aux charges publiques, comme si le rang et la fortune avaient été pour ces seigneurs des motifs de manquer impunément à leur parole, de se soustraire à l'impôt et d'en laisser retomber tout le poids sur leurs malheureux vassaux, ils refusèrent d'acquitter leur taxe et réussirent même à surprendre un arrêt du conseil qui les en déchargeait.

Les habitants indignés présentèrent à leur tour une requête au roi. Ils obtinrent justice, et la duchesse et son fils furent contraints au paiement de leur cote-part.

Ces difficultés retardèrent l'envoi de la rançon en Hollande. Les ôtages qui ne devaient y rester que six semaines, y furent retenus pendant plus de dix-huit mois. Ils réclamèrent des indemnités, et le conseil leur alloua 10,000 # qui furent imposées de la même manière que la somme principale (1).

Cette descente augmenta la prévoyance des habitants. Ils prirent des mesures pour se défendre à l'avenir avec plus de succès; mais c'était toujours à leurs dépens qu'ils

(1) Ces détails sont extraits de pièces manuscrites laissées par quelques habitants contemporains de cet événement, entre autres par Pierre Lebreton, notaire, et Bouhier du Sableau, ancien capitaine d'infanterie. F. P.

se gardaient. Le gouvernement alors ne pourvoyait pas comme aujourd'hui à tous les frais d'armement de l'île. Un arrêté du conseil d'Etat du 13 juin 1695 le prouve d'une manière incontestable. Craignant une irruption de la part des Anglais, qui, l'année précédente, étaient descendus dans les environs de Brest, l'administration, vu l'urgence, crut pouvoir disposer d'une somme de 600 # appartenant aux fabriques des deux paroisses, et l'employer en dépenses d'armement. Pressée par l'évêque de Luçon de restituer cet argent, elle fut autorisée par le roi à imposer les habitants et à lever sur eux 1,200 #, pour servir, moitié au remboursement des fonds dus aux fabriques, l'autre moitié à la construction d'un corps-de-garde et en achats de matériaux pour les plates-formes qui devaient supporter les canons. La répartition eut lieu et fut faite par les officiers de justice, le syndic et quatre notables.

Ces préparatifs de défense furent sans doute de quelque utilité, servirent à protéger les bâtiments du commerce et à éloigner les corsaires de nos côtes; mais les craintes que les Anglais avaient inspirées furent heureusement sans effet. Depuis la descente des Hollandais, on n'a pas mémoire que les ennemis de la France aient réussi à débarquer dans notre île.

Un acte notarié, du 12 août 1703, nous apprend qu'une nouvelle taxe de 1559 livres fut imposée à l'île de Noirmoutier, pour dépenses de fortifications et affûts de canons.

Il paraît qu'on appréhendait vivement une attaque des Anglais, car cet acte fait connaître que « les habitants se sont réunis pour nommer quatre collecteurs et six égailleurs de ladite somme, et que cette assemblée a eu lieu, comme d'usage, à la sortie de la grand'messe paroissiale, toutefois non la cloche battante et sonnante, attendu qu'on les a envoyées hors de l'île il y a environ six semaines, crainte de l'ennemi de l'Etat. »

La défense de l'île était alors confiée à une milice spéciale dite *capitainerie garde-côtes*.

Il en était ainsi de toutes les côtes de France, tant sur l'Océan que sur la Méditerranée ; le littoral était divisé en 112 capitaineries, qui réunissaient 200,000 hommes, tant à pied qu'à cheval.

Les paroisses soumises à la garde-côtes étaient celles qui se trouvaient le long du rivage et jusqu'à deux lieues de la mer.

Il existait dans le bas Poitou six capitaineries, savoir :

A Noirmoutier,
A Bouin,
A Beauvoir-sur-Mer et la Barre-de-Mont,
Aux Sables-d'Olonne,
A Saint-Benoist, ancien port de mer sur le Lay,
A Luçon.

Chaque capitainerie était commandée par un capitaine-général, un major-général et un lieutenant-général, qui en composaient l'état-major.

La population des paroisses constituant les capitaineries était tenue de fournir, depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de soixante, les soldats de la milice nécessaire à la garde des côtes.

Il y avait, tant dans la paroisse de Noirmoutier que dans celle de Barbâtre, plusieurs compagnies à pied et un escadron de gardes-côtes à cheval, prenant la dénomination de dragons.

Le service de garde-côtes était de deux sortes : l'un, dit d'observation, permanent et rempli à tour de rôle ; et l'autre, dit service militaire, qui était accidentel, et consistait à s'opposer aux descentes de l'ennemi.

Les soldats et cavaliers étaient affranchis de la milice de terre.

La capitainerie garde-côtes était placée sous les ordres immédiats du gouverneur, commandant pour le roi l'île et le château de Noirmoutier, et qui était de droit capitaine-général de la garde-côtes.

Sous le rapport administratif, cette île formait une subdélégation dépendant de la généralité de Poitiers. Le magistrat nommé subdélégué était chargé, sous sa responsabilité, de l'exécution des ordres et des mandements qu'il recevait de l'intendant. Il devait veiller à tout ce qui intéressait le service du roi, notamment à la formation des cadres de la garde-côtes.

Les deux derniers subdélégués ont été Charles Mourain de l'Herbaudière et Pierre-André Masson.

L'administration locale était exercée par des syndics, élus par les habitants.

Antoine-François de la Trémoille, duc et pair de France, était duc de Noirmoutier en 1705. Il mourut sans postérité. Marie-Anne de la Trémoille, princesse des Ursins, sa sœur, lui succéda dans la possession de l'île et la vendit, en 1720, au duc de Bourbon qui, à son tour, en 1748, la céda au prince de Condé.

Antoine-François de la Trémoille n'était point duc et pair, mais seulement duc héréditaire.

Il y avait trois sortes de ducs :

Les ducs et pairs tenaient le premier rang; ils avaient séance et voix délibérative au Parlement, et jouissaient de plusieurs honneurs et prérogatives dans les maisons royales.

Les ducs héréditaires étaient ceux qui possédaient des duchés non pairies; leur dignité était transmissible à leurs descendants mâles, mais ils avaient seulement les honneurs du Louvre et ne siégeaient point au Parlement.

Les ducs à brevet jouissaient des honneurs attachés à la dignité de duc dans les maisons royales, mais leur titre s'éteignait avec eux.

Ainsi que nous l'avons fait connaître plus haut, la princesse des Ursins était sœur d'Antoine-François de la Trémoille, et, en cette qualité, elle redevint propriétaire de l'île de Noirmoutier, qu'elle vendit en 1720, c'est-à-dire aussitôt le décès de son frère, à Louis-Henri, duc de Bourbon, fils aîné de Louis III de Bourbon-Condé, d'abord appelé duc d'Enghien, puis duc de Bourbon, et enfin désigné sous le titre de Monsieur le duc.

Louis-Henri de Bourbon naquit en 1692; il fut nommé chef du conseil de régence après la mort de Louis XIV, et devint en 1723, après celle du duc d'Orléans, premier ministre de Louis XV.

Dominé par l'intrigante marquise de Prie, sa maîtresse, il se compromit dans les opérations financières de Law et des frères Pâris du Verney, et fut supplanté en 1726, comme premier ministre, par le cardinal Fleury, qui le fit exiler à Chantilly, où il mourut le 27 janvier 1740, à l'âge de quarante-huit ans.

Il avait épousé en premier mariage Marie-Anne de Bourbon, fille aînée de François-Louis, prince de Conty, morte sans enfants, le 21

mars 1720 ; et, en deuxième mariage, Caroline, fille cadette d'Ernest-Léopold, landgrave de Hesse-Rhinsfeds, morte le 14 juin 1741.

De cette union est né, le 9 août 1736, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, qui devint propriétaire de l'île et marquisat de Noirmoutier, non pas à titre d'acquêt en 1748, comme le dit par erreur F. Piet, mais en 1740, à titre successif du duc de Bourbon, son père, dont il était le seul et unique héritier.

Pendant sa minorité, le jeune prince de Condé eut pour tuteur honoraire Charles de Bourbon, comte de Charolais, son oncle, dont les exemples et les leçons ne pouvaient être que dangereux pour lui, car c'était un homme d'une éducation très négligée, d'un caractère violent et emporté, et se livrant aux passions les plus désordonnées.

Le prince de Condé, sous un si mauvais instituteur, commit des écarts de jeunesse ; mais la guerre de sept ans ayant éclaté, il obtint dès son début et selon le privilége de sa naissance, le titre de lieutenant-général, et dès-lors il se montra le digne petit-fils du grand Condé.

Il épousa, le 3 mai 1753, Charlotte de Rohan, fille aînée du prince de Soubise, duc de Rohan-Rohan.

A la Révolution de 1792, il passa sur la terre étrangère, où il organisa le corps d'émigrés qui fut connu sous le nom d'armée de Condé. Il mourut à Chantilly en 1818 ; mais dès 1767, il avait vendu son marquisat de Noirmoutier au roi Louis XV.

Il ne nous est resté de ces temps, quoique peu éloignés, aucun souvenir de quelque importance. Le seul événement remarquable est le naufrage du capitaine Kepel, depuis amiral de ce nom. Je le rapporterai, parce que si, dans cette circonstance, l'officier anglais se montra généreux et reconnaissant, le gouverneur et les habitants se distinguèrent par des procédés pleins d'humanité et de délicatesse.

En 1744, Kepel, âgé seulement de dix-neuf ans, commandait un vaisseau de 54 canons, en croisière sur nos côtes. Il eut occasion de donner la chasse à un navire bordelais de 500 tonneaux, excellent voilier et richement chargé. Celui-ci, cherchant son salut dans la fuite, avait doublé le Pilier et était sur le point d'atteindre l'entrée de

la Loire, lorsqu'il toucha sur les rochers appelés les Pères. L'Anglais le serrait de près ; mais emporté par le désir de le capturer, il oublia qu'il lui fallait plus d'eau, vint donner à son tour sur l'écueil et s'y brisa ; tandis que, plus heureux, le bâtiment qu'il poursuivait échappa au danger.

Echoué en temps de guerre sur les côtes d'une île dont les habitants lui étaient inconnus et pouvaient l'accueillir fort mal, Kepel fit réunir tous ses effets les plus précieux dans une grande nappe, la lia fortement et la jeta à la mer avec une bouée de sauvetage. Il abandonna ensuite son vaisseau à demi submergé, et, à l'aide de ses chaloupes, vint aborder à l'Herbaudière avec son équipage, composé de 500 hommes.

Girault-des-Marais, alors gouverneur de l'île, l'attendait sur le rivage à la tête d'un bataillon d'habitants armés. Il s'avança à sa rencontre et lui dit : « Soyez sans inquiétude, brave capitaine, nous savons respecter le malheur. Vous n'êtes point dans une île étrangère à l'humanité. Votre personne, vos compagnons d'infortune, vos effets et les leurs seront sacrés pour nous. Rien ne vous sera enlevé ; je vous en donne ma parole de gentilhomme. »

Kepel, enchanté de cet accueil, y répondit par une confiance sans bornes, accepta le logement et la table du gouverneur, qui invita journellement les principaux habitants à venir lui faire compagnie, et lui prodigua tous les soins, toutes les attentions de l'hospitalité la plus cordiale. Quoique issu d'une famille en crédit, Kepel craignait qu'à son retour le jugement auquel les lois de son pays le soumettait ne lui fût pas favorable ; il s'écriait quelquefois qu'il était perdu. Mais on le rassurait, on le consolait et on parvenait à lui rendre le calme et l'espérance.

A l'exemple du gouverneur, plusieurs notables s'empressèrent de prendre chez eux et de traiter de la même manière les officiers du vaisseau anglais. Les matelots et les soldats furent placés dans les chambres du donjon, et on pourvut à tous leurs besoins.

Obligé d'attendre de l'autorité supérieure les ordres qui devaient fixer la destination des prisonniers, Girault-des-Marais les retint ici quelques jours. Ils furent transférés à Nantes, et quittèrent Noirmoutier avec l'entière conviction que nulle part en France on ne saurait mieux compatir à leur sort et en adoucir les rigueurs.

Kepel avait promis de conserver le souvenir le plus reconnaissant de la conduite des habitants dans cette conjoncture; il tint parole et rendit des services importants aux marins de Noirmoutier. Tous ceux qui, prisonniers à leur tour, eurent recours à lui, n'implorèrent pas vainement sa protection. Il leur fit donner des secours et accéléra plusieurs fois leur retour dans leur patrie. Il écrivit même à l'un d'eux une lettre remplie d'expressions obligeantes pour lui, et en même temps des plus flatteuses pour ses compatriotes (1).

**Douze années environ après ce naufrage, le refus formel de l'Angleterre de rendre à la France ses trois cents navires confisqués, en 1755, avant toute déclaration de guerre, fut le signal de la guerre maritime dite de sept ans (1756-1763.)**

**Chacune de ces puissances délivra des lettres de marque pour armer en course des navires qui luttèrent souvent avec avantage contre ceux de la flotte, et occasionnèrent de grands dommages à leur commerce respectif en prenant ou détruisant de nombreux bâtiments marchands.**

**Noirmoutier ne resta pas en dehors du mouvement national qui éclata dans la plupart des ports de mer.**

(1) Ce qui est relatif à ce naufrage a été rédigé sur une note manuscrite laissée par M. Nau de Marais-Neuf, et recueillie par M. Adrien aîné. F. P.

Cornill-Guislain Jacobs, négociant, arma un corsaire ayant nom le *Duc-de-Bourbon*. L'équipage, composé de soixante matelots de l'île, fut commandé par les braves Jolly, capitaine; Bouhier, second, et Hallot, premier sous-lieutenant.

Le *Duc-de-Bourbon*, qui n'avait que quatre canons et douze pierriers, s'empara, à la première campagne, d'un corsaire anglais; à la seconde, il amarrina un navire de dix-huit canons; mais à la troisième, il fut pris par une frégate de trente-six, qu'il avait eu l'audacieuse témérité d'attaquer.

Les dix-huit canons enlevés à l'ennemi sont restés longtemps déposés dans la cour du château, comme un trophée de la bravoure de l'ancien équipage du *Duc-de-Bourbon*.

Depuis cette époque jusqu'à celle de la Révolution française, je ne connais d'événement digne de remarque que la réunion de notre île au domaine de la couronne. Ainsi que je l'ai déjà dit, par des considérations puisées dans l'intérêt des fermiers généraux, le roi en obtint la cession du prince de Condé, en 1767, pour 1,900,000 fr. Ce prix excédait sa valeur de plus de moitié, puisqu'elle ne rapportait annuellement qu'environ 45,000 fr. L'année suivante, les agents de la ferme y entrèrent et la soumirent à leur régime. Les habitants perdirent pour toujours leurs priviléges, confirmés depuis quatre siècles par nos rois. Ils présentèrent plusieurs Mémoires par lesquels ils en sollicitaient le rétablissement; mais leurs réclamations restèrent sans effet. On ne leur épargna que les aides. Ils furent assujettis pour tout le reste au système administratif du Poitou, jusqu'au moment de la grande catastrophe politique qui changea les destinées de la France.

En 1775, les habitants de Noirmoutier envoyèrent à Paris Jean-Corneille Jacobs en qualité de député, et divers mémoires furent présentés tant au roi qu'au ministre et secrétaire d'Etat le duc de la Vrillière,

à l'effet d'obtenir la confirmation des anciens priviléges de l'île et d'être exemptés de l'imposition du vingtième.

Les habitants y exprimaient l'espoir que, devenus vassaux de Sa Majesté par suite de la cession que lui avait faite le prince de Condé, en 1767, de la seigneurie et marquisat de Noirmoutier, leurs priviléges, loin de recevoir aucune atteinte sous la directe du roi, emprunteraient encore de cet événement même une nouvelle splendeur et un nouvel appui.

Ils ajoutaient qu'à la vérité on n'avait pas essayé d'anéantir spécialement toutes les immunités de l'île, mais, qu'indépendamment des droits seigneuriaux que les habitants payaient au roi à cause de sa directe, ils étaient assujettis à une foule d'impôts illégaux sur toutes sortes de denrées, les agents de la ferme les traitant tantôt comme citoyens français, tantôt comme étrangers, selon que cette qualification était plus ou moins profitable aux financiers.

Qu'ils n'avaient été réputés étrangers et traités comme tels que depuis qu'ils étaient réunis au domaine, et cela dans le seul but de les grever davantage.

Qu'ainsi, lorsqu'ils expédiaient des grains dans des ports de France, on les réputait étrangers pour les soumettre au droit de consignation; et que si, par suite de mauvaise récolte, ils avaient besoin de céréales, on ne leur permettait pas d'en tirer du continent français, sous le prétexte qu'ils en feraient passer à l'étranger, de telle sorte qu'ils payaient comme sujets du roi toutes les impositions dues par ceux-ci sur les marchandises, et les payaient en qualité d'étrangers sur celles pour qui il n'en était dû que par ces derniers.

Le prince de Condé écrivit au contrôleur général en faveur des habitants de Noirmoutier, et, se fondant sur leurs anciens priviléges, il lui manda ce qui suit :

« Vous verrez que les exemptions que les habitants de l'île de Noirmoutier réclament de différentes impositions ont été successivement confirmées depuis plusieurs siècles, et qu'ils en ont joui jusqu'à présent sans interruption. On ne doit pas présumer que la vente que j'ai faite au roi de cette île, puisse rendre le sort de ses habitants moins favorable qu'il n'était auparavant. La connaissance que j'ai de leur fâcheuse situation m'engage de vous prier de donner à cette affaire toute l'attention qu'elle mérite. »

Ces démarches eurent pour résultat l'exemption de l'impôt du vingtième, auquel les habitants de Noirmoutier avaient été assujettis par un arrêt du 21 février 1775.

**La Révolution de 1789 ayant placé la France sous une législation uniforme, tant sous le rapport financier que sous le rapport administratif, les habitants de Noirmoutier furent dès-lors soumis aux mêmes contributions que les autres parties de la France ; et, dans l'absence de sections cadastrales, on crut devoir les taxer en raison de la population, comme si les pays de même valeur et de même étendue étaient également peuplés.**

**En conséquence, en 1791, Jean-Aimé Viaud et Pierre-André Masson, avocats, furent envoyés comme députés de l'île de Noirmoutier auprès de l'Assemblée nationale.**

**Introduits à la barre, P. Masson obtint la parole. Il rappela qu'au mois de février précédent, les habitants de Noirmoutier s'étaient obligés à l'acquittement des mêmes contributions que tous les autres Français, en sollicitant seulement de l'Assemblée constituante de n'être plus ce que d'adroits financiers appelaient autrefois étrangers effectifs, bien que, comme toutes les îles de la Vendée, Noirmoutier ne payât ni dixième, ni taille, ni capitation, ni aucun impôt quelconque.**

**Il se plaignit de ce que cette île avait été oubliée dans la répartition du seizième des biens nationaux, malgré la soumission en temps opportun par ses deux communes, de la somme d'un million quatre cent mille francs, pour acquérir ceux de ces biens que renfermait le canton.**

**Puis, s'élevant contre la décision tendant à asseoir la cote contributive de l'île de Noirmoutier d'après sa population, sous le prétexte que cette île était en retard relativement aux sections cadastrales requises par la loi, il demanda à ce qu'on l'assujettit aux contributions après arpentage et sur les mêmes bases que les paroisses circonvoisines; moyennant quoi, les réparations et la conservation de toutes les digues de mer demeureraient exclusivement pour le compte de la nation.**

**Mais cette dernière demande ne fut accueillie qu'en partie, et le gouvernement ne prit à sa charge que la digue de Devin.**

La Révolution ne manque pas d'historiens, mais tous laissent trop apercevoir ou les préventions qui les dominent, ou l'ignorance des faits qu'ils rapportent. Il est plus facile, en effet, de déplorer les excès commis en son nom, de gémir sur les maux qu'elle a dû nécessairement occasionner, d'en accuser la philosophie, que de remonter à leurs véritables causes, de reconnaître les nombreuses

améliorations qu'elle a introduites dans l'état social. Je vais examiner ici quelle était la disposition des esprits à Noirmoutier lorsqu'elle éclata; et puisqu'il me semble que c'est dans l'intérêt que ses habitants avaient de l'accueillir bien ou mal que je dois chercher les motifs de leur situation morale à cet égard, je commencerai par jeter un coup-d'œil sur les charges et les impôts qu'ils avaient à supporter à cette époque.

Avant que l'île fût cédée au roi, ils acquittaient toutes les dépenses relatives au service militaire, à la garde de l'île et de ses côtes, à l'entretien des digues de première et seconde ligne, du port, des canaux, des ponts, etc. Ils payaient la taille de corps d'homme. Leurs terres étaient soumises à des redevances nombreuses, telles que la dîme, les cens et rentes, les terrages et droit de complant.

La dîme pour les terres consistait dans la trentième gerbe, et se prélevait au profit de l'abbé et du curé.

Celle sur le sel se composait ordinairement de huit pour cent sur le prix de vente, et appartenait au seigneur. Il existait des marais sur lesquels il la partageait avec l'abbé, et d'autres où il n'en était perçu que la moitié pour l'abbé seulement.

Le terrage était prélevé sur la totalité des fruits dans la portion du colon ainsi que dans celle du propriétaire au dixième, au huitième et même jusqu'au sixième.

Le droit de complant s'exerçait sur les vignes jusqu'au cinquième et au quatrième de leur produit.

Quelques personnes, et notamment de Puylorson, ont attribué les différences établies dans la quotité de ces droits à l'avidité des seigneurs, de leurs régisseurs ou fermiers, qui, de concert avec les officiers de la juridiction, arrachaient aux contribuables des aveux que leur

ignorance ou la crainte ne leur permettait pas de contredire.

Je ne puis assurer que cet abus n'a point existé; cependant il est plus facile de le supposer que de le prouver. Comment admettre que ceux qui l'auraient commis eussent pu le rendre impunément aussi général et forcer indistinctement tous les redevables à des déclarations écrites tellement contraires à leurs intérêts ? Je suis plus porté à croire que ces différences avaient leur origine dans la plus ou moins grande valeur des terres, lors des concessions qui en avaient été faites par les seigneurs, ou dans les conditions réglées entre eux et les donataires ou acquéreurs.

**En 1737, l'obligation de faire aveux amena une affaire judiciaire que le chanoine Comard de Puylorson raconte en ces termes :**

**« Sur l'avis du notaire de Turle, avocat, il s'éleva une vive opposition contre l'exigence des officiers du seigneur pour la reddition des aveux.**

**» Les officiers portèrent plainte au gouverneur contre de Turle, qui fut mandé au château, insulté, frappé et incarcéré.**

**» Plainte ayant été formée par lui au présidial de Poitiers, l'affaire, par appel, vint au Parlement de Paris, et le gouverneur Girault-des-Marais, le sénéchal Bellouard, Jean Favreul, procureur fiscal, Nicolas Viaud, greffier, et le nommé Cheval dit Chevalier, garde de bois, furent condamnés solidairement à 6,000 livres de dommages-intérêts, par arrêt rendu à la Tournelle le 11 mai 1740. »**

**Voici l'énumération de tous les droits du seigneur de Noirmoutier, suivant la teneur ordinaire des aveux qui lui étaient rendus :**

**« Sachent tous que de vous, monseigneur, j'avoue tenir volontairement à cause de votre marquisat de Noirmoutier et au dedans d'icelui.**

**(Tel domaine, dont suivait l'énumération des charges et devoirs).**

**« Reconnaissant, monseigneur :**

» 1° Que vous avez seul droit de châtel et de châtellenie, haute et basse justice, dans toute l'étendue de votre île et marquisat, sur tous les habitants d'icelle;

» 2° Droit de lods et ventes, honneurs, amendes et offrandes dans toute ladite île;

» 3° Qu'il vous est dû par chacun an, par tous les habitans, la somme de 450 livres, taxée par quatre divers rôles, payable à vos recettes et par moitié, aux fêtes de saint Jean-Baptiste et de saint Michel, la dite taxe appelée *taille de corps d'hommes;*

» 4° Que tous les habitans de la dite île sont obligés de faire garde à votre château et aux côtes de votre dite île en temps de guerre; à cette fin, d'être munis d'armes, poudre et munitions, et en temps de paix, de vous payer pour droit de guet cinq sols par feu;

» 5° Que vous avez droit de fours et moulins bannaux, de biens et corvées sur tous les habitans;

» 6° Droit de quintaine sur tous les nouveaux mariés de l'année, au jour de la Quinquagésime;

» 7° Qu'il vous est dû de tous les bleds sortans de votre île quatre-vingts boisseaux un, pour droit de *petite coutume;*

» 8° Que vous avez droit de dixme sur tous les sels provenant des marais d'icelle, savoir : huit sols par pistole;

» 9° Que vous avez droit de ban à vin pendant quarante jours, durant lesquels nul ne peut débiter aucun vin que le vôtre dans toute l'étendue de votre île;

» 10° Que vous avez droit de bris et naufrages dans toute l'étendue de votre île, mers et rochers;

» 11° Comme aussi le droit de partage de toutes les brebis qui sont dans votre île, à raison de seize, une. »

Nous allons entrer dans quelques détails relativement à deux des droits ci-dessus spécifiés qui manquent des développements nécessaires pour en faire suffisamment connaître la signification et la consistance.

1° *Taille de corps d'hommes.* — Cette taxe s'imposait sur chaque personne taillable, c'est-à-dire sur les roturiers : les nobles, les ecclésiastiques et les officiers en étaient exempts de droit, quelques personnes l'étaient par privilége.

Les quatre rôles de taille d'hommes pour l'île de Noirmoutier se divisaient comme suit :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Rôle du Vieil....... | Vieil, Magdeleine, Luzay et l'Herbaudière............ | 50# | 14S | 3 |
| — de Bressuire .. | Bressuire et l'Epine........ | 57 | 17 | 7 |
| — de Barbâtre... | Barbâtre, la Frandière, la Fosse, la Guérinière, le Bot, le Fier et les Eloux. | 226 | 8 | » |
| — de la ville..... | Ville de Noirmoutier, faubourgs et hameaux circonvoisins................. | 115 | 14 | 4 |
| | Total........... | 450# | 13S | 11 |

2° Le droit de quintaine était l'obligation, pour tous les mariés de l'année précédente, de courir la quintaine.

La quintaine se courait de deux manières, à cheval ou à la mer.

Un procès-verbal dressé par le sénéchal de Noirmoutier le 4 mars 1685, nous a fourni les détails les plus circonstanciés d'une quintaine.

L'île était divisée, pour la quintaine, en trois bailliages :

1° Le bailliage des Chasteigners, qui comprenait l'Epine, le Pré-Pelé, Bressuire, l'Herbaudière et les autres villages de la paroisse de Saint-Filbert-de-Noirmoutier ;

2° Le bailliage de la ville et château de Noirmoutier ;

Et 3° le bailliage de la Guionnière (aujourd'hui Guérinière), composé de toute la paroisse de Saint-Nicolas-de-Barbâtre.

Chaque bailliage était présenté par un sergent (huissier), qui prenait la qualification de sergent-bailliager.

La quintaine à cheval se courait le dimanche de la Quinquagésime, après vêpres, dans un pré nommé le Petit-Cimetière, situé entre le grand cimetière et le faubourg de Beaulieu.

Ce jour-là, le gouverneur, en grande tenue, le sénéchal, le procureur fiscal, le curé et autres notables de l'endroit, venaient prendre place sur une estrade, en face de laquelle la quintaine était dressée.

On commençait par procéder à l'appel de tous les mariés de l'année précédente.

Ceux-ci devaient se présenter revêtus de leurs habits nuptiaux.

La liste était immédiatement apostillée.

Ceux qui étaient affranchis de la quintaine étaient inscrits levés francs.

D'autres pouvaient se redimer de l'obligation de courir moyennant une redevance.

Les marins étaient ajournés à courir à la mer.

Quant à ceux qui n'étaient déclarés ni francs ni redimés, ils recevaient du concierge du château une lance de bois de treize pieds et demi de longueur, et chacun d'eux devait revenir à cheval, au train de galop, frapper d'estoc sa lance sur un écusson peint aux armes du seigneur et attaché à un poteau qu'on appelait *quintaine*. Malheur à celui qui manquait son coup, ce qui arrivait le plus souvent, car il était accueilli par les rires et les huées des spectateurs, qui lui faisaient ainsi subir la peine du talion en le poursuivant des mêmes moqueries qu'il avait adressées les années précédentes aux joûteurs maladroits; de plus, si dans trois courses il ne réussissait pas à rompre sa lance sur l'écusson, il était condamné à payer une amende au seigneur.

Dans la quintaine à la mer, le but était élevé au-dessus de l'eau, et les canots qui portaient les joûteurs étaient malicieusement balancés et mal dirigés, de manière que les assaillants, placés debout sur l'avant, et la lance à la main, perdaient le plus souvent l'équilibre et tombaient quelquefois même à l'eau lorsqu'ils voulaient frapper l'écusson, ce qui prêtait plus fortement à rire.

Néanmoins, toutes ces charges, quelque onéreuses qu'elles fussent, étaient compensées par les avantages que l'île retirait de ses priviléges, et elle les supportait sans se plaindre. Mais lorsque, vendue au roi, elle perdit ses franchises, non-seulement les droits antérieurs à cette cession y furent maintenus, de plus on y établit l'impôt du tabac, on exigea les sous pour livre du contrôle, les insinuations, le centième denier, les francs-fiefs, les droits d'échange, etc.; et comme si son sol n'avait pas été déjà

assez surchargé, on voulut encore l'assujettir aux vingtièmes. Heureusement, il n'en fut pas de cette injuste prétention ainsi que de ses priviléges; ses réclamations prévalurent, et cet impôt ne fut pas perçu.

Tant de contributions anciennes et nouvelles devinrent alors pour les habitants de Noirmoutier un fardeau trop accablant pour les laisser inaccessibles au désir d'un meilleur ordre de choses. Les intérêts de la Révolution ne pouvaient manquer d'être ceux de la bourgeoisie. Presque entièrement composée de propriétaires et de marins, elle devait nécessairement applaudir à des innovations dont le but apparent était de favoriser l'industrie. La suppression de la gabelle et la liberté illimitée du commerce des sels étaient à ses yeux une source inépuisable de bien-être. Remplie de l'idée d'un avenir prospère, elle communiqua sans peine ses espérances aux cultivateurs, principalement aux sauniers, qu'elles flattaient davantage. Ainsi, sans oublier l'empire de la raison et de la justice, sans songer à s'avilir par les atrocités qui déshonorèrent ailleurs le peuple, les habitants de l'île, en général, partagèrent à cette époque l'élan national et se montrèrent disposés à profiter sagement des bienfaits qu'il leur promettait.

Qu'on ne dise pas qu'il n'y avait alors à Noirmoutier que fort peu de personnes en état d'apprécier ces avantages. Ici, comme dans toute la France, il y avait des hommes qui, par leur éducation et leur instruction, étaient à même de juger des nombreux abus de l'ancien régime. Ces abus d'ailleurs furent trop bien signalés par les cahiers que remirent les bailliages et les sénéchaussées à leurs députés à l'assemblée des Etats généraux, pour supposer qu'ils n'étaient pas connus et sentis sur tous les points du royaume. On ne différait que sur les moyens d'y remédier.

D'abord, dans notre île, l'application des principes de la révolution n'avait point été outrée, elle n'avait été accompagnée d'aucun excès, et les séduisantes illusions qu'elle avait fait naître se soutinrent quelque temps sans que rien même fût entrepris pour les détruire. Ce ne fut que quand, par des lois nouvelles, les intérêts anciens furent froissés, de nouveaux créés ou favorisés, qu'alors, parmi les personnes influentes, les unes conçurent de la haine pour l'ancien gouvernement, tandis que d'autres, au contraire, ne purent dissimuler toute l'aversion que le nouveau leur inspirait.

Les curés et les vicaires des deux paroisses avaient semblé partager l'opinion dominante. En janvier 1791, ils avaient même prêté serment à la constitution civile du clergé; mais six mois après, quand les prêtres assermentés commencèrent à s'intrôniser à la place des anciens évêques, soit par l'influence de l'évêque de Luçon, soit par suite de nouvelles réflexions que provoquèrent en eux quelques changements dans les circonstances politiques, placés entre leur conscience et leur patrie, ils préférèrent se rétracter. Les uns subirent la déportation, d'autres se cachèrent (1).

La dissension parmi les prêtres ne pouvait manquer d'en amener une parmi les habitants de l'île. Ceux-ci prirent parti pour les uns ou pour les autres. La commune de Barbâtre, qui ne contenait que peu de marais salants et qui n'avait pas d'aussi puissants motifs de se prononcer en faveur de la Révolution, avait montré d'abord

(1) Dans cette même année 1791, les suffrages des électeurs vendéens placèrent sur le siége épiscopal de la Vendée, comme évêque constitutionnel, Ambroise Rodrigues, qui fut le premier curé de la Crosnière, alors troisième paroisse de l'île de Noirmoutier. J. P.

assez d'indifférence pour elle ; mais excitée par les mécontents, malgré la remise des terrages et de la dîme dont elle profitait, elle témoigna la plus vive répugnance pour les institutions nouvelles. Bientôt les discussions s'échauffèrent, les oppositions et les résistances s'accrurent, les esprits s'aigrirent, et vers le commencement de 1792, l'île récelait tous les éléments de discorde qui ont en partie occasionné ses malheurs.

J'arrive à cette époque malheureuse sur laquelle la pensée ne peut s'arrêter sans un sentiment de douleur ; mais je ne puis taire la part que notre île fut obligée de prendre à la funeste guerre civile dont les départements qui nous environnent ont été le théâtre.

Presque étranger à ces événements, je ferai en sorte de les considérer avec impartialité, de n'y porter aucune des passions qui en dirigeaient les principaux auteurs et de n'écouter dans mes jugements que mon amour pour la justice et la vérité. Comme d'ailleurs les faits sont loin de nous, il ne me sera que plus facile de mettre dans l'exposé que j'en ferai, non la chaleur qu'on emploie souvent à débattre des intérêts présents, mais le calme et la circonspection qui doivent caractériser des récits purement historiques.

La cause de la guerre civile de la Vendée est aujourd'hui bien connue. Elle est dans le caractère de ses habitants, particulièrement de ceux de la partie appelée le Bocage.

Naturellement timides et soumis, simples et bons, ils tenaient avec obstination à leurs habitudes. Incapables d'apprécier le but de la Révolution, ils ne partagèrent point l'enthousiasme général qu'excita la suppression des abus de l'ancien régime. Les institutions nouvelles leur déplurent par leur nouveauté même, surtout celles

qui apportèrent des changements dans l'ordre ecclésiastique. Ils aimaient leurs curés, et les persécutions exercées contre eux provoquèrent vivement leur indignation.

Fortement attachés au sol qui les a vus naître, animés de la plus grande répugnance pour le service militaire, ils refusèrent de concourir à la réquisition des trois cent mille hommes, dont la levée fut ordonnée en 1793 pour résister aux puissances coalisées contre la France. Une fermentation sourde précéda les troubles, qui ne tardèrent pas à éclater. On voulut les prévenir, mais l'autorité fut méconnue. L'appareil de la force ne fit qu'aigrir les esprits, et dans l'espace de quatre jours, le mouvement insurrectionnel s'étendit sur une superficie de quatre cents lieues carrées.

Ce fut le 13 mars 1793 qu'il se communiqua aux bourgs et villes de Saint-Gervais, Bouin, Beauvoir et lieux circonvoisins.

Les paysans se rassemblèrent et nommèrent pour les commander Guéry de la Fortinière, gentilhomme poitevin. Il se rendit à leurs vœux, et fit, dès le 15, des préparatifs pour attaquer Noirmoutier, qui n'avait alors pour garnison que des gardes nationaux et quelques employés des douanes. Ce que j'ai dit, en parlant de l'influence que la Révolution obtint dans notre île, doit faire assez pressentir quelle y était alors la disposition des esprits. La fin tragique du malheureux Louis XVI, les innovations religieuses, l'ascendant de deux ou trois familles dont les sentiments et les intérêts étaient opposés au nouvel ordre de choses, avaient fait naître chez les habitants en général des impressions favorables au parti vendéen ; mais ces impressions n'étaient pas assez fortes pour faire oublier aux uns, surtout à ceux de la ville, les avantages de la

suppression des abus et des priviléges, et elles n'excitaient pas assez vivement le mécontentement des autres pour les déterminer à prendre part à une révolte.

Il n'en était pas ainsi des habitants de Barbâtre. A l'instigation des partisans de l'ancien régime, déjà sur la fin de 1792, ils s'étaient opiniâtrement refusés à l'exécution des lois relatives à l'organisation de la garde nationale. Réunis sur la place de Noirmoutier, ils avaient même poussé l'oubli du respect dû à l'autorité jusqu'à frapper le maire et son secrétaire. La fermeté du procureur de la commune avait pu seule vaincre leur résistance. Leurs fréquentes communications avec les paysans des marais voisins, leur simplicité, la facilité avec laquelle ils adoptaient comme vraies les suppositions les plus extravagantes; leur caractère hardi, entreprenant, la misère dans laquelle la plupart sont plongés, tout les rendait propres à servir la cause des insurgés.

Aussi Guéry ne négligea-t-il point de leur envoyer des émissaires et de s'assurer d'eux. Cette démarche eut le succès qu'il en attendait : ils promirent de le seconder.

A Noirmoutier, au contraire, on se mit en mesure de résister. Cent gardes nationaux, sous les ordres de F. Richer père, alors commandant de la garde nationale, et la patache des douanes montée par quatorze hommes d'équipage, armée de huit pierriers, de quatorze fusils et de cinq espingoles, furent postés de manière à défendre l'entrée de l'île par le Gois.

Ces dispositions n'intimidèrent point Guéry, qui, assuré de la protection des habitants de Barbâtre, tenta le passage. En effet, ils lui tinrent parole, et pendant qu'il traversait le Gois, ils enjoignirent d'un ton menaçant aux cent gardes nationaux de Noirmoutier de se retirer. C'était trop pour ceux-ci d'avoir à lutter contre l'ennemi et contre

leurs compatriotes. Ils n'étaient pas assez nombreux pour oser concevoir le moindre espoir d'arrêter l'un et de contenir les autres; ils se reployèrent sur la ville. Déjà plusieurs Barbâtrois étaient allés au-devant des royalistes et dirigeaient leur marche. La patache, restée en place et échouée dans le Gois, fut bientôt environnée de toutes parts et tomba en leur pouvoir. Rien ne s'opposait plus à leur entreprise sur ce point. Ils atteignirent les chaussées de la Bassotière, où ils furent reçus avec des témoignages de paix et de satisfaction, et ils se trouvèrent dans l'île sans coup férir.

De Barbâtre, Guéry expédia deux courriers au maire de Noirmoutier. Il le sommait par écrit, et au nom de Louis XVII, de rendre la ville. Il promettait d'y entrer comme ami et d'y respecter les personnes et les propriétés.

Il est rare que, dans des circonstances aussi difficiles, on soit d'accord sur les moyens de salut commun. Chacun ne songeant, au contraire, qu'à son salut particulier, prend la détermination qu'il croit plus propre à l'assurer. Aussi, de tous ceux que l'on nommait alors les patriotes et qui avaient pris les armes pour repousser les Vendéens, le plus grand nombre ne les vit pas plutôt dans l'île qu'il perdit courage et se dispersa. Quelques-uns furent même à leur rencontre et firent cause commune avec eux. Les moins épouvantés, parmi lesquels on comptait le maire et le commandant de la garde nationale, s'étaient spontanément réunis au château dans le dessein de s'y défendre; mais ils reconnurent bientôt l'impossibilité de s'y maintenir longtemps et renoncèrent à ce projet, dont l'exécution d'ailleurs ne pouvait qu'irriter le vainqueur sans nuire à ses succès. Les uns, persuadés que Guéry, qui avait habité Noirmoutier, y avait été officier garde-côtes et s'y était toujours fait connaître pour un homme doux et loyal, tien-

drait la promesse qu'il avait faite de traiter les habitants avec humanité, résolurent de se soumettre; les autres, moins confiants dans ses qualités personnelles et dans sa parole, s'embarquèrent et prirent la fuite.

Le 17, au matin, Guéry reçut la soumission de la ville. Trois commissaires se rendirent près de lui comme ôtages (1), et il fit son entrée sur l'heure de midi, avec une petite armée composée d'autant d'insulaires que d'étrangers. La garde nationale, avec un drapeau blanc, alla au-devant de lui. Il l'accueillit fort bien et assura, comme il le dit lui-même dans sa relation, qu'en passant le Gois il avait perdu tout souvenir fâcheux.

Il prouva, en effet, qu'il n'avait conservé que ceux de bienveillance, et mit dans sa conduite autant de prudence que de modération. Il ne mériterait que des éloges, si, plus ferme, il avait su résister aux instances de deux à trois personnes qui, moins tolérantes, moins généreuses que lui, ne voulurent ni oublier ni pardonner, et abusèrent de la confiance qu'il leur accordait, au point de le presser vivement de faire arrêter et conduire hors de l'île plusieurs de leurs compatriotes qu'elles lui désignèrent comme des hommes turbulents et dangereux.

Il fit emprisonner les nommés François Gautier, capitaine de navire, Joseph Rousseau et Pierre Terrien, et envoya sous escorte à Bouin ou Beauvoir M. Jacques Masson, membre de la municipalité, et son fils, officier de la garde nationale, qui de là transférés à Machecoul, y furent impitoyablement massacrés dans les premiers jours d'avril, avec deux cents autres républicains que Souchu dévoua à la mort.

(1) Ces ôtages étaient MM. Lebreton des Grapillières, Jacques Coindet et Jean-François Palvadeau. F. P.

Ainsi périrent victimes de la plus vile délation deux hommes dont tout le crime était d'avoir acquis quelques domaines nationaux. Funestes effets de la guerre civile, qui transforment des citoyens en bourreaux les uns des autres ! De pareils traits fort heureusement restèrent sans imitateurs parmi les habitants de l'île, même aux jours où les représailles furent les plus sanglantes. Mais quoi qu'il soit présumable que ceux qui en furent les auteurs ne s'en seraient pas rendus coupables s'ils en avaient pu prévoir les suites, il n'en est pas moins vrai qu'une telle lâcheté ne s'excuse point par le regret, et que le sang de ces deux infortunés retombe sur eux.

Guéry changea en partie les autorités civiles et militaires de Noirmoutier, donna une nouvelle organisation aux habitants en état de porter les armes, délivra des passeports à tous ceux qui voulurent sortir de l'île, et prit les moyens de la défendre, en la fortifiant sur différents points.

Il avait trouvé dans le château environ quinze à seize cents livres de poudre et quatre à cinq milliers de cartouches. Il confia le commandement de ce poste à M. de Régnier.

M. de la Roche-Saint-André, qui vint le joindre ici, accepta le commandement de Barbâtre, dans lequel il fut remplacé au bout de quinze jours par M. de Tinguy.

Cependant le général Canclaux, qui commandait en chef pour la République l'armée des côtes de l'Ouest, instruit des progrès de l'armée royale sur la rive gauche de la Loire, fit passer le général Beysser à Nantes avec un corps de troupes de ligne, auquel se joignit un détachement de la garde nationale de cette ville. Beysser marcha aussitôt sur Machecoul, encore fumant des massacres ordonnés par Souchu, et en chassa les royalistes. Cet événement inquiéta Guéry et lui donna à penser qu'il ne tarderait

pas à être attaqué lui-même. Il augmenta ses préparatifs de défense et ne négligea rien de tout ce qui pouvait attacher les habitants à sa cause. Pour agir plus efficacement sur l'esprit du peuple, on répandit à dessein les contes les plus absurdes. On jeta par les chemins et l'on fit circuler plusieurs lettres, qu'on dit être tombées du ciel.

Vers le 20 avril, l'anxiété de Guéry devint plus vive. Charette, rentré à Machecoul, en avait encore été chassé, et 4,000 hommes d'infanterie se portèrent sur la Crosnière, avec l'intention de passer le Gois, défendu par environ 500 hommes sous le commandement de MM. de Régnier et de Tinguy.

L'île était en même temps bloquée par deux vaisseaux de ligne, le *Superbe* et l'*Achille*, mouillés à une lieue au nord du Pilier, et accompagnés d'un brick qui ramassait sur les côtes de Bretagne tous les petits bâtiments qu'il pouvait atteindre, et les réunissait vers la pointe Saint-Gildas en une flottille destinée à effectuer un débarquement de troupes.

**Les généraux républicains, désireux de reprendre Noirmoutier, convinrent de faire leurs mouvements de concert. Une colonne de l'armée des côtes de Brest, partant de Nantes, lorsque celles de l'armée de la Rochelle seraient en mesure, devait balayer la côte et attaquer Noirmoutier.**

**Ces mouvements auraient été puissamment secondés par l'escadre républicaine stationnée tant à Saint-Gilles-sur-Vie que dans la baie de Bourgneuf et que le commissaire Niou mettait à la disposition du général Boulard en le pressant vivement de prendre cette île. « Toutes les ressources de notre armée navale, lui mandait-il, sont à votre service, mais prenons Noirmoutier, *c'est là le repaire, le trésor et le chef-lieu de nos ennemis.* »**

**Boulard s'était mis en route : il s'avançait rapidement vers Noirmoutier, et déjà il avait pris poste à Saint-Gervais, lorsqu'il apprit que les Vendéens se réunissaient en grand nombre à la Motte-Achard qu'il avait eu le tort d'abandonner entièrement. Il suspendit sa marche**

sur Noirmoutier et informa de sa position le commissaire Niou qui, sur le bruit qu'une escadre anglaise de dix vaisseaux et frégates était peu éloignée avait changé d'avis et lui répondit que ce serait compromettre les bâtiments de la république que de les faire entrer dans la baie de Bourgneuf où l'on pouvait aisément être renfermé.

Par suite de cette réponse, Boulard, ne jugeant pas l'expédition de Noirmoutier possible avec le peu de forces dont il disposait, retourna à Challans ; mais l'adjudant général Beysser qui déjà s'était concerté avec lui pour l'attaque de cette île, persista dans l'exécution de ce projet et manda à Boulard que « la chose publique exigeait que l'île de Noirmoutier rentrât dans l'ordre, qu'on délogerait ensuite les rebelles des postes qu'ils occupaient, qu'au surplus ses troupes s'embarqueraient dans la nuit et dans la journée du 30 (avril 1793), pour Noirmoutier. »

Ainsi qu'on le verra plus bas, Beysser n'eut que la peine de se rendre le 29 à Bourgneuf pour y recevoir la soumission des habitants de Noirmoutier.

Guéry, reconnaissant l'inutilité de la résistance et tous les malheurs qu'elle entraînerait, autorisa les habitants à capituler avec les républicains et se retira avec sa garnison par le goulet de Fromentine d'où il gagna le marais. Ce passage, du côté de la Barre-de-Mont, fut gardé le lendemain ; mais il était trop tard.

J'ai rendu justice à la conduite que tint Guéry dans ces circonstances ; aussi emporta-t-il l'estime des habitants, et il la méritait d'autant mieux qu'avant qu'il quittât notre pays, les massacres de Machecoul étaient devenus le signal d'horribles représailles auxquelles se livrèrent les deux armées, et qui donnèrent à cette guerre le caractère d'atrocité qu'elle eut bientôt. Loin de partager à cet égard l'animosité des chefs de son parti, il se refusa même à l'exécution de certaines mesures de rigueur qu'ils lui conseillaient de prendre et dont il ne pressentait que trop bien sans doute les funestes résultats.

Voici un trait qui le prouve. Lorsqu'il se fut emparé de

Noirmoutier, Charette lui écrivit de Machecoul pour le féliciter sur le succès de son entreprise et termina sa lettre en ces termes : « Envoyez-moi le maire, le commandant de la garde nationale, le juge de paix et trois officiers municipaux, *j'en fais mon affaire.* » Guéry donna connaissance de cette lettre à ces mêmes fonctionnaires ainsi que de la réponse qu'il fit à Charette. « Noirmoutier, lui mandait-il, m'a été rendu sur ma parole de n'attenter à la vie d'aucun des habitants, je ne veux pas être un parjure. Je n'ai de reproches à faire à aucun d'eux, et aucun d'eux ne vous sera envoyé. » Plût à Dieu qu'il se fût montré aussi insensible aux insinuations perfides de ceux qui parvinrent à lui persuader d'éloigner les deux Masson père et fils.

A cette époque, le commandement de Charette ne s'étendait que sur Machecoul, Touvois, la Garnache, Paulx et quelques paroisses environnantes. Toute la partie maritime de ce que l'on appelait alors le district de Challans obéissait à Guéry-des-Clausis, et Guéry-Fortinière était un de ses lieutenants.

Beysser, dont le quartier général était à Machecoul, avait fait sommer Noirmoutier de se rendre. Les principaux habitants se réunirent au château où siégeait la municipalité. Il fut résolu d'envoyer au général quatre d'entre eux pour lui annoncer le départ de Guéry, l'assurer que l'île entière lui serait remise sans la moindre résistance.

On dépêcha en même temps à bord des vaisseaux d'autres personnes au nombre desquelles était le maire (1),

(1) Larue de Francy, commissaire de la marine, déjà maire lors de l'entrée de Guéry. Il était fils d'un commissaire de la marine à Cherbourg, et il est mort dans ces mêmes fonctions à Anvers sous le gouvernement impérial. F. P.

pour prévenir le commandant de l'escadre de la soumission de tous les habitants. Elles n'y furent pas plus tôt rendues que des troupes furent débarquées et prirent possession de l'île.

Beysser, de son côté, s'était rendu à Bourgneuf aussi avec des troupes. Il s'y était fait accompagner par les notables de Noirmoutier qui lui avaient été envoyés. Il s'y embarqua avec eux dans des chaloupes et vint mettre pied à terre au fort Saint-Pierre. Le maire alla au-devant de lui et lui confirma ce que les députés lui avaient dit, mais il répondit à peine, montra un front dur et sévère sur lequel il fut facile de lire avec quelle rigueur il se proposait de traiter les habitants.

Dès le lendemain de son arrivée, ils furent tous désarmés, et leurs fusils furent déposés dans les magasins du château. Il fit juger par une commission militaire Urbain Laurent, maire de Barbâtre, prévenu d'avoir entretenu des correspondances avec les royalistes et de leur avoir facilité l'entrée de l'île. Il fut condamné à mort. On lui lut son arrêt en présence de la garnison, et on le fusilla sur la place d'armes.

Beysser exigea et fit payer de suite par les propriétaires les plus aisés une somme de 55,000 fr. due à l'Etat pour impositions arriérées, sauf leur remboursement par une répartition subséquente entre la totalité des contribuables.

Lorsqu'au sein même de la convention, des évêques et des curés constitutionnels venaient abjurer le culte catholique et demander qu'on lui substituât celui de la Raison, on peut croire que les agents du gouvernement ne négligeaient pas l'exécution du décret relatif aux cloches. Le général fit descendre des clochers celles qui y étaient. Elles furent brisées, et les morceaux, transportés à Nantes, y furent convertis en canons.

Il fit une levée de deux cents jeunes gens de dix-huit à vingt ans qu'il emmena avec lui et qui furent ensuite incorporés dans le quinzième régiment de chasseurs à cheval formé à Pontivy. Il conduisit à Nantes et y laissa en état d'arrestation les dames de Tinguy, de Rorthais femme Taconet, Imbert de la Terrière, deux demoiselles Bevier, une religieuse, MM. Guéry, ancien sénéchal à Tiffauges et Rorthais de Châtaignier.

M. Barré du Barbin, un des principaux habitants de l'île, qui s'attendait à être du nombre des proscrits, désespérant de son salut ou préférant le sacrifice de sa vie à celui de sa liberté, chercha la mort au milieu des flots. Le corps fortement enveloppé d'un manteau, il s'élança de l'extrémité d'un des éperons de la digue de Devin dans la mer, et se noya.

Les victimes de Beysser ne tardèrent pas à être vengées. Deux fois battu par les Vendéens, il fut décrété d'accusation en avril 1794, condamné à mort et exécuté à l'âge de quarante ans comme complice de Danton, Hebert, etc. Il composa des couplets après sa condamnation et mourut avec courage.

Lors du départ de Beysser, la garnison se composait de deux compagnies de canonniers soldés, choisis parmi les habitants, et de deux cents volontaires angoumois qui furent presque immédiatement remplacés par le cinquième bataillon des volontaires du département de la Manche.

Bientôt après le commandement de Noirmoutier fut confié à Wieland, suisse d'origine, colonel plein de mérite et d'honneur. Mais dans ces temps où des principes outrés d'égalité excitaient l'insubordination jusque dans nos armées, ce brave militaire était trop bien convaincu de toute l'étendue de ses devoirs et voulait maintenir trop rigoureusement la discipline parmi les troupes de sa

garnison, pour ne pas les indisposer contre lui. Cette mésintelligence produisit de part et d'autre un sentiment de défiance qui, au moment du danger, ne contribua pas peu aux désastres auxquels l'île fut en proie.

Les habitants étaient calmes et se reposaient des agitations occasionnées par l'incursion de Guéry. Ils savaient par expérience tout ce qu'ils avaient à redouter de la fureur des deux partis, si l'île devenait encore le théâtre d'un nouveau choc entre eux. Ils pressentaient de quelles calamités le retour des Vendéens serait suivi; ils ne l'envisageaient même qu'avec effroi, en songeant qu'il donnerait lieu à une seconde reprise du pays par les républicains dont la vengeance alors serait terrible. Que ces sentiments de la grande majorité n'étaient-ils ceux de tous indistinctement! Mais telle était l'inconcevable énergie de quelques personnes pour le triomphe de la cause qu'elles avaient embrassée qu'au mépris de tous sentiments humains, elles comptaient pour rien les malheurs qu'un succès momentané devait attirer sur elles et sur leurs compatriotes.

Une femme dont je tairai le nom, acquit dans cette circonstance une influence bien funeste (1). Son rang et son éducation ne lui permettaient cependant pas d'ignorer que la première des vertus de son sexe est l'humanité; que lorsqu'il intervient dans les débats sanglants des

(1) L'histoire ne devant jamais, suivant nous, laisser d'énigmes à deviner, nous remplacerons ici la simple initiale du nom de l'auteur de la lettre ci-après mentionnée par le nom même.

La femme dont parle F. Piet était Madame Elisabeth-Victoire Jacobsèn, née à Noirmoutier en 1749, et mariée en 1771 à M. Charles Mourain de l'Herbaudière, avocat et subdélégué de l'intendant de Poitiers aux îles de Bouin et de Noirmoutier; M. Mourain fut le premier nommé maire de Noirmoutier, et périt révolutionnairement aux Sables-d'Olonne, le 15 mars 1793. J. P.

hommes, ce ne doit être que pour calmer leurs fureurs, et les ramener aux doux sentiments de paix et d'union, à l'aide de cette arme si puissante, de cette touchante sensibilité dont la nature l'a douée. Ah! j'en suis assuré, si elle eût prévu quels maux affreux elle préparait à son pays, aux défenseurs mêmes du parti qu'elle croyait servir, son âme émue s'en serait révoltée; contente de se borner à ses affections domestiques, aux occupations de son ménage, elle eût laissé à la Providence le soin des événements politiques, elle n'y eût pris aucune part et n'eût pas payé de son propre sang une démarche plus qu'imprudente. Mais entraînée par le zèle le plus irréfléchi, elle écrivit au général Charette et lui manda « qu'il était pour lui du plus grand intérêt de s'emparer de Noirmoutier, qu'il y trouverait des ressources en tous genres, qu'il s'assurerait des communications avec l'Angleterre dont il pourrait obtenir des secours, etc. » Enfin elle terminait en lui désignant plusieurs personnes et notamment des fonctionnaires publics « *dont il aurait à se défier, et qu'il serait prudent de sa part d'éloigner de l'île.* »

Cette lettre (1) ne produisit que trop bien son effet. Elle fut le tison dévastateur qui alluma l'incendie et fit participer notre malheureux pays à toutes les horreurs de la guerre civile.

Depuis quelque temps l'armée royale éprouvait des défaites successives, la division était parmi les chefs; Charette s'en était séparé et s'obstinait à agir isolément dans le bas Poitou, où chaque jour il se voyait abandonné par les siens. Sa position devenait de plus en plus péril-

(1) Je l'ai vue et lue. Je dirai plus loin comment, lors de la reprise de l'île par les républicains, elle tomba entre leurs mains. F. P.

leuse. Il ne lui restait que huit cents hommes, et c'est dans ce moment de crise qu'éclairé par M^me Mourain sur l'importance de l'île de Noirmoutier, il s'occupa des moyens de s'en rendre maître.

Il commença par établir des correspondances secrètes avec ceux des insulaires que lui et ses officiers savaient être bien disposés à les servir. Les soldats de la garnison de Barbâtre étaient logés chez les habitants. A une nuit, à une heure indiquées, profiter de leur sommeil pour se saisir de leurs armes, se réunir, se porter sur les postes qui défendaient l'entrée du Gois, en égorger la troupe, enclouer les pièces de canon, aller au devant des Vendéens et les introduire : tel fut le plan arrêté entre les royalistes du continent et leurs partisans dans l'île ; et ce projet aurait eu le succès le plus complet sans un de ces événements qui sont au-dessus de toute prévoyance humaine.

Dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1793, Charette envoya à Noirmoutier plusieurs de nos paysans qui faisaient partie de son armée. Au lieu de se diriger par le passage ordinaire du Gois, ils vinrent aborder aux chaussées de la Maison-Rouge, et de là, sans être vus, se répandirent dans les villages. Leur subite apparition frappa d'étonnement leurs compatriotes qui les croyaient morts dans les batailles qu'ils avaient soutenues contre les républicains. Habiles à profiter de cet instant de surprise et de stupeur, ils affirmèrent que Charette et son armée était derrière eux et sur le point d'entrer dans l'île, qu'il n'y avait pas de temps à perdre, que ceux qui voulaient sauver leur vie devaient de suite s'assembler, aller s'emparer des postes du Gois et se joindre aux royalistes ; qu'autrement ils seraient tous impitoyablement massacrés.

Les menaces et les sollicitations produisirent sur les gens crédules à qui elles étaient adressées l'impression qu'en attendaient les émissaires de Charette. Aussitôt ils se réunissent, et munis d'armes qu'ils avaient soustraites au désarmement, ainsi que de celles qu'ils avaient pu surprendre pendant le sommeil des soldats de la garnison, ils se dirigent vers le lieu indiqué par les transfuges, et de là sur les postes du Gois. Aux cris de *qui vive,* ils répondent : *Canonniers de bivouac.* On les prend pour une patrouille, on les laisse approcher. Aussitôt ils se jettent sur les hommes de garde, blessent ceux qui veulent résister, parviennent à les renfermer tous dans le corps-de-garde, s'élancent sur les canons et se disposent à les enclouer; mais la trop grande précipitation avec laquelle ils agissaient n'avait permis à aucun d'eux de songer à se pourvoir de clous; ils y suppléent par de petits cailloux, il en jaillit une étincelle, le coup part et donne l'alarme. On bat la générale à Barbâtre, la garnison au même instant est sur pied, elle arrive aux postes du Gois, les auteurs du complot effrayés se dispersent, les hommes de garde recouvrent la liberté, se joignent à leurs compagnons d'armes et tous attendent courageusement que l'ennemi paraisse.

Cependant la mer était basse; Charette, exact au rendez-vous, était en marche et s'avançait dans le silence de la nuit. Ce coup de canon le fit hésiter. Sa petite armée était alors au milieu du Gois; il lui commanda de faire halte, et tint conseil. Les transfuges, qui, aussitôt l'heureuse issue de l'attaque des postes, s'étaient empressés d'accourir au-devant de lui, le préviennent du succès de leur entreprise, l'assurent qu'il peut continuer de se porter en avant, que de nombreux partisans l'attendent avec impatience sur les chaussées de la Bassotière. Encouragé

par des nouvelles aussi satisfaisantes, il poursuit sa route; mais le jour commence à poindre; il est aperçu et accueilli par le feu redoublé des batteries. Cette résistance inattendue l'intimide, il craint le prompt retour de la marée et se hâte de profiter des courts instants qu'elle lui laisse encore pour regagner le continent.

Ainsi échoua cette première tentative. Dans la même nuit, on avait été informé à Noirmoutier qu'elle devait avoir lieu. Un habitant de l'Epine, l'un des émissaires de Charette, et qui, depuis un jour ou deux de retour chez lui, prenait une part très active à ces manœuvres sinistres, fit des révélations à l'un de ses voisins et le sollicita vivement de l'accompagner au-devant des royalistes. Celui-ci feignit d'y consentir; mais au lieu de diriger sa marche vers le Gois, il accourut en ville, et y donna l'avis de tout ce qu'il savait aux autorités civiles et militaires. On expédia de suite un courrier au commandant de Barbâtre pour le prévenir de se tenir sur ses gardes et de prendre toutes les mesures propres à empêcher l'exécution du projet; il arriva trop tard et ses dépêches furent inutiles, puisque le péril était dissipé.

On ne négligea aucune des précautions qui furent jugées nécessaires pour se garantir d'une nouvelle surprise. On rendit compte de ce qui venait de se passer aux représentants du peuple, alors en mission près l'armée de l'Ouest. Ils ordonnèrent que l'île fût mise en état de siége, qu'il fût sévi avec la plus grande rigueur contre les habitants qui avaient secondé les desseins de l'ennemi, que ceux de Barbâtre surtout fussent surveillés de très près, qu'enfin une commission militaire fût nommée pour procéder à la recherche et au jugement des coupables.

On augmenta la force des postes militaires à Barbâtre. On plaça dans le Gois une canonnière et un autre bâtiment

armé. La commission militaire, organisée par Wieland, fut composée d'un capitaine et d'un sergent du bataillon de la Manche, du commissaire de la marine et de deux officiers de la garde nationale. Ces trois derniers justement épouvantés de l'avenir, et présumant avec raison que si l'île retombait au pouvoir des royalistes, sans qu'il leur fût possible de fuir par mer, il n'y aurait aucun espoir de salut pour eux, firent quelques difficultés d'accepter. Cependant Wieland leur observa qu'obligé de se conformer aux ordres qu'il avait reçus, il fallait absolument qu'il trouvât des juges; que si des hommes d'une moralité bien connue en refusaient les fonctions, il se verrait dans la pénible nécessité de les confier à des gens moins intègres et plus passionnés, qui, ne gardant aucun ménagement, rempliraient l'île de troubles, de haines et de vengeances. Ces réflexions importantes les déterminèrent à se rendre aux instances du commandant, et ils montrèrent, dans le court exercice de leur emploi, autant de sagesse que de modération.

Cette commission se contenta de faire arrêter et détenir au château les individus contre lesquels il existait les plus fortes préventions. En les interrogeant, elle acquit la conviction que, placés sous l'influence secrète de quelques personnes d'un rang élevé dans la ville, ils avaient réellement agi dans l'intérêt des Vendéens et puissamment contribué aux moyens employés pour leur donner accès dans l'île. Elle avait déjà saisi tous les fils du complot, se préparait à les mettre en évidence et à en punir les auteurs, lorsque de tous les événements, celui qu'elle devait le plus redouter vint la dissoudre et exposer les membres qui la composaient à passer du banc des juges sur la sellette des accusés.

Douze jours s'étaient écoulés depuis l'inutile tentative

de Charette contre Noirmoutier. Dans cet intervalle, il en avait fait une autre sur Saint-Gilles qui ne lui avait pas mieux réussi, et l'on espérait qu'enfin rebuté des obstacles qui faisaient échouer ses projets, il renoncerait au moins à celui qui semblait lui offrir le plus de difficultés, et ne songerait plus à s'emparer de notre île; on se trompait. Toujours pénétré de l'avantage de disposer d'un port de mer, accusé d'ailleurs de lâcheté par les royalistes du haut Poitou, il veut détruire l'opinion défavorable qu'ils ont injustement conçue de lui; aussi entreprenant qu'obstiné, il ranime le courage de ses soldats, en augmente le nombre par de nouvelles levées, et se prépare à une seconde expédition, pour le succès de laquelle il ne néglige rien.

J'ai déjà dit que ses émissaires allaient et venaient fréquemment, en traversant la nuit la partie du Gois, en face de la Maison-Rouge. Ce passage inusité était regardé comme tellement impraticable, qu'on n'avait pas même eu l'idée d'établir une batterie pour le défendre. Cette imprévoyance fut remarquée par les transfuges. Ils engagèrent Charette à en profiter, et lui promirent par ce point un accès exempt de tous dangers, la facilité d'empêcher que les renforts pussent arriver de la ville assez à temps pour soutenir la garnison de Barbâtre, bien plus encore, le grand avantage de lui couper toute espèce de retraite et de la forcer de mettre bas les armes.

Ces considérations étaient plus que suffisantes pour le déterminer à tenter le passage par ce côté. Le 12 octobre, à une heure du matin, à la tête de huit à neuf mille hommes, il descend dans le Gois, et parvient à la Maison-Rouge. Son armée, après s'être frayé péniblement un chemin à travers les vases, arrive sur les chaussées dans un désordre affreux; mais elle est promptement ralliée,

et aussitôt, aux cris redoublés de *vive le roi,* elle marche sur les postes de la plaine de Barbâtre, qu'elle surprend à revers.

Cette partie de l'île était gardée par trois compagnies du bataillon de la Manche, dont une était celle des grenadiers, par les canonniers attachés à ce bataillon, et par la première compagnie des canonniers de l'île, commandée par M. F. Richer père, qui avait pour lieutenant M. Adrien jeune, et pour sous-lieutenant François Richer, son fils. M. Adrien défendait le poste de la Maison-Rouge; mais ses pièces de canon, montées sur des affûts de côtes, ne pouvant être dirigées contre l'ennemi qui les avait tournées, lui devinrent inutiles; il ne put répondre au feu des royalistes que par celui de sa faible mousqueterie. Il résista environ trois quarts d'heure; accablé par le nombre, il se vit obligé de battre en retraite sur le poste de la Bassotière, où se trouvait placé M. Richer père.

Là, même combat, même inutilité de la batterie et même défaite. Les républicains se reploient en désordre sur le poste de la Casie, où était Richer fils. Le sous-lieutenant des grenadiers de la Manche prend la fuite à travers le Gois, et se noie en voulant atteindre la canonnière alors échouée sur le Pé.

M. Richer père, resté seul avec quatre braves comme lui (1), s'obstine à se défendre. On lui crie de se rendre, que ses jours seront respectés, il ne se montre que plus ardent à combattre. Il est atteint d'une balle dans les reins, et cette blessure, en diminuant ses forces, ne ralentit pas son courage, il continue de faire feu sur l'ennemi;

(1) Louis-Xavier Adrien, lieutenant des canonniers de l'île; Morel, sergent des canonniers de la Manche, tué en même temps que Richer; Luc Dupont, marin tué quelques instants après, et Jean Masson, aussi marin, fusillé à Bouin.

F. P.

enfin assailli d'une nouvelle décharge de mousqueterie, il expire percé de coups.

Ainsi périt un des principaux habitants de notre île, négociant aussi recommandable par la fermeté de son caractère que par sa probité. Généralement aimé et estimé, non-seulement des personnes de sa famille, mais de presque tous ses compatriotes, il excita de vifs regrets que le temps n'a même pas encore affaiblis. En vain dira-t-on qu'une mort si belle était digne d'une meilleure cause. Dans les guerres civiles chacun croit servir la plus juste, ou très souvent n'est pas maître de la choisir ; d'ailleurs, l'héroïsme dans l'amour de la patrie consiste moins dans le choix d'un parti que dans le sentiment noble et généreux qui nous dispose à mourir pour celui que nous avons embrassé, et tant que les hommes accorderont quelque estime aux vertus guerrières, le trépas de M. Richer n'en sera pas moins des plus glorieux.

La résistance du poste de la Casie ne fut pas de longue durée ; les républicains se retirèrent sur celui de la Fosse, où enfin les vainqueurs, poursuivant leur succès, les forcèrent de mettre bas les armes.

Aussitôt qu'on fut informé à Noirmoutier de l'entrée des royalistes, on y fit des préparatifs de combat. Wieland y avait sous son commandement le reste du bataillon de la Manche et la deuxième compagnie des canonniers de l'île. Il en détacha cent hommes avec deux pièces de canon, leur enjoignit de se rendre au Grand-Pont et d'en disputer le passage à l'ennemi. Il fit également sur les autres points susceptibles de quelque défense les dispositions qu'il jugea les plus propres à arrêter sa marche. Mais Wieland était époux et père ; ses inquiétudes n'avaient pas seulement pour objet les dangers de sa position, ceux auxquels son épouse et ses jeunes enfants étaient exposés

l'affectaient aussi vivement. Il ne put résister à leurs larmes, et sensible en même temps à la voix de la nature et à celle du devoir, il se détermina, pendant que les ordres qu'il avait donnés recevraient leur exécution, à se porter vers la rade du bois de la Chaise pour y pourvoir, s'il était possible, à l'embarquement de sa famille. En le voyant diriger ses pas de ce côté, on ne manqua point de supposer qu'il songeait à s'évader lui-même. Ainsi que je l'ai dit, il était loin d'avoir la confiance des troupes qu'il commandait ; on murmure, on l'accuse, bientôt le cri de trahison se répète, se propage et répand le trouble et la confusion partout. Le détachement qui avait été envoyé au Grand-Pont n'attend point l'ennemi, il rentre en ville, augmente le désordre qui y règne déjà ; la voix des chefs n'est plus écoutée, et chacun ne prend conseil que de lui-même.

Ceux dont l'intention est de sortir de l'île vont se précipiter dans tous les bâtiments qui se trouvent soit dans le port, soit dans le hâvre. Le nombre en était insuffisant pour contenir tous les militaires et les habitants qui cherchaient à fuir. Beaucoup font de vains efforts pour s'embarquer, et sont obligés de renoncer à ce projet. La ville, en cet instant, offrait réellement un tableau déchirant. Parmi les habitants, les uns cachaient leurs effets les plus précieux, d'autres, dans l'espoir de se sauver, les emportaient avec eux. La plupart des maisons étaient abandonnées, les portes et les fenêtres en étaient ouvertes ; des femmes, des enfants éplorés parcouraient les rues en poussant des cris lamentables et déplorant le départ de leurs maris et de leurs pères.

Des vieillards que la crainte poursuivait davantage, se traînaient d'un pas faible et chancelant vers les lieux d'embarquement. C'est en vain qu'ils tendaient les bras

à leurs compatriotes, qu'ils les suppliaient de les prendre à bord; les bateaux étaient déjà trop pleins, ils les voyaient en gémissant s'éloigner du rivage et tromper leur espoir.

Cependant Wieland était bien loin de penser à quitter l'île. Plus tranquille sur le sort de sa famille qu'il avait réussi à faire embarquer, il revenait avec la ferme volonté de combattre et de ne céder qu'à la dernière extrémité. Quelle est sa surprise en rentrant en ville! L'épouvante a glacé tous les cœurs, le découragement est à son comble; soldats, habitants, tous méconnaissent sa voix, tous l'abandonnent. Les militaires étaient même si pressés de fuir, que ce n'est qu'avec peine qu'il obtient d'eux d'emporter leurs drapeaux. Il ne lui reste à prendre qu'un parti qui puisse concilier son salut avec son honneur, c'est de se renfermer promptement dans le château lui et ceux de ses soldats qui n'ont pu trouver place à bord des bâtiments, d'y attendre les royalistes et de capituler le moins désavantageusement possible; il s'y résout.

Charette arriva et n'éprouva pas la moindre résistance. Il traversa la ville à une heure après midi. Son entrée fut signalée par le pillage de quelques boutiques, par celui de diverses maisons appartenant à des réfugiés réputés patriotes, et par le massacre des militaires qui étaient à l'hôpital. Ces malheureux furent arrachés de leurs lits et cruellement mis à mort.

Il somma Wieland de se rendre. Qu'eût fait l'infortuné commandant, sans vivres, sans munitions, avec moins de cent hommes découragés, contre une armée victorieuse et forte de près de dix mille hommes? Il accepta les conditions qui lui furent imposées, et s'estima fort heureux de sauver sa vie et celle de sa troupe. Hélas! il était loin de prévoir que telle était l'aveugle fureur des deux armées

que la guerre se faisait à mort, que le soldat désarmé était égorgé sans pitié, et que la promesse que lui faisait Charette d'épargner ses malheureux compagnons n'était qu'un sursis à leur exécution.

Il se présenta devant le général et lui remit son épée. Charette la lui rendit, accompagna cette action d'un compliment flatteur et lui proposa du service dans son armée. Wieland resta inébranlable, et son refus, quoique celui d'un homme inviolablement attaché au parti qu'il servait, ne lui attira d'abord aucun mauvais traitement, on lui donna l'île entière pour prison.

Les soldats du bataillon de la Manche, tant ceux qui avaient déposé les armes à la Fosse que ceux pris dans le château, furent incarcérés. La canonnière qui était dans le Gois n'ayant pu se trouver à flot assez à temps pour lever l'ancre, fut abandonnée par son équipage qui se sauva dans la chaloupe. Les royalistes s'en emparèrent, la conduisirent dans le port, la désarmèrent, et en placèrent les canons sur quelques-uns des points de l'île où ils craignaient d'être attaqués.

**Les représentants, réunis à La Rochelle pour se concerter avec les généraux républicains sur le projet d'attaque du bourg de Tiffauges, se trouvaient assemblés chez le général L'Echelle, nommé récemment commandant en chef de l'armée de l'Ouest, lorsqu'ils y reçurent la nouvelle de la prise de Noirmoutier.**

**« Cet événement, dit Kléber dans ses Mémoires, alarma tout le monde, parce qu'on craignait que les rebelles ne tirassent de l'Angleterre des secours qui pourraient nous être préjudiciables.**

**» L'Echelle ne proféra pas un seul mot ; mais, fatigué d'en entendre parler, il demanda avec impatience : Qu'est-ce donc que ce Noirmoutier? Où est cela ?.... Et cependant il avait eu un commandement à La Rochelle !.... »**

Maître de l'île depuis deux jours, désireux de porter

promptement ses armes ailleurs et de profiter de l'espèce de terreur que la prise de Noirmoutier avait répandue parmi les républicains, Charette s'était empressé d'y rétablir l'ordre, d'y créer de nouvelles autorités, et n'avait témoigné, en quoi que ce soit, l'intention de violer la capitulation accordée aux vaincus. Il s'efforçait même de leur montrer une bienveillance qui faisait espérer qu'à l'exemple du brave et généreux Bonchamp, il rendrait la liberté aux prisonniers et les renverrait sur parole de ne jamais servir contre l'armée royale; mais le troisième jour, on fut bien détrompé : tous, à l'exception de Wieland, furent conduits à Bouin. On leur adjoignit plusieurs habitants, des pères de famille, des femmes et des enfants. Là, ils furent livrés à Pajot, qui commandait alors cette ville.

Pajot fit fusiller tous les volontaires du bataillon de la Manche, au nombre de cent quatre-vingts, et quelques habitants de Noirmoutier (1), parmi lesquels se trouvait François Richer. Cet intrépide jeune homme, tombé entre les mains des royalistes à la Fosse, était parvenu à s'en échapper. Il arriva dans un village, y prit les habits d'un paysan et accourut à la ville pour y exciter la garnison et les habitants à se défendre. Il y fut repris, emprisonné et de là conduit à Bouin. Avant de lui porter le coup fatal, on lui proposa de crier *vive le roi!* et de prendre parti dans l'armée royale. « Non, répondit-il, mon père est mort en républicain, je veux mourir comme lui. *Vive la République!* Fusillez-moi. Voilà 10 fr. pour ceux qui sont chargés de mon exécution; je les prie de bien m'ajus-

(1) Parmi les personnes qui furent alors envoyées à Bouin étaient M. et Mme Lebreton des Grapillières, les dames Viaud (Jean-Aimé), Mme Tarvouillet, née Richer, et deux de ses filles.

ter. » On ne lui fit pas longtemps attendre le trépas, et il le reçut avec une fermeté digne d'un meilleur sort. Puisque la justice commande un tribut d'éloges pour les belles actions dans les deux partis, ce trait héroïque est un de ceux qui doit être le moins oublié. La mort de Richer fils ne le cède en rien à celle de son valeureux père, et tous deux ont des droits à notre admiration et à nos regrets (1).

Avant son départ, Charette nomma gouverneur de l'île René de Tinguy, gentilhomme habitant de Saint-Gervais. Il lui laissa environ 1,800 hommes commandés par Pinaud, Dubois, Massip, Savin et autres chefs des rassemblements du bas Poitou.

Ce fut à peu de distance de l'île qu'il apprit les défaites de Mortagne et de Chollet. Il rencontra le général d'Elbée à Touvois, couvert de blessures, porté sur un brancard, et accompagné de MM. Boissy, son ami, et Duhoux d'Hauterive, son beau-frère. Il les engagea à se retirer à Noirmoutier, qu'il avait mis, leur dit-il, en état de défense, et d'où il comptait incessamment envoyer des officiers en Angleterre pour réclamer son assistance. Ils se refusèrent d'autant moins à suivre cet avis, que le séjour de notre île offrait à d'Elbée l'espoir de se guérir paisiblement de ses blessures, et à ses compagnons d'infortune celui de se soustraire, au moins pour quelque temps, aux poursuites acharnées des troupes républicaines.

D'autres personnes s'y réfugièrent également. On y vit arriver douze à quinze prêtres qui fuyaient aussi les persécutions et la mort.

(1) La Convention nationale rendit, le 12 janvier 1794, un décret par lequel elle déclara adopter les enfants Richer; mais il n'y eut qu'Edouard, l'un d'eux, collaborateur de notre *Statistique*, qui tira quelque avantage de cette disposition : il fut élevé à l'école de Saint-Cyr. F. P.

Charette fit des approvisionnements capables d'alimenter la garnison pendant plusieurs mois. D'après ses ordres, René de Tinguy s'empara d'une goëlette du port de 60 tonneaux et l'expédia pour l'Angleterre, sous le commandement de M. Lefebvre, capitaine de navire. Elle y porta la Roberie, envoyé de Charette, pour y solliciter des secours. Au nombre des passagers qui profitèrent du départ de ce bâtiment pour s'expatrier, étaient dom Graux, dernier prieur de la Blanche, et son frère.

Les trois mois qui s'écoulèrent pendant le séjour que firent ici les troupes de Charette n'offrirent aucun événement remarquable. Ces troupes étaient fort indisciplinées et se permirent contre ceux des habitants qu'elles soupçonnaient de républicanisme des vexations que leurs chefs, s'ils en eurent la volonté, n'eurent pas du moins le pouvoir d'empêcher.

Il avait été enjoint à Wieland de se présenter tous les jours, à midi, chez le gouverneur; mais exposé aux outrages, plusieurs fois même aux coups de fusil d'une soldatesque effrénée, il se vit obligé de prier M. de Tinguy de vouloir bien le dispenser à l'avenir d'une démarche aussi périlleuse; et comme si le destin qui le condamnait à périr victime de la fureur de son propre parti eut nécessairement dû le soustraire aux coups des royalistes pour le réserver à ceux des républicains, il n'eut aucune peine à obtenir cette grâce.

D'Elbée, toujours retenu au lit par ses blessures, ne put que faiblement contribuer aux mesures qu'il était instant de prendre pour résister à l'attaque dont les républicains faisaient les préparatifs. De nouveaux succès qui remirent encore Machecoul en leur pouvoir, forcèrent Charette de s'éloigner de notre île et de l'abandonner à ses propres forces. Les inquiétudes de d'Elbée en devinrent plus vives;

et d'ailleurs l'incapacité du gouverneur et l'inexpérience de ses officiers ne les justifiaient que trop ; cependant il sut les dissimuler, et hors d'état d'agir en personne, il donna des avis et des encouragements qui échauffèrent le zèle des troupes. Mais ce n'était pas assez de l'enflammer ce zèle, il fallait le diriger, surtout au moment où l'attaque aurait lieu, et ce général, presque mourant, était loin d'en avoir la force ; aussi prévoyait-il tous les malheurs dont la garnison et les habitants étaient menacés. Il redoutait peu sans doute de les partager, la gravité de ses blessures rendait sa mort inévitable, et les républicains ne pouvaient que la hâter de quelques jours ; seulement, il gémissait en secret sur le triste sort de tant d'infortunés et sur l'avenir affreux qu'il entrevoyait pour son épouse, son beau-frère et quelques personnes qui l'avaient suivi dans l'intention de lui prodiguer les soins de l'amitié.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

# DEUXIÈME PARTIE.

(Livre V<sup>e</sup> des Mémoires.)

# FAITS HISTORIQUES

## CONCERNANT NOIRMOUTIER

AYANT EU LIEU

**PENDANT LE SÉJOUR DE F. PIET DANS L'ILE.**

Ce dernier livre de mes Mémoires comprend des événements qui me sont personnels, ou dont j'ai été le témoin oculaire, et qui peuvent servir à compléter les recherches historiques sur notre île.

Quoique maintenant vous ayez à me voir parfois un des acteurs des différentes scènes que j'ai à décrire, et que trop souvent la raison humaine, prenant plus le moule de nos opinions particulières que celui de la vérité, ce soit peut-être pour vous un motif de ne pas me supposer la même impartialité dont je crois avoir fait preuve

jusqu'ici, c'en sera un pour moi de m'efforcer d'y rester fidèle. Il est difficile, j'en conviens, qu'un écrivain, quelque désir qu'il ait d'être impartial, puisse l'être tout à fait, puisqu'il ne peut se soustraire à l'influence de certains préjugés de son enfance, à celle des habitudes, des principes qu'il tient de son éducation et de l'ordre de choses au milieu duquel il a vécu. De là les contradictions les plus bizarres. N'a-t-on pas vu, du temps de la république, des partisans outrés de la liberté s'empresser de rabaisser tout ce qui était au-dessus d'eux et se refuser à élever tout ce qui était au-dessous? Ne voyons-nous pas encore de nos jours la noblesse, dépouillée de ses anciens priviléges, sachant fort bien que la naissance ne donne pas le mérite, et que sans lui elle n'est qu'un caprice du sort, s'obstiner à ne pas reconnaître des égaux parmi les plébéiens? Il me siérait donc mal de prétendre à une impartialité absolue; mais je puis au moins me défier de mes propres sentiments et faire en sorte de ne pas laisser mes jugements s'empreindre de l'esprit du temps.

Sans doute une trop grande jeunesse, trop de confiance dans la moralité de quelques hommes d'un dangereux ascendant m'ont fait partager des opinions dont je ne pouvais prévoir les funestes conséquences. J'aimais la vérité, et par une fatalité attachée à la faiblesse humaine, surtout à l'âge où j'étais, plus on la recherche, plus on s'expose à être abusé par ceux qui en prennent le masque. Victime de trop de facilité à diriger ma conduite d'après des impressions qui m'étaient communiquées, j'ai donc pu me laisser tromper, mais j'ai pour moi le témoignage d'une conscience aussi pure qu'irréprochable; mes erreurs n'ont jamais coûté une goutte de sang, une seule larme à qui que ce soit. On a pu surprendre et égarer mon esprit, mais non mon cœur.

J'ai déjà rapporté succinctement quelques-unes des circonstances qui précédèrent la seconde attaque de Noirmoutier par les troupes de la république. Je crois inutile d'y revenir. Je vais indiquer rapidement quels préparatifs furent faits pour en assurer la réussite.

Quarante-deux gabares, dont plusieurs portaient du canon et des mortiers, furent équipées, partie à la Basse-Indre et partie à Paimbœuf. Elles se réunirent toutes devant l'île de Bouin sous la protection de la frégate la *Nymphe*, de deux corvettes et de deux canonnières. Elles étaient destinées à recevoir des troupes et à les débarquer à la même heure sur différents points de l'île. Une forte colonne de l'armée devait, à marée basse, traverser le Gois et pénétrer par la Bassotière.

Quelques jours avant l'attaque, la *Nymphe*, les deux corvettes et les deux canonnières eurent ordre d'aller s'embosser sous les forts du bois de la Chaise, et là de diriger un feu soutenu contre les batteries, afin qu'en les démontant, ou du moins en obligeant les royalistes à consommer leurs poudres, la division qui devait débarquer sur ce point éprouvât moins de résistance. J'étais alors à Bouin avec mon général, et j'assistais au conseil, lorsque cette expédition fut proposée; je me rappelle que plusieurs marins de Noirmoutier, dont on voulut avoir l'avis, l'improuvèrent fortement. Selon eux, elle compromettait inutilement la sûreté des bâtiments de l'Etat. L'événement ne prouva que trop qu'ils avaient raison; mais leurs observations ne prévalurent point.

Il me fut enjoint de me rendre à bord de la *Nymphe*, d'y rester pendant l'engagement et de revenir ensuite rendre compte de ses résultats. J'étais sur le point d'entrer dans un canot qui m'attendait dans l'étier des Champs pour me conduire à la frégate, lorsque je vis venir à

moi les trois représentants du peuple alors en mission près l'armée de l'ouest, Bourbotte, Turreau et Prieur de la Marne. Je n'eus pas plus tôt dit où j'allais qu'ils se mirent en tête de m'accompagner. Obligé de retarder mon départ afin de leur donner le temps d'aller à Bouin prendre quelques aliments, ils m'exposèrent à ne pouvoir remplir les ordres que j'avais reçus de mon général ; cependant nous arrivâmes encore assez tôt pour être témoins de l'action.

Il était deux heures après midi, lorsque nous atteignîmes la rade : on y touchait au moment de la pleine mer; la frégate, les corvettes et les canonnières faisaient un feu des plus vifs contre les forts qui, de leur côté, y répondaient sans relâche. Un boulet avait déjà abattu une partie du grand mât de la *Nymphe*, et quelques autres avaient pénétré dans sa cale. Nous montâmes à bord aux cris de : *Vive la république* ; les représentants firent distribuer l'eau-de-vie à l'équipage et à la troupe; on entonna l'hymne des Marseillais, et on continua la canonnade avec plus de vigueur.

Cependant la frégate faisait de l'eau, et l'ardeur du combat fit négliger les pompes. Le pilote oublia l'heure du reflux; la mer tombait, et on ne s'en aperçut que lorsqu'une secousse avertit que la *Nymphe* touchait le fond. On fit de vains efforts pour la remettre à flot : elle resta en place et fut perdue sans ressource. Le brave Pitot qui la commandait lui donna des regrets qui tenaient du désespoir ; non-seulement il n'en sortit que le dernier, mais il ne voulut la quitter qu'après en avoir reçu l'ordre signé des représentants. On en sauva d'abord le gréement et par la suite beaucoup de bois. Sa carcasse se distingue encore quelquefois, à marée basse, dans l'endroit même où elle coula, et à portée de canon du fort Saint-Pierre.

L'équipage et la troupe furent répartis sur les autres bâtiments de guerre; les représentants et moi nous avions été conduits à bord de la corvette le *Fabius*, d'où, à la marée de la nuit suivante, nous devions retourner à Bouin. Contrariés par les vents, nous ne pûmes quitter la rade du bois de la Chaise que le lendemain matin; alors un sloop armé vint nous prendre et nous mit à terre à Pornic, seul port qu'il nous fût possible d'atteindre sans trop nous éloigner de l'armée.

Les royalistes n'occupaient pas cette petite ville, mais ils en étaient à quelque distance; si leurs espions les informaient de la capture importante qu'ils pouvaient y faire, n'essaieraient-ils pas de nous y surprendre? Quelques gardes nationaux qui veillaient à sa sûreté, pourraient-ils nous défendre, et nous empêcher de tomber entre leurs mains, surtout si, au moment de leur arrivée, l'eau manquant dans le port, il nous devenait impossible de leur échapper par mer? Telles étaient les réflexions qu'une inquiète prévoyance éleva dans l'esprit de nos trois proconsuls, lorsque nous entrâmes dans Pornic, et elles prirent sur leur imagination un tel empire, qu'on peut difficilement se faire une idée de toutes les anxiétés auxquelles ils furent en proie pendant les vingt-quatre heures que nous fûmes obligés d'y passer. La surveillance rigoureuse qu'ils recommandèrent devint elle-même un motif d'alarme pour les habitants; plus d'une fois, pendant la nuit, les sentinelles, croyant apercevoir l'ennemi, criaient *aux armes;* on battait la générale: nos guerriers législateurs donnaient des ordres au commandant de la garde nationale, m'envoyaient en reconnaissance, parcouraient les rues, entraient dans les maisons, et prodiguaient partout les promesses et les encouragements. L'aurore enfin, en dissipant les ténèbres, détruisit nos terreurs paniques.

Nous n'eûmes à regretter que le sacrifice du repos et du sommeil qui nous auraient été d'autant plus nécessaires que déjà nous n'avions pu en jouir la nuit précédente, passée sur le *Fabius*. Nous partîmes de Pornic dans une chaloupe pontée, et à la faveur d'une forte brise du nord-ouest, nous vînmes promptement aborder au village de l'*Epois*.

J'ai souvent entendu dire que les montagnards, ces hommes audacieux qui, après avoir anéanti le parti des Girondins, gouvernèrent la France par la terreur, étaient vendus à une puissance étrangère et ennemie de la révolution; je me suis toujours refusé à ajouter foi à cette assertion. En les observant, il était facile de reconnaître que leur délire n'était point acheté; c'était celui d'un fanatisme politique dont tous les excès étaient les mêmes que ceux du fanatisme religieux. Leurs cœurs étaient endurcis, ils frappaient sans remords, ne connaissaient de loi que leur frénésie, et envisageaient même comme un forfait la justification de ceux qu'ils nommaient les ennemis de la république; ils étaient furieux de leur propre fureur, et il leur semblait que la mort était trop douce pour leurs victimes.

Tels étaient Bourbotte, Turreau et Prieur de la Marne, trois des plus fermes appuis de la faction de la Montagne. Le premier, doué d'une âme ardente, d'une éloquence impétueuse, possédait à un degré éminent ce qu'on appelait alors *l'énergie révolutionnaire;* aussi mourut-il avec l'intrépidité d'un fanatique. Il fut un de ces six conventionnels qui, après l'essai infructueux des premiers jours du mois de prairial an III (1795), se percèrent le sein de plusieurs coups de poignard, en présence de leurs juges. Les deux autres avaient autant d'exaltation, mais elle était moins sanguinaire, surtout lorsqu'elle n'était pas excitée

par les liqueurs spiritueuses dont malheureusement ils faisaient, ainsi que Bourbotte, un usage immodéré.

Ils avaient cependant sans cesse à la bouche les mots *patrie, liberté, fraternité ;* ils s'en servaient comme de talismans propres à éblouir et à enflammer les esprits crédules. J'avoue qu'alors trop neuf dans l'art d'étudier et d'approfondir le cœur humain, de prévoir jusqu'où l'on peut porter l'abus des mots, ils me trompèrent d'autant plus aisément que, jusque-là, ils n'avaient eu aucune occasion de dévoiler devant moi leur véritable caractère. J'étais loin de penser qu'ils ne prêchaient certaines vertus sociales que pour mieux commander le crime. Leur titre de mandataire de la nation leur donnait à mes yeux une grande importance, et avec cet abandon d'une âme sensible et bonne qui croit trouver le mérite partout où elle le suppose, je m'efforçai de leur donner des témoignages de considération et de dévouement. Je ne gagnai que trop bien leur confiance : j'eus presque aussitôt à me repentir de l'avoir recherchée ; et cependant il était déjà trop tard pour qu'il me fût possible de la repousser sans aucun danger.

Nous rejoignîmes le quartier-général de l'armée à la Barre-de-Monts. On y avait établi une batterie de deux pièces de dix-huit et d'un obusier, afin de répondre au feu de celle de la Fosse, et de prouver à l'ennemi que le passage de Fromentine était trop soigneusement gardé pour qu'il pût, à l'exemple de Guéry de la Fortinière, en profiter et nous échapper en fuyant par le marais ; du reste, cette artillerie de part et d'autre fit beaucoup de bruit, sans autre effet que celui d'enfouir un grand nombre de boulets dans les dunes.

Les deux jours qui précédèrent l'attaque furent employés à l'embarquement des troupes, et les quarante-deux

gabares chargées de les transporter se trouvaient réparties en trois divisions :

La première, de quinze, était commandée par le général Jordy et portait douze cents hommes, qu'elle devait débarquer entre les forts de la Casie et de la Grande-Rouche.

La seconde, aussi de quinze, était sous les ordres de l'adjudant général Mangin, avait mille hommes à bord et devait opérer son débarquement dans le port même.

La troisième, de douze seulement, avait reçu mille hommes, et leur descente devait avoir lieu dans l'anse de Luzéronde.

Le 4 janvier 1794, à deux heures du matin, on donna le signal de l'attaque. Le vent était nord-est et contraria la division Mangin, qui, dans l'impossibilité d'entrer dans le hâvre, se réunit à celle du général Jordy. Un sloop armé, le même qui, deux jours avant, nous avait conduits à Pornic, commença le feu et réussit à démonter la pièce de canon de la Casie ; trois gabares également armées le secondèrent avec succès et protégèrent avec lui le débarquement, qui s'effectua sur les quatre heures du matin.

Les royalistes avaient réuni la majeure partie de leurs meilleures troupes sur ce point par lequel ils avaient prévu, sans peine, que les nôtres tenteraient de pénétrer dans l'île. Leur artillerie n'occasionna de dommage qu'à la gabare commandée par le nommé Dumay ; un boulet la traversa de part en part, sans atteindre aucun des hommes qui couvraient son pont ; mais au moment de la descente, retranchés derrière les digues, ils montrèrent de la résolution, accueillirent les assaillants par un feu

de mousqueterie assez bien nourri et en blessèrent plusieurs, entre autres le capitaine Charles Masson, employé en qualité de second sur une des gabares. Le général Jordy, impatient d'aborder les chaussées, reçut une balle dans la cuisse; cet accident aurait eu peut-être des suites fâcheuses pour nous, si les Vendéens eussent continué de faire bonne contenance : loin d'en agir ainsi, ils n'eurent pas plutôt reconnu que nos soldats avaient mis pied à terre, qu'ils se débandèrent et battirent en retraite sur la ville.

Cependant leurs forces, quoique réparties sur les divers points de l'île qu'ils présumaient devoir être attaqués, étaient plus que suffisantes pour s'opposer à la descente; elles s'élevaient au moins à deux mille hommes, dont près de douze cents défendaient la plaine de Barbâtre. Malgré la supériorité du nombre des ennemis qu'ils avaient à combattre, quels avantages n'avaient-ils pas contre des soldats qui, depuis deux jours, étaient entassés dans de petits bâtiments, où ils avaient souffert à la fois de la gêne, du mal de mer et du défaut de sommeil? Aussi d'Elbée avait bien raison de regretter que ses blessures ne lui eussent pas permis de prendre le commandement de l'île ; il est certain que sa présence, son inébranlable fermeté et la confiance qu'il inspirait, eussent ranimé le courage des siens; moins intimidés par un appareil qui n'était formidable qu'en apparence, ils eussent probablement résisté assez de temps pour faire échouer cette fois notre entreprise; je le crois d'autant mieux que nous en regardions nous-mêmes le succès comme fort douteux, que la division de Luzéronde ne faisait qu'une fausse attaque, et ne devait effectuer son débarquement qu'autant qu'elle aurait acquis la certitude que les deux autres avaient heureusement opéré le leur.

Voici de quelle manière Jordy rendit compte de cette expédition au ministre de la guerre :

« Le 1er janvier 1794, nous étions à la Barre-du-Monts et au village de l'Epois. Le vent ayant été contraire dans la nuit, il ne nous fut pas possible de faire avancer les embarcations. Plein de confiance dans la bravoure de mes frères d'armes, je donnai l'ordre d'appareiller dans la nuit du 2 au 3, au coup de minuit, et de faire voile un peu au-dessus de la Fosse, afin de nous couvrir de la batterie qui était au-dessus de la pointe même. J'avais aussi ordonné une fausse attaque au port même de Noirmoutier et une seconde près du village de l'Epine.

» A cinq heures du matin, tout est en présence : l'ennemi fait feu de toutes parts, nous y répondons vivement ; mais ayant remarqué l'avantage qu'avait l'ennemi qui tirait à couvert derrière la chaussée de la mer qui lui servait de retranchement et protégé par ses batteries, voyant en outre que le feu s'étendait sur tout le front de la ligne que nous occupions, qu'il était très important de débarquer avant le jour et à la marée basse, j'envoyai l'ordre aux troupes embarquées sur les bâtiments à ma droite et à ma gauche de cesser leur feu et de se retirer dans les entreponts ; je fis en même temps doubler le feu de mon bâtiment qui occupait le centre, persuadé que l'ennemi croirait que j'avais porté toutes mes forces sur ce point et dégarnirait ses flancs pour y porter aussi les siennes : ce qui arriva comme je l'avais espéré. M'en étant aperçu, j'envoie sur-le-champ l'ordre à toutes les troupes des flancs de débarquer sans bruit au signal que j'en donnerais par une fusée lancée en l'air, et qu'aussitôt qu'elles auraient passé l'eau (haute alors de trois à quatre pieds, les bâtiments étant arrivés à toute voile et la mer étant déjà beaucoup retirée), sitôt, dis-je, qu'elles auraient passé l'eau, d'avancer sur le centre par la droite et par la gauche, sans tirer un seul coup de fusil, afin de ne pas s'entreblesser, mais de se reconnaître, en s'approchant, par le mot de *république,* et renverser à coups de baïonnette ceux qui ne répondraient pas par ce mot.

» Vers sept heures du matin, nous étions tous débarqués au nombre de quinze cents. Je rangeai ma troupe en bataille ; je revins sur la pointe de la Fosse, et alors prenant toute la largeur de l'île qui est assez étroite dans cette partie, nous marchâmes à la *républicaine,* c'est-à-dire au pas de charge et sans tirer un coup de fusil, etc., etc. »

D'après le rapport de Jordy, sa perte fut de cent trente tués et de deux cents blessés.

Cette victoire lui valut le grade de général de brigade.

Dans leur rapport à la Convention nationale, les représentants Bourbotte, Prieur de la Marne et Turreau, assurèrent qu'elle n'avait coûté à la république que deux hommes tués et environ dix à douze blessés, parmi lesquels se trouvait le brave Jordy.

De son côté, le général en chef Turreau écrivit au ministre :

« Cette conquête importante ne nous a pas coûté dix hommes, dont la plupart ne sont que blessés..... Je le répète, citoyen ministre, la guerre de la Vendée n'est pas totalement terminée, mais elle ne doit plus donner d'inquiétude. »

Aussitôt que la mer permit le passage du Gois, le général Haxo, qui commandait l'expédition; le général en chef Turreau (1), les représentants du peuple et les autres généraux dont ils étaient accompagnés, y entrèrent à la tête de deux mille hommes. Je faisais partie de cette colonne, et j'étais loin de prévoir en cet instant que j'abordais aux lieux où je devais terminer ma carrière militaire, où bientôt, époux et père, j'allais pour toujours fixer mes destinées. La révolution peut se comparer à une trombe qui, soulevant à la fois des milliers d'hommes, les fait tournoyer comme la poussière des champs, et rejette chacun d'eux bien loin de la place qu'il occupait. Noirmoutier était le point sur lequel me lançait la trombe politique qui a déplacé tant de Français.

Pendant que nous passions le Gois, quelques boulets partis de la batterie de la Bassotière traversèrent nos

(1) Le général en chef Turreau était né à Evreux : en 1804, Bonaparte, après l'avoir nommé baron et grand officier de la Légion-d'Honneur, l'envoya comme ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis d'Amérique ; il était connu sous le nom de Turreau de Garambouville, tandis que le représentant du peuple Turreau, son cousin-germain, était appelé Turreau de Linières. J. P.

rangs, et nous firent supposer que les divisions Jordy et Mangin n'étaient pas encore parvenues jusqu'à Barbâtre; en effet, elles ne joignirent la nôtre qu'à l'entrée de ce bourg, et l'armée, forte alors de près de cinq mille hommes, y arriva sans obstacle.

C'est là que commencèrent les réactions sanglantes qui déshonorèrent notre triomphe. Telle est l'atrocité des guerres civiles que jamais le vainqueur n'est assez généreux pour se montrer clément après la victoire, il se persuade au contraire qu'il doit s'efforcer de surpasser son ennemi en barbarie et en cruautés. Le ressentiment excité par les blessures que reçurent Jordy et quelques républicains de sa division ne fut pas le seul motif qui porta nos troupes à la vengeance; malheureusement, on les fit souvenir de la part que les habitants de Barbâtre avaient prise à la cause des Vendéens; elles se montrèrent sans pitié envers eux.

Ceux qui, n'ayant pas à se reprocher d'avoir secondé les royalistes, avaient cru pouvoir se présenter au-devant de notre armée, des gens paisibles, des pères de famille, des vieillards qui étaient restés dans leurs maisons, des meuniers qui n'avaient pas voulu quitter leurs moulins, devinrent les victimes de la fureur du soldat. C'est en vain que ces infortunés protestaient devant lui de leur attachement à la république, qu'ils lui tendaient des mains suppliantes, qu'ils embrassaient ses genoux en lui demandant grâce; insensible à leur douleur, il semblait au contraire en triompher; sans vouloir distinguer l'innocent d'avec le coupable, et comme s'il fût entré dans une ville prise d'assaut, il mettait indistinctement à mort tous les hommes qu'il trouvait.

Un de nos généraux avait à son service un hussard qu'on nommait Félix. Un air sombre et farouche, des

yeux de feu presque cachés par des cils épais, un teint basané, des traits endurcis, de longues moustaches rousses, un front sillonné plus par la débauche que par le temps, donnaient à sa figure un aspect féroce. Souillé des vices les plus grossiers, ardent au pillage, il savait sans émotion affronter les dangers; un boucher ne porte pas avec plus de calme le couteau dans la gorge des animaux qu'il tue que Félix ne massacrait de sang-froid ses semblables. Ce monstre, dont je ne trace ici le hideux portrait que parce qu'il me faudra en parler encore ailleurs, donna seul la mort à plus de vingt chefs de famille.

De tels excès de furie n'étaient d'un heureux présage ni pour les vaincus ni pour les habitants de la ville et des villages voisins. On savait, d'ailleurs, que les représentants étaient très disposés à autoriser le massacre; bien plus, leur collègue Carrier, quelques jours avant l'attaque de Noirmoutier, avait dit à Nantes, à la tribune du club de Vincent-la-Montagne, en parlant de la reprise prochaine de cette île :

« Il y faut tout exterminer, tout incendier ; des soldats vraiment républicains ne doivent jamais se laisser émouvoir par une fausse pitié : rien de plus beau que de savoir sacrifier tous sentiments humains à la vengeance nationale, etc. »

Ces horribles vociférations avaient retenti jusque dans l'armée ; elles avaient été recueillies par des hommes qui, déjà infectés des funestes doctrines à l'ordre du jour, n'étaient plus que les serviles instruments de la férocité des montagnards. Avides de sang et de butin, il leur tardait de mettre à exécution les menaces du tyran des Nantais; et l'effroi qu'ils répandirent fut si grand, que les réfugiés qui tenaient au parti républicain et rentraient dans

leurs foyers sous la protection de nos armes, désespérèrent un instant de pouvoir garantir leurs familles et leurs propriétés de la rage de ces forcenés.

Le général Haxo ignorait encore l'intention des royalistes; toutes leurs forces se trouvaient réunies à Noirmoutier. Ils y avaient de l'artillerie, et nous n'en avions pas; quelques pièces de canon placées à propos pouvaient faire un ravage épouvantable parmi nos colonnes, hors d'état de se déployer au milieu des marais salants. Leur projet était-il de se rendre, ou, dans l'impossibilité de nous échapper par mer et devant peu compter sur une capitulation qui leur assurât la vie sauve, n'avaient-ils pas résolu de se défendre à toute outrance? Dans cette incertitude, la prudence exigeait qu'on marchât sur eux comme s'ils avaient adopté ce dernier parti.

En conséquence, lorsque l'armée eut dépassé la Guérinière, une colonne prit le chemin qui conduit à l'Epine et à Bressuire par les dunes, fit sa jonction avec la division débarquée à Luzéronde, et se dirigea avec elle sur la ville, par Luzai.

La seconde colonne, ayant en tête les généraux et les représentants, suivit la grande charraud.

Mais l'incapacité du gouverneur, le découragement de ses officiers et de leurs soldats, rendirent notre circonspection inutile. Ils étaient loin de songer à la mettre en défaut: le désordre et la consternation s'étaient emparés d'eux; ils ne formaient qu'un vœu, celui de se soustraire à la mort sans combat. D'Elbée, jugeant par la faible résistance qu'ils avaient faite à Barbâtre que celle qu'ils tenteraient de nous opposer à Noirmoutier ne pourrait que compromettre leur salut en excitant davantage le ressentiment de nos troupes, conseilla la soumission. Il connaissait bien peu nos conventionnels, s'il leur supposait

quelques sentiments généreux ; il n'était pas instruit des horreurs qu'ils venaient d'autoriser à Barbâtre, de celles qu'ils méditaient encore, non-seulement contre ce malheureux bourg, mais contre Noirmoutier même. Convaincu qu'il n'y avait point de pardon à attendre d'eux, il eût plutôt encouragé les siens à vaincre ou mourir les armes à la main.

La colonne républicaine qui arrivait par la charraud était à peu de distance du grand pont, lorsque des officiers royalistes se présentèrent au-devant d'elle, déclarèrent que la garnison se soumettait à la République, et s'engageait à ne plus servir contre elle, si on voulait lui accorder la vie.

On refusa d'entendre aucune proposition que préalablement le drapeau blanc qui flottait encore sur le donjon ne fût amené. Ce fut en cet instant que les commissaires de la Convention manifestèrent leurs dispositions sanguinaires. « Nous ne devons ni ne voulons composer avec des brigands, dirent-ils ; qu'ils soient tous passés au fil de l'épée ! »

Ces terribles paroles étaient leur arrêt de mort et celui de tous les habitants de l'île, confondus avec eux. Elles glacèrent le sang des réfugiés qui les entendirent. « Quoi ! s'écrièrent-ils, nous n'aurons embrassé le parti de la République, nous ne nous serons placés dans les rangs de ses défenseurs que pour les voir égorger nos familles ! Ah ! qu'ils commencent donc par nous, qu'ils nous arrachent la vie ; ils nous épargneront au moins le plus horrible des spectacles ! » C'en était fait, tout périssait, si le général Haxo ne se fût opposé à cet effroyable carnage. Sa haute stature, ses cheveux blancs, la fierté de ses attitudes, la flamme de ses regards, son courage intrépide et son humanité, le rendaient cher à l'armée. Révolté de cet excès

d'injustice et de barbarie : « Représentants, dit-il, nous sommes des soldats et non des bourreaux ; nous ne savons pas massacrer notre ennemi lorsqu'il est désarmé, encore bien moins des insulaires dont la plupart sont des républicains comme nous. Je vous demande, au nom de l'armée, que la vie des habitants soit respectée, et qu'elle soit également accordée aux royalistes, s'ils déposent les armes. »

En même temps, on vit le drapeau tricolore remplacer le drapeau blanc, et les royalistes renouvelèrent leurs propositions ; mais les représentants, peu touchés des paroles du généreux Haxo, sans précisément le contredire, firent une réponse évasive, et qui ne dut que trop faire pressentir leur exécrable arrière-pensée. Sans plus de prévoyance, le gouverneur mit le comble aux fautes qu'il avait déjà commises, en accédant aux conditions d'une capitulation non écrite. En vain objectera-t-on qu'aussi faux que cruels, les représentants n'en eussent pas moins violé un traité revêtu de leurs seings, il est au moins permis d'en douter ; l'état-major de l'armée républicaine et la majeure partie des officiers qui la composaient avaient encore assez d'honneur et d'humanité pour résister à leurs ordres sanguinaires, s'ils eussent voulu manquer à la foi d'une capitulation en forme.

On convint verbalement que la garnison mettrait de suite bas les armes, les rangerait par faisceaux sur la grande place, et qu'officiers, soldats, tous se rendraient dans l'église, où ils se constitueraient prisonniers.

Ces conditions furent ponctuellement exécutées, et quand nous entrâmes dans la ville, les rues en étaient désertes. Lors de l'arrivée de Charette, plusieurs boutiques et quelques maisons appartenant à des réfugiés avaient été pillées ; on ne put empêcher des représailles du même genre.

Cependant l'ordre fut promptement rétabli. Quelques bataillons furent répartis dans les campagnes, et l'administration municipale, sous la présidence de M. Lebreton des Grapillières, pourvut au logement et à la subsistance des troupes. Six cents hommes, avec quatre pièces de canon chargées à mitraille et braquées en face des portes de l'église, furent employés à la garde des prisonniers.

On fouilla partout, on s'assura des royalistes épars, du général d'Elbée, de son beau-frère Duhoux, de son ami Boissy, des prêtres et de toutes les personnes qui, comme eux, étaient venues chercher ici un abri contre les persécutions des républicains.

Il fut ordonné à tout habitant qui logeait un ou plusieurs étrangers d'aller en faire la déclaration au bureau du commandant de la place, sous peine d'être considéré comme traître à la patrie et puni comme tel. Néanmoins, malgré ces précautions, malgré la surveillance la plus active, quelques royalistes, secondés par des habitants humains et courageux, réussirent à se sauver et à sortir de l'île.

Dès le lendemain, les représentants ne dissimulèrent plus l'odieuse restriction mentale qu'ils avaient faite à l'espèce de capitulation accordée à la garnison. Ce n'était pas assez pour eux du sang répandu à Barbâtre, il en fallait des torrents pour satisfaire à cette politique atroce qui voulait régner par la terreur. Les vaincus, en se soumettant, ne purent échapper à la mort. En vain Haxo voulut-il encore plaider leur cause, en vain observa-t-il que la vie des hommes qui se rendent à discrétion doit être aussi sacrée que celle des malheureux que la tempête a jetés sur le rivage : ses efforts furent inutiles. On lui allégua la nécessité de se conformer aux décrets de la Convention, de donner un grand exemple aux ennemis de la République, et tous les prisonniers furent voués au

trépas. Les chefs ne firent que paraître et disparaître devant une commission militaire chargée de recueillir leurs noms et prénoms, et d'obtenir d'eux quelques déclarations relatives aux projets ultérieurs de leur parti. Félix, ce brigand mercenaire, toujours plein de zèle dans les circonstances où il y avait du sang à verser, était chargé de les conduire au lieu de leur exécution, et là, de les fusiller lui-même, ou de les faire fusiller par un peloton de fantassins à ses ordres pour cet effet.

Dans l'espace de deux jours, tous les sous-officiers et soldats succombèrent à leur tour sous le plomb meurtrier. On les faisait sortir de l'église au nombre de soixante à la fois, et disposés par chapelets. Ils étaient conduits dans le quartier de Banzeaux, sur le bord de la mer. Là, poussés en avant et souvent blessés avant d'avoir reçu le coup mortel, ils faisaient d'inutiles efforts pour l'éviter; ils apparaissaient à travers la fumée de la mousqueterie comme des ombres sanglantes; ils tombaient sur la vase, où ils étaient dépouillés et ensevelis à une certaine profondeur. Les républicains conservèrent quelque temps à cette partie de la ville le nom de *quartier de la Vengeance*. Vengeance déshonorante et bien digne des furieux qui la commandaient !

Soixante-dix hommes de la commune de Notre-Dame-de-Monts furent cependant exceptés de ce massacre, parce que leur curé, nommé Denogent, prêtre assermenté, avait péri victime de ses opinions en faveur du nouvel ordre de choses, et que, d'ailleurs, ils déclarèrent qu'on avait employé la force pour les arracher à leurs foyers et les contraindre à marcher sous les drapeaux de l'armée vendéenne. D'après des informations qui confirmèrent l'exactitude de ces faits, les représentants consentirent à leur accorder la vie et la liberté.

Je ne puis passer sous silence une particularité assez extraordinaire, et qui trouve ici sa place. Un jeune paysan de la Guérinière, appelé Martin, emmené par Beysser et placé dans le 15e régiment de chasseurs à cheval, déserte et revient à Noirmoutier. Surpris parmi les royalistes, il partage leur sort; il est conduit avec eux au lieu du supplice, reçoit une balle qui lui traverse le cou, tombe évanoui, est dépouillé et laissé pour mort. La nuit survient avant le retour de la marée; il reprend connaissance, se soulève, se débarrasse des cadavres et des vases dont il est surchargé, se traîne hors du port, et de là regagne le toit paternel, où il arrive entièrement nu, couvert de sang et de boue. L'état affreux dans lequel il se présente à sa famille, la persuasion où elle est qu'il n'existe plus, tout contribue à l'épouvanter; elle ne voit en lui qu'un spectre effroyable qu'elle veut fuir, et ce n'est que quelques instants après qu'il a parlé qu'elle se rassure et l'accueille. On le cache, on lui prodigue des secours, un chirurgien de l'armée consent à aller panser sa blessure, il guérit et obtient sa grâce.

Depuis, Martin s'est toujours fait connaître sous des rapports avantageux, et ses compatriotes n'ont eu qu'à se féliciter de ce que sa vie ait été aussi miraculeusement sauvée.

Les ecclésiastiques qui s'étaient réfugiés dans notre île, avec la flatteuse espérance de se soustraire à la rage de leurs persécuteurs, ne purent leur échapper. Ils n'avaient à attendre aucune pitié d'eux, aussi ne l'implorèrent-ils point; ils arrosèrent de leur sang un peuplier énorme, transplanté du bois de la Blanche sur la grande place, sous le nom d'*arbre de la liberté,* et moururent avec cette résignation, cette fermeté dont la religion pénètre ses martyrs.

Peu de jours après notre arrivée, les commissaires de la Convention et le général en chef Turreau s'étaient rendus dans la maison qu'occupait d'Elbée (1), pour lui faire subir un long interrogatoire, et m'avaient ordonné de les y suivre pour écrire ses réponses. Nous le trouvâmes sur son lit, presque mourant ; sa femme était à ses côtés et lui donnait tous ses soins. Tel était l'ascendant de l'honneur sur ce brave militaire, qu'en nous voyant, il ne put s'empêcher de déplorer la lâcheté de la garnison qui avait si promptement mis bas les armes sans se défendre ; il nous pria de croire que si ses blessures ne l'eussent pas privé de la faculté d'agir, nous ne fussions pas aussi facilement entrés dans l'île, surtout par la Fosse, point où, suivant lui, on pouvait avec succès s'opposer à notre débarquement. Les représentants froncèrent le sourcil, mais ne lui répondirent rien.

Le général Turreau lui montra le plus vif intérêt. Chargé de le questionner, il sentit la nécessité de lui inspirer de la confiance, et il y réussit jusqu'à un certain point. Il l'interrogea sur la situation politique, les projets et les ressources de son parti. D'Elbée ne démentit point, dans cette circonstance, la fermeté et la générosité de son caractère; mais il ne tint, du moins en ma présence, aucun des discours rapportés par M. Alphonse Beauchamp, dans les premières éditions de son *histoire de la guerre de la Vendée*. Cet auteur paraît n'avoir eu alors aucune

(1) Ce n'était pas la maison de M^me^ Mourain, comme le dit M. Beauchamp, page 183 de la deuxième édition de son *histoire de la guerre de la Vendée*, mais celle nommée la *Maduère*, vacante par l'exil des dames Tarvouillet que Charette avait fait conduire à Bouin. Aussi verra-t-on plus loin que ce ne fut pas pour avoir donné asile à d'Elbée que M^me^ Mourain fut mise à mort par les républicains, et que, sur ce fait comme sur tant d'autres relatifs à ce qui se passa dans notre île à cette époque, M. Beauchamp a été mal informé.

F. P.

connaissance du véritable interrogatoire que lui firent subir les commissaires de la Convention, et dont ils avaient, devant moi, préparé d'avance les questions. Je transcrivis, sous sa dictée et avec la plus grande exactitude, toutes les réponses qu'il y fit. L'original de cet interrogatoire, écrit de ma propre main et signé de lui, doit exister encore dans les archives de l'ex-comité de salut public. J'eus le temps d'en prendre une copie. Depuis, j'en donnai plusieurs à des amis, notamment une à M. Cavoleau qui l'a fait imprimer à la suite de la seconde édition de sa *statistique du département de la Vendée* (1).

Toutefois, je suis loin de partager le sentiment de quelques personnes qui ont considéré comme un acte de faiblesse de la part du général en chef d'Elbée la réponse qu'il fit à la question relative au moyen de pacifier la Vendée. Je la regarde au contraire comme un acte d'humanité, une preuve d'attachement à son pays, à sa famille et à ses amis. Il dit, il est vrai, qu'il est si peu l'ennemi du système républicain que si l'on veut surseoir à son exécution, il contribuera volontiers lui-même à la pacification des districts de Chollet, de Saint-Florent et d'une grande partie de celui de Vihiers; mais pour n'être pas l'ennemi du système républicain, il n'en est pas moins l'ami sincère des institutions monarchiques; il vient de l'affirmer, lorsqu'il lui a été demandé quels étaient ses principes sur le gouvernement. Il ne cherche ni à tromper, ni à flatter les arbitres de son sort; il ne songe pas à lui; seulement préoccupé d'une vive inquiétude sur l'avenir affreux qui menace tous ceux qui lui sont attachés par les liens du sang et de l'amitié, il entrevoit dans la

(1) Voir à la fin de ce volume les pièces justificatives. J. P.

proposition d'aider à pacifier la Vendée des chances de salut pour eux ; il saisit avidement cet espoir. Il n'eut pas fait cent pas sans expirer, n'importe, il oublie son état désespéré, il jouit déjà du bonheur de sauver les siens : il ne peut même dissimuler son généreux dessein, puisqu'au nombre des agents généraux qu'il prétend indispensables au succès de son entreprise, il se hâte de désigner son beau-frère Duhoux et son ami Boissy. Bien plus, à peine sommes-nous sortis de sa chambre, que rendu à la liberté de ses épanchements, il s'abandonne sans réserve à cette douce illusion, en entretient son épouse et M[me] de Bonay leur amie (1), et veut leur faire partager ses espérances.

Elles ne furent pas de longue durée. Dès que les représentants virent qu'ils n'avaient plus à obtenir de lui aucune révélation importante, ils ne songèrent plus qu'aux apprêts de son supplice, et afin sans doute de le rendre plus douloureux, ils décidèrent de lui adjoindre Duhoux et Boissy. Tous trois devaient périr ensemble, quand, par un nouveau caprice aussi barbare, ces tyrans populaires ajoutèrent encore une victime.

La veille, dans un souper où je me trouvais, ils s'entretenaient de l'appareil militaire qu'ils voulaient qu'on donnât à cette exécution, lorsqu'un d'eux prétendit qu'il était fâcheux que la partie ne fut pas carrée. « Eh ! sac.. d... ! reprend aussitôt Bourbotte, n'avons-nous pas ce traître de Wieland ? » C'en fût assez, cet avis passa sans contradiction. On conçoit que pour livrer à la mort les prisonniers, ils se soient prévalus des horribles décrets de

(1) Cette dame avait, ainsi que M. et M[me] d'Elbée, habité Beaupreau, et les avait accompagnés à Noirmoutier. C'est d'elle que j'appris dans les temps cette dernière particularité. F. P.

la Convention et du prétendu droit de représailles; mais Wieland n'était pas un prisonnier; c'était un officier de la république, trahi par le sort des combats. Parce que Charette avait fait périr les débris de sa garnison et avait ménagé ses jours, était-ce là une preuve d'intelligence avec lui? Fallait-il donc qu'il fût massacré pour rester innocent à leurs yeux? Rien ne pouvait les autoriser à le faire passer par les armes sans un jugement préalable d'une commission militaire; en agir autrement, c'était outrager la civilisation à la manière des cannibales. Tel fut cependant le tribunal, telles furent les formes qu'il observa; ainsi fut prononcé l'arrêt de mort de l'infortuné commandant.

Dès le lendemain, au moment de l'exécution, le hussard Félix se rendit chez lui et lui dit de le suivre. Il crut être appelé à comparaître devant ses juges, il se munit d'un mémoire qu'il avait rédigé pour se justifier du reproche de trahison dont il savait que les officiers du bataillon de la Manche qui l'avaient si lâchement abandonné, avaient fait retentir la tribune des clubs de Nantes et de Paimbœuf. Il arrive sur la place d'armes, il la voit occupée par des troupes. D'Elbée, Duhoux et Boissy sont attachés à leurs poteaux; il en reste un quatrième, il est vacant !... O surprise douloureuse! On annonce à Wieland qu'il lui est destiné, il ne peut le croire: il demande à être entendu, on refuse de l'écouter. On lui arrache son habit et son chapeau : on le garotte. Un roulement que font les tambours l'avertit qu'il n'a plus que quelques secondes pour se préparer à la mort. Un homme à cheval désigne, à haute voix, le nom des victimes et les crimes qu'on leur impute; mais lorsqu'il dit : « voici Wieland, ce traître qui a vendu et livré l'île de Noirmoutier aux rebelles, » d'Elbée, rassemblant tout ce que sa situation et ses bles-

sures lui laissaient de force, s'écrie : « Non ! M. Wieland n'est pas un traître ; jamais il n'a servi notre parti, et vous faites périr un innocent. » Il dit en vain, le plomb siffle, et tous quatre ont cessé d'exister.

Heureusement, quand il s'agit de l'honneur d'un chef de famille, les sentences du glaive ne sont pas sans appel, lors même qu'elles ont été exécutées. Quelques années après, sur la demande des cantons suisses, la mémoire de Wieland, non-seulement fut réhabilitée et vengée par des regrets publics, mais encore le gouvernement français admit un de ses fils à l'école du Prytanée.

Je ne puis me rappeler, sans attendrissement, l'attachement courageux que Mme d'Elbée montra pour son mari, surtout le jour où elle le perdit pour jamais. Quelques instants avant qu'on se présentât pour l'enlever de sa maison et le transporter, à l'aide d'un fauteuil, au lieu de son exécution, le vif intérêt que m'inspirait l'affreuse situation de ces époux malheureux, me suggéra le dessein d'épargner à tous deux la scène déchirante de leurs derniers adieux. Pour attirer Mme d'Elbée hors de chez elle, il me fallait un prétexte à la fois vraisemblable et séduisant ; je le trouvai dans la promesse d'une entrevue avec Duhoux, son frère, au bureau du commandant d'armes. Elle consentit aussitôt à m'y accompagner. Là, je la fis asseoir, et, la priant d'attendre qu'on allât chercher son frère, je feignis de donner des ordres à ce sujet.

Un des secrétaires du commandant et moi cherchions à la distraire par notre conversation et à gagner du temps ; mais l'infortune est défiante : une demi heure s'était écoulée, Duhoux ne paraissait pas, et Mme d'Elbée commença à concevoir quelques soupçons qu'un incident imprévu ne vint que trop promptement confirmer. La porte qui donnait sur la voie publique était restée ouverte ;

elle remarqua beaucoup de mouvement au dehors : on battait la générale, et plusieurs soldats passaient avec leurs armes; elle prêta l'oreille à leurs discours, elle entendit l'un d'eux dire aux autres : « Eh bien! nous allons donc fusiller le *généralissime des brigands?* » Aussitôt, Mme d'Elbée que ces paroles n'éclairent que trop sur son malheur, ne peut plus modérer les affections de son âme; elle s'élance dans la rue, sans que je puisse la retenir; dans le trouble et le désespoir qui l'agite, elle court et ne paraît savoir de quel côté elle doit diriger ses pas. Elle redemande son époux à tous ceux qui se présentent sur son passage. « On m'a trompée, s'écrie-t-elle, on vient de me le ravir, pour le mener au supplice. Où est-il ? Je veux le voir, je veux mourir avec lui. »

Cependant, je parviens jusqu'à elle, j'essaie de l'abuser encore : c'est en vain, elle me repousse, me fuit, comme si j'étais son plus cruel ennemi, et arrive seule sur la place d'armes, précisément sous les fenêtres où les représentants repaissaient leurs féroces regards du spectacle affreux de leurs victimes prêtes à recevoir le coup mortel.

Ils la reconnurent, et en me voyant avec elle, ils supposèrent, peut-être, que je l'amenais à leurs pieds, pour y implorer la grâce de son mari, et comme, dans tous les cas, sa présence en cet instant était pour eux un reproche trop pénible pour qu'ils pussent la supporter sans courroux, je les entendis proférer mille imprécations contre moi, et me menacer de me faire fusiller avec elle, si je ne l'éloignais promptement de leurs yeux. Je redouble alors d'instances et d'efforts pour la ramener dans sa maison, mais c'est inutilement : elle résiste à mes prières, elle refuse même de m'écouter; forte de sa douleur, elle se jette sur les soldats qui forment le carré, au centre duquel est son époux, elle s'obstine à pénétrer à travers leurs

rangs ; elle veut, répète-t-elle sans cesse, parvenir jusqu'à lui, et périr avec lui. Quoique émus par son désespoir, ces militaires s'opposent à son dessein; quelques-uns même l'écartent avec violence. Enfin, décidé à ne pas la laisser plus longtemps en butte à de mauvais traitements et à la soustraire, ainsi que moi, à la vue et aux menaces des représentants, j'invoque l'aide d'un officier de ma connaissance. Nous la saisissons chacun par un bras, et malgré tout ce qu'elle peut dire et faire pour nous échapper, nous réussissons à l'entraîner chez elle.

A peine y étions-nous entrés, que la fatale décharge de mousqueterie dirigée contre d'Elbée et ses compagnons d'infortune vint retentir à nos oreilles et glacer nos cœurs. Le désir ardent de revoir son époux avait prêté jusque-là à M^me^ d'Elbée une force surnaturelle; mais ce bruit affreux sembla pour elle aussi le coup de la mort. Je la laissai dans un profond anéantissement entre les bras de quelques dames, qui lui prodiguèrent les secours que réclamait son état, et mêlèrent leurs larmes aux siennes aussitôt qu'elle put en verser.

Cette femme intéressante, dont la vie avait uniquement été consacrée au bonheur de son époux, et qui se serait sacrifiée pour lui et avec lui, se ressouvint bientôt qu'elle était mère; elle osa espérer que les barbares qui lui avaient ravi le père la laisseraient vivre pour le fils. Cet enfant, encore au berceau, était resté dans les environs de Beaupreau, entre les mains d'une nourrice (1), et il tardait à M^me^ d'Elbée de le revoir et de lui dévouer désor-

(1) Cette femme, nommée Castillon, prit soin de ses jeunes ans Forcé, en 1813, d'entrer dans une des compagnies de gardes-d'honneur levées par l'empereur Napoléon, de faire la campagne désastreuse de cette même année, il fut fait prisonnier par les Prussiens et conduit à Postdam, où il mourut à l'hôpital d'une maladie de poitrine.

F. P.

mais sa triste existence. Vains projets ! Rien ne put faire révoquer l'arrêt atroce porté contre elle par les commissaires de la Convention; mais elle ne fut point fusillée le lendemain de l'exécution de son mari, comme le dit Mme de Larochejaquelein (1); elle fut renfermée dans le château, et n'en sortit qu'au bout de vingt jours pour être conduite à la mort.

Le vaillant et généreux Haxo ne fut pas le témoin de toutes ces scènes horribles. Ce fut assez pour lui d'avoir à gémir de l'inutilité des efforts qu'il fit pour qu'on respectât la vie des royalistes désarmés, sans se voir encore obligé d'être un des spectateurs du massacre qui en fut fait. Le matin du troisième jour de notre entrée à Noirmoutier, il avait repassé le Gois, à la tête de 3,000 hommes, et était retourné à la poursuite de Charette. On ne conserva pour la défense de l'île que 2,000 fantassins et canonniers.

Le commandement, promis d'abord à l'adjudant-général Mangin, officier d'un mérite distingué, fut donné au général Jordy, que sa blessure condamnait pour quelques mois au repos. En même temps, un chef de bataillon, nommé Potier, fut chargé du service de la place.

Le séjour des représentants avait été marqué par trop d'injustices et de cruautés, pour qu'il ne fût pas permis de désirer leur départ. Ils l'annoncèrent enfin; mais avant de l'effectuer, comme si ce n'eût été assez du dégoût et de l'horreur qu'inspiraient leurs actes sanguinaires, pour en

(1) Voyez page 424 de la quatrième édition des Mémoires de cette dame. Voici comme elle s'exprime à ce sujet : « Mme d'Elbée, en voyant porter son mari au supplice, s'évanouit. Un officier républicain la soutint et montra de l'attendrissement. Ses supérieurs menacèrent de faire tirer sur lui s'il ne la laissait tomber. Elle fut fusillée le lendemain. » Si ce ne sont pas là précisément les faits, au moins est-il facile de juger qu'ils ont été, en partie, rapportés à Mme de Larochejaquelein. F. P.

perpétuer le souvenir, ils eurent la ridicule prétention de le consacrer, en donnant à notre île le nom de la faction dont ils étaient les agents. Bouin avait reçu d'eux le nom d'*île Marat,* ils imposèrent à Noirmoutier celui de la *Montagne.*

Quel bonheur! encore s'ils se fussent bornés à lui donner ce nom! Mais, semblables à ces fléaux dont les ravages se font longtemps sentir, même lorsqu'ils sont disparus, ils y laissèrent quelques hommes qui n'y ont que trop bien rappelé leur funeste présence.

Ils y instituèrent un de ces tribunaux inquisiteurs dont la France alors était couverte, qu'on nommait Comités révolutionnaires, et dont les attributions étaient de surveiller les contre-révolutionnaires, les suspects, etc., de recevoir toutes les dénonciations portées contre eux, de les faire arrêter, emprisonner et de les livrer aux commissions militaires, qui les envoyaient à la mort. Ils confièrent la présidence de ce comité à Henri Colinet, riche propriétaire de Saint-Gilles-sur-Vie. Cet homme n'était pas né méchant; il avait des mœurs et de l'instruction; mais son patriotisme exalté, son défaut de jugement et de caractère, en faisaient, dans cette place, un instrument docile et dangereux.

Quelle fut ma surprise, quand Prieur de la Marne m'envoya chercher pour m'annoncer que ses collègues et lui m'avaient mis au nombre des cinq membres du comité, qu'ils comptaient assez sur mon dévouement à la République pour croire que je saurais justifier leur choix et me rendre digne de la confiance qu'ils m'accordaient. Cependant la conduite que j'avais tenue à l'égard de Mme d'Elbée et qui m'avait attiré de leur part, d'abord des menaces, ensuite des reproches violents, avait dû les convaincre que je n'étais point l'homme qui leur convenait, et ce ne

fut pas sans quelque honte de moi-même que je reconnus qu'ils pensaient le contraire. Depuis, avais-je donc dit ou fait quelque chose capable de me remettre en faveur près d'eux? Cette pensée me troubla, et je restai un moment sans pouvoir répondre à Prieur. Enfin, je lui objectai que très jeune et sans expérience, je n'avais aucune des qualités propres à un emploi de ce genre; qu'assez d'autres officiers de l'armée le rempliraient mieux que moi, et que, d'ailleurs, je tenais à ne point me séparer de mon général. Il insista et ne voulut jamais admettre mon refus.

Bientôt je me vis circonvenu par tous ceux qui paraissaient s'intéresser à moi. Dutruy lui-même, à qui je fis part de toute ma répugnance pour les fonctions qui m'étaient assignées, me dit que je m'en formais une fausse idée; que, dès qu'elles devenaient un devoir imposé pour le salut de l'Etat, elles n'en étaient pas moins compatibles avec l'honneur et la vertu; que les refuser, c'était ouvertement outrager la représentation nationale; que, sans doute, elles ne seraient pas de longue durée et contribueraient néanmoins à mon avancement; que, dans tous les cas, je pouvais être assuré qu'il me conserverait ma place dans son état-major, et qu'aussitôt la suppression du comité, en revenant près de lui, je n'en aurais que plus de droit à sa bienveillance.

M. Lebreton des Grapillières et plusieurs autres habitants estimables de Noirmoutier dont j'avais déjà fait connaissance, m'engagèrent à saisir cette occasion de rester parmi eux. Colinet vint me complimenter, me dire qu'il se félicitait de bon cœur de m'avoir pour collègue, que l'assurance que les représentants lui avaient donnée que je ferais partie du comité l'avait seule déterminé à en accepter la présidence, qu'il se flattait que je ne tromperais pas son attente et celle des commissaires de la Con-

vention. Je ne pus résister à une réunion d'instances aussi pressantes, je consentis à ce qu'on exigeait.

C'était sans doute une situation bien pénible pour moi d'être appelé si jeune à exercer une influence personnelle sur la vie de mes semblables et de devenir l'un des ressorts d'un gouvernement dont les lois atroces plaçaient le fonctionnaire entre le crime et la mort. Mon caractère doux et humain formait un contraste immense avec les obligations qu'elles me prescrivaient. Cependant l'espoir que j'avais que tous les membres du comité partageraient mes sentiments de justice et d'humanité, et que nous n'aurions aucune occasion d'employer d'une manière funeste l'odieux ministère dont nous étions revêtus, me rassura d'abord sur les suites de ma condescendance.

Celui de mes collègues qui m'inspira le plus d'estime était un habitant de Beauvoir, nommé Simon, qui n'avait pas plus que moi ce zèle révolutionnaire que nos commettants avaient probablement cru trouver en nous. La pureté de ses mœurs et les bonnes qualités de son cœur prévalurent toujours sur l'ascendant que les méchants voulurent exercer sur lui.

Il n'en était pas ainsi des deux autres, et si je les avais connus plus tôt, je n'aurais jamais souffert, même au péril de ma vie, qu'on m'associât à des êtres aussi vils et aussi barbares; mais l'ignorance audacieuse se croit propre à tout, précisément parce qu'elle n'est capable de rien; ils savaient à peine lire et écrire, et ils avaient accepté avec autant d'empressement que de reconnaissance des places qui les rendaient, en quelque sorte, les arbitres des destinées d'un grand nombre de familles.

Le premier, nommé Foré, réunissait tout ce que l'ineptie et la perversité ont de plus redoutable. Voici un trait qui le fera mieux connaître que tout ce que je pourrais en

dire; c'est, je crois, l'un des plus hideux des temps révolutionnaires.

Ce scélérat servait la République contre les Vendéens dans une compagnie de canonniers. Il fut fait prisonnier, et on allait le fusiller, lorsque Dubois, l'un des officiers de Charette, apprend qu'il est tailleur d'habits. Les hommes de cette profession étaient rares dans l'armée royale; il demande sa grâce et l'obtient. Foré accompagne les Vendéens à Noirmoutier; son emploi ne s'y borne pas à les habiller, il leur enseigne la manœuvre du canon et se conduit avec eux comme s'il avait franchement embrassé leur cause.

Lorsque les républicains eurent repris Noirmoutier, Dubois, à son tour, tombé entre leurs mains et menacé de la mort, consulte Foré sur ce qu'il doit faire pour son salut. Celui-ci le détourne de se rendre à l'église avec les prisonniers, l'engage à se cacher, lui désigne même le lieu qu'il suppose convenir à sa sûreté, jure de ne pas le perdre de vue et de seconder son évasion de tout son pouvoir. Dubois ajoute foi à ses promesses et suit son avis.

Foré se présente à l'armée républicaine comme une victime échappée à la vengeance des royalistes. On le plaint, on l'accueille avec une faveur toute particulière. C'est alors que ce monstre songe à s'en rendre digne, et le moyen qu'il imagine est de livrer Dubois aux commissaires de la Convention. Il demande quatre grenadiers, les conduit dans l'endroit qui sert de refuge à son bienfaiteur, le fait saisir et se présente avec lui devant Bourbotte et ses collègues. « Jugez, représentants, leur dit-il, combien je suis un fervent républicain : voici un chef des rebelles qui m'a sauvé la vie; moi seul je savais où il s'était caché, et je vous le livre. » Les montagnards louèrent sa

conduite. La reconnaissance, cette mémoire du cœur, était un crime à leurs yeux lorsqu'elle avait pour objet un ennemi de leur système de gouvernement. Tel était l'esprit de vertige de ces temps désastreux, il faussait toutes les idées, renversait toutes les notions du juste et de l'injuste, étouffait le cri de la nature et érigeait en vertu républicaine l'ingratitude la plus noire. Je ne pus dissimuler l'indignation que j'éprouvai au récit de cette action. Non, disais-je, jamais on ne réussira à me convaincre qu'elle soit autre chose qu'une lâcheté atroce. Le républicain vertueux ne peut être que l'homme bon et juste qui compatit aux maux de ses semblables et se montre reconnaissant envers eux. Ah ! s'il faut, pour être vertueux, cesser d'être humain, plutôt perdre le sentiment et la vie. Condamné à siéger au comité avec cet affreux personnage, je n'en devins que plus résolu à ne me conformer aux lois révolutionnaires que lorsqu'elles ne seraient pas en opposition avec celles de l'humanité.

Le second se nommait Tyroco. Cafetier et marié à Boulogne, le dérangement de ses affaires le détermina à embrasser l'état militaire. Il entra dans un des bataillons de son département, y parvint au grade de capitaine, et se trouvait, lors de la prise de l'île, dans l'état-major d'un de nos généraux. Sa figure était ignoble, sa tournure grotesque. Il n'avait peut-être pas la perfide et profonde immoralité de Foré, mais il ne lui cédait en rien par son ignorance grossière et son inhumanité. J'aurai bientôt occasion de le prouver.

A l'exception des soixante-dix habitants de Notre-Dame-de-Monts qui avaient obtenu grâce, et du petit nombre des Vendéens assez heureux pour avoir pu se soustraire aux recherches des républicains et sortir de l'île, tous les royalistes étaient tombés sous le glaive, et après le départ

des représentants, il ne restait plus à immoler que deux femmes, Mme d'Elbée et Mme Mourain.

La lettre écrite par cette dernière à Charette pour l'engager à se rendre maître de Noirmoutier, avait été remise par ce général à René de Tinguy, pour qu'il eût à connaître et à surveiller les personnes qu'elle y désignait comme suspectes ; trouvée ensuite dans la maison qu'avait occupée le gouverneur par M. Jacques Benoist, officier de marine, elle fut apportée aux représentants, et devint entre leurs mains une pièce de conviction contre cette dame qui, loin de désavouer son écriture, ne chercha même pas à se justifier, montra du caractère et n'excita que plus vivement la pitié, dernier droit du malheur. Mais en même temps que son fatal écrit fut son arrêt de mort, il sauva les jours de M. Lebreton des Grapillières. Sa nombreuse famille, les services qu'il avait rendus à son pays, les mauvais traitements que son épouse et lui avaient éprouvés de la part des Vendéens, leur exil à Bouin, rien n'avait pu imposer silence à l'envie ; elle s'était armée contre lui de perfides insinuations, et, sous le masque d'un faux zèle républicain, avait réussi à le perdre dans l'esprit des commissaires de la Convention. Ceux-ci, par une dissimulation aussi vile que barbare, logeaient dans sa maison, mangeaient à sa table, et avaient néanmoins résolu sa perte. Ce ne fut qu'après avoir lu son nom parmi ceux des habitants que Mme Mourain indiquait comme des partisans de la république, qu'ils changèrent d'avis ; et alors ils eurent l'impudeur de lui avouer, en présence de vingt personnes, que, sans cette espèce de certificat de civisme, c'était fait de lui.

Les dames d'Elbée et Mourain devaient subir la peine capitale aussitôt que les représentants seraient sortis de l'île ; cependant, par des motifs qu'il m'a été impossible

de pénétrer, cet ordre sanguinaire ne fut exécuté que plus de huit jours après leur départ. Elles marchèrent toutes deux au trépas avec beaucoup de fermeté, et demandèrent que leurs corps, après l'exécution, ne fussent point abandonnés aux outrages du soldat. Ce fut l'unique faveur qu'on leur accorda. Elles furent enterrées à l'endroit appelé le *Cheminet*. Depuis, leurs restes furent exhumés et transportés au cimetière.

Enfin, après cette dernière catastrophe, on commença à respirer ; le sang cessa de couler ; le calme et l'espérance succédèrent à l'effroi, dont la présence et la cruauté des proconsuls avaient rempli les âmes.

Les pouvoirs du Comité étaient fort étendus, puisqu'ils plaçaient sous sa surveillance les autorités civiles et militaires ; mais la férocité expéditive de ceux qui l'avaient institué n'ayant laissé la vie à aucun des étrangers envers lesquels il aurait pu exercer sa vigilance ou diriger des poursuites, les habitants de l'île restèrent seuls soumis à sa redoutable action. Heureusement, tandis que le fanatisme politique, l'envie, la haine et la vengeance encombraient d'accusations écrites les nombreux tribunaux révolutionnaires qui couvraient la France, nos compatriotes furent assez sages pour ne pas vouloir, à l'exemple de leurs voisins, s'entredétruire en se rendant les délateurs des uns et des autres. Le Comité ne reçut aucune dénonciation ; et, malgré le zèle fervent de Tyroco et de Foré, ses fonctions se bornèrent à quelques mesures dont le but était la sûreté intérieure et extérieure de l'île, et se rapportait plus aux choses qu'aux personnes.

Bien plus, c'est à lui que Barbâtre fut redevable de la conservation de la majeure partie de ses maisons. Le sang de tant d'habitants de ce bourg n'avait point suffi à la vengeance nationale : le Comité de salut public,

comme s'il n'eût voulu asseoir la république que sur des tombeaux et des ruines, arrêta qu'il serait démoli, et que les matériaux serviraient à la construction d'un fort à l'entrée de la Guérinière. Nos représentations ne furent pas sans succès : nous eûmes au moins la satisfaction de faire modifier cette décision du vandalisme ; l'église et les maisons qui bordaient la plaine, du côté de l'est, furent seules abattues.

Noirmoutier eut aussi son club, et l'église fut quelque temps le lieu de ses séances. On peut affirmer de cette société ce qu'on ne peut dire de toutes celles de ce genre qui existaient alors, qu'elle ne fit ni bien ni mal. Si la raison n'y fut pas toujours respectée, l'humanité n'y eut pas à s'alarmer. Quelques orateurs, plus grotesques que méchants, y firent quelquefois des motions ridicules ou absurdes ; mais elles ne furent point accueillies par la majorité, ou bien elles restèrent sans effet. Je me rappelle que, toutes les fois que j'ai assisté à cette réunion, j'ai été témoin de nombreux outrages faits à la langue française et au bon sens, et que cependant il y avait toujours plus à rire qu'à s'affliger du sujet des délibérations.

Quelques mois s'écoulèrent sans que rien troublât la paix dont nous jouissions ; et, en comparant notre sort à celui de presque tous les Français, Noirmoutier était un séjour agréable. On n'y gémissait plus sous l'oppression proconsulaire : tandis que la guerre, la terreur, la disette et la mort étendaient partout leurs ravages, ici, les subsistances étaient abondantes ; on n'avait ni l'aspect rebutant des saturnales de la révolution et des folies populaires, ni le spectacle hideux des échafauds permanents. Une garnison nombreuse nous laissait sans inquiétude sur de nouvelles entreprises de la part des Vendéens. Parmi les officiers, beaucoup de jeunes gens qui avaient

de l'éducation et des talents, faisaient oublier le *sans-culotisme* dégoûtant dont on semblait ailleurs tirer vanité. Des parties de campagne, de la musique, des bals, faisaient diversion aux malheurs passés, étourdissaient sur ceux qu'on pouvait redouter pour l'avenir. C'est ainsi qu'après une horrible tempête, quelques rayons de soleil viennent consoler la terre et dissiper la frayeur qu'inspire encore le bruit lointain de la foudre.

Ces jours de calme disparurent. Le génie infernal qui présidait alors aux destinées de la France, comme s'il eût été jaloux qu'un seul petit point de son territoire osât se soustraire à l'empire de la destruction, voulut encore nous faire participer aux scènes d'horreur dont il ensanglantait partout le sol de notre malheureuse patrie.

Cependant, les habitants ne démentaient point leur bonne conduite: l'infortune, loin de les diviser, semblait au contraire les avoir rapprochés davantage; ils avaient oublié leurs dissensions particulières pour ne s'occuper que du péril commun, le prévenir, s'aimer et s'entr'aider; mais si tant de sagesse et de modération suffirent pour détourner le glaive de dessus leurs têtes, elles ne purent empêcher que le sang ne fût de nouveau versé sous leurs yeux. L'inactivité à laquelle ils avaient su forcer le Comité révolutionnaire ne tarda pas à exciter le courroux des agents de Robespierre: nous en reçûmes des reproches. Notre président eut la faiblesse de les combattre, et mit tant de soins et d'empressement à nous justifier, que, pour mettre notre dévouement à l'épreuve, on convertit le Comité en une commission militaire. Colinet en eut la présidence; Simon, Foré et Tyroco en furent les juges, et moi l'accusateur. L'île devint une vaste prison, où, de toutes les parties du département, on envoya une foule de personnes des deux sexes, arrêtées par ordre des

comités révolutionnaires, et qui devaient être jugées d'après les dispositions de l'épouvantable décret du 19 mars 1793, aux termes duquel tout individu, convaincu d'avoir porté la cocarde blanche, avait encouru la peine de mort.

Cette place m'était cent fois plus odieuse que celle que je venais d'occuper. Comme juges, nous ne jouissions d'aucune indépendance ; nous n'étions que les commissaires des *Jefferys* de la Convention qui revêtissaient le meurtre du manteau de la loi. Tout mon être se révoltait à la seule idée de devenir un instrument de vengeance et d'iniquités. Je ne me sentais ni la force, ni la volonté d'accuser indistinctement, sur des pièces dénuées de conviction, des infortunés que des recherches tyranniques, des délations perfides mettaient à notre discrétion ; et je pris la ferme résolution d'échapper à des fonctions, d'autant plus pénibles, qu'il fallait les partager avec des monstres tels que Foré et Tyroco que le seul mot d'innocence faisait frémir.

Je vous ai déjà donné une idée des mœurs du premier ; voici l'action exécrable que commit l'autre, et dont le souvenir fait encore battre mon cœur d'indignation.

Peu de jours après l'installation de la commission militaire, le comité révolutionnaire des Sables-d'Olonne s'était empressé d'envoyer à Noirmoutier environ deux cents captifs, dans une petite barque, où ils étaient entassés et confondus, comme dans un cercueil qu'on aurait voulu leur rendre commun. Tyroco, informé de leur arrivée en rade du bois de la Chaise, prend un détachement de soldats et court au lieu de leur débarquement. Ce n'est qu'avec beaucoup de peines qu'on parvient à les mettre à terre. On veut les obliger à marcher pour se rendre à la ville ; mais ces malheureux, à qui l'on avait inhumaine-

ment refusé du pain pendant la traversée, souffrant de la faim, affaiblis, les uns par des maladies, les autres par le mal de mer, tous par le défaut d'air et plus encore par le profond chagrin auquel ils étaient en proie, ne peuvent se soutenir sur leurs jambes; cinquante d'entre eux tombent et restent étendus, sans mouvement, sur le sable du rivage. Dans cet état, ils excitent la pitié de Tyroco. Quelle pitié, grand Dieu ! Au lieu d'envoyer chercher des secours et d'attendre que ces infortunés eussent repris quelques forces, il dit : « Leur condamnation est certaine ; ils n'ont été amenés ici que pour y être fusillés. Des secours ne feraient que différer leur mort de peu de jours et prolonger leurs souffrances; camarades ! terminons leurs maux, qu'on les fusille ! » Et cet ordre fut exécuté..., et celui qui le donna, resta impuni ! C'est le cas de s'écrier : ô temps ! ô mœurs ! La postérité aura peine à croire à de tels forfaits; cependant, il n'est que trop vrai, à cette époque d'anarchie et de guerre civile, où l'audace des partis ne pouvait prévaloir que par la fureur des passions, ces crimes étaient tolérés.

Ainsi périrent, sans jugements, cinquante personnes que les moindres soins auraient pu rendre à la vie, et sans doute à leurs foyers et à leurs familles, puisqu'une grande partie des cent cinquante autres fut sauvée par la journée du 9 thermidor.

Il m'eût fallu une constance à l'épreuve de la cruauté la plus atroce, pour être plus longtemps le collègue de Tyroco et de Foré. Moi, qui n'avais point appris à surmonter le sentiment secret de mes entrailles ; moi, qui ressentais si vivement cette heureuse sympathie, cette douce harmonie des âmes, qui retentit à l'unisson de toutes les douleurs, comme de tous les plaisirs, pouvais-

je assez tôt fuir loin de ces hommes de sang et de boue ! J'écrivis à Prieur de la Marne, et je lui mandai que « c'était tout à fait compromettre l'intérêt public, que d'abandonner à un jeune homme de vingt ans, sans aucune connaissance en jurisprudence criminelle, le soin de rendre justice à des prévenus dont les délits présumés demandaient beaucoup d'examen et de discernement ; que les fonctions d'accusateur étant au-dessus de mes forces, je serais bien plus utilement employé près de mon général ; qu'enfin je le suppliais de me permettre de le rejoindre, et de vouloir bien, en même temps, me faire remplacer à Noirmoutier. » Mais, soit que ma lettre ne lui parvint pas, soit que, partageant l'opinion de ses collègues, l'équité des jugements lui importât moins que le nombre des victimes, je ne reçus point de réponse. J'eus alors recours à un autre moyen qui me réussit.

Lorsque j'avais quitté le bataillon duquel j'étais quartier-maître, pour entrer dans l'état-major de Dutruy, j'avais rendu des comptes fort à la hâte, et je n'en avais reçu qu'une décharge provisoire. J'instruisis Wichard de ma position, et je le priai instamment de me faire donner, par le commissaire ordonnateur des guerres de la division, l'ordre de me rendre, sans délai, près du conseil d'administration du bataillon, à l'effet de remettre des comptes en bonne forme.

J'attendis impatiemment le résultat de cette démarche, près de quinze jours, pendant lesquels il fallut siéger à la commission ; mais j'employai la plus grande partie de ce temps à feindre de débrouiller le fatras de pièces d'écritures dont j'étais surchargé. Je déterminai le président à faire comparaître d'abord ceux des prisonniers contre lesquels il n'existait que de légères préventions, des dénonciations vagues et insignifiantes : et ceux mis en

jugement, furent, les uns absous, et d'autres seulement condamnés à la détention jusqu'à la paix. Ces derniers n'eurent pas longtemps à déplorer la perte de leur liberté; elle leur fut rendue par la chute de Robespierre.

Enfin, l'ordre que j'avais sollicité par l'intervention de mon ancien chef de bataillon, arriva. Je le communiquai à Colinet qui ne manqua pas de prétendre que je ne pouvais et ne devais cesser mes fonctions, avant d'être remplacé; que j'y avais été appelé par les mandataires de la nation, que c'était à eux seuls et non à un ordonnateur des guerres, leur subordonné, qu'appartenait le droit de m'en distraire. Je lui répondis que je m'embarrassais fort peu de ce conflit de juridiction; que j'avais de fortes raisons pour rejoindre mon ancien bataillon, et qu'à tous risques, je voulais partir. Après une longue et vive discussion, il fut convenu que je me mettrais en route dès le lendemain; mais que je lui laisserais une copie de l'ordre que j'avais reçu, pour être de suite transmise aux représentants du peuple, à Nantes, et obtenir d'eux mon prompt remplacement.

Ceux de nos prisonniers qui obtenaient la vie et la liberté, n'éprouvaient pas une joie plus vive que celle que je ressentis au moment où je pris congé de mes collègues.

Je trouvai mon bataillon sur les bords riants du lac de Grand-Lieu. Je revis d'anciens amis, des braves qui n'avaient jamais trempé leurs mains dans le sang d'un ennemi désarmé. Ils applaudirent à ma conduite et me donnèrent des témoignages d'intérêt que je n'ai point oubliés.

Le bataillon occupait le bourg de Port-Saint-Père, et sous prétexte de me livrer plus tranquillement au travail que nécessitait la rédaction de mes comptes, j'allai loger

à Bouaye, où je jouissais, à la fois, des avantages d'une habitation plus commode et d'une plus grande proximité du lac qu'à Port-Saint-Père qui, alternativement pris et repris, ravagé et brûlé par les républicains et les royalistes, n'était plus qu'un monceau de décombres. Je passai à Bouaye trois semaines dont le souvenir enchante encore mon imagination.

C'était vers le milieu de mai : la campagne était dans toute sa fraîcheur. Toujours, je fus sensible à ses beautés; elles ont éveillé mes premières émotions, elles auront quelques-unes de mes dernières pensées. Ces massifs de verdure formés par de petits bois de chênes ou de châtaigniers, ces haies vives où l'aubépine en fleurs exhalait ses parfums, ces prairies, ces eaux transparentes du lac, présentaient un contraste frappant avec ces moitiés de châteaux, ces ruines de tant de belles habitations dont il ne restait plus que des pans de murs noircis par les flammes et quelques poutres à demi brûlées. Les richesses de la végétation attestaient les bienfaits de la Providence, tandis que ces débris ne rappelaient que la fureur des hommes. Ce spectacle donnait à mes rêveries une teinte à la fois douce et sombre.

J'errais, soir et matin, ou sur les rives du lac, ou sur le lac même; j'y accompagnais les pêcheurs, je m'y amusais de leurs travaux, ou des récits qu'ils me faisaient de l'engloutissement subit d'*Herbadilla,* ancienne capitale de l'Herbauges, dont ils assurent qu'on entend encore les cloches, certains jours de l'année.

La séduisante incurie dans laquelle je vivais à Bouaye s'accordait peu avec la sécheresse de mon travail : aussi, le 15 juin, n'avais-je pas encore additionné deux chiffres. Le bataillon quitta le Port-Saint-Père, pour revenir aux Sables; je l'y suivis. Là, je m'occupai sérieuse-

ment de mes comptes, et je les rendis d'une manière définitive.

J'avais retrouvé dans cette ville le général Dutruy qui, fidèle à la promesse qu'il m'avait faite, me réservait toujours, près de lui, la place d'aide-de-camp. Le moment de rentrer dans son état-major arriva, sinon plus vite que je ne le désirais, au moins plus tôt que je ne m'y attendais. J'étais fort embarrassé du choix de quelque nouveau prétexte, pour prolonger mon séjour aux Sables et n'être pas obligé d'aller reprendre mes fonctions d'accusateur, lorsque j'appris que des changements importants venaient d'avoir lieu à Noirmoutier. La commission militaire avait été dénoncée au représentant Carrier comme un tribunal composé de *modérés, d'hommes pusillanimes, et dépourvus d'énergie révolutionnaire*. Je lui avais été particulièrement désigné comme le *protecteur des femmes d'émigrés* (1). Carrier, qui ne connaissait de vertus que l'exagération et la fureur, de crimes que la modération et l'équité, avait bien accueilli les zélés républicains qui s'étaient si fort empressés de lui donner *un avis aussi salutaire*, et avait aussitôt pris des mesures, pour nous faire remplacer. Ah ! que nos délateurs appréciaient mal Foré et Tyroco. Ils ignoraient quelles preuves honorables ces deux frères et amis avaient données de leur attachement à la Montagne, et combien ils méritaient peu leurs reproches. Colinet, toujours faible, toujours effrayé, redoutant pour lui seul les effets de cette dénonciation, se rendit à Nantes et entreprit de s'y justifier ; mais il ne put le faire assez complètement, pour conserver sa présidence ; il

(1) J'avais, en effet, été assez heureux pour rendre un service éminent à M[me] la marquise de Bonnay. F. P.

fut seulement nommé l'un des juges de la commission qui vint d'Angers succéder à la nôtre.

Quant à moi, j'avais de trop grandes obligations à ceux qui nous avaient dénoncés, pour vouloir leur donner un démenti. Je ne cherchai pas même à les connaître. Dieu leur fasse paix! Je leur sais gré du mal qu'ils ont voulu me faire. Des amis aussi ardents qu'officieux ne m'eussent jamais rendu un service qui méritât mieux ma reconnaissance. On me crut, probablement, assez puni d'avoir perdu ma place, car il ne me fut rien dit, ni rien écrit à ce sujet.

Simon continua de résider à Noirmoutier et retourna ensuite à Beauvoir, où il a vécu aimé et estimé de tous ceux qui l'ont connu. Je ne sais ce que devinrent Tyroco et Foré. Cependant, plusieurs personnes m'ont assuré que ce dernier, arrêté pour vol, avait été, sans égard pour ses vertus républicaines, condamné à dix années de fers et était mort au bagne, avant l'expiration du terme auquel devait finir sa peine.

Mon général, plein de justice et d'humanité, ne me traita qu'avec plus d'égards et me donna des témoignages d'une confiance sans bornes. Je le quittais peu; je l'accompagnais partout, et, en m'admettant même au partage de ses plaisirs, il semblait plus me considérer comme un ami que comme un officier sous ses ordres. Néanmoins, ses bontés étaient loin de me faire oublier Noirmoutier, et dès que j'entrevis la possibilité d'y reparaître sans inquiétude, ce voyage devint mon unique pensée. Je dis à Dutruy que des vêtements oubliés, quelques petites sommes à recouvrer, d'autres à payer, me le rendaient indispensable, et il m'accorda volontiers la permission d'aller passer quelques jours dans cette île.

Je pouvais m'y présenter avec une sorte d'orgueil. Nul n'avait à me demander compte d'une seule action

blâmable. Loin qu'aucune des victimes, en succombant sous le plomb meurtrier, eût jamais prononcé mon nom, j'avais fait de dangereux efforts pour en arracher quelques-unes au trépas : aussi m'y donna-t-on des marques d'intérêt et d'estime auxquelles je fus d'autant plus sensible, qu'elles n'étaient point démenties par le témoignage secret de ma conscience. M. Lebreton des Grapillières, dont la maison et la société m'étaient infiniment agréables, m'offrit avec cordialité le logement que j'avais précédemment occupé chez lui ; je l'acceptai.

Je fus promptement informé de tout ce qui s'était passé d'important pendant mon absence. La commission présidée par Colinet, quoique sans accusateur, n'avait pas moins repris l'exercice de ses fonctions. Carrier, qui s'embarrassait fort peu que le ministère public fût ou ne fût pas représenté, pourvu que le sang continuât de couler, lui avait donné l'ordre de ne pas les interrompre. Beaucoup de détenus avaient été condamnés par elle, les uns à la mort, d'autres à l'emprisonnement jusqu'à la paix. De ce nombre se trouvèrent quelques personnes de la famille de votre mère. Deux demoiselles Angibaud-Morinière, de Beauvoir, ses cousines germaines, subirent le dernier supplice, sans qu'on pût prouver qu'elles fussent coupables d'aucun délit, si ce n'est de représailles bien excusables; elles avaient fait tuer le porc d'un patriote qui avait tué le leur. Est-il un jugement à la fois plus absurde et plus atroce ? Voilà l'effet des discordes civiles ! Ce qui, dans d'autres temps, eût à peine été considéré comme un délit de simple police, la haine et l'animosité le transforment en un crime digne de mort ! M^me^ Maublanc, qui, à cette époque désastreuse, habitait aussi Beauvoir, accusée d'avoir employé du basin à faire des cocardes blanches, ne put échapper à la rage de ses ennemis. A

cette occasion, Tyroco fit encore éclater un de ces mouvements de cette horrible pitié qu'il semblait n'éprouver que pour le plus grand malheur de l'humanité. Mme Maublanc, on ne sait trop pourquoi, lui avait inspiré quelque intérêt, et il voulait qu'elle fût mise en liberté ; mais Colinet et Foré ne secondèrent pas ses intentions (1) ; sa protégée fut condamnée à rester en surveillance jusqu'à la paix. Furieux de se voir contrarié par ses collègues, on l'entendit s'écrier, dans le lieu même des séances de la commission : « Eh bien ! puisqu'elle est coupable à vos yeux, il n'y a plus d'innocents aux miens ; désormais aucun prévenu ne sera épargné, je vote la mort contre tous. » Le lendemain, il mit ses menaces à exécution, et un grand nombre de prisonniers en eût indubitablement ressenti les terribles effets, si la commission d'Angers ne fût venue l'exclure du banc des juges.

Ce nouveau tribunal était entré en fonctions quelques jours avant mon arrivée. Je ne puis rien dire des membres qui le composaient, parce que, à l'exception de Colinet, je n'ai connu d'eux que leurs noms (2). Cependant, à en juger par la multiplicité des arrêts de mort qu'ils rendirent, on peut affirmer qu'ils n'avaient ni moins de zèle ni moins d'énergie révolutionnaire que les agents les plus actifs à qui le gouvernement de Robespierre confiait le soin de décimer les Français. Les victimes étaient conduites dans les dunes situées entre le Vieil et la Claire, fusillées et enterrées sur les lieux mêmes. C'est là que sont encore leurs ossements blanchis par le temps ; c'est là qu'on les

(1) Lorsque les voix des quatre membres de la commission se trouvaient également partagées, celle du président équivalait à deux, et le jugement était prononcé conformément à sa décision.

(2) Félix, président ; Hudoux, accusateur ; La Porte, Obrumier, Goupil et Colinet, juges. F. P.

trouve épars et que le vent les roule avec le sable mobile qui a cessé de les recouvrir.

Le général Jordy avait été remplacé dans le commandement de l'île par l'adjudant général Guilmet; et celui-ci venait de l'être par le général Sabatier, ancien guichetier des prisons de Nevers. Soldat parvenu plutôt par l'ostentation d'un républicanisme outré que par le moindre talent militaire, Sabatier s'était arrogé le surnom de *Mucius Scévola*. Il était loin, sans doute, d'avoir le courage audacieux de ce romain dont, moralement considérée, l'action est celle d'un forcené qui punit sa main d'avoir commis un autre assassinat que celui qu'il méditait; mais, soit que Sabatier se crût capable de l'imiter, il ne signait jamais que Mucius Scévola, Sabatier libre. On lui avait donné le sobriquet de général *Là-ou-Là*, parce qu'il avait fait graver sur son cachet une statue de la liberté, à côté de laquelle on voyait un squelette représentant la mort, et qu'entre deux étaient ces mots : LA OU LA. A ses yeux, Robespierre était un dieu. Tous les jours on l'entendait faire, à la tribune du club, son panégyrique en langage de portefaix. Il avait son portrait en miniature, auquel il prodiguait souvent les adulations et les baisers qu'un amant prodigue à celui de sa maîtresse. S'il n'avait eu que des ridicules, il n'eût excité que le rire : mais ses vices, la fréquence de ses ivresses, le récit dégoûtant de ses exploits révolutionnaires, ses vociférations, ses menaces, sa conduite arbitraire à l'égard des habitants, tout enfin le rendait le plus vil et le plus méprisable des hommes.

Parmi les actes d'oppression qui signalèrent son pouvoir, il en est un dont on doit conserver le souvenir, et qui trouve ici sa place. Ce n'était pas assez pour lui que Noirmoutier portât le nom d'île de la Montagne, il voulut que

cet objet de son culte fût sans cesse présent à ses regards; il exigea qu'une montagne fût élevée sur la grande place, en face de la maison qu'il occupait (1). Tous les habitants furent sommés d'aller jusqu'au bois de la Chaise chercher les terres et les gazons nécessaires, les uns avec des voitures, des chevaux et des ânes, d'autres avec des brouettes et des civières. Les femmes ne furent point exemptes de cette corvée; plusieurs de nos dames se virent obligées d'aller remplir leurs tabliers de terre et de la transporter au monceau. Des patrouilles parcouraient la ville, entraient dans les maisons pour en chasser les oisifs et les forcer de se joindre aux travailleurs. En deux jours, l'ardeur républicaine dont quelques-uns étaient animés, et la crainte qui agissait sur le plus grand nombre, firent achever ce monument de l'extravagance du moderne Mucius Scévola. Il eut, sous ses fenêtres, une petite montagne, en forme de colimaçon, sur laquelle il put, soir et matin, aller élever son âme vers son dieu Robespierre, et adorer sa précieuse image qu'il conservait toujours sur son sein. Cette éminence devint aussi une espèce d'autel à l'usage des fêtes républicaines.

Au nombre de ceux qui partageaient ses orgies et son exaltation pour le parti des montagnards, plusieurs ne pouvaient me pardonner les éloges qu'ils entendaient faire de ma personne, et bien moins encore le mépris que j'affectais pour leur conduite. Dans les cœurs pervers, la haine est d'autant plus violente qu'elle est injuste. Des calomnies furent répandues contre moi et contre ma famille. Mes ennemis représentèrent au général que, n'ayant ici ni fonctions ni domicile, il ne devait pas m'y souffrir; qu'il fallait me forcer de rejoindre, ou l'état-

(1) La maison Jacobsen. F. P.

major de Dutruy, ou le corps dans lequel je servais avant d'être son aide-de-camp. Sabatier s'empressa de déférer à leur avis, et me fit enjoindre par le commandant de la place de sortir de l'île sous deux jours. Je me prévalus d'un certificat de mon médecin qui attestait que l'état de faiblesse et de langueur auquel j'étais réduit par une fièvre opiniâtre, me mettait dans l'impossibilité d'entreprendre un voyage sans danger pour ma vie. Scévola, à qui mon existence importait fort peu, jugea cê motif insuffisant et insista pour mon départ. On me conseilla d'avoir recours à quelques personnes qu'on savait disposées à m'être utiles, et qui, ayant accès près de lui, pourraient lui parler en ma faveur, combattre ses préventions et obtenir qu'au moins il me laissât recouvrer assez de santé pour soutenir les fatigues de la route. J'employai ce moyen, et ce ne fut pas infructueusement ; il parut céder aux instances de mes défenseurs ; je gagnai du temps, et quinze jours s'écoulèrent sans que j'entendisse parler du projet de me chasser. Mais l'animosité de mes persécuteurs n'était qu'assoupie : elle se réveilla, et n'en devint que plus active. Ils firent contre moi tous les efforts que leur suggéra la haine dont ils m'honoraient, et leur ascendant sur l'esprit du général allait triompher et me forcer à la retraite, lorsque l'heureuse journée du 9 thermidor vint mettre fin à leur tyrannie, délivrer notre île de *Mucius Scévola Sabatier libre,* et de la commission militaire qui continuait d'ensanglanter son sol.

Cette nouvelle nous fut apportée d'abord par un marin venu par mer, en peu d'heures, de Paimbœuf. Sabatier, qui n'y pouvait croire parce qu'elle renversait ses plus chères espérances, le fit arrêter et lui demanda de qui il la tenait. Celui-ci affirma l'avoir lue dans les journaux. Il fut aussitôt emprisonné et menacé de la mort, si

le courrier le plus prochain ne confirmait pas son rapport.

Le lendemain, il fut facile de lire, sur les visages du général et des membres de la commission militaire, la chute de leur idole. Cependant, en politiques qui se croient de l'adresse, ils voulurent cacher leur mécontentement; un ton prévenant, des manières douces et affables succédèrent à cet air d'insolence, à ce langage dur et menaçant qui leur étaient ordinaires. Ils feignirent même de partager la joie commune; Sabatier fit plus encore, il monta à la tribune du club, y proféra mille imprécations contre l'homme qu'il y avait tant de fois proclamé le Sauveur, l'ange tutélaire, le Dieu de la France: et, non content de remplacer la bassesse des adulations qu'il lui avait prodiguées la veille par la virulence de la satyre la plus grossière, il tira de son sein son portrait encore humide de ses baisers et le mit en pièces, en présence de toute l'assemblée. Il est impossible, je crois, de réunir plus d'audace à plus de lâcheté.

Cette parade digne du dernier des bateleurs ne lui épargna pas une disgrâce; il fut destitué, et le jour de son départ fut un jour de fête. Pouvait-on, en effet, ne pas se réjouir de se voir délivré de ce despote militaire? Ses soldats seuls auraient pu le regretter: mais, quoi qu'il leur eût sans cesse adressé les flatteries les plus outrées, qu'il leur eût fait les promesses les plus absurdes, entre autres celle d'une loi agraire qui les enrichirait tous, il n'avait pas mieux réussi à s'en faire aimer qu'à leur faire adopter ses odieuses préventions contre notre pays que, plus d'une fois, dans des réunions publiques, il avait dit n'être habité que par des brigands et des prostituées.

Cependant, la satisfaction qu'on ressentit de la suppres-

sion de la commission militaire ne fut pas moins vive que celle qu'excitait l'éloignement de Sabatier. Quoique les jugements de ce tribunal n'eussent atteint aucun des habitants, ils avaient néanmoins rempli leurs âmes d'effroi et de pitié; aussi sensibles aux malheurs d'autrui qu'à leurs propres maux, ils accueillirent avec les mêmes transports de joie l'arrêt qui abolissait la commission et celui qui destituait le général.

Les esprits et les cœurs, si longtemps comprimés par la terreur, s'épanouirent. Les prisonniers, rendus à la liberté, s'empressèrent de quitter un lieu dont le séjour avait failli leur être si funeste. L'île reprit son véritable nom. Notre montagne éprouva le sort de celle élevée dans le sein de la Convention : elle fut renversée de fond en comble, et on en utilisa les terres à faire le petit chemin qui conduit aujourd'hui directement de la place au quartier du Grand-Four, en suivant le bord de la douve du château.

Un événement, dont les résultats moins favorables eussent infailliblement attiré sur l'île et ses habitants une nouvelle série de maux incalculables, vint nous causer les plus vives inquiétudes.

Quelque temps après l'expédition de Quibéron, qui, à la honte éternelle du gouvernement anglais, fut si fatale au parti des royalistes, il s'était établi des communications et une correspondance suivie entre Charette et les agents de Louis XVIII. Le débarquement du comte d'Artois sur les côtes de France fut résolu et fixé aux premiers jours de septembre 1795. Charette avait proposé l'attaque de Noirmoutier par les troupes anglaises, afin d'opérer une diversion et de favoriser la descente du prince sur la côte du pertuis breton, où il se proposait d'aller le recevoir. L'expédition sortit, en conséquence, des ports d'Angleterre

vers la fin d'août, et arriva dans la baie de Quibéron. Là, le commodore et les principaux officiers anglais tinrent conseil. Le projet d'attaquer Noirmoutier y fut discuté et rejeté, comme ne présentant que fort peu d'espoir de succès.

Néanmoins, soit qu'en se montrant dans la baie de Bourgneuf ils s'attendissent à opérer la diversion proposée et à faciliter le débarquement du comte d'Artois, soit qu'ils n'eussent pas entièrement renoncé à s'emparer de notre île et que leur intention fût d'en tenter l'invasion si elle ne leur offrait pas de trop grandes difficultés, ils se déterminèrent à entrer en baie.

On était si loin de supposer que les Anglais songeassent à effectuer une descente à Noirmoutier, que non-seulement la garnison était à peine forte de 12 à 1,500 hommes, mais elle était sur le point d'être affaiblie par le rappel du général de brigade Cambray et de l'adjudant-général Chapuis, qui devaient en distraire 1,000 hommes et aller les réunir aux forces dirigées contre Charette. Deux jours plus tard, l'ennemi pouvait nous surprendre, sans que nous eussions à lui opposer plus de 400 à 500 soldats, commandés par un chef de bataillon, à la vérité plein de courage et de zèle, mais tout-à-fait dépourvu d'expérience et des moyens propres à nous défendre d'une tentative sérieuse.

Le 22 septembre, on aperçut de la vigie une frégate et un cutter qui cinglaient du nord-ouest vers notre île; et à quatre heures du soir, ils étaient en face du bois de la Chaise. La frégate jeta ses ancres à la hauteur du rocher de Pierre-Moine; le cutter sonda la baie jusqu'à peu de distance du rivage, et avec une audace que le feu de nos batteries ne put arrêter.

Le 23, la frégate mit ses chaloupes à la mer, et,

ainsi que le cutter, elles employèrent tout le jour à sonder.

Le 24, au lever du soleil, les guetteurs eurent connaissance et signalèrent une flotte venant de Bretagne. On vit en même temps le cutter aller à sa rencontre pour diriger sa marche. Il ne tarda pas à reparaître avec elle, et bientôt on put nombrer les voiles dont elle était composée. Nous en comptâmes soixante-quatre, parmi lesquelles on remarquait quatre frégates du premier rang, plusieurs canonnières, cutters et lougres. Le surplus était des bâtiments de transports chargés de troupes, de vivres et de munitions de guerre. La flotte louvoya tout le jour dans les parages de l'île d'Yeu; mais le lendemain 25, nous la vîmes entrer en baie, et, une heure avant le coucher du soleil, elle était à l'ancre.

Des coteaux du bois de la Chaise, on distinguait facilement ce qui se passait sur le pont des vaisseaux. Le calme de l'air permettait d'entendre leur musique et même de reconnaître les morceaux qu'elle exécutait. Ceux du *God save the Queen,* de *Vive Henri quatre,* n'eurent pas plutôt frappé les oreilles républicaines du général Cambray, que, sans plus tarder, il envoya chercher la musique de la garnison, la fit placer sur le haut de la batterie du Cob et lui enjoignit de répondre aux airs royalistes des Anglais par les airs patriotiques alors en vogue, tels que la *Marseillaise,* le *Chant du Départ,* etc. S'il y avait eu intelligence entre les deux musiques et qu'elles fussent convenues d'alterner, elles n'eussent jamais mieux réussi à se faire entendre l'une après l'autre.

Cette espèce de sérénade que se donnaient réciproquement les deux partis nous eût parue plus agréable, si nous eussions pu oublier qu'elle n'était sans doute que le prélude d'un affreux concert.

Je m'étais cru obligé d'offrir mes services à Cambray; il les avait acceptés.

Dès ce même soir, deux canonnières anglaises allèrent se placer dans le Gois, à dessein d'interrompre nos communications avec le continent. Nous en avions une en rade de Fromentine, commandée par l'enseigne de vaisseau Chesneau; elles l'attaquèrent sur les huit heures. Les batteries de cette partie de l'île joignirent leur feu à celui de notre bâtiment stationnaire, et on se canonna vigoureusement de part et d'autre, sans aucun résultat. Le lendemain matin, renforcés de quelques chaloupes qui portaient aussi du canon, les Anglais recommencèrent le combat. La lutte était trop inégale pour que le brave Chesneau pût longtemps la soutenir. Il voulut au moins sauver son équipage et empêcher que sa canonnière tombât au pouvoir de l'ennemi. A cet effet, il la fit échouer à peu de distance des chaussées de la Bassotière; aussitôt que ses marins l'eurent quittée, il y mit le feu et ne se réfugia à terre que lorsqu'il se crut bien assuré qu'elle n'échapperait pas aux flammes. Cependant les Anglais s'élancèrent à bord assez à temps pour les éteindre avant qu'elles eussent gagné les poudres. Ils essayèrent ensuite de remettre le bâtiment à flot; mais ils ne tardèrent pas à reconnaître que tous leurs efforts seraient inutiles, et ils y mirent eux-mêmes le feu. Je fus témoin de l'incendie et de l'explosion. Les flammes s'élevèrent bientôt le long des mâts, les firent retomber sur le pont en éclats embrâsés, et quand elles eurent atteint les poudres, un éclair immense embrassa l'horizon: la canonnière sauta avec un fracas épouvantable. La terre et la mer en furent vivement ébranlées, et au même instant couvertes de débris.

Dans la même nuit, plusieurs chaloupes canonnières

s'étaient approchées du *Scorpion*, corvette de quatorze canons, commandée par un habitant de Noirmoutier, M. Blanchet, officier de marine au service de l'Etat, et il avait fallu toute l'activité de l'artillerie de ce bâtiment, jointe à celle de nos forts du bois de la Chaise, sous la protection desquels il s'était réfugié, pour les forcer à s'éloigner. Néanmoins, Cambray, jugeant bien qu'elles ne manqueraient pas de revenir à la charge et qu'infailliblement elles enlèveraient cette corvette à l'abordage, donna l'ordre de la faire échouer dans l'anse du Tambourin. Là, elle fut désarmée; l'équipage augmenta la garnison, et son artillerie fut répartie sur quelques points de la côte où l'on présuma qu'elle pourrait être utile.

Lorsque les Anglais se présentèrent devant notre île, à l'exception des batteries déjà établies, rien n'était préparé pour la défense. En moins de vingt-quatre heures, on éleva, en face des anses où l'on craignait des débarquements, des retranchements d'une très grande étendue. Hommes, femmes, enfants, vieillards, tous y travaillèrent avec une ardeur incroyable. Des pièces de campagne furent braquées de distance en distance; les soldats et les gardes nationaux de l'île y recevaient à boire et à manger, et n'en sortaient ni le jour ni la nuit.

Le 27, vers midi, on entendit plusieurs coups de canon partir des frégates. En un instant, toute la flotte fut pavoisée, et nous vîmes venir à terre une chaloupe parlementaire; elle aborda vis-à-vis le camp retranché, assis entre le moulin de la Lande et le Vieil. Elle portait cinq envoyés. Un seul obtint la permission d'aller jusqu'en ville; c'était le comte de Murray, colonel, âgé d'environ soixante ans, dont la figure et les cheveux blancs commandaient le respect et inspiraient la confiance. On le fit escorter par trente hommes et un officier; il fut conduit,

les yeux bandés, au quartier général, où il remit à Cambray une lettre du commodore ainsi conçue :

« Du 27 septembre 1795, à bord de la *Pomone*.

» MONSIEUR,

» Une escadre britannique, portant des troupes anglaises et françaises, environne votre île. Nous ne venons point pour démembrer la France, mais pour la rendre à son légitime souverain, pour aider les Français fidèles à se soustraire à l'oppression, à retrouver, après tant de maux, la vraie liberté et la paix. Son Altesse royale Monsieur, frère de Sa Majesté très chrétienne Louis XVIII, est à bord de notre flotte ; sa présence vous est un sûr garant de la pureté des intentions du roi, notre maître.

» Entouré, comme vous l'êtes, de forces supérieures, vous avez encore à choisir de risquer une résistance indiscrète et coupable qui attirerait sur la troupe que vous commandez et sur les habitants du pays des maux dont vous seriez seul l'auteur, ou de remettre votre île au frère de votre roi et à ses alliés. Dans ce dernier cas, Sa Majesté britannique et Son Altesse Monsieur nous autorisent à vous promettre qu'ils prendront sous leur protection vous et votre garnison, ainsi que tous les habitants, et vous accorderont les faveurs qu'aura méritées votre soumission.

» Les officiers chargés de cette lettre sont autorisés à traiter tous les détails avec vous. Il est nécessaire que vous fassiez connaître promptement votre résolution, parce que l'arrivée de l'armée catholique et royale changera tellement les circonstances, qu'il ne serait plus en

notre pouvoir d'accorder les mêmes conditions à la garnison.

» Nous avons l'honneur d'être, etc.

» Signé : Le comte Bucdaber,
» *Commodore.*

» Et milord Em. Dogt,
» *Major général.* »

Voici la réponse du général Cambray :

« Messieurs,

» Etant dans cette île sous les ordres d'un général de division que je dois consulter sur ce que vous me proposez par la lettre que m'a remise M. le comte de Murray, je vous demande une suspension d'armes de vingt-quatre heures pour informer de vos propositions mon général, qui est fort peu éloigné de l'île. Au bout de ce temps, vous recevrez ma réponse (1).

» Je vous salue.

» Signé : *Le général républicain,*
» Cambray. »

Cette réponse n'était qu'un subterfuge à l'aide duquel Cambray voulait gagner du temps. Il n'avait d'autre intention que celle d'instruire de la présence de la flotte le général divisionnaire Canuel qui occupait Machecoul, et d'en obtenir promptement des renforts. A ce moyen il joignit encore un stratagème dont il est assez probable que le colonel Murray fut la dupe, et qui dut avoir quelque influence sur les résolutions du commodore.

(1) J'ai moi-même copié ces deux lettres et la suivante sur les originaux. F P.

Cet officier anglais resta au quartier général environ une demi-heure, et en sortit, non comme il y était venu, avec un bandeau sur les yeux, mais le visage découvert. Des chevaux l'attendaient pour le ramener au rivage. On lui fit traverser une ligne de douze cents hommes d'infanterie réunis sur la grande place; et ce ne fut pas sans une surprise extrême qu'on vit les officiers de l'état-major, chargés de l'escorter, diriger sa marche à pas lents, par le quartier de Banseaux, vers les forts de l'est et du nord de l'île, et le conduire de l'un à l'autre, comme s'il avait dû les inspecter. On en conçut de l'inquiétude. Les soldats commençaient à murmurer; les habitants supposaient déjà une capitulation achetée à leurs dépens. La garnison, disaient quelques-uns, va sortir de l'île avec les honneurs de la guerre, tandis que nous allons rester en butte aux vexations et aux charges dont il plaira à l'ennemi de nous accabler. Tous reconnurent bientôt leur erreur, et n'eurent pas de peine à démêler le dessein de Cambray. Par ses ordres, les troupes, au milieu desquelles le parlementaire avait passé sur la place d'armes, s'étaient précipitamment reportées vers les forts, par des chemins différents de ceux qu'avait pris l'escorte du comte de Murray et y étaient arrivées quelque temps avant lui. Une telle ruse avait dû multiplier nos forces à ses regards, et lui donner à penser qu'elles pouvaient suffire à repousser l'armée anglaise, si elle tentait une descente.

Aussitôt le départ de cet envoyé, Cambray dépêcha vers le général Canuel un aide-de-camp de l'adjudant général Chapuy, M. Boncenne, qui passa au continent par Fromentine.

Voilà ce qu'écrivait le général Cambray au général Canuel :

« Cent deux voiles ennemies sont dans la baie de Bourgneuf, une autre

grande quantité se trouve du côté de l'île d'Yeu. Toutes ces forces réunies m'obligent à vous prier de renforcer encore cette garnison d'autant de troupes que vous pourrez en disposer. J'attends l'attaque à chaque instant ; nous sommes toujours sur le qui-vive et en mesure. »

Le général Hoche instruit de ce qui se passait à Noirmoutier, y envoya deux nouveaux bataillons et l'ordre au général Canuel de se jeter dans l'île et de ne communiquer avec l'ennemi sous aucun prétexte.

Il écrivait le même jour au général Cochon :

« L'escadre anglaise est revenue dans la baie de Bourgneuf ; nous attendons avec impatience que les ennemis descendent pour les écraser : nos braves soldats brûlent du désir d'en venir aux mains. Depuis deux jours nous n'avons pas de pain à leur donner. Quelle est l'âme assez fortement trempée pour ne pas gémir hautement des maux qui nous accablent, sans pain, sans souliers, sans vêtements, sans argent, entourés d'ennemis. Voilà notre position déplorable !.... »

On comptait recevoir, d'un moment à l'autre, la réponse du commodore à la demande d'une suspension d'armes; pourtant cette réponse n'arrivait pas. A six heures du soir, un officier de la garnison qui avait accompagné le parlementaire, lors de son retour à bord de la flotte, et qui devait la rapporter, revint sans avoir pu l'obtenir. Cambray en conclut que le stratagème qu'il avait mis en usage, était resté sans effet, et que puisqu'on dédaignait de lui répondre, on ne tarderait pas à l'attaquer. En conséquence, il convoqua un conseil de guerre. Il y fut décidé qu'il fallait attendre l'ennemi de pied ferme, et vaincre ou mourir. Le général alla lui-même faire part à la municipalité de cette généreuse résolution ; elle y applaudit et promit de la seconder de tous ses efforts.

Toutefois, sur les neuf heures, lorsque la lune éclaira l'horizon, une chaloupe, portant pavillon parlementaire, s'approcha du rivage, mit à terre le comte de Murray, et un autre personnage revêtu comme lui de l'uniforme

anglais. Ce dernier garda l'incognito et se montra très réservé. Etait-ce le comte d'Artois, ainsi qu'on le prétendit sur le moment, et que, depuis même, on l'a encore assuré? Ce fait est, sans doute, très vraisemblable, puisque ce prince était réellement à bord de la flotte, et que la mission de l'officier qu'il accompagnait était une garantie inviolable, un égide sacré pour sa personne, mais je ne puis rien affirmer à cet égard.

Le colonel Murray remit au général une seconde lettre du commodore. Elle contenait une nouvelle sommation de se rendre. Je ne pus m'en procurer la copie; je la lus seulement, et je me rappelle bien que les termes en étaient menaçants; les conditions auxquelles on acceptait la soumission de l'île étaient assez rigoureuses. On refusait toute suspension d'armes, et la seule concession qu'on voulut faire au général était que, s'il s'obstinait à ne pas reconnaître un roi parmi les Bourbons, on consentait à ce qu'il rendît l'île à Sa Majesté britannique.

Cambray indigné, fit la réponse suivante :

« MESSIEURS,

» Puisque vous refusez de m'accorder les vingt-quatre heures de suspension d'armes que je vous ai demandées, vous pouvez m'attaquer quand vous voudrez, nous périrons tous, ou nous serons victorieux. C'est le vœu général de mon armée et celui des habitants qui vous attendent, ainsi que moi, avec le courage de Français libres.

» Signé : *Le général de brigade républicain*,
» CAMBRAY. »

Il tira à l'écart le comte de Murray, et d'un ton ferme et résolu, lui lut cette lettre qu'il lui remit, après l'avoir

cachetée. Celui-ci en parut étonné ; mais il n'y fit aucune objection. On lui offrit, ainsi qu'à son compagnon, quelques rafraîchissements qu'ils acceptèrent, et tous deux furent reconduits sur le bord de la mer, à travers les rangs de plusieurs compagnies de grenadiers et soldats qui, instruits des intentions du général, témoignaient par leurs cris de joie et leurs plaisanteries combien ils étaient impatients de se mesurer avec les Anglais.

Nous nous attendions à chaque instant à les voir tenter un débarquement; et aucune des dispositions propres à l'empêcher n'avait été négligée; mais la nuit se passa, sans qu'ils fissent le moindre mouvement pour l'entreprendre.

Le lendemain 28, huit cents hommes entrèrent dans l'île, par la Fosse, en présence des canonnières qui interceptaient le passage du Gois, et qu'alors la marée entièrement basse condamnait à l'inaction. Ce secours, en augmentant la force de la garnison, accrut aussi sa confiance et elle semblait, en quelque sorte, désirer que l'ennemi effectuât son projet de descente; mais, quoique singulièrement favorisé par la beauté du ciel et le calme de la mer, il resta encore tout le jour et toute la nuit dans une inactivité complète.

Le 29, dix-sept à dix-huit voiles seulement levèrent l'ancre, et firent route vers l'île d'Yeu. Les deux canonnières stationnées dans le Gois revinrent joindre la flotte.

Nous ne savions trop que penser de ces manœuvres. Les Anglais voulaient-ils nous attaquer sur deux points à la fois, ou faire une fausse attaque sur l'un et descendre sur l'autre? L'anse de Luzéronde leur avait-elle parue plus convenable à un débarquement que les anses du bois de la Chaise, ou plutôt n'avaient-ils pas le dessein de les assaillir toutes en même temps? Nous nous épuisions en conjectures dont fort heureusement aucune ne se vérifia.

Sur le soir, le commandant de la place Pottier, jaloux sans doute de braver l'armée anglaise et d'imiter Cambray, en lui donnant à son tour une sérénade, se rendit avec la musique militaire sur la batterie la plus rapprochée de la flotte, et fit exécuter des airs tels que ceux : *On va leur percer le flanc, etc.; Il t'en souviendra, etc.* Les Anglais, irrités de cette fanfaronnade, ne jugèrent pas à propos de lui répondre sur le même ton, et leurs canonnières reçurent aussitôt l'ordre d'aller exprimer, à coups de canon, toute la reconnaissance dont ils se sentaient pénétrés envers l'auteur d'un si noble procédé. Elles vinrent lâcher plusieurs bordées sur les forts; ceux-ci ripostèrent, et la musique devint aussi bruyante que redoutable. Je me souviens qu'étant alors dans les environs du Tambourin, les boulets passèrent au-dessus de ma tête et parvinrent jusqu'à moitié chemin du rivage en ville.

Ce ne fut pas tout; soit que l'ennemi, afin de nous effrayer davantage, voulût feindre une descente et qu'il mît réellement à la mer un certain nombre de chaloupes et de péniches, soit que la lune n'étant pas levée, des soldats du camp de la Claire eussent faussement cru entrevoir dans l'ombre une flottille s'avançant à la rame et en bon ordre dans l'anse du Vieil; aussitôt le mot de débarquement se répète de toutes parts, le cri aux armes vole de bouche en bouche. Le feu continuel des canonnières et des forts sert à confirmer l'approche des troupes anglaises. On bat la générale. Cambray arrive; chacun est à son poste : on s'encourage à la résistance la plus opiniâtre par de bons mots et des chants patriotiques. On doutait peu de la victoire; cependant, si la supériorité du nombre ou quelques circonstances imprévues trahissaient les efforts des républicains et nécessitaient leur retraite, malgré la résolution de vaincre ou mourir, réso-

lution que le soldat ne partage pas toujours avec ses chefs, Cambray et sa petite armée devaient se replier sur le fort de la Guérinière où l'adjudant-général Chapuy, à la tête d'une réserve, avait tout disposé pour arrêter l'ennemi. Là, si le nouveau combat qu'on devait lui livrer était encore sans succès, on pouvait, à marée basse, gagner le continent, par le passage du Gois.

Les habitants étaient loin de montrer l'insouciante résignation des militaires. Bien qu'ils fussent sincèrement déterminés à concourir à la défense de leur pays, ils éprouvaient cette anxiété inséparable de l'attente d'un événement duquel dépendaient leur vie et leur fortune.

Telle était la situation des choses et des esprits lorsque la lune vint enfin éclairer le lieu de la scène. On n'aperçut rien entre la flotte et le rivage, et l'on fut forcé de convenir, ou qu'on s'était trompé, en croyant y voir des embarcations, ou que, si les Anglais en avaient mises à la mer, ce n'avait été que dans l'intention de nous donner l'alarme, et qu'elles s'étaient éloignées peu d'instants après avoir été reconnues. Les canonnières sur lesquelles, à la clarté de l'astre, les forts pouvaient mieux diriger leurs coups, retournèrent au mouillage. Le calme se rétablit, et chacun se livra au faible repos que permettaient les circonstances.

Le 30, sur les trois heures après midi, le reste de la flotte appareilla, et rejoignit, à l'île d'Yeu, la division qui l'y avait précédée. Quatre mille Anglais et environ huit cents émigrés y débarquèrent, sans éprouver la moindre résistance; parce qu'à cette époque, cette île n'avait ni forts ni garnison, et que ce ne fut qu'après cette expédition que le gouvernement français songea à la fortifier. Le comte d'Artois et son état-major ne mirent pied à terre que le 2 octobre.

Le départ de l'ennemi avait dissipé nos craintes ; nous nous dédommagions amplement de la privation de sommeil que sa présence nous avait imposée depuis plusieurs jours ; mais nous nous flattions un peu trop d'en être délivrés : le 3 octobre, nous le vîmes revenir au mouillage de Pierre-Moine qui lui sembla, avec raison, moins dangereux que celui de la rade de l'île d'Yeu. La flotte s'était accrue de plus de quarante bâtiments, parmi lesquels on distinguait deux vaisseaux, l'un de soixante-quatorze canons, et l'autre de soixante-quatre.

Nous n'avions nulle connaissance du débarquement fait à l'île d'Yeu ; aussi, bien persuadés que les troupes anglaises devenues plus nombreuses par leur réunion à de nouvelles forces, n'étaient ramenées dans la baie que parce qu'il était décidé qu'elles agiraient contre nous, la terreur revint assiéger nos âmes. L'absence de Cambray y mit le comble. Il était si loin de croire au retour des Anglais, qu'il avait momentanément quitté notre île, pour aller visiter les postes de son arrondissement, sur la côte du pays de Retz, et se trouvait au camp de la Plaine. On lui expédia de suite une chaloupe dont on espérait qu'il pourrait profiter pour rentrer ici. Cette barque, contrariée par les vents, plus encore par la présence de la flotte qui lui barrait le passage, obligée de naviguer près de terre, échoua sur les vases des environs de Bouin et ne put parvenir jusqu'à lui. Néanmoins, il avait vu, comme nous, les Anglais reprendre le mouillage de Pierre-Moine ; et quoiqu'il eût la fièvre et une médecine dans le corps, il partit à pied, arriva dans la nuit, se montra sur tous les points de l'île et ranima le courage de la garnison et des habitants.

Le lendemain et le surlendemain, d'autres troupes entrèrent par le Gois et formèrent, avec celles que nous

avions déjà, un effectif de cinq mille hommes d'infanterie de ligne. De telles forces, réunies à douze cents gardes nationaux du pays, auraient été plus que suffisantes pour calmer notre effroi, si nous n'eussions pas promptement jugé, par l'inaction de l'ennemi, qu'il avait plus à cœur de multiplier nos inquiétudes que d'en réaliser aucune. D'ailleurs, elles furent tout à fait dissipées par le rapport de deux capitaines américains dont les navires étaient en baie, et qui, venus à terre pour y demander des pilotes, nous instruisirent du débarquement fait à l'île d'Yeu, et ajoutèrent que la flotte manquait d'eau et de beaucoup d'autres provisions; qu'elle avait à bord huit cents chevaux dont un grand nombre périssait chaque jour, et que le projet de l'amiral Waren qui la commandait, était de regagner, le plus promptement possible, les ports d'Angleterre. Les pilotes, à leur retour, confirmèrent ces détails qui, en effet, étaient exacts.

L'amiral écrivit, par ces capitaines, au général Cambray; mais ce ne fut pas, comme le commodore Bucdaber, pour le sommer de rendre l'île au comte d'Artois ou à Sa Majesté britannique. Il l'invitait à permettre aux officiers de sa garnison, ainsi qu'aux dames de Noirmoutier, d'aller à bord des vaisseaux, et donnait parole qu'ils y seraient parfaitement accueillis; que rien ne serait négligé pour leur procurer de l'agrément. Il ajoutait que les bateaux pêcheurs pouvaient librement parcourir la baie, qu'aucune insulte ne leur serait faite. Tant de courtoisie méritait une réponse honnête, et le général la fit plus en chevalier français qu'en austère républicain. Toutefois, quelques pêcheurs furent les seuls qui profitèrent des offres de l'amiral, et la proposition d'aller à bord des vaisseaux, toute galante qu'elle était, ne fut acceptée ni par les officiers, ni par nos dames.

Le 4 octobre, la flotte appareilla de nouveau et s'éloigna enfin, pour ne plus reparaître.

Ce même jour, le général divisionnaire Canuel entra dans l'île avec mille hommes. Il y séjourna quarante-huit heures et en repartit ensuite avec sa troupe. Il osa dire qu'il regrettait beaucoup que Noirmoutier ne fût pas tombé au pouvoir des Anglais, parce qu'il perdait l'occasion de le reprendre. On assure que le général Hoche, en apprenant l'issue de cette expédition, tint le même propos. Un tel langage, suivant moi, était bien irréfléchi et tout à fait indigne de ceux qu'on nommait alors les défenseurs de la patrie. Si un général compte la gloire de ses armes pour quelque chose, il doit compter pour plus encore le sang de ses soldats, la fortune et la vie de ses compatriotes. Combien n'eussions-nous pas eu à souffrir de la prise et de la reprise de notre île! Nous eussions vu se renouveler toutes les scènes de carnage et de dévastation dont, il y avait à peine vingt mois, nous avions été les témoins et les victimes. Loin de nous le guerrier assez inhumain pour préférer, sans nécessité, d'aussi sanglants exploits au repos et à l'existence de ses concitoyens.

Heureusement, les Anglais, plus avares du sang de leurs troupes, ne voulurent pas, dans cette circonstance, les engager plus qu'ils ne l'avaient fait à Quibéron. Si cette expédition de Noirmoutier et de l'île d'Yeu fut moins sanglante pour les émigrés, elle ne fut pas moins stérile pour leur cause. Les Anglais, au lieu de diriger de l'île d'Yeu quelques attaques contre les républicains qui occupaient le bas Poitou, y construisirent des forts pour se garantir eux-mêmes d'une attaque imprévue. Il y eut bien quelques pourparlers entre les agents de Charette et ceux du prince. Ce dernier donna aux chefs vendéens des instructions et des espérances; mais elles furent sans résultats. La saison

était avancée ; le mouillage de l'île d'Yeu était peu sûr, et après un mois de séjour, les Anglais et les émigrés qu'ils y avaient conduits l'évacuèrent.

Deux ans s'écoulèrent sans aucun événement remarquable. De temps à autre, les croiseurs anglais poursuivaient bien sur nos côtes les navires du commerce; quelquefois même ils réussissaient à les prendre ou à les brûler jusque sous le feu de nos batteries ; mais ils agissaient isolément et ne nous donnaient d'inquiétudes que pour les malheureux qu'ils atteignaient. Le 28 juin 1800, une division forte de quatre vaisseaux, d'une frégate et d'un cutter, parut en face du goulet de Fromentine, mit ses chaloupes à la mer et tenta de s'emparer de quarante bâtiments chargés de grains et de farines pour Bordeaux. Ils étaient tous mouillés en rade, sous la protection d'un brick armé et de la batterie de la Fosse ; et, comme de ce côté, on pouvait espérer les défendre avec succès, on fit sur le champ toutes les dispositions convenables pour repousser l'ennemi. Celui-ci ne tarda pas à reconnaître que son entreprise sur ce point était hasardeuse et pouvait entraîner inutilement la perte de beaucoup d'hommes. Il changea son plan d'attaque, et le surlendemain, deux de ses vaisseaux et une frégate, sous les ordres de l'amiral sir Jones Waren, entrèrent en baie et jetèrent l'ancre, à peu de distance des rochers les Pennes. Le cutter qui les devançait vint jusque dans le Fin.

Quoique par ces manœuvres les Anglais indiquassent assez qu'ils avaient plus l'intention de détruire le convoi que de se rendre maîtres de notre île, la faiblesse de notre garnison pouvant les enhardir et les disposer à tenter un débarquement, ne fut-ce que pour nous rançonner, la prudence exigeait qu'on prît des mesures de sûreté et qu'on se tînt sur ses gardes.

Notre commandant d'armes, nommé Solin-Latour, était un ancien capitaine d'infanterie qui avait longtemps servi dans les colonies. Des malheurs et l'abus des liqueurs fortes lui avaient violemment irrité les nerfs et embrâsé le sang. Il ne goûtait ni repos ni sommeil ; image du mouvement perpétuel, rien n'égalait sa pétulance et sa vivacité. Du reste, il était plein d'honneur et de probité ; mâis, manquant de modération et souvent de jugement, il avait besoin d'être dirigé : fort heureusement il le sentait, il accordait facilement sa confiance aux personnes qu'il supposait la mériter, et j'étais une de celles qui y avaient la plus grande part.

La garnison se composait seulement d'une compagnie de soixante jeunes gens de Noirmoutier et des Sables, sous le nom de compagnie franche de la Vendée, et de quelques canonniers de ligne. Les marins, commandés par M. Julien-Aimé Viaud, furent réunis aux canonniers de l'île et répartis sur les forts. La garde nationale que commandait M. Adrien aîné, fut employée partout où sa présence fut jugée nécessaire.

Vers les six heures du soir, quinze à vingt chaloupes armées débordèrent les vaisseaux anglais et vinrent mouiller près du cutter. La nuit, à la marée montante, elles entrèrent dans le Gois et se dirigèrent d'abord sur le brick stationnaire. L'officier qui en était le chef les reçut avec intrépidité, soutint leur feu, y répondit de tout le sien ; mais son bâtiment, trop faible pour résister longtemps au nombre d'ennemis qui l'accablait, fut enlevé à l'abordage. Son équipage et lui furent faits prisonniers.

Après ce combat, les Anglais se répandirent impunément parmi les navires qui formaient le convoi, y mirent le feu et en réduisirent en cendres la plus grande partie.

Les mouvements que les péniches avaient faits dans la soirée, les fusées lancées aux approches de la marée, les coups de canon qui s'étaient fait entendre, ne nous avaient laissé aucun doute sur le véritable but de l'ennemi. Aussi, à dix heures du soir, Solin-Latour, avec la compagnie franche, deux cents gardes nationaux et deux pièces de campagne, était parti pour la Fosse. Ils arrivèrent assez à temps pour être spectateurs de l'incendie du convoi. A la vue des torrents de flammes qui le consumaient, ces braves furent transportés d'indignation; mais hors d'état de lui être d'aucun secours, ils dévorèrent en silence ce pénible affront, qu'ils étaient loin de supposer devoir être si promptement vengé.

Cependant la marée baissait, et les Anglais, emportés par leur zèle pour la destruction du convoi, oubliaient que, pour ne pas rester sur les vases ou sur les sables, ils devaient hâter leur retour; ils y songèrent trop tard, et leurs embarcations manquant d'eau, échouèrent à portée des batteries de Barbâtre. Le jour parut et les offrit aux regards des hommes de garde. Elles furent aussitôt vigoureusement canonnées. Le bouillant Solin-Latour entra dans le Gois avec sa troupe et ses deux pièces d'artillerie, et marchant contre les Anglais, il les força d'abandonner leurs péniches et de chercher leur salut dans la fuite. Ils furent poursuivis au pas de charge. Alors, se voyant, loin de leurs vaisseaux, sur un sol mouvant dont ils ignoraient les détours, resserrés, sous le feu de nos gens, entre la mer prête à les engloutir et la terre où les attendait la captivité, leur résolution fut bientôt prise. De tous les malheurs qui les menaçaient la prison était le moindre, il était naturel qu'ils le préférassent à la mort. Quarante-quatre d'entre eux se rendirent d'abord à la petite armée de Solin-Latour; cinquante autres, moins confiants sans

doute dans sa générosité, parvinrent à gagner les chaussées de la Crosnière et se remirent entre les mains de quelques douaniers. Cent trente-deux, plus heureux que leurs compagnons, quoique bien déterminés comme eux à se constituer prisonniers, trouvèrent une grande barge à peu de distance de l'Epois, s'y tinrent cachés jusqu'au retour de la marée et rejoignirent l'escadre.

Le commandant d'armes, la compagnie franche et nos gardes nationaux arrivèrent en ville dans la matinée, et leur entrée avec les prisonniers fut un véritable triomphe. Le bruit de leur petite victoire les avait devancés : ils furent accueillis aux acclamations de tous les habitants et avec des démonstrations de la joie la plus vive. On traita les Anglais avec la plus grande humanité; ceux qui étaient blessés furent mis à l'hospice militaire, et les autres dans les salles du château.

Les chaloupes ou péniches furent amenées du Gois dans le port. Elles étaient au nombre de onze et toutes armées d'obusiers, d'espingoles et de pistolets.

Le soir du même jour, un des officiers de la frégate se présenta en parlementaire et remit au commandant une lettre de l'amiral Waren, par laquelle celui-ci proposait l'échange des prisonniers pour un égal nombre de marins de notre île, prisonniers en Angleterre. Solin ne se montra pas d'abord disposé à accueillir cette proposition : il craignait, disait-il, d'encourir des reproches de la part de ses chefs, et il manifesta l'intention de renvoyer le parlementaire avec une réponse négative. C'est alors que je fis usage de l'ascendant que j'avais sur son esprit et que j'entrepris de le convaincre qu'il s'exposait bien davantage à être blâmé en refusant son assentiment au projet de l'amiral qu'en y donnant son adhésion. Je lui assurai qu'un échange si avantageux pour les habitants de notre

pays serait considéré comme une récompense flatteuse et méritée de la bonne conduite qu'ils avaient tenue dans cette occasion, comme un motif d'encouragement pour l'avenir, et qu'infailliblement on lui saurait gré d'avoir entamé une négociation à ce sujet. Il se rendit à mes instances ; et voici les conditions que je le déterminai à soumettre à sir John Waren :

Art. 1. — Aucun des articles de la présente convention n'aura son effet qu'autant qu'elle aura été entièrement ratifiée par le général commandant la division.

Art. 2. — Les prisonniers anglais faits dans la journée du 2 juillet, tant à Beauvoir qu'à Noirmoutier, seront échangés pour pareil nombre et pareil grade de prisonniers marins de Noirmoutier.

Art. 3. — Cet échange aura lieu par la voie d'un chasse-marée français, qui partira du port de Noirmoutier avec les prisonniers anglais, les conduira en Angleterre et en ramènera les prisonniers français de l'île de Noirmoutier.

Art. 4. — L'amiral Waren s'engage à ne commettre, avec la division qu'il commande, aucune hostilité contre l'île de Noirmoutier, jusqu'à ce que l'échange dont il s'agit ait reçu sa pleine et entière exécution.

L'amiral souscrivit à tout, et fit remettre au commandant, pour son général, une lettre qui contenait, outre son consentement à ces conditions, une autre lettre adressée au capitaine Cotes, commissaire anglais à Paris, pour l'échange des prisonniers. Il se disposa ensuite à quitter la baie ; mais, contrarié par les vents, il ne put mettre à la voile le lendemain. Ce retard nous valut une nouvelle visite de l'officier parlementaire, qui dina avec nous chez Solin-Latour. M. Frédéric Richer, comme

interprète de tous les prisonniers, fut autorisé à se rendre à bord des vaisseaux : il y alla accompagné de M. Adrien aîné. Tous deux furent reçus et traités avec autant d'égards que de bienveillance, et revinrent chargés de lettres et d'argent pour les prisonniers. C'est ainsi que, renonçant à cette guerre de cannibales qu'on se faisait quelques années auparavant, on recommençait à l'ennoblir par ces règles, par ces procédés humains et généreux qui devraient toujours la caractériser entre les nations civilisées.

L'échange proposé ne s'effectua pas aussi promptement que nous le désirions. Le général divisionnaire en référa au général en chef, celui-ci au ministre de la guerre, le ministre au premier consul; et ce ne fut que quatre mois après qu'à ma sollicitation et à celle de M. Challopin, alors habitant de Noirmoutier, M. Challopin, son frère, aide-de-camp du général Bernadotte, depuis roi de Suède, réclama et obtint l'agrément du gouvernement français. Les prisonniers anglais qui avaient été transférés d'ici et de Beauvoir dans l'intérieur, furent rendus à leur patrie, et tous ceux de notre île qui, depuis longtemps, gémissaient sur les pontons et dans les cachots de l'Angleterre, revinrent enfin jouir de leur liberté et des embrassements de leurs familles.

Le premier consul, probablement dans le but politique de se concilier l'affection des Vendéens et de les détacher tout à fait du parti royaliste, profita de cette circonstance pour leur donner un témoignage éclatant de sa munificence. Il ordonna au préfet d'envoyer à Paris, pour lui être présentés, douze Vendéens du nombre de ceux qui s'étaient plus particulièrement signalés dans cette petite affaire. Le préfet me chargea de lui en désigner six de l'île de Noirmoutier, et je fis choix des nommés

Julien Lassourd, de Barbâtre, sous-officier de la compagnie franche de la Vendée, et l'un de ceux qui avaient montré le plus d'ardeur à poursuivre les Anglais dans le Gois; Sébastien Palvadeau, Jean Penisson dit Bourriau, François Boutet, tous trois de l'Epine; Isidore Milcent et Mathieu Perchais, de Noirmoutier. Arrivés dans la capitale, ils y furent comblés des attentions les plus recherchées. On les logea dans un hôtel magnifique, dont les nombreux serviteurs s'empressaient de voler au-devant de tous leurs désirs. Leur table fut constamment couverte des mets les plus délicats, des vins les plus exquis. On les conduisit à l'Opéra, où ils furent placés dans une des loges d'honneur; on leur fit voir tous les objets propres à exciter davantage leur curiosité. Introduits chez le ministre de l'intérieur, celui-ci les présenta lui-même à Bonaparte, qui les accueillit de la manière la plus gracieuse, leur adressa quelques questions, sourit de la naïveté de leurs réponses, et fit distribuer à chacun d'eux de l'argent et une carabine d'honneur.

A leur retour, il y avait de quoi rire jusqu'aux larmes de les entendre raconter les particularités de leur voyage. « Ah bah! me disait l'un d'entre eux, c'est un rêve! Il n'est jamais possible que *j'ayons* vu tant et de si belles choses. »

Je termine ici ces mémoires que j'ai achevé d'écrire il y a près de vingt ans, et auxquels je n'ai fait que de fort légers changements pendant l'impression. J'aurais pu les prolonger bien au-delà de cette époque de mon existence; les matériaux ne me manquaient pas. J'étais président de canton en 1807, et en cette qualité je fus appelé à Paris, lorsque le chef de l'Eglise romaine vint y placer la couronne impériale sur la tête de Napoléon. Témoin de cette cérémonie imposante, de celle du Champ-

de-Mars et des fêtes brillantes qui suivirent, j'aurais pu vous entretenir avec quelques détails de tout ce que je vis alors ; de l'audience que nous reçûmes de l'Empereur, de celle que nous accorda le Pape, des dîners et des réunions auxquels je fus invité chez d'éminents personnages ; enfin, de beaucoup d'anecdotes et de particularités qui n'ont peut-être pas été recueillies. J'aurais pu vous raconter quelques-uns des événements qui ont eu lieu dans notre île par suite de la Restauration, vous parler des Cent-Jours, etc.

Quoique ces récits eussent ajouté à ce volume quelques pages susceptibles d'intérêt, je ne me sens aucune disposition à les écrire. Je l'avais prévu, et je l'ai dit dans mon introduction, que, parvenu à l'automne de l'existence, je ne serais plus impressionné comme je l'étais à trente ans. Vers le milieu, même au déclin de notre carrière, nous revenons, avec un attrait toujours nouveau, sur les beaux jours de notre enfance ; les souvenirs en sont toujours doux, parce qu'ils sont toujours purs. Nous nous reportons aussi, avec quelque plaisir, sur les événements de notre jeunesse, et quoiqu'elle ne participe déjà plus de l'innocence du printemps fugitif de la vie, nous pouvons encore nous complaire dans le récit simple et naïf des folies qui la caractérisent ; mais, hélas ! il n'en est plus ainsi des réminiscences de l'âge mûr : elles ont peu de charme, et ce n'est pas même sans dégoût qu'on se replace dans ce passé dépouillé d'espérances et d'avenir. La connaissance du monde et des hommes ont désenchanté la vie ; on ne voit plus les choses que ce qu'elles sont. L'expérience est aux illusions ce que l'obscurité est à la lumière, quand l'une et l'autre surviennent, tout disparaît. Autant l'imagination se prêtait à embellir les particularités de nos jeunes ans, autant elle est frappée

de stérilité lorsqu'elle veut reproduire les scènes d'un âge avancé; elles ne semblent plus que des faiblesses d'amour-propre, de petits détails dictés par la présomption et que l'on doit taire. Les vanités humaines ont perdu leurs prestiges; elles nous apparaissent dans toute leur nudité, et nous reconnaissons qu'elles sont loin de valoir les peines qu'elles nous coûtent. Nous prenons en pitié toutes ces petites agitations de la vie, ces causeries politiques, ces futiles occupations auxquelles, dans d'autres temps, nous donnions tant d'importance. Tels hommes étaient des géants à nos yeux, qui ne sont plus pour nous que des nains. Nous les voyons caresser leur marotte, s'enthousiasmer pour des niaiseries, fuir la nature, se fuir eux-mêmes et mourir sans avoir su vivre.

Je suis loin de nier que la conviction que j'ai des faiblesses humaines m'empêche d'en partager quelques-unes : *homo sum,* et j'ai aussi ma marotte. Après les soins que ma profession et le bien-être de ma famille exigent, un loisir studieux, une douce liberté, source d'activité et de repos; des promenades solitaires, des lectures et des rêveries appropriées à la disposition d'esprit dans laquelle je me trouve; tels sont les plaisirs que je me suis créés dans ma retraite. C'est aussi me repaître de chimères, je l'avoue; mais je puis affirmer que de toutes j'ai choisi celles qui me conviennent davantage. Au moins, je ne m'abandonne qu'à des pensées agréables; mon existence est une continuité de désirs toujours satisfaits, parce qu'ils sont modérés, d'impressions délicieuses que rien ne trouble et n'altère. Ce sont des biens d'autant plus solides, qu'ils ont leur appui dans mon cœur. Dieu seul peut me les ravir, et je le supplie de me les conserver jusqu'au moment où je dois subir la loi inexorable du temps.

Grâce à mon obscurité, j'attire, il est vrai, sur moi, les regards d'un bien petit nombre de personnes ; mais quelle que soit leur opinion sur mon compte, je vous l'ai dit, elle m'importe fort peu. J'ai été trop souvent aux prises avec les hommes et avec leurs passions pour ne pas apprécier leur jugement à sa juste valeur. Quand je considère combien les réputations sont incertaines, combien celles qui sont admises dans un lieu sont contestées dans un autre, combien de gens d'un mérite transcendant tiennent pour faux ce qui semble vrai à ceux qui ne leur cèdent en rien en talents et en bienveillance, je crois avoir de fortes raisons pour ne pas faire dépendre mon bonheur de l'opinion de mes semblables, tous comme moi sujets à l'erreur. Je ne puis leur refuser le droit de me juger ; ils peuvent m'approuver ou me blâmer ; mais ils ne m'obligeront jamais à me modeler sur eux.

D'ailleurs, il est assez difficile d'être bien apprécié. Souvent on a contre soi les préventions du vice et celles mêmes de la vertu. Vu de loin, on ne peut vous connaître ; vu de près, on ne remarque que vos fautes. La plupart du temps encore, par une fausse interprétation de vos discours, on vous suppose des sentiments que vous êtes loin d'avoir. On prend votre franchise pour de l'indiscrétion, votre préoccupation pour de la bizarrerie, l'instruction que vous possédez pour du pédantisme, votre gaîté pour du cynisme, et votre langage parfois indépendant pour de l'audace.

S'agit-il de vos principes politiques et religieux ? Ils sont détestables, s'écrient aussitôt les intolérants. Détestables, oh ! sans doute, par rapport aux leurs, puisque les meilleurs ne peuvent être que ceux qu'ils professent. Mais que sont-ils ces hommes présomptueux pour oser contester l'indépendance de la pensée et l'autorité de la

conscience ? A les entendre, ils sont infaillibles ; eux seuls ont saisi la vérité et ont droit de se constituer ses arbitres. Qui donc peut les avoir dotés d'un si beau privilége ? Le doivent-ils à la transcendance de leur génie ou à une étude approfondie des choses divines et humaines ? Non, leur ignorance dépose le contraire. Ils le doivent aux préjugés de leur éducation, à la place qu'ils occupent, à la vanité qui les domine ou à l'ambition qui les dévore. En vérité, quand on recherche et qu'on parvient à découvrir les motifs de leurs opinions exclusives, on est tout consolé de leurs satires et même de leurs mépris.

Parmi ceux qui, depuis plus de trente ans, figurent sur la scène politique, quelques-uns, j'en conviens, ont fait preuve d'un beau caractère, ont montré des opinions fixes et une conduite en harmonie avec elles. Beaucoup ont été entraînés par faiblesse, d'autres par exaltation. Mais combien plus encore n'ont écouté que les espérances du plus vil égoïsme ou les suggestions de la plus basse cupidité ! Pour moi, placé fort jeune sur le sol volcanique de la Révolution, il m'a été bien impossible de me préserver entièrement de ses émanations ardentes, et, au milieu de tant d'aberrations générales, il n'était pas facile de rester irréprochable. Toutefois, mes fautes ont été mon éducation et n'ont porté préjudice qu'à moi seul. Si j'ai servi les passions d'un parti, ç'a été à mon insu et contre mon gré. Jamais mes intérêts n'ont été la règle de mes pensées et de mes actions ; les unes et les autres furent constamment le résultat de mes raisonnements vrais ou faux. Inaccessible à l'enthousiasme qui vient d'autrui, je n'ai guère éprouvé que celui qui naît de mes propres affections. Tolérant par caractère, mes opinions politiques ont toujours été calmes et réfléchies. L'espèce de bienveillance avec laquelle j'accueille toutes celles exprimées avec

franchise, surtout quand elles ne blessent pas la morale, a pu quelquefois me faire supposer des principes que j'étais loin de partager. Quelquefois aussi, lorsque ces mêmes opinions m'ont été présentées par quelques-uns de ces esprits exclusifs qui ont l'injuste prétention de vouloir imposer aux autres leurs propres sentiments, et de ne pouvoir pardonner à celui qui refuse de les adopter en les combattant, je me suis exposé au tort des personnes modérées, celui de déplaire aux différents partis. Je m'en console, en répétant avec La Bruyère : L'esprit de parti n'est pas toujours le parti de l'esprit.

J'ai adopté pour maxime cette inscription du temple de Delphes : Rien de trop. Je crois qu'en tout il est un juste milieu, et que celui qui s'écarte des deux points extrêmes est toujours le plus sage.

Je ne sais quel sort me réserve désormais la Providence; mais quel qu'il soit, ma raison m'élève au-dessus de tous les chagrins qui ne me viendront pas du cœur. Je n'ai aucune espèce d'ambition. Je n'ai fui ni recherché la richesse. Si elle s'était offerte à moi, j'aurais fait en sorte de l'honorer par un noble usage; néanmoins, quand je considère à quel prix, par combien de peines, de tourments et parfois d'humiliations elle se fait acheter, elle me tente moins que jamais; et je me félicite de plus en plus de n'avoir pas quitté un pays où j'ai vécu heureux et tranquille, pour courir ailleurs sur les traces mensongères de la fortune.

Parvenu à cet âge où, fatigué des agitations de la vie, l'homme n'aspire plus qu'au repos, à cet âge où les jouissances des sens sont prédominées par celles de l'esprit, les vues de la terre ne me suffisent plus : mes regards et mes pensées s'élancent au-delà. J'ai traversé des temps fertiles en grands événements; j'ai beaucoup vu, beaucoup

observé, et le peu qu'il m'a été permis de boire à la coupe des vanités humaines m'en a dégoûté pour toujours. J'ai donc fixé mes idées sur les choses qui importent le plus à mon bonheur, et mes désirs se bornent à pouvoir suivre en paix la route que je me suis frayée moi-même. Que je jouisse d'assez de santé pour me réfugier, quand il me plaît, sous une ombre bienfaisante, pour aller respirer l'air pur des coteaux du bois de la Chaise ! Que je puisse conserver cet idéal enchanteur qui me dérobe la perspective d'une vieillesse douloureuse; cet idéal qui cache sous des fleurs la tombe qui m'attend, pour ne me laisser apercevoir que le sein du Dieu qui doit me recevoir ! Que je sois environné de l'amour de ma famille, de l'affection de quelques amis sages et éclairés; que le bien-être et l'harmonie se maintiennent parmi tous ceux qui me sont chers, et mes vœux les plus ardents seront complètement satisfaits !

Je chéris la vie sans en redouter la fin. La mort est un ennemi que, plusieurs fois, j'ai vu de près, et que j'envisage maintenant avec indifférence; il n'a rien d'effrayant pour l'homme dont la conscience est irréprochable.

Ainsi, quand mon heure aura sonné, que je sentirai se briser pour toujours les liens si doux qui m'attachent à l'existence, quelques pensées diminueront l'amertume de mes regrets. J'aurai la consolation de me dire : cette existence n'a pas été tout-à-fait inutile à la société et à ma famille; j'ai vécu, et je n'ai point passé sur la terre comme le vaisseau qui fuit sur l'Océan sans y laisser la moindre trace de son passage.

---

# DES DIMES ECCLÉSIASTIQUES

# BÉNÉFICES ET CONFRÉRIES

**de toute nature**

## EXISTANT ANCIENNEMENT DANS L'ILE DE NOIRMOUTIER

PAR JULES PIET.

### De la Dîme.

La dîme ecclésiastique ne fut, dans l'origine, qu'une sorte d'aumône volontaire, dont la quotité variait suivant la libéralité des fidèles, ainsi qu'est encore aujourd'hui à Noirmoutier la collecte annuelle qu'y fait le clergé sous le nom de *quête* ou *boisselage*, après l'enlèvement des moissons.

Le concile de Mâcon, tenu en 585, fit le premier canon qui ait enjoint de payer la dîme aux ministres de l'Eglise, sous peine d'excommunication; mais elle ne fut exigée comme *impôt* que sous Charlemagne. Cet empereur ayant trouvé, lors de son avènement au trône, tous les biens du clergé entre les mains des gens de guerre, par suite de la distribution que Charles-Martel leur en avait faite, et voyant, d'une part, l'impossibilité de faire restituer ces biens, et, de l'autre, la nécessité de pourvoir à la subsistance des pasteurs chargés de l'instruction du peuple et de l'administration des sacrements, établit, par le capitulaire Willis donné en l'an 800, des dîmes au profit des ecclésiastiques faisant fonctions curiales et pastorales, et, pour donner l'exemple, y obligea ses propres biens (1).

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois*, livre XXI, chapitre XII.

Le mot *dîme* (ou plutôt *dixme*, suivant l'ancienne orthographe), dérivait de celui *dix*, parce que, dans la plupart des endroits, la redevance appelée *dixme* était la dixième partie des fruits ou revenus, bien qu'elle fût plus grande ou moindre en certains lieux.

A Noirmoutier, la dîme ecclésiastique sur les blés portait le nom de *trente-un* ou *trentain*, attendu que le curé décimateur ne levait qu'une gerbe sur trente-et-une.

### Du Terrage.

Les abbés de l'abbaye Blanche, comme abbés du prieuré de Saint-Filbert, indépendamment du trentain ou dîme ecclésiastique, seule reconnue primitivement appartenir au curé du lieu et qui devait être la première levée, percevaient en beaucoup de champs une autre redevance, sous la dénomination de *terrage*, sur les blés, oignons et lins, tantôt au dixième, tantôt au huitième, et quelquefois même au sixième des fruits.

Le droit de terrage était un droit seigneurial dû aux possesseurs de fiefs; il était sans doute perçu par les abbés et prieurs du monastère de Saint-Filbert de Noirmoutier, soit comme seigneurs primitifs de l'île, soit en vertu de dons et legs faits à ce monastère par des seigneurs et possesseurs de fiefs.

Les dîmes et terrages (dénommés dans les anciens baux *terrageries*), étaient perçus sous l'appellation de trentains de la ville, de l'Herbaudière, de Bressuire, de l'Epine, du Fier et de la Guérinière.

Ils formaient un assez beau revenu à l'abbé de l'abbaye Blanche, qui y avait droit, ainsi que nous l'avons dit, comme étant en même temps abbé du prieuré de Saint-Filbert, car dès le commencement du XVIII[e] siècle, ces trentains étaient affermés, savoir :

| | Froment. | Orge. |
|---|---|---|
| Trentain de la ville................ | 100 boisseaux. | 90 boisseaux. |
| — de l'Herbaudière........... | 30 — | 50 — |
| — de Bressuire.............. | 10 — | 18 — |
| — de l'Epine................ | 24 — | 22 — |
| — du Fier.................. | 40 — | 50 — |
| — de la Guérinière.......... | 50 — | 50 — |
| Totaux........ | 254 boisseaux. | 280 boisseaux. |

Or, l'ancien boisseau de Noirmoutier étant de 73 litres 6/10<sup>es</sup>, les quantités ci-dessus établies représentaient environ 187 hectolitres de froment et 206 hectolitres d'orge, et, en argent, un revenu annuel de plus de 4,000 fr.

Le même abbé exerçait sans doute un droit de terrage sur certains champs dans les plaines de Barbâtre, de la Frandière et de la Fosse, puisqu'on voit par les anciens actes que des pièces de terre aux tenements de Grand-Cloudis, Queue-de-Vache, Cloudis-Catin et autres, étaient *terrageables au huit* ou *au dix sous monseigneur abbé du prieuré royal de Saint-Filbert;* mais, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver aucun bail spécial de ces terrages, dont nous ne pouvons, par suite de cette absence de documents écrits, établir même approximativement l'importance.

La loi du 4 août 1789 a aboli irrévocablement les dîmes ecclésiastiques, ainsi que les priviléges et charges qui y étaient attachés.

### Des Bénéfices ecclésiastiques.

On sait que le *bénéfice* était une charge spirituelle accompagnée d'un revenu que l'Eglise donnait à un ecclésiastique pour en jouir pendant sa vie.

Montesquieu, dans son *Esprit des Lois*, dit, à propos des bénéfices ecclésiastiques : « Qu'il y a des lois que le législateur a si peu connues, qu'elles sont contraires au but même qu'il s'est proposé. Ainsi, ajoute-t-il, ceux qui ont établi en France que lorsqu'un des deux prétendants à un bénéfice meurt, le bénéfice reste à celui qui survit, ont cherché sans doute à éteindre les affaires, mais il en résulte un effet contraire : on voit des ecclésiastiques s'attaquer et se battre comme des dogues anglais jusqu'à la mort. »

Nous ne savons si quelques faits de ce genre ont pu motiver une semblable observation, mais ces faits ont dû être trop rares pour faire établir en règle générale ce qui n'était qu'une exception. A Noirmoutier, des conflits se sont plusieurs fois élevés entre des prétendants à un même bénéfice, et toujours ceux-ci paraissent s'être bornés à des protestations portées soit devant l'évêque diocésain, soit devant la grand'chambre du Parlement de Paris, seule compétente pour en connaître.

Il y avait deux sortes de bénéfices : les *réguliers*, qui ne pouvaient

être possédés que par des religieux; et les *séculiers*, qui étaient affectés aux clercs séculiers ou simples tonsurés.

« Parmi les ordres réguliers, dit Domat, quelques-uns avaient donné à leurs supérieurs les titres d'*abbés*, de *prieurs* ou autres, selon les différences de leurs maisons et les diverses fonctions de ceux qui en remplissaient les premières places; et ces titres, en plusieurs de ces maisons, avaient passé sous ces fonctions à ceux qu'on appelait *abbés commendataires, prieurs commendataires*, c'est-à-dire qui, sans être religieux, tenaient et possédaient, par une espèce de dépôt qu'on nommait *commende*, ces mêmes titres, avec une partie des revenus de ces maisons qu'on y avait affectés. C'étaient ces titres, joints à ces revenus, qui formaient cette multitude de bénéfices tenus en commende qu'on voyait dans l'Eglise sous les noms d'abbés, de prieurs, et sous d'autres titres. »

De même qu'on ne pouvait être abbé de deux monastères, de même aussi nul ne devait posséder plus d'un bénéfice.

Telle était la règle à laquelle il ne pouvait être dérogé hors le cas de dispenses accordées seulement pour cause d'utilité ou de nécessité de l'Eglise ; mais elle tomba vite en désuétude. Comme de nos jours en matière de cumul, on trouvait toujours quelques bonnes raisons pour accorder ces dispenses, et on était même venu à établir un très grand nombre de bénéfices qu'on pouvait cumuler et que l'on appelait *compatibles*.

Ainsi, pour ne prendre des exemples qu'à Noirmoutier même, nous citerons le cardinal Joseph de la Trémoille, mort archevêque de Cambrai, qui était en même temps abbé de cinq abbayes, au nombre desquelles étaient celles de la Blanche, de Saint-Amand et de Saint-Etienne de Caen; et messires Mosnier de la Nicolière, Charruyeau, Guyard et Bouhier de la Davière, qui possédaient à la fois quatre à cinq petits bénéfices à Noirmoutier.

Les petits bénéfices étaient désignés par ces noms : *chapelles, chapellenies, légats* et *stipendies*.

On nommait *chapelle*, le bénéfice fondé ou attaché à une chapelle érigée en dehors de l'église, et *chapellenie*, celui attaché à un autel ou chapelle placés dans une église qui en renfermait d'autres.

On entendait par *légat* ou *stipendie*, une fondation pieuse faite moyennant une somme d'argent ou un fonds de terre, à la charge de prières et messes pour le repos de l'âme du fondateur. La famille de ce dernier avait ordinairement le droit de présentation à cette sorte de bénéfice.

Il existait autrefois des personnes nommées par les évêques et les archevêques pour passer les actes concernant les bénéfices et pour exercer les fonctions de notaire en matière bénéficiale dans l'étendue du diocèse de celui par lequel elles avaient été nommées; elles avaient le titre de *notaire apostolique;* mais par un édit de 1691, le roi ayant créé des notaires royaux et apostoliques dans tous les diocèses de son royaume, ces notaires ne furent plus nommés par les évêques, mais ils eurent le pouvoir de faire seuls, et privativement à tous les autres notaires, certains actes tels que les présentations à bénéfices et les prises de possession de bénéfices.

Ces deux dernières sortes d'actes ont été dressées à Noirmoutier dans la dernière moitié du XVIIIe siècle par Me Simon Goupilleau, notaire royal apostolique du diocèse de Luçon, demeurant à Saint-Gilles-sur-Vie, et ce, à l'exclusion des notaires de Noirmoutier.

Voici comment se faisait la prise de possession d'un bénéfice :

Le notaire royal apostolique, assisté de deux témoins, se transportait à l'église avec le nouveau titulaire qui faisait son entrée par la grande porte, prenait l'eau bénite, priait à genoux devant le grand autel, baisait l'autel, lisait dans le missel une ou deux oraisons pendant que les cloches sonnaient à toutes volées. Après quoi, le notaire le déclarait à haute voix en possession de l'église ou chapelle formant son bénéfice, *ensemble de tous les domaines, cens, rentes, revenus, fruits, profits et émoluments en dépendant,* pour en jouir, user et disposer de la même manière qu'en avait joui son prédécesseur; enfin, acte était dressé et signé sur le lieu même pour constater la prise de possession.

Les doctrines gallicanes conféraient au roi le droit exclusif de pourvoir aux grands bénéfices ecclésiastiques. L'Assemblée nationale, poussant l'argutie à sa plus extrême limite, s'appuya sur ce principe, que le roi étant seulement le mandataire de la nation, les bénéfices formaient une propriété nationale, et dès-lors, elle rendit, le 9 novembre 1789, un premier décret qui mettait les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, et le 18 mars 1790, un autre décret qui en ordonnait la vente.

*Nomenclature des grands et petits bénéfices existant anciennement dans l'île de Noirmoutier.*

1° L'abbaye Noire, convertie plus tard en simple prieuré dit prieuré de Saint-Filbert de Noirmoutier;

2° L'abbaye de Notre-Dame de la Blanche ;
3° Le sous-prieuré de Saint-Filbert de Noirmoutier, uni à la cure ;
4° La cure de Saint-Nicolas de Barbâtre ;
5° La chapelle de Saint-Jean de l'Epine ;
6° Le bénéfice du prieuré de Notre-Dame du Réclusage ;
7° — de Saint-Jean-Baptiste de Noirmoutier ;
8° — de la chapelle Saint-François ;
9° — du Grand-Saint-Michel ;
10° — du Petit-Saint-Michel ;
11° — du Grand-Saint-Antoine ;
12° Les bénéfices réunis du Saint-Esprit, du Grand et du Petit-Saint-Sébastien ;
13° Les bénéfices aussi réunis du Petit-Saint-Antoine et de Notre-Dame-de-Pitié ou des Coings ;
14° Le bénéfice de la chapelle Saint-Laurent ;
15° — de Notre-Dame de Bouée ;
16° — légat des Eveillards ;
17° — de Saint-Eutrope ;
18° — chapelle des Taillandiers ;
19° — de Notre-Dame du Refuge ;
20° — legs-chapelle des Regnauds ;
21° — de Saint-Jean de Bois-Boucher ;
22° — légats des Raguideaux ;
23° — chapelle ou stipendie de Saint-Gilles ;
24° — chapelle ou stipendie de Sainte-Croix ;
25° — dit rectorerie de la Bénate.

## CHAPITRE Ier.

### Abbaye Noire.

Fondée en 674 par saint Filbert sous le vocable de Sainte-Marie et sous la règle de Saint-Benoist ;

Saccagée en 732 par les Sarrasins ;

Rebâtie à neuf sous Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, à la fin du VIIIe siècle ;

Abandonnée par la majeure partie des religieux en 836 ;

Brûlée en 846 par les Normands ;

Après l'établissement de ses moines à Tournus (Bourgogne), en 875, simple annexe de cette dernière abbaye ;

Enfin, dans le XVe siècle, convertie en prieuré électif et conventuel auquel le roi nomma plus tard en vertu du concordat conclu en 1516, entre François Ier et le pape Léon X.

Les abbés de l'abbaye Blanche jouirent en même temps du titre et des bénéfices de prieurs du monastère de Saint-Filbert, lequel, après la prise de l'île par les Hollandais en 1674, ne conserva plus aucun religieux.

Les revenus de ce monastère étant confondus avec ceux de la *mense abbatiale* de l'abbaye Blanche, nous n'en faisons ici aucune mention particulière, attendu qu'ils se trouveront compris dans le chapitre suivant relatif à cette abbaye.

D'après le *Pouillé de Luçon*, le prieuré de Saint-Filbert payait 47 livres de décime et il était soumis à la *procuration*, c'est-à-dire, tenu de fournir aux évêques et autres supérieurs de l'argent ou des vivres, pour les héberger eux et leur suite dans leurs visites.

## CHAPITRE II.

### Abbaye Blanche.

Fondée en 1172 sur l'îlot du Pilier, sous la règle de Saint-Bernard et sous le nom de Notre-Dame de l'île Dieu (*insula Dei*) par un essaim de moines du couvent de Buzay, près Nantes, elle fut transférée en 1205 dans l'île d'Her (Noirmoutier), par Pierre de la Garnache, en raison de la difficulté des communications avec le Pilier.

Elle fut nommée plus tard abbaye de Notre-Dame-de-la-Blanche, et enfin simplement abbaye Blanche.

### Mense abbatiale.

La mense abbatiale ou revenu de l'abbé de l'abbaye Blanche, consistait dans les biens, revenus et droits ci-après, savoir :

1° Les dîmes et terrages perçus sous la dénomination de *trentain*, dépendant du prieuré de Saint-Filbert, suivant que nous l'avons mentionné plus haut ;

2° La maison et toutes les dépendances de ce prieuré ;

3° La pleine propriété d'environ quatorze cents œillets de marais salants, et de soixante hectares de terre labourable et prés comprenant : le pré des Bernes et les tenues de Cul-de-Truie, Grands-Délits, Grand-et-Petit-Porteau, Grand-et-Petit-Pornuchet, Grand-et-Petit-Beauvoir, Gelère, Grand-Gaillard, Griffardière, la Touche, Trente-Fouquet, Grandes-et-Petites-Mauviollières, Grand-Marais, les Loires-Rivières, Marais-Zureau, les Daraudières et Bougnois ;

4° Les deux tiers du produit en sel de quatre cent trente-six œillets de marais salants, dits *marais à viage,* et formant les tenues de Marais-Petit, Goizy, les Passes, l'Arceau, Centaires, Marais-Moreau et Huit-Vingt ;

5° Environ quarante hectares de terre labourable dans la paroisse de Barbâtre, au nombre desquels était le Clodis de la Borderie, provenant de Pierre de la Garnache, en 1205 ;

6° Enfin la maison dite l'Abbatiale, le jardin y contigu et les prés du Vivier, dans l'enclos de la Blanche.

Les immeubles ci-dessus ont été affermés de 1766 à 1775 pour 11,000 fr., et à partir de cette époque d'abord pour 14,000 fr., puis en dernier lieu pour 18,000 fr., prix encore bien inférieur au revenu réel, malgré l'écart entre ce prix et celui payé précédemment.

Les abbés de la Blanche étaient nommés par le roi.

Les derniers abbés ont été :

De 1668 à 1720, Joseph-Emmanuel de la Trémoille, cardinal, mort archevêque de Cambrai ;

1720, Antoine-François de la Trémoille, duc de Noirmoutier, abbé commendataire ;

De 1721 à 1772, Frédéric-Marcel, prince Lanti de la Rovère, archevêque et cardinal ;

Et de 1772 à 1790, Antoine-Marie-François-Gaspard-Vincent-Nicolas Lanti de la Rovère, grand inquisiteur de Malte.

### Mense conventuelle.

La mense conventuelle, c'est-à-dire le revenu abandonné au prieur et aux religieux résidant au couvent de la Blanche, comprenait :

1° La belle métairie d'Orouet ou du Nor-Ouest, près Saint-Jean-de-Mont, provenant du relais de mer donné en 1205 par Pierre de la Garnache à l'abbaye Blanche, plus diverses pièces de terre et de prés

dans les paroisses de Notre-Dame-de-Mont, Beauvoir-sur-Mer et Bouin, le tout affermé, en 1785, 5,325 fr., quatre douzaines de canards et deux douzaines de dindons.

2° L'enclos de la Blanche, consistant en vastes bâtiments d'habitation, chapelle, ménageries, moulin à vent, cours, vergers, jardins, bois de chênes verts, prés, vignes et terres labourables, d'une superficie d'environ cinquante-sept hectares.

3° La métairie de la Porte-Pireau, contiguë à l'enclos de la Blanche.

4° La tenue des Douins, près la ville de Noirmoutier, consistant en soixante-quatre œillets de marais salants et environ quinze hectares de prairies.

Et 5° Trois cent soixante-huit œillets de marais salants en divers tenements de la commune de Noirmoutier, et environ vingt-six hectares de terre labourable, tant sur ces marais qu'en dehors.

Le revenu de ces immeubles peut être évalué de 12 à 14,000 fr., auxquels venaient s'ajouter tous les cens et rentes perpétuelles en grains et en argent, ainsi que le produit des bris et naufrages sur le territoire de l'abbaye, en vertu de concessions anciennes confirmées par un arrêt du conseil d'Etat du roi, du 29 juin 1782.

Les religieux de la Blanche jouissaient en outre anciennement, à cause de leur fief de la Boucharde, d'un droit de *quaïage*, consistant dans la perception d'une redevance de cinq sols pour raison des marchandises qui se déchargeaient sur le quai de Noirmoutier.

D'après le *Pouillé de Luçon*, l'abbaye de la Blanche était exempte de procuration, mais elle payait 8 ff aux légats du Saint-Siége.

Taxe en cour de Rome, 133 florins.

## CHAPITRE III.

### Sous-prieuré de Saint-Filbert uni à la cure.

Le dernier sous-prieur claustral du monastère de Saint-Filbert s'appelait Clérabie. Il appartenait à une ancienne famille originaire de Noirmoutier, et qui s'est éteinte au commencement du XIX^e^ siècle.

Il quitta ce monastère en 1674 avec les autres religieux qui s'y étaient maintenus. Il avait fait rebâtir, vers cette même époque, la chapelle Saint-André, qui se trouve aujourd'hui remplacée par une petite habitation du même nom, sise entre le chemin de la Touche et celui conduisant de la ville au Tambourin.

A partir de 1674, le sous-prieuré fut uni à la cure de Noirmoutier.

Les immeubles qui dépendaient du sous-prieuré et dont jouissait le curé de la paroisse de Saint-Filbert, consistaient :

1° En soixante-dix-neuf œillets de marais salants aux tenements de Gaillard, Marsaude, Racaudière, l'Effet et autres.

2° En quatre hectares ou environ de terre labourable, tant sur ces marais qu'en divers tenements.

3° En un pré dit le Petit-Cimetière.

Le curé de Saint-Filbert avait, en outre, droit aux *novales*, c'est-à-dire à la dîme sur les terres qui n'étaient défrichées que depuis quarante ans et qui, de temps immémorial, n'avaient point été cultivées ou n'avaient point porté de fruits sujets à la dîme.

Tous ces biens et droits représentaient au-delà de 1,000 fr. de revenu annuel.

Le sous-prieuré de Saint-Filbert et la cure auquel il était uni, étaient à la nomination de l'abbé de l'abbaye Blanche.

## CHAPITRE IV.

### Cure de Saint-Nicolas de Barbâtre.

L'époque de la construction de la première église de Barbâtre n'est pas exactement connue, mais elle est postérieure à celle de la fondation de l'abbaye Noire, puisque, d'après le *Grand Gauthier*, cette église avait pour patron l'abbé de Tournus.

Les biens dépendant de la cure de Barbâtre consistaient, indépendamment du presbytère et de ses dépendances :

1° En vingt-six œillets de marais salants et leurs accessoires, nommés la Cure de Barbâtre et la Minée, près le village de Bressuire.

2° Et en onze hectares ou environ de terre labourable situés dans la paroisse de Barbâtre, aux tenements de Grand-Cloudis, Gaudinière, Pré-Baron, Aiguillon, Corde, Barre-Raguideau, Bazin, Pelfrée, la Bosse, la Cure, Grand-sans-Armes, les Passes et Pré-Mercier, le tout représentant un revenu annuel de plus de 1,200 fr.

Le curé de Barbâtre, en 1790, était M. Bousseau, devenu curé de la paroisse de Noirmoutier, et dont F. Piet parle en termes flatteurs dans ses Mémoires.

## CHAPITRE V.

### Bénéfice de la chapelle de Saint-Jean de l'Epine.

Suivant un marché passé devant Mᵉ Raguideau, notaire à Barbâtre, le 12 octobre 1683, la première chapelle construite à l'Epine a été édifiée au commencement de l'année 1684, par Pierre Richard, architecte de Noirmoutier, moyennant le prix et somme de 620 ₶ et sept barriques de vin, que le sieur Urbain Comard, marchand à l'Epine, s'était personnellement obligé de fournir. Cette chapelle, élevée dans le lieu dit le Grand-Cairuy, avait trente-six pieds de longueur, de creux en creux, sur dix-huit de largeur, quatre croisées et deux portes, une au midi et l'autre à l'ouest.

Les biens dépendant du bénéfice de la chapelle de Saint-Jean de l'Epine consistaient dans une maison affectée au logement du chapelain, plusieurs petites rentes perpétuelles, et environ deux hectares et demi de terre labourable aux tenements des Loires, la Poule, la Bosse, le Moulin de l'Epine, la Grande-Pièce, la Rivière-l'Abbé, Fief-Noyeau, Rochoierie, Pelfrée, la Guillaumerie et la Matte-Durand.

La jouissance de ces pièces de terre était abandonnée au chapelain pour lui tenir lieu de la somme de 80 ₶, à compte et en imputation de celle de 200 ₶ que les habitants de l'Epine et de Bressuire étaient convenus de lui payer annuellement à la charge de résidence.

La nomination à ce bénéfice appartenait à l'évêque de Luçon.

Le dernier titulaire a été M. Payrault.

## CHAPITRE VI.

### Bénéfice du prieuré de Notre-Dame du Reclusage.

D'après la tradition, saint Filbert, à son arrivée à Noirmoutier, aurait établi sa demeure près de l'endroit de la ville nommé alors le *Reclusage,* et qui ne serait autre que le cimetière actuel.

Indépendamment de l'église Saint-Michel qu'il fit construire dans ce cimetière et qui devint l'église paroissiale, il érigea dans le même lieu un petit prieuré sous le nom de Notre-Dame du Reclusage, et placé, comme celui de Sainte-Marie de Noirmoutier, sous la règle de Saint-Benoist.

Les biens de ce petit prieuré comprenaient, en 1789 : 1° le jardin sis

au centre du cimetière, et servant aujourd'hui de cimetière particulier; 2° environ quatre-vingts œillets de marais salants aux tenements des Coûts, Trinité, Blain, Bremaud, Billerbaud et autres; 3° et diverses parcelles de terre labourable, le tout affermé, en 1755, par messire Gaborit, prieur titulaire, à dame Marianne Adrien, veuve de M. Lemaistre, ancien sénéchal, moyennant la somme de 450 ₶.

La nomination à ce bénéfice appartenait au prieur du monastère de Saint-Filbert.

## CHAPITRE VII.

### Bénéfice de Saint-Jean-Baptiste de Noirmoutier.

Le bénéfice de Saint-Jean-Baptiste de Noirmoutier était desservi dans l'église paroissiale de Saint-Filbert, où existait anciennement un autel de ce nom.

Ce bénéfice a donné lieu à plusieurs conflits.

En 1747, compétition des vicaires de Noirmoutier et de Barbâtre, et décision de l'évêque qui met messire Charruyeau, vicaire de Noirmoutier, en possession du bénéfice.

En 1772, messire Bardet, clerc tonsuré de la paroisse de Corzé, en Anjou, ayant pris possession du bénéfice de Saint-Jean-Baptiste, messire Guyard, curé de Saint-Filbert de Noirmoutier, intervient dans l'acte de prise de possession pour déclarer qu'ayant été pourvu de ce bénéfice par la voie légitime, il se réserve de faire valoir ses droits en temps et lieux par devant juge compétent.

La grand'chambre du Parlement de Paris, appelée à connaître de la contestation, donna gain de cause à messire Guyard.

Les biens dépendant du bénéfice de Saint-Jean-Baptiste consistaient en quarante-neuf œillets de marais salants, situés en marais Saillant et petits Cholleaux, et dans environ trois hectares de terre labourable et prés, tant sur ces marais qu'aux tenements de Grand-Saint-Jean, Petit-Saint-Jean, Pont-de-Marais-Neuf, Licotière et Prée-Corbin.

Leur revenu était d'environ 500 ₶.

## CHAPITRE VIII.

### Bénéfice de la chapelle Saint-François.

Le bénéfice de la chapelle Saint-François était desservi dans l'église de Saint-Filbert de Noirmoutier.

La maison qui appartient actuellement au sieur Pierre Rousseau, maçon, et qui est située ville de Noirmoutier, Grande-Rue, dépendait de ce bénéfice.

En 1734, messire Gazaignes, alors chapelain de la chapelle Saint-François, vendit cette maison moyennant 40# de rente annuelle et perpétuelle ; mais comme il était interdit aux bénéficiers d'aliéner quoi que ce fût de leur bénéfice, cette vente donna lieu à une enquête ultérieure de *commodo* et *incommodo,* ordonnée par arrêt du Parlement de Paris en date du 9 août 1735, et cette enquête ayant démontré l'avantage de l'aliénation en raison de l'état de ruine de la maison, l'acte de vente fut pleinement confirmé.

Il nous a été impossible de retrouver aucun bail constatant la consistance de ce bénéfice dont dépendait, entre autres immeubles, un marais salant sis au tenement de Racaudière.

Le *Pouillé de Luçon,* d'après dom Fonteneau, porte le revenu à 50#; mais ce revenu, avec la rente de 40# représentative du prix de la maison anciennement attachée à ce bénéfice, devait être plus élevé.

L'évêque de Luçon y nommait, et le titulaire était assujéti à une messe par mois.

## CHAPITRE IX.

### Bénéfices réunis du Saint-Esprit, du Grand et du Petit-Saint-Sébastien.

Ces bénéfices, qui étaient réunis sur la tête d'un seul titulaire, formaient une chapelle sous la dénomination du Saint-Esprit, du Grand et du Petit-Saint-Sébastien, desservie dans l'église de Saint-Filbert de Noirmoutier, où existait anciennement un autel dit autel Saint-Sébastien.

Le dernier titulaire de ces bénéfices a été M. Payrault, desservant de la chapelle Saint-Jean de l'Epine.

Les biens qui en dépendaient consistaient dans quatre-vingt-un œillets de marais salants en Pré-Cherpy, Pré-Courtet, Marais-Neuf, Racaudière et autres lieux ; plus, dans environ six hectares de terre labourable tant sur les marais qu'aux tenements du Saint-Esprit, Grand-Marais, Clos-Parnels et autres; le tout d'un revenu de 1,000 fr., vendu en 1791 moyennant 18,600 fr.

## CHAPITRE X.

### Bénéfice du Grand-Saint-Michel.

Le bénéfice du Grand-Saint-Michel avait été fondé et était anciennement desservi dans la chapelle de ce nom, placée dans le cimetière paroissial de Noirmoutier, à la Basse-Rue.

Dès 1720, cette chapelle était dans un état tel, qu'on ne pouvait y célébrer le service divin.

Elle a été entièrement détruite au commencement du XIX[e] siècle, et les matériaux ont servi à la reconstruction des murs du cimetière.

Le dernier titulaire de ce bénéfice a été messire Bardet, prêtre, demeurant à Corzé, en Anjou.

Les biens qui en dépendaient consistaient en soixante-six œillets de marais salants aux tenements de cinquante, de vingt-six, de Licotière, de l'Orsonnière et de la Roidelière, avec environ trois hectares de terre labourable tant sur ces marais qu'en divers tenements.

Ils étaient d'un revenu d'environ 900 fr., et ont été vendus en 1791 moyennant 22,300 fr.

## CHAPITRE XI.

### Bénéfice du Petit-Saint-Michel.

Le bénéfice du Petit-Saint-Michel était desservi dans l'église de Saint-Filbert de Noirmoutier.

Parmi les titulaires de ce bénéfice, on voit figurer messire Alexis Lemaignen, chevalier, seigneur de Bois-Vignaud, et messire Macé, écuyer, abbé de la Barbelais, qui en a été le dernier possesseur.

Les biens qui en dépendaient consistaient en six œillets de marais salants situés en Vézin, et environ un hectare soixante-dix ares de terre labourable, tant sur ce marais qu'aux tenements de la Petite-Roche et de Boildroux; le tout affermé en 1787, avec quelques cens et rentes, moyennant 280 fr.

Le titulaire était assujéti à deux messes par mois.

## CHAPITRE XII.

### Bénéfice du Grand-Saint-Antoine.

Le bénéfice de la chapelle du Grand-Saint-Antoine était desservi dans l'église de Saint-Filbert de Noirmoutier, où existait anciennement un autel dit autel de Saint-Antoine.

Le dernier titulaire a été messire Gilart de l'Archantel, chanoine de l'église cathédrale de Troyes, prieur commendataire du prieuré de la Magdeleine-lès-Villenaux.

Les biens qui dépendaient de ce bénéfice consistaient en soixante-seize œillets de marais salants aux tenements de Saint-Antoine, Daraudière, Nolivier, Pré-Courtet et Tranchard, et en outre, dans environ trois hectares et demi de terre labourable, tant sur ces marais qu'en dehors.

Ils avaient été affermés en 1783 à M. Lebreton des Grapillières moyennant 600 fr., et ils ont été vendus en 1791 pour 16,270 fr.

## CHAPITRE XIII.

### Bénéfices réunis du Petit-Saint-Antoine et de Notre-Dame-de-Pitié ou des Coings.

Ces deux bénéfices étaient desservis, dans l'église de Saint-Filbert de Noirmoutier, à chacun des autels de Saint-Antoine et de Notre-Dame-de-Pitié.

Ils ont été possédés par messire de Rampillon, chanoine de la cathédrale de Luçon, et à partir de 1770 par messire Vital Chauchet, secrétaire du chapitre de la même cathédrale.

Les biens qui en dépendaient consistaient en cinquante-huit œillets de marais salants, dont vingt en Saneau, vingt en Rouaude et dix-huit en marais Roland, avec environ deux hectares quarante ares de terre labourable et pâture sur ces marais.

Ils étaient d'un revenu annuel d'environ 500 fr., et ils ont été acquis en 1791 par M. le président Hocquart.

L'évêque de Luçon nommait à ces bénéfices.

## CHAPITRE XIV.

### Bénéfice de la chapelle Saint-Laurent.

Le bénéfice de la chapelle Saint-Laurent était desservi dans l'église de Saint-Filbert de Noirmoutier.

Le dernier titulaire a été messire Jérôme Lugné, prêtre, demeurant à Valenciennes, qui, en 1776, avait affermé les biens qui dépendaient de ce bénéfice à M. François Richer, moyennant 200 fr.

Ces biens consistaient dans vingt-huit œillets de marais salants et environ cinquante ares de terre labourable au tenement de Non-Thomas.

Le prieur de Saint-Filbert de Noirmoutier nommait à ce bénéfice, qui était assujéti à une messe par mois.

## CHAPITRE XV.

### Bénéfice de la chapelle de Notre-Dame de Bouée.

Le bénéfice de la chapelle de Notre-Dame de Bouée, succursale de la paroisse de Savenay (Loire-Inférieure), avait été fondé par la famille Dorineau, de Noirmoutier, et en 1708, messire Pierre Dorineau, clerc tonsuré, en devint titulaire.

En 1772, M$^{lle}$ Marie-Suzanne Dorineau, en vertu de son droit de présenter et nommer à ce bénéfice, demanda à l'évêque de Nantes d'accorder à messire Bouhier de la Davière, son parent, prêtre du diocèse de Luçon, toutes lettres et provisions nécessaires pour en prendre possession : celui-ci en était encore titulaire en 1790.

Les biens qui en dépendaient dans l'ile de Noirmoutier consistaient en soixante-cinq œillets de marais salants et environ deux hectares de terre labourable ; le tout d'un revenu annuel d'environ 600 fr., et vendu en 1791 moyennant 12,400 fr.

## CHAPITRE XVI.

### Bénéfice légat des Eveillards.

Le bénéfice légat des Eveillards avait été fondé par un des membres de la famille Eveillard, l'une des plus anciennes familles nobles de Noirmoutier.

Il était desservi dans l'église paroissiale de Saint-Filbert de Noirmoutier, où les Eveillards avaient leurs tombes devant le grand autel, immédiatement après celles des ecclésiastiques qui formaient le premier rang.

En 1772, après le décès de messire Charruyeau, vicaire de la paroisse de Saint-Filbert, et précédent titulaire depuis 1755 du bénéfice des Eveillards, messire Alexandre-Benjamin Imbert de la Terrière, écuyer, gendarme ordinaire de la garde du roi, demeurant au Bois-du-Breuil, près Challans, ayant droit de présenter et nommer à ce bénéfice, demanda à l'évêque de Luçon d'accorder les lettres et provisions nécessaires à messire Bouhier de la Davière, prêtre, qui en devint ainsi titulaire jusqu'en 1790.

Nous n'avons trouvé aucun bail des biens composant le bénéfice des Eveillards : le *Pouillé de Luçon,* d'après Dom Fonteneau, dit seulement *peu de revenu.*

## CHAPITRE XVII.

### Bénéfice légat de Saint-Eutrope.

Le bénéfice légat de Saint-Eutrope était desservi dans l'église paroissiale de Saint-Filbert de Noirmoutier, où existait anciennement un autel de ce nom auprès de la grande porte.

La famille Mosnier de la Nicolière avait droit d'y nommer : en 1722, le révérend frère Luc Nau, de la compagnie de Jésus, en était titulaire et y fut remplacé par messire Chauviteau de la Chanonnière, curé de Saint-Nicolas de Barbâtre.

Les biens de ce bénéfice consistaient dans quarante-sept œillets de marais salants en Boutrelières, Marais-Hilaire, Champierreux et Petit-Saint-Jean avec les terres qui en dépendaient, et en outre dans environ un hectare de terre labourable aux tenements de Non-Thomas, Bernetrie, le Fief-Labbé, les Mattes, Maubert et Petit-Gogeon, le tout d'un revenu annuel d'au moins 400 fr.

## CHAPITRE XVIII.

### Bénéfice des Taillandiers.

Le bénéfice ou chapelle des Taillandiers avait été fondé et était desservi dans l'église paroissiale de Saint-Filbert de Noirmoutier.

Cette fondation a été faite par un membre de la famille Taillandier,

existant anciennement à Noirmoutier et qui est éteinte depuis longtemps, mais dont le registre des biens de la fabrique de Noirmoutier dressé en 1720, fait mention comme occupant plusieurs tombes au quatrième rang de l'église Saint-Filbert, à partir du grand autel.

Le droit de nommer à ce bénéfice a été exercé en 1772 par messire Imbert de la Terrière, écuyer, gendarme ordinaire de la garde du roi, demeurant au Bois-du Breuil, près Challans, en faveur de messire Bouhier de la Davière, prêtre, qui en était encore titulaire en 1790.

Ce bénéfice consistait dans une maison et environ soixante-quinze ares de terre et pré en la paroisse de Saint-Filbert de Beauvoir-sur-Mer, plus dans environ un hectare de terre labourable en celle de Saint-Filbert de Noirmoutier, le tout d'un revenu annuel d'environ 150 fr., et vendu en 1791 moyennant 2,450 fr.

## CHAPITRE XIX.

### Bénéfice de Notre-Dame-du-Refuge, à la Fosse.

Le bénéfice de Notre-Dame-du-Refuge avait été fondé vers 1722 par messire Josse Herstfelt, seigneur de la Paulnière, ancien gouverneur de l'île de Noirmoutier, et par dame Marianne Macé de la Barbelais, son épouse, lesquels avaient fait construire au village de la Fosse, dans les premières années du XVIII[e] siècle, une maison qu'ils habitèrent pendant toute la durée des travaux de renclôture des terrains dits l'Enclos-Vieux, l'Enclos-Neuf et l'Enclos-Second, conquis par eux à la mer : ils y érigèrent en même temps une petite chapelle sous le vocable de Notre-Dame du Refuge.

Les biens dépendant de ce bénéfice consistaient :

1° Dans une maison composée de plusieurs chambres, cour, jardin et autres dépendances ;

2° Dans les deux tiers du produit du passage par bac de Fromentine ;

3° Dans environ un hectare de terre labourable aux tenements de Grand-Cloudis et de l'Angle, le tout d'un revenu annuel d'au moins 300 francs.

Le dernier titulaire a été messire Guinement, curé de Saint-Hilaire-de-Riez.

La maison et l'ancienne chapelle de Notre-Dame-du-Refuge, appartiennent aujourd'hui aux héritiers François Sochard, de la Fosse, en vertu d'acquisition sur l'Etat.

## CHAPITRE XX.

### Bénéfice du legs chapelle des Regnauds.

Ce bénéfice avait été fondé au commencement du XV^e siècle par messire Guillaume Regnaud, prêtre, demeurant à l'île d'Olonne; il était desservi dans l'église de Saint-Filbert de Noirmoutier, à l'autel de Notre-Dame-de-Pitié.

La famille Bouhier du Sableau, originaire de Noirmoutier, avait droit de nommer à ce bénéfice, dont le dernier titulaire a été, en 1789, messire Bineau, prêtre, trésorier de l'église cathédrale de la Rochelle, lequel avait succédé à messire Bouhier de la Davière, curé de Saint-Gilles-sur-Vie.

Les biens qui en dépendaient consistaient dans trente-trois œillets de marais salants, en Patelipoine, Daraudières, Lac, Basse-Nicolière et Racaudière, et environ un hectare et demi de terre labourable, tant sur ces marais qu'en dehors, plus un droit de terrage au huit sur environ soixante ares de terre dit le clos de la Salazière; le tout affermé en 1788 au sieur François Boucheron, de Luzay, moyennant 240 francs.

## CHAPITRE XXI.

### Bénéfice de Saint-Jean du Bois-Boucher.

Le bénéfice de Saint-Jean du Bois-Boucher était desservi dans l'église de Saint-Filbert de Noirmoutier.

Le dernier titulaire a été messire Armand-Fidèle Grelier du Fougeroux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, demeurant ordinairement en la ville de Luçon.

Les biens qui dépendaient de ce bénéfice consistaient dans quarante-deux œillets de marais salants en Bernadoux et Coëf-des-Roches, et dans environ deux hectares de terre labourable formant les bossis de ces marais; le tout d'un revenu de plus de 400 fr., et acquis en 1791 par M. le président Hocquart.

## CHAPITRE XXII.

### Bénéfice légat des Raguideau.

Le bénéfice légat des Raguideau était desservi dans la chapelle du grand cimetière paroissial de l'église de Saint-Filbert de Noirmoutier :

patron Louis Macé de la Barbelais. D'après un Pouillé latin du XVIIIe siècle, dit le *Livre-Rouge,* tenu à l'évêché de Luçon, ce bénéfice aurait été fondé dans l'église du monastère Noir, à l'autel de Saint-Gilles, par Aimeri Gorrido et G. Gorridono, son frère : ces deux noms sont évidemment tronqués, puisqu'ils diffèrent même entre eux : mais ils doivent signifier Raguido ou plutôt Raguideau que rappelle le Pouillé extrait de dom Fonteneau, aussi du XVIIIe siècle.

Ce nom de Raguideau est particulier à une famille originaire de la paroisse de Barbâtre, et qui compte aujourd'hui beaucoup de membres.

Un des plus anciens desséchements de cette paroisse porte le nom de Barre-Raguideau.

Nous n'avons trouvé aucun titre concernant le bénéfice légat des Raguideau qui est évalué dans le Pouillé de dom Fonteneau à 30 fr. de revenu, et qui était assujéti à deux messes par mois.

## CHAPITRE XXIII.

### Chapelle ou stipendie de Saint-Gilles.

La chapelle ou stipendie de Saint-Gilles était desservie à un autel de ce nom dans l'église de Saint-Filbert de Noirmoutier.

D'après le Pouillé d'Alliot (1648), l'abbé du lieu y nommait, tandis que, d'après celui de dom Fonteneau, ce droit appartenait à l'évêque de Luçon.

Le revenu de cette chapelle est indiqué dans ce dernier Pouillé à 140$^{tt}$.

## CHAPITRE XXIV.

### Chapelle ou stipendie de Sainte-Croix.

La chapelle de Sainte-Croix, dont nous n'avons trouvé la mention dans aucun titre, existait d'après le Pouillé de dom Fonteneau, dans l'église de Noirmoutier et était sous le patronage de l'évêque de Luçon.

Elle valait 30$^{tt}$ et était assujétie à une messe par mois.

## CHAPITRE XXV.

### Bénéfice dit rectorerie de la Bénate.

Le bénéfice dit *rectorerie de la Bénate* (diocèse de Nantes), se composait à Noirmoutier de vingt-quatre œillets de marais salants et

soixante-quinze ares de terre labourable, formant la tenue de Lhumeau, d'un revenu annuel d'environ 200 fr.

Le dernier des titulaires dont nous ayons trouvé les noms a été messire Alliot, recteur de la paroisse de la Bénate.

Indépendamment des bénéfices dont nous venons de parler, divers domaines étaient possédés, à Noirmoutier, par des corporations religieuses établies dans d'autres localités.

Du nombre de ces corporations étaient :

1° L'abbaye de Fontevrault, à laquelle appartenaient les marais et terres des Eglas, acquis plus tard par la famille Montaudouin, de Nantes;

2° La communauté des Dominicains ou frères prêcheurs, vulgairement nommés Jacobins, établie à Beauvoir-sur-Mer ;

3° Et la communauté des Trinitaires de Sainte-Catherine ou frères de la Rédemption, vulgairement nommés Mathurins, aussi établie à Beauvoir-sur-Mer : suivant un acte du 19 août 1698, messire Nicolas Le Laboureur, ministre de cette dernière communauté et prieur de Saint-Thomas de la Garnache, avait donné à ferme les biens qu'elle possédait à Noirmoutier moyennant 425ᵗᵗ par an.

### Confréries religieuses.

Il y avait à Noirmoutier trois confréries religieuses :

1° La confrérie du Rosaire ;

2° La confrérie de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement ;

3° La confrérie du Pot-et-Bouillon.

### Confrérie du Rosaire.

Il existait autrefois, dans l'église de Saint-Filbert de Noirmoutier, un autel dit autel du Rosaire, spécialement affecté à la célébration des cérémonies religieuses attachées à l'institution de la confrérie du Rosaire.

Cette confrérie était propriétaire de dix-sept œillets salants appelés Marais-du-Rosaire ou Darabeau, et d'environ trois hectares de terre labourable tant sur ces marais qu'aux tenements des Pajaudières, Chesne, l'Echelle, les Mattes et autres ; le tout d'un revenu d'environ 300 fr.

L'administrateur de ces biens prenait de titre de *procureur du Saint-Rosaire.*

**Confrérie de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.**

Cette confrérie avait été établie le 23 avril 1685 par acte au rapport de Mes Sortest et Joubert, notaires à Noirmoutier, à la suite de prédications faites dans l'Avent et le Carême par le R. P. Claude Chastain, religieux de la Compagnie de Jésus.

Elle se composait des principaux habitants de la paroisse de Saint-Filbert de Noirmoutier.

Les fondateurs ou confrères devaient donner un bien-fonds ou une rente perpétuelle de 3## au moins par an.

L'objet de cette institution était l'accomplissement de diverses cérémonies religieuses qui devaient avoir lieu le jeudi de chaque semaine dans l'église de Saint-Filbert, et qui consistaient notamment dans une procession autour de l'église : la célébration d'une grand'messe, une aspersion d'eau bénite sur toutes les tombes des fondateurs, et le soir, salut et bénédiction du Saint-Sacrement.

Les offrandes ne tardèrent pas à arriver, et peu de jours après l'établissement de la confrérie, messire Louis Macé de la Barbelais fit donation d'environ trente-six ares de terre labourable, d'une rente perpétuelle de deux hectolitres de froment et d'une somme de 110 livres tournois.

Il s'obligea, en outre, de donner un devant d'autel de brocart fond bleu, à fleurs de différentes couleurs, d'une valeur de 72##, et une chasuble de brocart de satin ou damas blanc valant 100##, avec ses armes et écusson.

**Confrérie du Pot-et-Bouillon.**

La confrérie du Pot-et-Bouillon était une institution purement de charité, ayant pour objet de distribuer aux malades indigents le bouillon, la viande et autres comestibles réclamés pour l'amélioration de leur santé.

Nous dirons enfin, pour terminer cet article destiné à faire connaître la consistance des biens ecclésiastiques dans l'île de Noirmoutier au moment où éclata la révolution de 1789, que les immeubles alors

possédés par la fabrique de l'église de Saint-Filbert de Noirmoutier, et qui ont été vendus nationalement comme les autres biens du clergé, se composaient de soixante-et-onze œillets de marais salants et d'environ vingt-cinq hectares de terre labourable ; le tout était d'un revenu excédant 2,500#, auquel s'ajoutaient de nombreuses rentes perpétuelles en grains et en argent : ces rentes n'ont pas été vendues, mais elles ont subi une grande diminution par suite de la perte des titres de la fabrique pendant la tourmente révolutionnaire.

Il résulte ainsi de nos recherches que les revenus dépendant des divers bénéfices ecclésiastiques, des confréries religieuses et des fabriques existant dans l'île de Noirmoutier en 1789, s'élevaient au-delà de 50,000 fr.

# NOTES

# ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Lorsque l'histoire se tait et que les traditions manquent, l'imagination supplée à leur défaut et les remplace par le merveilleux ou par des hypothèses plus ou moins vraisemblables. Les écrivains les plus judicieux n'ont pas toujours dédaigné les fables. On en trouve beaucoup dans les historiens de l'antiquité, et plus encore dans ceux du moyen-âge, qui y joignent souvent les anachronismes et les contradictions presque à chaque page.

Dans son *Histoire manuscrite de Noirmoutier,* Comard de Puylorson a cru pouvoir, à leur exemple, recourir à des fictions pour expliquer l'origine des habitants de notre île, et il dit qu'elle est due à l'alliance d'un essaim d'amazones avec des Sarmates ou Samnites gaulois, et à celle de quelques-unes des *onze mille vierges* avec des Pictes ou Aquitains, alors nos plus proches voisins.

J'avoue que si, pour fonder une opinion aussi étrange, je n'avais pas reconnu qu'il avait eu recours à quelques écrivains qui semblent en effet l'autoriser, je me serais

d'autant plus dispensé de la combattre, que ce qui ne mérite pas d'être cru mérite encore moins d'être réfuté ; mais il ne sera pas sans intérêt de remonter aux sources auxquelles lui, ou d'autres avant lui, l'ont puisée.

Il cite d'abord Juigné-Broissinière « qui, dit-il dans son *Dictionnaire historique, poétique et cosmographique,* représente notre île comme un séjour d'amazones. » Ce peu de mots lui sert comme d'un texte qu'il commente, et duquel il fait résulter l'histoire de ses amazones.

Malgré l'épithète de *célèbre* dont il honore Juigné-Broissinière, il est bien d'observer que la plupart des articles du Dictionnaire de cet auteur, traduits littéralement de celui de Charles Etienne, sont conséquemment très incomplets ; que ceux qu'il y a ajoutés manquent également d'exactitude, et qu'aujourd'hui on consulte fort peu cet ouvrage. Au surplus, voici l'extrait de son article *Amazones :*

« Possidonius, suivi de Strabon (livre IV de sa *Géographie*), nous fait mention d'une certaine île de l'Océan, près le fleuve du Loir, qu'aucuns pensent être Noirmoutier, voisine du Poitou, où il y avait de ces femmes qui n'admettaient aucuns hommes avec elles. Ains allaient trouver les Samnites gaulois pour concevoir, et puis retournaient dans leur île. »

De Puylorson cite bien ce même Possidonius, mais pour avoir seulement, ainsi que Pline, Justin, Ermentaire et autres écrivains, désigné notre île sous le nom de l'île d'*Her ;* et cependant, c'est sur le témoignage de Possidonius que s'appuie Juigné-Broissinière : c'est donc le passage de Strabon qu'aurait dû rapporter de Puylorson ; puisqu'il ne l'a pas fait, il avait probablement quelques motifs de le passer sous silence. Avant d'examiner quels

ils pouvaient être, je vais moi-même transcrire ici ce passage :

« Dans l'océan, en face de l'embouchure de la Loire et non loin de la côte, il existe une petite île habitée par des femmes Namnètes. Ces femmes sont des bacchantes. Leur culte consiste dans des initiations et des cérémonies étranges, par lesquelles elles cherchent à se rendre propice le dieu Bacchus. Il n'est permis à aucun homme de mettre le pied dans cette île ; ce sont elles qui traversent la mer quand elles veulent avoir commerce avec les hommes, et s'en reviennent ensuite. Elles ont coutume de défaire, une fois par an, en un jour, le toit de leur temple et de le reconstruire le même jour, avant le coucher du soleil, avec les matériaux que chacune d'elles apporte. Si par malheur quelqu'une les laisse tomber, aussitôt ses compagnes la mettent en pièces et promènent ses membres déchirés autour du temple, en jetant des cris de joie qui ne finissent qu'avec l'accès de leur rage. On ajoute qu'il y en a toujours quelqu'une à qui ce malheur arrive (1). »

Dans plusieurs éditions et traductions de Strabon, ces femmes sont appelées Samnites, *mulieres Samnetes,* et c'est aussi le nom que leur ont conservé Juigné-Broissinière et de Puylorson, puisque, suivant eux, elles eurent pour époux des Samnites gaulois. Néanmoins, M. Coray adoptant la correction du jésuite Philibert dans sa *Géographie ancienne,* traduit *Samnètes* par Namnètes, parce qu'en effet les Samnites n'ont jamais habité la Bretagne, et que les Namnètes occupaient les bords de la Loire (2). Mais en admettant, comme l'observe M. Richer,

(1) Quatrième livre de Strabon, traduction de Coray. Paris, 1809. F. P.

(2) Voir la note contradictoire de la page 410. J. P.

que le mot *Samnite* dérive du celtique *Semnai,* qui signifie *vénérable,* et que ce nom convient à des prêtresses du culte druidique, la correction de Philibert pourrait bien n'être pas fondée.

Si Juigné-Broissinière a abrégé, en l'altérant, le récit de Possidonius, de Puylorson, au contraire, en dénaturant celui de Juigné-Broissinière, l'a beaucoup étendu. Par quelles raisons ce dernier en a-t-il agi ainsi ? Voici à cet égard ce que je présume. Chanoine de Guérande, attaché à son pays natal et aux bienséances, il aura éprouvé une répugnance insurmontable à rapporter le passage qui se trouve dans la Géographie de Strabon, à faire descendre ses compatriotes de *bacchantes qui passaient la mer pour avoir commerce avec les hommes,* et n'aura pas eu moins de scrupule d'attribuer leur origine aux amazones de Broissinière qui *allaient trouver les Samnites gaulois pour concevoir.* Toutefois, comme s'il s'était cru dans la nécessité d'opter pour les unes ou pour les autres, il s'est déterminé en faveur des amazones ; mais il leur a donné des mœurs moins répréhensibles, et plus de respect pour les lois que prescrit la décence. Elles avaient connu les douceurs de l'hymen avant leur arrivée dans l'île, et ne s'y étaient réfugiées que pour se soustraire aux outrages des soldats romains contre lesquels combattaient leurs maris. Aussi fidèles que fières, non-seulement elles ne vont pas trouver d'autres hommes, mais elles ne leur accordent aucun accès près d'elles. Ce n'est qu'avec le temps, quand il leur est impossible de douter de la mort de leurs époux, qu'elles permettent aux Samnites gaulois de venir leur faire visite. Il en résulte les plus tendres liaisons ; enfin, devenues moins sévères et moins chastes, elles acceptent de nouveaux maris, et notre île se peuple.

Je suis fermement persuadé que le fait rapporté par

Possidonius est un conte, ou tout au moins l'altération des pratiques d'un culte étranger dont cet auteur aura voulu faire une imitation du sien ; car s'il est à peu près certain que l'île dont il veut parler soit Noirmoutier, comment croire à l'existence du culte de Bacchus et à des bacchantes dans un pays où le vin était inconnu, puisque ce n'est qu'au commencement du Ier siècle qu'on cultiva pour la première fois la vigne dans la partie méridionale des Gaules.

Qu'il y ait eu ici un collége de druidesses, cette opinion est vraisemblable. Les Gaulois considéraient les femmes comme des êtres surnaturels. Ils disaient qu'une jeune fille avait quelque chose de divin. Pomponius Méla rapporte que des Gauloises se consacraient, dans l'île de Saine, au culte d'une déité celtique. Ces prêtresses, ainsi que les vestales, faisaient vœu de virginité. Elles étaient, comme les pythies, animées de l'esprit prophétique et préparaient des filtres magiques. Au nombre de neuf, le front couronné de verveine et de sélage cueillis le sixième jour de la lune, vêtues de tuniques blanches que pressaient des ceintures d'or, elles prédisaient l'avenir. Il est assez probable que notre île, comme une autre Délos, ombragée d'un bois prophétique et toujours vert, à l'embouchure du plus beau fleuve des Gaules, et en face des rivages de l'Armorique, était le lieu où ces prêtresses avaient établi leur séjour et leur culte.

De Puylorson ne s'en tient pas à ses amazones, il juge sans doute que leur nombre est insuffisant pour peupler l'île, et il y fait aborder un essaim des onze mille vierges. D'abord, elles veulent aussi défendre leur chasteté contre les assauts que lui livrent les Samnites gaulois ; mais entraînées par l'exemple et les discours des anciennes amazones, « elles finissent aussi, dit l'auteur, par abjurer

un système d'indépendance et d'orgueil en opposition avec la nature et la raison, cèdent et s'unissent à leurs vainqueurs. »

Il est vrai que, dans le V$^{e}$ siècle, un grand nombre d'habitants de la Grande-Bretagne, persécutés par les Saxons qui avaient fait la conquête de leur pays, prirent la fuite et vinrent s'établir dans l'Armorique. Il est encore vrai que, dans les chroniques et les légendes, on lit qu'Ursule et ses compagnes, pour échapper à la brutalité de ces mêmes Saxons, quittèrent l'Angleterre et se réfugièrent dans les Gaules. Sans beaucoup s'embarrasser si ces vierges pouvaient être contemporaines de ses amazones, de Puylorson s'empare de ce dernier incident, et à l'aide d'une horrible tempête qui disperse les bateaux qui les portaient et en jette quelques-uns sur nos côtes, il réunit une partie de ces vertueuses étrangères aux femmes samnites qui habitaient déjà notre île.

Mais comment concilier tout ce qu'il dit à ce sujet avec les chroniques et les légendes. Suivant elles, les vierges de la Grande-Bretagne furent jetées sur les côtes de la Belgique et mises à mort par les Huns. Leur martyre eut lieu près du Bas-Rhin, et elles furent toutes enterrées à Cologne, où naguère on conservait encore leurs crânes.

De plus, la Chronique de Sigebert, écrivain du XI$^{e}$ siècle, en fait bien monter le nombre jusqu'à onze mille ; mais c'est par une méprise (1) qu'on attribue à l'abréviation XI M V, qui ne voulait dire que onze martyres vierges.

Suivant de Puylorson, ce sont aussi ces vierges qui auraient valu à l'îlot du Pilier le nom qu'il porte, et qu'il fait dériver de Puellier, *insula Puellarum*. En admettant

(1) Voyez la *Vie des Saints*, de l'abbé Godescard. Toulouse, 1808, tome x, page 240. F. P.

que le nom de ce rocher soit bien le Pilier, et non les Piliers, comme on le lit sur plusieurs cartes, dans quelques écrits, il me semble que si l'on eût dit autrefois Puellier ou Pellier, ce mot se serait difficilement corrompu au point de devenir Pilier. J'en citerai pour exemple le nom de Montpellier ou Montpuellier, qui, suivant Ménage et M. Eloi Johanneau, savants étymologistes, vient du latin *Monspuellaris* ou *Monspuellarum,* et n'a pas changé depuis qu'il est francisé (1).

D'ailleurs, ce mot Pilier est aussi le nom donné à un autre rocher situé à l'entrée de la baie de Pennebé, et à peu de distance de notre île. Je ne le crois pas fort ancien; et comme il désigne en quelque sorte la forme naturelle des îlots auxquels il appartient, il est présumable qu'il leur a été donné par cette seule considération, et qu'étant peu éloignés l'un de l'autre, on disait indifféremment le Pilier ou les Piliers.

Je ne pousserai pas plus loin mes observations sur l'histoire manuscrite de Puylorson, je craindrais d'affaiblir la reconnaissance que nous lui devons. S'il s'est permis de donner aux habitants de Noirmoutier une origine qui tient du merveilleux, son but était sans doute d'honorer leur berceau, de les attacher davantage au sol natal et à la religion de leurs pères. Ses intentions étaient pures, et, au surplus, quel que soit le jugement qu'on en porte, on doit toujours lui savoir gré de nous avoir transmis plusieurs faits intéressants qui, sans lui, seraient restés ensevelis dans le plus profond oubli.

Il est à regretter que de Puylorson n'ait pu recueillir les noms de quelques-unes des plus anciennes familles de

(1) Voyez les *Mémoires de l'Académie celtique* et le *Dictionnaire* de Ménage, au mot Pullier. F. P.

l'île. Il nous a bien conservé ceux des abbés, des seigneurs et des gouverneurs; c'est beaucoup, j'en conviens. Cependant, de quel intérêt ces noms sont-ils aujourd'hui? Ils appartenaient à des étrangers qui, pour la plupart, n'ont connu de Noirmoutier que la portion de revenu qu'ils en retiraient, ou n'y ont séjourné que peu d'années, ou bien y sont morts sans laisser après eux ni postérité ni souvenirs. Il n'est que trop vrai, les êtres les plus utiles à la société sont fort souvent ceux dont l'existence passe inaperçue. Et pourtant, j'ose l'affirmer, quoique plus obscurs et peut-être non moins recommandables, les noms des anciennes familles parleraient davantage au cœur et à l'imagination. S'il en existait un tableau, chacun des habitants aimerait à y chercher et à revendiquer celui que portaient ses ancêtres, ces hommes actifs et industrieux qui, par d'honorables travaux, ont arraché à la mer et maintenu contre ses efforts les trois quarts du sol qui nous nourrit.

Je désirerais pouvoir suppléer à cette lacune de l'histoire de notre île; malheureusement je suis loin de pouvoir le faire d'une manière satisfaisante; seulement, j'ai trouvé parmi des papiers qu'on m'a dit provenir des archives du château, une note dont l'exactitude m'a été garantie par des vieillards, au nombre desquels je cite avec confiance M. Jean-Aimé Viaud, si avantageusement connu par son heureuse mémoire. Quoique d'une époque peu reculée, cette note n'est pas moins intéressante, et je la place ici.

« En 1705, la princesse des Ursins, en prenant possession du marquisat de Noirmoutier, fit payer aux habitants le *don gratuit*, don qui n'était pas obligé, mais qu'on était dans l'usage d'accorder aux seigneurs lors de leur

entrée en possession. Il fut acquitté par les vingt-quatre premières familles de l'île, douze de la paroisse de Noirmoutier et douze de celle de Barbâtre; savoir :

| *A Noirmoutier, par* | *A Barbâtre, par* |
| --- | --- |
| les Pidoux, | les Pineau-Eveillard, nobles d'origine. |
| les Dorineau, | les Imbert, |
| les Macé, Ces trois nobles d'origine. | les Viaud, |
| les Jolly, | les Comard, |
| les Bourriau, | les Favreul, |
| les Rebufé, | les Durand, |
| les Bouhier, | les Frioux, |
| les Meunier, | les Métier, |
| les Clérabie, | les Plumet, |
| les Beilvère, | les Palvadeau, |
| les Venereau, | les Baizeau, |
| les Couillon. | les Raguideau. |

» Ce paiement effectué, la princesse en donna quittance, et déclara en même temps que ces vingt-quatre familles étaient les premières, les plus hautes et les plus riches de l'île. »

Quelques familles peuvent se maintenir longtemps sur les lieux qui les ont vus naître; mais c'est le privilége d'un bien petit nombre. Parmi les personnes qui les composent, les unes meurent sans postérité, les autres abandonnent leur pays pour aller s'établir ailleurs, et elles s'éteignent ou disparaissent promptement. Dans notre île, où elles sont nombreuses, où elles tiennent avec tant de force au sol et s'en détachent si difficilement, on serait tenté de croire qu'elles s'y perpétuent presque toutes; et cependant, si nous en jugeons par celles que je viens de

nommer, nous ne ferions guère exception à la règle commune, puisque, dans l'espace de cent vingt ans, de ces vingt-quatre familles, quatorze ont cessé d'exister.

Des douze de Noirmoutier, sept sont éteintes, celles des Pidoux, des Dorineau, des Jolly (1), des Bourriau, des Rebufé, des Bouhier et des Clérabie; deux, les Macé et les Meunier, ont quitté notre pays; trois seulement s'y sont maintenues.

Celles de Barbâtre se sont mieux conservées. Excepté les Pineau-Eveillard et les Plumet, toutes subsistent encore.

Mais si d'anciennes familles ont disparu, combien de nouvelles les ont remplacées! Les événements de la Révolution, la guerre civile, les douanes, ont amené dans l'île beaucoup d'étrangers qui y ont contracté des alliances, et ce n'est pas en exagérer le nombre que de le porter à cent cinquante.

**Dans les actes des notaires et dans ceux de l'état-civil, on donnait anciennement à tout citoyen notable la qualification de *noble* ou *noble homme*, mais cette expression était purement courtoise et ne faisait point titre de noblesse. Les gentilshommes, de même que les ecclésiastiques, étaient qualifiés *messires*.**

**On sait aussi que nul ne pouvait se dire *écuyer*, s'il n'était noble d'extraction, et ce fut dans la suite un titre d'honneur que prirent les simples gentilshommes pour marque de leur noblesse, à la différence de la haute noblesse qui avait le titre de *chevalier*, pour annoncer qu'elle était d'ancienne extraction et qu'elle descendait de *chevaliers bannerets*, c'est-à-dire ayant droit de porter bannière à la guerre.**

(1) C'est à cette famille qu'appartenait Armand Jolly, le plus riche des habitants de l'île. Il possédait sept cent cinquante boisselées de terre, un grand nombre d'aires de marais salants et de journaux de vigne. Il vivait vers la fin du XVII$^{e}$ siècle, prenait la qualification de *sieur des Charons*, et avait épousé Marie Pineau, appartenant à la famille Pineau-Eveillard. J. P.

Durant le XVIIIe siècle, le nombre des gentilshommes nés ou simplement domiciliés à Noirmoutier qui se disaient *chevaliers*, paraît avoir été réduit aux familles Girault des Marais, commissaire de la marine; de Tinguy, aussi commissaire de la marine, et de Rorthais.

Les de Rorthais de Saint-Révérend, dont il existe encore des descendants directs, ajoutaient à leur titre de chevalier, la qualification de seigneur des Chateigners.

Les écuyers étaient assez nombreux.

Tous les Dorineau et les Macé se qualifiaient écuyers.

On voit, en outre, prendre ce titre par plusieurs membres des familles Bouhier, Jolly de la Petite-Roche, Rebuffé de Beaurepaire, Bréart de Boisanger et Imbert de la Terrière.

Il en a été de même des gouverneurs de l'île, Herstfelt, Crestot, des Marais et Duhoux d'Hauterive.

Quant aux trois fils du gouverneur Duhoux d'Hauterive :

Louis, commissaire de la marine, s'intitulait baron ;

François signait : chevalier de Grandcourt ;

Et Pierre, capitaine au régiment de Cambresis, chevalier de Saint-Louis, se disait écuyer.

Les divers chefs de la famille Dorineau se qualifiaient : sieur de Fief-Cadou, sieur de Fortune, sieur de la Roussière et sieur de la Jousselinière.

Les Macé se divisaient en quatre branches :

Macé, seigneur de Beaulieu ;
Macé, seigneur de la Salle ;
Macé, sieur de la Barbelays ;
Et Macé, sieur de Vaudoré.

Mais le plus mince bourgeois, à l'instar du gentilhomme, joignit bientôt à son nom de famille celui d'une petite propriété, souvent même d'une simple pièce de terre ou d'un marais salant.

De là toutes ces dénominations de sieur de la Gabinière, sieur de la Pinsonnière, sieur de la Savinière, etc., etc.

Il y avait surtout dans la manière de signer de certains bourgeois une sorte de contrefaçon flagrante de celle des gentilshommes, leurs compatriotes.

Ainsi, de même que les Dorineau et les Macé, nobles d'origine, signaient :

De la Roussière-Dorineau,
De la Jousselinière-Dorineau,
De Beaulieu-Macé,
De la Salle-Macé;

les sieurs Ragonneau, Chotard et Courant, simples bourgeois, signaient :

De la Dorinière-Ragonneau,
Des Pinsonnières-Chotard,
De Bourgneuf-Chotard,
De la Gravoillère-Courant.

La famille Pidoux, noble d'origine, et inscrite en tête de la liste donnée par F. Piet, était très ancienne; elle paraît aussi s'être éteinte depuis longtemps.

Dans le recueil des priviléges accordés par les rois de France aux seigneurs et habitants de l'île de Noirmoutier, il est fait mention d'un François Pidoux, sieur de la Maduère. Il avait obtenu, le 11 mai 1612, contre Denis Feydeau, subrogé au bail général des aides de France, un arrêt de la cour des aides, à Paris, qui contient les dispositions suivantes :

« Tout veu et considéré, le nom de Dieu à ce premier apellé et eu sur ce l'avis du conseil, avons ordoné et ordonons que les manants et habitans de l'isle de Noir$^{er}$, homes, suiets et vassaux dud. marquisat et leurs successeurs seront et demeureront francs quittes et exemps du payement et contribution de toutes aydes, et en ce faisant avons envoyé et envoyons lad. Reston vefve dud. Boguin, *ensemble ledit Pidoux*, des demandes, fins et conclusions dud. demandeur et au parfit mis et mettons toutes les parties hors de cour et de procès, sans dépens. »

C'est sans doute à ce Pidoux que la rue de la *Maduère* doit son nom.

Un registre des domaines de la fabrique de l'église de Saint-Filbert de Noirmoutier, dressé en 1720, reproduit la teneur d'une pièce intéressante pour les anciennes familles de Noirmoutier. Cette pièce, écrite et signée par messire Baixeau, qui a été curé de cette paroisse de 1660 à 1677, contient l'indication des fosses affectées dans l'église à différentes familles.

Dans le courant du XVIII$^{e}$ siècle, plusieurs membres des familles Viaud, Favreul, Durand et Palvadeau, originaires de Barbâtre, quittèrent cette paroisse et s'établirent dans celle de Noirmoutier.

Puis, des étrangers appelés dans l'île par le commerce ou par quelques fonctions, y contractèrent des alliances; de sorte que la nomenclature des familles nobles et bourgeoises existant déjà à Noirmoutier ou qui s'y sont établies de 1700 à 1800, peut se résumer par ordre alphabétique, comme suit :

*Familles anciennes, c'est-à-dire existant à Noirmoutier avant* 1700.

Adrien (E.)

Barbin (E.), Barré (E.), Beillevaire, Boucard (E.), Boucheron, Bouhyer (E.), Bouin (E), Bouryeau (E.), Bréart de Boisanger (E.)

Chotard, (E.) Clérabie (E.), Coindet (*), Comard (E.), Cormerye (E.), Courant (E.)

Dorineau (E.), Durand (E.)

Favreul (*), Friou (E.)

Gaborit (E.), Gautier, Guignard (E.)

Herstfelt (E.)

Jolly (E.), Joubert (*)

Lemaistre (E.)

Macé (*), Massé de la Touche (E.), Masson, Maublanc (*), Meschineau (E.), Mosnier (E.)

Nau.

Palvadeau, Paynot (E.)

Ragonneau (E.), Rebuffé (E.)

Viaud, Vinet (E.), Vrignaud (E.)

*Familles établies après* 1700, *jusqu'en* 1800.

Baulon (* ?), Bellouard (E.), Benoist (*), Bevier (E.), Blanchet.

Crestot (* ?).

Desmarais (* ?), Desmarest de Caumont (* ?), Duchemin, Duhoux d'Hauterive (* ?)

De Francy (* ?), Funel (E.)

*Nota.* La lettre E. mise à la suite du nom indique que la famille est éteinte ou n'a pas laissé de descendants mâles qui en perpétuent le nom.

L'astérisque indique des familles ayant quitté Noirmoutier, mais existant ou pouvant exister ailleurs ; le point d'interrogation indique qu'on ne sait ce qu'elles sont devenus depuis leur départ

J. P.

Garet, Girault des Marais (* ?), Gravay (* ?), Gogué (E.), Guilbert (E.)

Imbert de la Terrière (*), Impost (E.)

Jacobs (auteur de la famille Jacobsen), Joubert-Desouches.

Lebreton, Lefebvre (E.), Legras (* ?), Lenouq (E.)

Marchais (* ?), Mignon (E.), Millasseau (E.), Mourain de l'Herbaudière (*), Musset (E.)

De la Paire (E.), Passe (E.), Payan (E.), Pelletier (*), Perraud de la Vrignais (E.), Perrotin (*), Piet, Pineau, Plantier, Pontier (E.), Pradel.

Richer, de Rorthais (*).

Taillay (* ?), Tardiveau (* ?), Tarvouillet (* ?), de Tinguy (*).

Parmi les plus riches propriétaires fonciers de l'île, mais qui étaient étrangers au pays, on voit figurer :

Jean-Baptiste d'Aguesseau, seigneur de Fresnes et autres lieux, conseiller d'Etat ordinaire au conseil des dépêches, lequel avait épousé une fille du duc de la Vieuville.

La famille de l'Espinay de Beaumont, comme héritière d'Appel Voisin.

De Montaudouin ;

Le président Hocquart ;

Le marquis d'Asnières ;

Et Duchesne, banquier à Paris.

Ces trois derniers seulement après 1791, par suite d'acquisition de biens nationaux.

# CHARTE DE FONDATION

## DE

# L'ABBAYE BLANCHE.

---

Ego Petrus de GASNAPIA, heres et Dominus Gasnapie, notum facio omnibus presentem cartam inspecturis, quod ego Deo et abbatie insule Dei Cist. Ord. quam in insulâ de Piblers (1) primo fundatam, propter difficultatem loci, in Hero insulâ, divinâ inspirante gratiâ, trans-

Moi Pierre de la GARNACHE, héritier et seigneur de la Garnache, fait savoir à tous ceux qui ces présentes verront, qu'en l'honneur de notre Seigneur Jésus-Christ, de la bienheureuse Marie, toujours Vierge, et de tous les Saints ; pour le salut de mon âme et celui de mes pa-

(1) L'original de la charte porte *Piblers*. Sur quoi Allard de la Resnières apostrophe ainsi l'historien Thibaudeau : « Non, Monsieur, ce n'est ni l'île du *Pilier*, » ni l'île des *Piliers*, c'est l'île de *Piblers*, mot qui, chez nos pères, signifiait » *peuplier* ; ainsi cette île était celle des *Peupliers* ou du *Peuplier*. » (Errata de *l'abrégé de l'histoire du Poitou*, seconde partie, pages 107-108.)

Que *piblers* en vieux français ait signifié *peuplier*, nous n'avons moyen de le contester. Si donc au XII[e] siècle, la pellicule végétale de l'îlot du Pilier était la même qu'aujourd'hui, le fameux *piblers* que les moines y *avaient planté et vu naitre*, était certes un phénomène bien digne de rattacher le nom de *Piblers* au lieu où il avait pris naissance. Mais il est plus facile de faire venir un peuplier par étymologie que par le sol granitique du Pilier. De là notre doute sur l'existence des peupliers de cet îlot. J. P.

tuli, et ibidem in honore Domini nostri J.-C. et B. M. semper Virg. et omnium SS. pro salute anime mee et parentum meorum in perpetuum fundavi, dono et concedo tantum de nemore meo in quo sita est, quantum durat à capella B. M. Magdal. Dicto nemori proxima, usque in finem dicti nemoris inferius, cum tota riparia maris sibi contigua et cum dictâ insulâ de Piblers, habendum in perpetuum et tenendum.

rents, je donne et concède, à titre de fondation perpétuelle, à Dieu et à l'abbaye de l'*Ile-de-Dieu*, de l'ordre de Citeaux, établie d'abord sur l'île de *Piblers* et qu'en raison de la difficulté du lieu j'ai transféré, par l'inspiration de la grâce divine, dans l'île d'*Her*, tout le bois dans lequel elle est située, comme il se poursuit, depuis la chapelle de la bienheureuse Marie-Magdeleine (1), voisine dudit bois, jusqu'à son extrémité inférieure, y compris tout le rivage de la mer, qui lui est contigu, ainsi que ladite île de Piblers, pour jouir et disposer du tout à perpétuité.

Dono iterum et concedo dicte abbatie in perpetuum totum usagium plenarium habendum et capiendum libere et expedite per totam forestam meam de Gasnapia, ad edificia sua et omnia alia sibi necessaria facienda sine dare vel vendere aliquid de ipsa foresta.

Plus, je donne et concède, à ladite abbaye, à perpétuité, l'entière faculté d'avoir et de prendre librement et sans aucune formalité, dans toute ma forêt de la Garnache, tous les bois propres à la construction de ses édifices et autres qui pourraient lui être nécessaires, sans toutefois qu'elle puisse ni donner ni vendre quoi que ce soit de cette même forêt.

Dono iterum et concedo dicte

Plus, je donne et concède,

(1) L'endroit anciennement occupé par cette chapelle, est indiqué par une croix de pierre plantée à l'est d'un terrain appartenant à la famille Jean de la Noue, vers la partie ouest du village de la Magdeleine. J. P.

abbatie unam birotæam brande sive bruerie ad usum furni sui singulis septimanis capiendam in perpetuum et habendam in desertis sive landis Hero insule in quibus branda seu brueria ad usum furnorum castri hero insule capietur.

à ladite abbaye, pour chauffer son four, une charretée par chaque semaine de brandes ou bruyères, à avoir et prendre dans les terres incultes ou landes de l'île d'Her, dans lesquelles on a coutume de couper ces brandes ou bruyères pour le four du château de l'île d'Her.

Dono iterum et concedo dicte abbatie in perpetuum totum clodicium meum de Barbastre et totum clodicium meum de Hero insula, quod vocatur clodicium Domine Gelose et terras quæ dicuntur les *Isleas* dicto clodicio proximas necnon et totas retractas maris dictis clodiciis et terris contiguas, prout longè latèque durare videntur.

Plus, je donne et concède, à ladite abbaye et à perpétuité, la totalité de mon enclos de Barbastre et la totalité de mon enclos de ladite île d'Her, appelé l'enclos de la dame *Gelose* avec les terres nommées les *Isleaux*, voisines dudit enclos, et tous les retraits de mer contigus auxdits enclos et terres, ainsi qu'ils existent en longueur et en largeur.

In Montibus verò dono et concedo dicte abbatie in perpetuum totas retractas de *la Besse* secus Oroest sitas.

Je donne et concède, à perpétuité, à ladite abbaye, les retraits de *la Besse,* situés dans *les Monts* (1), du côté du Nor-Ouest.

Dono iterum et concedo dicte abbatie in perpetuum in insula de Oys XX modios vini puri

Je donne et concède, à perpétuité, à ladite abbaye, dans l'île d'*Oys* (2), vingt muids de

(1) On appelle encore aujourd'hui les *Monts*, toutes les dunes depuis Riez jusqu'à Fromentine. Les mots: *secus oroest*, paraissent devoir être traduits par ceux-ci : *du côté du nor-ouest*, suivant que l'indique M. Mourain de Sourdeval, dont l'opinion est justifiée par un bail notarié de 1734, qui désigne la métairie d'*Orouet*, formée des retraits de la Besse, sous le nom de métairie du *Nor-Ouest*.

(2) Ile d'Yeu. J. P.

quod primo trahetur de cuvis meis in tempore vendemiarum annis singulis capiendos, necnon et XV libras annui redditus super terras de foresta ejusdem insule ad culturam retractas et molendinum ad ventum.

Dono etiam et concedo XL lib. annui redditus in terrâ meâ aquirendas.

Dono iterum et concedo dicte abbatie in perpetuum de hominibus meis, in Hero insulâ Guill. Haymet, David Bebaine, Guill. Pinchon et Americum Pinchon fratrem ejus; in Belveario Petrum Brechet, et Joannem de *Machoto* generum ejus, Gaufridum Lomercer, Petrum Lomercer et Laurentium Lomercer fratrem ejus; in Gasnapiâ Margaritam et R. Minet; in Oys Petrum Alais, et heredes omnium supra dictorum cum omnibus teneuris suis per totam terram meam ad omnibus costumiis et servitiis omnimodis mihi debitis liberos in perpetuum et immunes.

Dono etiam et concedo dicte abbatie in perpetuum plenarium posse recipiendi in suos homines quoscumque alienigenas ad terram meam venturos et ipsos sub

bon vin, qui seront les premiers extraits de mes pressoirs, chaque année, à l'époque des vendanges; et, en outre, quinze livres de rente annuelle assise sur des terres qui faisaient partie de la forêt de la même île, et ont été remises en culture; enfin, un moulin à vent.

Je lui donne et concède quarante livres de rente annuelle assise sur ma propre terre.

Je donne et concède, à ladite abbaye, à perpétuité, parmi mes serfs de l'île d'Her, Guillaume Haymet, David Bebaine, Guillaume Pinchon et Améric Pinchon, son frère; parmi ceux de Beauvoir, Pierre Brechet et Jean de Machoteau, son gendre, Godefroy Lomercer et Laurent Lomercer, son frère; parmi ceux de la Garnache, Marguerite et R. Minet; à l'île d'Oys, Pierre Alais. Tous les susdits, ainsi que leurs héritiers et tous leurs teneurs, les déclarant à l'avenir libres de toutes les charges et servitudes auxquelles ils étaient assujettis sur nos terres.

Je donne et concède aussi à ladite abbaye, à perpétuité, le droit de recevoir au nombre de ses serfs tous les étrangers qui, à l'avenir, viendraient s'établir

suo dominio habere, ab omnibus costumiis et servitiis omnibus mihi debitis in tota terra mea omnino liberos.

sur ma terre, et de les conserver sous sa domination entièrement libres et exempts de toutes les charges et servitudes qui me sont dues dans toute l'étendue de mes possessions.

Dono etiam quidquid fratres dicte abbatie, aut homines sui, in toto mari ad dominium pertinente piscari poterunt aut invenire, etc.

Je lui donne aussi tout ce que ses frères ou ses serfs pourront pêcher ou trouver dans la mer dépendante de ses domaines.

Preterea dono iterum et confirmo feodum quem nobilis Domina Agnes mater mea cum una domo in Hero insula et motonagio suo de Boing eidem abbatie dedit.

En outre, je donne de rechef à ladite abbaye et lui confirme le don du fief que la noble dame Agnès, ma mère, lui avait fait, avec sa maison située dans l'île d'Her, et son motonage (1) de *Boing*.

Preterea confirmoque nobilis vir Guillermus de Cantamerula et nobilis domina Maxendis uxor ejus dederunt. Item quidquid juris domina Thorauda habebat in Campopetroso, quod ipsa donavit eidem abbatie; et Burgesiam Buchardi militis (2) in Belveario sitam, quam Gauffridus Bertaut miles et

Je lui confirme encore les legs qui lui ont été faits par noble homme Guillaume de Chantemerle, et noble dame Maxendis, sa femme. Plus, tout ce qui appartenait en propre à la dame Thoraude, à Champierreux, et ce qu'elle avait elle même donné à ladite abbaye, ainsi que la *burgèse* (3) du

(1) Motonage, *motonagium,* tribut que sous plusieurs coutumes le seigneur percevait par chaque tête de moutons ou de brebis. (*Glossaire de Ducange,* tome IV, page 1079. Paris, 1723.)

(2) *Miles* doit être traduit ici par le mot *chevalier*. (Voyez l'*histoire de France* du président Henault, tome 1er, page 123.)

(3) Burgèse, *burgesia,* tout ce qu'une bourgade ou les habitants d'un bourg étaient obligés de payer à leur seigneur. (*Ducange,* tome 1er, page 1355). F. P.

Bucharda uxor ejusd dederunt, etc.

chevalier Bouchard, située à Beauvoir, et que le chevalier Geoffroi Bertaut et la Bouchard, sa femme, lui ont donnée, etc.

Et de his omnibus presentem chartam. Sigilli mei munimine roboratam exhibeo.

Et pour l'exécution de ce que dessus, j'ai revêtu la présente charte de la toute puissance de mon sceau.

Actum anno ab Incar. Dom. MCCV.

Fait l'an mil deux cent cinq de l'Incarnation de Notre Seigneur.

Cette pièce est extraite des mémoires, pour servir de preuves à *l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, tome Ier, page 802.

On y lit encore que tous ces legs et donations furent confirmés aux frères de l'*Ile-de-Dieu*, de l'ordre de Citeaux, par Pierre, duc de Bretagne, comte de Richemond, seigneur de la Garnache, et Marguerite, son épouse, en l'an 1236.

*Petrus dux Britanniæ comes Richemondiæ, Dominus Gasnapiæ et Margarita uxor ejus, etc. Nos omnia legata et donationes quæ in terris jurisdictioni nostræ subditis factæ fuerint fratribus insulæ Dei cisterciensis ordinis cujus. Sumus familiaritati et beneficiis per dei gratiam sociati grata in perpetuum habemus et actum anno dom MCCXXXVI.*

(Titre de l'abbaye Blanche de *Nermoutier*.)

On voit que l'auteur, dom Lobineau, y donne à notre île le nom de *Nermoutier*, ce qui confirme l'étymologie que j'ai donnée de son nom.

**L'original de la charte de fondation de Notre-Dame de la Blanche, autrefois déposé dans les archives de l'abbaye, est passé à M. Jean-Corneille Jacobsen, et, de celui-ci, à M. Alexandre Jacobsen, l'un de ses fils.**

Par suite d'une vente mobilière faite chez ce dernier en 1859, il a été acheté pour MM. B. Fillon et Dugast-Matifeux, qui en ont enrichi leur collection.

« On y voit, dit M. Mourain de Sourdeval (*Notices sur les châteaux et seigneurie de la Garnache et de Beauvoir-sur-Mer*,) un reste de sceau de cire verte dont on ne peut rien tirer pour le blason du seigneur de la Garnache; l'écriture du titre tient encore un peu de celle du XII$^{e}$ siècle. »

# EXTRAIT

# DE LA CHRONIQUE DE SAINT-BRIEUC

## AN 843.

Normanni ingentem navium copiam ex multis regionibus congregarunt, et impleverunt eas de turbis crudelissimarum gentium, et arripientes iter cum magna classe navigii, usque ad insulam de *Baz* pervenerunt, et de indè urbem Namneticam ceperunt, et templum in illâ mirabiliter factum destruerunt, et virum sanctum Gunhardum episcopum ante altare *Sursum corda* dicentem decollaverunt.

Les Normands, après avoir rassemblé un grand nombre de bateaux de plusieurs contrées, les remplirent d'une foule d'hommes appartenant aux nations les plus barbares et se mirent en route avec une flotte immense.

Ils prirent terre à l'île de Baz, s'emparèrent de la ville de Nantes, en détruisirent la cathédrale, qui était un monument admirable, et massacrèrent le saint évêque Gonbard sur les marches de l'autel, au moment où il chantait le *Sursum corda*.

Igitur cum illi Normanni,

Lorsque ces Normands, tous

crudelissimi pagani, Namneticam urbem et ejus territorium cum castellis metallicæ regionis et Theophalgiæ et Herbadillæ dissipassent, suis navibus onæratis plurima captivorum multitudine atque magna congerie auri et argenti atque ornamenti, per alveum Ligeris navigantes usque Herio insulam *reversi sunt,* et *capta illa* placuit eis suæ rapinæ congestum dividere qua vero in præsentia majorum et minorum ad ripam delata, illi visa immensitate pecuniæ omnis timoris principatus sui obliti, ut canes ad carnes devorandas cœperunt omnia violenter iterum arripere. Unde inter eos magna seditione commota in illâ die multi ex dictis Normannis voluntate divina perierunt interfecti.

Captivi vero christiani videntes hanc turbinem *per abdita insulæ fugerunt.* Attamen fuit ex his unus magnæ invasionis audax qui bibliothecam, quæ usque hodie in ecclesiâ Nannetensi habetur, *in collo accipiens* fugiit, ut

païens des plus féroces, eurent saccagé Nantes et son territoire, ainsi que les châteaux du pays de Mauges, de Tiffauges et d'Herbauges, qu'ils eurent chargé leurs barques d'une multitude de captifs, de monceaux d'or, d'argent et d'ornements de toutes espèces, ils redescendirent la Loire et revinrent jusqu'à l'île d'Herio, s'en rendirent maîtres et voulurent y partager leur butin. Pour cet effet, ils le déposèrent sur le rivage en présence des chefs et des subordonnés. Ces derniers, à la vue de tant de richesses, oubliant la crainte que leur inspiraient habituellement leurs supérieurs, se précipitèrent sur elles avec la même avidité que des chiens affamés sur des chairs qu'on leur donne à dévorer. Il en résulta une violente sédition, et, dans cette journée, Dieu permit que beaucoup d'entre eux perdissent la vie.

Cependant les prisonniers chrétiens, témoins de ce désordre, en profitèrent pour prendre la fuite et se réfugier dans les lieux retirés de l'île, et un d'eux, plus audacieux que les autres, s'emparant de la bibliothèque que l'on voit

se, sicut alii miseri latitaret.

Tandem pacificantes se isti diabolici viri de tanta discordia cum luctu et dolore naves ascenderunt. Captivos verò, qui inde fugerant, dei virtute liberatos minime ausi sunt prosequi: timor enim magnus invaserat illos.

Præfati autem captivi, *mari retracto,* de insula Herio exeuntes, et de tam præclarissimis rebus invasis, scilicet coronis aureis ornamentis pretiosis, libris et regalibus testamentis solum modo secum bibliothecam afferentes, et quasi à morte resurgentes, cum gaudio inenarrabili ad urbem Namneticam devastatam, ad nihilum redac-

encore aujourd'hui (1) dans l'église de Nantes, la suspendit à son cou et courut se cacher comme ses compagnons d'infortune.

Néanmoins, la paix s'étant rétablie parmi ces démons, ils se rembarquèrent en proie aux regrets et à la douleur, et, telle était leur frayeur, qu'ils n'osèrent poursuivre les prisonniers qui, avec l'aide de Dieu, s'étaient échappés de leurs mains.

Sur ces entrefaites, *la mer s'étant retirée* (2), ceux-ci sortirent de l'île d'Herio, et de tant de précieux objets enlevés par les Normands, tels que couronnes d'or, ornements, livres et ordonnances de rois, ils ne rapportèrent avec eux que la bibliothèque.

Comme s'ils étaient miraculeusement ressuscités, trans-

(1) L'auteur de cette chronique l'écrivait en 1394.

Cette bibliothèque n'était qu'une boîte contenant une bible (*Histoire de Bretagne*, tome 1er, colonne 20). J. P.

(2) Ce passage est remarquable en ce qu'il donnerait lieu de penser que les prisonniers de guerre se sauvèrent à la marée basse, et que, dès ce temps-là, on pouvait passer à gué, comme aujourd'hui, l'espace qui séparait l'île du continent. L'expression *in collo accipiens,* en parlant de la bibliothèque rapportée à Nantes, semblerait représenter l'action d'un homme qui, ayant à passer le Gois, n'avait d'autre moyen d'empêcher un objet précieux d'être atteint et mouillé par l'eau de mer, que de le suspendre à son cou. F. P.

tam, nullum gubernatorem habentem, ad domum dei violatam omnique de decori deditam venerunt.

portés de la joie la plus vive, ils rentrèrent dans la cité nantaise, la trouvèrent dévastée, anéantie, sa cathédrale violée et vouée à l'infamie.

---

# COPIE DES PRIVILÉGES

## ACCORDÉS A L'ILE DE NOIRMOUTIER

### EN 1392

## PAR CHARLES VI

### ET CONFIRMÉS DEPUIS PAR SES SUCCESSEURS.

CHARLES, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous ceux qui ces présentes verront; ouie la supplication de notre amée et féale cousine la dame de Craon et de Sully, et de notre amé et féal conseiller et chambellan Guy, seigneur de la Trémoille, et des habitants de l'île de Noirmoutier, hommes sujets des dessus dits, contenant que comme la dite île soit toute environnée de mer, et en frontière de nos ennemis, tellement que toutes et quantes fois qu'il leur a plu et plaît, ils ont pu et peuvent venir et arriver en icelle de jour et de nuit; laquelle chose ils ont fait plusieurs fois, notamment depuis peu de temps; qu'en çà iceux ennemis ont amené jusqu'au nombre de sept vingt vaisseaux d'armes, et qu'ils sont arrivés et descendus en grand nombre en la dite île, et de fait ont assailli et donné plusieurs grands et terribles assauts au châtel et forteresse

d'icelle, en s'efforçant de les prendre et occuper. Lequel châtel les dits habitants, qui s'y étaient retirés, garderent alors et défendirent de tout leur pouvoir à l'encontre des dits ennemis, lesquels, non contents du dit assaut, bouterent le feu en toutes les maisons de la dite île, et l'agâterent et détruisirent avec la majeure partie des vignes d'icelle ; prindrent beaucoup et emporterent tous les biens qu'ils trouverent dans la dite île, tellement que les dits habitants sont si grêvés et appauvris que grand nombre d'iceux en sont partis et partent chaque jour par pauvreté. Et en outre les dits habitants ont été en telle perplexité et nécessité de vivres par fortune et orage des tems, par l'élévation de la mer qui naguerres a été tellement surmonter les terres et marais de la dite île que, tant en sel que bestiaux et autres choses, les dits habitants, à présent demeurant en icelle, ont presque tout perdu le résidu de leurs biens, pourquoi grande partie d'iceux ont été en voie de mourir de faim par aucun tems: et combien que ès autres îles voisines de la dite île de Noirmoutier, et spécialement ès îles d'Yeux et Bouin et aucunes autres étant au pays de Poitou et en frontiere, comme est la dite île de Noirmoutier, n'aient cours les aides subventions quelconques, ayant cours en notre royaume pour le fait de la guerre ; que nonobstant, le gouverneur de La Rochelle, les élus et receveurs sur le fait des aides au pays de Poitou, et aucuns autres se disant commissaires de par nous en cette partie se sont outrement efforcés et s'efforcent de jour en jour mettre sur et cueillir et lever en la dite île les dits aides, et de contraindre ou faire contraindre les dits habitants, à présent demeurant en icelle, à les payer et à contribuer à iceux, et pour ce les menacent et démenent tellement chaque jour qu'ils sont sur le point de partir de la dite

île, et icelle laisser inhabitée et vuider ; pourquoi le châtel d'icelle île, qui est l'un des plus forts, spacieux, notables et anciens de toute la contrée et du pays d'environ, où il était de très grand secours, serait en péril d'être pris et occupé par les dits ennemis ; ce qui serait la destruction de tout le Poitou et Xaintonge, desquels pays la dite île et autres îles cy dessus sont confrontieres et assises, et dont pour occasion de ce, très grands dommages et inconvénients en pourraient arriver et ensuivre en notre royaume et à la chose publique d'icelui. Et comme ils disent : réquérant humblement que ces choses considérées et les inconcevables pertes et dommages que les dits habitants ont soufferts et souffrent chacun jour, comme dit est, et que de tout tems, du moins de tel qu'il n'est mémoire du contraire, iceux habitants et leurs prédécesseurs ont été exempts de contribuer aux aides ; considéré aussi que ces dites îles voisines de la dite île de Noirmoutier étant au pays de Poitou et en pareille frontiere comme elle est, n'ont eu et n'ont aucuns cours les aides et subventions dessus dites, Nous, y voulant pourvoir de notre grâce, sçavoir faisons qu'en considération des dites choses, et afin que la dite île ne soit dépeuplée et demeure inhabitée, aux dits suppliants avons octroyé et octroyons de grâce spéciale par ces présentes que dorénavant les dits habitants de la dite île de Noirmoutier soient et demeurent quittes de contribuer aux aides imposées et à imposer en notre royaume pour le fait de la guerre, ainsi qu'en sont quittes les habitants des dites autres îles, et que les dites aides n'aient aucun cours en icelle, non plus que dans les autres îles susdites.

Si, nous donnons en mandement par ces présentes à nos amés et féaux les généraux, conseillers sur le fait des aides ordonnées pour la guerre, au gouverneur de la

Rochelle, et aux élus et receveurs et autres commis et députés sur le dit fait au pays de Poitou et au diocese de Poitiers et Xaintonge et à chacun d'eux, si comme à lui appartiendra, que les dits suppliants et chacun d'eux fassent, souffrent et laissent jouir et user plainement et paisiblement de notre présente grâce, et contre la teneur d'icelle ne les molestent, travaillent, empêchent, ne fassent ou souffrent molester, ne empêcher en aucune manière; mais tout ce qui serait au contraire mettent et ramenent, fassent mettre et ramener sans délai au premier état et dû.

En témoin de ce, nous avons fait mettre à ces présentes notre scel. Donné à Paris le vingtieme jour d'octobre, l'an de grâce mil trois cents quatre-vingt douze, et de notre regne le treizième. Signé Charles.

Ces privilèges furent confirmés :

| | | |
|---|---|---|
| Par | *Charles VII*. . . . . . . . . . . . | en 1431 |
| | *Louis XI*. . . . . . . . . . . . | 1478 |
| | *Charles VIII*. . . . . . . . . . . | 1486 |
| | *Louis XII* . . . . . . . . . . . | 1512 |
| | *François Ier*. . . . . . . . . . . | 1517 |
| | *Henri II*. . . . . . . . . . . . | 1531 |

Ils furent continués sous les règnes de *François II*, de *Charles IX* et de *Henri III*, et de nouveau confirmés :

| | | |
|---|---|---|
| Par | *Henri IV*. . . . . . . . . . . . | en 1609 |
| | *Louis XIII*. . . . . . . . . . . | 1614 |
| | *Louis XIV*. . . . . . . . . . . | 1646 |

Comme suit :

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, Salut. Notre très cher et bien

aimé cousin, le Sr. de la Trémoille, marquis de Noirmoutier, lieutenant en notre province d'Anjou, maréchal de nos camps et armées, et les habitants hommes sujets et vassaux de l'île et marquisat de Noirmoutier, nous ont fait dire et remontrer que la dite île est en pleine mer, et loin de la terre-ferme de près d'une grande lieue pour y aborder, et aussi très importante pour le bien de notre royaume : et est la dite île sujette à de grandes inondations de la mer qui ruinent souvent la plûpart des habitants d'icelle, comme est avenu par trois ans depuis l'année 1638, et notamment le premier jour de l'année dernière 1645 : y ayant eu plus de deux lieues de la dite île inondées et submergées. Lesquels habitants, pour empêcher que la dite île ne soit envahie par nos ennemis, ont de grandes sujétions et sont obligés à y faire de grandes dépenses, soit pour la conservation d'icelle à notre service, soit pour la garantir des inondations. A l'occasion de quoi, nos prédécesseurs rois leur auraient accordé plusieurs privileges et exemptions, immunités et affranchissements, comme de tailles, subsides, impositions et autres devoirs qui se levent sur nos autres sujets en notre royaume, même les auraient déchargés de toute sorte de commissions et gardes de biens hors la dite île; privileges qui ont été confirmés de tems en tems, et particulierement par notre très honoré seigneur et pere que Dieu absolve, par ses lettres patentes du mois d'octobre 1614, vérifiées et enrégistrées en notre cour des aides à Paris. Mais craignant y être troublés, ils nous ont très humblement fait supplier à notre avénement à la couronne de les leur vouloir bien confirmer, et sur ce leur octroyer nos lettres. De l'avis de notre conseil qui a vu les dits privileges, concessions, exemptions accordés aux dits exposants et cy attachés sous notre contre-scel, désirant favorablement

traiter les dits exposants, nous avons tous et chacun les privileges, franchises, libertés, immunités, exemptions et affranchissements octroyés par nos prédécesseurs rois aux seigneurs de la dite île et marquisat de Noirmoutier, habitants, hommes sujets et vassaux d'icelle, confirmé et continué, confirmons et continuons par ces présentes, pour en jouir et user par eux et leurs successeurs, ayant causes, plainement, paisiblement et perpétuellement, et tout en la forme et maniere qu'il est contenu dans les lettres de nos dits prédécesseurs, arrêts et vérifications d'icelles, et qu'ils en ont ci-devant bien et dûment joui et usé, jouissent et usent encore à présent. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre cour des aides à Paris, trésoriers généraux de France et de nos finances à Poitiers, élus sur le fait de nos aides et tailles en Poitou, et à tous nos autres justiciers et officiers qu'il appartiendra, les présentes enrégistrer, et du contenu en icelles faire jouir et user les dits exposants et leurs successeurs à venir plainement et paisiblement, faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraires; car tel est notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait mettre notre scel à ces présentes, sauf en autres choses notre droit et celui d'autrui en tout ce.

Donné à Paris au mois de mai, l'an de grâce mil six cent quarante-six, et de notre regne le quatrieme.

Signé Louis.

*Plus bas :* Par le roi, Roux. Scellée du grand sceau de cire verte sur lacs de soie verte.

*Encore plus bas :* Régistrée au greffe des expéditions

de la chancellerie de France le dix-neuvieme jour de mai mil six cent quarante-six. Signé BRUN.

*Et sur le repli est écrit :* Régistrée en la cour des aides; oui le procureur général du roi, pour jouir par les impétrants de l'effet y contenu selon sa forme et teneur, ainsi et comme ils en ont ci-devant bien et dûment joui et usé, jouissent et usent encore à présent, suivant l'arrêt du jourd'hui. Donné à Paris, en la cour des aides, le sixieme jour de juin mil six cent quarante-six. Signé BOUCHU.

# COPIE DE L'INTERROGATOIRE

## SUBI PAR LE GÉNÉRAL D'ELBÉE

**Et écrit par F. Piet**

**CHOISI POUR SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION.**

---

Interrogé sur son nom, son âge, sa qualité, sa profession et demeure?

A répondu : « Je me nomme Maurice-Joseph-Louis Gigost d'Elbée; j'ai quarante et un ans; je suis né à Dresde, en Saxe, et naturalisé français en 1757; ancien lieutenant de cavalerie du 5e régiment des chevau-légers. J'ai servi en France jusqu'en 1783. Je vivais, depuis, retiré à Beaupreau, district de Saint-Florent. »

Interrogé quel motif l'a déterminé à s'armer contre son pays?

A répondu : « Je n'eusse point pris les armes contre mon pays, si je n'eusse point été contraint. Cependant, on n'a point employé la violence, parce que je n'ai, à la vérité, opposé aucune résistance. Le 13 mars 1793, j'acceptai le commandement d'environ 2,000 hommes rassemblés sur la place de Beaupreau, et ne fis d'abord d'autres dispositions militaires que pour la garde de ce poste et des paroisses circonvoisines. »

Interrogé à quel rassemblement il se joignit lui et ses 2,000 hommes ?

A répondu : « Il existait une autre armée commandée par Cathelineau et Stofflet, à laquelle je me joignis. Cette armée portait le nom d'*armée catholique* ou *grande armée.* »

Interrogé quel était le but de la guerre que ces rebelles avaient entreprise ?

A répondu : « Dans le principe, le but des rebelles, en entreprenant cette guerre, ne fut que de se soustraire à la levée des troupes républicaines destinées à défendre les frontières ; il devint, bientôt après, celui de défendre le trône et le clergé. »

Interrogé s'il avait émigré ?

A répondu : « Oui. J'ai émigré à Worms au commencement de novembre, et je rentrai en France, conformément à la loi sur les émigrés, le 30 avril 1792. »

Interrogé s'il avait des parents émigrés, et quelle était et où était sa famille ?

A répondu : « Je n'ai vu qu'un de mes parents émigrés, que je ne connaissais pas, et quelques alliés de ma femme, que je ne connaissais pas plus et avec qui je n'avais aucune relation. Je n'ai maintenant aucuns parents en France que la famille de ma femme. Le 18 octobre 1793, je laissai à Saint-Rémi, en Mauge, entre les mains de la femme Castillon, demeurant habituellement à Maulévrier, un fils non nommé, né le 12 mars 1793. »

Interrogé quel grade il avait dans l'armée des rebelles ?

A répondu : « Je ne fus d'abord que commandant du rassemblement de Beaupreau ; mais, depuis, je fus nommé général en chef des armées catholiques. »

Interrogé s'il avait connaissance que les chefs ou autres agents des rebelles aient entretenu des correspondances avec les puis-

sances étrangères, particulièrement avec l'Angleterre ; s'il en avait obtenu des secours ?

A répondu : « Dès le mois d'avril 1793, j'avais signé une mission au citoyen Guerry, habitant de Tiffauges, avec plein pouvoir d'aller demander de la poudre à la cour d'Espagne ou à celle de Londres ; il fut arrêté à Noirmoutier et sa mission n'eut pas lieu. Depuis ce temps, moi et les chefs de l'armée catholique avons répondu aux questions qui nous ont été faites et présentées de la part du ministère anglais, à trois reprises différentes. Il demandait quelles étaient nos forces, quelles étaient nos prétentions, notre but, nos moyens, et quels pourraient être les secours que l'on pourrait donner. Ledit cabinet faisant toujours affirmer verbalement par ses agents qu'il ne fallait pas compter sur des secours en hommes, nous nous sommes bornés à demander de la poudre, la rentrée des émigrés français, et à dire que du numéraire effectif, que l'on pourrait changer contre du papier national, nous serait très avantageux. Nous ne reçûmes depuis aucun de ces secours et même point de réponse. Vers la fin du mois dernier, j'ai signé une nouvelle demande de poudre et de quelques canons : j'ignore quel en sera le résultat. Cette demande fut portée par la Roberie, aide-de-camp de Charette. »

Interrogé s'il n'avait pas, de concert avec les autres chefs, conservé particulièrement quelques correspondances avec quelques citoyens ou quelques corps administratifs depuis qu'il était dans l'armée des rebelles ?

A répondu : « Non. »

Interrogé si le conseil de guerre des rebelles, ainsi que les comités particuliers et le conseil supérieur de Châtillon, n'avaient pas de relations avec quelque corps administratif, ou si quelques citoyens, qui n'étaient pas dans leur armée, leur donnaient des renseignements et toutes les connaissances qui pouvaient leur être utiles ?

A répondu : « Je n'en ai aucune connaissance. Je sais seule-

ment que vos papiers publics, et je crois un bulletin qui venait de Saumur, parvenaient au conseil supérieur. J'ignore quel était leur moyen pour se les procurer. Un des membres m'a dit avoir trouvé un moyen de faire parvenir jusqu'au club des Jacobins, à Paris, une proclamation. J'ignore ce moyen. »

Interrogé si les chefs de la force publique attachés à la République n'avaient pas secondé leur projet par quelque trahison; si eux-mêmes ne les avaient pas invités à livrer telle ou telle place ou à les servir par quelques moyens; s'ils n'avaient pas cherché à corrompre nos soldats?

A répondu : « Non. Moi, je n'ai jamais cherché à gagner vos soldats; je n'ai jamais cherché à corrompre vos soldats; je n'ai jamais cherché à gagner vos généraux ni vos administrations, ni n'ai eu de correspondance avec eux. Je n'ai aucune connaissance que les autres chefs aient cherché à le faire. »

Interrogé s'il n'y avait pas eu un centre de conjuration à Niort?

A répondu : « Non. »

Interrogé s'il n'avait pas connaissance que l'armée catholique ait caché, lors ou avant son passage de la Loire, des canons, des fusils, des munitions, et même de l'argenterie; s'il savait où étaient ces dépôts?

A répondu : « Non. »

Interrogé s'il n'avait aucune relation à Paris, s'il n'avait pas connaissance que quelques membres de la Convention aient secondé leurs projets ou entretenu avec des chefs ou autres agents quelque correspondance?

A répondu : « Je n'ai jamais eu aucune correspondance à Paris depuis le commencement de cette guerre. Je n'ai jamais connu de membre de la Convention que Bourdon; je ne lui ai jamais écrit et n'ai eu aucune relation avec lui. »

Interrogé s'il n'agissait pas de concert avec les rebelles du Calvados, ou si Wimpfen ou Puisaye n'avaient jamais concerté avec eux de projet de contre-révolution ?

A répondu : « J'ignore absolument quels étaient leurs projets et leurs forces. Je n'ai jamais agi de concert avec eux. »

Interrogé s'il n'avait point eu d'intelligence dans quelques-unes de nos places, particulièrement à Nantes ?

A répondu : « Non. Je sais seulement qu'il y devait être fait un emprunt de 300,000 fr. »

Interrogé quelles étaient leurs intentions en attaquant cette place ?

A répondu : « Nous voulions, si nous eussions réussi dans la prise de Nantes, nous défendre dans le pays et nous y maintenir, autant que nous eussions pu avoir la Loire pour barrière au-dessous de Saumur. Notre conseil provisoire, transporté soit à Angers, soit à Nantes, eût gouverné jusqu'à extinction de l'un ou l'autre parti, jusqu'à ce qu'un gouvernement général eût fait place à celui-là. »

Interrogé quels étaient ses principes sur le gouvernement ?

A répondu : « Je jure sur mon honneur que, malgré que je désirasse sincèrement et vraiment le gouvernement monarchique, réduit à ses vrais principes et à sa juste autorité, je n'avais aucun projet particulier et aurais vécu en citoyen paisible sous quelque gouvernement que ce fût, pourvu qu'il eût assuré ma tranquillité et le libre exercice, au moins toléré, du culte religieux que j'ai toujours professé. Je dis plus : j'aurais employé tous les moyens qui auraient été en mon pouvoir pour faire adopter les mêmes principes à tous ceux sur l'esprit desquels j'aurais pu avoir de l'ascendant. »

Interrogé s'il avait jamais eu l'intention de marcher sur Paris, et quels moyens il comptait employer à l'appui de ses projets ?

A répondu : « Moi, je n'ai jamais conçu ni les projets ni les moyens. »

Interrogé s'il savait quelles pouvaient être les forces commandées par Charette, leurs munitions, etc., etc. ?

A répondu qu'il n'en avait aucune connaissance.

Interrogé s'il connaissait les projets de l'armée catholique en se portant au-delà de la Loire, et s'il était imbu de leurs succès et de leurs revers, de leurs mouvements et de leurs projets ?

A répondu : « On m'a caché ce projet ; seulement, on m'a demandé de faire assurer par 3,000 hommes choisis le passage de la Loire pour nous retirer en Bretagne, en cas que nous ne pussions plus tenir sur la rive gauche de la Loire. Mais je soupçonne qu'il y avait un plan formé par quelques officiers nommés, et qu'ils ont exécuté au moment où ma blessure et la mort de Bonchamp leur en ont laissé les moyens. Je n'ai eu, depuis ce temps, aucune correspondance avec eux. »

Interrogé quels moyens il pouvait concevoir pour pacifier la Vendée ?

A répondu : « Une amnistie générale, les prêtres réfractaires non compris, laissant leur tolérance à la discrétion des agents qu'on emploierait pour pacifier, avec recommandation très expresse à ces mêmes agents de les surveiller et faire surveiller avec un soin extrême, et de ne souffrir aucun exalté. Avoir par district un agent sûr, aimé et connu des rebelles, qui travaillerait de concert avec les membres de son district et rendrait compte à l'agent général et au député chargé de la pacification. Je suis si peu ennemi du système républicain, que si l'on veut surseoir à mon exécution jusqu'à ce que ce projet soit au point que l'on n'ait plus besoin de moi, j'offre d'y travailler sous telle surveillance que ce soit. J'offre de pacifier les districts de Montaigu, Cholet, Saint-Florent, une grande partie de Vihiers, sinon la totalité ; mais il est essentiel que j'aie pour agents généraux le citoyen Boisy dans le district de Montaigu, et le citoyen Duhoux

dans celui de Saint-Florent. Il serait aussi très essentiel de fixer un délai et des bureaux de change pour convertir les assignats royaux en républicains ayant cours; laissant, de plus, la commission au commissaire du peuple et au principal agent de faire à la Convention, département et district toutes les demandes qu'ils jugeront convenables. M'obligeant, si l'on m'emploie, à ne pas écrire un mot que je ne soumette à la révision du surveillant que l'on m'indiquera. »

Fait à l'île de la Montagne (Noirmoutier), ce 20 nivôse, l'an II de la République.

Signé : D'ELBÉE.

---

# Noms des Gouverneurs de Noirmoutier.

1636 — De Sauzay, chevalier de Malte.

1650 — Du Rossé, gentilhomme d'Anjou, chevalier de Malte.

1665 — De Raphélis (Jean), sieur du Pinet,

Gentilhomme angevin, qui, lors de la descente des Hollandais à Noirmoutier en 1674, prit lâchement la fuite.

1684 — Herstfelt (Josse), seigneur de la Paunière.

Gentilhomme alsacien, qui épousa M^lle Marie-Anne Macé, fille de M. Louis Macé de la Barbelais, gentilhomme de Noirmoutier.

Il a fait d'importants desséchements à la Fosse.

1703 — Crestot (Louis-Jacques), seigneur de la Voyzière, du fief Cathu, de Bellavillars, Laubertière et autres lieux.

Gentilhomme champenois, qui épousa M^lle Suzanne Herstfelt, fille du précédent gouverneur.

1720 — Gelé de Beaulieu.

C'est lui qui voulut étendre la dixme aux produits des prairies et des jardins, et ajouter un nouveau droit de cens sur les sels à raison de dix sacs par chaque cent aires de marais, lorsque les marais auraient fait dix charges de sel par cent aires au premier septembre inclusivement ; mais il périt à l'embouchure de la Loire, en se rendant à Paris soumettre ce projet à l'approbation du duc de Bourbon-Condé.

1724 — Poisson.

Le crédit de son frère, fameux prédicateur cordelier, protégé de l'hôtel de Condé, lui avait procuré la place de gouverneur qu'une conduite peu convenable lui fit promptement perdre.

1732 — Girault des Marais (Rémy), écuyer, chevalier de Saint-Louis.

Il avait épousé M^lle Jeanne-Françoise Remelet, dont la grande habileté contribua à faire maintenir son mari malgré les plaintes continuelles portées contre lui et sa

condamnation à 6,000 fr. de dommages-intérêts pour violence envers le notaire de Turle, suivant arrêt de la Tournelle, du 11 mai 1740 (1).

1751 — 1774 — DUHOUX D'HAUTERIVE (Jean-Baptiste), écuyer et chevalier de Saint-Louis.

Il a fait à Noirmoutier plusieurs desséchements importants, notamment ceux de la Grande-Rouche, des Isleaux et du Clouet des Isleaux.

---

# Liste des Sénéchaux et Juges de Paix de Noirmoutier

## DE 1618 A 1863.

### SÉNÉCHAUX.

1618 DORINEAU, sieur de Fortune (Jean).
1645 THIBAUDEAU (Pierre).
1674 PORTEAU, sieur de la Tibergière (Louis-Jacques).
1683 PATRINEAU, sieur de la Pacaudière (Etienne).
1689 LOCQUET, sieur de la Moricière (Julien).
(1692 à 1697. Vacance.)
1697 ORDONNEAU, sieur de la Ronde (François).
1699 BOUESNEL, sieur de Kerken (Jean-Pelage).
(1714 à 1716. Vacance.)
1716 BOUCARD, sieur de la Moigendrie (Joseph).
1722 LEMAISTRE, sieur de Fonteny (Jean).
1730 IMBERT DE LA TERRIÈRE (Pierre-Alexandre).
1732 PRÉVOST-DAUTHEUIL (François-Louis).
1735 BELLOUARD, sieur de Laubretière (Jacques-André).
1741 COINDET, sieur des Goronnières (Jacques-François).

(1) Nous avons extrait la plupart des renseignements qui précèdent de la liste des gouverneurs insérée dans l'histoire manuscrite de Noirmoutier, du chanoine Comard de Puylorson. J. P.

1771 MASSON (Jacques-François-André).
(1775 à 1782. Vacance.)
1782 DUCHEMIN (Louis-Pierre).

## JUGES DE PAIX.

1791 JOUBERT-DESOUCHES (Joseph-Marie).
1796 DUCHEMIN (Louis-Pierre).
1803 VIAUD (Jean-Aimé).
1804 DUCHEMIN (Louis-Pierre).
1828 BOUCHERON (François-Charles-Désiré).
1830 PIET (François).
1839 PLANTIER (François).

---

# Liste des Maires de Noirmoutier.

1789 MOURAIN DE L'HERBAUDIÈRE (Charles).
1791 DE LA RUE DE FRANCY (Alexandre-Antoine).
1794 LEBRETON DES GRAPILLIÈRES (Pierre-Louis).
1797 ADRIEN (François-Joseph).
1798 COURANT (Gabriel-Honoré).
1799 PIET (François).
1804 COINDET (Jacques-Joseph).
1805 JACOBSEN (Jean-Corneille). (26 août.)
1830 PINEAU (Jacques-Joseph). (26 octobre.)
1833 PLANTIER (François). (29 décembre.)
1839 PALVADEAU (Etienne-Aimable). (27 avril.)
1846 LEFEBVRE (Salomon-André). (27 octobre.)
1847 JACOBSEN (Auguste). (20 juillet.)

---

# LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

---

Angaud, propriétaire à Noirmoutier.
Arondel (Mme ve d'), propriétaire à Nantes.
Audé, secrétaire général de la préfecture de la Vendée, à Napoléon.
Auger, juge de paix à l'île d'Yeu.
Baranger (Louis-Clément), propriétaire à la Guérinière (île de Noirmoutier).
Barreau, notaire aux Sables-d'Olonne.
Baudry (l'abbé), curé du Bernard (Vendée).
Baussan, propriétaire à Blois.
Benoist (Constant), docteur-médecin à Nantes.
Bertrand-Geslin (le baron), géologue, à Nantes.
Boucard (Henri), capitaine au long-cours, à Noirmoutier.
Boucheron (François), négociant à Noirmoutier.
Boucheron (Charles), propriétaire à Noirmoutier.
Boucheron (Gustave), docteur-médecin à Saint-Père-en-Retz.
Boucheron (Joseph), greffier de la justice de paix à Noirmoutier.
Boucheron (Pître), clerc de notaire à Nantes.
Bouhier, notaire à Challans (Vendée).

Bourmaud, notaire aux Moutiers-lès-Mauxfaits (Vendée).

Boursin, propriétaire à Noirmoutier.

Bousseau (l'abbé), curé de l'Epine (île de Noirmoutier).

Bouvier, propriétaire à Noirmoutier.

Bréchard (Mme ve), propriétaire à la Belle-Chaussée, près Saint-Gervais (Vendée).

Bureau (Edouard), docteur-médecin à Paris.

Charier (Arsène), entrepreneur de travaux publics à Noirmoutier.

Charier (Marius), architecte à Vannes.

Chiron du Brossay, receveur de l'enregistrement à Noirmoutier.

Clerc-Fieffranc, notaire à Palluau (Vendée).

Clerjaud, maître au cabotage à Noirmoutier.

Coindreau (Charles), horloger à Noirmoutier.

Cornuau, notaire à la Motte-Achard (Vendée).

Dampayrou, marchand et propriétaire à Noirmoutier.

David (l'abbé), curé d'Angles (Vendée).

Delange, juge au tribunal de la Seine, à Paris.

Dubois, percepteur à Noirmoutier.

Dugast, notaire à Beauvoir-sur-Mer.

Dugast-Matifeux, à Nantes.

Espierre, membre du conseil général de la Vendée, à Fontenay-le-Comte.

Eudel (Paul), négociant à Nantes.

Fillon (Benjamin), numismate à Fontenay-le-Comte.

Fillon, pharmacien à Noirmoutier.

Frioux, capitaine au long-cours, à la Guérinière (Noirmoutier).

Gaborit (Pierre-Thomas), marin et propriétaire à Barbâtre.

Gagnier (l'abbé), curé de la Guérinière (île de Noirmoutier).

Garet (Charles), propriétaire à Noirmoutier.

Gautier (l'abbé), vicaire à Moisdon (Loire-Inférieure).
Gautier, moulangeur à l'Epine (île de Noirmoutier).
Goulay, ingénieur civil à Bouin (Vendée).
Gsell, directeur des postes à Noirmoutier.
Guérin-Richer (Mme ve), à Noirmoutier.
Guichon de Grand-Pont, commissaire général de la marine, à Brest.
Guignard (Florent,) propriétaire à Nantes.
Guillet (Antoine-Denis), négociant à Noirmoutier.
Guillet (Aimé), garde-champêtre à la Guérinière (Noirmoutier).
Guistheau, greffier de la justice de paix à l'île d'Yeu (2 ex.).
Jacobsen (Auguste), négociant, maire de Noirmoutier.
Joubert, notaire à Noirmoutier.
Joubert (Arthur), avoué à Brest.
Laennec (Emmanuel), juge d'instruction à Nantes.
Lafontaine (Constant), entrepreneur à Noirmoutier.
Lassourd-Dugast, maire de Barbâtre.
Laurent (Alexis-Jacques), maître au cabotage à Noirmoutier.
Laurent (Jacques-Napoléon), propriétaire à la Guérinière (île de Noirmoutier).
Laurent (Eusèbe-Nicolas), aussi propriétaire au même lieu.
Lebreton (Alcime), propriétaire à Nantes.
Lebreton (Emile), docteur-médecin à Noirmoutier.
Lecler, ingénieur civil à Paris (2 ex.).
Lepeltier, docteur-médecin à Nantes.
Letourneux, président du tribunal de Fontenay-le-Comte.
Louineau, avocat aux Sables-d'Olonne.
Luneau, ancien député de la Vendée à Bouin (2 ex.).
Mahot, docteur-médecin à Nantes.

MAINGUET (Jules), propriétaire à Barbâtre.

MARCHEGAY (Paul), propriétaire aux Roches-Baritaud (Vendée).

MARION DE BEAULIEU (le baron), général du génie à Nantes.

MARIONNEAU (Mlle Antoinette), propriétaire à Nantes.

MARIONNEAU (Charles), propriétaire à la Salmonnière, près Vertou.

MASSON (Jean-Auguste), négociant à Noirmoutier.

MASSON (Anselme), propriétaire à Paimbœuf.

MICHAUD (l'abbé), archiprêtre, curé des Sables-d'Olonne.

MICHAUD, instituteur à Noirmoutier.

MORISSET, notaire à Talmont (Vendée).

MOURAIN DE SOURDEVAL, ancien magistrat, à Tours.

NAIRIÈRE-FONTAINE, libraire à Fontenay-le-Comte.

NAU (François), maître au cabotage, à Noirmoutier.

NAU (Mlles), propriétaires à Noirmoutier.

NÉAU, meunier aux Pinéreaux (Noirmoutier).

NÉGRIN, sous-commissaire de la marine à Noirmoutier.

NICOLIÈRE (Stéphane de la), propriétaire à Nantes.

PALVADEAU (Florimond), propriétaire à Nantes.

PALVADEAU (Léopold), docteur-médecin à Challans (Vendée).

PALVADEAU (Charles), propriétaire à la Fosse (île de Noirmoutier).

PARENTEAU, conservateur du musée archéologique à Nantes.

PAUMIER (Charles), notaire à Nantes.

PAUMIER (Alcide), négociant à Noirmoutier.

PÉHANT, conservateur de la bibliothèque de Nantes.

PENISSON, garde-maritime à l'Herbaudière (Noirmoutier).

PETITEAU, notaire aux Sables-d'Olonne.

PHIQUEPAL-D'ARASMOND, ingénieur des ponts et chaussées à Auch.

PICARD, notaire à Beaulieu-sous-Napoléon (Vendée).

Pineau-Jolly (Alcime), propriétaire à Noirmoutier.

Pineau (Alfred), négociant-armateur à Nantes.

Pineau (Joseph-Casimir), commis-négociant à Nantes.

Pineau-Dubois (Mme ve), propriétaire à Nantes.

Pineau-Souvion (Pierre), maître au cabotage, à Noirmoutier.

Pineau (Joachim), propriétaire à la Guérinière (île de Noirmoutier).

Pinet (l'abbé), curé de Noirmoutier.

Poulain (Clément), négociant à Nantes.

Plantier (Frédéric), docteur-médecin à Noirmoutier.

Pradel (Paul), médecin à Noirmoutier.

Pradel (Antoine), propriétaire à Noirmoutier.

Raguideau, huissier à Noirmoutier.

Raimondeau (Sébastien), propriétaire à l'Herbaudière (Noirmoutier).

Rhoné, conseiller général de la Vendée, à Paris.

Richer (Piter), propriétaire à Nantes.

Richer (Edouard), négociant à Noirmoutier.

Robert du Botneau, juge de paix à l'Hermenault (Vendée).

Robion, instituteur primaire à Barbâtre.

Roy, notaire à Croix-de-Vie (Vendée).

Rostaing de Rivas (de), docteur-médecin à Nantes.

Simonneau, instituteur primaire à la Guérinière (Noirmoutier).

Tavernier (l'abbé Edouard), vicaire à Barbâtre.

Thouvenin, général d'artillerie à Nantes.

Valentin (l'abbé), vicaire à Noirmoutier.

Viaud (l'abbé Benjamin), curé de Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée).

Viaud-Grand-Marais (André-Joseph), propriétaire à Noirmoutier.

Viaud-Grand-Marais (Henri), propriétaire à Noirmoutier.

Viaud-Grand-Marais (Ambroise), professeur suppléant à l'Ecole de médecine de Nantes.

Viaud-Grand-Marais (André), étudiant à Nantes.

Vigneron, instituteur à Saint-Gervais (Vendée).

Villain (l'abbé), curé de Barbâtre.

Wismes (le baron de), membre de la société archéologique, à Nantes.

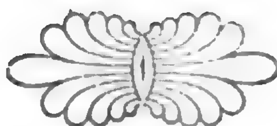

# TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

---

**Cet ouvrage n'a été tiré qu'à deux cents exemplaires.**

Nantes, imp. v[e] Mellinet, place du Pilori, 5.

FRANÇOIS PIE

RECHERCHES

SUR

L'ILE DE NOIRMOUTIER

[illegible]

PAR JULES PIET

1863

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google